

UNIVERSITE MONTPELLIER III - PAUL VALERY

Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales

U.F.R.III

UMR 6012 ESPACE-CNRS

ETAT, ENTREPRISES ET DEVELOPPEMENT AU GABON :
CONTRIBUTION A UNE ETUDE GEOGRAPHIQUE

Thèse pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de Montpellier III

Discipline : Géographie

Sous la direction de M. le Professeur Henry BAKIS

Présentée et soutenue publiquement par :

Michel MBADINGA

JURY

M. CARROUE Laurent, Professeur, Université de Paris VIII (Rapporteur)

M. ROPIVIA Marc L., Professeur, Université Omar Bongo, Libreville, Gabon (Examineur)

M. CADENE Philippe, Professeur, Université de Paris VII (Rapporteur)

M. BAKIS Henry, Professeur Université de Montpellier III (Directeur de recherches)

Montpellier, le 17 mars 2006

Dédicace

A ma famille, puisse-t-elle juger que l'élaboration de cette étude a mérité bien des sacrifices...

Qu'elle trouve ici, en réponse à son soutien, un témoignage de gratitude...

Remerciements

Qu'il me soit permis ici d'adresser ma profonde reconnaissance à l'endroit de ceux qui ont œuvré à l'aboutissement de cette recherche.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma plus profonde gratitude à mon directeur de thèse, Monsieur le Professeur Henry Bakis pour ses conseils. Sa lecture critique attentive a grandement influencé cet écrit. Je n'oublierai jamais la confiance qu'il m'a accordée en me confiant, trois ans durant, des responsabilités de chargé d'enseignement de géographie, à l'Université Paul Valéry, Montpellier III.

Je voudrais souligner ici le rôle prépondérant joué par l'environnement de travail qui m'a été offert à la Maison de la Géographie de Montpellier. Pour cela et pour les moyens techniques mis à ma disposition, je tiens à témoigner ma plus vive reconnaissance à Monsieur Pierre Usselmann, directeur UMR-ESPACE/CNRS 6012. Je remercie particulièrement Guérino Sillière et Christian Carrié pour leur aide concernant les aspects cartographiques, à Marion Poudevigne pour sa présence incontestable, à Redjimi Mounir, à madame Usselmann pour avoir accepté de relire ce travail, bref à toute l'équipe de la Maison de la Géographie de Montpellier.

Cette étude n'aurait pas sa forme actuelle sans le stage obtenu à la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (Vivendi). Que soient donc remerciés M. Idoundou Jean Liévain, directeur général adjoint, chef du département Opérations de la dite société; à M. Antoine Branco, directeur commercial et à son adjoint M Mouity A. pour leur encadrement lors des sept mois passés au sein de la Direction commerciale.

Je remercie également Madame Minko Angué Amélie, directrice des programmes sectoriels du ministère de l'Economie, des finances, du budget, des participations et de la privatisation pour avoir mis à ma disposition les conditions nécessaires à la collecte des données économiques et sociales sur le Gabon.

Mes remerciements vont également aux responsables des différents organismes et entreprises publics et privés pour leur contribution à ce travail de recherche, principalement à M. Tchivino, directeur de la comptabilité nationale (ministère de la Planification, de la programmation, du développement et de l'aménagement du territoire), à M Mba J. Pierre chargé d'études au Fonds d'expansion et de développement des PME/PMI (Fodex), ...

Pour le temps souvent précieux qu'ils m'ont accordé, j'adresse mes remerciements à Jérôme Mabika, Fidèle Magwangou, Nicaise Rabenkogo, Joseph Paul Ibouily Maganga. Cette thèse doit beaucoup à la somme des réflexions souvent échangées avec eux.

Ce travail a été réalisé grâce aux soutiens et encouragements incessants de ma compagne Régina Imandjimbine, mes frères et sœurs Hélène Mboumba Mbadinga, Nazaire Franck Nzagou Mouély, Mabika Mabika, King Moukétou, Jean Paul Kassa Mbadinga, Géraldine Mabika. Je leur réitère toute ma gratitude.

Que tous mes frères et sœurs, parents et amis qui ont toujours contribué à mon épanouissement mais dont les noms ne sont pas mentionnés ici, soient assurés de ma profonde reconnaissance.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	1
REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	5
INTRODUCTION GENERALE.....	11
INTRODUCTION.....	13
PREMIERE PARTIE : LES PREMIERES OPTIONS DE DEVELOPPEMENT, LES DIFFERENTS ACTEURS ET LEUR IMPACT SUR L'ORGANISATION SPATIALE.....	51
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE.....	53
CHAPITRE I : LE SECTEUR PRIVE AU GABON, UN PROCESSUS QUI DATE DE LA PERIODE COLONIALE.....	55
CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES ACTIVITES AGRICOLES.....	85
CHAPITRE III : LE SECTEUR FORESTIER, LES DIFFERENTS ACTEURS ET LEURS IMPLICATIONS SPATIALES.....	113
CHAPITRE IV: LE DEVELOPPEMENT A TRAVERS LE SECTEUR MINIER ET SES INCIDENCES ECONOMIQUES ET SPATIALES.....	195
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	242
DEUXIEME PARTIE : LE GABON FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT.....	245
CHAPITRE V : LE GABON, BILAN DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET DES STRUCTURES ECONOMIQUES.....	247
CHAPITRE VI : LA PRIVATISATION DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE ET LES NOUVEAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT.....	283
CHAPITRE VII: LES TELECOMMUNICATIONS MODERNES : UN NOUVEAU FACTEUR DE DEVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE DE SOCIETE DE L'INFORMATION.....	307

CHAPITRE VIII : STRATEGIES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET D'ORGANISATION DE L'ESPACE.....	341
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	396
CONCLUSION GENERALE.....	399
ANNEXES.....	411
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	427
SIGLES ET ACRONYMES.....	455
TABLE DES MATIERES.....	465
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	475

*La seule chose promise d'avance à l'échec
est en effet celle qu'on ne tente pas...*

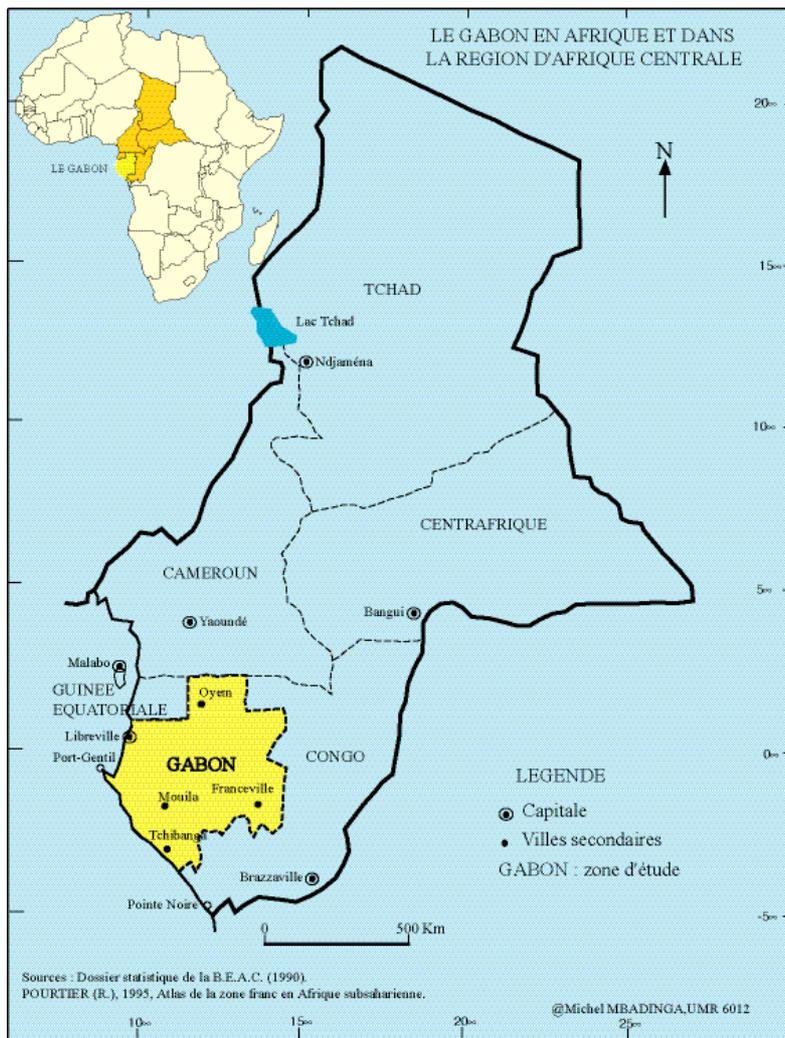
Paul Emile Victor, in Dialogue à une voix.

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION

Situé entre les latitudes 2°30' nord et 3°55' sud, le Gabon est un pays d'Afrique centrale, dont le territoire national ne connut son tracé définitif après plusieurs remaniements frontaliers.

Carte 1



L'administration territoriale ne s'est réellement mise en place qu'avec la délimitation des frontières dont les grandes lignes ont été fixées en 1903¹. Le Gabon s'est organisé autour du bassin de l'Ogooué qui donnait au territoire en gestation une forte unité naturelle. Le nom

¹ POURTIER (R.), 1989, *Le Gabon, Etat et développement* : La formation administrative du Gabon a été tardivement entreprise: près d'un quart de siècle s'écoula entre la partition initiale de 1886 et l'organisation systématique entreprise en 1909. Il est vrai qu'avant d'être doté de frontières en 1903, le Gabon n'avait pas de définition territoriale précise. Les lenteurs des reconnaissances géographiques après les grandes "traversées" des explorateurs et leurs difficultés rendaient hasardeux un découpage de l'espace. Même dans le bas Gabon, les premiers postes créés n'avaient pas de ressort territorial bien défini.

des provinces en est un témoignage : cinq d'entre elles contiennent le mot Ogooué : Haut-Ogooué, Ogooué-Lolo, Ogooué-Ivindo, Moyen-Ogooué, Ogooué-Maritime.

Au cours du XIX^e siècle, le Gabon est un espace composé de trois unités territoriales, articulées respectivement sur les estuaires du Nord (Mouni, Mondah et Gabon), la vallée de l'Ogooué et les lagunes du Sud, et la plaine du Bas-Gabon, région très nettement individualisée¹ et contrôlée par les Myene. Cette individualité reposait à la fois sur un fait permanent (la combinaison originale des facteurs physiques) et sur une donnée historique (les particularités du peuplement et des activités humaines). Mais la présence d'un peuplement à cette période de l'histoire du Gabon ne s'est pas réellement manifestée par de véritables appropriations et modes d'organisation territoriale.

Depuis l'indépendance de ce pays, en 1960, deux faits majeurs caractérisent l'organisation administrative:

- une remarquable stabilité dans le découpage des unités territoriales de niveau supérieur : les neuf provinces actuelles, héritées de la colonisation, n'ont pas subi de modifications ;
- une multiplication des unités de niveau inférieur, département, district, canton, caractéristiques d'un encadrement administratif de plus en plus fin.

L'histoire administrative du territoire montre ainsi un renforcement constant de l'encadrement étatique, accompagné de changements dans la nomenclature des entités territoriales¹.

On peut distinguer deux phases distinctes de la mise en valeur véritable de l'espace au Gabon. La première se situerait dès la fin du XIX^e siècle jusqu' à la fin des années 1950, et la seconde de 1960, date de l'accession du Gabon à la souveraineté nationale, à nos jours. L'une et l'autre de ces deux phases ont eu des conséquences directes sur l'organisation spatiale et économique de ce pays.

¹ M'BOKOLO (E.), *Noirs et Blancs en Afrique Equatoriale*, p11.

A cette époque, la plaine du Bas-Gabon était incontestablement contrôlée et dominée par un groupe de populations bantou, les Myene, qui tiraient leur nom de l'habitude qu'ils avaient de commencer leurs discours par la formule myènè « je dis que ». Les régions littorales étaient occupées du nord au sud par les Mpongwe du Gabon proprement dit, les Orungu du Cap Lopez et les Nkomi de Fernan-Vaz; à l'intérieur des terres on trouvait, autour des lacs du moyen Ogooué, les Adyumba, les Galoa et les Enenga. La force de ce groupe ne se fondait pas essentiellement sur le nombre de ses membres : il avait surtout la richesse, il jouissait des avantages d'une position privilégiée pour le commerce, il disposait enfin de multiples moyens, matériels ou moraux, pour tenir en respect ses voisins. Mais ces six « tribus » formaient-elles un groupe seulement linguistique ou présentaient-elles une unité plus profonde? Chacune des deux thèses a ses partisans. Les tenants de la première font valoir que la communauté linguistique ne saurait masquer les différences fondamentales dans l'organisation sociale : certaines populations ont un système de filiation patrilinéaire (les Mpongwe et les Adyumba), tandis que les autres sont régies par un système matrilinéaire. Quoi qu'il en soit, ce qui est sûr c'est que toutes se sont établies dans la région par suite de migrations survenues à des époques différentes et suivant des itinéraires variables.

¹ NGUEMA(R.M.), 2004, *Atlas de l'Afrique (Gabon)*, Organisation administrative, p. 22 : En 1909 les termes de Circonscriptions et Subdivisions s'étaient substitués à ceux de Régions et Cercles. Ces deux niveaux essentiels de l'administration du territoire prirent les noms de Région et District en 1946, avant d'être dénommés Province et Département en 1975, noms qu'ils ont conservés depuis lors. Cette armature a été complétée par la création en 1934 des Postes de Contrôle Administratif (PCA), devenus Districts en 1975, et par celle des cantons.

Soucieuse de rivaliser avec la Hollande, devenue une puissance commerciale grâce à la conquête des mers, et avec l'Espagne, qui s'est imposée comme une puissance coloniale grâce à la conquête des terres, la France se fixe alors deux objectifs majeurs : la recherche des débouchés d'une part, le contrôle des ressources en matières premières de l'autre.

La recherche des débouchés vise, outre l'acquisition des denrées coloniales, l'élargissement d'un marché pour l'écoulement des produits métropolitains. Cette politique est d'ailleurs accélérée par les mesures protectionnistes que prennent certains pays occidentaux pour combattre la grande crise de 1929¹.

Le contrôle des sources de matières premières devait permettre le contrôle de ces dernières. A cet effet, le Gabon, qui disposait de ressources naturelles (bois, ivoire, caoutchouc, ...), est mis à contribution. Des chantiers forestiers sont alors créés, le long des rivières flottables pour l'exportation du bois.

La production de caoutchouc qui devient significative vers 1860, ne dépasse le millier de tonnes qu'en 1883 et l'ivoire, le produit le plus recherché de l'époque participent activement à cette aventure².

Vers la fin du XIX^e siècle, se met alors en place un régime concessionnaire³, avec l'intention de mettre en valeur du territoire. Le Gabon est alors divisé en domaines appartenant aux grandes sociétés concessionnaires, principalement la Société du Haut Ogooué (SHO) qui procède à des achats directs de cacao. Serait-on tenté de dire comme le

¹ GBAGBA, 1978., *Réflexion sur la conférence de Brazzaville, Yaoundé*, pp. 24-35 : La crise de 1929 a fait naître deux blocs au sein des pays occidentaux :

-les "havings not", groupe de pays industriels à population dense n'ayant que peu ou pas de colonies, manquant de matières premières et démunis d'or (Allemagne, Italie, Japon, ...);

-les "Havings", groupe de pays qui détiennent à eux seuls 80% de l'or mondial et qui cherche à maintenir l'ordre colonial tel qu'il existe depuis la fin des conquêtes (Angleterre, France, Belgique, ...)

² COQUERY VIDROVITCH (C), 1972, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires (1898-1930)*, p. 25.

L'expansion coloniale était en France, depuis ses origines, l'œuvre d'un groupe d'hommes convaincus et agissant, mais minoritaires; l'opinion semble-t-il redoutait dans son ensemble le coût de la conquête, et les hommes d'affaires hésitaient à risquer des capitaux sur un terrain aussi peu assuré¹. Au parlement la majorité, réticente, s'efforçait d'année en année de rogner sur le budget colonial. Les deux groupes se référaient pourtant au même axiome fondamental: *Les colonies ne devaient rien coûter à la métropole*. Les opposants récusaient l'aventure coloniale qu'ils jugeaient insolvable; ses partisans soutenaient en revanche que le bien-fondé d'une colonie était précisément d'être pour la métropole une source de profit.

³ COQUERY VIDROVITCH (C), 1972, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires (1898-1930)*, p. 25.

L'exploitation économique du Congo français fut tardive et difficile. Malgré les espoirs soulevés dans les années 1880 par la découverte du bassin du Congo, rien n'était fait à la fin du siècle. C'est en 1899 que l'État se résolut finalement à partager la colonie - qui correspondait alors à peu près au territoire actuel des républiques gabonaise, congolaise et centrafricaine - entre 40 énormes concessions territoriales, totalisant quelque 700 000 km² sur les 900 000 environ de l'ensemble. Echappaient seules au partage les zones entourant les deux centres principaux, Brazzaville au Congo et Libreville au Gabon, et les petites superficies réservées aux postes de l'intérieur. Les concessionnaires consentaient certains avantages fiscaux à l'État - redevance annuelle fixe et pourcentage de 15% sur les bénéfices. En revanche, ils recevaient le monopole de l'exploitation du sol, en premier lieu de l'ivoire et du caoutchouc; les exploitants libres se trouvaient pour la plupart exclus. Il s'agissait, en fait, d'une véritable démission de l'État : renonçant à faire lui-même les investissements nécessaires, celui-ci espérait que l'initiative privée, sous l'aiguillon des bénéfices escomptés, mettrait d'elle-même le pays en valeur. La recherche des origines de cette politique en métropole suggère, outre la pression indéniable de certains milieux d'affaires spécialisés - mais dans l'ensemble encore médiocres la responsabilité majeure d'un gouvernement d'abord soucieux d'économiser à court terme ses deniers.

constataient certaines autorités coloniales de l'époque hostiles au régime concessionnaire, que les sociétés concessionnaires ne firent rien pour mettre en valeur leurs concessions¹, ou au contraire ont-elles représenté la première forme de distribution et d'initiation à l'économie marchande, à travers un réseau de boutiques rapprochant marchandises et produits dans des endroits reculés de l'intérieur du Gabon, jadis à l'écart des courants commerciaux ?

Dès 1960, bon nombre de pays d'Afrique, dont le Gabon accèdent à la souveraineté internationale occasionnant plusieurs mutations aussi bien économiques que politiques. A l'administration coloniale succède un nouveau type d'acteurs, et donc un nouveau mode d'organisation spatiale.

Au Gabon, c'est dès l'indépendance que l'État a été perçu comme un acteur de premier plan de la vie économique nationale. Optant pour la doctrine de la « voie africaine du socialisme », qui était en réalité plus proche du capitalisme d'État que du socialisme, les premiers dirigeants de l'État indépendant mettent en place des structures politiques, administratives et économiques destinées à prendre le relais de l'appareil productif et d'État colonial. Affirmée dès le premier Plan intérimaire de développement (1963-1965), cette orientation entend ainsi faire jouer à l'État un rôle « moteur » dans la modernisation des structures et le développement du Gabon. Le Plan intérimaire met l'accent sur les objectifs considérés comme essentiels pour assurer le décollage économique du Gabon. **Les secteurs forestiers, agricoles et miniers parce qu'ils constituent les principales ressources de devises, sont considérés comme des atouts majeurs pour assurer ce décollage.** Bien que différents, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement, les autres plans quinquennaux² présentés par les autorités du Gabon, viendront conforter les idées du plan intérimaire.

En ce qui concerne le secteur agricole, il s'agit de rechercher la croissance du secteur avec un double but : assurer au Gabon une auto-suffisance alimentaire ; développer et diversifier les cultures spéculatives comme le cacao, le café, l'hévéa, ainsi que le palmier à huile, destinées à l'exportation et susceptibles d'être compétitives sans subvention permanente de l'État ; et aussi, promouvoir le monde rural, afin de réduire les disparités de niveaux de vie entre urbains et ruraux, ...

¹ Situation politique, économique et financière du Gabon, 1919, cité par POURTIER, Op.Cit.p. 136 : La SHO ne fit rien pour mettre en valeur sa concession ; elle récolta, tant qu'il eut des produits commercialisables, mais s'abstint de semer. Quand elle partira en 1923, il ne ne resta rien ou à peu près d'une occupation de trente années. La société laissa le pays beaucoup plus pauvre qu'elle ne l'avait trouvé et les populations infiniment plus misérables.

² Le premier plan (1966-1970) ; deuxième plan (1971-1975) ; troisième plan (1976-1980) ; quatrième plan (1981-1984) ; cinquième plan (1984-1988).

Pour ce qui est du secteur forestier, son développement repose sur la promotion d'une gestion rationnelle du patrimoine par une meilleure connaissance du potentiel ligneux, et par l'aménagement et la programmation de son exploitation ; lancer la production forestière, de façon à atteindre un rythme de production égal à celui qu'autorise la régénération naturelle de la forêt sans pour autant entamer le capital forestier; assurer la pérennité, voire la croissance, du patrimoine forestier par des actions de reboisement (éventuellement d'amélioration de la régénération naturelle, dans la mesure où ces actions s'avèreraient économiquement rentables), promouvoir une participation des nationaux à la mise en valeur de la forêt, ...

Quant au secteur pétrolier et minier, les objectifs de la politique de développement reposent sur le souci du Gabon de parvenir à une maîtrise des ressources de ces deux essences ; de tirer le maximum de recettes de l'exploitation des gisements ; et de maintenir, dans la mesure du possible, un rythme de production qui procure à l'Etat un montant de recettes adapté aux besoins de financement de son programme d'investissements publics, tout en conservant des ressources suffisantes pour les générations à venir.

L'occasion nous est donnée de pouvoir nous interroger sur les retombées des différentes stratégies de développement mises en place par le l'Etat gabonais dès les premières années de son indépendance ; ont-elles eu les effets escomptés, notamment sur le développement et l'organisation spatiale ?

Pour la troisième année consécutive, la production pétrolière du Gabon est en baisse. Avec 13,5 millions de tonnes de brut extrait en 2000, le record de 18,5 millions de tonnes enregistré en 1997 appartient désormais à l'histoire. Au dire de plusieurs experts, cette diminution va se poursuivre au rythme de 10% par an, pour s'établir à 6 millions, voire 7 millions de tonnes en 2025¹, soit la moitié de la production actuelle.

Mais, pour conjurer cette menace d'épuisement, le Gabon mise massivement sur l'exploration. Les gisements actuellement exploités sont déjà anciens, et leur débit est en diminution². La société Shell Gabon, et les autres opérateurs voient leur production diminuer. Aussi doivent-ils lancer de nouvelles recherches pour alimenter leurs réserves. Mais, après quarante ans de prospection intensive, le Gabon n'est plus un terrain vierge. Près de 800 puits ont été forés dans le domaine côtier, si bien que ce n'est plus sur cette zone que les géologues fondent désormais leurs espoirs. A l'instar de ce qui se pratique en Angola, c'est donc vers les

¹ GESLIN (J.D.), *Le Gabon, Pour quelle analyse du degré d'ouverture ?* p 54.

² Le cas de Rabi-Kounga, illustre particulièrement cette situation. Découverte par Shell en 1985, cette poche géante d'or noir se vide peu à peu et son débit diminue : Rabi ne fournit plus que 110 000 barils/jours, contre 200 000 en 1993, au meilleur de sa forme.

grandes profondeurs que les pétroliers orientent leurs recherches. Mais entre 600 et 3000 mètres en dessous du niveau de la mer, l'offshore ultra-profond n'est pas à la portée de tous. Seuls les majors peuvent se permettre de miser aussi gros sans aucune garantie de résultats. Cette situation de baisse constante de la production n'est-elle pas préjudiciable pour un pays comme le Gabon qui a basé en partie son développement économique et social sur les revenus pétroliers ?

Les mutations des systèmes et structures observées à travers le monde ne cessent depuis plus d'une décennie de sonner le glas de l'Etat-providence. Cette superstructure, jadis au cœur du système économique et politique des nations, montre des signes de faiblesse et pousse les Etats ayant choisi cette voie à un désengagement de leurs attributions d'antan, et à un recentrage de leurs actions sur des missions régaliennes, le Gabon n'est pas en reste.

En effet, *« l'époque contemporaine peut être considérée comme la troisième phase d'un processus multiséculaire dont l'étude oblige à réfléchir aux continuités et ruptures introduites par les mutations actuelles. Paradoxalement, les principales ruptures ne portent pas forcément sur les thématiques les plus médiatisées. Le rôle stratégique des innovations, l'amélioration des transports et la circulation des informations et marchandises, la puissance des acteurs privés ou l'intervention des Etats les plus puissants apparaissent comme des permanences. De même, les firmes, même transnationales, continuent à s'adosser à la puissance militaire, monétaire et commerciale des Etats dominants dont elles sont originaires. »*¹ En revanche, les grandes nouveautés introduites par la nouvelle mondialisation sont de trois sortes. *« Promues par les grands organismes internationaux, et portés par les grands Etats, les politiques de libéralisation lancées depuis la fin des années 1970 atteignent une intensité exceptionnelle qui constitue une rupture qualitative. Auparavant limitées à des secteurs restreints, cette logique libérale s'étend à de nouveaux domaines et tend à transformer l'ensemble des composantes sociales et économiques de l'espace planétaire en marchandises. »*²

Comme bon nombre de pays en voie de développement, le Gabon connaît depuis quelques années une période de conjoncture difficile. Cette dernière se manifeste entre autres par l'augmentation de son endettement (la dette globale est estimée à près de 3000 milliards de francs CFA en 1999, soit un peu plus d'un an de son Produit Intérieur Brut)³, un large

¹ CARROUE (L.), *Continuités et ruptures structurelles*, in Géographie de la mondialisation, p 6.

² CARROUE (L.), Op.cit. p.6.

³ Ministère des Finances, de l'Economie du Budget et des Participations. *Privatisation de l'Office des Postes et Télécommunications : attribution de deux licences d'exploitation*. Le courrier de la privatisation, p. 2.

déficit aussi bien intérieur qu'extérieur de son économie, et par voie de conséquence une baisse substantielle des recettes de l'Etat. Tous les secteurs sont affectés, celui des télécommunications, particulièrement.

L'opérateur historique est impuissant, et voit peu à peu sa capacité financière mise à mal, alors que dans le même temps on constate une augmentation considérable des besoins des populations. Avec un budget fortement réduit, l'opérateur public a limité ses dépenses à tous les niveaux : investissement et construction de lignes, entretien (alors que les conditions climatiques africaines exigeraient des soins tout particuliers), rénovation et renouvellement du réseau...

Il en résulte aujourd'hui un gros retard en termes de télédensité, ainsi que la discontinuité du réseau et son mauvais état... En ce qui concerne la desserte des zones rurales, incapable de faire face à cette demande, l'opérateur principal a tendance à délaisser ces zones pour concentrer son action sur ses segments de marché les plus rentables¹.

Devant des difficultés à assurer correctement le contrôle, la maîtrise et le bon fonctionnement de son économie, le Gabon s'est vu imposer, par le Fonds monétaire international (FMI), une série de mesures visant non seulement à ouvrir largement son marché aux investisseurs étrangers, mais également à utiliser plus efficacement la rente pétrolière, minière et forestière afin de promouvoir un développement continu des secteurs de base et des infrastructures, bref, de diversifier son économie et de renforcer sa capacité financière.

Les conditions posées par le FMI dans le " Programme de 1995-1998 ", portaient sur plusieurs points² : paiement des arriérés au Club de Paris (24 milliards de francs CFA), une question que le Gabon a pu résoudre avec l'aide de la France ; suppression de toute transaction extra-budgétaire ; séparation des fonctions et responsabilités du trésorier-payeur et du comptable public au sein du ministère des Finances ; amélioration de la transparence des procédures d'engagement des dépenses ; clôture des comptes bancaires du gouvernement gabonais à l'étranger bien entendu, et la promulgation de la loi de privatisation des sociétés parapubliques. C'est donc pour répondre à toutes ces exigences liées à l'ouverture mondiale des marchés, et relayer un secteur parapublic en perte de vitesse que le Gabon vient de se lancer dans la voie de la privatisation.

¹ Pourtant, dans le but de connecter les zones isolées pour répondre aux exigences de service public universel, les opérateurs historiques partout en Afrique ont utilisé des subventions (provenant d'un fonds alimenté par une taxe prélevée sur l'ensemble des opérateurs de télécommunications) ou la péréquation des tarifs (desserte des zones non rentables à des tarifs faibles, équilibrés par des tarifs élevés en zones urbaines). Mais la faible solvabilité des populations rurales et le coût élevé des équipements de connexion, voire l'impossibilité technique de le faire, ont rapidement découragé les opérateurs locaux.

² DEVY (M.). *Entreprendre au Gabon : L'ajustement structurel*. Marchés Tropicaux et Méditerranéens, numéro hors série, novembre 1996, p. 22.

De manière générale, le secteur parapublic est composé d'entreprises d'état, des établissements publics, des sociétés d'économie mixtes et des entreprises à participation financière publique. Au Gabon, il compte près d'une centaine d'entreprises, réparties dans tous les secteurs d'activité (transport, industries, services, commerce, ...voir annexe 2), et pèse sur la structure de l'économie nationale en termes quantitatif (contribution à la création de la valeur ajoutée, des emplois, ...) et qualitatif (impact de ses performances sur la compétitivité de l'économie, sur l'aménagement du territoire, ...). Les difficultés que rencontre l'Etat gabonais pour financer ce secteur d'activité, l'ont amené à mettre en œuvre, depuis le 13 février 1996, une loi sur la privatisation des entreprises¹ de ce secteur. La cession au secteur privé concerne les participations minoritaires que l'Etat a acquises par l'intermédiaire du code des participations dans un certain nombre d'entreprises privées, et celle les participations dans les entreprises publiques de taille moyenne ainsi que ses participations majoritaires dans sept entreprises de taille importante : Société de l'énergie et d'eau du Gabon (Seeg) ; l'Office des postes et télécommunications du Gabon (Opt) et ses filiales (Tig, Gabtel, Ems Delta Plus) ; de l'Office du chemin de fer transgabonais (Oetra) ; la compagnie nationale Air Gabon ; la société de développement d'agriculture au Gabon (Agrogabon) ; la société de développement de l'hévéaculture au Gabon (Hévégab); et la société des ciments du Gabon. Parmi les entreprises sélectionnées, l'Etat gabonais a opté pour les modes de privatisation suivants :

- a) la mise en concession privée de deux entreprises (Seeg et Oetra) ;
- b) la scission/cession d'actions de l'Office des postes et télécommunications ;
- c) la fusion/cession d'actions pour la société des télécommunications internationales ;
- d) et la cession d'actions pour le reste des entreprises.

Le secteur privé serait-il le chaînon indispensable aux stratégies de développement de l'Afrique, du Gabon particulièrement ? Pour répondre à cette questions, deux secteurs d'activités, en raison de leur état d'avancement dans le programme de réforme des entreprises parapubliques, mais aussi des opportunités en matière de développement que ces dernières offrent, feront l'objet de notre étude : l'eau et l'électricité d'une part, le secteur des nouvelles technologies de l'information et de communications (NTIC) de l'autre.

La problématique de développement des territoires par les nouvelles technologies de l'information et de communication est d'actualité¹. L'information est de plus en plus

¹ Le programme de privatisation constitue une des réformes structurelles que l'Etat gabonais met en place depuis 1995 dans le cadre du Programme d'ajustement structurel triennal (1995-1998).

¹ BAKIS (H), *Les télécommunications et quartiers défavorisés*, Netcom vol 9, p. 51.
BAKIS (H), *Communications et territoires*.

apparentée au *pétrole des années quatre-vingt*¹ ; et les télécommunications² seraient une méthode rapide et efficace. Les télécommunications peuvent avoir plusieurs incidences sur les territoires : une répercussion indirecte sur les entreprises par le biais de l'amélioration de la productivité, un rôle nouveau en matière de développement local et d'aménagement régional, l'ouverture sur de nouvelles opportunités géographiques, notamment sur des marchés extra-régionaux, la compensation de la dispersion géographique des entreprises spatialement éclatées, et l'apparition de nouvelles formes d'organisation d'entreprises en réseau...Mais comment les pays africains, dans leur globalité, peuvent-ils se lancer dans le déploiement des réseaux et des services des télécommunications ?

En effet, l'équipement en matière des technologies de communications reste un enjeu de taille et l'Afrique est dans une situation marginale. Les changements technologiques rapides, la faiblesse des budgets, la globalisation et la compétition féroce forcent les gouvernants africains à des choix drastiques. Pour améliorer les réseaux existants, faut-il investir dans les câbles sous-marins à fibres optiques ou doit-on porter l'effort sur les satellites de type Iridium, Equasat ou Inmarsat ? Pour améliorer le service, faut-il introduire la concurrence dans le secteur et de quelle manière ? En associant l'opérateur historique avec un partenaire stratégique ou en offrant des licences aux compagnies privées d'opérateurs téléphoniques de cellulaires ? Comment désenclaver les zones rurales et répondre aux besoins d'une majorité de la population, pauvre et illettrée ?³

Pour ce qui est du Gabon, l'Office des Postes et Télécommunication est resté longtemps du domaine exclusif de l'Etat, puis le gouvernement a opté pour la création de deux sociétés. L'une se chargera des postes, et l'autre privée, assurerait la fourniture des services de base.

Les services de la téléphonie mobile ont été adjugés par le gouvernement gabonais à trois sociétés⁴ ayant répondu favorablement aux appels d'offres international : **Télécel Gabon, Celtel Gabon et Libertis**. Dans le cahier de charges des nouveaux exploitants

¹ GHEBALI (V), *Télécommunications et développement*, p. 3.

² UIT : Selon les termes de l'Union internationale des télécommunications, celles-ci englobent "toutes transmissions, émission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de son ou de renseignements de toute nature par fil, radioélectricité, optique ou autres systèmes électromagnétiques". L'autre élément de définition est le récepteur de l'information : les messages sont transmis d'un point déterminé à un autre, ou à un groupe de points.

³ Annie Chéneau LOQUAY. *Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux ? Une approche géographique*, p1.

⁴ **Télécel Gabon**, est une filiale de Télécel International Ltd ; ce consortium est formé de la firme américaine Télécel International Ltd, détenant 70% des actions, et d'un groupe de partenaires privés locaux auxquels reviennent les 30% des actions restants. Le groupe Télécel International a acquis une compétences internationale, notamment dans les réseaux cellulaires, les communications par satellite et les services à forte valeur ajoutée. Il compte parmi les plus grands opérateurs cellulaires en Afrique sub-saharienne. Il détenait 12% de ce marché en 1999, et opère dans les pays comme la Côte d'Ivoire, le Burundi ou encore la Zambie.

Celtel Gabon, est issue de la fusion de MSI Cellular Investments (MSI CI), de la Société Financière Internationale (SFI), de la Commonwealth Development Corporation (CDC), de Worldtel et d'autres partenaires techniques gabonais.

figuraient un certain nombre de recommandations, parmi lesquels la mise en œuvre d'un service de téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire administratif de Libreville et de sa banlieue, et celui de l'ensemble du territoire à des dates bien précises. Concernant les services internationaux, à partir de leur troisième année d'exercice, les différents opérateurs devaient fournir des services de télécommunications internationales à leurs clients, de façon que ces derniers puissent communiquer avec les clients d'un autre réseau situé dans un autre pays, par l'intermédiaire d'un centre de transit international exploité par les titulaires au Gabon. Pour ce qui est de la qualité des services, le service offert sur l'ensemble de la zone couverte devaient être disponibles 24 heures sur 24 toute l'année, et satisfaire au moins aux critères de performance suivants : un taux de blocage des appels au niveau du commutateur ne dépassant pas 0,5% ; un taux de blocage des appels au niveau de la transmission radio ne dépassant pas 2% ; une qualité d'écoute conforme à la norme de l'ESTI ; une attente entre la demande d'un service et la fourniture de celui-ci ne dépassant pas trois jours ouvrables. Les mutations libérales du secteur des télécommunications vont-elles permettre, comme le pense certains experts, de réduire des discontinuités du territoire gabonais¹, de développer² et de redynamiser un secteur en perte de vitesse ?

D'après la Banque mondiale, dix pays ne satisfont pas la moitié de leurs besoins globaux dans les secteurs de l'assainissement et de l'eau en Afrique : le Burkina Fasso, le Tchad, la République démocratique du Congo, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Madagascar, la Mauritanie, le Rwanda et la Sierra Léone. Seule une poignée de pays parvient à couvrir plus de 90% de leurs besoins en eau, c'est le cas de l'Egypte, du Lesotho, de l'Algérie, ... Une dizaine d'autres couvrent entre 76 et 90% (Maroc, Sénégal, Namibie, Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Zimbabwe, ...). Plus d'une dizaine disposent d'une couverture oscillant entre 50 et 70% (Zambie, Nigéria, Gabon, Soudan, Centrefrique, Niger Mali, ...)³. Deux grandes tendances générales se manifestent : d'une part on dénote une tendance haussière de la

Libertis, est une filiale de Gabon Télécom.

¹ La plus grande partie de son territoire est inhabitée et est couverte à 85 % de forêt dense sempervirente, qui rend les communications difficiles.

² IGNACIO RAMONET. *Un continent d'avenir (Afrique en renaissance)*, in *Le Monde diplomatique*, mai-juin 2000, p 7. "Après avoir traîné les pieds, le marché africain des télécommunication est en effet en plein boom et, dans de nombreux pays, il devient le secteur économique le plus dynamique. Dans certain pays, malgré une économie plutôt déprimée, il connaît une croissance de plus de 25%. Rares sont les pays qui ne disposent pas de réseaux de téléphone mobile. Cela suscite, comme ailleurs, la convoitise des grandes sociétés multinationales spécialisées dans les télécommunications. Parmi les premiers investisseurs dans ce secteur, on trouve Télécel International, une société américaine, dont les activités sont concentrées en Afrique. On trouve également la société luxembourgeoise Milicom, le géant britannique Vodacom, la firme asiatique telecom Malaysia, la société suédoise Telia, ainsi que France Telecom. Depuis 1995, plus de 15 nouvelles entreprises privées offrant des services de téléphonie cellulaire sont apparues sur le marché africain. Alors que le continent comptait 1,2 millions d'abonnés en 1998, ce chiffre avait plus que doublé au début de l'an 2000.

³ MEUBLAT (G), *Les nouvelles politiques de l'eau : Enjeux urbains, ruraux et régionaux*, revue du tiers-monde.

demande d'eau potable ; de l'autre, les chiffres montrent une fracture de plus en plus profonde entre les campagnes et les villes. La distribution, le développement et l'assainissement des infrastructures de l'eau et de l'électricité devient un véritable enjeu de développement pour les pays du Sud, mais à l'instar de nombreuses entreprises publiques, les sociétés distributrices d'eau et d'électricité ont cumulé des déficits, et ont sombré dans un endettement dommageable à leur missions de services publics. L'une des conséquence de cette situation est que les réseaux de la plupart de ces pays accusent des pertes de 50 à 70%, dues en partie aux fuites. L'importance des investissements nécessaires au développement de ce secteur présente la privatisation, pour une quarantaine de pays africains, comme une condition au développement des réseaux, et au raccordement croissant des populations pour un meilleur accès. Qu'en est-il du Gabon ?

Dans le domaine de l'eau et de l'électricité, l'Etat est resté l'actionnaire principal, aux côtés d'un certain nombre d'industriels et d'établissements financiers. Dans le cadre de l'exécution du volet " privatisation " du programme économique, le gouvernement a mis en concession privée ce secteur. Depuis le 24 mars 1997, c'est le groupe Générale des Eaux, aujourd'hui Vivendi qui est l'actionnaire majoritaire, avec 51% du capital. Les 49% restants appartiennent aux investisseurs gabonais (les parts des investisseurs gabonais ont été obtenues par le biais d'un appel public à l'épargne).

Comme pour le secteur des télécommunications, les enjeux de la privatisation du secteur de l'eau et de l'électricité sont énormes : l'amélioration de la qualité des services pour une population urbaine de plus en plus importante, et une population rurale très marginalisée, reste une des préoccupations pour les services de l'Etat gabonais chargés du contrôle de la concession.

Depuis une dizaine d'années, les investisseurs étrangers ne sont plus seulement attirés par les ressources naturelles de l'Afrique, mais par d'autres secteurs d'activités. L'importance de la reconversion en cours, l'extension des mutations, l'amélioration sensible du climat politique dans certains pays, la qualité des diplômés locaux, la transformation du soubassement macroéconomique, la relative prospérité de certaines aires régionales, et la participation plus active du secteur privé dessinent un cadre économique et sociologique encore trop méconnu. Cette situation fonderait-elle l'espoir d'une véritable renaissance de l'Afrique, du Gabon dans sa singularité ? En outre, si la privatisation des entreprises parapubliques reste la condition *sine qua non* de la sortie du Gabon de la crise et des difficultés économiques et sociales auxquelles ce pays est confronté, cette situation n'aurait-

elle pas comme origine l'impuissance de certains dirigeants à gérer efficacement, et à définir une véritable politique de développement sur l'ensemble du territoire ?

LES CONCEPTS UTILISES

L'objet de notre recherche, est d'étudier le rôle et les implications des acteurs dans le développement économique, l'organisation et l'aménagement de l'espace au Gabon. Dans ce dessein un certain nombre de notions et concepts doivent être définis.

La notion d'ESPACE

Selon le contexte où le mot est utilisé, il apparaît qu'il existe plusieurs espaces. L'espace est défini par le dictionnaire Larousse, comme une surface déterminée, une étendue, un lieu, une place, ou une superficie, comme une mesure séparant deux objets (distance, écoulement, écart, intervalle)¹. Qu'en est-il de l'espace des géographes ? Se cantonne-t-il à la relation entre l'espace et le lieu ou l'espace et la mesure ? Assurément non, car selon R. Brunet: « L'espace géographique est l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur production - au sens large : non seulement pour se nourrir et s'abriter, mais dans toute la complexité des actes sociaux. Il comprend l'ensemble des lieux et de leurs relations. C'est l'espace qu'étudient les géographes.

« L'espace géographique est donc à deux faces. Il est un système de relations et un produit social organisé, l'un des nombreux produits de l'activité sociale. Il incorpore des héritages « naturels » et « artificiels ». Il a des acteurs, qui sont les individus (ou plus nettement les familles), les groupes, les entreprises, les collectivités territoriales, les États.

« Produit social, l'espace géographique est également milieu et environnement de l'activité sociale. Il est à tout moment sa propre « mémoire » et contraint plus ou moins, par son organisation et ses différences, les actions qui s'y déploient. A certains égards, on peut même le considérer, du moins dans ses aménagements, comme un moyen de production.

Ainsi l'espace et son organisation sont-ils tout ensemble un produit social, un moyen de reproduction sociale, et un moyen de production dont la performance peut être appréciée, notamment, à l'efficacité de la division spatiale du travail et des interconnexions entre les lieux. »²

¹ L'espace peut aussi être un interstice, une lacune ou un vide, ou le milieu extraterrestre.

² BRUNET(R) et al, 1994, *Les Mots de la géographie*. Paris-Montpellier, Reclus La documentation française. Collection dynamique du territoire, p194.

L'espace est donc une émanation sociale, économique, et politique d'acteurs multiples possédant leurs logiques propres.

L'espace géographique est le résultat de la superposition de différents espaces produits par les sociétés qui les occupent, les utilisent et les créent tout autant. Mais ces espaces ne sont pas des constructions instantanées, ils demandent du temps pour s'organiser car l'espace s'inscrit aussi dans la durée, l'espace est aussi du temps. « En étudiant l'espace, il faut tenir compte d'un élément de valeur, le temps », écrivait E. Reclus en 1876. L'espace ou plutôt les espaces qu'étudient les géographes sont donc indissociables de cette dimension temporelle, formant « un couple infernal et incontournable » selon l'expression de R. Brunet. Cependant, « il serait évidemment trop simple et faux de faire correspondre à ce couple celui de la géographie et de l'histoire, bien qu'ils aient quelque chose à faire ensemble », précise l'auteur. La temporalité géographique ne correspond donc pas à celle des historiens, car « l'espace est du temps et le temps de l'espace ; la mesure de l'un se transforme en mesure de l'autre (...) car le temps se réalise dans l'espace. »¹ La problématique des géographes étudiant la recomposition de l'espace n'est donc pas une problématique de géographie historique mais une problématique de dynamique spatiale.

Au regard de toutes ces définitions et remarques nous pensons définir l'espace géographique comme un palimpseste formé de l'ensemble des espaces sociaux économiques ou politiques qui se sont inscrits dans le temps sur un espace physique.

Une étude temporelle de l'espace devient pour le géographe le repérage et l'étude des ruptures ou des permanences qui le caractérisent en fonction de la logique ou des logiques contradictoires de ses acteurs.

Les termes AMENAGEMENT ET TERRITOIRE

Les termes aménagement et territoire portent en eux des charges considérables d'ambiguïté et de difficultés de compréhension. Il importe donc, afin d'éviter, si possible, tout malentendu, de poser au départ un certain nombre de repères.

Aux yeux du lecteur, il pourra s'agir d'affirmations discutables, de définitions non recevables ; nous en prenons la responsabilité, estimant que cette attitude est la seule qui garantisse un minimum de clarté.

L'aménagement du Territoire est une expression inventée en France ; elle est apparue en 1949 à l'initiative du ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Eugène Claudius-

Petit ; elle traduisait tout un courant d'idées dont les inspirateurs et les porte-parole s'appelaient Jean-François Gravier, Raoul Dautry, Gaston Bardet, Le Corbusier... L'expression n'a cessé, depuis lors, de se renforcer en s'institutionnalisant avec les créations en 1963 de la Délégation générale à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), et de la Commission Nationale de l'Aménagement du Territoire ; elle a même figuré, épisodiquement, dans l'intitulé du ministère de tutelle. Cette expression présente toutefois l'inconvénient d'être difficile à traduire ; elle a donc une capacité de suggestion et de rayonnement limitée.

Le dictionnaire Larousse définit « aménager », comme « disposer avec ordre en vue d'un certain but » ; en changeant d'échelle, et donc de proportion, en passant de l'appartement à un territoire, la même idée demeure, d'une disposition. On pourrait cependant dire que tout logement, comme tout territoire, présente dès l'origine un aménagement. c'est-à-dire une certaine disposition, une certaine organisation. Les deux mots essentiels de cette définition sont ceux **d'ordre** et de **but**. L'aménagement du territoire se propose de substituer un nouvel ordre à l'ancien, de créer une meilleure disposition, une meilleure répartition dans l'espace de ce qui constitue les éléments de fonctionnement d'une société ; meilleure par rapport aux buts, c'est-à-dire « non seulement à des fins économiques, mais davantage encore pour le bien-être et l'épanouissement de la population » (E. Claudius-Petit) ; termes vagues mais qui définissent néanmoins clairement la finalité sociale, humaine, de l'aménagement du territoire. Le volontarisme réside précisément dans cette fin, dont on suppose qu'elle ne rejoint pas celle des mécanismes et des décisions économiques. L'aménagement n'est donc pas n'importe quelle disposition, n'importe quelle organisation spatiale mais une disposition, une organisation à intentions sociales ; il est voulu. Le terme de territoire est tout aussi ambigu : « étendue de terre dépendant d'un État, d'une ville, d'une juridiction, etc. » (selon le Larousse), c'est-à-dire qu'on intervient sur une portion de la surface terrestre dont on a la souveraineté ; le sens est plus neutre que celui de région, plus précis que celui de l'espace. Les traductions ou les équivalents en d'autres langues ont toujours posé des problèmes : en anglais l'expression la plus utilisée est : *regional planning* ; en allemand : *raumordnung* (ou *planung*).

L'aménagement du territoire est une action géographique au sens fort du terme, c'est-à-dire qu'il contribue à modifier la géographie d'un certain territoire en agissant sur une ou plusieurs des composantes - réseau de communications, développement urbain, localisations industrielles. Mais toute action est-elle une action d'aménagement ? Cette question conduit à deux séries de réflexions. **Quelles sont alors les finalités de l'aménagement du territoire ?**

¹ BRUNET(R) et Al., op. cit., p.194.

Toute action géographique traduit une intention des agents qui ont la propriété ou la responsabilité d'intervention sur un certain territoire, qu'il s'agisse d'un grand domaine ou d'une parcelle.

Les finalités les plus évidentes sont d'ordre économique : il s'agit de mettre en valeur, de développer, d'assurer la croissance économique, de tirer du territoire en question les meilleurs revenus avec le minimum d'investissements. Cette mise en valeur organise un certain espace, non dans une perspective globale mais pour exploiter une ressource ou un ensemble de ressources, agricoles, énergétiques minières, industrielles, touristiques ; la plupart des actions entreprises le sont dans cette seule perspective.

Si la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire est apparue c'est bien que les résultats de ces actions de mise en valeur n'étaient pas satisfaisants du point de vue social ou écologique. Il convient donc de distinguer entre des politiques de développement et des politiques d'aménagement, sans toutefois tomber dans l'utopie et imaginer qu'on puisse aménager en dehors de toute perspective de développement économique.

Mais l'aménagement du territoire a des finalités qui, évoluant ou se complétant au cours des dernières années, correspondent à deux axes majeurs :

- **un axe social**, qui vise au « bien-être et à l'épanouissement de la population » (définition de 1947), c'est-à-dire qui privilégie le social par rapport à l'économique : un territoire ne doit plus être organisé en vue de sa seule exploitation, du seul profit, mais en vue de procurer à sa population une qualité certaine d'équipements, de services, un cadre de vie valorisant ; les préoccupations de justice (sociale) l'emportent sur celles d'efficacité (économique) ;

- **un axe écologique**, développé plus récemment, et qui a rejoint les préoccupations antérieures des aménageurs. L'accent est mis sur l'insertion des sociétés et de leurs interventions dans des milieux naturels, des écosystèmes fragiles, exposés à des déséquilibres irrémédiables, à des dégradations de la flore et de la faune, ainsi qu'à des pollutions multiples. Cet axe écologique souligne les artificialisations, les démesures, les concentrations, les surexploitations, les surfréquentations, qui accompagnent l'humanisation croissante de la surface de la terre.

L'aménagement du territoire vise, en quelque sorte, à remédier aux excès, aux déséquilibres, aux disparités provoqués par des actions trop libres, trop spontanées, trop axées sur le profit, trop liées à des faits de domination et d'exploitation. L'aménagement du territoire correspond à une philosophie du cadre de vie, de l'espace géographique comme élément essentiel du "développement" , cette fois au sens le plus général du terme.

Ainsi, une politique d'aménagement du territoire « ne s'identifie ni avec l'urbanisme qui est sa version locale, applicable au territoire limité d'une ville ou d'un ensemble de communes solidaires, ni avec la planification économique qu'il utilise comme instrument, ni avec la décentralisation qui est une modalité d'action, ni avec la mise en valeur qui est un aboutissement » (Pierre Randet). Elle est une géographie prospective et volontaire, à long terme, dont les actions procèdent d'options permanentes, d'une volonté directrice constante très différente des actions économiques nécessairement à court terme, puisqu'elles doivent tenir compte de la conjoncture nationale et internationale.

Avec de telles difficultés de définition, de telles charges d'ambiguïté, on ne saurait s'étonner des risques auxquels les notions d'aménagement et de territoire sont exposées. Mais dans le cadre de notre étude quels sont acteurs de cette organisation de l'espace ?

LES ACTEURS ET LEURS LOGIQUES

Quels vont être les acteurs de la transformation de l'espace au Gabon ? D'un côté l'Etat : cette réponse paraît évidente dans la mesure où l'étude porte sur un ensemble territorial unifié. Les constructions nationales sont toujours l'œuvre de l'Etat qui, même dans les pays à économie libérale, joue un rôle de régulateur. Dire que l'Etat est un acteur de la construction d'un pays est une évidence, cependant l'Etat n'est pas omnipotent, en tout cas dans les pays qui se réclament d'idéaux républicains et de démocratie. La séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif est un élément qui doit être pris en compte. Qui décide et qui organise la construction territoriale ? Par quel biais et selon quelles méthodes ? Quel est l'objectif de cette organisation ?

Ces questionnements ne sont pas anodins. Il est important de déterminer les acteurs qui détiennent le « pouvoir » de décision ou qui peuvent, d'une manière ou d'une autre, faire infléchir une politique dans un sens ou dans un autre, est important.

En effet, pour toute la période étudiée, cette notion de pouvoir discrétionnaire est primordiale pour la compréhension de la construction de l'espace au Gabon dans la mesure où, ayant repéré ces acteurs, il est possible de saisir leurs différentes logiques de construction territoriale.

A ce titre, nous avons repéré plusieurs « acteurs » jouant un rôle en matière d'organisation de l'espace :

- Durant la période de la colonisation, le pouvoir appartient aux puissances coloniales, puis à la France. Leur but est de créer une structure spatiale d'implantation coloniale qui doit être à leurs yeux l'auxiliaire de la conquête. En effet, le Gabon, comme l'ensemble des Etats d'Afrique centrale et à la différence des pays d'Afrique de l'Ouest, n'a pas connu d'organisation politique ou administrative pouvant favoriser la formation d'un Etat avant la colonisation¹. Il était alors composé de groupes juxtaposés sans autorité ni organisation communes. Longtemps incapable de maîtriser l'étendue, faute de la connaître, l'administration était en outre restée en retrait, laissant le champ libre au commerce. En créant les Compagnies concessionnaires la métropole semblait renoncer à administrer d'immenses territoires pour lesquels elle répugnait à s'engager financièrement. Les carences flagrantes en personnel et en moyens interdisaient toute action de fond et conduisirent à abandonner, en fait

¹ L'administration a été tardivement mise en place au Gabon : près d'un quart de siècle s'est écoulé entre la partition de 1886 et l'organisation systématique entreprise en 1909. Il est vrai qu'avant d'être doté de frontières en 1903, ce pays n'avait pas de

sinon en droit, la souveraineté à l'entreprise privée. Mais quels ont été les acteurs de l'organisation spatiale du Gabon durant les premières périodes de son histoire politique ? Ce sont les compagnies à chartes et à privilège, les comptoirs et les factoreries, et bien entendu les compagnies concessionnaires qui ont été les acteurs de l'organisation spatiale du Gabon durant les premières périodes de son histoire politique.

- A partir des années 1960, le pouvoir passe aux mains des nouveaux dirigeants politiques de l'époque, et à l'Etat gabonais. Leur objectif est de relayer la puissance coloniale et de doter le Gabon des structures qui lui permettraient d'entrer dans une nouvelle phase de son histoire, en faisant appel aux capitaux privés et donc aux entreprises étrangères, françaises pour la plupart.

L'aménagement du territoire constitue un enjeu de pouvoir d'importance. Très schématiquement, il est possible de distinguer quatre, sinon cinq types d'acteurs (privés ou publics), plus ou moins directement engagés dans toute démarche d'aménagement, chacun se caractérisant par des projets diversement cohérents et explicites¹.

a) Les acteurs extra-régionaux comprennent l'ensemble des institutions réglant la politique d'aménagement et des organismes - notamment administratifs - qui en sont le prolongement territorial en liaison avec le pouvoir central. De ces groupes émanent la plupart des directives et des ressources de l'aménagement (études et réalisations), dans une optique le plus souvent urbaine, et non sans conflits de compétence vis-à-vis par exemple de l'espace rural. Telle action née de l'initiative locale, qui espéraient s'affranchir des contraintes administratives et suivre sa voie propre, doit tôt ou tard avoir recours à ces instances pour de multiples raisons, le plus souvent juridiques et financières.

En fait, ces acteurs ne sont pas homogènes ; **deux sous-catégories d'acteurs interviennent spécifiquement** : d'une part, les « décideurs », autrement dit les « politiques » qui déterminent les grands objectifs et fixent les limites du possible dans la mesure où ils détiennent le pouvoir financier ; d'autre part, les « aménageurs », c'est-à-dire les spécialistes chargés des études, de la mise en œuvre et du suivi des réalisations sur le terrain. Ces derniers jouent souvent un rôle déterminant dans toute action d'aménagement, car, forts de leur savoir et de leur compétence, ils disposent d'un pouvoir technique que nul ne peut contester : on peut s'opposer à une politique, mais plus difficilement remettre en cause des arguments techniques quand on ne parle pas le même langage.

définition territoriale précise. Les lenteurs des reconnaissances géographiques après les grandes traversées des explorateurs et leurs difficultés rendaient hasardeux un découpage de l'espace.

¹ AUBERT (G) ; BLANDIN (P) ; LAMOTTE (M) ; LONG (G) ; PINCHEMEL (Ph) ; PROD'HOMME (J.P.) ; TRICART (J.), 1985 : *Fondements rationnels de l'aménagement du territoire*, p.42.

b) Les acteurs intra-régionaux se caractérisent à la fois par leur implantation territoriale qui leur confère une légitimité (responsabilité à caractère horizontal) et par la relation verticale qui les relie institutionnellement au niveau plus global des centres de décision, là où s'opèrent généralement les négociations ; qualifiés parfois de « pouvoirs intermédiaires », ces acteurs comprennent en fait deux types de partenaires : **les élus politiques et les représentants professionnels et syndicaux**. En tant que tels, ils sont d'ailleurs incités à participer aux diverses structures de concertation mises en place dans le cadre des actions d'aménagement.

Souvent, surtout en milieu rural, l'origine sociale des élus et des représentants socioprofessionnels est peu différente, voire semblable. Ils forment le groupe des notables, dont le poids local est très grand¹. Ils contrôlent tout changement et n'acceptent que celui qui ne remettra pas en cause leur pouvoir, mais le confortera. Ils sont aidés par leur aptitude à parler un double langage, celui de la société locale et celui de la société globale². Aussi, en matière d'aménagement, acceptent-ils plus volontiers les initiatives externes (provenant par exemple des instances administratives), qui vont renforcer leur pouvoir et leur prestige, plutôt qu'internes, où ils voient rapidement une menace pour leur position sociale. Cependant, il existe de nombreuses exceptions, qui tiennent à l'évolution générale de la société et à l'émergence de nouveaux types de responsables, plus conscients des risques de la « notabilisation », ainsi qu'à l'action de certaines équipes, peu institutionnalisées, souvent unies par un leader de type charismatique, sensible aux problèmes de son secteur et préoccupé de trouver des solutions adaptées appelant une participation directe des habitants.

C'est généralement à ce type d'acteurs qu'il convient de rattacher les animateurs de l'aménagement et du développement. Ils constituent une population très diversifiée et souvent de statut ambigu. Les plus anciens, sans en porter le nom, sont les permanents des multiples structures de coopération intercommunale. Les fonctions des plus récents portent soit sur les activités culturelles, volet important du développement, soit sur l'animation globale, sous la dépendance du leader local, mais là aussi le nombre et l'ampleur des tâches sont souvent imprécis. Bien des pays du Tiers-Monde ont cru découvrir les vertus de l'animation, utile quoique aussi mal définie et souvent projetée par le pouvoir central en superposition à des structures traditionnelles.

c) Les acteurs locaux organisés sont généralement un signe de la vitalité d'une population et de sa créativité. Ceci est vrai en ville, lorsque foisonnent une multitude d'associations de

¹ MENDRAS (H.), 1976 : *Sociétés paysannes*, p. 177.

² JOLLIVET(M.) et MENDRAS (H.) : *Les collectivités rurales françaises*, p. 201.

quartier, comme en milieu rural. En général, ces groupes ont un champ d'activité bien délimité, sur le plan fonctionnel et territorial. L'occasion qu'ils donnent à une fraction de la population de se rassembler et d'agir ensemble témoigne d'un dynamisme potentiel plus global susceptible de se mobiliser dans une perspective de développement. En effet, chaque groupe est porteur d'objectifs qui lui sont propres — il doit d'ailleurs les formaliser dans les statuts qui définissent son droit à exister — mais aussi d'un projet implicite sur le milieu social qu'il contribue à animer. Les aménageurs savent que souvent l'action durable qu'ils cherchent à susciter passe par l'expression de ces projets et la mise en mouvement de ces groupes, même et surtout s'ils sont peu compatibles avec le projet dominant. Mais les conditions et la volonté existent rarement pour que ces acteurs puissent jouer efficacement un rôle de contre-pouvoir, surtout en milieu rural où les minorités sont difficilement reconnues. Dans les vieilles sociétés, la pression sociale est forte, et les déviants sont facilement mis au pas ou isolés.

d) La population constitue à l'évidence l'essentiel du tissu social, mais elle n'est nullement un ensemble homogène, bien qu'il soit plus aisé de la considérer comme tel. L'entrelacs des couches sociales et des groupes informels n'est pas apparent, souvent masqué par le dynamisme relatif des représentants officiels (élus et professionnels) et même par celui des acteurs locaux organisés. Pourtant la levée d'un « vouloir collectif », nécessaire à la pérennité du développement, est subordonnée à la reconnaissance de la spécificité de ces couches sociales et de ces groupes informels.

Ces quatre types d'acteurs sociaux, à des niveaux d'espace et d'organisation différents, sont tous impliqués théoriquement dans l'organisation, l'aménagement et le développement, **auxquels on associerait aussi les entreprises privées.**

Les grandes entreprises sont de plus en plus impliquées dans la cogestion des territoires, aux côtés des autres acteurs locaux¹. A l'heure où les territoires sont de plus en plus soumis à des enjeux comparables à ceux des entreprises (en termes de marketing et de qualité notamment), les grandes entreprises peuvent apporter aux collectivités, en charge de la gestion de ces territoires, leur expérience, leur compétences et leurs outils, qui sont une véritable valeur ajoutée¹. La collaboration pour l'expertise, le diagnostic, la stratégie, l'évaluation, s'avère particulièrement souhaitable. Mais cette situation souvent typique des pays industrialisés, notamment en ce qui concerne les défis et les stratégies territoriales en

¹ DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE (DATAR) : *Grandes entreprises et appui au développement économique local*, p. 120.

matière de développement local, peut-elle aussi se vérifier à propos des pays en voie de développement ? Mais, de quelles entreprises s'agit-il dans le cas du Gabon, susceptibles de constituer des acteurs pertinents d'action, de régulation des problématiques de développement et d'organisation spatiale ?

Le Gabon tente d'abandonner son rôle de propriétaire ou d'exploitant des entreprises publiques et cherche à donner une importance primordiale au secteur privé local. Un secteur privé constitué d'une manière générale de grandes entreprises étrangères, de petites et moyennes entreprises et d'entreprises locales².

Les grandes entreprises installées au Gabon sont en majorité des filiales de grands groupes internationaux présentes dans les secteurs pétrolier, minier, et forestier. Elles opèrent également dans les activités bancaires, des assurances et dans les prestations de services. Leurs activités se sont donc limitées à ces secteurs, refusant toute forme de diversification dans les secteurs où la rentabilité intervient à long terme (agriculture, industrie, ...).

Dans la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME), les créateurs sont généralement des étrangers d'origine syrienne, libanaise et asiatique. Leurs entreprises revêtent souvent des formes archaïques (dépôts vente de marchandises) et ne sont pas de nature à évoluer. On les rencontre dans le commerce de gros, demi-gros et détail. Leur activité est basée sur l'import-export où coexistent différentes tranches : marchandise générale, quincaillerie et produits d'entretien, alimentation, confection de luxe et maroquinerie, outillage et matériel électrique et industriel, produits sidérurgiques, enfin radio, froid et climatisation. Ces PME sont directement concurrencées par des entreprises de plus petites tailles, qui sont gérées de façon artisanale et familiale et, sont dirigées par des Ouest-Africains. L'évolution de leurs activités est difficile à cerner dans la mesure où il n'existe pas de comptabilité suffisamment élaborée. Mais, elles se développent comme des entreprises de taille moyenne et commercialisent souvent des produits importés. On retrouve ces mêmes acteurs dans les autres domaines tels que l'agriculture, le transport, la pêche, les services et surtout les petits métiers de bricolage (les Nigériens et les Ghanéens y sont majoritaires). Ces entreprises passent facilement du secteur formel au secteur informel. Cette transaction dépend souvent des différentes opportunités que l'une et l'autre forme procure au créateur de l'entreprise.

Les entreprises locales sont généralement des entreprises de petite échelle, réparties en trois catégories : les petites et moyennes entreprises et moyennes industries (PME/PMI),

¹ BAKIS Henry, 1977, *IBM une multinationale régionale*.

² METOUGUE NANG (P.), *Les entrepreneurs gabonais et le problème de financement des investissements*, p 4.

l'artisanat et les micro-entreprises. Cette distinction se fonde partiellement sur la taille, mais aussi sur le secteur de l'économie dans lequel l'entreprise exerce ses activités (formel, semi-formel ou informel)¹.

Les défis auxquels doivent faire face les pays en développement, l'Afrique particulièrement, aujourd'hui sont énormes : 600 millions d'Africains (10% de la population mondiale) ne produisent que 1% du produit intérieur brut mondial, pendant que 270 millions d'entre eux, ou 45% de la population vivent avec moins de 1 dollar US par jour. 200 millions n'ont pas accès aux services de santé adéquats et 47% n'ont pas l'eau potable. Par ailleurs, l'Afrique reçoit seulement 1 % des capitaux privés investis dans les pays du Tiers Monde et à peine 3% de l'investissement direct étranger. De plus, compte tenu de la croissance de la population, les taux de croissance économique actuels, qui tournent autour de 5% pour la bonne majorité de ces pays, ne permettent pas de lutter efficacement contre la pauvreté. Pour obtenir des résultats significatifs, d'après certains spécialistes, ces taux doivent doubler dans les dix prochaines années. **Mais, comment atteindre un tel objectif ? Le secteur privé peut-il sauver l'Afrique ?**

Les pays en voie de développement, l'Afrique particulièrement sont entrés dans une nouvelle phase de développement consécutive aux programmes de privatisation. Les premiers programmes visant à la privatisation en Afrique francophone, lancés à partir des années 1980, se sont d'abord présentés comme de simples mesures d'assainissement financier ou d'amélioration de la gestion publique du patrimoine de l'Etat. Développés pendant une dizaine d'années sur une toile de fond de stabilité politique, d'ajustements structurels et de récession économique, ces programmes sont progressivement apparus comme une réforme en profondeur des politiques économiques des jeunes Etats africains. Les conséquences apparentes des réformes économiques paraissent bientôt considérables aux opinions publiques, qui leur attribuent la responsabilité de l'effondrement des systèmes bancaires, des dévaluations monétaires, de la régression de l'emploi et de la pauvreté.

¹ Les PME peuvent, selon le domaine dans lequel elles opèrent compter dix à plusieurs centaines de travailleurs. Elles exercent leurs activités dans le secteur formel.

L'artisanat relève essentiellement du secteur semi-formel (l'entrepreneur n'a que son agrément de commerce pour exercer son activité. Il n'est généralement pas inscrit sur le registre du commerce et des sociétés). Les entreprises en question effectuent la transaction simple des produits primaires (agro-industrie, produits à base de bois et des métaux, vêtements traditionnels, ...). Mieux structurées que les entreprises du secteur informel, elles éprouvent souvent certaines difficultés d'accès au système officiel de financement, aux technologies de pointe et à la formation.

Les micro-entreprises sont souvent des entreprises familiales opérant dans le secteur informel. Elles peuvent occuper une à dix personnes, mais le nombre habituellement rencontré est de d'au plus deux personnes, avec dans certains cas, une aide supplémentaire à temps partiel.

Un changement de décor s'ensuit avec l'apparition, parfois imposée de l'extérieur, d'une volonté affirmée de démocratie politique : privatisation et démocratie semblent devoir progresser dorénavant au même pas. Une seconde vague de privatisations est lancée aux lendemains de la dévaluation du franc CFA, en 1994, dans un contexte de plus grande instabilité. La nouvelle politique économique dessine les contours d'un désengagement de l'Etat, privé de son rôle traditionnel de promoteur du développement et de pourvoyeur d'emplois. Un libéralisme loin des modèles traditionnels, et sans racines culturelles s'impose progressivement. Il propose une gestion moderne de la production, jusqu'alors peu performante, et ouvre peut-être la voie, par l'arrivée de nouveaux acteurs, à un développement durable qui semblait en panne en Afrique.

MATERIELS, METHODES ET DIFFICULTES

Pour répondre aux interrogations évoquées précédemment, nous avons effectué un inventaire bibliographique des travaux publiés et utilisé diverses données et sources statistiques, auxquelles il faudra associer les études de terrain effectuées au Gabon, l'objectif étant de croiser ces trois types d'informations.

Pour ce qui est des sources bibliographiques, notre recherche s'est donc appuyée sur les travaux menés sur le Gabon par des chercheurs de différentes disciplines relevant notamment de la géographie, de l'histoire, de la sociologie, ou de l'économie...

LES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES UTILISEES

Le Gabon n'a cessé de faire l'objet d'interrogations de recherche et de publications, dont la très grande majorité traite aussi bien de la période coloniale que post-coloniale. En fait malgré son abondance, la production scientifique portant sur le Gabon présente des lacunes :

- il existe peu d'études analysant l'espace gabonais qui confrontent, dès la période pré-coloniale, la totalité des étapes historiques que ce pays a traversées ;
- aucune étude géographique exhaustive quantifiée n'a été effectuée ;
- peu d'études se détachent avec suffisamment de netteté des débats et idéologies politiques en cours dans et à propos du pays : le fait colonial est abordé avec des grilles de lecture manichéennes qui s'opposent selon qu'elles sont effectuées par des Français, pro-coloniaux ou anti-coloniaux, ou par les Gabonais pro-Bongo ou anti-Bongo. Ces points de vue entraînent d'ailleurs les auteurs à s'intéresser à des objets de recherche différents ;
- de nombreuses études ou recherches portent sur des problématiques très pointues qui limitent bien souvent la portée de l'analyse.

Cependant quelques ouvrages traitent de l'espace gabonais sur une longue période, c'est le cas des ouvrages de Roland POURTIER¹ qui abordent l'encadrement territorial du Gabon durant l'époque coloniale, les notions d'espace et de territorialisation, les cycles d'exploitation des ressources naturelles de ce pays, et son organisation spatiale. Principalement descriptive, cette étude très complète offre une vision d'ensemble du processus de mise en place de la colonisation et des mutations territoriales du Gabon.

¹ POURTIER (R.), 1989, *Le GABON, tome 1 et 2 : Etat et développement*, Paris, Harmattan.

La majeure partie des ouvrages couvrent l'organisation territoriale du Gabon durant la période coloniale. Il s'agit par exemple des deux ouvrages de SURET-CANALE¹ qui traitent, le premier, des indépendances africaines et leur contexte, de la centralisation et de la diversification des capitaux privés, des structures capitalistes, des secteurs publics et du capitalisme monopolistique d'Etat au sein desquels ses capitaux sont utilisés; le second du volume et de la pénétration de ces investissements. Il existe un troisième ouvrage du même auteur² qui traite de l'exploitation économique, de l'oppression politique et administrative, de l'évolution sociale et politique des colonies.

D'autres recherches méritent d'être citées : nous pensons particulièrement à certains ouvrages de référence produits par l'école de géographie française, et dont l'intérêt quoique partiel pour notre sujet, reste majeur. Ainsi :

- SAUTTER (G), 1966 : « *De l'Atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement* », Paris, Mouton , 768 p. ;

- Catherine COQUERY VIDROVITCH³ sur la mise en valeur coloniale du "Congo français", c'est-à-dire de l'ensemble des territoires qui allaient devenir l'Afrique Equatoriale Française ; sujet aussi qu'elle aborde dans un deuxième ouvrage⁴ en collaboration avec SAMIR AMIN qui lui, traite des formes ultérieures de la mise en valeur, de 1920 à 1968, plus particulièrement dans le territoire du Moyen-Congo devenu République du Congo (Brazzaville) en 1958.

L'inventaire bibliographique fait donc apparaître un vide pour notre thème de recherche. Ce vide est tout de même compensé, d'une part, par l'abondance des rapports sectoriels demandés par des organismes internationaux comme la Banque Mondiale, ou par certains départements ministériels de l'Etat gabonais, et de l'autre, par les travaux de recherche universitaire (thèses de doctorat) réalisés par un certain nombre d'étudiants, tant au Gabon qu'à l'étranger, en France notamment.

En ce qui concerne les rapports, nous renvoyons le lecteur à notre répertoire bibliographique, mais deux méritent d'être cités dès à présent à cause de leur importance, il s'agit :

¹ SURET-CANALE (J.), 1987, *Afrique et capitaux: Géographie des capitaux et des investissements en Afrique tropicale d'expression française*, Paris, l'Arbre Verdoyant, 855 p.

² SURET-CANALE (J.), 1987, *Afrique noire occidentale et centrale, l'ère coloniale*, Paris, Editions Sociales, 636 p.

³ COQUERY VIDROVITCH (C.), 1972, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, Mouton, 598 p.

⁴ COQUERY VIDROVITCH (C.); SAMIR AMIN, 1969, *Histoire économique du Congo (1880-1968)*, Paris, Anthropos, 204 p.

1) *Bilan Commun de pays*¹, qui fait ressortir la situation des différents secteurs d'activités, en insistant sur les notions de population et de développement, d'éducation, de santé et de la relation formation/emploi, mais aussi des notions de développement humain et de pauvreté, de la situation de la femme au sein de la société gabonaise, des problèmes, ou mieux des handicaps, liés à l'aménagement du territoire et à l'intégration régionale, auxquels est confronté le Gabon.

2) Dans le même ordre d'idées, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) élabore chaque année un rapport sur le Gabon, qui décrit la situation de ce pays, ainsi que le niveau des infrastructures et les dimensions sociales du développement².

Mais aussi des thèses et mémoires³, des articles⁴ se rapportant sur le Gabon, dont le recensement est détaillé dans la partie bibliographique de cette thèse. Ces thèses, à des degrés divers, montrent les multiples mutations intervenues au Gabon aussi bien pendant la période coloniale, qu'à une époque récente. Celle se rapportant sur l'évolution de Port-Gentil par exemple, pour ne citer que celle-là, nous a permis de mieux scerner le cadre d'existence de cette ville et ses différents facteurs de croissance ; mais aussi l'impact des activités industrielles, pétrolières pour partie, sur les mutations sociales et environnementales de la ville.

Autres études concernant partiellement le Gabon, il faut aussi tenir compte des nombreux travaux n'ayant pas de rapport direct avec notre sujet, mais dont l'intérêt est grand

¹ Coordonation du Système des Nations Unies, 2001, *Le Gabon, Bilan commun de pays*, 71 p.

² PNUD, 1997-2003), *Le Gabon*.

³ DJEKI (J.), 1985, *L'évolution récente de Port-Gentil*. Thèse de doctorat 3^{ème} cycle. Université Montpellier III, 766 p.

ELLA ESSONE (J.M.), 1986, *Les dessertes de Libreville*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle. Université Montpellier III, 522p.

IBOUANGA (B.), 1998, *Les interfaces maritimes du Gabon : Essai d'une géographie portuaire et commerciale*, Thèse de doctorat, Géographie, Université de Bordeaux III, 400 p.

MABICKA (J.), 2003, *Exploitation et gestion durable de la forêt gabonaise: Analyse géographique et problèmes de gestion et d'aménagement forestier*, thèse de Doctoret de Géographie, Université Montpellier III, 715p.

NGUEMA ENGO (P.), 1997, *Une économie régionale transfrontalière : Gabon, Cameroun, Guinée-Equatoriale*, Thèse de doctorat, Bordeaux III, 367 p.

NZIENGUI MABILA (P.), 1981, *Dynamique urbaine du grand Libreville : laisser faire et volonté d'aménagement*, Thèse de doctorat de 3^è cycle, Université de Bordeaux III, 444 p.

ONDO OSSA (A.), 1984, *Paradoxe du Gabon, un pays riche mais sous-développé*, Thèse de doctorat d'Etat, Sciences Economiques, Université de Nancy II, 2 tomes, 674 p.

Yawo Ganyo (G.), 1980, *Une agriculture forestière de subsistance face aux cultures commerciales : cas du Woleu-N'Tem (Gabon)*, Thèse de doctorat de 3^è cycle, Géographie, Université de Bordeaux III, 2 vol. 474 p.

⁴DJEKI (J.), 1997. Espaces, territoires et communications au Gabon : analyse des dysfonctionnements des voies de communication en zone équatoriale. *Netcom*, vol 11, N°1, pp 300-312.

ROPIVIA (M.L.), Problématique culturelle et développement en Afrique noire : esquisse d'un renouveau théorique, Cahier de géographie du Québec, 1995, n° 108, vol 39.

ROPIVIA (M.L.), Géopolitique du développement, de la coopération et des visions du monde au XX^e siècle, 1995, n° 108, vol 39, pp. 337-347.

pour notre propos. Ainsi en est-il pour des travaux de Frédéric LEUNKEU¹, qui a étudié de manière exhaustive la pénétration des firmes européennes en Afrique, dressent l'état des lieux du nouvel environnement politique et économique des Etats africains, puis montre les données d'une coopération utile entre les firmes et les Etats.

De même les travaux de Ablassé OUEDRAOGO² montrent le phénomène du multinationalisme dans la mondialisation à travers l'accumulation du capital et son expansion dans les pays en voie de développement, puis la domination des économies développées faisant obstacle au développement de ces pays dans une seconde partie.

Au manque de sources bibliographiques sur notre sujet d'étude, vient s'ajouter les lacunes et limites des données statistiques disponibles.

Les données statistiques

Les chercheurs travaillant sur le Gabon déplorent unanimement l'insuffisance et l'incohérence des données à l'échelle nationale, et les acteurs ayant en charge le territoire, qui ont régulièrement besoin de telles données, se heurtent à la difficulté d'établir des comparaisons fiables. On s'étonne donc du peu d'efforts faits pour établir des bases de données statistiques sur de longues périodes, alors que l'intérêt suscité par ce type d'informations ne cesse de croître. Quelles sont les raisons de cette absence de données ? Répugnance des chercheurs à aller fouiller les cartons poussiéreux des archives? Difficultés techniques des recherches documentaires ? Nous ne le pensons pas. Pour quelles raisons aucun chercheur n'a-t-il pris le risque de constituer de telles bases de données ? A en juger par la profusion actuelle de bases de données, atlas et systèmes d'informations géographiques, cet exercice ne semble plus rencontrer d'obstacles sérieux. Or les données existent et une étude quantifiée des différents secteurs d'activité du Gabon est possible, mais il se trouve que pour des raisons, semble-t-il politiques, les organismes qui les détiennent ont du mal à les regrouper.

¹ LEUNKEU Frédéric, 1976, *Les grandes entreprises en Afrique : Essai sur les relations entre les entreprises étrangères et les nouveaux Etats indépendants*, Thèse de Doctorat en Economie et Administration des Entreprises, Université de Paris I, PANTHEON SORBONNE, 431 P.

² OUEDRAOGO Ablassé, 1981, *Les firmes multinationales et l'industrialisation des pays en voie de développement*, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle (Analyse sectorielle de la croissance), Université de Nice (Faculté de Droit et des Sciences Economiques), 293 p.

En effet, les données sont dispersées dans différentes institutions privées et publiques (Direction générale des douanes, Direction générale de l'économie, Direction générale de la statistique et des études économiques, Direction générale du commerce, ...) qui souvent ne disposent pas de bases de données structurées ; un sérieux problème de coordination se pose donc ; aussi ces données même lorsqu'elles sont disponibles, restent-elles souvent incomplètes ou incohérentes.

A la Direction générale du commerce, où nous nous sommes rendu au début de nos recherches sur le terrain, il n'existait aucun fichier faisant ressortir les acteurs, en l'occurrence, les entreprises exerçant au Gabon dans les différents secteurs d'activité.

A la Direction générale des douanes, bien qu'il y eût des données concernant les entreprises ayant des activités d'impôt-export, il nous était impossible d'entrer en possession de ces dernières vu leur caractère confidentiel.

Bien qu'incomplètes et limitées (seules des statistiques allant de 1989 à 2000 existent), les données relatives aux activités des entreprises, fournies par la Comptabilité nationale, organe qui dépend de la Direction générale de la statistique et des études économiques¹, nous ont été précieuses. Le traitement de ces données, au-delà des limites que nous avons pu constater au sein de cet organisme², nous a permis de procéder à une analyse de l'activité économique des différentes entreprises implantées au Gabon pour cette période. Ainsi, nous avons pu faire une classification de ces entreprises en huit branches : la branche agriculture qui regroupe toutes les entreprises de ce secteur ; la branche bois et transformation ; la branche mine et pétrole où l'on retrouve toutes les entreprises de prospection et de production pétrolières, celles de vente des produits pétroliers,... ; la branche transport qui regroupe les entreprises de transport maritime, aérien, et terrestre ; la brache banques et assurances ; la brache des autres services avec les entreprises de télécommunications, les entreprises liées aux services des particuliers, les services de courtage, les servives aux entreprises, les activités immobilières, l'hôtellerie et la restauration ; et enfin les branches commerce général et travaux publics. Les résultats du traitement de ces données ont conforté la place prépondérante aussi bien des villes de

¹ En effet, la comptabilité nationale vise à décrire l'ensemble de l'activité économique d'un pays. La poursuite de cet objectif nécessite à la fois la maîtrise des informations méthodologiques d'élaboration des comptes nationaux et de la disponibilité des informations statistiques de base. Les données disponibles au sein de cet organisme sont issues de l'exploitation des déclarations statistiques et fiscales que les entreprises déposent chaque année à la Direction générale de la statistique et des études économiques, de diverses sources administratives, et des questionnaires spécifiques adressés à différentes entités à caractère économique et social.

² le non dépôt ou le dépôt tardif des déclaration statistiques et fiscales (D. S. F.) ;

- l'insuffisance des données d'enquêtes qui les oblige à utiliser trop souvent des méthodes indirectes pour évaluer l'activité des entrepreneurs individuels ;

Libreville et de Port-Gentil dans le tissu économique du Gabon, grâce notamment aux activités de services et pétrolières pour l'une et l'autre de ces deux villes. Cette suprématie concerne tout aussi le niveau général de la production, que le chiffre d'affaires des entreprises.

Le manque de données concernant les investissements entre les nationaux et les étrangers ne nous a pas permis de faire cette classification. Mais, tout comme les débouchés, le capital et le savoir-faire de l'économie gabonaise sont en majorité étrangers¹. En effet, la prédominance de l'activité extractive, qui requiert d'importants capitaux et la maîtrise de technologies élaborées a conduit à un partage des rôles entre étrangers et nationaux, entre Blancs et Noirs. La sphère économique a été «*confiée*» aux étrangers, occidentaux mais également africains, tandis que les nationaux se «*réservaient*» le monde de la politique et les postes administratifs. Parmi les Occidentaux, les Européens sont les plus nombreux et bien entendu, compte-tenu de l'ancienneté de l'implantation de la colonie française, les Français occupent une place privilégiée.

La planification des actions de développement se fonde sur une connaissance de la ressource, de son évolution et de la structure du système de production économique qui y est associé. La prémisses incontournable du succès de cette planification repose sur la mise en place d'un système d'information permettant la collecte de données fiables régulièrement mises à jour et disponibles rapidement, tel est notre souhait à l'endroit des organismes gabonais afin que cette ambition soit réalisable.

Les entretiens et les enquêtes de terrain

Le manque de sources écrites et de données statistiques concernant notre sujet d'étude a été compensé par des entretiens et des enquêtes de terrain.

Il faut d'abord signaler notre connaissance du terrain, suite à nos études à Libreville, et, surtout, au travail de recherche engagé dans le cadre de notre mémoire de maîtrise d'abord², puis dans le cadre du DEA³ qui a précédé notre recherche de thèse. Ces deux années

- enfin, la principale limite provient de l'absence de données de quelques unités économiques qui ne fournissent aucune information.

¹ DEVY (M.), *Entreprendre au Gabon : Le partage des rôles*, in *Marchés tropicaux*, p. 11.

² Recherches en 1995-1996 : *L'apport d'Elf Gabon dans le développement de Port-Gentil*. Mémoire de maîtrise, Université Omar Bongo de Libreville, 1996, 95p.

³ Recherches en 1997-1998 *Les entreprises multinationales en Afrique Centrale*. Mémoire de D.E.A, Université Paul Valéry, Montpellier III, 1998, 148p.

nous ont permis d'améliorer notre connaissance du terrain et de nouer bien des contacts qui nous furent utiles par la suite en vue de la présente recherche, commencée dès 1999¹.

Dans le cadre de l'élaboration du tableau de bord social et économique du Gabon, le ministère des Finances, de l'économie, du budget et des participations, chargé de la privatisation, effectue chaque année des missions à l'intérieur du Gabon. L'objectif de ces missions est multiple :

- rencontrer toutes les composantes administratives des différentes provinces du Gabon (inspection provinciale des eaux et forêts, inspection provinciale de l'agriculture, service provincial de l'équipement, ...) et les populations locales ;
- ainsi que les différents opérateurs économiques.

Nos multiples requêtes présentées auprès de la Direction des programmes sectoriels dudit ministère nous ont permis de bénéficier de trois missions, pendant nos premiers travaux de terrain réalisés au Gabon dès 1999, principalement dans les provinces du Woleu-Ntem, de la Ngounié et province du Haut-Ogooué².

Nos entretiens avec les différents opérateurs économiques ont aussi porté sur le secteur forestier. En effet, la Province du Haut-Ogooué est couverte de 1 806 700 ha de forêts et de 1 610 100 ha de savane. Quatre compagnies forestières opèrent dans cette province, il s'agit de Rougier Gabon (Franceville, Moanda), de l'Entreprise Forestière de Moanda (Moanda), de la Basso Timber Industries Gabon (Mounana), et de la Compagnie Equatoriale de Bois (Okondja). La plus grande difficulté à laquelle sont confrontés ces différents opérateurs demeure la défaillance de la compagnie ferroviaire qui achemine de les grumes, au point que certains opérateurs (Rougier) menaceraient d'abandonner l'exploitation forestière dans cette zone.

Nos entretiens se sont aussi portés sur d'autres activités comme les services de banque : la Banque gabonaise de développement, l'Union gabonaise de banque, la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon, la Banque des Etats de l'Afrique centrale, ... D'une manière générale, l'activité bancaire se porte bien, mais la fermeture de la Compagnie des mines d'uranium de Franceville risquerait de porter un coup dur à l'économie de cette province.

¹ Il nous faut ici, expliquer que la préparation de cette thèse s'est étalée sur plusieurs années, car il nous a été indispensable de travailler en tant que salarié pendant la majeure partie de nos recherches. Evidemment, cela a eu pour conséquence d'allonger la durée nécessaire pour parvenir à son achèvement.

² La province du Haut-Ogooué offre un tissu économique multisectoriel, notre passage au sein de cette province nous a permis de visiter les sites agro-industriels de SOGADEL, de la SOSUHO, de la SOCAGAB, de la SIAEB, ... Lors de ces visites, nous nous sommes rendu compte de l'état des activités de chacune de ces structures, mais aussi des difficultés auxquelles elles sont confrontées surtout depuis la dévaluation du franc Cfa.

Nos enquêtes de terrain ont aussi eu lieu dans deux autres provinces situées au nord et au sud du Gabon où nous avons visité certaines structures agricoles telles les opérations zonales intégrées de Lébamba¹, et la Sogadel de Ndendé, spécialisée dans l'élevage et la riziculture, pour ce qui est de la Ngounié. Dans la province du Woleu-Ntem, nos enquêtes portaient sur un certain nombre de structures, parmi lesquelles : Hévégab - programmes villageois. Ce programme villageois de culture hévéicole, dont la première phase a démarré en 1988, répond au souci des pouvoirs publics de freiner l'exode rural et d'augmenter le pouvoir d'achat des paysans. Mais, comme c'est le cas pour la plupart des exploitations agro-industrielles, le programme villageois est confronté à plusieurs difficultés.

Nous avons également porté notre attention sur certains secteurs relevant du tertiaire. D'une manière générale, bien que le secteur hôtelier est fortement concurrentiel à Oyem avec un total de sept établissements (Mvet, Ange Mintsas, New Pam Pam, Dicky, La Cabosse, Le Stade et Angone), il fait face aussi à un certain nombre de problèmes. La principale difficulté est liée à la gestion ; en fait, elle provient du faible recouvrement des créances sur l'Etat, ce qui limite considérablement les efforts d'innovation des infrastructures de ce secteur d'activité.

Mis à part notre quette d'informations concernant les différents secteurs d'activité et l'évolution des activités économiques et sociales des villes de l'intérieur du Gabon, nous avons bénéficié lors de notre deuxième période de terrain (2001-2002) d'un stage pratique à la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), du groupe VIVENDI.

Cette société est la première d'une longue série d'entreprises para-publiques privatisées au Gabon. Outre les recherches relatives à notre thème de stage (l'évolution des métiers du secteur commercial), les sept mois passés au sein de cette structure nous ont permis de recueillir toutes sortes de données nous permettant d'analyser les différentes étapes, l'évolutions des structures liées à la privatisation, et aussi le comportement des agents et de la clientèle de cette entité. Le recueil des données concernant le volet privatisation s'est poursuivi auprès des entreprises de la téléphonie mobile : Télécel, Libertis et Celtel.

Depuis l'ouverture de ce secteur à la concurrence, l'information concernant la téléphonie est difficile à obtenir. De nombreuses tentatives auprès des responsables de ces structures sont demeurées infructueuses. Pour tenter de contourner ce handicap, nous nous

¹ Créée depuis 1980, l'OZI est une opération qui vise à atteindre deux types d'objectifs :

- à court terme, la vulgarisation et la sensibilisation ;
- à long terme, amener progressivement les populations rurales à prendre totalement en main leur propre développement.

sommes adressé à trois organes distincts : au Comité interministériel en charge de la privatisation, à l'Agence nationale de régulation des télécommunications, et à Gabon-télécom. Bien que les informations concernant les différents opérateurs soient confidentielles, nous avons pu tout de même entrer en possession de certains rapports d'activités portant sur les l'état d'avancement du programme de privatisation des télécommunications au Gabon.

Les difficultés pratiques rencontrées

Le rassemblement de données émanant de différents services nationaux pose une série de problèmes. L'évocation de quelques exemples de la diversité des obstacles rencontrés n'a pas seulement un aspect anecdotique. Leur caractère imprévisible montre à quel point le développement, la communication, l'ouverture au monde et le transfert d'informations sont en décalage d'un pays à l'autre, et même d'un continent à l'autre. Dans le monde occidental, la diffusion de l'information est nécessaire à l'ouverture au monde, au développement, au renforcement des réseaux ; en Afrique, d'une manière générale, le domaine de l'information reste encore trop souvent celui du mythe, du secret.

Les difficultés rencontrées dans la réalisation de ce travail sont diverses, mais sont surtout de deux sortes : celles qui se sont imposées à nous et celles dont nous sommes en partie responsable. Parmi les premières figure naturellement l'étendue de la zone d'étude : c'est même l'une des difficultés majeures. Son parcours effectif aurait nécessité des moyens humains et matériels considérables. Or, ceux dont nous disposions se sont avérés trop faibles pour les objectifs à atteindre. L'étendue de la zone d'étude et les délais impartis à la recherche ont été, pour nous, deux variables difficiles à concilier. Ainsi, il nous a été impossible de nous rendre personnellement dans chaque région du Gabon afin de nous rendre compte des réalités économiques et sociales.

A ces difficultés s'ajoutent la méfiance excessive et la forte susceptibilité des acteurs rencontrés. Ainsi plusieurs personnes n'ont-elles pas hésité à nous exprimer un refus systématique de réponse à certaines de nos questions¹. Nous étions considérés parfois comme l'espion d'un parti politique. Outre les considérations d'ordre ethnique, il était difficile de rencontrer certains responsables par manque de disponibilité des uns, par impression d'agacement des autres, et certains services publics refusaient leur collaboration, à cause du " secret " qui entoure encore bien souvent la diffusion de l'INFORMATION au Gabon.

¹ Notamment pour des informations sur les chiffres d'affaires, ou les parts respectives des nationaux et des ressortissants étrangers dans le capital des entreprises enquêtées.

Même si les portes de plusieurs services, tout comme de certaines archives, se sont ouvertes à nous sans appréhension, nous avons souvent noté une certaine perplexité ou une réticence de la part de nos informateurs. En effet, chaque fois que nos questions devenaient de plus en plus précises, elles se heurtaient à un mur de silence. Questions maladroites peut-être, la non-compréhension de l'objet de notre recherche et surtout du but visé, tout cela peut bien être pris en compte pour justifier ces réserves. Mais dans la conversation, on ne sait pas toujours ce qui va rebuter un informateur, car beaucoup de choses le distinguent de l'enquêteur. C'est finalement en agissant avec une certaine empathie et en faisant preuve de beaucoup de patience et de pédagogie que nous avons pu recueillir une quantité non négligeable d'informations. Parmi les difficultés pratiques que nous avons rencontrées lors de la constitution des différentes bases de données et du fond documentaire indispensable à la conduite de notre recherche, il me faut noter et regretter le manque de disponibilité de supports cartographiques – qui existent pourtant !

L'Institut National de Cartographie (INC) est l'organisme d'Etat responsable de l'acquisition, de la production et de la distribution des documents photographiques (photos aériennes, satellitaires, etc.) et cartographiques indispensables non seulement à toute administration publique, mais également pour satisfaire les besoins du secteur privé. Ses principales responsabilités sont de réglementer, coordonner, contrôler et programmer tous les travaux cartographiques réalisés sur le territoire national, réaliser ou faire réaliser des travaux géographiques de base et assurer la conservation des réseaux de géodésie et du nivellement général du Gabon. Il dispose de toutes les couvertures du territoire national de la plus petite échelle à la plus grande. Malheureusement la couverture générale du territoire est presque impossible à obtenir étant donné le caractère « stratégique » d'un tel document. Bien que l'INC possède l'équipement informatique de base lui permettant de répondre aux exigences minimales de la plupart de ses clients, il rencontre certaines difficultés à répondre aux requêtes dont les spécifications sont plus complexes.

L'INC est actif dans plusieurs domaines. Afin de rehausser ses capacités techniques, il collabore avec la plupart des directions générales des différents ministères du Gabon, et ce depuis plusieurs années. J'ai été fort étonné qu'à ce jour, mis à part le secteur forestier et minier, il n'existe pas de cartes d'implantation des différentes activités au Gabon. Pire, il n'existe au sein de cette super-structure aucune base de données permettant la mise en place d'un système d'information géographique qui assurerait un meilleur suivi des activités des entreprises. La concrétisation d'un tel projet reste une nécessité pour le Gabon afin de lui permettre d'avoir une assise plus solide pour un système de gestion de l'espace, ce qui serait

avantageux pour les universitaires aussi bien que pour tous les acteurs économiques ou étatiques intéressés à l'aménagement du territoire gabonais.

Tout compte fait, il nous a fallu, après cette phase de collecte, passer au dépouillement et à l'exploitation des données tout en ayant à l'esprit que l'analyse qui en découlerait devrait englober les différents stades de développement et d'organisation de l'espace au Gabon aussi bien l'époque coloniale qui représente une phase importante de l'histoire économique et sociale de ce pays, que la période des indépendances qui apporté de nombreuses transformations.

Pour satisfaire notre ambition et pour une meilleure compréhension de l'exposé, nous avons divisé le travail en **deux grandes parties**.

La première partie tentera de mettre en évidence les grandes options de développement préconisées au Gabon aussi bien dès ses premières années d'indépendance, que durant la période où son territoire fut sous domination française. L'exposé de cette partie tiendra sur quatre chapitres.

Le premier chapitre tentera de mettre en exergue les premières tentatives d'organisation spatiale à travers l'implantation coloniale.

A travers le deuxième, troisième, et quatrième chapitre nous analyserons les divers enjeux et caractéristiques du développement liées aux trois secteurs d'activité, à savoir, le secteur agricole, forestier et minier. Nous essaierons, par la suite, de donner une réponse aux choix stratégiques de développement préconisés par les autorités gabonaises au sortir de la colonisation.

La seconde partie, en revanche, examinera les nouveaux processus de développement mis en place dans bon nombre de pays en voie de développement, en réponse à leurs multiples difficultés et à leurs souci d'ouverture au marché mondial. Seront abordées les analyses des différents acteurs et de leurs stratégies, les nouveaux enjeux économiques et sociaux de développement du Gabon.

Le premier chapitre de cette partie sera consacré au bilan des différentes stratégies de développement préconisées par les autorités politiques du Gabon. Dans ce chapitre nous essaierons aussi de justifier les raisons fondamentales de la monté du secteur informel. Les chapitres deux et trois de cette partie seront consacrés aux aspects de la privatisation et de ses enjeux de développement. En effet, si le chapitre six de notre étude repose sur les nouveaux modes d'organisation de gestion et d'exploitation des ressources en eau et de l'électricité mis en place par le groupe VIVENDI, le principal acteur dans ces domaines, nous étudierons au

cours du chapitre sept les nouveaux mode de gestion et les changements intervenus dans le secteur des technologies de l'information et de communication (TIC) au Gabon. Tour à tour nous examinerons les différents opérateurs de ce secteur, les infrastructures, leurs implications et la mise en évidence des conséquences socio-économiques et spatiales.

Enfin, dans un dernier chapitre, nous essaierons de proposer, en amont comme en aval, quelques mécanismes de redressement et de développement de l'économie gabonaise qui, associés à l'élan de privatisation des entreprises amorcé par ce pays, pourraient lui permettre de se lancer dans une perspective de développement durable. Seront analyser, tour à tour, quelques perspectives liées à l'environnement national de l'économie de ce pays ; puis dans un second volet, celles liées au contexte international.

En offrant aux lecteurs cet ouvrage, nous demandons leur indulgence et les prions de croire que nous avons conscience des insuffisances que comporte ce travail. Nous souhaitons vivement pour le Gabon que nos modestes efforts soient enrichis et actualisés par celles et ceux qui peuvent le faire car nul n'est tenu de fournir ce qu'il n'a pas, pourvu qu'il apporte de bon cœur ce qu'il a. Si les pages qui suivent ont quelque ambition, c'est simplement de susciter controverses, débats et approfondissements.

Cette contribution à une étude de l'organisation et du développement socio-spatial du Gabon est loin d'être parfaite. Mais elle constitue cependant un défi, une contribution qui nous incombe à tous dans la recherche d'une solution aux problèmes du développement des pays du Sud.

PREMIERE PARTIE :
LES PREMIERES OPTIONS DE
DEVELOPPEMENT, LES DIFFERENTS
ACTEURS ET LEUR IMPACT SUR
L'ORGANISATION SPATIALE

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

Dès l'Antiquité, la construction de grands Empires, les plus ou moins éphémères, commencent à façonner, sur des vastes échelles géographiques, certaines économies régionales marchandes. Elles entretiennent les unes avec les autres des flux de richesses et d'hommes considérables, structurés par de grands axes terrestres (routes de la Soie, pistes transsahariennes...), ou maritimes (en Asie du Sud-Est, en Méditerranée)¹. Ce fut également le cas de l'Afrique noire dès le XIX^e siècle².

A la veille des indépendances, la presque totalité des Etats actuels de l'Afrique Centrale est une vaste zone géographique, sous tutelle française, regroupée sous le nom d'Afrique équatoriale française (AEF). Les indépendances acquises, une nouvelle forme d'administration prend forme au sein de ces Etats. A l'administration coloniale, dont les cadres moyens et supérieurs étaient pour la plupart européens, succède une administration nationale qui doit désormais assurer des tâches plus nombreuses liées à la souveraineté. Les États sont alors perçus comme des acteurs de premier plan de la vie économique. Optant pour la doctrine de la « voie africaine du socialisme », en réalité plus proche du capitalisme d'État que du socialisme, la plupart des premiers dirigeants mettent en place des structures politiques, administratives et économiques capables de prendre le relais de l'appareil productif et de l'État colonial, avec deux stratégies de développement : l'industrialisation par la substitution aux importations, ou l'industrialisation par la promotion des exportations.

Avec l'industrialisation par la substitution aux importations, les nouveaux dirigeants africains recherchent entre autres :

- l'extension des intérêts locaux dans l'industrie, grâce à la création d'entreprises où l'Etat prendrait une participation, et l'encouragement des entrepreneurs privés locaux ;
- un meilleur contrôle de l'industrie par la réglementation gouvernementale et la planification, grâce à la création d'entreprises mixtes ;
- l'optimisation de la technologie grâce à la création d'industries et de technologies répondant aux besoins locaux et fondées sur les ressources naturelles des Etats ;

¹CARROUE (L.),Op.cit. p.9.

² ADU BOAHEN (A.), Histoire générale de l'Afrique, *Périodisation du colonialisme en Afrique*, p37 :Certains historiens proposent 1880 comme date du début des luttes coloniales en Afrique et de la consécration de la domination coloniale. Cette date semble cependant prématurée. Pour G.N. UZOIGWE, ce sont les activités des Français en Sénégambie, de Léopold, roi des Belges, représenté par H.M. STANLEY, des Français par Pierre SAVORGNAN DE BRAZZA au Congo et des Portugais en Afrique centrale qui déclenche cette mêlée. Or, il est clair que toutes les activités n'ont pas commencé avant la fin des années 1870 et le début des années 1880. Il semble donc que l'année 1880 soit un repère plus approprié que 1870.

- la création d'emplois et la mise en valeur de la main-d'œuvre et des capacités de gestion locales ;

C'est la stratégie de promotion des exportations que, soucieux d'équilibrer leurs balances des paiements caractérisées par de fortes importations, plusieurs gouvernements d'Afrique choisirent. Tout comme la précédente, cette stratégie s'accompagne d'une politique favorisant la technologie étrangère et l'investissement du capital étranger. De plus, elle fait largement appel à la sous-traitance internationale, et des entreprises locales se trouvent finalement insérées dans un réseau dirigé par les firmes multinationales productrices ou commerciales.

Au Gabon, c'est le plan intérimaire (1963-1965) qui met l'accent sur des objectifs considérés comme essentiels pour assurer le décollage économique du Gabon. Les secteurs forestiers, agricoles et miniers parce qu'ils constituent les principales ressources de devises, sont considérés comme les atouts majeurs pour assurer ce décollage.

Quelles ont été les manifestations spatiales directes ou indirectes de ces différentes stratégies de développement ? Notre analyse de ces trois secteurs d'activités, à savoir agriculture, bois et mines, essaiera d'apporter une réponse à cette question.

CHAPITRE I : LE SECTEUR PRIVE AU GABON, UN PROCESSUS QUI DATE DE LA PERIODE COLONIALE ?

Depuis l'Antiquité, Carthaginois, Grecs, Romain ont entretenu des relations épisodiques ou privilégiées avec l'Afrique, pour des raisons diverses (explorations¹, établissement de comptoirs...) et ce de manière directe ou indirecte via certains intermédiaires. Les liens historiques entre l'Afrique et l'économie européenne existent depuis longtemps, et sont complexes.

Depuis le XIXe siècle cependant, un lien majeur s'est établi avec la colonisation. Cette époque est également considérée comme la période au cours de laquelle les investissements d'origine européenne pénètrent sur le territoire africain par le biais du commerce² et l'exportation de capital.

Mais de quelle manière les capitaux privés se sont-ils introduit en Afrique noire, au Gabon principalement ? et comment ont-ils évolué à l'intérieur de ces économies ? Peut-on affirmer que le secteur privé actuel, en Afrique, serait lié à la présence coloniale ? Notre étude aura ainsi pour référence les grandes compagnies à charte et à privilège d'une part; les comptoirs et les factoreries, et les compagnies concessionnaires, de l'autre.

1- Les premières entreprises coloniales

1-1 Les grandes compagnies à chartes et à privilèges.

Le commerce entre le Nouveau Monde et l'Afrique fut l'œuvre des marchands et des hommes d'affaires, à travers les compagnies à charte et à privilège, dont l'activité était presque exclusivement commerciale. Celle-ci nécessitait, afin de l'assurer et de le protéger un minimum d'investissement sur le continent africain, des fortins, des entrepôts, des

¹ John Leyden (1775-1811) et Hugh Murray (1779-1846) Traduit par A. Cu villier. *Histoire complète des voyages et découvertes en Afrique, depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours, ...*; augmentée de toutes les découvertes faites jusqu'à ce jour, par MAC., (S.) du S. de F. Arthus Bertrand, Paris, 1821. 4 vol.+ atlas ; in-8, in-4. Voir le chapitre II « Voyages à la Côte occidentale. Tentative de Satespes. -- Navigation d'Hannon. -Rapports d'Euthimène, -de Scylax, -de Polybe ». <http://www.noctes-gallicanae.org/Hannon/commentaire%20Leyden%20Murray.htm> (consult. nov. 2005)

² Cette commercialisation est un héritage continu de la colonisation mercantile traditionnelle de la première période coloniale, vers le 15-16^{ème} siècle. Mais elle a été véritablement soutenue par la Conférence sur l'Afrique occidentale, qui s'était tenue à Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, et dont les objectifs étaient d'organiser le développement du commerce et de la libre navigation des puissances européennes; celle-ci a été considérée comme le nouveau et décisif point de départ des entreprises coloniales. Elle a donné le coup d'envoi d'une politique d'exploitation extérieure, notamment minière et agricole. In, GIRAULT(A), 1930. Principes de colonisation et de législation coloniale, tome 3: Notion économique, Sirey, 5^o éd., p 2-63. Cité par NGANGO(G), 1973. *Les investissements d'origine extérieure en Afrique noire francophone: Statut et incidence sur le développement*, Présence Africaine, Paris, p 64.

installations portuaires ; plus tard, des plantations, des sources minières et pétrolières assureront le fonds de ce commerce¹.

L'apparition de ces grandes compagnies à charte au XVII^e siècle marque un tournant dans l'organisation du trafic colonial. Désormais l'Etat intervient pour soutenir les puissantes sociétés par actions qui remplacèrent les associations de marchands. Il intervient aussi pour encourager des fusions entre compagnies rivales et accorder à ces compagnies à charte le monopole du commerce et des droits plus étendus dans leurs régions d'implantation.

En dehors du Portugal, l'Afrique vit au XVII^e siècle l'intervention de plusieurs puissances européennes : l'Espagne, la France, l'Angleterre et même les Danois². Chaque pays organise son marché et ses compagnies à charte et à privilèges d'Etat. La première en date, la compagnie anglaise des Indes orientales est fondée en 1600. Puis The African Company of Merchants, ensuite The Royal Company. Quelques années plus tard, en 1602, les Hollandais, créèrent leurs propres compagnies.

A la différence de la compagnie anglaise, la compagnie hollandaise est une entreprise par action, elle résulte de la fusion de plusieurs compagnies.

A l'imitation des Hollandais, Colbert crée en 1664 la compagnie des Indes orientales ; puis celle des Indes occidentales du Nord du Levant en 1670, et celles de Chine et de l'Afrique. La compagnie des Indes Orientales a un caractère public, l'Etat lui a concédé une charte, lui garantit le monopole du commerce dans l'océan Indien.

Le premier établissement fondé par la France sur les côtes africaines est l'œuvre de deux marchands marseillais : Thomas Linche et Carlin Didier ; deux autres compagnies viendront partager avec elle le trafic de la côte d'Afrique. Mais ces compagnies seront très vite invitées par Colbert à céder leurs établissements à la nouvelle compagnie des Indes occidentales constituée par ordonnance du 22 mai 1664. Elle avait obtenu parmi ces concessions le privilège exclusif du commerce d'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'au Cap de Bonne Espérance.

La compagnie des Indes occidentales ayant eu, du Roi, la permission de revendre les habitations sur les côtes d'Afrique, il se forma ainsi une nouvelle compagnie sous le nom de " Compagnie du Sénégal ". Cette nouvelle compagnie avait pour mission d'approvisionner en esclaves les colonies françaises d'Amérique (privilège exclusif de la traite).

Les différentes compagnies anglaises, françaises, hollandaises fondées au départ pour faire le commerce des Indes , en fait la conquête des marchés orientaux a entraîné celle des

¹ GILLES Y BERTIN, 1972. *Investissement international*, p14.

² PELISSIER (R), 1967. *Les Danois en Afrique*, p 23.

établissements africains.

C'est dans cette perspective que le commerce de Guinée a été réservé à des compagnies à charte dont le capital était constitué par des actions. Elles recevaient le monopole du commerce et des droits régaliens sur les territoires occupés. D'immenses territoires furent ainsi cédés à des compagnies pour quelques mètres d'étoffe. Le tableau ci-après fait ressortir, en dépit du manque d'informations concernant certains propriétaires et le siège de certaines compagnies, quelques grandes compagnies françaises, anglaises, hollandaises implantées en Afrique pendant l'époque coloniale.

Tableau 1: Les compagnies à privilège

Année de création	Propriétaires	Privilège ou Monopole	Noms
Quelques grandes compagnies françaises d'Afrique à privilèges			
1541	Guillaume Houzard	Va de la côte de Guinée au Brésil	La Perrine
1626	Marchands de Rouen	L'exploitation du Sénégal et de la Gambie	Compagnie Normande
1634	Jean Briant Larcy et ses associés	Trafic du Sierra Leone au Cap Lopez	
1664		Commerce du Cap Blanc au Cap de Bonne Espérance	Compagnie des Indes Occidentales
1684			Compagnie de Guinée
1708	Le Sieur Mustelier		Compagnie de Rouen
Les compagnies anglaises d'Afrique à privilèges			
1583		Monopole-Commerce Sénégal – Gambie	Huit Sénégal Adventurers
1660			Royal adventurers company into Africa
La compagnie hollandaise des Indes Occidentales			
1621		Monopole de commerce pour 20 ans Indes Afrique	

Sources : Coquery (c), 1967. La découverte de l'Afrique, pp 229, 230, 231

A côté des grandes compagnies à charte et à privilèges, se trouvaient également les comptoirs fortifiés et les factoreries.

1-2 Les comptoirs et les factoreries

1-2-1 La mise en places des comptoirs

La création des comptoirs avait un double but : politique (prestige) et économique (commerciale).

La politique de prestige consistait, pour l'Etat français, à ne pas se laisser distancer par les Anglais sur la côte d'Afrique. " Partout où les Anglais se montraient actifs, les Français cherchaient à prendre place à côté d'eux¹.

Quant à la politique commerciale, la côte du golfe de Guinée, dont le commerce traditionnel, la traite des noirs, était en voie d'extinction, il s'agissait d'exploiter de nouvelles ressources : l'ivoire, les oléagineux. L'Etat français devait garantir la sécurité des biens et des transports par la création sur la route des Indes des comptoirs et des factoreries qu'il protégeait par sa puissance militaire.

En France, c'est l'époque de la monarchie de Juillet et du Second Empire, c'est aussi l'époque où les Français trouvent dans les oléagineux une ressource qu'ils ne soupçonnaient pas vers 1840, mais qui, en 1870, devient l'essentiel de leur commerce sur la côte d'Afrique.

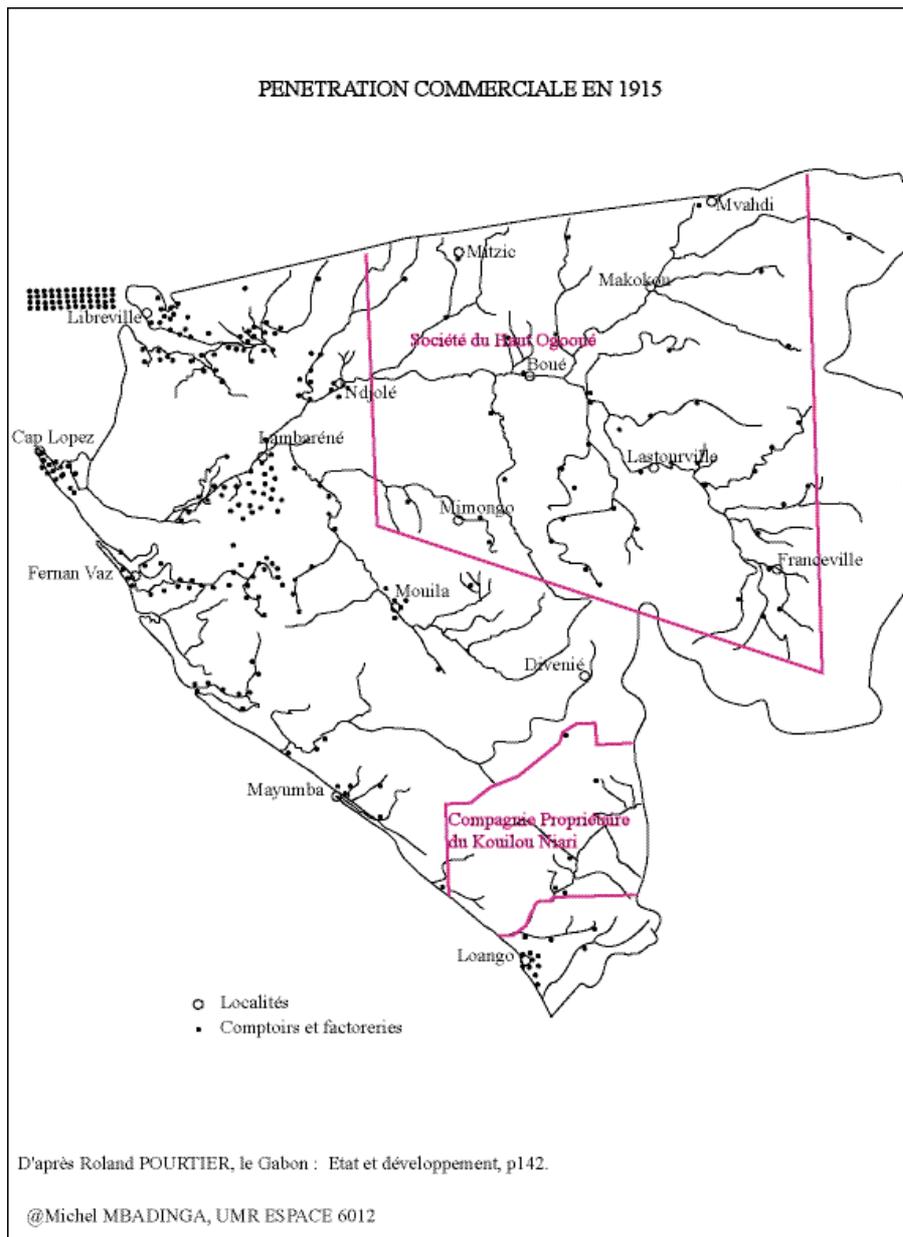
En 1843 étaient fondés presque simultanément des comptoirs fortifiés appartenant à l'Etat et des factoreries commerciales privées qui devaient être à l'origine de la colonisation de plusieurs pays, notamment le Gabon.

Les positions occupées étaient destinées au ravitaillement de la flotte de guerre et se devaient de point d'appui au commerce. La flotte de guerre y trouverait les approvisionnements nécessaires pour étendre son action sur tous les océans. Les commerçants les utilisaient comme dépôts de marchandises et bases de départ pour leurs expéditions sur terre et sur mer.

Trois comptoirs furent fondés à Ouidah au Dahomey, en Côte d'Ivoire et au Gabon. Ce choix exprimait pour ces colonies une vocation maritime et commerciale; le Gabon était à la fois point commercial et point stratégique. En 1884, l'armateur Lecour de Nantes fonde au Gabon avec trois négociants une société " La compagnie de colonisation africaine " au capital de 150 000 francs. En 1856, il y avait quatre maisons installées au Gabon, dont les plus anciennes étaient Mazurié du Havre, établi en 1852, et Pilastre représentant d'une maison de Rouen. Quelques années plus tard, ces maisons étaient dispersées sur presque tout l'ensemble du territoire, comme nous pouvons le constater sur la carte 2.

¹ SCHNAPPER (B), 1961. *La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1871*, p. 9.

Carte 2

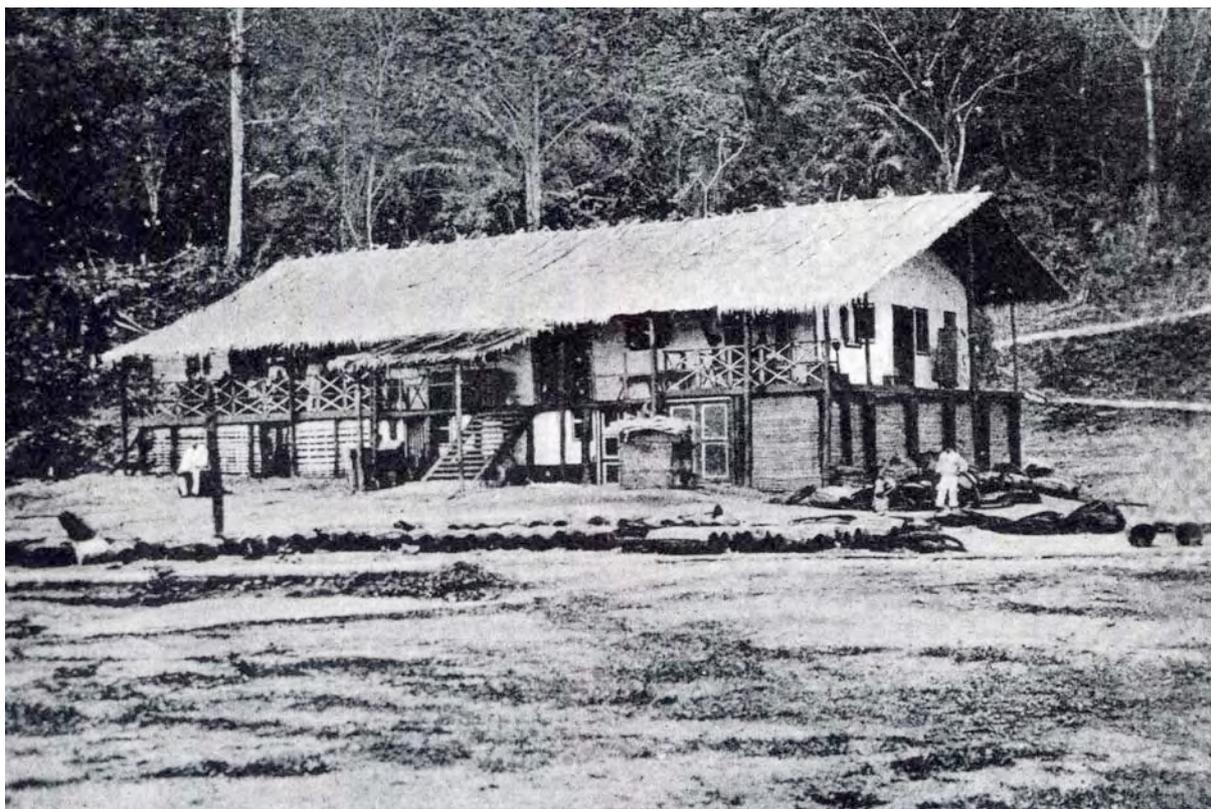


1-2-2 Les factoreries

La factorerie, est la boutique à tout vendre, on y retrouve un amoncellement d'articles forts divers allant de l'outillage, des boîtes de conserves, aux livres, aux médicaments et aux articles de mode. Surtout on y vendait des fusils. Avec l'alcool ces fusils constituèrent longtemps le fonds de commerce des factoreries africaines¹. Demi-grossistes et intermédiaires de brousse venaient s'y approvisionner, ou y vendre les produits primaires collectés.

¹ CANALE (J.S.), 1964. *Afrique Noire, l'ère coloniale*.

Illustration 1 : Factorerie au Gabon dans les années 1880



Source : *POURTIER R, Le Gabon, Etat et développement, p 131.*

Il est toutefois nécessaire de rappeler que les factoreries appartenaient aux marchands et aux hommes d'affaires alors que les comptoirs fortifiés étaient propriétés de l'Etat. La plupart de ces maisons de commerce exerçaient leur activité au Gabon. Elles étaient non seulement nombreuses, mais puissantes. La plus première de toutes était la maison anglaise d'Hatton et Cookson ; ensuite venaient la maison hambourgeoise de Karl Woermann, et la maison John Holt de Liverpool. Toutes ces maisons multipliaient des factoreries secondaires dans les rivières. Certaines d'entre elles, comme la maison John Holt, entretenaient des lignes régulières avec l'Europe.

Les maisons allemandes dominaient l'Afrique de l'Est où l'influence politique était plus exercée par l'Angleterre. Elles multipliaient leurs factoreries en Afrique occidentale et centrale notamment au Congo, au Gabon, au Cameroun et au Togo, sans éprouver le besoin d'une protection politique particulière.

La situation n'évoluera que très lentement au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. La traite des noirs fut progressivement remplacée par l'huile de palme, l'ivoire, le bois d'ébène. Le Gabon n'était pas gros fournisseur d'huile de palme, l'ivoire n'intéressait que très peu les commerçants français, aussi les maisons étrangères, hollandaises, allemandes,

anglaises, furent-elles mieux placées que les maisons françaises. Les rapports de force entre les commerçants de nationalité différente se faisaient sentir, plusieurs maisons françaises furent fermées.

Finalement les résultats commerciaux des comptoirs, des factoreries, s'étant avérés peu satisfaisants, l'Etat français réduisit ses subventions à ces établissements de la côte d'Or et du Gabon et modifia sa politique commerciale. Comme l'avaient fait les Anglais auparavant dans leurs comptoirs du Lagos, les marchandises étrangères pouvaient pénétrer dans les comptoirs français, mais elles furent frappées d'un droit de douane.

1-3 Les sociétés concessionnaires

Les Etats de l'Europe Occidentale notamment français, allemand et belge, possédaient en Afrique équatoriale d'immenses territoires qu'ils exploitaient souvent sous forme de concessions domaniales et ce, contrairement à ce qui se passait en Afrique occidentale où quelques grandes sociétés coloniales monopolisaient le commerce.

L'Afrique équatoriale fut livrée aux grandes sociétés concessionnaires sur proposition d'Eugène Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies de 1887 à 1892. Il proposa " de concéder pour 99 ans à de vastes sociétés les fruits de la terre, de la chasse et de la pêche, les droits de police et de justice, le privilège de lever des taxes et même de passer des traités avec les Etats voisins¹. Pour parfaire ses idées, il constitue avec M. Leroy Beaulieu un véritable parti colonial au service des intérêts économiques européens². Des organismes de propagande appelés comités coloniaux pour l'exploitation de l'Afrique française furent créés par Jules Siegfried en 1890.

Le but assigné à ces sociétés était " la mise en valeur desdits territoires. C'est ainsi que dès 1898, l'Etat Français voulant équilibrer le budget des colonies, notamment celui du Congo, abandonne aux hommes d'affaires une partie du territoire Congolais ". Leur mise en valeur eut exigé des investissements considérables en hommes, en argent, en travaux d'infrastructure de toute sorte : piste, voies ferrées, aménagements fluviaux. L'Etat recula, il préféra partager entre 1898 et 1900 le monopole et les charges de cette exploitation entre quarante vastes sociétés concessionnaires³, contrairement au Kamerun où deux grandes

¹ COQUERY (C), Op. Cit. p. 69.

² BEAULIEU (L), 1892. *Les compagnies coloniales et les droits à leur conférer*. Bulletin du Comité de l'Afrique française, p 14-17.

³ COQUERY(V), Op. Cit., p 75.

sociétés allemandes se partageaient le territoire². La carte ci-après fait ressortir de manière significative les localisations de ces différentes concessions en 1900.

Carte 3 : Les concessions en 1900



LES COMPAGNIES CONCESSIONNAIRES

- SHO : Société du Haut-Ogooué
- SFN : Société des Factoreries de Ndjolé
- CONG : Compagnie de l'Ogooué N'Gounié
- CGFV : Compagnie Générale du Feman Vaz
- SSC : Société du Sette Cama
- CFCO : Société Française du Congo Occidental
- CLB : Compagnie du Littoral Bavili
- CHNG : Compagnie de Haute N'Gounié
- CPKN : Compagnie Propriétaire du Kouilou Niari

D'après SURET CANALE, *Afrique Noire, l'ère coloniale*

@Michel MBADINGA, UMR ESPACE 6012

² LEUNKEU Frédéric, 1976. *Les grandes entreprises en Afrique, Essai sur les relations entre les entreprises et les nouveaux Etats indépendants*. Thèse de doctorat en Economie et Administration des entreprises, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, p 68-69 : La première obtient le 16 janvier 1899 une concession de 9 000 000 d'hectares dans le bassin supérieur de la Sangha (GESLLSCHAPE SUD KAMERUN), au capital de 2 000 000 de marks. La deuxième, constituée, le 31 juillet 1899, a acquis des territoires situés au nord-ouest (GESLLSCHAPE NORD WEST KAMERUN), de 8 000 km². La concession du sud Kamerun était accordée à perpétuité pour l'exploitation du caoutchouc sans aucune obligation de contrepartie. Le nord-ouest dut par contre s'engager à consacrer 100 000 marks à l'exploitation du Tchad, construire des routes, des canaux, des chemins de fer, et à établir des comptoirs et des plantations. Mais ces deux sociétés avaient acheté tous les comptoirs et factoreries précédemment établis sur leurs concessions, ce qui avait porté à plus de 30 le nombre de leurs établissements.

1-3-1 Les conditions d'octroi des concessions

L'octroi des concessions, de 100 000 hectares et plus, était réglementé par un arrêté¹, qui définissait également les attributs et les différences existant entre un terrain urbain et un terrain rural. Les terrains urbains, n'étaient concédés qu'à titre onéreux par voie d'adjudication publique et suivant un cahier de charges :

- le paiement du lot au comptant pour un quart, le reste dans un délai de 10 ans, les sommes dues étant grevées d'un intérêt;
- la mise en valeur du lot devait habituellement être effective au bout de trois ans. L'acheteur pouvait, sur simple demande, obtenir la pleine propriété du terrain;
- en dehors du périmètre des villes, des concessions destinées à des installations financières pouvaient être accordées de gré à gré.

Les terrains ruraux étaient ceux situés en dehors des centres limités et des centres en voie de formation. Ils étaient destinés aux exploitations agricoles ou industrielles. Mais l'octroi d'une concession était synonyme d'avantages, mais aussi d'obligations.

1-3-1-1 Les avantages accordés aux concessions

Les concessionnaires avaient un quasi-monopole qui n'était pas seulement commercial. Ils pouvaient également se livrer sur le territoire concédé à l'exploitation agricole, forestière, industrielle du sol et du sous-sol. La durée de ladite concession était de 30 ans. A l'expiration de celle-ci, tous les territoires concédés ne revenaient pas à l'Etat, certains restaient en pleine propriété aux compagnies ou à leurs ayants droit, dans le cas où ces dernières remplissaient au moins trois conditions :

- les terres devaient être occupées au moins sur un dixième de leur surface par des constructions;
- elles devaient être plantées sur un vingtième de leur surface en cultures riches, telles que le café, le cacao, ou le caoutchouc;
- la domestication de l'éléphant donnait également lieu à l'attribution en toute propriété des terres choisies par le concessionnaire, à raison de 100 hectares par tête d'éléphant.

¹ L'arrêté du 13 septembre 1926, du journal officiel de l'Afrique Equatoriale française du 15 octobre 1928. Le texte établit une distinction entre les différents terrains. Les terrains faisant l'objet d'une concession, devaient-ils être urbains ou ruraux? Et quelle différence existe-il entre ces derniers?

1-3-1-2 Les obligations et les charges financières

La propriété de la concession octroyée devenait définitive que si les concessionnaires avaient créé une société anonyme, solidairement responsable. Les parts bénéficiaires restaient nominatives tant qu'il n'avait pas été fait au moins deux répartitions annuelles consécutives. En outre, la société ne pouvait émettre des obligations pour une somme supérieure au double du montant du capital des actions.

De plus, la gestion financière devait être approuvée par un délégué du Ministre des colonies, qui devait être convoqué à toutes les assemblées des actionnaires, trois mois avant la date de la réunion de ces assemblées. A partir de la sixième année de la concession, tous les agents non indigènes de la société dans la colonie, devaient être français.

A toutes ces obligations s'ajoutaient des charges financières. Celles-ci reposaient sur le versement de :

- un cautionnement proportionnel à l'importance de la concession et au capital de la société;
- des redevances fixes annuelles proportionnelles aux superficies concédées, ces redevances n'étaient dues complètement qu'à partir de la onzième année; elles étaient réduites d'un tiers les cinq premières années ;
- la société devait payer 15% de son bénéfice à l'Etat français;
- chaque concessionnaire était tenu de concourir, pour une somme fixée par décret, à l'établissement des postes de douane rendus nécessaires.

1-3-2 La Société du Haut Ogooué (SHO), un exemple d'économie commerciale

A la différence de certaines concessions, telles la compagnie des frères Tréchet ou même de la Compagnie Forestière, la SHO fut toujours une affaire commerciale plutôt qu'une entreprise de récolte de produits. Contrairement à la plupart des autres concessions, ses importations de marchandises ont été généralement supérieures à ses exportations. Les ressources étaient d'ailleurs inexistantes sur l'ensemble de son territoire, et elle ne fit aucun effort pour les développer, les tonnages exportés restaient très limités. Hostile à l'expansion du numéraire, elle se contenta, dans un premier temps, de rafler celui qui était introduit par l'administration sous forme de salaires, puis celui qu'assura aux villageois la vente de leurs premiers essais de plantation (un peu de palmistes, mais surtout cacao et café), à l'exemple du tableau suivant qui retrace les exportations de la société entre 1910 et 1911.

Tableau 2 : Exportations de la SHO (en tonnes)

	1910	1911
Ivoire	6,1	2,8
Caoutchouc	157,5	123,7
Cacao	11,3	2,8
Ébène	123	121
Okoumé	1 000	1075
Acajou	24	0

Source: COQUERY VIDROVITCH: Le Congo au temps des compagnies concessionnaires, 1898-1930, p380.

1-3-2-1 Une affaire commerciale bien organisée sur le terrain

Antérieure au système concessionnaire proprement dit, la SHO s'était vu garantir expressément son monopole commercial. Entrée en exploitation en 1897, elle déclarait en 1902, trente-huit factoreries, dont dix-sept hors concession, sur le bas Ogooué, dans la région des lacs, au Cap Lopez ou autour de Libreville. Les vingt et un postes de la concession étaient exclusivement fixés le long du fleuve, depuis l'île d'Alembé jusqu'à Franceville, de préférence au débouché des affluents permettant de gagner l'arrière-pays. Leur nombre progressa passant à 28 en 1912 (dont 13 tenus par des Européens), à 43 en 1920, sans compter les traitants qui opéraient dans « l'hinterland ». A cette époque, les factoreries avaient essaimé un peu partout le long des rivières — Ngounié, Ikoï, Lolo, Ivindo, etc.

La Société employait un personnel relativement considérable : une quarantaine d'Européens en 1908, et à 61 trois ans plus tard. Les employés, munis d'un livret d'instructions détaillées, étaient bien tenus en main. Le directeur en Afrique recevait 6 000 F d'appointements annuels, plus une commission de 1% sur le produit net en Europe. Les agents subalternes furent toujours médiocrement rémunérés; ils ne recevaient encore, en 1920, que 2000 F par an, pour un engagement de trois années consécutives. L'ensemble était hiérarchisé : « Cette discipline était si bien observée que, dans un coin perdu de ce pays, deux agents de la société d'un rang commercial inégal ne se causaient guère que pour les questions de service. »

La concession était divisée en « cercles » commerciaux fractionnés en subdivisions. La Société possédait ses gardes armés (d'anciens miliciens du Gouvernement pour la plupart), chargés de la police des convois et de la surveillance des magasins. La « justice de paix » était confiée aux agents qui réglèrent les palabres et percevaient à cette occasion, l'impôt coutumier; enfin un « service de renseignements » tenait le personnel en haleine. Habiles, au courant des mœurs et des dialectes locaux, les premiers agents prirent vite de l'autorité et

développèrent autour des factoreries leur prestige personnel au profit de la Société. Habités à exercer un commandement sans partage, ils se faisaient obéir en réglant les différends entre villages par d'habiles cadeaux aux chefs, ou la menace terrifiante du lointain « Commandant ». Leur vie était dure¹. En fait, les chefs se disputaient dans leur village l'installation d'un traitant pourvoyeur de marchandises. Mais ils devaient pour ce faire, s'engager à fournir chaque mois un certain nombre de porteurs chargés d'évacuer l'ivoire et le caoutchouc. Un refus entraînait la visite du Blanc accompagné de quelques miliciens, prêts à agir, par persuasion ou menace, et jamais à l'abri d'une embuscade.

Les conditions n'avaient guère changé après la guerre : vers 1922, l'agent WERLY, en poste sur l'Ivindo, assurait le transit de tout le ravitaillement vers Lastourville, Koula-Moutou et Franceville, et surveillait ses traitants dans un rayon de quinze jours de marche. Au-delà de la Mounianguï (traversée à la nage), il intervint à son corps défendant dans le règlement d'une palabre, pour lequel il reçut en remerciement quatre pointes d'ivoire.

L'agent européen détenait les marchandises d'échange dont il était responsable vis-à-vis de la Société. C'étaient surtout des fusils et de la poudre (jusqu'en 1909, date de leur interdiction définitive), puis des tissus, de la mercerie, bimbéloterie, quincaillerie, sel, tabac et conserves. La Société s'enorgueillissait d'avoir interdit sur sa concession l'introduction des alcools de traite qu'elle utilisait seulement dans les zones où régnait la libre concurrence. L'Européen faisait à chaque traitant une avance fixe en marchandises, en moyenne de 200 F. Le traitant devait justifier de leur usage. Lorsqu'il revenait à la factorerie avec, par exemple, pour 150 F de caoutchouc, l'agent le lui remplaçait par la même valeur en marchandises, de façon à lui assurer toujours le même crédit.

Au moment des inventaires, en principe deux fois par an, le traitant venait présenter son stock à la factorerie. Il était, en outre, contrôlé à l'occasion des tournées de l'Européen. Théoriquement, aucune avance n'était faite en argent, sauf si un villageois désirait expressément être payé en numéraire, qu'il restituait généralement presque aussitôt à la boutique.

Les traitants, pour un tiers des Gabonais de Libreville, pour un tiers des Galoa et, pour le reste, d'appartenances diverses, étaient engagés pour six mois ou un an et recevaient un salaire mensuel fixe de 15 à 20 F (certains atteignirent exceptionnellement 100 F), plus une

¹ COQUERY (V.), Op cit : E. « Quéru, administrateur en chef nommé en 1907 à la factorerie du haut Ikoï, dans la montagne, à neuf jours de marche de la Ngounié, partit rejoindre son poste à pied, escorté de 30 porteurs loango. Rarement ravitaillé, il vécut plusieurs mois dans un isolement complet, dans une case rudimentaire qu'il quittait fréquemment pour parcourir les pistes forestières, occupé à diriger ses traitants, organiser ses caravanes et peser le caoutchouc, au sein de populations Cimba et Ishogo peu hospitalières. Installé durant plus de deux mois dans la succursale de Mitellé, petit village N'Powé situé à cinq jours d'Okama sur la rivière Lolo, il fut mêlé à de sérieuses palabres opposant les M'Powé à leurs rivaux Akalai »

indemnité de 15 F pour la ration journalière, le tout payable en argent. Jusqu'à la guerre au moins, l'usage imposé des neptunes, donnés en paiement pour une valeur de 1,50 F mais récupérés contre seulement 50 centimes en marchandises, paralysa tout progrès.

Pour ses opérations commerciales, la Société se contentait de tout l'argent mis en circulation par l'Administration (soldes du personnel, salaires des porteurs, payeurs, etc.). Elle se trouva rarement dans la nécessité de faire monter des fonds pour alimenter ses factoreries, et son encaisse en Afrique était insignifiante, surtout avant la guerre, époque à laquelle elle s'obstinait à refuser l'introduction du numéraire. Au contraire, chaque fois que le gérant d'une factorerie se trouvait disposer d'une somme supérieure à l'encaisse fixée par la Société, il renvoyait le surplus dans une autre gérance ou en France.

Les conditions d'emploi étaient sévères. La Société pratiquait, à l'égard de ses traitants, la compensation sur leur salaire des risques provenant du commerce; à l'égard de ses miliciens, l'amende, la prison ou le retrait de 2 francs par cartouche gaspillée; à l'égard des travailleurs des factoreries, des retenues de salaire ou de ration, des amendes, des imputations injustifiées qui ne représentaient parfois aucun versement réel de marchandises; à l'égard des porteurs et des payeurs, tardivement payés en nature seulement, la suspension de salaire pour tout dépassement de la durée préalablement fixée à l'accomplissement des voyages; à l'égard des ouvriers employés sur les chantiers, une discipline très dure, des taux de ration insuffisants; enfin, à l'égard de tous, des mesures arbitraires, telles que le prélèvement des frais d'établissement du contrat, le maintien autoritaire au-delà de l'engagement, le paiement en marchandises malgré la stipulation contraire, et la retenue du salaire pendant la durée du travail.

On comprend, dès lors, l'hostilité de la Société à l'intervention coloniale. Elle manifesta la volonté bien arrêtée de ne pas voir s'installer chez elle l'Administration, avec ses postes de surveillance en nombre insuffisant, donc gênés et inutiles. Les relations entre les agents de la Société et les fonctionnaires furent, le plus souvent, empreints d'aigreur. En 1907 par exemple, la SHO opposa une fin de non-recevoir au programme d'occupation du bassin de l'Ivindo et de la N'Voum, menaçant, si l'Administration persistait à vouloir réquisitionner certains des Loango engagés aux travaux de la route, de suspendre le chantier et de renvoyer le personnel européen en France. L'expédition militaire fut paralysée pendant longtemps par le manque de porteurs. La Société craignait surtout la présence d'un fort effectif de tirailleurs, touchant régulièrement leur solde, qui par leurs achats aux villageois perturberaient les tarifs. Elle s'était, en effet, toujours efforcée de fermer la concession aux tiers. Elle se refusait à admettre l'existence de réserves, et interdisait aux Africains de se livrer à des transactions

avec d'autres qu'elle-même. C'est pourquoi elle s'ingéniait à empêcher le contact entre les gens du haut fleuve et Ndjolé, où ils auraient pu constater qu'elle n'était pas la seule puissance. Les Okandai, Adouma et Fang qui descendaient étaient tenus de décharger leurs pirogues en amont de l'île d'Alembé et de tout vendre à la Société. Le transbordement des marchandises et des produits vers l'aval était strictement réglementé.

Pour la même raison, la SHO s'assura le monopole des transports administratifs et militaires. Elle disposait, pour ce faire, d'un matériel assez régulièrement entretenu. En 1893, elle avait reçu de la Société Daumas et Compagnie trois vapeurs, plusieurs cotres, et les pirogues nécessaires à son trafic sur l'Ogooué. En 1902, elle augmenta sa flottille d'une nouvelle chaloupe, en 1909 de deux canots automobiles assurant le service de Ndjolé à Alembé. L'année suivante elle entreprit d'installer deux vapeurs sur le haut Ogooué et le haut Ivindo, en amont des rapides. Mais le Makina mit plusieurs mois pour monter de Ndjolé à Booué et finit par arriver à destination fort endommagé. Il fit naufrage l'année suivante. L'expérience fut reprise seulement en 1929 : le nouveau Makina franchit les chutes par voie de terre, porté par plus de 300 hommes. La Société installa également un vapeur sur la Ngounié. Après la guerre, elle ajouta un remorqueur (150 CV), une chaloupe et deux chalands de 75 tonnes chacun. Mais le nombre des transbordements l'impraticabilité des pistes et le manque de porteurs rendirent toujours les communications aléatoires et surtout très coûteuses. De Ndjolé à Franceville, la SHO exigeait, en 1910, 2 200 F pour transporter une tonne de marchandises. Au-delà une charge à dos d'homme pour Lékélé sur le haut Alima coûtait 11 F (soit environ 440 F la tonne).

Cette politique d'isolement économique se fit aux dépens du développement de la concession. Les investissements sur place (terrains, matériel fluvial, etc.) furent modérés. Passés de 140 000 à 1 400 000 frs entre 1897 et 1900, ils se contentèrent ensuite d'un accroissement annuel régulier de l'ordre de 200 000 frs, stoppé net à partir de 1909-1910 (maximum de 3,7 à 3,8 millions de francs, dont 2,5 étaient amortis à la veille de la guerre, soit l'équivalent du capital appelé à cette date). Le « compte concession » proprement dit s'élevait en 1912 à 832 000 F. Aucun frais n'y fut ajouté par la suite. Il est vrai que les dépenses afférentes aux travaux publics n'y étaient pas incluses. Mais sur 1,8 million, chiffre maximum inscrit à cet effet en 1910, 1,5 million affecté à la construction de la piste Alembé-Booué fut remboursé par la colonie sous forme de dégrèvements des droits de sortie. Cette route, de cent kilomètres à peine - qui commençait dans une île, reprenait sur la rive gauche du fleuve puis, après quelques kilomètres, continuait sur la rive droite sans que la traversée fût assurée autrement que par pirogues, et s'enfonçait dans l'intérieur pour revenir enfin au fleuve et s'arrêter

brusquement en pleine brousse, loin de tout centre, à la hauteur de Lélédi - ne fut jamais utilisée.

La seule réalisation efficace de la Société fut, en 1901, celle d'un monorail Decauville de 35 km de long, assurant la traversés de l'île d'Alembé. Mais les premières pistes, prévues seulement à partir de 1910, furent entreprises par l'Administration coloniale par le recours aux prestataires.

Dans ces conditions, les rapports d'inspection concluaient, dès avant la guerre, à l'absence de la moindre tentative de mise en valeur de l'immense territoire dévolu à la Société. Cette impression ne fit que s'accroître par la suite, surtout dans la partie orientale de la concession, très défavorisée par sa situation excentrique : l'évacuation des produits de Lastourville, Franceville et Okondja, centralisés à Lékeï puis à Lékéti sur le haut Alima, continuait de dépendre du portage batéké, long et précaire.

La zone de Franceville fut abandonnée malgré l'apparition, à l'expiration du décret de concession (en 1923), de nouvelles maisons de commerce, la SEA (Société d'Entreprises Africaines) et la CEFA (Compagnie d'Exploitations Forestières Africaines).

L'essor de la SHO en Afrique occidentale explique son désintérêt progressif de l'exploitation concessionnaire proprement dite, devenue caduque plus tôt que les autres puisque la convention d'origine remontait à 1893. Mais, à l'exemple des autres Sociétés congolaises, la SHO ne tira pas profit de cette situation pour s'assurer de substantielles compensations territoriales. L'avis portant « à la connaissance du public qu'à partir du 17 novembre 1924 les territoires anciennement concédés à la SHO seront ouverts au commerce et à la colonisation » lui réservait néanmoins le mérite d'une réserve de 700 000 ha, limitée par l'Offoué, la Lolo, le Sébé et l'Ogooué, sur laquelle elle gardait la liberté de choisir les 400 000 ha prévus par l'Avenant de 1897. L'affaire fit long feu. En 1930, la SHO se fit reconnaître, outre une indemnité de 350 000 F, un lot urbain d'un hectare à Pointe-Noire, deux lots forestiers de 5 000 ha chacun près du littoral, plus le droit de choisir 25 000 ha au Gabon, dont 10 000 sans clause géographique restrictive et 15 000 à l'intérieur de l'ancienne concession.

1-3-2-2 L'essor commercial de la société

Les opérations commerciales de la SHO connurent, après la guerre, une progression remarquable. C'est que, tout en abandonnant progressivement l'exploitation de sa concession, elle avait compris la nécessité d'opérer une énergique reconversion.

Dès le début du siècle, la société avait eu le souci d'investir hors concession. Elle songeait alors à des expériences de plantation. En 1868, elle participa à la société Agricole de Batah qui venait d'obtenir 730 ha à Campo. Mais, en 1900, la Société entra en liquidation à la suite de la constitution de la colonie espagnole du Rio Muni. La SHO suscita alors la Société Agricole de Nkogo, destinée à planter en cacaoyers une concession de 250 ha (48 000 pieds) à laquelle s'ajoutèrent ensuite les plantations de Manguegue (46 000 pieds), Mimba-Bekoué (25 000 pieds) et Samba (Ngounié).

La Société, constamment déficitaire, fut finalement reprise par la SHO en 1921. La dernière tentative au Gabon fut celle de la Société Gabonaise d'Entreprises et de Transports, constituée en 1909 pour tirer parti du projet avorté de chemin de fer Ogooué-Ivindo et, accessoirement, pour encourager l'exploitation des bois sur le bas Ogooué par l'installation d'une scierie au Cap Lopez. Mais c'est au lendemain de la guerre que la SHO entreprit de moderniser son entreprise. En effet, une Assemblée extraordinaire prorogea en 1919 la Société pour 90 ans, et modifia ses statuts pour l'adapter à une extension nouvelle de ses activités : dorénavant, elle ne se livrerait plus seulement à l'exploitation commerciale, industrielle et agricole de la concession du Haut-Ogooué mais, au Gabon et ailleurs, à « l'étude, la mise en valeur, la négociation et l'exploitation de toutes affaires ou entreprises agricoles, commerciales, industrielles, financières, forestières, minières, immobilières mobilières, maritimes, de travaux publics, de magasins généraux, de transports, d'importations et d'exportations [...], l'exploitation de toutes voies de communication [...], la création, l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux [...], le commerce de tous produits ». En somme la SHO, parce qu'elle sortit d'emblée du champ limité de l'Afrique équatoriale, réussit la mutation que la Compagnie forestière s'était vainement efforcée d'opérer quinze années durant.

Ce fut le mérite du successeur de Médard Béraud (mort en 1903), Antoine-Octave Barré, commandant du génie en retraite, qui de 1904 à sa mort, en 1926, fut le maître impérieux de la Société. Son autorité était absolue et indiscutée. Pour certaines questions - notamment les achats de marchandises et l'établissement du bilan - il n'admettait l'immixtion d'aucun de ses collègues. Il réglait directement les problèmes avec les chefs de service et prenait toutes les décisions. Mais, malgré la modestie de l'affaire à son origine, il comprit l'intérêt de la transformer et n'hésita pas à y mettre le prix.

Les banques soutinrent l'évolution. Depuis le début du siècle, la SHO avait été suivie par la Société française de reports et dépôts, qui lui avait évité de souffrir de la liquidation, en 1912, de sa banque d'origine, Henrotte et Muller (où elle ne perdit que 20 000 F bien que la

banque eût alors détenu 1 092 actions sur 6 000). Pour contrebalancer l'impression fâcheuse laissée par cette faillite, le président Muller fut alors remplacé par une haute personnalité du monde de la finance A. Denfert-Rochereau, administrateur de la Société française de reports et dépôts et de nombreuses autres entreprises.

Après la guerre intervinrent la Compagnie algérienne et surtout la banque Mirabaud, représentée au conseil par J. Boissonas. De 1920 à 1925, les capitaux furent successivement portés de 5 à 8, 16, 20, puis 40 millions. A cet essor correspondit l'entrée progressive au Conseil d'administration de représentants d'autres Sociétés avec lesquelles la SHO resta dès lors en relations commerciales ou bancaires¹. La solidité relative de l'entreprise lui permit de conserver, à côté de son soutien bancaire, la fidélité de ses fondateurs. Le tout fut renforcé par une masse importante de petits actionnaires. Jusqu'à la fin, la SHO conserva ce double caractère de négoce et de placement. Depuis 1897, les banques l'avaient régulièrement soutenue, en assurant chaque fois près du tiers des augmentations de capital. Mais le tournant décisif fut prit en 1920. Les gros porteurs assurèrent alors la moitié de la souscription (44 % en janvier, 50 % en décembre). A l'issue de la dernière augmentation de capital de la période (1925), la banque Mirabaud possédait, sur un total de 160 000 actions de 250 F, 19 332 actions (plus Enjalbert 2 533 actions, d'Eichtal 2 551 actions et Paccard et Compagnie 704 actions), la Banque de l'Union Parisienne 6 836 actions, Denfert-Rochereau (Société de reports et dépôts) 3 574 actions, la C16 Algérienne 4 020 actions, la Société de Crédit Industriel et Commercial 1 699 actions, et la Société de Banque Suisse (Neuchâtel) 1 437 actions. Au total, les grandes banques de l'affaire détenaient à peine plus de 40 000 actions, soit seulement un quart du capital social. Le reste continuait de se répartir entre plusieurs centaines de personnes.

Le bloc initial des commerçants et armateurs avait doublé (de 35 à 70 environ). Mais, à partir de 1920, ils prirent une part mineure aux augmentations de capital (6 à 7 % des actions nouvelles), preuve que les entreprises mercantiles du début du siècle, alors capables de fructifier sans mettre en œuvre des moyens financiers importants, étaient dorénavant supplantées par des puissances bancaires enfin susceptibles d'investir. Les « rentiers » et « propriétaires » avaient fait une apparition massive (3 à 400 personnes), de même que les professions libérales (plus de cent actionnaires), tandis que les petits employés de la firme (dactylos, commis, etc.) restaient fidèles à une maison dont la gestion prudente et la

¹ En 1920 Coquerele, administrateur de la Société Anonyme de Gérance et d'Armement; en 1923 R. Seyng, gérant des Établissements Koechlin, actifs au Dahomey, en 1926 Chabrieres, de la Maison Chabrières, Morel et Compagnie, en 1930 Raoul Duval, de la Maison E. Raoul-Duval et Compagnie.

rentabilité régulière inspiraient confiance. On le vit bien en 1924, année où la masse des petits actionnaires (près de 92 % du total) fournit plus des trois quarts de l'augmentation de capital : pour le public, la crise de 1921-1922 était résorbée et le boom des années 1925-1926 s'amorçait. Le changement définitif d'orientation s'affirma cependant l'année suivante. L'augmentation brutale du capital (qui doubla de 20 à 40 millions) fut presque entièrement assurée par les banques (11 actionnaires seulement couvrirent plus du tiers de l'appel) : l'affaire était en voie d'abandonner définitivement le caractère familial, non dénué de paternalisme, dont elle s'était enorgueillie jusqu'alors; l'esprit s'en maintint cependant et marqua jusqu'à une date récente les traditions de la maison.

Dès cette époque, l'élan était donné. Les premiers efforts de la Société portèrent, en 1919, sur le Cameroun et le Sénégal. Des comptoirs furent créés à Douala et à Saint-Louis. L'année suivante, la première augmentation de capital permit de lancer une affaire d'élevage de porcs au Maroc, et surtout d'armer un cargo, puis un second en 1923, pour l'exploitation desquels une agence maritime fut créée à Dakar. En 1921, la SHO s'installa au cœur du Soudan, à Tombouctou et à Niamfunké. Fin 1923, elle acquit au Dahomey et au Togo les établissements de la Compagnie Générale Française pour le Commerce et l'Industrie.

Malgré un effort entravé par de graves inondations au Sénégal en 1924, puis l'année suivante par la liquidation de l'élevage marocain, elle représentait dès lors une entreprise diversifiée, intéressée à la fois aux arachides du Sénégal, aux palmistes du Dahomey, au caoutchouc de plantation et au cacao du Cameroun, et aux bois du Gabon où elle avait édifié un immeuble (à Port-Gentil).

La Société s'entendit, d'autre part, avec la CFAO, la SCOA et la Société Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique pour créer la Société Palme, avec pour objet l'achat et la vente de l'huile et la régularisation des cours. Soucieuse de ne pas se laisser entraîner par la spéculation sur les produits favorisés par les hausses brutales des années 1925-1926, elle géra son exploitation avec prudence, portant toujours l'accent sur les opérations commerciales proprement dites. Ses importations en Afrique furent régulièrement très supérieures à ses exportations - fait que traduit la confrontation de la valeur des marchandises et des produits en stock ou en cours de route.

Au total, la Société du Haut-Ogooué fut probablement la plus stable des entreprises du Congo. Durant toute son existence, elle resta fidèle à une gestion régulière, qui se traduisit par la stabilité du ratio immobilisations/actif, malgré la progression rapide (en francs courants) des deux termes après la guerre. Relativement lourde, la part des immobilisations (de 35 à 45 % jusqu'à la guerre) traduisait un certain souci d'équilibre qui permit à la Société de se

maintenir remarquablement durant la période difficile 1911-1918. Le pourcentage ne s'abaissa qu'exceptionnellement à moins de 30 %, au moment le plus fort de la prospérité commerciale, 1924-1927, tel que cela s'observe sur le tableau suivant.

Tableau 3 : Immobilisations de la S H O

Années	Actifs	Immobilisations en Afrique	Im/Actifs(%)
1897	3,3	0,14	4,2
1898	3,5	0,21	6
1899	-	-	-
1900	4,1	1,4	34,1
1901	4,9	1,6	32,6
1902	5,1	1,8	35,2
1903	5,5	2	36
1904	5,9	2,4	40,6
1905	6,6	2,58	39
1906	7,4	2,77	37,4
1907	7,6	3,1	40,7
1908	7,8	3,4	43,5
1909	8	3,7	46,2
1910	8,5	3,8	44,7
1911	8,7	3,8	43,6
1912	8,9	3,9	43,8
1913	8,6	3,85	44,7
1914	8,6	3,76	43,7
1915	8,8	3,86	43,8
1916	9,1	3,9	42,8
1917	11	3,9	35,4
1918	-	-	-
1919	13,6	4	29,4
1920	22,5	6,1	27,1
1921	23,1	8,7	37,6
1922	24,2	9,4	38,8
1923	33,2	9,9	29,8
1924	53,9	12,3	22,8
1925	63,4	14,2	22,3
1926	78,6	15,6	19,8
1927	75,3	19,1	25,3
1928	75,8	21,3	28,1
1929	77,7	23,9	30,7
1930	86,2	22,8	26,4

Source: COQUERY V : LE CONGO au temps des compagnies concessionnaires, 1898-1930, p 397.

Ainsi, jusqu'à la grande crise, la Société ne connut que très exceptionnellement des exercices déficitaires (en 1901 et en 1913). Ses bénéfices d'exploitation, tributaires avant guerre des crises du caoutchouc (1901, 1907 et 1911/1914), furent raisonnables tout en restant modérés. Ses taux de profit se maintinrent à un niveau avantageux, même s'ils ne connurent pas de « pointes » comparables à celles de la compagnie des Sultanats.

La SHO, sans distribuer de dividendes exagérés, assurait donc à ses actionnaires des revenus assez réguliers. Mais, malgré l'ampleur de ses activités extra-congolaises après 1920,

ils n'atteignirent jamais plus les taux-records connus en 1910-1912 (40 F par action). C'est que la Société assumait difficilement sa croissance trop rapide, et que l'aspect exclusivement mercantile de ses activités la rendit très sensible, après guerre, aux fluctuations de la valeur du franc. Aussi fut-elle une des premières atteintes par la grande crise. Dès 1928, les séquelles de la survalorisation des produits en Afrique durant les années précédentes ne lui permirent pas d'éponger la baisse des cours de réalisation en Europe. Les pertes, de plus de deux millions, s'accrurent rapidement jusqu'en 1935 (25 millions). La Société évita seulement la liquidation, après une réévaluation des pertes qui passèrent de 25 à 38 millions, par une vigoureuse réorganisation entreprise à partir de juin 1936 sous l'impulsion de son nouveau directeur général, Luc Durand-Réville, dont le premier acte fut de réduire le capital de 40 à 5 millions¹.

Après une phase de récupération freinée par la seconde guerre mondiale, le redressement de la SHO fut spectaculaire et, depuis, sa progression fut régulière jusqu'à son absorption récente (1964) par une des plus puissantes firmes commerciales de l'Afrique de l'Ouest, la Compagnie Optorg.

En définitive, la SHO fut la seule société concessionnaire qui réussit à s'intégrer à l'économie moderne de traite. Mais elle le fit au prix d'une quasi-abandon de son champ primitif d'activités. Tout se passait comme si l'Afrique équatoriale - par son manque d'hommes, le retard de leurs besoins, la pénurie de l'infrastructure et l'inorganisation de l'espace économique qui se conjuguèrent pour entraver le développement d'un marché cohérent - s'était définitivement avérée inapte à engendrer, à elle seule, une mutation de cette envergure, du moins jusqu'à la découverte et l'exploitation récentes des richesses minérales.

1-3-3 Peut-on parler d'un échec des sociétés concessionnaires ?

Lorsque, en 1898, l'Etat français abandonne aux mains des hommes d'affaires la majeure partie du territoire du Congo, c'était avec l'intention que ces derniers feraient à sa place les investissements nécessaires, pour plusieurs raisons liées notamment à leur système d'exploitation², ils se contentèrent de tirer dans un court laps de temps le maximum de bénéfices³.

¹ Luc DURAND-RÉVEILLE, entré au Conseil d'administration comme administrateur-directeur général sous la présidence de Jean BOISSONAS, devint Président Directeur Général à partir de 1940.

² Le système concessionnaire visait essentiellement le développement des cultures commerciales. Le territoire ainsi concédé était généralement divisé en 4 parties: 90% des terres étaient réservées à la production des cultures commerciales, destinées à l'exportation: cacao, café, caoutchouc; 6% aux productions commerciales des habitants; 3% aux cultures vivrières, et 1% aux habitations.

³ S'agissant de la période d'installation et de démarrage des sociétés, ce résultat tenait pour une bonne part au caractère spéculatif de beaucoup de ces sociétés, dont l'objectif était de plumer le gogo, bien plus que de se livrer à une activité bien réelle. Les indemnités et les émoluments divers des administrateurs avaient mangé souvent une grande part du capital versé. In, CANALE (J.S.), Op. Cit. p 59.

D'autre part, les compagnies étaient constituées sous forme de sociétés anonymes avec pour mission d'établir un monopole de production, de fourniture et de commerce d'une ou plusieurs espèces déterminées de produits ou de services sur une aire géographique donnée de l'espace colonial. Nous ne devons pas oublier que c'est pour concurrencer les entreprises non françaises installées au Congo, que les sociétés concessionnaires furent créées, mais les charges et les obligations furent très lourdes, de sorte que quelques-unes d'entre elles finirent par s'éteindre cinq, voire quatre ans après leur formation.

Au Congo, les résultats obtenus par les compagnies concessionnaires furent inégaux et sans rapport avec l'étendue des territoires monopolisés. Entre 1900 et 1906, presque toutes les sociétés eurent un excédent de perte :

Tableau 4 : Résultats économiques des concessions du Congo de 1900 à 1903.

	Nombre de sociétés bénéficiaires	Total des bénéfiques(en francs)	Nombre de sociétés déficitaires	Total du déficit(en francs)
1900	3	219 000	21	2 874 000
1901	2	114 854	28	4 369 000
1902	3	196 000	27	3 842 000
1903	8	1 017 000	23	2 275 000

Source : Jean Suret CANALE, 1964. Afrique noire Occidentale et Centrale, l'ère coloniale, p58.

Au 31 décembre 1903, le déficit global se chiffrait 11 700 000 francs, soit presque le tiers du capital effectivement versé¹. La situation se redresse à partir de 1904. A cette date, sur quarante sociétés primitives, six disparaissent, trois fusionnent avec d'autres, et une a un bilan nul. Voici les résultats de 1904 et pour les deux années suivantes :

Tableau 5 : Résultats économiques des concessions du Congo de 1904 à 1906.

	Nombre de sociétés bénéficiaires	Total des bénéfiques(en francs)	Nombre de sociétés déficitaires	Total du déficit(en francs)
1904	12	2 800 000	18	900 000
1905	17	4 900 000	14	990 000
1906	16	4 600 000	15	750 000

Source : Jean Suret CANALE, 1964. Afrique noire Occidentale et Centrale, l'ère coloniale, p59.

La crise du caoutchouc, qui explique pour une part les difficultés rencontrées par les sociétés concessionnaires depuis le début de leur mise en place, se renouvelle en 1907. Les scandales occasionnés par cette dernière conduiront non seulement à une réduction significative de ses sociétés, mais également à une réforme partielle du régime concessionnaire.

¹ CANALE (J.S.), Op. Cit. p. 59.

Dès 1905, une commission fut envoyée au Congo, celle-ci révéla les abus du système concessionnaire. Une nouvelle politique allait voir le jour à partir de 1911; elle consistait en la création de grandes sociétés de traite au détriment des sociétés concessionnaires.

1-4 Les grandes compagnies coloniales

Au lendemain de la première guerre mondiale, les grandes compagnies concessionnaires nées des comptoirs et des factoreries doivent affronter de graves problèmes financiers. Plusieurs d'entre elles préparent alors leur reconversion. Initialement spécialisées dans un seul domaine, elles vont désormais devenir de véritables organismes, résolus à étendre leurs activités à la négociation de toutes affaires et ce, dans le seul but de monopoliser toutes les opérations aussi bien commerciales, industrielles, que financières réalisées en Afrique. Ces sociétés vont donc s'intéresser à toutes les branches de l'activité économique des pays où elles sont implantées.

A travers quelques secteurs d'activité dans lesquels ces dernières étaient spécialisées, le commerce, la finance, l'industrie et les mines, nous tenterons de faire ressortir non seulement leur implication territoriale, mais aussi quelques réseaux tissés autour de ces entreprises.

1-4-1 Les grandes sociétés de commerce

Les grandes sociétés commerciales installées en Afrique à l'époque coloniale sont de véritables trusts de l'import – export, et ont des ramifications tant en Afrique Occidentale que Centrale, mais sous diverses appellations : PEYRISSAC au Sénégal, société du Haut Ogooué au Gabon, pour ne citer que l'exemple des filiales de la Banque de l'Union Parisienne, mais aussi et surtout certains grands groupes comme la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA).

1-4-1-1 La Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA)

La SCOA était l'un des quatre “ grands ” du commerce de traite. Après avoir connu des difficultés dans les années 1930, elle est devenue l'une des sociétés de traite qui ont su le mieux s'adapter aux changements survenus en Afrique à la veille des indépendances.

En association avec le groupe du “ Printemps ” (Laguionie, appuyé par Lazard et Paribas) la SCOA s’est orientée après la seconde guerre mondiale vers le développement des grandes surfaces urbaines (de type Prisunic, puis Libre Service), avec les avantages qu’elles comportent (moindres frais généraux et drainage des revenus les plus élevés).

Elle s’est peu à peu dégagée du traditionnel système de la factorerie de brousse, devenu onéreux et peu rentable, renonçant en partie au drainage des produits pour se consacrer aux importations, et notamment aux importations des produits techniques, à l’aide de départements et de filiales spécialisées.

Dès 1960 elle a - un peu prématurément - créé dans chaque Etat des filiales de droit local. Elle s’est orientée partout où elle l’a pu vers le transfert du commerce de détail à des sociétés d’économie mixte, en association avec les Etats locaux, dont elle assure la direction technique et l’approvisionnement, maintenant ainsi intégralement (et élargissant au besoin) la rente de position qu’elle doit à son passé au niveau des importations, et se débarrassant des risques d’une activité où la fonction sociale - desservir des populations à faible revenu - tend à remporter sur la rentabilité.

Elle a su également, dès les indépendances, afin de limiter les risques et de tirer profit de possibilités nouvelles, étendre ses activités en France métropolitaine, créant en 1962 avec son associé du «Printemps» un réseau de «supermarchés». A partir de 1963, la SCOA étend progressivement son activité métropolitaine au commerce automobile (garages) en France, puis en Grande-Bretagne, et à la quincaillerie, domaines dans lesquels son rôle de distributeur en Afrique lui a permis d’acquérir expérience et positions sur le marché (rachat de petites ou moyennes entreprises transformées en filiales). En 1967 alors que le chiffre d’affaires propre de la SCOA est de 854 millions de F et celui de ses 88 filiales ou participations africaines (dont la SCOA détient 34,82% du capital) est de 891 millions, les 16 filiales ou participations en France ou à l’étranger hors-Afrique de la SCOA (dont celle-ci détient 56,95% du capital) ont un chiffre d’affaires de 337 millions . Jusqu’en 1968, le Conseil d’administration reflète la présence des mêmes intérêts, sans changements appréciables depuis les années trente ; intérêts lyonnais (Banque Jacquier) et suisses (famille Sigg, héritière des fondateurs).

A cette date survient le tournant décisif, pour des raisons qui ne nous sont pas connues : difficultés financières? Usure et vieillissement de l’équipe dirigeante?

Paribas, par l’intermédiaire de la CEGEPAR, prend une participation de 19,56% dans la SCOA. L’opération comporte une augmentation du capital, et l’apport par la CEGEPAR des actifs de la Lyonnaise de Madagascar et de divers titres. Il s’agit d’une participation minoritaire, mais dans le style de Paribas qui signifie la prise en mains du gouvernail. Dans

l'année qui suit, bien que Paribas ne compte que cinq administrateurs sur douze, c'est un grand commis de Paribas G. Nesterenko, jusque là vice-président de la CEGEPAR qui prend les fonctions de Président directeur général à la fois de la SCOA et de CEGEPAR. La SCOA étend désormais ses activités hors de son domaine traditionnel : à Madagascar (héritage de la «Lyonnaise»), en Afrique de l'Est à travers une participation à la firme de Hambourg Jos Hansen und Söhne (1970), aux îles Bahamas (grands magasins et commerce de luxe pour touristes fortunés), etc. En 1974, la SCOA prend 50% dans Arnold Tradmg Compagnie Ltd de Hong-Kong. En 1975 la SCOA prend le contrôle (60%) de la Compagnie Olivier, en difficulté, qui était la première maison commerciale française spécialisée dans le négoce avec l'Asie du Sud-est (Japon, Corée, Philippines, Hong-Kong, Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande. En 1977 c'est la prise de contrôle (98% : achat pour 15 millions de francs cfa) du groupe australien Sullivan qui, à partir de ses bureaux d'achat de Sydney, Melbourne, Brisbane (Australie) et Auckland (Nouvelle Zélande), approvisionne un réseau commercial (essentiellement produits alimentaires) en Mélanésie (Nouvelle Guinée, Iles Salomon, Nouvelles Hébrides, Nouvelle Calédonie)...

Bref, le tableau de "l'Empire économique africain" de la SCOA que nous essayons de dresser reflète assez bien la situation de l'entreprise. La SCOA dispose d'un réseau de filiales spécialisées dans le transit maritime : Société de courtage et de consignation maritime en France ; groupe UMARCO (Union maritime et commerciale) qui compte 24 agences, en Afrique tropicale; et d'un véritable réseau de «Commerce général», qui correspond aux activités traditionnelles de traite (agences, sous-agences, factoreries), qui porte sur la vente de produits d'usage courant, les classiques marchandises de traite (tissus, quincaillerie, produits alimentaires, ...), et l'achat des produits agricoles exportables. Mais, qu'en est-il du Gabon ?

1-4-1-1-1 La présence de la Société Commerciale de l'Ouest Africain au Gabon

Le cas du Gabon est un peu particulier et la SCOA n'y joue pas le rôle de leader ; il est occupé par le groupe OPTORG (héritier de la Société du Haut-Ogooué (SHO). La Compagnie commerciale du Gabon, filiale de la SCOA n'y a conservé qu'une activité technique (département automobile, Importation et entrepôt des tabacs pour le compte de la Régie gabonaise). Son réseau de gros et de détail a été intégré dans la société mixte CECA-GADIS, où l'Etat gabonais détenait 36% des parts, la SHO à travers le groupe OPTORG 42%, et la SCOA 14,7%.

Le réseau CECA-GADIS était géré par OPTORG. Dès 1974, 18 grands magasins dépendent de la SCOA en Afrique (y compris Madagascar et la Réunion). Ils prennent une enseigne nouvelle "SCORE" et rompent leurs liens avec la centrale d'approvisionnement de "Printania" pour s'affilier à un groupement d'achats contrôlé cette fois-ci par la SCOA. L'entreprise devient à cet effet une sorte de conglomérat omniprésente en Afrique, et contrôle tout ou partie des transactions commerciales opérées dans ce continent. La carte 4 fait ressortir le réseau commercial de la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA) aussi bien avant et après les indépendances de certains pays africains.

Carte 4



Outre la SCOA, le commerce était également détenu par plusieurs autres groupes, tel le groupe OPTORG.

1-4-1-2 Le groupe OPTORG

Le nom russe de cette firme tient à ses origines (commerce de céréales en Russie avant 1917), mais sa filiation est plus lointaine : elle fut jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre

mondiale, l'instrument principal de la vieille maison de commerce colonial bordelaise et protestante Gradis, dont les activités remontent à l'époque de la traite des nègres¹

La révolution russe conduisit OPTORG à se tourner vers l'Indochine et l'Extrême-Orient, la guerre d'Indochine enfin provoqua une nouvelle reconversion en direction de l'Afrique : en 1947, OPTORG prenait une participation équivalant à un contrôle (41%) dans la Société commerciale industrielle et agricole du Haut Ogooué (en abrégiation : Société du Haut-Ogooué : SHO), une des plus anciennes sociétés concessionnaires d'Afrique équatoriale disposant d'un réseau de traite en Afrique équatoriale et au Cameroun, et d'intérêts dans l'exploitation forestière et les transports fluviaux au Gabon, où elle conservait un domaine propre important. En 1955, OPTORG prenait le contrôle (37,8%) de la vieille maison de traite bordelaise Peyrissac, mise en difficulté par une gestion imprudente, et par-là d'un réseau commercial couvrant l'Afrique occidentale française, complémentaire du précédent.

En fait, la SHO et Peyrissac relevaient depuis longtemps de la sphère d'influence de la Banque de l'Union parisienne et l'extension du champ d'action africain d'OPTORG s'accompagne d'une mainmise de la BUP qui se reflète dans la composition du Conseil d'Administration, où les représentants de la famille Gradis disparaissent.

A côté de ces deux grands groupes de commerce de traite, à savoir SCOA et OPTORG, s'ajoutent deux autres, le groupe Unilever et le groupe CFAO (Compagnie Française de l'Afrique Occidentale). Ces quatre grands groupes ont dominé pendant longtemps le commerce extérieur en Afrique, et par la même occupé des positions clés de l'économie de traite.

Toutefois, en dehors du commerce, l'activité financière avait également constitué l'un des principaux pôles d'intérêt et de concentration des sociétés coloniales.

1-4-2 Les entreprises liées aux activités financières

Il est presque impossible de donner un tableau complet qui rende exactement compte de l'importance du secteur bancaire dans la constitution des grandes entreprises coloniales, du réseau tissé par le capital financier dans les territoires d'Afrique noire, et qui permette par la suite d'apercevoir, derrière l'anonymat des sociétés, la figure des vrais maîtres et exploités des colonies².

¹ CANNALÉ (J. S.), *Afrique noire, de la colonisation aux indépendances*, p126.

² CANALÉ (J.S.), O.p Cit, p. 214.

Deux banques toutefois, la Banque de l'Afrique occidentale (BAO) et la Banque commerciale africaine (BCA) avaient l'Afrique noire française pour domaine spécifique. Mais aucune des deux ne représentait un groupe d'intérêts autonome. L'une et l'autre avaient le caractère d'un consortium de grandes banques françaises, appartenant pour l'essentiel au secteur privé (Crédit commercial de France et Crédit industriel et commercial) ; l'une des deux, la BAO, comportait cependant une participation importante au Comptoir National d'Escompte de Paris.

Ces deux institutions financières étaient donc des banques de dépôts, avec un réseau de guichets débordant sur les territoires britanniques et belges (dont les banques avaient, de leur côté, quelques agences en territoire français). Elles étaient simultanément banques commerciales, fournissant aux sociétés de traite les crédits de campagne nécessaires à la commercialisation de la production agricole, ainsi que des crédits à l'importation et à l'exportation, en priorité aux grandes affaires.

Elles étaient également, mais très accessoirement, banques d'affaires, détenant directement ou indirectement (notamment à travers la Société immobilière et financière africaine) des participations dans de nombreuses affaires locales, commerciales, industrielles agricoles ou minières, par de simples participations d'appui, généralement réduites à quelque pourcentage.

La Banque de l'Afrique occidentale (BAO) avait détenu jusqu'à 1955 le privilège de l'émission en Afrique occidentale, d'où elle avait retiré naguère une part importante de ses profits.

Depuis 1944, trois des principales banques françaises de dépôt, la Banque nationale pour le Commerce et l'Industrie (BNCI), le Crédit Lyonnais, et la Société Générale, avaient créé également des réseaux de guichets. Toutes trois avaient été nationalisées en France : mais la filiale de la BNCI (BNCI-Afrique) avait échappé à cette nationalisation et, par l'intermédiaire de sa filiale l'Union française d'Outre-Mer (devenue en 1960 Banque auxiliaire pour le Commerce et l'Industrie), elle détenait une activité de Banque d'affaires.

Enfin, la Banque de l'Indochine, à travers sa filiale le Crédit Foncier et immobilier, contrôlait sur place une série de filiales spécialisées dans le crédit immobilier, et à partir de 1956, dans le crédit automobile (premières filiales créées en 1956 à Dakar et en 1959 au Cameroun).

1-4-3 Les entreprises industrielles et minières

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'Afrique équatoriale française ne disposait d'aucune entreprise industrielle ou minière de grande ampleur. Les pays d'Afrique tropicale française ne disposaient que de quelques "entreprises de construction, quelques industries agricoles qui dégrossissent surtout les produits, des industries métallurgiques tout à fait secondaires, juste ce qui est nécessaire pour le bon fonctionnement des transports, le commerce et les autres industries ; un artisanat très primitif¹.

A la recherche des nouvelles sources d'énergie, Pechiney et Ugine prospectèrent dès 1942 certains pays d'Afrique, notamment la Guinée où fut créée en 1957 la compagnie internationale pour la production d'alumine (FRIA) dont les principaux actionnaires étaient les firmes suivantes :

- Olin Mathieson Chemical Corp. (Sté Américaine)
- La British Aluminium (Angleterre)
- L'aluminium industrie (France)
- Pechiney-Ugine (France)

L'aluminium de Guinée est dirigé vers le Cameroun où Pechiney-Ugine possèdent depuis 1955 une usine de fabrication d'ustensiles ménagers en aluminium : Société Camerounaise d'aluminium (Alubassa) elle-même filiale de l'Alucam.

Au Congo Pechiney et Ugine fondent en 1955 la Société d'études Afral dans laquelle se trouvent réunies : Monte Catini et Aluminium Werke. La compagnie minière de l'Ogooué fut fondée au Gabon en 1953 avec les capitaux de L'US.Steel, Mokta et Hadid et le bureau de recherches géologiques. D'autres sociétés minières furent fondées : en 1959 la société des Mines de fer de Mekambo, la Comilog (compagnie minière de l'Ogooué) en 1952.

Le trait caractéristique de ces différentes entreprises reste, toutefois, le partage de leur capital entre plusieurs actionnaires, notamment américains et européens.

L'exploitation économique du Congo français fut tardive et difficile. Malgré les espoirs soulevés dans les années 1880 par l'ouverture du bassin du Congo, rien n'était fait à la fin du siècle. C'est en 1889 que l'Etat se résolut finalement à partager la colonie - qui correspondait alors à peu près au territoire actuel des républiques gabonaise, congolaise et centrafricaine- entre 40 énormes concessions territoriales, totalisant quelque 700 000 km² sur les 900 000 environ de l'ensemble. Echappaient seuls au partage les zones entourant les deux centres

¹ CANALE (J.S.), *Afrique noire, de la colonisation aux indépendances*, p 36.

principaux, Brazzaville au Congo et Libreville au Gabon, et les petites superficies réservées aux postes de l'intérieur. Les concessionnaires consentaient certains avantages fiscaux à l'Etat-redevances annuelles fixes et pourcentage de 15 % sur les bénéfices. En revanche, ils recevaient le monopole de l'exploitation du sol, en premier lieu de l'ivoire et du caoutchouc ; les exploitations libres se trouvaient pour la plupart exclues.

Il s'agissait en fait d'une véritable démission de l'Etat : renonçant à faire lui-même les investissements nécessaires, celui-ci espérait que l'initiative privée sous l'aiguillon des bénéfices escomptés, mettrait d'elle-même le pays en valeur. La recherche des origines de cette politique en métropole suggère, outre la pression indéniable de certains milieux d'affaires spécialisés – mais dans l'ensemble encore médiocres – la responsabilité majeure d'un gouvernement d'abord soucieux d'économiser à court terme ses deniers. Avec de telles bases, il était à prévoir que la solution choisie serait intrinsèquement mauvaise, et qu'elle aurait de fortes chances d'aboutir à l'échec.

La création des entreprises commerciales ou industrielles en Afrique fut donc l'œuvre de l'Etat colonisateur. Pendant toute cette période, basées sur une " économie de traite ", les maisons de commerce vendaient de tout et assuraient l'essentiel des activités commerciales (exportation de produits manufacturés,...). Le but de ces activités commerciales était double : accroître les relations commerciales entre les puissances colonisatrices (la France principalement) et les colonies ; et mettre en valeur ces dernières afin de les faire participer à l'approvisionnement de la métropole, et plus globalement de l'Europe, en matières premières.

L'accession à la souveraineté internationale de la plupart des colonies africaines, entraînera de profonds bouleversements. Pour relayer les puissances coloniales, plusieurs d'entre elles, le Gabon par voie de fait, optèrent pour la voie socialiste de développement. L'objectif était de faire jouer à l'Etat le rôle principal de développement et d'organisation de l'espace. Comment cela s'est-il concrètement passé pour le Gabon ? Nous tenterons de donner une réponse à cette question dans nos trois prochains chapitres liés respectivement aux secteurs agricole, forestier et minier.

CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES ACTIVITES AGRICOLES

L'agriculture est le "talon d'Achille" de l'économie gabonaise. Le discours politique prenant acte de cette situation a fait de ce secteur " la priorité des priorités " en matière de développement. La production agricole est assurée par plusieurs types d'acteurs : d'une part les exploitants agricoles individuels qui se répartissent en deux groupes, les paysans vivant dans les villages et les «rurbains» qui pratiquent le maraîchage autour des grandes villes, et d'autre part, l'Etat, les organismes internationaux et les entreprises agricoles de grande taille dont les activités (cultures maraîchères, maïs, soja, palmier à l'huile, canne à sucre, hévéa et élevage) représentent des pôles de développement et de modernisation pour l'agriculture gabonaise.

D'une manière générale, ce secteur repose sur quatre types d'exploitation : l'agriculture traditionnelle, les opérations zonales intégrées, les unités agro-industrielles, et les actions diffuses. Les objectifs recherchés sous toutes ces formes sont les mêmes : atteindre l'autosuffisance alimentaire, freiner l'exode rural en équilibrant le développement régional, et assurer les ressources renouvelables dans une perspective de développement durable et de l'après-pétrole.

I HISTORICITE DE LA POLITIQUE AGRICOLE GABONAISE

L'agriculture gabonaise avant la colonisation

Cette activité agricole daterait du néolithique où le commun des mortels vivait des produits de cueillette et de prédation (racines, fruits divers, pêche, chasse, etc.). A cette époque, on note que l'agriculture précoloniale est très rudimentaire, réglée par les cycles pluviométriques. C'était alors une agriculture itinérante, de faible revenu de forces productives, étant donné que son objectif principal était l'autosubsistance des communautés domestico-lignagères¹.

¹ On lira avec profit les travaux des anthropologues et sociologues ayant étudié les communautés d'Afrique équatoriale : AVARO (J.), *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation, le Bas Ogooué au XIX siècle*. BRUNSCHWIG (H), *La troque et la traite*, pp 339-346. GAULME (F.), *Le pays de Cama. Un ancien Etat côtier du Gabon et ses origines*. BROSSET (A.), *La vie dans la forêt équatoriale*. BALANDIER (G.), PAUVERT (J.C.), *Les villages gabonais, Aspects démographiques, sociologiques, économiques, Projet de modernisation..*

L'agriculture gabonaise sous la colonisation

L'importance accordée aux produits tropicaux, ainsi par la satisfaction de la politique et les objectifs agricoles induits par les besoins de la puissance coloniale, a permis l'introduction des cultures et le développement des produits de rente ou d'exportation. C'est alors qu'on été introduits et développés :

- Le Caféier dans les provinces du Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo, le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Lolo, la Ngounié, la Nyanga et l'Estuaire ;
- Le Cacaoyer dans les provinces du Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo ;
- L'Hévéa dans les provinces du Woleu-Ntem, le Moyen-Ogooué et l'Estuaire ;
- L'Arachide sélectionnée dans la province de la Ngounié ;
- La Culture du Riz et l'exploitation d'huileries dans les provinces de la Nyanga (Nyali, Moabi) et du Moyen-Ogooué (Lambaréné).

L'administration coloniale avait mis en place des structures d'encadrement et de commercialisation pour développer ces cultures et les avaient aussi dotées de moyens financiers adéquats tels que : le Centre de Formation Professionnelle Agricole (CFPA) dans la Province du Woleu-Ntem où les cultures caféières et cacaoyères trouvent leur zone de prédilection ; l'Ecole d'Infirmiers et Vétérinaires à Ndendé.

La période coloniale s'est donc caractérisée par l'introduction des cultures de rente, tout en privilégiant les cultures d'exportation (café- cacao- hévéa). Toutefois, il est signalé une grave famine vers les années 1927 qui a occasionné plusieurs milliers de morts et de nombreuses familles déplacées.

L'agriculture gabonaise de 1960 (Indépendance politique) à 1966

Le plan intérimaire, initié par la puissance coloniale assurant le financement des programmes déjà élaborés et en cours d'exécution, orientait l'intérêt des pouvoirs publics vers les objectifs considérés comme essentiels pour assurer le décollage économique du pays.

L'agriculture gabonaise de 1966 à 1980 :

Les objectifs agricoles des plans quinquennaux (1966-1980). Depuis 1966, les plans quinquennaux ont tous exprimé l'intention de réduire la dualité villes-campagnes et de redonner au secteur agricole une place importante dans l'économie :

• Le Plan Quinquennal 1966-1970

Le plan insistait sur « la nécessité de créer une classe paysanne à niveau de vie élevé, pour que ses effectifs restent stables et que l'attrait exercé par les activités modernes ne se traduise pas par une désagrégation de la production rurale et une inaptitude au progrès et que la paysannerie constitue un marché non négligeable pour les entreprises petites et moyennes à

créer dans les secteurs secondaires et tertiaires », car, un pays ne peut pas se développer s'il n'a pas un marché intérieur puissant. Pour cela, il était envisagé de développer les activités agricoles en trois directions : une agriculture moderne, au voisinage des villes et des axes de communications ; une agriculture industrielle, orientée vers l'exportation ; une agriculture traditionnelle rénovée.

- **Le Plan Quinquennal 1971-1975 :**

Ce plan dégagait deux options principales : réaliser un équilibre villes-campagnes tendant à diversifier et à régionaliser les investissements productifs ; rechercher un équilibre intérieur-extérieur tendant à subordonner le recours aux capitaux extérieurs à la capacité de financement par l'Etat ;

Il prévoyait, en matière d'actions rurales, « de maintenir la population active dans le secteur agricole en lui assurant un revenu comparable à celui des autres secteurs plus dynamiques et de subvenir, autant que possible, aux besoins agricoles du pays, afin de réduire les importations de denrées alimentaires en augmentant la productivité et le développement des investissements¹.

- **Le Plan Quinquennal 1976-1980**

Le boom économique qu'a connu le Gabon s'est accompagné d'un certain nombre de déséquilibres, dont un des plus marquants était la « stagnation » de l'agriculture qui a entraîné des effets liés : à l'insécurité alimentaire au plan national et local (rupture d'approvisionnement) ; à la rupture de la solidarité nationale entre ruraux et citadins (disparité de revenus monétaires) ; au dépeuplement du territoire et déséquilibre régionale ; à une inégale répartition et mise en valeur des ressources nationales (certaines potentialités naturelles ne sont pas exploitées).

Cette période est marquée par la tenue d'un colloque national à Mouila par les cadres du Ministère de l'Agriculture du Gabon en vue de fixer les nouvelles orientations de la politique sectorielle agricole, d'une part et, d'autre part, de l'important discours à la nation du 11 mars 1976 du Président de la République Gabonaise, qui déclare : **l'agriculture « Priorité des Priorités »**. Les directives générales du Gouvernement insistent à nouveau sur les points suivants : homogénéisation des niveaux de revenus entre les habitants et les régions ; approvisionnement en vivres de première nécessité des centres urbanisés ; développement de la vulgarisation et du crédit agricole, de la lutte phytosanitaire, de la formation des jeunes agriculteurs, de la commercialisation des produits ruraux.

L'agriculture gabonaise de 1980-1990 :

Lors du troisième plan (1976-1980) la volonté du gouvernement gabonais de développer le secteur agricole s'exprime dans un climat d'optimisme, après l'augmentation spectaculaire des recettes pétrolières, et qui retient, la diversification de l'économie et le développement de l'infrastructure de base. La priorité accordée à l'agriculture avait permis aux autorités politiques de prendre certaines mesures afin de réaliser les objectifs de la nouvelle politique agricole qui vise essentiellement, à partir d'**actions ponctuelles, d'actions diffuses et d'opérations zonales intégrées**, à gagner : l'autosuffisance alimentaire ; l'assurance des revenus décents aux ruraux ; l'entrée des devises grâce à l'exportation des produits agricoles ; la lutte contre l'exode rural.

L'Etat gabonais, en faisant de l'agriculture la « Priorité des Priorités » a orienté la politique agricole vers le développement de grands complexes agro-industriels (élevage avicole et bovin, canne à sucre, palmier à huile, cacao, café, hévéa, légumes exotiques, etc.) au détriment des produits alimentaires de consommation courante. Marginalisée par les choix économiques du pays, l'économie rurale est dominée par l'agriculture extensive et itinérante, la chasse, la pêche, la cueillette et l'artisanat. Les populations rurales restent fidèles à une activité agricole de type familial, limitée dans une large mesure à l'autoconsommation des communautés domestico-lignagères.

Les objectifs agricoles depuis les années 1990

Le Gabon a connu une forte croissance économique, basée essentiellement sur les recettes pétrolières, ce qui a permis, entre autres, d'importer la quasi-totalité des denrées alimentaires dont le pays avait besoin. On estime aujourd'hui que le Gabon importe plus de 60% de ses denrées alimentaires. Suite à la baisse du prix du pétrole, de la dévaluation du franc CFA et à la dépréciation du dollar américain, l'activité économique a connu une crise sans précédent (chute du PIB de 40%, accroissement du chômage, augmentation de l'endettement net extérieur). Les prix des produits vivriers importés ont augmenté constituant de fait une charge plus lourde pour l'économie du pays.

Face à l'échec de la politique de développement des grands complexes agro-industriels², et dans le cadre de la sécurité alimentaire, le gouvernement gabonais s'oriente, depuis les années 1990, vers un développement des secteurs vivriers et maraîchers par la mise en place de structures de conseil, d'encadrement, de recherche développement et de crédit

¹ Ministère de l'Agriculture, *Plan Directeur Agricole*, Libreville, 1977.

² Ministère de l'Agriculture, *Plan Directeur Agricole*, Op. Cit.p 77

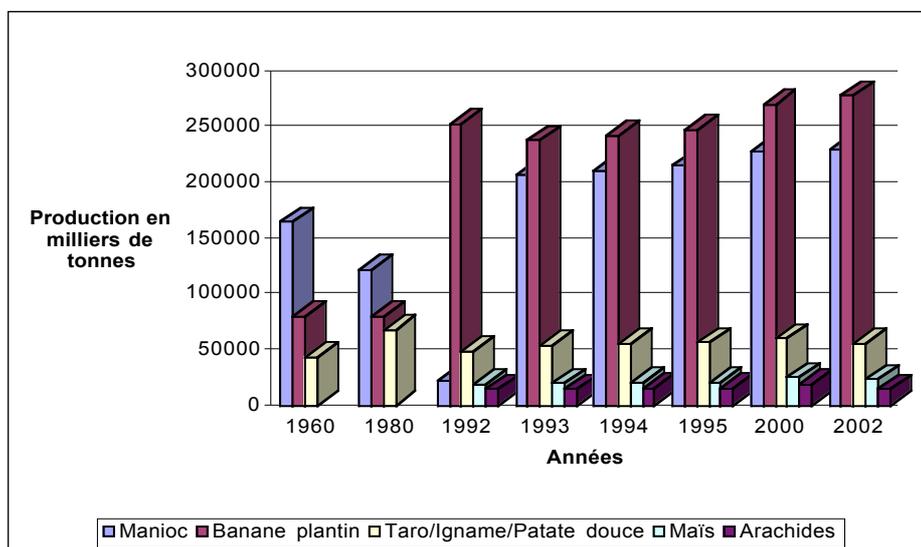
avec pour principal objectif l'accroissement de la production locale, par l'amélioration de la productivité et l'accroissement de la compétitivité.

II LES MANIFESTATIONS TERRITORIALES DES DIFFERENTES POLITIQUES AGRICOLES

II-1 L'agriculture traditionnelle

Essentiellement d'origine rurale, développées à partir d'une agriculture itinérante sur brûlis, les cultures vivrières traditionnelles (tubercules et légumes africains) occupent un espace très réduit sur l'ensemble du territoire. Sur les mêmes plantations, les paysans cultivent le manioc, la banane, le taro, l'igname, le manioc, la canne à sucre, la patate douée, le piment, les légumes, le gombo et l'arachide. Ils produisent également quelques fruits (ananas, bananes, avocats, atangaiers, manguiers et agrumes) et pratiquent un petit élevage, principalement de volailles et de porcs. Cette production villageoise extensive, handicapée par les difficultés de la commercialisation et de l'accès aux centres de consommation urbains, est peu mesurable. Elle reste faible, comme l'indique le graphique suivant :

Graphique 1 : Evolution de la production vivrière de 1960 à 2002



Source : Direction générale de l'Agriculture.

D'une manière générale, la demande de ces produits de base dépasse l'offre, ce qui explique la persistance des importations des pays voisins (Cameroun principalement). En milieu rural, l'alimentation est complétée par la cueillette, la chasse et la pêche.

Bien que ne couvrant pas la totalité des besoins nationaux, la production paysanne est surtout destinée à l'autoconsommation ; toutefois elle est de plus en plus commercialisée dans

les villes. Elle devrait croître dans les prochaines années, grâce au projet APG (Appui aux Paysannat Gabonais).

II-2 Les actions diffuses

Il s'agit de toutes les opérations menées par les services du ministère de l'Agriculture, soit directement, soit par l'intermédiaire des missions chinoise et de l'Association française des volontaires du progrès. Le tableau qui suit donne une idée de cette politique :

Tableau 6 : Les opérations diffuses

PROJETS	CARACTERISTIQUES	REALISATIONS
Riziculture irriguée	Initier les populations paysannes autour des stations chinoises d'Akok, Tchibanga, Oyem, Franceville, Niali. Mais les résultats sont très décevants : seulement 10 ha de rizières nouvelles ont été prises par les Gabonais.	20 millions de Fcfa inscrits au budget 1980.
Riz de Lébamba	80 ha de paysannat moderne dont 20 ha de riz pluvial mécanisé.	Financement FED
Banane plantain de Estuaire Vivrier Fernan-Vaz	Animations villageoises à partir de la bananeraie de Ntoun Banane plantain et manioc destinés à approvisionner Port-Gentil. La collecte et la commercialisation sont assurées par voie d'eau à partir de Bissoma et Ndougou.	Sonadéci, 20 millions de Fcfa inscrits au budget de 1980. 250 millions au budget de 1980
CIAM de Ntoun Extension prévue à Oyem Tchibanga et Booué	Production à prix réduits de boutures sélectionnées destinées aux paysans.	FAO
Cacao du Woleu-Ntem	Relancer la production villageoise. Pour atteindre cet objectif, nécessité de réjeunissement des cacaoyères et de la lutte phytosanitaire	SONADECI, fonds CCCE, BAD, 554 millions pour 1980.
Café Ogooué-Lolo, Ogooué-Ivindo et Haut-Ogooué	Relancer la culture villageoise autour de Makokou, Lastourville et Okondja.	SONADECI, 40 millions dont 10 à l'introduction du matériel végétal.
Cacao Ndjolé, Ogooué-Lolo	Animation villageoise à partir du bloc industriel de Njolé.	20 millions de Fcfa
Elevage porcin	Démonstration à partir des stations chinoises d'Akok et de Tchibanga. Les villageois sont très réceptifs.	
Elevage avicole	Démonstration à partir des stations de Makokou, Koula-Moutou, Ndené appartenant au ministère de l'agriculture.	20 millions de Fcfa pour 1980.

Source : Géographie et cartographie du Gabon, 1983, p 57.

Les agriculteurs sont encadrés individuellement ou collectivement au sein de regroupements à vocation coopérative. La formation des cadres moyens est assurée par une structure: l'Ecole nationale des cadres ruraux d'Oyem; et les cadres supérieurs par l'Ecole polytechnique de Franceville. Une cellule de formation existe aussi au sein du ministère pour les recyclages. Le CIAM (Centre d'introduction, d'adaptation et de multiplication du matériel végétal vivrier et fruitier) fournit à bas prix le matériel végétal sélectionné, tandis que les stations avicoles et l'OGAPROV (Office gabonais de production de viande) tentent d'introduire l'élevage, encore à l'état embryonnaire au Gabon, dans les régions de savanes.

Les questions financières ne sont pas négligées ; le Crédit rural est organisé pour être accessible à tous les agriculteurs, tandis que la Caisse nationale de stabilisation et de

péréquation limite les répercussions des variations des cours mondiaux sur les activités des planteurs.

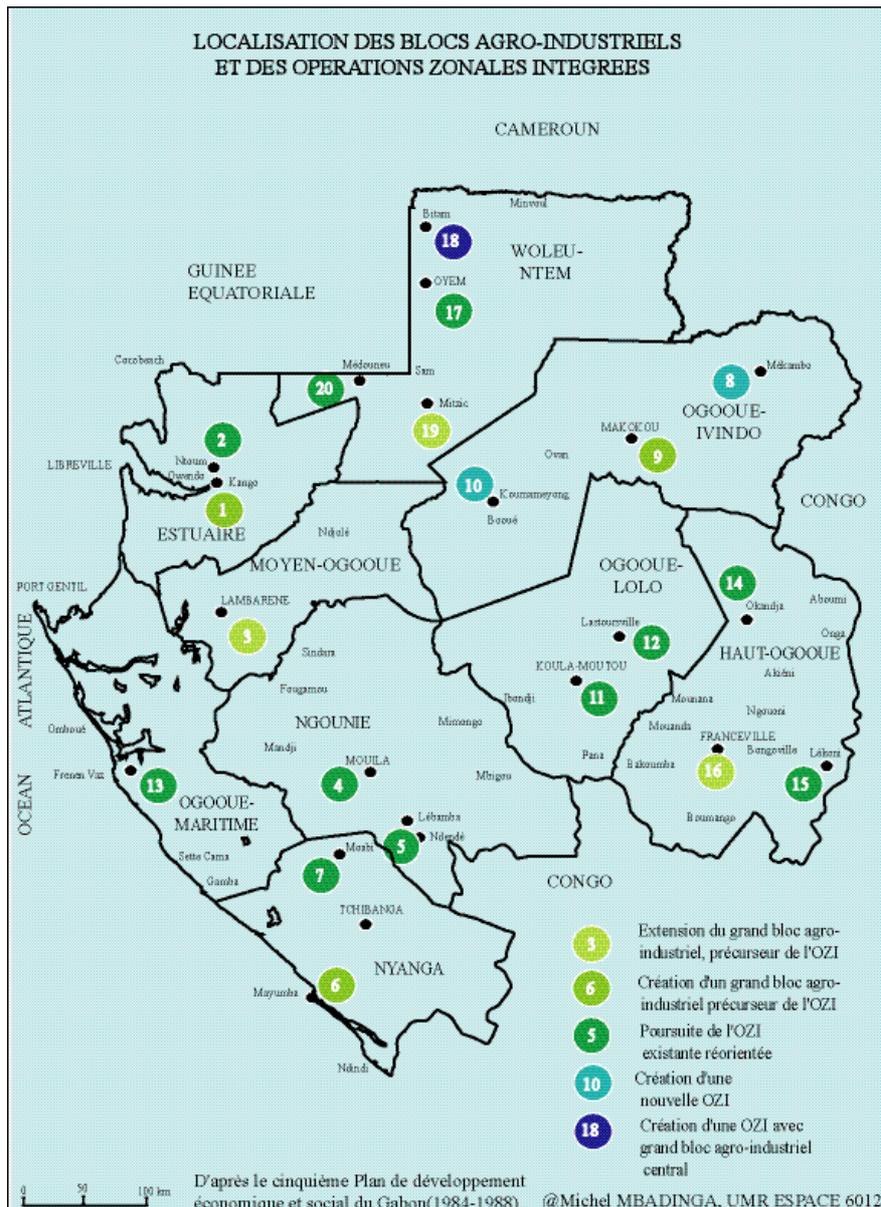
L'avenir agricole du Gabon est incertain : les blocs agro-industriels opérationnels depuis le début des années 1970 ont du mal à porter leurs fruits, tandis que les actions diffuses en sont encore trop souvent au stade des bonnes intentions. La complémentarité entre ces deux types d'action n'est pas encore certaine. Le Gabon ne risque-t-il pas de s'orienter vers une nouvelle société paysanne, où l'agriculture deviendrait fixe, intensive, mécanisée et salariale, à l'opposé de l'agriculture traditionnelle, itinérante, extensive et dépourvue d'outillage ?

II-3 Les Opérations zonales intégrées

La stratégie des Opérations zonales intégrées (OZI) est destinée à inscrire le développement agricole et rural dans un cadre structurel dominant. Il s'agit également de concrétiser l'idée force du développement intégré, en confiant aux OZI plusieurs activités économiques, tant sur le plan horizontal (diversification des productions), que sur le plan vertical (maîtrise de certaines activités en amont et en aval de la production).

Certaines opérations envisagées ou déjà lancées, qui ne concernent pas les cultures industrielles et d'exportation, peuvent également, après orientation de certains de leurs volets, être intégrées dans la structure "OZI". L'ensemble de ces OZI, par province, est représenté dans la carte 5.

Carte 5



II-4 Les cultures paysannes d'exportation ou encore "cultures de rente"

On distingue deux type de cultures de rente : les cultures d'exportation ancienne (café et cacao); et les cultures d'exploitation récente (palmier à huile et hévéa). Introduits dès le XIX^e siècle au Gabon, le café et le cacao sont devenus une source de revenus pour les populations de la province du Woleu Ntem. Ce sont deux des plus anciennes cultures de rente du Gabon. Depuis les années 1980, leur production est en baisse constante, à cause essentiellement du vieillissement des plantations et de la fermeture de la Socagab (Société de café et de cacao gabonais) qui en assurait l'encadrement technique.

II-4-1 La cacaoculture

La première plantation de cacaoyers au Gabon est installée dans l'Ile aux Perroquets, région de l'Estuaire en 1892; quelques années plus tard (en 1904), le territoire exporte ses premières tonnes de cacao (91). L'exploitation de l'okoumé freine plus tard les efforts faits pour répandre cette culture dans cette région; puis ce fut le tour du Woleu-Ntem à partir de 1919, dans la subdivision de Bitam où cette culture est principalement développée jusqu'en 1925 avant de s'étendre dans les autres localités.

A partir de 1950, de nouvelles plantations sont créées dans d'autres régions, notamment l'Ogooué-Ivindo, et l'Ogooué-Lolo. La production enregistre une évolution considérable entre 1955 et 1965, puisqu'elle passe de 250 et 1.411 tonnes ; puis elle se stabilise autour de 1 600 tonnes à la fin des années 1960. Après un pic de 3 000 tonnes en 1978, la production chute.

Tableau 7 : Evolution de la production cacaoyère

Activités	Campagne 1984-1985	Campagne 1988-1989	Campagne 2001-2002
Production (en tonnes)	1 569	1 887	416
Exportations (en tonnes)	1 520	1 911	432
Prix moyen d'achat(Fcfa/kg)	355	370	524

Source : DGE.

II-4-2 La caféiculture

Bien que le caféier soit connu au Gabon depuis le XIX^e siècle, sa culture ne commence véritablement que dans les années 1950, le souci de la puissance coloniale de créer des plantations à l'échelon villageois dans les provinces du Woleu-Ntem, de l'Ogooué-Ivindo, de l'Ogooué-Lolo, du Haut-Ogooué, et un peu dans la Ngounié, en est la raison fondamentale. A cette époque la production nationale dépasse déjà les 1 000 tonnes par an de café marchand ; à partir de 1965, commence le déclin de la production. Les causes de cette baisse sont les mêmes que pour le cacao :

- le vieillissement des plantations (30 ans d'âge en moyenne) qui ont dépassé l'âge du plein rendement;
- l'âge des planteurs, dont la moyenne dépasse 50 ans;

- l'exode rural avec pour conséquence le manque de main-d'œuvre;
- les difficultés d'accès à certains centres de production;
- les conditions phyto-sanitaires (maladies telle que la pourriture brune).
- la dégradation des plantations et de l'absence de moyens financiers susceptibles de soutenir leur développement ;

L'évolution des achats de café par province entre 1988 et 2000 se présentait de la manière suivante :

Tableau 8 : Evolution des productions de café par provinces

En tonnes	Campagne 1998-1999	Campagne 1999-2000	Variations
Haut Ogooué	132,90	104,70	-21,2%
Ngounié	21,40	15,30	-28,5
Ogooué Ivindo	31,25	23,50	-24,8
Ogooué Lolo	6,09	6,70	139710,0
Woleu Ntem	262,30	47,60	-81,9
TOTAL	453,94	197,80	-56,4

Source: DGE.

En somme, le cacao et le café sont produits essentiellement par les paysans des provinces du Woleu-Ntem, de l'Ogooué Ivindo, de l'Ogooué Lolo et du Haut-Ogooué. Cette production paysanne est complétée par celle de la société de développement de la caféiculture et de cacaoculture au Gabon (SOCAGAB), qui exploite des plantations dans ces provinces. Les exportations sont assurées par la Caisse de stabilisation et de péréquation, après achats aux planteurs.

II-4-3 Les cultures de palmier à huile et de l'hévéa

Le palmier à huile et l'hévéa intéressaient déjà au Gabon les administrations coloniales ; c'est ainsi qu'on a exploité la palmeraie naturelle de Moabi dans la Nyanga, et qu'on a réalisé des plantations d'hévéa dans certaines régions dont la principale est située à 33 km de Lambaréné, sur la route Lambaréné-Fougamou.

Le Palmier à huile : Le programme palmier à huile porte sur la plantation en deux phases de 15 000 hectares de palmiers à huile. En 1985, le projet est dans la première phase et les superficies étaient réparties de la manière suivante :

- Nzilé.....1500 hectares
- Makouké..... 4500 hectares

- Mbindo (ancien palmévéa).....1500 hectares
 Soit au total..... 7500 hectares
 L'entrée en production est effective depuis 1983 et donne les résultats suivants :

Tableau 9 : Production régionale d'huile de palme

Production régionale en tonnes	1983	1984	1985
Nzilé	4736	9638	15140
Makouké	-	2541	8890
Mbindo	2076	2191	2220
Total	6812	14370	26250

DGE.

L'hévéa : une culture en extension : Le programme Hévéa a été lancé en 1981 par **Hévéa-Gabon (Hévégab)**. Son capital, de 5,5 milliards de F CFA, est détenu à hauteur de 99,9 % par l'Etat gabonais et de 0,1 % par un groupement d'intérêt économique, partenaire technique, composé de la Société de développement des cultures industrielles (Sodeci) et de la Société des plantes de Terres rouges (groupe Rivaud).

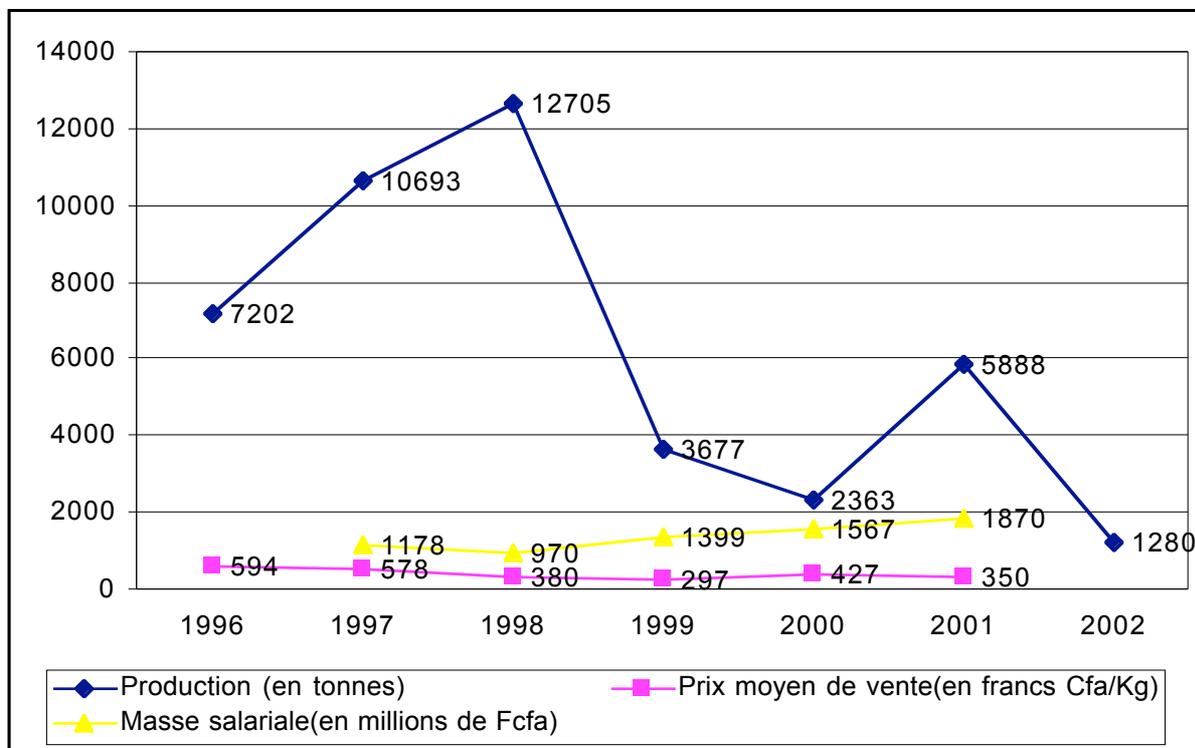
Hévégab dispose de 4 plantations industrielles qui représentent une superficie totale de 10 550 ha d'hévéas plantés (le programme initial prévoyait la mise en place de 28 000 ha d'hévéas, sous forme de plantations industrielles et commerciales).

La plus ancienne est située dans le Nord du Gabon, à Mitzic (province du Woleu-Ntem) et couvre 5 050 ha. Deux autres, de 2 000 ha chacune, sont localisées à Bitam (province de Woleu-Ntem) et à Kango-Ekouk (province de l'Estuaire). La quatrième, à Mayumba (province de la Nyanga), couvre 100 ha. Il était prévu de planter 2 000 ha d'hévéas dans cette zone mais avec la crise de 1986, l'Etat a ralenti ses investissements et le projet a été arrêté. Hévégab emploie 660 ouvriers mais sous-traite une partie de l'activité de production à des «saigneurs» extérieurs à l'entreprise.

Les surfaces plantées dans le cadre du programme villageois sont situées dans les provinces du Woleu-Ntem (Bitam, Mitzic et Oyem) et de l'Estuaire (Ekouk-Kango). Les plantations couvrent 1 350 ha et sont exploitées par environ 408 planteurs, ce qui représente une superficie moyenne de 3,4 ha par planteur. En année normale, ces plantations devaient permettre de produire 800 t de caoutchouc sec. Le programme villageois, qui a débuté en 1988, a disposé de deux financements : l'un de 1,5 milliard de F CFA accordé par l'Union européenne, et l'autre par la BAD et géré par Hévégab. Les planteurs disposent d'un prêt de deux millions de F CFA par hectare net planté. Le remboursement est différé de 7 ans.

Mais, à cause des difficultés rencontrées, liées à l'arrêt des financements extérieurs, à une masse salariale en hausse permanente et à une baisse de la production, la société fait partie des entreprises éligibles à la privatisation.

Graphique 2 : Evolution de la filière hévéicole



Source : HEVEGAB, 2003.

II-5 Les unités agro-industrielles et les exploitations périurbaines

Elles concernent les cultures maraîchères et fruitière produites à Port-Gentil, par la Société Agricole de Port-Gentil (AGRIPOG) et dans d'autres villes du Gabon ; et les exploitations périurbaines soutenues par certains organismes internationaux.

II-5-1 La Société agricole de Port-Gentil (AGRIPOG) et les autres opérateurs

La production maraîchère est également assurée par diverses sociétés agro-industrielles et quelques fermes, dont la Société agricole de Port-Gentil (**Agripog**), la Société sucrière du Haut- Ogooué (**Sosuho**) et la **ferme d'agriculture et d'élevage Ngorouma (FAEN)**.

Située à Port-Gentil, sur une île et entourée de sables latérites, Agripog a été créée en 1977 par l'Etat avec le concours de l'assistance technique française et d'Elf-Gabon dans le cadre d'une **PID (provision pour investissements diversifiés)**. Son capital, de 120 millions de F CFA, est détenu à 55% par l'Etat et à 41,55% par Elf-Gabon. Spécialisée dans les cultures hydroponiques (pratiquées hors sol dans de l'eau contenant des sels dissous),

potagères et florales (roses, oeillets, muguet), cette société a une production en dents de scie, comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 10 : AGRIPOG, Production de légumes frais

PRODUITS	1981	1982	1983	1984	1985
Salades (poches)	301 878	290 320	211 350	214 969	283 000
Tomates (kg)	122 227	152 753	65 000	53 724	61 000
Concombres (kg)	62 162	78 075	41 2000	58 471	68 000
Melons (kg)	43 418	45 336	39 135	40 756	45 000
Aubergines (kg)	25 791	18 791	25 966	23 348	28 500

Source : Ministère de l'Economie et des finances et des participations, 25 ans d'économie gabonaise, p36.

En 1995, elle a produit environ 360 t de tomates, 90 t de piments, 50 t de poivrons, 230 000 unités de pieds de salade, dont la commercialisation a rapporté des recettes d'environ 590 millions de F CFA contre 577 millions en 1994.

A cause de nombreuses difficultés auxquelles elle est confrontée, Agripog a fait partie des entreprises éligibles à la privatisation en 1996, mais sa privatisation n'est toujours pas effective : les candidats à la reprise jugent les effectifs pléthoriques, les résultats insuffisants, les charges et l'endettement élevés. L'évaluation des activités en vue de la privatisation a en effet montré que 25% du personnel de la société sont inactifs. En outre, le diagnostic sur la situation de l'entreprise a conclu à la non rentabilité de la structure. Pour sauver la société le comité de privatisation, relayé par la direction générale de la société, doit régler le licenciement d'une centaine d'agents pour motif économique et reconstituer le capital.

La **FAEN** a été créée en 1989 par Albert Yangari, à Franceville, sur deux sites. Celui de Mingara, de 22 ha, est tourné vers la pisciculture, l'élevage de volailles, de lapins, d'aulacodes (agoutis) et de porcs, et les cultures vivrières et maraîchères. L'autre, celui de Ndjolaï, d'une superficie de 30 ha, est spécialisé dans l'élevage de bovins. La ferme, qui a démarré avec un financement propre de 15 millions de F CFA, et divers concours financiers dont ceux du Faga en 1991 (17 millions de F CFA) et du Fodex en 1995 (17 millions), produit environ 800 kg de légumes par mois, 6 à 7 t de poissons (tilapias, carpes et silures) et plusieurs tonnes de viande. Elle approvisionne le marché de Franceville dont la demande en produits maraîchers, en volailles, en viande, en oeufs et en poissons est en augmentation constante depuis la dévaluation de 1994. Son chiffre d'affaires s'est d'ailleurs fortement accru, passant de 13 millions de F CFA en 1993 à 18 millions en 1994 et 23 millions en 1995.

La FAEN organise avec le Corps de la paix américain des séminaires de formation et d'information en milieu rural. Un protocole de collaboration lie également la FAEN au PEPG (projet d'élevage de petit gibier), mis en chantier dans le Haut-Ogooué par VSF (Vétérinaires sans frontière).

II-5-2 Des cultures soutenues par deux principaux organismes de vulgarisation

La consommation de légumes au Gabon ne cesse d'augmenter ; en 1995, elle était estimée à près de 10 000 t. Le marché de Libreville représente à lui seul les deux tiers de la consommation urbaine du pays. Les cultures maraîchères et fruitières ont été développées autour des grands centres urbains (Libreville et Port-Gentil), pour en améliorer l'approvisionnement et de véritables «ceintures maraîchères» se sont constituées.

La production maraîchère nationale, bien qu'encore faible, augmente. Elle est le fait des petits producteurs indépendants, dont une grande partie est d'origine étrangère (notamment Camerounais et Maliens), et de plus en plus de maraîchers bénéficient de l'appui de l'IGAD (**Institut gabonais d'Appui au Développement**), et du **Projet d'Appui au Paysannat Gabonais**.

Le Projet d'Appui au paysannat gabonais (APG/FIDA) : C'est est une association à but non lucratif, soutenue par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), et ayant pour objectifs :

- ✓ accroître la production agro-pastorale en intégrant les paysans dans un dispositif de recherche développement, en vulgarisant du matériel végétal, des itinéraires techniques performants et adaptés et en mettant à la disposition des paysans les intrants et l'outillage ;
- ✓ améliorer la commercialisation des produits agricoles en organisant la collecte primaire et la concertation entre producteurs et commerçants ;
- ✓ améliorer les conditions de transformation, conservation et transport des produits par la diffusion d'équipements adaptés ;
- ✓ faciliter les conditions d'accès au crédit par la promotion de caisses villageoises d'épargne et de crédit ;
- ✓ améliorer la capacité d'autogestion des villageois et promouvoir des structures associatives capables de prendre en charge les actions suscitées par le projet et d'en assurer la pérennité.

Depuis 1999, ces activités sont en baisse régulière, suivant la réduction des financements.

L'Institut gabonais d'appui au développement (IGAD). L'IGAD est une association à but non lucratif, régie par la loi de décembre 1962, et dont les objectifs peuvent être résumés ainsi :

- ✓ le développement d'un tissu agricole périurbain de type privé sous forme d'agriculture sédentaire intensive et protectrice de l'environnement ;
- ✓ l'approvisionnement des marchés urbains en produits frais locaux ;
- ✓ recherche et développement sur la valorisation des potentialités agricoles et para-agricoles.

Le développement des productions maraîchères autour des grands centres urbains connaît un essor sans précédent au Gabon. On note en 2000, une nette supériorité du nombre d'exploitations induites (377) par rapport à celui des exploitations sur programmes (191).

Tableau 11 : Répartition des exploitations par activités en 2000

(En nombres)	Maraîchage	Culture vivrière	Elevage porcin	Production de farine	Total
Exploitation sur programme	130	51	8	2	191
Exploitations induites	350	25	2	-	377
Total des exploitations	480	76	10	2	568

Source : IGAD.

La zone de Libreville est de loin la plus importante par le nombre d'exploitations créées. Autour de Libreville, plusieurs entreprises agricoles privées pratiquent l'irrigation et utilisent engrais et produits phytosanitaires ; elles produisent de l'amarante, du gombo, de l'oseille, des carottes, des tomates, des aubergines locales, des poireaux tropicaux, des champignons et autres produits vivriers. Ces cultures commerciales approvisionnent régulièrement les marchés de Libreville.

Après une première phase d'activité, constituée par la mise en place d'un programme d'installation de périmètres maraîchers, vivriers et d'élevage porcin, l'Institut a mis en œuvre une stratégie qui a pour objectifs spécifiques :

- a) la formation professionnelle agricole avec le développement des centres de formation et la mise en place de formations délocalisées à l'intérieur du pays, tout en créant de nouveaux modules ;
- b) l'animation et l'encadrement des producteurs en réponse à la demande de producteurs, de plus en plus nombreux à solliciter l'intervention de l'institut. Il s'agit d'appuyer le développement des entreprises par la prise en charge de leurs promoteurs dans la phase d'identification et de caractérisation des projets ainsi que dans le montage des dossiers de

financement. Il s'agit également de renforcer les prestations de suivi technique, économique et agronomique auprès des producteurs indépendants ;

c) la recherche d'accompagnement qui repose, d'une part, sur la mise en place d'un dispositif expérimental axé sur les systèmes de production de plantes de couverture, et d'autre part sur la mise au point de techniques visant à réduire la pénibilité du travail, à maintenir la fertilité des sols et à assurer une pérennité technique et économique des exploitations ;

d) la transformation agro-alimentaire, volet du projet qui poursuit le développement des farines NOURIVIT et leur promotion commerciale sur l'étendue du territoire, ainsi que l'appui technique aux entrepreneurs privés.

Tableau 12 : Résumé des activités de l'IGAD en 2000

Activités	Maraîchage	Culture vivrière	Elevage porcin	Production de farine	Total
Zones	Libreville et Oyem	Estuaire	Libreville	Libreville et Léconi	
Surfaces cultivées (en ha)	26	72	-	-	98
Production (en tonnes)	1 320	1 680	50	10	3 060
Chiffre d'Affaires (en millions de Fcfa)	950	341	75	15	1 381

Source : IGAD.

Depuis le lancement du projet, 71 sessions de formation ont été organisées, dont 45 en maraîchage et 26 en spécialisation. Ces formations ont concerné au total 701 stagiaires, soit 42 % en spécialisation et 58 % en initiation

Le dynamisme de la profession et l'intérêt des promoteurs, résultat du programme de formation professionnelle agricole, ont eu pour effet l'augmentation des surfaces d'exploitation et de la production. Ainsi, l'étendue des surfaces cultivées est de 98 ha en 2000 contre 60 ha en 1999, soit une augmentation de 63,3 %. Le volume annuel de la production représente 3 060 tonnes contre 1 600 tonnes en 1999, soit une hausse de 91,3 %. Le chiffre d'affaires des exploitants augmente de plus du double, il passe de 0,515 milliard en 1999 à 1,381 milliard de Fcfa en 2000.

II-5-3 Mais un secteur qui reste très faible économiquement

Si le secteur agricole augmente progressivement sa valeur ajoutée, sa part dans le produit intérieur brut reste relativement faible, depuis 1965.

Tableau 13 : Poids de l'agriculture dans l'économie nationale (en milliards de Fcfa)

	Valeur ajoutée agricole	PIB	% du PIB total
1960	7,4	31,6	23,4
1965	7,2	50,8	14,2
1970	6,3	89,5	7,0
1975	21,0	462,4	4,5
1980	43,0	904,5	4,8
1984	64,0	1535,0	4,0
1985	71,0	1646,0	4,5

Source: Ministère de l'Economie et des finances et des participations, 25 ans d'économie gabonaise, p34.

L'essor de ce secteur a été entravé par un certain nombre de facteurs dont les plus importants restent :

a) L'exode rural

La migration des jeunes a vidé les campagnes de leurs forces vives et conduit *de facto* à un vieillissement de la population agricole. L'âge moyen de l'exploitant agricole est de 55 ans en 1993 contre 45 en 1960. Son activité est, de ce fait, limitée, d'où la baisse de la production. Ainsi, en 33 ans, le taux de croissance moyen annuel de la production nationale est de 1,13 %.

Tableau 14 : Evolution des principales caractéristiques des exploitations agricoles de 1960 à 1993

CARACTERISTIQUES	1960	1974	1993
Age moyen du chef d'exploitation	45,0	49,0	55,0
Superficie moyenne par exploitation (Are)	156,0	102,0	108,0
Nombre moyen de personnes par exploitation	4,8	1,0	4,7

Source : ONU, Bilan commun de pays, 2001.

b) Le mauvais état des routes et l'absence de pistes agricoles

Plusieurs routes départementales et même nationales sont en mauvais état pendant les saisons pluvieuses, périodes favorables à l'activité agricole.

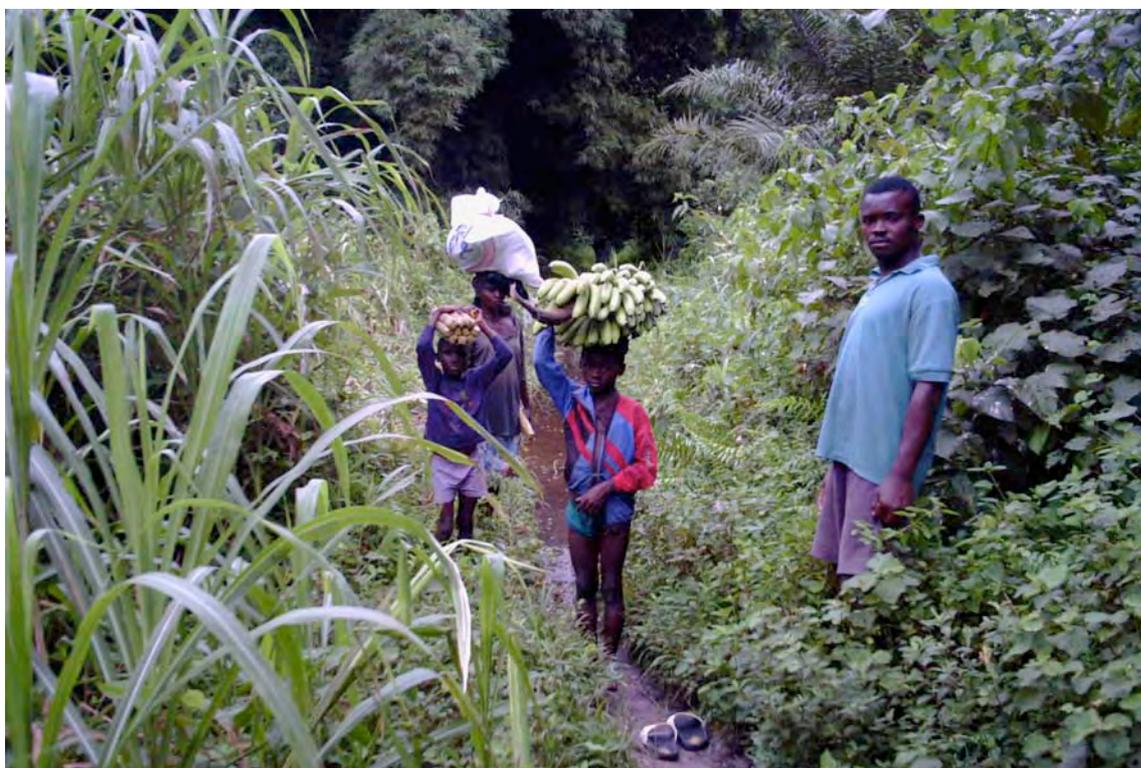
Illustration 2 : L'état des routes départementales



Cliché ACDAC, 2003.

En outre, le manque de véritables pistes d'accès aux plantations éloignées des villages et des principaux axes routiers rend difficile la collecte et la commercialisation des produits. Le transport du lieu de production aux sites de commercialisation se fait généralement à dos d'homme ou sur les têtes.

Illustration 3 : Transport de marchandises du village Assewé au marché local



Cliché ACDAC, 2003.

Le caractère pénible de cette opération limite l'arrivée des denrées agricoles issues de la production nationale dans les principaux centres de commercialisation.

c) Techniques culturales inadaptées

La fermeture temporaire du Centre d'introduction et d'adaptation du matériel végétal (CIAM) a été un grand handicap pour les planteurs qui y trouvaient les semences et le matériel végétal sélectionnés. Le service chargé de la vulgarisation agricole ne forme pas les paysans à l'utilisation des intrants. Par ailleurs, la non utilisation des pesticides favorise la multiplication des insectes, virus et champignons. La pratique de l'agriculture sur brûlis et l'absence de mécanisation sont des freins à l'augmentation des rendements et à la multiplication des récoltes dans l'année.

d) Prix à la production peu rémunérateurs

Par rapport au prix des produits de l'élevage ou de la pêche, et au regard des efforts fournis pour leur obtention, les prix à la production pratiqués pour les cultures vivrières sont peu rémunérateurs et incitatifs. Il faut par exemple 5 kg de bananes à la production pour obtenir 1 kg de poisson ; 9 kg de bananes pour obtenir 1 kg de viande de bœuf congelée ; 11 kg de bananes pour 1 kg de cuisses de poulet ; 13 kg de bananes pour 1 kg de viande de bœuf fraîche.

e) Absence de véritables activités agro-industrielles

L'absence d'agro-industries consommatrices de matières premières agricoles n'a pas permis le développement de l'agriculture. La pérennisation et la généralisation d'une telle politique finissent à la longue par tuer l'agriculture vivrière, alors que les complémentarités devraient s'établir entre l'agro-industrie et l'agriculture paysanne.

f) L'organisation des paysans

Les paysans ne sont pas organisés et travaillent individuellement. Or, les actions de vulgarisation ont d'avantage d'effets lorsqu'on s'adresse à plusieurs paysans regroupés soit en associations, soit en coopératives auprès desquelles la diffusion des innovations techniques se fait plus facilement. C'est un frein à une véritable politique d'encadrement, d'appui et de vulgarisation des expériences agricoles initiées en milieu paysan, accentué par le manque de coordination entre les différents projets d'une part, entre ces derniers et les services décentralisés du ministère de l'Agriculture d'autre part. Cette absence de coordination nuit à l'efficacité de ces projets qui ne rayonnent pas sur tout le territoire. A cela s'ajoute l'absence de marchés villageois réguliers et organisés, ce qui amène l'exploitant agricole à vendre à tout venant, et dissuade le commerçant qui, pour remplir un camion, doit parcourir des dizaines,

voire des centaines de kilomètres.

g) Inadaptation des modes de financement du secteur agricole

Il n'existe aucune véritable politique de crédit rural. Les opérations de productions vivrières sont freinées par l'absence de banques autour des villages. Le financement de l'activité agricole par les procédures actuellement en vigueur (bons d'engagement) n'a aucune efficacité. En effet, étant liées aux contraintes saisonnières, les exploitations souffrent régulièrement d'un manque de liquidités. La principale conséquence en est de nombreux mois d'arriérés de salaires qui démotivent les ouvriers agricoles désorganisent la production et entraînent une perte de saisons culturales entières.

En définitive, malgré le fait qu'au niveau politique l'agriculture a régulièrement été annoncée comme secteur prioritaire et que des inscriptions budgétaires conséquentes aient parfois suivies, il reste qu'au moment du bilan les résultats sont décevants. L'agriculture traditionnelle qui est pratiquée dans les villages est très mal connue. Faute d'opérations de collecte récentes, on considère que la production globale évolue au rythme de la population et qu'elle apporte quelques revenus aux ménages qui s'y adonnent, car la vente d'une partie de la production est souvent observée.

Depuis les années 1970, il y a eu plusieurs tentatives de relance de l'activité agricole. Celles-ci étaient matérialisées par la création de différents organismes de production, de promotion et de commercialisation de produits agricoles. Mais, pour des raisons de gestion ou d'erreurs techniques, la plupart de ces structures ont fermé leurs portes, ainsi, outre la fermeture du CIAM (Centre d'Introduction, d'Adaptation et de Multiplication du Matériel végétal) qui avait pour vocation de faire de la vulgarisation et de la recherche sur les semences agricoles (la baisse progressive des crédits de fonctionnement et d'investissement) alloués à cette institution a précipité sa disparition), on a assisté à :

- la fin des activités des OZI (Organisations Zonales Intégrées) qui visaient la vulgarisation et l'amélioration des techniques agricoles parmi les populations du milieu rural et des villes secondaires. La particularité de cette expérience est la forte contribution d'experts internationaux participants aux programmes de coopération internationale (généralement les chinois). C'est avec le départ des assistants étrangers que ces projets ont perdu de leur entrain ;

- La reprise du travail à l'ENDR (Ecole Nationale de Développement Rural) d'Oyem après une fermeture qui aura durée trois ans. L'ENDR avait été fermée en 1999 à la suite d'un mouvement de grève des étudiants de l'époque qui protestaient contre les mauvaises

conditions d'existence et de travail qui prévalaient dans cet établissement qui fonctionnait en régime d'internat.

Au revers de ce tableau noir du secteur agricole, il subsiste tout de même quelques projets heureux, même si leurs impacts ne sont pas appréciés objectivement tant leurs retombées sont diffusées par trop de bénéficiaires. On peut citer deux projets qui sont nés de la volonté de diminuer la dépendance du Gabon vis-à-vis de produits agricoles importés, il s'agit :

- du projet de bitumage de la route Libreville-Ntoum¹. Cette route a entraîné la diminution considérable de la durée du voyage entre les deux villes, d'une part, et facilite désormais l'écoulement des produits vivriers abondamment produits sur cet axe dans les grands marchés de Libreville, d'autre part. L'amélioration de l'état de la route sur ce tronçon a induit la baisse des coûts de transport des marchandises ce qui a davantage profité aux agriculteurs exerçant sur cet itinéraire ;

- du nouveau projet de l'IGAD (Institut Gabonais d'Appui au Développement)², soutenu financièrement par l'Etat gabonais, Total-Gabon et des bailleurs de fonds institutionnels que sont l'Agence Française de Développement et la Coopération française, et qui intervient désormais dans trois provinces du Gabon (Estuaire, Haut-Ogooué et Woleu-Ntem), où elle a créé cinq périmètres maraîchers, à travers la promotion de la formation pratique sur le terrain des personnes intéressées par l'agriculture, et favorise l'installation des agriculteurs en octroyant, sous forme de prêt, aux candidats à l'installation à leur propre compte les équipements et matières minimums nécessaires au démarrage.

En dehors de tout cela il y a AGRIPOG, qui essaie parfois de faire face à des intempéries qui affectent sa production, et occasionnent généralement la destruction de ses serres.

III LES ACTIVITES DE L'ELEVAGE

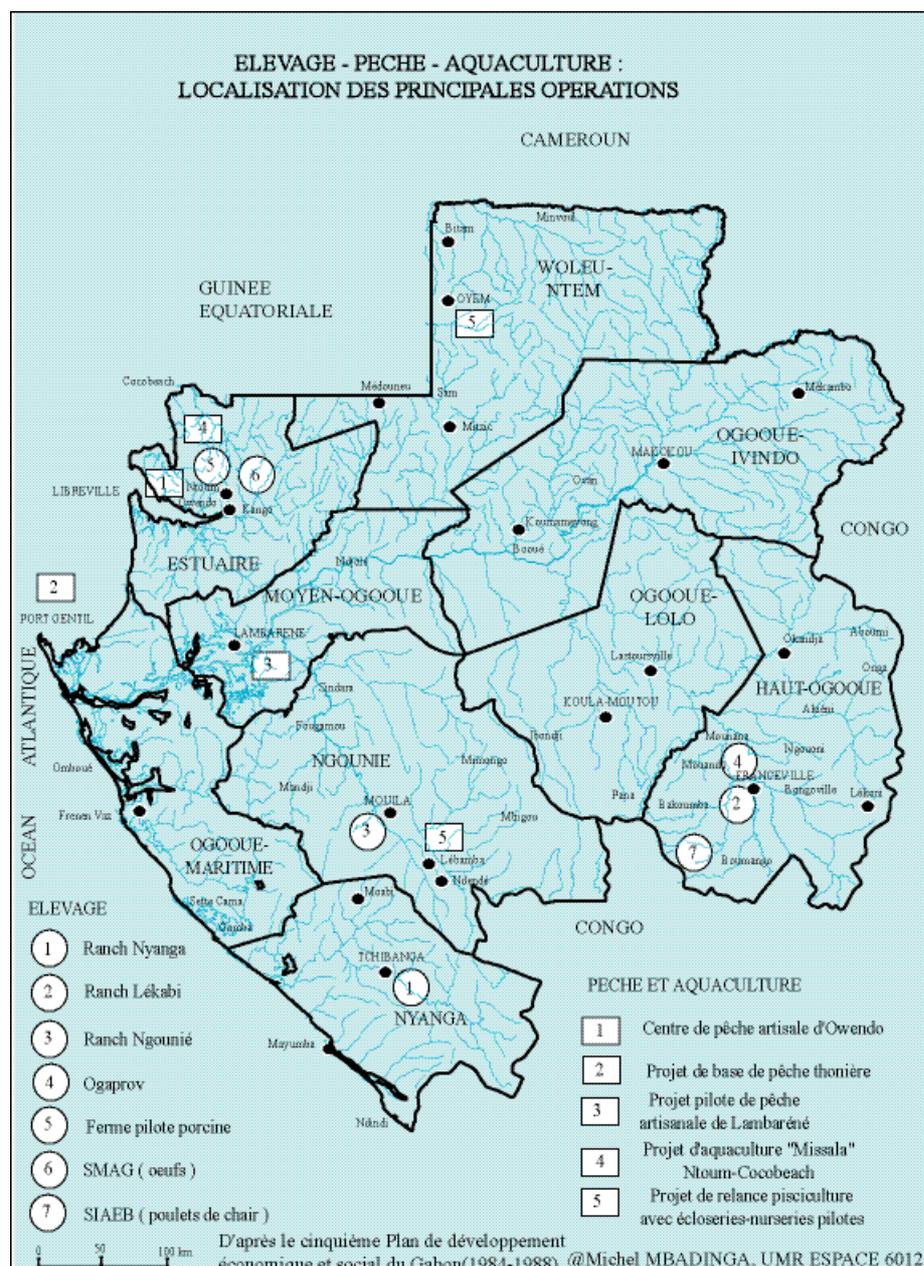
La pratique de l'élevage au Gabon est récente et doit faire face à plusieurs contraintes. La présence de la mouche tsé-tsé (qui provoque la maladie du sommeil) a longtemps interdit l'élevage du gros bétail. L'absence d'une tradition d'élevage a aussi freiné le développement de cette activité. Depuis la fin des années 1970, les autorités politiques de ce pays, en

¹ Ntoum est une petite ville de 12 000 habitants (en 2003), et qui est située à 40 km de Libreville.

² Organisme créé pour la valorisation des techniques agricoles, mais son champ d'intervention de prédilection reste le maraîchage.

collaboration avec certains organismes internationaux, tentent d'éliminer ce handicap par des programmes d'élevage villageois et industriel.

Carte 6



III-1 L'élevage villageois

C'est l'élevage de type familial que l'on rencontre un peu partout sur le territoire. Cet élevage est difficilement mesurable, par manque de recensement ; toutefois d'après les travaux effectués par la Direction générale de l'économie et des finances, son effectif par province et par type était estimé en 1981 de la manière suivante :

Tableau 15 : Répartition de l'élevage villageois en 1981

Provinces	Bovins	Ovins-Caprins	Porcins	Lapins	Volaille
Estuaire	25	9 000	2 000	1500	150 000
Haut-Ogooué	1100	8100	3 000	-	45 000
Moyen- Ogooué	10	11 250	4 000	-	35 000
Ngounié	200	40 750	10 200	80	150 000
Nyanga	1300	17 500	3 600	40	65 000
Ogooué-Ivindo	19	12 400	3 600	-	100 000
Ogooué-Lolo	20	800	3 500	8	70 000
Ogooué-Maritime	-	5 500	3 000	-	10 000
Woleu-Ntem	60	23 500	8 000	-	140 000
TOTAL	2734	136 000	40900	1628	765 000

Source : DGE

Pour tenter de combler les déficits de la production nationale, l'Etat grâce aux les revenus tirés du pétrole a mis en place des opérations zonales d'élevage.

III-2 L'élevage industriel

Ce type d'élevage est très peu développé au Gabon. Les opérateurs dans ce domaine sont les sociétés para-étatiques qui font de l'élevage de porcins, ovins, caprins et de la volaille. On ne dénombre que quelques unités d'élevage dont la plus importante est la Société gabonaise d'élevage (Sogadel), filiale à 98 % d'Agrogabon, avec Somdiaa pour partenaire technique, qui contrôle trois domaines : celui de la Nyanga (100 000 ha), celui de Lékabi (65 000 ha) et celui de la Ngounié (50 000 ha). Malgré la croissance du nombre de petits éleveurs en zone rurale et urbaine, cette branche d'activité est confrontée à d'énormes difficultés.

Tableau 16 : Evolution du cheptel de Sogadel entre 1998 et 2000

Nom	1998	1999	2000	00/99
Ranch Lékabi	3784	2370	1787	-24,6
Ranch Ngounié	4394	3175	2635	-17
Ranch Nyanga	11611	10680	9633	-9,8
Vollet villageois de Ndendé	3247	3117	3066	-1,6
Volet villageois	-	-	-	-
Franceville	174	181	186	2,8
Total	23210	19523	17307	-11,4%

Source : SOGADEL, 2001.

La décroissance du cheptel, qui s'est poursuivie en 2001 avec 16 531 têtes contre 17 307 en 2000, témoigne de l'ampleur des difficultés financières que connaît l'opérateur depuis la suspension des financements de la Banque africaine de développement, aggravée par les versements tardifs de l'Etat.

La solution retenue pour sauvegarder les activités de la société réside dans la cession des différents domaines aux opérateurs privés gabonais, mais il aurait fallu que l'Etat réalise un minimum d'investissements de réhabilitation, compte tenu de l'état de délabrement avancé des sites d'exploitation.

La Sogadel n'a pas réussi à implanter durablement l'élevage bovin malgré l'introduction d'espèces trypanotolérantes. Après 25 ans d'existence, elle a disparu du marché et il ne reste que les vestiges des ranchs de Lékabi, dans le Haut Ogooué, et de ceux de la Ngounié et de la Nyanga. Les coûts de production trop élevés ne permettaient plus aux produits de cette société d'être compétitifs par rapport à la viande importée d'Afrique australe, d'Argentine, ou d'Europe. Pour l'heure, aucune stratégie de développement pour un élevage industriel n'est perceptible à l'horizon. Les activités de petits élevages restent villageoises et se développent timidement avec l'assistance de l'Igad.

IV LES ACTIVITES LIEES AU SECTEUR DE LA PECHE

Le Gabon dispose de 800 kilomètres de côtes maritimes. Il est drainé par de nombreux cours d'eau d'une superficie estimée à 10 000 km². Malgré d'énormes réserves halieutiques maritimes et continentales, les activités de pêche restent peu développées (à l'image des différentes infrastructures liées à ce secteur) et sont essentiellement l'œuvre des populations d'origine ouest-africaines.

IV-1 Les infrastructures liées au secteur

De 1960 à 1964 le secteur de la pêche connaît de graves problèmes car il n'existe presque pas d'infrastructures. Les sites de débarquement existants sont naturels et il n'y a ni installations de débarquement, ni magasins de pêche. En 1965, la Chambre de Commerce met en service une unité de production de glace en paillettes : 10 tonnes par jour avec une réserve de 50 tonnes. De 1966 à 1970, la Chambre de Commerce met en place un certain nombre de réalisations dont les plus importantes sont : le matériel frigorifique, les chambres froides du

port de Libreville et les magasins des pêcheries du port de Libreville; l'agrandissement des magasins des pêcheries, et le matériel frigorifique du port de Port-Gentil.

De 1960 à 1970, le montant de tous ces investissements s'élève à plus de 69 millions de francs CFA et le Gabon ne dispose que d'un seul port qui devient vétuste. De 1971 à 1980, l'administration des pêches installe deux complexes frigorifiques. La première unité, construite à Mayumba, entre en service en 1973 et la deuxième unité, à Omboué, est mise en service en fin d'année 1976.

Le port commercial d'Owendo est saturé dès sa mise en service en 1974. Il est renforcé par l'adjonction de l'ancien port môle, devenu port de pêche. L'exercice de la pêche industrielle y est de plus en plus difficile.

Le nouveau port de Port-Gentil, inauguré en 1980, est conçu comme pôle de développement régional avec des critères très modernes tenant compte des nécessités de la pêche industrielle et de ses activités annexes. Le port est équipé des infrastructures suivantes : un quai de commerce ; un quai pour bateaux ; un quai de pêche d'une largeur de 20 mètres, avec de vastes surfaces sont disponibles pour l'emplacement des entrepôts frigorifiques ; un hangar ; et une darse (bassin à l'intérieur d'un port). Ce nouveau port offre donc une infrastructure portuaire moderne disponible pour un développement d'une activité de la pêche.

Depuis 1984, le Gabon en collaboration avec le Fonds européen de développement a mis en place un Centre de regroupement des pêcheurs artisanaux à Owendo. Ce centre offre beaucoup d'avantages aux pêcheurs notamment : la vente de glaces ; le ravitaillement régulier en carburant ; la vente avec remise des hors-bords ; le paiement partiel des pièces détachées; la vente des pirogues au comptant ou à crédit ; l'achat assuré et régulier des captures à un prix fixe.

IV-2 Les différentes formes de pêche

Les activités de la pêche sont subdivisées en diverses catégories parmi lesquelles : la pêche artisanale ; la pêche industrielles ; la pêche continentale ; et l'aquaculture.

IV-2-1 La pêche artisanale

Faiblement mécanisée, la pêche artisanale se pratique en mer, dans les lagunes, les estuaires, les fleuves et les lacs, la plupart des embarcations sont des pirogues (2 000 à la fin de 1993) de 8 à 15 mètres de long, comme nous pouvons le constater sur la planche suivante :

Illustration 4 : Pêche artisanale



Cliché Michel MBADINGA, mars 2002.

En mer, elle est dominée à 80% par les étrangers (Nigériens, Togolais, Equato-Guinéens et Sao-Toméens, Ghanéens), regroupés en village de pêcheurs sur la côte de Libreville, Port-Gentil et Mayumba. La proportion des nationaux dans l'ensemble est estimée à 25% des pêcheurs ; ils interviennent en grande partie dans les zones fluvio-lacustre

Tableau 17 : Effectifs des pêcheurs artisans dans la province de l'Estuaire en 2003

Nationalités	Effectifs
Nigériens	971
Bénoinois	304
Gabonais	192
Equato guinéens	46
Saotoméens	36
Ghanéens	28
Togolais	15
Camerounais	2
Cap verdiens	1

Source : Direction générale des pêcheurs et de l'aquaculture, janvier 2004.

Le volume des prises en 2000 est de 49 527 tonnes de poissons contre 40 086 tonnes en 1999, soit une augmentation de 23,6%, le tableau ci-après en est une illustration.

Tableau 18 : Evolution de la production de poisson, mollusques et crustacés

En tonnes	1997	1998	1999	2000
Pêche industrielle	10 431,2	13 964	16 454	18 944
Pêche artisanale	24 843,3	30 645	40 086	49 527
Pêche continentale	9 441,5	9 442	9 000	8 558
Aquaculture	57,4	57,4	500	523
TOTAL	44 773,4	54 108	66 040	77 532

Source: Direction Générale de l'Economie, tableau de bord de l'économie, n° 30 et 31

La pêche maritime artisanale contribue, pour une forte proportion à l'approvisionnement des centres urbains côtiers en produits de pêche.

IV-2-2 La pêche industrielle

La pêche maritime industrielle est pratiquée par des chalutiers, des crevettiers, des ligneurs et des thoniers appartenant, pour la plupart, à des sociétés de pêche étrangères, qui écoulent une grande partie de leur production à l'étranger.

La production de la pêche maritime industrielle, composée de poissons, crevettes, langoustes, crabes et seiches est de 18 944 tonnes en 2000 contre 16 454 tonnes en 1999, ce qui représente une hausse de 15,1 %. Ces volumes de prise restent inférieurs à ceux de la pêche artisanale, à cause essentiellement des difficultés d'exploitation des sociétés de pêche industrielle.

IV-2-3 La pêche continentale

La pêche continentale, malgré un potentiel considérable en ressources halieutiques, demeure une activité saisonnière, peu développée et pratiquée par des populations gabonaises de l'intérieur du pays, sur une période de quatre mois (de juin à septembre).

En dépit de son caractère artisanal, la pêche continentale est une activité lucrative qui procure des revenus substantiels.

IV-2-4 L'aquaculture

Cette activité, ancienne et réalisée exclusivement en zone urbaine, se généralise depuis quelques années grâce à l'intensification des projets de vulgarisation en zone rurale. Ces projets prennent le relais des anciennes structures administratives décadentes, eu égard à l'absence d'investissement de renouvellement.

En définitive, l'agriculture et l'élevage apparaissent comme des secteurs complètement

marginaux et désorganisés, bien que la volonté affichée soit d'en faire la base d'une diversification dans la perspective de l'épuisement des réserves pétrolières exploitables.

Le milieu rural, dépourvu de toutes structures utiles (dispensaire, eau potable, électricité, écoles, vulgarisation, crédit, etc.), n'attire pas les jeunes qui abandonnent aux hommes très âgés toutes les activités agropastorales qui ne cessent de croître.

Pour envisager de développer une agriculture qui s'adresse directement aux paysans, les politiques de ce secteur doivent s'atteler à :

- développer les opérations du type IGAD, APG et FIDA, c'est-à-dire des projets d'appui au paysannat afin que les paysans reçoivent directement un appui financier et un encadrement technique ;
- mener une véritable politique agricole paysanne, c'est-à-dire une politique qui s'adresse aux paysans avec pour but de favoriser leur sédentarisation et une redistribution des revenus par la vente de leur produits ;
- favoriser l'extension des surfaces cultivées, familiariser les paysans à l'utilisation des engrais et des perspectives, le recours à des semences sélectionnées et une mécanisation sommaire ;
- faciliter l'accès aux crédits réellement orientés vers des investissements agricoles. En tirant les leçons de l'échec de la BNCR ; privilégier véritablement les projets agricoles suffisamment élaborés et techniquement réalisables ;
- veiller à l'amélioration du réseau routier national et départemental. La route demeure encore un goulot d'étranglement pour l'activité agricole, notamment pour les zones rurales des bassins de la Ngounié et de la Nyanga dans lesquelles le programme routier actuel n'est pas encore suffisamment avancé, alors que le potentiel agricole de cette région est réel.

Les agro-industries devraient en outre être des catalyseurs pour le développement de l'agriculture paysanne. Elles achèteraient tout ou partie des matières premières dont elles ont besoin aux paysans. Elles les transformeraient et se chargeraient aussi de commercialiser les produits finis. De la sorte, débarrassés du souci de la transformation et de la commercialisation, les paysans se consacraient à la production. Mais si le secteur agricole n'a pas eu les effets escomptés par les dirigeants politique du Gabon, du moins dans son aspect traditionnel, qu'en est-il du secteur forestier qui a également été considéré comme moteur du développement ?

CHAPITRE III : LE SECTEUR FORESTIER, LES DIFFERENTS ACTEURS ET LEURS IMPLICATIONS SPATIALES

Avec des températures moyennes comprises entre 21°C et 27°C, des précipitations variant de 1 500 mm au nord-est et dans les régions de savane, à 3 300 mm au nord-ouest, et la présence de deux saisons humides (de mars à juin et d'octobre à décembre), le Gabon a les caractéristiques d'un pays équatorial, avec la présence d'une forêt bien marquée. La forêt regorge d'énormes potentialités qui varient selon les sources. Depuis l'époque coloniale, cette forêt riche et diversifiée constitue un véritable enjeu économique. En effet, dès le début la traite coloniale s'est orientée vers une exploitation des ressources forestières. Dans ce contexte, la forêt est alors devenue le lieu d'enjeux décisifs, notamment en terme de gains en devises aussi bien pour les exploitants que pour l'Etat. Cette situation s'est poursuivie, voire renforcée dès les premières années de l'indépendance du Gabon. En quoi ce secteur a-t-il constitué un enjeu de développement pour le Gabon ? Comment se présentent les multiples jeux d'acteurs aux intérêts divergents ? Au préalable, serait-il possible de donner un aperçu du potentiel forestier de ce pays ?

I L'ETENDUE DE LA SUPERFICIE FORESTIERE ET LES GRANDS TYPES DE FORETS

I-1 Quelle est l'étendue de la superficie forestière du Gabon ?

La superficie forestière exacte du Gabon n'est pas connue; les estimations peuvent varier de plus de 4 millions d'hectares. Au moins trois estimations existent¹, mais elles sont différentes pour ce qui est de leur date, de leur méthodologie et de leur terminologie.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit la forêt comme des zones boisées dont la surface de la canopée est d'au moins de 10%. Les estimations du projet TREES (Joint Research Center Tropical Ecosystem Environment Observations by Satellites) sont basées sur des images à résolution d'un mètre (AVHRR), acquises entre 1992 et 1993, et elles établissent une distinction entre les « forêts denses

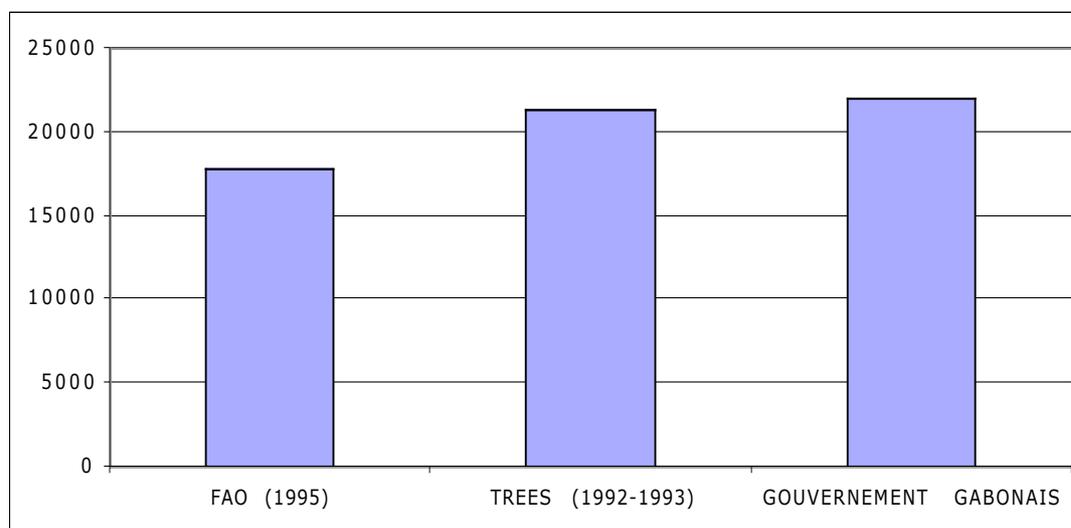
¹ Observatoire Mondial de la Forêt, 2000, *Un premier regard sur l'exploitation forestière au Gabon*, p13.

humides ». TREES définit les forêts comme des zones boisées dont la surface de la canopée est d'au moins de 68%. Les chiffres du gouvernement, quant à eux, ne sont pas clairement définis pour une date, une méthodologie ou une terminologie précise.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) évaluait la surface forestière du Gabon en 1995 à environ 18 millions d'hectares (plus précisément 17 859 000), et pense que près de 31% de cette superficie serait convertie à l'agriculture et à d'autres utilisations.

Selon le projet TREES, le couvert forestier du Gabon est d'environ 21 millions d'hectares, ce qui laisse donc à penser que 20 % de la couverture forestière est convertie à l'agriculture et d'autres usages.

Graphique 3 : La superficie forestière au Gabon (en milliers d'hectares)



Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), 1997.

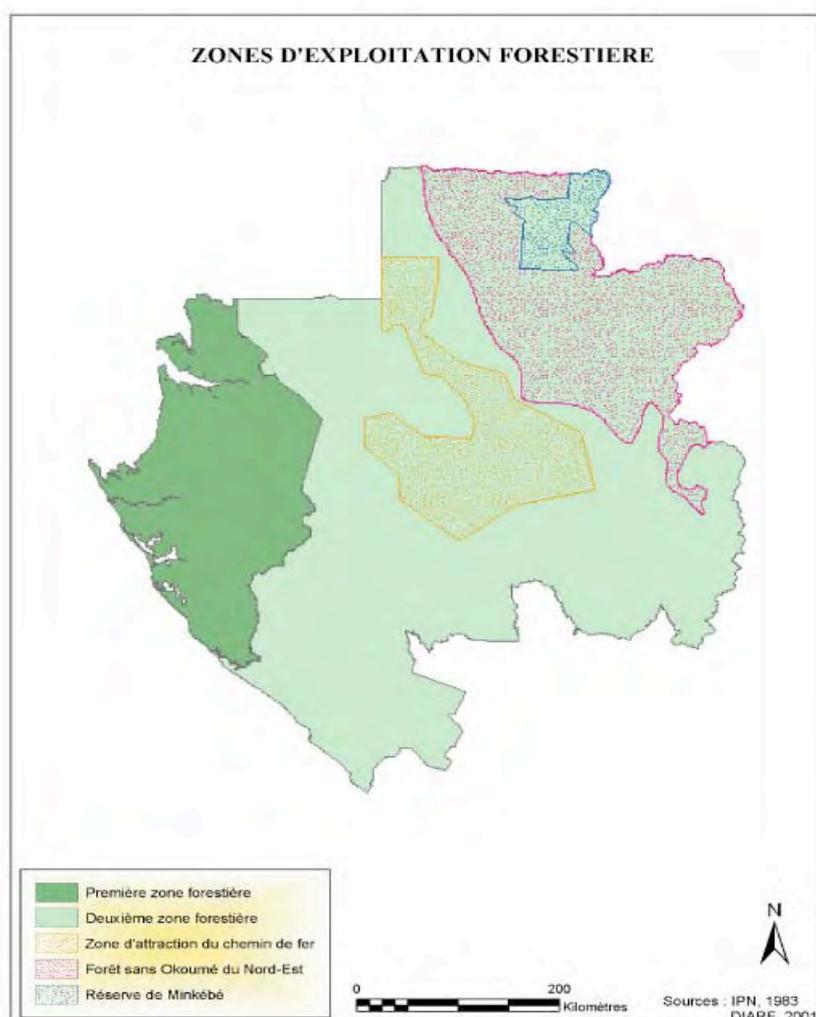
Les estimations de la surface forestière de la FAO pour les tropiques sont normalisées en fonction d'une année commune en utilisant un modèle basé sur le taux de croissance de la population. Etant donné que la déforestation est associée à divers facteurs - notamment le droit foncier, les conditions économiques et les politiques de développement - l'exactitude de ce modèle axé sur la population est sujette à caution. Toutefois, au-delà de toutes ces interprétations, les données de la FAO restent la seule source permettant de mesurer le rythme d'évolution de la surface forestière ces 15 dernières années.

I-2 Les grands types de forêts

Les forêts du Gabon se répartissent en deux catégories : le domaine forestier permanent (forêts classées) qui comprend les concessions forestières et les aires protégées, et

le domaine forestier non permanent qui comprend les terres converties à l'agriculture et à d'autres utilisations. D'une manière générale la forêt donne l'apparence d'une uniformité. Mais derrière cette uniformité, la composition floristique majeure de la forêt dense gabonaise révèle, dans les détails, d'importantes variations numériques, véritables gradients phytogéographiques¹. Sur la base de ces variations, des types floristiques régionaux, regroupés en trois zones géographiques (littoral, centre et oriental) ont été définis². Ainsi, d'ouest en est de ce pays, on distingue trois types de forêts primaires : une forêt dense humide sempervirente du bassin sédimentaire côtier (zone du littoral), une forêt dense humide sempervirente des reliefs et plateaux de l'intérieur (zone centrale) et une forêt dense des plateaux de l'intérieur (zone orientale), voir la carte suivante.

Carte 7



¹ MABIKA(J.), *Exploitation et gestion durable de la forêt gabonaise, analyse géographique et problèmes de gestion et d'aménagement forestier*, p 85.

² CABALLE, 1978, & IPN, 1983.

I-2-1 La zone du littoral

Elle couvre en totalité la façade maritime du pays (l'Estuaire, le Moyen-Ogooué jusqu'à Ndjolé, l'Ogooué Maritime et la Ngounié en partie) et épouse assez étroitement le contour du bassin sédimentaire côtier. Sa limite continentale suit la ligne des premières pentes des monts de Cristal et du massif du Chaillu. Au sud, elle prend la Nyanga en écharpe jusqu'à la côte. C'est la forêt la plus arrosée du Gabon : en moyenne plus de deux mètres d'eau par an, sa frange Nord recevant même plus de trois mètres d'eau par an (Cocobeach et sa région). Elle a donc un caractère ombrophile très marqué.

Sa partie la plus maritime, premier type floristique défini, a la forme d'un losange ayant pour grand axe Pointe Pongara-Mayumba et petit axe Cap Lopez-Lambaréné. D'une superficie égale à environ deux millions d'hectares, cette forêt littorale a comme composition floristique essentielle, mis à part l'okoumé (*Aucoumea Klaineana*) : l'ozouga, l'unique représentant africain du genre *Sacoglottis* et de la famille des Humiriacées qui prend toute son extension en Amérique tropicale, l'Angoa (*Erismadelphus exsul*) qui vit souvent en sa compagnie, mais qui s'étend beaucoup plus à l'intérieur des terres, le seul représentant aussi en Afrique de la famille des Rochysiacees. D'autres espèces, comme l'Oken (*Swartzia fistuloides*) ou les Heisteria, témoignent également des liens de parenté existant entre les flores forestières équatoriales des deux continents. Cette forêt littorale peut donc être considérée comme une formation-relique à affinités sud-américaines, survivance d'un monde végétal pantropical ancestral. Cette formation côtière très particulière, de composition relativement constante et originale, est bien différente des autres forêts du Gabon.

Le deuxième type reconnu dans le bassin sédimentaire côtier est celui à Okoumé, Alep (*Desbordesia glaucescens*) et Ozigo (*Dacryodes buettneri*). Il occupe tout l'arrière du littoral (Estuaire, Moyen-Ogooué et Ngounié inférieure) sur environ 1,6 million d'hectares. Le passage de ce type au précédent se fait par l'intermédiaire d'une forêt mixte dont la superficie est évaluée à 750 000 hectares.

Dans le cadre des relations sol-végétation, on peut noter que quelquefois les forêts sur sables sont de vieilles forêts peu modifiées, alors que celles sur sols argileux ont des aspects plus juvéniles. Ces dernières, plus riches et d'accès plus facile, auraient connu dans le passé une mise en valeur forestière et agricole plus forte que celles sur sols sableux. De plus, le modelé du terrain a joué un rôle primordial dans le choix des zones à exploiter. Les premiers passages ont touché les terrains plats ; les passages actuels touchent des terrains plus accidentés. Si bien que dans certains secteurs la forêt n'est vraiment intacte que dans les bas-

fonds. Cela revêt une importance capitale pour la compréhension de l'évolution actuelle de cette forêt qui est, dans son ensemble, assez largement remaniée.

Historiquement, cette forêt côtière est la première à avoir été exploitée du fait de l'abondance d'okoumé et de la facilité d'extraction des bois. Elle est maintenant largement dégradée dans bien des endroits : c'est la première zone forestière.

I-2-1 La zone de l'intérieur

La forêt de l'intérieur à Okoumé comprend deux types floristiques principaux : Alep (*Desbordesia glaucescens*), Ozigo (*Dacryodes buettneri*) et Andoungs (*Monopetalanthus spp*) et Béli (*Paraberlinia bifoliolata*), Srro ou Sogho (*Scyphocephalium ochocoa*), Ilomba (*Pycnanthus angolensis*) et Engona (*Pentaclethra eetveldeana*).

Le premier type identifié est celui des Montagnes gabonaises (Monts de Cristal et massif de Chaillu moins sa partie sud au-delà d'un axe Mimongo-Lébamba). Il s'apparente au type côtier à Okoumé-Alep-Ozigo qu'il prolonge et auquel il emprunte deux espèces. On aurait pu ne pas le distinguer de ce dernier ; mais la plus grande fréquence des Caesalpinoïdées, la présence d'un substrat différent (socle cristallin) et d'un relief montagneux sont des caractères qui lui sont propres et qui justifient, à notre avis, un classement séparé. Cette forêt s'étend sur environs trois millions d'hectares, prend la forme d'une bande large de 60 à 100 km, parallèle à la côte, qui traverse, du nord au sud, le Woleu-Ntem méridional, les confins orientaux de l'Estuaire et du Moyen-Ogooué, la Ngounié sur presque toute son étendue.

Le deuxième type qui fait immédiatement suite au précédent, vers l'est, et qui occupe une position centrale à l'intérieur du Gabon, accuse un changement floristique très net. Les espèces qui le caractérisent, à l'exception de l'okoumé, vont constituer désormais un fonds floristique commun à toutes les forêts de l'Est. Toutefois, quelques espèces comme le Béli, ont une abondance numérique assez exceptionnelle qu'elles n'atteindront plus jamais dans le reste du pays, du moins sur des surfaces aussi grandes. Cette forêt est limitée au nord dans le Woleu-Ntem, près d'Oyem, par une vaste zone de forêts "secondaires" centrée sur l'axe routier Bitam-Oyem-Mitzic-Ndjolé. Puis elle traverse le Sud de l'Ogooué-Ivindo (région d'Ovan et Booué) et s'étend plus largement dans l'Ogoou-Lolo. Dans cette province, elle est coupée en deux par un cordon de forêts secondaires au niveau de l'axe routier Koulamoutou-Lastourville-Okondja, faisant ainsi le pendant à celui du Nord. Enfin, au sud-est, elle vient s'arrêter au contact des steppes des plateaux Batékés. On peut estimer sa superficie à 4,5 millions d'hectares. Ce type floristique est un des plus vastes de la forêt dense

gabonaise et l'okoumé y atteint la limite continentale de son aire de répartition. Cette disparition brutale de l'Okoumé suscite encore de nos jours des commentaires et interprétations divers. Pour les uns, l'extension actuelle de l'espèce n'est pas stabilisée. L'observation en bordure des pistes de la constitution rapide, après défrichements ou abandon des cultures, de jeunes peuplements d'okoumé le prouve. Les défrichements constitueraient, en quelque sorte, de véritables couloirs de propagation. Alors comment expliquer que la limite actuelle de l'Okoumé apparaît, bien que sinueuse, assez régulière ? Pour les autres, le climat déterminerait cette répartition en agissant comme un facteur limitant. En effet, au-delà de la limite, la pluviométrie accuse une baisse générale assez sensible (moins de 1.750 mm d'eau en moyenne par an) et le régime pluviométrique présente un changement saisonnier fondamental : l'individualisation très nette d'une petite saison sèche en janvier-février qui correspond à la période de fructification de l'espèce. Les graines qui perdent rapidement leur pouvoir germinatif ne pourraient pas franchir ce cap. Cette explication pourrait valoir d'ailleurs pour d'autres espèces. Comme c'est souvent le cas en écologie chaque thèse contient probablement une part de vérité. Aussi nous nous garderons bien de rejeter l'une ou l'autre et de conclure. Signalons enfin que les derniers inventaires réalisés au Cameroun et au Congo mentionnent des Okoumés dans des zones où on n'a pas l'habitude de les rencontrer. Conquête de nouveaux espaces ou, tout simplement, meilleures descriptions de secteurs jusqu'à présent peu ou mal prospectés ? Seule une étude approfondie des exigences écologiques de l'Okoumé semble en mesure de régler définitivement ce problème de chorologie.

Dans la Nyanga et le Sud du Chaillu, l'Okoumé devient plus rare. Il disparaît par endroits. Cependant pour ne pas fractionner son aire de répartition on a conservé, mais en dernier rang, dans l'indicatif floristique de cette forêt : Sorro (*Scyphocephalium ochocoa*), Ilomba (*Pycnanthus angolensis*), Limba (*Terminalia superba*) et Okoumé (*Acoumea klaineana*). Par contre, le Limba, espèce caractéristique des forêts semi-caducifoliées, est assez fréquent. Deux hypothèses peuvent être avancées. Si l'Okoumé était bien représenté dans la forêt primitive de ce secteur, sa quasi-absence actuelle indiquerait alors qu'il a été exploité. S'il ne s'est pas réinstallé depuis, c'est à cause du climat qui règne dans cette région. En effet, la Nyanga, et en particulier la région de Tchibanga, présente un des climats les moins arrosés du Gabon (même le moins), avec une grande saison sèche de quatre mois par an. Ces conditions climatiques sont d'ailleurs très critiques pour l'existence même d'une forêt dense sempervirente. L'Okoumé aux limites de son aire de répartition, ne surmonterait pas ce manque d'eau. L'autre hypothèse plus simple, est que la forêt actuelle, dans sa composition

floristique majeure, est à peu de chose près identique à celle qui aurait existé naguère. Quelle que soit son origine, cette forêt a donc dans sa forme sempervirente une existence assez précaire.

Le déplacement du front d'exploitation forestière vers l'Est soumet cette forêt de l'intérieur à une plus grande pression que par le passé, rendue possible par un certain nombre d'infrastructures mises en place (Transgabonais en particulier). L'essentiel des grandes concessions forestières en activité est localisé dans ce type de forêt. C'est la deuxième zone forestière du Gabon, l'actuel front pionnier.

I-2-1 La zone orientale

Deux types de forêt sont distingués : une forêt dense humide sempervirente à sorro (*Scyphocephalum ochocoa*) et Ilomba (*Picnanthus angolensis*) du type Angona (*Pentaclethra eetveldeana*), *Celtis spp*, M'banégué (*Gilletiodendron pierreanum*) et Limbali (*Gilbertiodendro dewevrei*) et une forêt dense à tendance semi-caducifoliée à Ilomba (*Picnanthus angolensis*), Engona (*Pentaclethra eetveldeana*), Limba (*Terminalia superba*) et Obéché ou Ayous (*Triplochiton scleroxylon*).

Ces deux types de forêt se partagent le territoire de façon très disproportionnée puisque le premier couvre environ 4,5 millions d'hectares alors que le second, rélégué dans l'extrême Nord-Est du Woleu-Ntem et de l'Ogooué-Ivindo, s'étend à peine sur 750.000 hectares. Outre ces deux provinces, dans le Sud, le premier type traverse l'Ogooué-Lolo et le Haut-Ogooué.

Ces forêts sont celles des plateaux du Nord-Est du Gabon dont l'altitude n'atteint guère plus de 600 à 700 mètres. Toutefois, ça et là, quelques massifs de roches éruptives ou ferrugineuses, ne dépassant pas 1 000 mètres, viennent rompre la monotonie de ces paysages, en particulier dans les confins frontaliers avec le Congo et le Cameroun (exemples : massif de Boka-Boka, mont de Bengoué et montagnes de Bélinga).

L'Okoumé disparaît de ces forêts, d'autres espèces se raréfient ou sont absentes. D'ouest en est on peut citer : l'Odzikouna (*Scytopetalum klaineinum*), l'Owui (*Hexalobus crispiflorus*), le M'vana (*Hylodendron gabunense*), l'Alep et le Sorro. A l'inverse, des espèces apparaissent pour la première fois, voire même deviennent abondantes par endroits : l'Obéché ou l'Ayous, le Limba, le Nka (*Pteleopsis hylodendron*) et le Wengé (*Milletia laurentii*). Il convient aussi de mentionner le N'signa (*Scorodophloeus zenkeri*) et un Abeum, le Limbali (*Gilbertiodendron dewevrei*), qui sont des dominantes locales dans la forêt voisine de la cuvette congolaise.

Ces changements floristiques transposés au niveau des familles et sous-familles sont encore plus frappants. Les Burséracées, Irvingiacées et Olacacées atteignent dans l'Est leur plus faible représentation numérique, alors que, au contraire, les Mimosoïdées et les Papilionoïdées y sont par comparaison au plus fort de leur représentation. Les familles des Sterculiacées et des Ulmacées jusqu'alors pratiquement absentes ont désormais un assez bon rang dans les listes des inventaires forestiers.

En conclusion, si la forêt littorale et celle de la zone centrale ont des affinités certaines avec une forêt atlantique développée plus au nord tout autour de la baie du Biafra, la forêt de la zone orientale s'apparente plus à celle du Congo voisin. Dans cette région du Gabon, s'interpénètrent deux grands domaines floristiques distincts, un atlantique qui s'achève, un autre continental qui commence. Cette flore nouvelle ne reste en place que parce qu'elle y trouve des conditions favorables à son développement. Le climat, à ce titre, semble jouer un rôle déterminant. Il est moins chaud et moins arrosé que dans tout le reste du Gabon. Les précipitations moyennes annuelles sont inférieures à 1 750 mm et faiblissent de plus en plus vers l'Est. Au nord d'une ligne Minvoul-Minkébé-Mékambo le seuil fatidique des 1.500 mm est franchi, sans pour autant que la forêt disparaisse.

En même temps le caractère caducifolié de ces forêts s'accroît, mais jamais assez suffisante pour qu'il soit possible de parler de forêts semi-caducifoliées. La caducité ne concerne pas des stations entières dans la forêt mais seulement quelques espèces. D'ailleurs, ces espèces perdent leurs feuilles de manière irrégulière. Outre le Limba et l'Obéché, nous mentionnerons comme autres espèces à feuillage caduc : le Kosipo (*Entandrophragma candollei*), le Niové (*Staudtia gabonensis*), les Celtis, le Moabi (*Baillonella taxisperma*), etc .

On peut rechercher, comme nous l'avons fait à propos de la forêt du Sud à Limba et Okoumé, l'origine exacte de cette forêt. Elle peut n'avoir qu'une explication climatique. Mais ici aussi il est bien difficile de ne pas évoquer l'action de l'homme sur la forêt. Le Woleu-Ntem connaît depuis de longue date une forte occupation humaine, une des plus fortes d'ailleurs du Gabon. En outre, lors des migrations anciennes, cette province a été un déversoir et un lieu de passage. L'autre route d'entrée au Gabon par le Nord suivait un axe constitué par l'Ivindo et l'Ogooué. Sur leur passage, les populations défrichaient. Une flore nouvelle a donc pu être introduite à la faveur de ces défrichements et suivre leur progression vers le Sud-Ouest. Nos connaissances actuelles ne nous permettent pas, hélas ! de préciser la part prise par cette flore dans le paysage forestier de ces contrées. Selon toute vraisemblance, il nous paraît peu probable qu'elle en constitue aujourd'hui l'élément essentiel ou prépondérant. N'oublions pas que la forêt est un milieu très fermé peu favorable à l'introduction d'espèces

nouvelles, à moins que l'homme par son action sur de vastes étendues en bouleverse les mécanismes intimes. Seules donc des opérations de déforestation de grande envergure sont susceptibles de justifier dans le Woleu-Ntem la thèse d'une flore forestière d'origine anthropique ; thèse peu soutenable dans le cadre d'une activité agricole de type autarcique exercée par une population de tout temps concentrée le long des grands axes.

De par l'absence d'Okoumé, cette forêt orientale offre, dans les conditions actuelles du marché, un intérêt moindre pour l'exploitation forestière. Cette zone présente de plus, des problèmes d'accès et de desserte. Il faut noter que l'essentiel de la forêt non encore exploitée du pays est en fait constitué par cette forêt orientale. Elle fait partie de la deuxième zone forestière du Gabon hors du front pionnier que nous dénommons la forêt-réservoir de l'Est ou du Nord-Est. Mais comment se fait l'exploitation forestière, et par quels types d'acteurs ?

II LES DIFFERENTS ENJEUX ET L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE

Depuis l'époque coloniale, l'exploitation forestière au Gabon a toujours été dictée par deux acteurs principaux aux intérêts souvent opposés : l'administration publique, donc l'Etat, et les entreprises, c'est-à-dire les exploitants forestiers. Il se dégage aussi deux types d'organisation des activités : l'un tourné vers la gestion et la conservation des écosystèmes forestiers et l'autre ancré surtout sur l'exploitation et la commercialisation des grumes.

Le premier mode d'organisation est à caractère public c'est-à-dire relatif au cadre législatif. L'exploitation de l'Okoumé appelait une réglementation. Dès le début, l'administration coloniale mit en place un cadre législatif pour en régler les activités. Quoique tardive, une véritable réglementation ne verra le jour qu'après la première guerre mondiale avec l'arrêté du 19 septembre 1924. Depuis lors, les divers textes régissant la valorisation de la forêt gabonaise ont connu des réaménagements et des refontes nous essaierons d'en faire ressortir quelques-uns et d'en saisir les finalités.

En revanche, le deuxième mode d'organisation, à caractère privé, répond au souci des entreprises de mieux s'organiser pour résister à la concurrence, de mener avec efficacité leurs activités afin de rentabiliser leurs investissements. Comment ce mode d'organisation s'est-il structuré ? Quelles sont les stratégies mises en place par les entreprises et comment organisent-elles l'espace forestier ? Mais, au préalable, quels sont les véritables enjeux de ce secteur ?

II-1 Les enjeux de l'exploitation forestière

Dès le départ, la traite coloniale s'était orientée vers l'exploitation des ressources forestières. Dans ce contexte, la forêt était déjà devenue le lieu d'enjeux décisifs, notamment en termes de gains en devises. Les exploitants forestiers considèrent la forêt comme une source d'enrichissement rapide, stratégie à court terme à en juger par le rythme de prélèvement c'est-à-dire les volumes de production, surtout en périodes de forte croissance. Pour l'Etat, la forêt est aussi une source de revenus optimale à court terme. Croulant sous le poids d'une dette extérieure souvent insoutenable, les revenus de la forêt en devises constituent une part importante du budget de l'Etat et de son produit intérieur brut (PIB). Créateur d'emplois, le secteur forestier permet aussi de rééquilibrer une balance commerciale souvent désavantageuse. La prise de décision étant aux mains d'un petit groupe de personnes ou de clans au sein d'une classe de privilégiés détenteurs de la puissance publique, considère la forêt comme une source de revenus personnels à court terme, ce qui entraîne la conclusion de contrats rapportant principalement des bénéfices à l'investisseur et à certains hauts fonctionnaires. C'est une économie de rente et la tentation est grande.

II-1-1 Une place du non négligeable dans l'économie nationale

La forêt a toujours joué un rôle important dans le développement du Gabon. Elle a longtemps constitué la principale richesse nationale, avant d'être devancée par le pétrole au début des années soixante-dix. Cependant, durant toute la période coloniale, le Gabon a retiré peu de bénéfices d'une exploitation forestière qui a enrichi une poignée de colons et alimenté le budget de l'Afrique Equatoriale Française (AEF).

Symbole de l'économie coloniale, l'Okoumé a permis à une poignée de colons d'édifier des fortunes rapides lors des périodes fastes où le bois se vendait bien. Le jugement porté par Henri Ziéglé et le Gouverneur général Reste cités par R. POURTIER (1989) résume bien la situation telle qu'elle prévalait à cette époque : « *Dans la meilleure année de vente de l'Okoumé, sur 175 millions de francs qu'il rapporta, dix millions au plus étaient constitués par les salaires ; le reste n'était pas dépensé dans le pays ; jusqu'à la date récente où les exploitants ont commencé à investir sur place, l'Okoumé n'a pas, en réalité, enrichi le Gabon ; il y a fait vivre quelques centaines d'industriels, de commerçants et fonctionnaires et quelques dizaines de milliers d'indigènes qui n'auraient guère vécu moins bien sans cela ; c'est très différent* »¹.

¹ ZIEGLE (H) ; BERGER LEVRAULT, 1952 , *L'Afrique équatoriale Française* .

Mais c'est au Gouverneur général Reste qu'on doit le réquisitoire le plus sévère à l'encontre d'une exploitation qui ne fut pendant longtemps qu'un simple pillage indifférent à la mise en valeur du pays. Il mérite d'être entendu : « *Je ne voudrais pas pousser le tableau trop au noir, écrivait-il au ministre des colonies en 1937, mais, il est hors de doute que le Gabon, où nous sommes depuis bientôt cent ans est incontestablement la colonie la plus arriérée de l'Ouest africain.*

Au cours de ma dernière tournée dans cette région un colon m'a dit : « Le Gabon est resté une colonie témoin. Elle est demeurée figée dans le passé pour mieux faire ressortir les progrès des autres parties du territoire français d'outre-mer ».

Le jugement est dur, mais il est exact. On ne constate au Gabon ni progrès matériel, ni progrès culturel (...). Au Gabon personne ne s'est soucié d'aménager les routes. La nécessité n'en apparaissait pas. On utilisait la voie d'eau ... sur une très faible partie du territoire (...). Le commerce du bois s'est chiffré par des centaines et des centaines de millions de francs (...). De 1927 à 1938, près de deux milliards de francs. Qu'est-il resté de cet argent dans le pays ? Rien. Que voit-on à Port-Gentil capitale de la forêt ? En dehors des immeubles de l'administration des mesures. Libreville (si l'on fait abstraction des immeubles bâtis depuis deux ans) rien non plus qui se rattache à l'exploitation forestière »¹.

De longs commentaires seraient superflus : le bilan des premières décennies du cycle forestier est accablant. A la décharge du personnel politique et économique du Gabon, il convient toutefois de rappeler que la plus grosse part des recettes fiscales produites par l'économie forestière était transférée au profit du budget de la fédération (AEF) au détriment de l'équipement local. Les responsabilités étaient partagées, le retard du Gabon tenait autant à la politique générale de l'AEF qu'à une exploitation qui avait besoin pour fonctionner d'une grande quantité de main-d'œuvre mais pouvait se dispenser d'aménager l'espace.

La situation ne commença à s'améliorer qu'à la fin des années trente, non pas du fait des agents économiques, mais par suite des orientations nouvelles de la politique coloniale de « mise en valeur ». La philosophie sous-jacente à la législation forestière de 1938 est à cet égard significative de la volonté de mettre un terme à une exploitation stérile pour le pays : « *La coupe et la vente de l'Okoumé ont, sans doute, rapporté beaucoup d'argent, mais il n'en est resté peu de chose dans le pays. Bien que le système soit admis dans les colonies dites*

¹ G.G. AEF au ministère des Colonies, 8 juillet 1937. Brazzaville G.G. 135.

« d'exploitation », il n'est pas moins incompatible avec la mise en valeur de notre possession »¹.

Parallèlement aux actions entreprises afin de faire participer l'économie forestière à cette mise en valeur, les pouvoirs publics lancèrent à la fin des années trente avec l'aide de la métropole un programme « d'outillage » essentiellement destiné à la construction de routes. Une main-d'œuvre abondante rendue disponible par la fermeture des chantiers pendant la guerre fut réquisitionnée pour continuer ces travaux qui dotèrent le Gabon d'un début de réseau routier : en 1947, on comptait 2 331 km de routes principales et 811 km de routes secondaires². En 1960, le réseau totalisait 3 928 km. Les deux dernières décennies de la colonisation se sont donc caractérisées par de notables changements qui annoncent la période post-indépendance placée sous le signe du développement.

Les données ont changé avec l'indépendance. D'une part, la République gabonaise s'est libérée de la rançon annuelle que Brazzaville prélevait sous forme de recettes douanières³. D'autre part la pénétration du front forestier vers l'intérieur du pays a été associée à l'équipement du territoire en infrastructures de transport : routes et chemin de fer traduisent ces mutations. L'exploitation forestière n'est plus donc étrangère à l'aménagement de l'espace. Bien que sa part dans la croissance du PIB ait beaucoup diminué du fait de la dynamique du cycle pétrolier et minier, le secteur forestier reste un atout important pour le développement du pays, une valeur sûre, riche en perspective de développement durable et la place qu'il occupe dans l'économie nationale est très privilégiée.

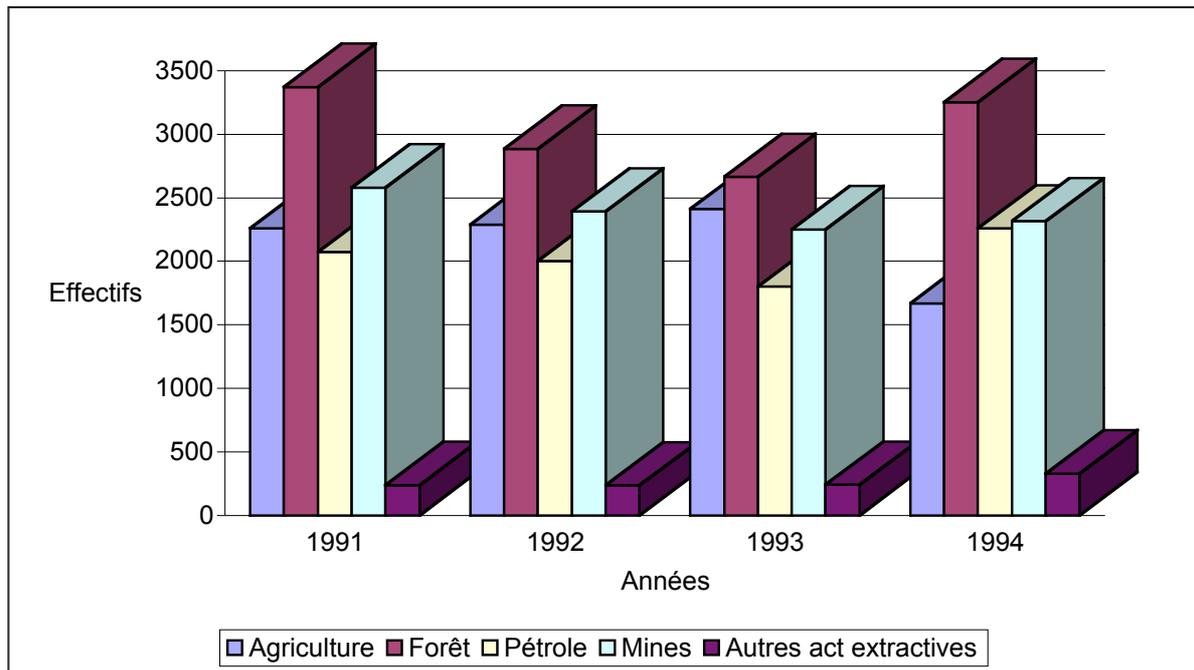
C'est le second secteur d'activité du pays (le premier étant le pétrole). Il entrait dans les années 80 pour 3 % dans la formation du Produit intérieur brut (PIB) avant d'atteindre en 1989, 11,7 %, 7 % en 1999 et près de 8 % en 2000. C'est un secteur qui procure environ 12 % des recettes d'exportations (243,4 milliards de F CFA en 1997), occupe le deuxième rang dans les recettes que l'Etat tire de l'exploitation de ses ressources naturelles c'est-à-dire les recettes budgétaires. Il contribue pour près de 50 milliards de francs CFA par an à la balance des paiements du pays, offrant près de 25 000 emplois soit environ 28 % des emplois hors secteur public, ce qui en fait le premier employeur privé avec près de 20 milliards de F FCA distribués annuellement. Le graphique 4 tente d'illustrer le poids écrasant des effectifs du secteur forestier au sein du secteur primaire.

¹ Décret du 23 avril 1938. Note de présentation du ministère des Colonies au Président la République. Journal officiel de l'AEF.

² Le Gabon : Notes documentaires et études, n° 910. La Documentation française mai 1948.

³ Une des premières mesures prises par la République gabonaise a consisté à récupérer les droits et taxes jusqu'alors versés au budget général de l'AEF.

Graphique 4 : Effectifs privés et parapublics du secteur primaire de 1991 à 1994



Source : DGE.

En revanche, l'exploitation forestière est restée fondamentalement une activité de type minier (la production est toujours exportée sous forme de grumes donc à l'état brut dans une proportion de plus de 80 %) qui continue à enrichir davantage des industriels étrangers à titre d'exemple : en 1999, les cinq premières sociétés d'exploitation forestières du Gabon filiales des groupes européens ont réalisé globalement un chiffre d'affaires de 62 734 600 000 milliards de francs CFA dont 26 015 500 000 milliards pour la première d'entre elles c'est-à-dire Rougier-Gabon du groupe français Rougier.

Force est cependant de reconnaître que le contexte politique de l'indépendance a permis au Gabon de tirer un meilleur parti de ses ressources forestières. Les bénéfices de l'exploitation forestière restant au Gabon proviennent essentiellement des salaires versés par les entreprises surtout étrangères (près de 20 milliards de F CFA distribués par an et Rougier-Gabon par exemple débouque par an plus de trois milliards de francs CFA pour les frais du personnel) et du prélèvement, sous des formes diverses, d'une rente. Dans le cas du fermage¹, celle-ci (la rente) profite directement à des particuliers surtout des gabonais influents appartenant à la classe des privilégiés détenteurs de la puissance publique. Mais l'Etat intervient aussi, bien entendu, par le biais de la fiscalité et des taxes douanières. Il intervient

¹ Dans la pratique, l'exploitant, titulaire d'une Coupe Familiale ou de certains permis temporaires d'exploitation (PTE), sert souvent de « prête-nom » à un exploitant plus important de la place disposant d'équipements, qui exploite 90 % de la valeur

en outre directement dans l'économie forestière depuis la création en 1975 de la Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG), société détentrice du monopole de la commercialisation des bois (Okoumé et Ozigo). Après une longue traversée du désert due aux difficultés surtout de trésorerie, la SNBG a retrouvé son dynamisme d'antan et a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 105 256 183 565 milliards de francs CFA.

La captation de la rente forestière par l'Etat reste donc importante. Mais les bénéfices retirés de cette rente sont réinvestis à des faibles proportions dans le secteur pour dynamiser les activités comme les inventaires forestiers, les aménagements ou encore le reboisement. Toutefois, le secteur forestier demeure un des grands enjeux d'un développement à long terme car la forêt est une richesse renouvelable « sinon inépuisable ».

En conclusion, si la forêt reste aujourd'hui un enjeu économique important à en juger par la place qu'elle occupe dans l'économie nationale, elle le sera aussi dans le futur. Les ressources forestières étant renouvelables contrairement au pétrole et aux minerais, la forêt s'inscrit bien dans la logique de durabilité et peut servir de secteur-relais dans la politique économique de l'après pétrole du pays.

II-2 L'organisation de la ressource relevant de la puissance publique

Deux périodes peuvent être observées : la période coloniale et la période post-indépendance. Au cours de ces deux périodes, les administrations qui se sont succédé ont mis en place des stratégies orientées vers les objectifs suivants : exploitation et transformation locale du bois, aménagement et régénération des forêts, commercialisation du bois.

Ainsi, nous examinerons au cours de ces deux périodes quelques aspects du cadre législatif des activités forestières, puis les modes de transformation de bois local.

II-2-1 La période coloniale

II-2-1-1 L'exploitation forestière

Entre 1900 et 1913, l'exploitation forestière n'a pas été véritablement réglementée. Elle relevait des décrets de 1899 relatifs au régime domanial qui, en vertu de la notion de « *terres vacantes et sans maître* », considérait que la plus grande partie du massif forestier appartenait

de la récolte. Donc le fermage est un contrat qui lie un propriétaire de permis forestier à un exploitant forestier. Celui-ci exploite le permis moyennant une compensation en devises.

au domaine de l'Etat, puisqu'elle était réputée sans propriétaire selon les critères du droit français. L'exploitation était subordonnée à une autorisation du commissaire général ou de son délégué qui délivrait un permis, strictement personnel et temporaire. Le texte resta une déclaration de principe tant que la production fut le fait de coupeurs libres. Mais avec le développement de la coupe directe, une réglementation plus précise devient nécessaire, ne serait-ce que pour garantir les droits d'exploitants qui s'apprêtaient à investir dans des chantiers. C'est ainsi qu'une convention fut établie avec la société J. Peyrebere et compagnie, le 4 novembre 1913 ; elle lui attribuait un permis d'exploitation forestière de 10 000 hectares en bordure du lac Ogoouémoué, pour une durée de dix ans.

Un an plus tard, un arrêté du 30 juillet 1914 précisa les conditions juridiques de l'exploitation forestière, mais le déclenchement de la guerre en fit porter l'application après la fin des hostilités. Les principes théoriquement arrêtés en 1914 furent mis en application après la guerre. La reprise de l'exploitation à des rythmes élevés nécessitait de mettre en place une véritable réglementation, ce qui fut fait par l'arrêté du 19 septembre 1924, année où l'on assista à « *une véritable ruée sur la forêt* » qui définissait trois types de permis :

- le chantier, de 100 à 500 ha, réservé aux autochtones ;
- la coupe, de 2 500 ha, accordée à toute personne pouvant apporter un cautionnement de 2 500 F, délivrée pour un an et renouvelable dix fois ;
- la concession temporaire de coupe, de 5 000 à 10 000 ha, réservée aux Français.

L'administration délivrait les permis après paiement d'une taxe territoriale, dépôt de la marque de l'exploitant et d'un croquis de localisation. La redéfinition des permis en 1927¹ rendit l'accès à la forêt plus sélectif. Les chantiers étaient désormais constitués de lots de 1 000 ha attribuables aux indigènes qui devaient offrir des garanties telles que le nombre de candidats possibles devenait infime et les possibilités de promotion d'une élite gabonaise bien faibles. L'obtention d'une coupe de 2 500 ha exigeait un cautionnement de 5 000 F. Quant aux concessions temporaires, elles étaient remplacées par des « permis industriels » de 5 000 à 40.000 ha attribués pour une durée de 25 ans. L'administration, confrontée à de graves difficultés de recrutement de main-d'œuvre, encouragea l'industrialisation : la délivrance de permis était en principe subordonnée à l'engagement d'équiper les chantiers de façon à compenser les besoins en personnel : « *Le développement de l'outillage mécanique dans l'exploitation forestière constitue l'une des principales préoccupations de l'administration locale qui, dans la réglementation issue de l'arrêté du 28 novembre 1927*

¹ Arrêté du 28 novembre 1927, J.O AEF.

exige que les entreprises justifient de l'introduction d'un matériel représentant une valeur de 20 F par hectare »¹.

Ce système allait créer des abus et des situations de quasi-monopole contraires aux intérêts de la collectivité, dénoncés par l'administration et les nouveaux colons. À la fin des années 1930, le gouverneur général Reste entreprit de moraliser la profession et de l'organiser de sorte qu'elle ne profite pas uniquement à un petit nombre de privilégiés. C'est le sens du décret du 23 avril 1938, conçu pour faire « *cesser l'arbitraire et la faveur* » et ouvrir « *largement l'accès de la forêt à tous ceux qui veulent faire œuvre utile dans le pays* »². Il remplaçait l'ancien régime arbitraire des permis par la « *vente de coupe, en adjudication publique, aux enchères ou au rabais, sur mise à prix fixée par le Gouverneur général sur la proposition du service des Eaux, Forêts et Chasses* »³. Les textes prévoyaient des mesures transitoires pour une période de trois ans. La guerre en fit reporter l'application, mais ces principes furent repris par la législation de 1946 qui constitua la base du code forestier du Gabon jusqu'à l'indépendance.

La disposition la plus importante subordonnait la délivrance des permis temporaires d'exploitation (PTE) à l'obtention d'un droit de coupe adjudgé aux enchères publiques. L'exploitant qui avait enlevé l'adjudication (les adjudications étaient effectuées au début de chaque année aux enchères descendantes) se voyait attribuer un droit de coupe pour une durée de 5 à 20 ans. Il était tenu de se conformer à un cahier des charges et à un plan de gestion, rédigés par le service forestier, ce qui constituait une première approche en matière d'aménagement.

Les droits de coupes octroyés étaient de deux types : ceux d'Okoumé, donnant lieu à l'exploitation de tous les arbres, et ceux de bois divers, excluant la coupe de l'Okoumé, peu prisés quoique beaucoup moins chers. En plus, l'administration avait la possibilité d'accorder quelques « permis de pied », qui autorisaient l'abattage de quelques dizaines d'arbres pour satisfaire les besoins des populations locales. Ajoutons que des lots inventoriés dans les réserves forestières par l'administration pouvaient être mis en adjudication aux enchères montantes. Leur richesse étant connue, on pouvait alors atteindre des montants très élevés (G. Lasser, 1955, cite le cas d'un permis de 21 000 ha adjudgé en 1954 pour une valeur de 120 millions de F CFA).

¹ Rapport annuel 1929, Aix 4 (1) D 35.

² G.G. Reste, *Mission Devouton*, 1938-1939.

³ Décret du 23 avril 1938. J.O. AEF.

Il faut noter que dès 1932¹ l'administration avait défini deux zones suivant une ligne correspondant à peu de chose près aux limites du bassin navigable côtier, et fermé la deuxième zone « *qui constitue en somme une réserve de bois de la colonie et qui ne sera ouverte à l'exploitation que sous quelques années lorsque la production de la première zone se sera révélée insuffisante pour les besoins du marché* »². La distinction entre les deux zones a été confirmée et précisée en 1956³, à un moment où l'expansion du marché et les progrès techniques de l'exploitation autorisaient l'ouverture de la deuxième zone. L'indépendance accéléra le processus de transfert : par décret de 1961⁴, la première zone a été « gabonisée », l'attribution de permis et droits de coupe étant réservée aux nationaux.

Les dispositions juridiques ont été aménagées pour tenir compte de cette nouvelle situation et des capacités des exploitants. La réglementation est devenue assez complexe au fil des ans ; on en retiendra les principales catégories de droits de coupe :

-lots superficiels : réservés aux Gabonais, en première zone, leur superficie excède rarement 5.000 ha ;

-coupes familiales : droits de coupe accordés aux gabonais dans la limite de 50 pieds par an ;

-permis temporaires d'exploitation (PTE) : ils représentent le type le plus répandu du permis, peuvent être attribués à des nationaux ou à des étrangers, comprennent plusieurs catégories en fonction de leur superficie (pour la deuxième zone : 10 000 à 20 000 ha) ;

-permis industriels (PI) : de 20 000 jusqu'à 250 000 ha, délivrés aux sociétés qui s'engagent à transformer localement une partie de la production.

L'adjudication a fonctionné dans des conditions à peu près normales jusqu'en 1968. Depuis lors les permis sont directement attribués par le ministère des Eaux et Forêts.

Il est important de signaler que durant toute la période coloniale aucun arrêté ou texte juridique n'a été pris pour favoriser la transformation locale du bois. Tout était orienté principalement vers l'exploitation forestière.

II-2-1-2 La transformation locale de bois

L'histoire de la transformation du bois au Gabon est riche et ancienne. Elle a été le fait des petites usines que l'on qualifierait aujourd'hui de petites et moyennes entreprises, par

¹ Arrêté du 22 juin 1932. J.O. AEF.

² Exposé d'ensemble de la situation forestière en 1932. Aix 4(1) D 38.

³ Arrêté du 28 novembre 1956. J.O. AEF.

⁴ Décret du 13 mars 1961. J.O. Gabon.

des menuiseries des missions chrétiennes et de l'administration coloniale. Elle s'est développée surtout après la seconde guerre mondiale.

En effet, il fallut attendre la fin de la deuxième guerre mondiale quand la métropole, pressée par les Etats-Unis selon l'esprit du plan Marshall, entreprit une politique de réforme et d'équipement de son empire colonial. C'était pour le Gabon l'occasion de mettre fin à l'exploitation stérile de la forêt en s'engageant sur la voie de la mise en valeur véritable grâce à la valorisation des ressources locales. La valeur ajoutée de la transformation du bois resterait à la colonie. Il s'agissait au fond de briser les survivances de l'antique pacte colonial, au nom du progrès et de l'émancipation. Cette politique allait se heurter aux intérêts conservateurs des industriels du bois qui se liguerent pour compromettre la réussite du premier grand projet d'industrialisation implanté au Gabon.

Le premier type d'industrialisation de la filière-bois au Gabon : Ce projet était dû à l'initiative des pouvoirs publics et de l'américaine Plywood et compagnie qui furent à l'origine de la Compagnie Française du Gabon (CFG). Constituée le 11 octobre 1945, les travaux de génie-civil proprement dit n'ont démarré qu'en 1948 avec bien sûr les difficultés relatives à la pénurie de matériaux, au recrutement d'un personnel technique européen de qualité, à la rareté de la main-d'œuvre et à l'absence d'installation de débarquement de tout ordre (alimentation en eau, en électricité) des ressources vivrières et de logement. On mesure déjà les obstacles d'un décollage industriel. Mais le but visé étant très précis, c'est-à-dire créer à Port-Gentil un ensemble industriel pouvant transformer sur place l'Okoumé. En 1947, la CFG construisait ainsi à Port-Gentil une usine de fabrication de contreplaqué qui était alors la plus grosse entreprise mondiale de ce type, avec une capacité annuelle de 75 000 m³.

Le 31 décembre 1952, le capital de la CFG se situait à 355 000 000 de francs CFA et se composait de cinq groupes. Le groupe Seligman, l'Union européenne industrielle et financière, le Port de Rosario, la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer. La réussite de la CFG fut compromise par l'attitude des industriels métropolitains qui tentèrent de fermer le marché, et la crise du bois de 1952 a failli mettre un terme à son activité en même temps qu'à un symbole de la mise en valeur coloniale. La CFG ne dut son sauvetage qu'à l'intervention de l'Etat français qui engagea des capitaux dans la Société de gestion de la Compagnie française du Gabon (SGCFG) pour la remettre à flot (Pourtier, 1989).

La SGCFG ainsi créée avait un capital de 300 000 000 de francs français détenu par l'Union Européenne Industrielle et Financière (41%), la Caisse Centrale de France d'Outre-Mer (33,33 %), le reste revenant à un certain nombre de groupes privés. La convention de

location était signée pour une durée de vingt ans, à l'issue de laquelle un accord amiable intervenait entre l'Etat français, les banquiers et la CFG pour le remboursement des dettes. C'est dans ces conditions que la SGCFG prenait à bail les installations, le matériel et le personnel de la CFG.

II-2-1-3 La commercialisation du bois

Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, le commerce des bois était libre, mais en fait dominé par quelques importateurs européens. Chaque exploitant forestier vendait lui-même ses grumes à des acheteurs locaux. Seules les grosses sociétés disposaient de services de vente en Europe. L'administration préconisait la création d'un syndicat unique des exploitants pour faciliter la commercialisation des bois et supprimer la lourde dîme perçue par les intermédiaires. Elle se heurta à l'esprit individualiste des coupeurs et à certains intérêts privés, de sorte qu'elle échoua dans son entreprise.

Afin de relancer l'économie forestière et de garantir le meilleur prix à tous les producteurs sous le signe du dirigisme économique, le gouvernement de la France libre créa un Office des bois de l'AEF (OBAEF) par décret du 24 février 1944. Progressivement transformé par plusieurs textes, celui-ci est devenu un groupement de producteurs de type coopératif en 1958 (coopérative des bois d'Afrique équatoriale française), placé sous le contrôle du haut-commissaire de la Fédération. L'OBAEF avait pour tâche, de réorganiser le marché de l'Okoumé en grumes et de favoriser la reprise des exploitations forestières. Les textes organiques ont fixé l'objet de cet office : étude des problèmes relatifs à l'exploitation et à la vente des bois, étude des marchés des bois, passation des contrats d'achat aux producteurs et des contrats de vente aux acheteurs, conditionnement des bois, etc. L'office avait le monopole de vente de tous les bois, monopole réduit par la suite à l'okoumé et à l'ozigo.

Seuls les industriels installés en France ou au Gabon, et qui possédaient des permis d'exploitation, étaient autorisés à exporter librement leurs bois : ils étaient dits dérogataires. Tous les autres exploitants devaient obligatoirement livrer leurs grumes à l'Office. Les usines locales furent cependant le privilège de pouvoir s'approvisionner dans la limite de 50 % de leurs besoins par contrat direct avec les forestiers. Mais toute la production était conditionnée par l'OBAEF, qu'il s'agisse des tonnages qu'il commercialisait lui-même, des exportations en dérogation ou de livraisons aux usines locales. En 1953, l'Office a réceptionné et conditionné 370 000 tonnes (616 666 m³) d'Okoumé ; 290 000 tonnes (463 333 m³) ont été achetées par l'Office aux producteurs, 66 000 tonnes (110 000 m³) appartenaient aux dérogataires et 14 000 tonnes (23 333 m³) aux usines locales. Ces chiffres indiquent clairement le rôle essentiel de l'OBAEF dans la commercialisation des grumes d'Okoumé (G. Lassers, 1955).

Toutefois, il serait illusoire de parler de gestion durable ou d'exploitation forestière rationnelle sans faire référence à la faune donc aux aires protégées car en milieu tropical, nous l'avons dit, il existe des relations d'étroite dépendance entre la flore et la faune. Les interactions plantes-animaux sont complexes. Au Gabon, le repeuplement de certaines espèces végétales dépend essentiellement de certaines espèces animales. C'est sans doute dans ce contexte que les administrations coloniale et post-coloniale ont mis également en place des stratégies orientées vers le classement de certaines forêts en aires d'exploitation rationnelle de faune ou aires protégées.

II-2-2 La période post-indépendance (de 1960 à nos jours)

La législation de 1946 constitua la base du code forestier du Gabon jusqu'à l'indépendance. La disposition la plus importante de cette législation subordonnait la délivrance des PTE (permis temporaires d'exploitation) à l'obtention d'un droit de coupe adjudgé aux enchères publiques.

L'adjudication a fonctionné dans des conditions à peu près normales jusqu'en 1968. Depuis lors les permis sont directement attribués par l'administration des Eaux et Forêts. Cependant, ce système d'attribution des permis est une procédure qui rappelle celle qui prévalait dans les années 1930, avec pour effet de rendre les conditions de partage de l'espace forestier fort peu transparentes, se traduisant également sur le terrain par un gaspillage des ressources ligneuses.

Au cours d'un séminaire tenu à Oyem (Nord du Gabon) en 1980, à l'occasion d'un bilan de vingt ans de gestion forestière par l'administration post-coloniale, de vives critiques ont été adressées à l'encontre d'une gestion anarchique du patrimoine forestier. Le diagnostic lucide qui s'est dégagé de ce séminaire a permis de jeter les bases d'une nouvelle loi forestière. C'est dans ce contexte qu'en 1982, une nouvelle loi a été promulguée : la loi 1/82 du 22 juillet 1982.

Cette loi unique dite « *loi d'orientation en matière des eaux et forêts* », a remplacé le code forestier hérité de la colonisation. Ce texte de référence est toujours en vigueur aujourd'hui. Mais quelle est la teneur de ce texte juridique ? Quelles sont les innovations majeures que ce texte a pu apporter ? Nous tenterons de répondre à ces questions à travers l'analyse des différents volets liés à l'exploitation forestière, à la transformation locale du bois, et à la commercialisation du bois. Toutefois, avant d'aborder l'analyse de ces volets, ne serait-il pas intéressant de voir, dans un premier temps, les dispositions générales de cette loi.

II-2-2-1 Les dispositions générales de la loi 1/82

La loi 1/82 régit l'ensemble des domaines où s'exerce l'activité du secteur forestier. Elle a pour objectif principal de promouvoir une gestion rationnelle des ressources du domaine forestier, de la faune sauvage, du domaine fluvial, lacustre et maritime, en vue d'accroître la contribution du secteur des Eaux et Forêts au développement économique, social, culturel et scientifique du pays.

Cette loi est complétée par certains décrets d'application dans le secteur de la forêt, de la chasse et de la faune. Dans l'ensemble des décrets parus, nous pouvons citer par exemple les décrets numéros 1205/PR du 30 août 1993, définissant les zones d'exploitation forestière, 1206/PR du 30 août 1993 fixant les clauses générales et particulières des cahiers de charges en matière d'exploitation forestière, 184/PR/MEF fixant les modalités de classement et de déclassement des forêts de l'Etat, 192/PR réglementant l'exercice de la profession, 185/PR relatif à la répression des infractions en matière des eaux et forêts, faune et chasse, 1285/PR fixant le diamètre minimum d'exploitation des bois d'œuvre.

La majeure partie du territoire forestier du Gabon appartient à l'Etat. À l'instar de plusieurs pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest, la loi 1/82 distingue deux domaines forestiers : les forêts domaniales protégées et les forêts domaniales classées.

Les forêts domaniales protégées sont rattachées au domaine privé de l'Etat. Elles sont à vocation forestière non déterminée. Elles sont susceptibles d'être exploitées, via la délivrance d'un permis, préalable obligatoire, et sont principalement le lieu d'élection des « *droits d'usage coutumiers* ». Selon la loi, les villageois conservent, pour leur subsistance, le libre exercice de leur droit coutumier sur tout le domaine forestier, à condition que ces droits soient exercés de telle sorte que la pérennité de l'exploitation soit garantie.

Les forêts domaniales classées sont dites du domaine public. Elles sont à vocation forestière permanente et déterminée. Elles ont été délimitées officiellement et leur classement a fait l'objet d'un arrêté et, dans certains cas, de décrets officiels. Toute activité forestière dans ces forêts, sans autorisation préalable de l'administration des Eaux et Forêts, est proscrite. Les droits d'usage coutumiers et les coupes familiales y sont également sujets à certaines restrictions, notamment pour des nécessités d'aménagement ou de protection de certaines ressources.

II-2-2-2 L'exploitation forestière: les dispositions de la loi 1/82 pour les permis forestiers

Avec la loi 1/82, l'Etat réglemente l'exploitation forestière par le biais de la délivrance d'un nombre fixe de permis. Par leur impact sur la ressource et l'ampleur des volumes attribués, on distingue trois types de permis : par pied d'arbre (permis spéciaux et coupes familiales), selon la superficie (permis temporaires d'exploitation et permis industriels) et par lot (permis de la zone d'attraction du chemin de fer).

Tableau 19 : Permis et titres d'exploitation forestière

TYPE ET BASE D'ATTRIBUTION	CRITERE DE CLASSEMENT	CARACTERISTIQUES
<p>PERMIS PAR PIED D'ARBRES</p> <p>Permis spéciaux</p> <p>Coupes familiales</p>	<p>Trois pieds d'arbre ou moins</p> <p>De 4 à 100 pieds d'arbres</p>	<p>Réservés aux nationaux</p> <p>Usages personnel, pour la communauté ou vente à d'autres utilisateurs</p>
<p>PERMIS PAR SUPERFICIE</p> <p><i>Permis temporaire d'exploitation (PTE)</i></p> <p>Catégorie 1</p> <p>Catégorie 2</p> <p>Catégorie 3</p> <p><i>Permis industriel (PI)</i></p> <p>Catégorie 1</p> <p>Catégorie 2</p> <p>Catégorie 3</p>	<p>de 500 à 2 500 ha</p> <p>de 2 501 à 10 000 ha</p> <p>de 10 001 à 20 000 ha</p> <p>de 20 000 à 75 000 ha</p> <p>de 75 001 à 150 000 ha</p> <p>de 150 001 à 250 000 ha</p>	<p>Personne physique ou morale</p> <p>Nationaux ou expatriés</p> <p>Les PTE sont accordés en vue de l'exploitation de grumes</p> <p>Les PI visent l'exploitation pour transformation locale à 75 % (selon Loi 1/82)</p>
<p>PERMIS PAR LOT</p> <p>Permis ZACF (zone d'attraction du chemin de fer)</p>	<p>Par lot, selon le volume accordé à l'exploitation</p>	<p>Destinés aux grands exploitants</p> <p>Aucune restriction sur la destination</p>

Source : D.I.A.R.F, 2000.

Les permis spéciaux et coupes familiales sont accordés pour satisfaire les besoins locaux des villageois sur une base individuelle ou pour la communauté. Les coupes familiales sont limitées à 100 pieds par coupe. Elles sont administrées par les inspections provinciales. Leur quota de distribution est fixé entre 500 et 600 coupes par an dont 150 pour la province de l'Estuaire, 100 pour le Moyen-Ogooué et le reste est partagé entre les sept autres provinces sur la base de 25 coupes minimum chacune.

Les permis temporaires d'exploitation (PTE) pour des superficies variant entre 500 et 20.000 hectares sont attribués aux exploitants dont l'activité principale est l'exploitation

et la vente des bois en grumes. Ils sont valides pour une période variable pouvant aller jusqu'à 17 ans, quoiqu'on essaie de les limiter à 8 et 10 ans. Les PTE sont administrés par la Direction de la production forestière (DPF) de la Direction générale des eaux et forêts (DGEF). En 2000, ces permis couvraient une superficie de 3.731.000 hectares pour 300 permis distribués.

Les permis industriels (PI) ont été institués pour favoriser la création d'usines de transformation du bois et leur assurer un approvisionnement régulier. Selon l'article 18 de la loi 1/82, 75 % des volumes de bois exploités avec ces permis devraient être transformés localement, le reste pouvant être exporté. Les superficies octroyées doivent théoriquement répondre à l'importance des installations industrielles et sont réparties en trois catégories : de 20 000 à 75 000 ha, de 75 001 à 150 000 ha et de 150 001 à 250 000 ha. La loi prévoyait que tout permis pour une superficie supérieure à 15.000 hectares soit considéré comme permis industriel, avec obligation de transformation. En fait, un certain nombre de permis ayant été déjà attribués, la loi n'a jamais été appliquée.

Les permis industriels sont gérés par la Direction du développement des industries et du commerce de bois (DDICB) de la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF). En 2000, ces permis couvraient une superficie de 6 307 000 hectares pour 72 permis distribués.

Enfin, **les permis de la zone d'attraction du chemin de fer (ZACF)** sont destinés aux grands exploitants sans aucune restriction quant à la destination de leur production. Il ressort du dernier inventaire forestier d'importance réalisé au Gabon, achevé en 1973 par la FAO en collaboration avec le Centre technique forestier tropical (CTFT), que 35 lots forestiers localisés le long du tracé du chemin de fer transgabonais avaient été attribués aux exploitants forestiers. Au total, les permis de la ZACF sont gérés par la Direction de la production forestière (DPF) de la DGEF. Ces permis couvraient en 2000 une superficie de 2 080 000 hectares pour 32 lots distribués.

Ainsi, les permis forestiers couvraient en 2000 une superficie de 12 118 000 ha soit : 45,27 % de la superficie totale du pays, 55,08 % du territoire forestier (52,68 % si l'on considère 23 millions d'hectares) et 60,59 % du territoire forestier productif.

Les permis par pied d'arbres ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessous car leur superficie est difficile à évaluer. Nous savons tout simplement que 451 coupes ont été distribuées en 2000.

Tableau 20 : Les superficies régies par des permis forestiers en 2000

TYPE DE PERMIS	SUPERFICIE (ha)
Permis Temporaires d'Exploitation (PTE)	3.731.000
Permis Industriels (PI)	6.307.000
Permis ZACF	2.080.000
TOTAL ...	12.118.000

Sources: DPF, DDICB et rapport d'activité du MEF, 2000.

Les modalités d'attribution des permis

Autrefois, l'attribution de permis était soumise à l'adjudication. Actuellement, elle se fait sur dossier. La demande de permis est envoyée à l'inspection forestière de la circonscription dont dépend la zone sollicitée. Une fois le dossier instruit, le chef d'inspection l'envoie à la Direction générale des eaux et forêts où il est transmis à la Direction de la production forestière compétente en la matière. Cette dernière l'étudie de nouveau, tout en tenant compte de la première instruction ; si le dossier est retenu, il est alors renvoyé au chef d'inspection pour affichage. Les avis d'affichage durent environ un mois ; s'il n'y a aucune contestation, il est établi un certificat d'affichage sans opposition ; le dossier est alors renvoyé à la Direction de la production forestière qui prend l'arrêté d'attribution. S'il y a opposition pendant la période d'affichage, le dossier est retiré du circuit et les deux parties (le demandeur et l'opposant) sont convoquées à l'Inspection des eaux et forêts pour confrontation. S'il n'y a pas de solution au conflit, la demande est classée.

Une attestation provisoire de coupe peut être donnée à l'exploitant en attendant l'arrêté d'attribution, mais à condition qu'il s'acquitte des redevances et taxes exigées. Cette formule tend à se généraliser.

La durée de validité du permis est de 10 à 25 ans en fonction du type de permis et de la superficie. A l'expiration du permis, celui-ci doit être rendu aux Domaines, ce qui n'est malheureusement pas souvent le cas. Une prolongation peut être demandée si l'exploitant estime qu'il n'a pas pu faire le tour de son permis.

Par contre, les permis spéciaux et coupes familiales sont habituellement délivrés par l'inspection provinciale de la région.

Dans l'éventail, des activités dont la Direction générale des eaux et forêts (DGEF) est responsable, la gestion des permis et titres d'exploitation forestière est un élément central. Ces titres et permis sont en effet un outil essentiel pour l'Etat, propriétaire de la ressource forestière, lui permettant de faire régulièrement le point sur les bois prélevés dans les forêts publiques. Ils contiennent toute une série d'informations de base comme l'identité des exploitants, les endroits où ils opèrent, les volumes et essences extraits, la destination de ces bois, la qualité du potentiel de la forêt ; c'est alors qu'il est possible de collecter les redevances financières dues à l'Etat.

II-2-2-3 La transformation du bois

Depuis 1896, date de la mise sur le marché de la première grume d'Okoumé, les activités forestières au Gabon ont toujours été orientées vers l'exportation des bois bruts. Les fondements de l'économie forestière gabonaise sont les mêmes aujourd'hui qu'hier : ceux d'une économie extractive, entièrement dépendante de l'exportation et qui s'inscrit dans le droit fil de la cueillette.

La perpétuation d'une économie primaire est-elle un effet de la domination coloniale des pays industriels ou la conséquence de faits structurels propres au Gabon ? La question s'est posée dès la fin de la seconde guerre mondiale, nous l'avons dit, lorsque la métropole, pressée par les Etats-Unis, entreprit une politique de réforme et d'équipement de son empire colonial qui donna naissance en 1947 à la plus grosse usine mondiale de fabrication de contreplaqué à l'époque : la CFG.

Vers le début des années 1950, la mise en place de quelques autres unités de transformation du bois semblait annoncer le début d'une phase d'industrialisation importante. On s'est vite aperçu qu'il s'agissait plutôt d'activités connexes aux opérations forestières initiées surtout dans le but, alors inavoué, de rentabiliser l'exploitation de belles grumes d'Okoumé en transformant sur place les grumes de qualité non acceptable par les marchés d'exportation.

C'est dans ce contexte que l'administration forestière a créé le permis industriel (PI) selon les dispositions de l'ordonnance 21/68 de 1968. Les détenteurs de ce type de permis avaient obligation de s'engager à transformer localement une partie de leur production. Cependant la loi 1/82 viendra clarifier cette disposition dans son article 18. Selon cet article,

75 % des volumes de bois produits par les PI devaient être transformés localement, le reste (25 %) pouvant être exporté. En principe, les détenteurs de PI doivent avoir des usines déjà en place ou soumettre des projets d'investissements.

Le non-respect de cette disposition obligea l'Etat à prendre de nouvelles mesures en 1996 visant à réduire les exportations de grumes et augmenter le taux de transformation sur place des bois produits de façon à atteindre 50 % de transformation en 2000 et 70 % en 2005. L'échéancier des quotas de transformation proposé était le suivant : 7 % en 1996, 10 % en 1997, 27 % en 1998, 35 % en 1999, 50 % en 2000 et 70 % en 2005. Le niveau de production de grumes devrait osciller entre 2 et 3,5 millions de mètres cube, en fonction des besoins du marché.

En outre, l'OIBT a financé un projet en 1997 ayant pour objectif principal l'élaboration d'un plan directeur en matière d'industrialisation de la filière-bois au Gabon en conformité avec les normes de gestion durable des forêts. En 1998, le plan directeur en matière d'industrialisation a été élaboré et présenté sous la forme d'un programme d'action d'ici 2025. Il s'appuie sur les expériences passées et présentes au Gabon et sur celles des pays où l'on rencontre des conditions écologiques et socio-économiques comparables. Il propose d'augmenter de façon progressive le volume de récolte afin de le porter au niveau de la possibilité forestière réelle en respectant les principes de développement durable et d'assurer l'autofinancement des actions en tenant compte de la capacité de financement de l'Etat.

II-2-2-4 La commercialisation du bois

Il faut rappeler qu'en 1944, le gouvernement de la France libre créa l'Office des bois de l'Afrique équatoriale française (OBAEF) devenu Coopérative des bois d'Afrique équatoriale française (CBAEF) en 1958.

A partir de 1958, c'est l'évolution vers l'indépendance qui conditionne la position de la Coopérative. Après l'indépendance, la CBAEF fut réorganisée ; à la suite de la signature en 1963 d'une convention entre le Gabon et le Congo, elle devint l'Office des Bois d'Afrique Equatoriale (OBAE). La direction générale de l'OBAE était installée à Paris, la direction Afrique à Libreville. Quatre délégations contrôlaient la sortie des bois : à Owendo, Port-Gentil et Mayumba pour le Gabon, Pointe Noire pour le Congo.

En octobre 1971, la République populaire du Congo a dénoncé la Convention et chacun des deux Etats a organisé son propre office. Au Gabon, l'OBAE est ainsi devenu l'Office national des bois du Gabon (ONBG), sans que cela n'entraîne de modifications notables dans son mode de fonctionnement.

Que ce soit sous le sigle OBAE ou ONBG, la commercialisation de l'okoumé et de l'ozigo était dirigée depuis les bureaux parisiens, responsables de la politique générale de l'Office, chargés en particulier de la prospection d'un marché fluctuant, marqué par la diminution des achats de clients traditionnels tels que l'Allemagne. L'Office avait aussi pour mission d'ajuster l'offre et la demande en établissant chaque année des « potentiels » pour chaque société, afin d'éviter un engorgement du marché et une trop forte instabilité des prix préjudiciable aux exploitants. Le monopole n'était cependant que partiel : les entreprises transformant l'okoumé dans leurs propres usines, que celles-ci soient au Gabon ou en Europe, bénéficièrent d'un régime de dérogation. L'intérêt pour les dérogataires était évident : les sociétés, bien structurées, évitent en assurant elles-mêmes l'exportation, de payer le coût relativement élevé des prestations de l'Office, dont elles n'ont pas besoin puisqu'elles sont leur propre client.

Ce système a fonctionné jusqu'en 1975, date à laquelle l'ordonnance 62/75 nationalise l'office en substituant à l'ONBG la Société nationale des bois du Gabon (SNBG). Cette nouvelle société a le monopole de la commercialisation de tous les bois, qui n'est effectif que pour l'okoumé et l'ozigo ; les dérogations ont été supprimées définitivement en 1995.

Juridiquement, c'est une société anonyme à participation financière de l'Etat et à gestion de type privé. Son capital est de quatre milliards de francs Cfa, détenu à 51 % par l'Etat et les 49 % restant se répartissent dans la profession forestière (Rougier Gabon 7,47 %, CEB 6,46 %, Lutexfo 5,27 %, Leroy Gabon 4,24 %, SBL 3,43 %, Transbois 2,03 % etc).

Son rôle est de réguler le marché en structurant l'offre (allotissements, capacité à garantir un approvisionnement régulier...), en empêchant la surproduction par l'instauration de quotas, en prévenant les effets d'une concurrence effrénée sur les plus petits producteurs, notamment les nationaux, par la fixation de prix d'achat. En fonction des prix du marché, la SNBG calcule un prix d'achat « *plage* » aux exploitants, fixé par décret présidentiel, c'est-à-dire rendu dans les parcs à bois de Libreville et de Port-Gentil, qui tient compte du coût de son service et les taxes à l'exportation qu'elle paie pour les entreprises. Ce prix diffère selon les différentes classes d'Okoumés (loyal marchand, qualité seconde, choix industriel choix économique et choix spécial). La ponction que la SNBG opère pour son service commercial est de 7 % du prix *FOB*. Elle revend aux industriels ou à l'export au prix *FOB*.

La société a donc une fonction de service public et une autre commerciale. Elle soustrait la manutention et la mise sous-palan des grumes à la Société d'exploitation des parcs à

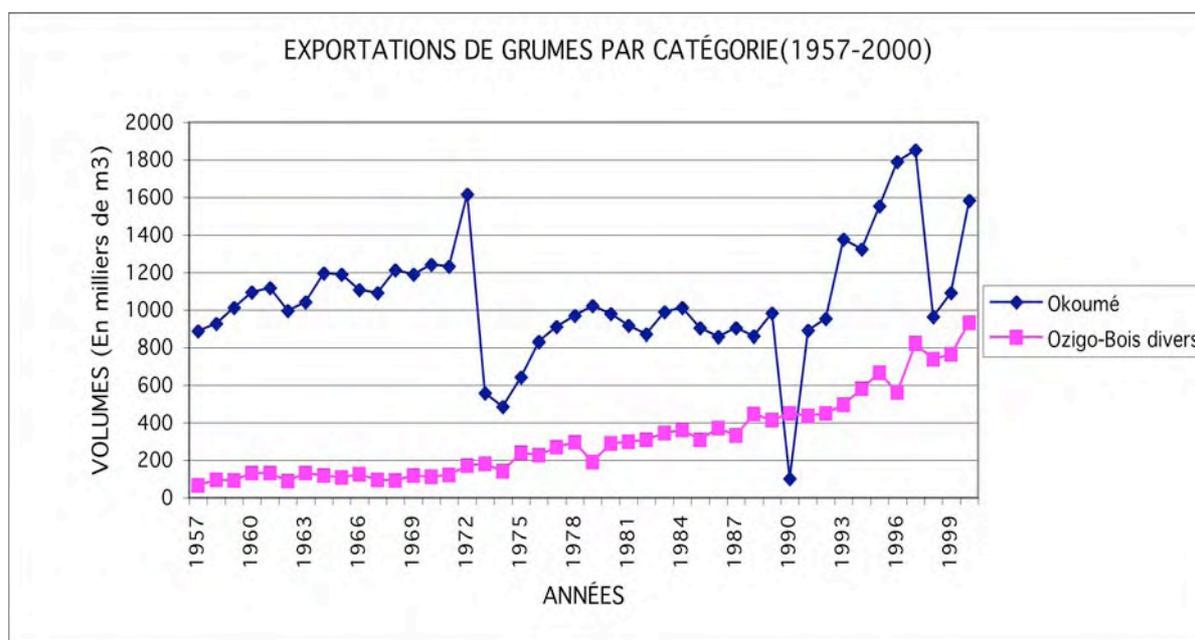
bois du Gabon (SEPBG). La mission de la SEPBG est de réduire les coûts de manutention à un niveau acceptable pour la filière bois. Ses tarifs tiennent compte des impératifs suivants :

- réaliser les opérations physiques au moindre coût et avec meilleure qualité de service possible ;

- dégager, au niveau global de la société, un résultat assurant, après déduction de l'ensemble des frais de fonctionnement, la rémunération des moyens (matériel tel que remorqueurs, barges, grues, chargeurs, etc, et apport au fonds de roulement) mis à sa disposition par les partenaires.

La SEPBG assure la manutention de la totalité des grumes exportées du Gabon autant pour ce qui concerne l'Okoumé que pour le groupe Ozigo et bois divers.

Graphique 5 :



Source : DGE.

Depuis la nationalisation de l'ONBG en 1975 remplacé par la SNBG, les exportations surtout d'Okoumé ont connu une progression quasi identique à celle de la production. Elles ont enregistré une hausse plus ou moins régulière jusqu'en 1972 avec un premier maximum de 1.788.000 de m3 avant de chuter fortement en 1973-1974. Cette chute est due à la hausse des prix du pétrole qui a provoqué une véritable crise dans les pays européens acheteurs de bois gabonais. On note une certaine reprise en 1975 et les exportations se stabilisent autour de 1 et 1,5 million de tonnes jusqu'en 1983.

En 1984, les exportations augmentent de 3,4 % en 1984. Pourtant la limitation des exportations de grumes par les producteurs d'Asie du Sud-Est aurait dû favoriser celles du Gabon.

Malgré une diversification de la clientèle avec l'arrivée de nouveaux partenaires commerciaux, les exportations de grumes ont connu en 1985 une forte baisse qui s'explique, d'une part, par la volonté des clients européens de revaloriser leurs propres essences naturelles et, d'autre part, par le fait que ces mêmes clients privilégient les importations de produits finis. Cette baisse s'est poursuivie jusqu'en 1986. Les exportations, quant à elles, baissent en volume de 4,6 % en 1988 avant de renouer avec la croissance l'année suivante (16 %). Cette croissance s'est poursuivie jusqu'en 1990 (3,5 %). La progression des exportations au cours des années 1992 et 1993 confirme le ralentissement de la crise sur les marchés traditionnels (Europe) et une certaine percée des bois gabonais sur les marchés asiatiques.

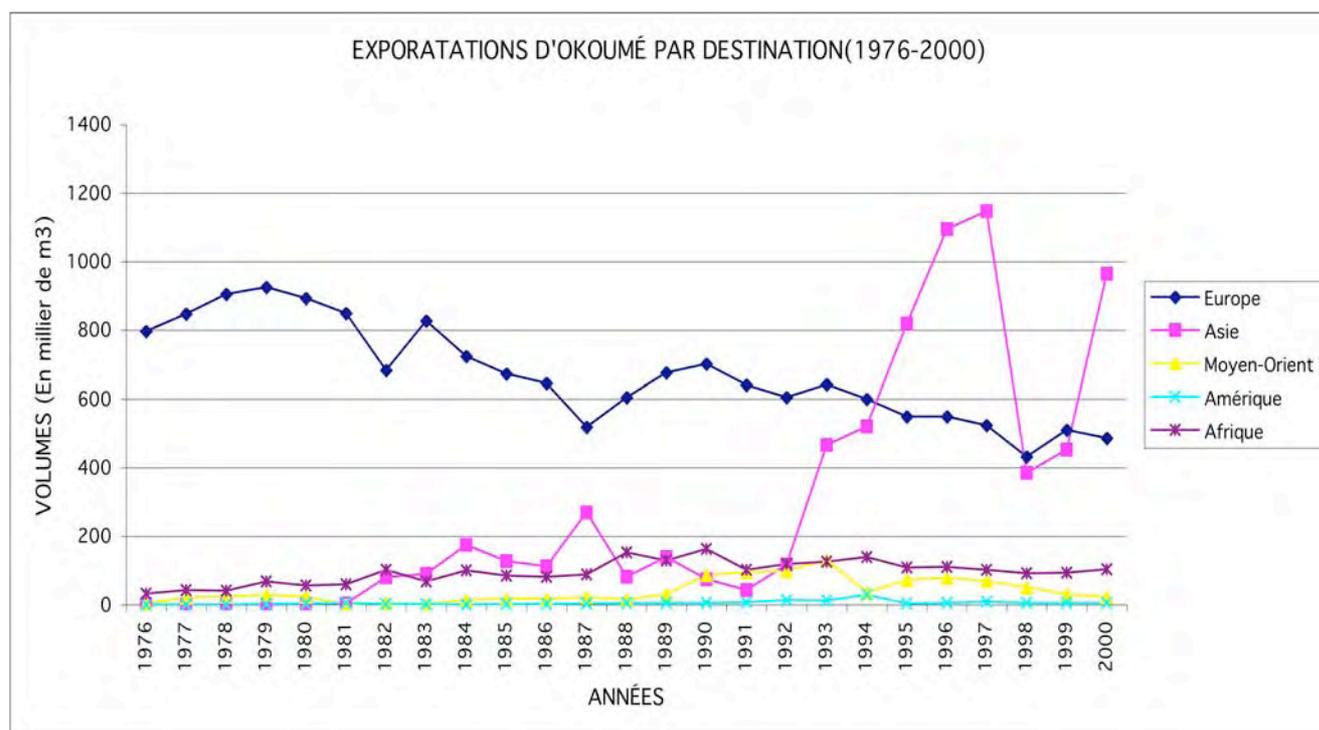
Alors que l'objectif d'exportation pour l'année 1994 du couple Okoumé/Ozigo était prévu à 1,5 million de m³ comme en 1993, l'estimation des réalisations affichait une valeur de 5 % inférieure à cette prévision. Ce léger recul a pour origine les reports de commande occasionnés par de menues défaillances au niveau des armateurs chargés d'évacuer le bois vers les centres de consommation. Une analyse des statistiques des dix premiers mois de l'année 1994 comparée à la même période de l'année 1993 montrent que le bois gabonais est resté prisé par les industriels asiatiques, ce qui lui a permis d'accroître pendant deux ans sa part sur ce marché. Après le bond de 300 % de 1993, la demande de ce marché, tournée essentiellement vers l'Okoumé pour ses qualités de déroulage, semblait se stabiliser puisque le taux de croissance n'a été que de 13 % en 1994. Cette même année, les grumes gabonaises ont pu conquérir des parts supplémentaires sur le marché africain et vers d'autres destinations. Le marché européen quant à lui a reculé de 13 %.

De 1994 à 1997, les exportations de grumes surtout l'Okoumé, ont connu une croissance continue avant de sombrer en 1998 suite à la crise asiatique. En 1996 les exportations augmentent de 5,9 % tirées par les exportations de l'Okoumé. Les exportations d'Ozigo ont chuté de 24,7 % passant de 157 809 m³ en 1995 à 118 888 m³ en 1996. Cette baisse qui suit celle de la production (-13,3 %) s'explique par le faible prix de cette essence par rapport à l'Okoumé. Les exportations des bois divers ont chuté également de 12,6 %. Ceci s'explique par l'existence d'importants stocks en Asie et la faiblesse du dollar. Les exportations de grumes en 1997 se sont accrues de 13,6 % grâce à un fort accroissement des bois divers : 2 672 000 m³ exportés en 1997 (année record) contre 2 353 734 en 1996. L'okoumé et l'ozigo exportés gagnent 4,3 %, les bois divers s'accroissent de 53,4 %.

Après la baisse de 1998, l'embellie de 1999 se poursuit pour les exportations de grumes grâce à la reprise de la demande et à la fermeté des cours mondiaux de grumes, avec 2 629 490 m³ en 2000 contre 2 328 024 en 1999, soit une hausse de 12,9 %.

Les exportations d'Okoumé et d'Ozigo (part SNBG) augmentent respectivement de 51 % et 40,3 % du fait du retour progressif du monopole de la commercialisation de ceux deux essences par la SNBG, entraînant une baisse significative des ventes libres d'Okoumé et d'Ozigo (-77,2 %), et une hausse de 19,7 % des exportations de bois divers.

Graphique 6



Source : SNBG

Traditionnellement orientées vers le marché européen (premier rang avec 70 % des exportations en 1991), les exportations de bois gabonais ont réalisé une percée significative sur le marché asiatique à partir de 1992, et le poids de l'Asie dans la clientèle des bois gabonais n'a cessé de croître. Alors que 5 % seulement des exportations gabonaises d'okoumé allaient sur ce marché en 1991, surtout au Japon, à partir de 1992 de nouveaux pays, comme la Chine mais également les Philippines et la Thaïlande, se sont intéressés à l'okoumé, contribuant ainsi à l'explosion de la demande. C'est en Chine que celle-ci a été la plus forte dès 1995, elle dépassait celle du Japon, poursuivant son ascension en 1996 et 1997.

Les marchés japonais et philippins ont donné, en revanche, des signes d'essoufflement dès 1996 avant de se contracter fortement au Japon en 1997 (5 %) et dans une moindre mesure aux Philippines (4 %). Le repli de la demande dans ces deux pays a été plus que

compensé par une consommation chinoise en hausse de 35 %, mais également par l'arrivée de nouveaux clients comme l'Inde, la Malaisie et la Corée.

L'Asie est ainsi devenue, en six ans, le principal débouché des bois gabonais, avec 60 % des exportations en 1997, dont 35 % vers la Chine. Cette dernière est de loin le premier client du Gabon, devançant la France qui a longtemps occupé la première place. Les autres clients sont principalement européens (28 % du marché en 1997 contre 34 % en 1995), au premier rang desquels figure la France (18 % du marché en 1997).

Après les baisses des prix à l'exportation de l'okoumé et de l'ozigo enregistrées en 1996, on observe un revirement de tendance en 1997 avec l'augmentation conjointe des prix moyens de ces essences et de celui des bois divers. Les prix d'achat aux producteurs passent de 59.745 F CFA le m³ en 1996 à 64.063 F CFA en 1997 pour l'okoumé soit une hausse de 7,2 % et de 41 813 F CFA à 44 811 F. CFA soit + 7,2 % pour l'ozigo. Les recettes d'exportations ont atteint 243,4 milliards de F CFA en 1997 contre 201,5 milliards en 1996, soit 52 % des recettes d'exportations hors pétrole. Le marché des grumes à l'exportation a été très porteur en 1997.

Pourtant, du boom forestier de 1997, on est passé à la crise du bois en 1998. La répercussion de la crise asiatique sur l'économie forestière gabonaise a conduit au début de l'année 1998 à une mévente du bois. Le pouvoir d'achat de certains pays d'Asie du Sud-Est a été laminé fin 1997 par une crise financière qui a provoqué des dévaluations spectaculaires. Cette crise a conduit les Asiatiques à interrompre brutalement leurs achats pour faire face à leurs problèmes de liquidités. A moyen et long terme, c'est la compétitivité des bois gabonais qui a été mise à mal. Certains bois asiatiques comme le méranti, quoique de qualité inférieure, ont gagné 40 à 50 % de compétitivité et sont venus se substituer à l'okoumé. Cet effet sur les prix a été aggravé par la reprise, à des fins de stabilisation financière, des exportations de grumes de la part de pays qui les avaient interrompus pour développer leurs industries de transformation, l'Indonésie notamment a recommencé à exporter. Les usines chinoises ont accédé alors à un bois d'autant moins cher que le coût du fret dans la sous-région était également en baisse.

Le ralentissement des achats de bois a commencé à se faire sentir dès le mois de décembre 1997. La commercialisation des bois divers gabonais, non contrôlée par la Société nationale des bois du Gabon (SNBG), a été presque totalement interrompue faute d'acheteurs. De janvier à mars 1998, la chute des achats asiatiques a entraîné un doublement des stocks d'okoumé et d'ozigo à la SNBG, passés de 100 000 à 200 000 m³. Un comité de crise de la SNBG a imposé au 1^{er} mars un contingentement de la production d'okoumé de 30 %, ainsi qu'un arrêt total de la production d'ozigo. Mais cette réduction qui tient compte des quotas de

1997, signifie pour les producteurs une baisse réelle de 40 à 50 % de leur activité, les quotas ayant été largement dépassés en 1997.

La chute des recettes d'exportation du bois en 1998 a été d'environ 40 %, passant de 243,4 milliards de F CFA en 1997 à 154 milliards de F CFA en 1998. Il est apparu à la mi-1998 que pour éviter une baisse trop forte des prix du marché, un nouveau contingentement de la production était nécessaire. Le contingentement de 30 % était insuffisant en terme d'objectif quantitatif pour l'année 1998 mais aussi au regard de ce qui était, *in fine*, une dévaluation compétitive de l'Asie dans le commerce des grumes et celui du contre-plaqué. L'objectif annuel de production a été revu entre 1,3 et 1,5 million de m³ contre 2,8 millions en 1997, soit une baisse de 45 à 55 %.

Les exportations de grumes ont donc baissé de 34 % par rapport à 1997. La chute des exportations d'Okoumé (44,5 %) et d'Ozigo (65,9 %) s'expliquait en partie par la stratégie de la SNBG qui a raréfié son produit (Okoumé principalement) sur le marché afin d'éviter de vendre à un prix moins rémunérateur. Les exportations des bois divers ont augmenté toutefois de 1,3 %.

La baisse des exportations de 1998 est liée à une réduction de la demande des pays asiatiques. C'était le cas notamment de la Chine (-56,4 %), du Japon (-88,4 %), des Philippines (-92,6) et de l'Inde (-35,5 %). En revanche, les autres pays ont augmenté leurs importations de bois de 14,7 %. Il s'agit principalement des pays du marché européen comme le Portugal, l'Italie et l'Espagne.

Face à cette situation, l'Etat qui désirait une reprise rapide des activités a pris le 11 septembre 1998, un décret qui délégait, à titre transitoire, aux entreprises forestières la commercialisation des grumes d'okoumé et d'ozigo. Les entreprises forestières agréées pouvaient exporter, dans le cadre de leurs quotas de référence attribués par l'administration des Eaux et Forêts sur la base des commandes fermes, les grumes d'okoumé et d'ozigo dans tous les pays où ce marché n'existe pas de manière traditionnelle. Sont réputés pays de marchés traditionnels tous les pays européens, la Turquie, le Maroc et Israël. Les exportateurs directs agréés devaient s'engager sur l'honneur à respecter la destination réelle des bois vendus vers un marché non traditionnel. Les exportations réalisées par les exportateurs agréés donnaient lieu au versement d'un droit de délégation de monopole fixé à 2500 F CFA par mètre cube, au bénéfice de la SNBG. Les redevances habituelles indiquées dans les textes d'attribution des permis concernant la taxe de superficie et la redevance d'attribution restaient en vigueur pour tous les permis concernés et toutes les essences exploitées.

Nous constatons toutefois une certaine reprise depuis 1999. Les exportations de grumes ont enregistré une hausse de 32 % par rapport à 1998, grâce ventes directes

d'Okoumé et d'Ozigo. Elles se chiffraient à 2 366 000 m³ dont 1 648 396 m³ d'Okoumé et d'Ozigo. Sur ce dernier volume exporté par l'ensemble des opérateurs de la filière bois, la SNBG en a réalisé 1 099 682 m³ contre 548 714 m³ de ventes directes par les exploitants forestiers bénéficiant de la semi-libéralisation décidée par l'Etat en septembre 1998.

La SNBG voit ainsi ses exportations d'Okoumé et d'Ozigo augmenter respectivement de 9,1 % et 5,7 %. Les bois divers progressent de 4 % malgré la baisse de la production. Cette croissance s'est poursuivie jusqu'en 2000 avec l'augmentation des exportations d'Okoumé et d'Ozigo (51 et 40,3 %). Dans le même temps, les exportations des bois divers progressent (19,7 %).

Les exportations des grumes gabonaises destinées aux clients traditionnels (France, Israël, Hong Kong, Japon, Philippines), non compris la Chine, ont baissé au profit des autres pays qui absorbent 23 % des exportations en 2000 contre 17,6 % en 1999 ; ce qui confirme la volonté des exportateurs de diversifier les débouchés, afin de prévenir d'éventuelles crises sur certains marchés.

Les stocks moyens d'Okoumé et d'Ozigo (part SNBG) au 31 décembre 2000 sont respectivement de 171 142 m³ et 7 546 m³, soit un total de 178 689 m³ qui représente environ un mois d'exportation. L'augmentation du stock d'Okoumé tient aux retards accusés par les navires affrétés pour l'embarquement des grumes aux ports d'Owendo, Port-Gentil et Mayumba. En revanche, le stock d'Ozigo enregistre une baisse.

Le prix *FOB* de l'Okoumé passe de 93 400 F CFA le m³ en 1999 à 95 591 F CFA en 2000, soit une hausse de 2,3 % ; le prix *FOB* de l'Ozigo passe de 64 412 F CFA le m³ à 66 656 F CFA le m³, soit une appréciation de 3,5 %. Le prix d'achat de l'Okoumé augmente en 2000 de 4 %, tandis que celui de l'Ozigo progresse de 9,9 %, du fait essentiellement du relèvement du prix de transport des grumes par le transgabonais.

II-3 L'exploitation forestière par les entreprises

Ce mode d'organisation est totalement opposé au précédent. Les stratégies des entreprises sont très différentes de celles de l'Etat car elles ont pour objectifs essentiels : la prospection, l'exploitation et la commercialisation du bois. Il leur faut donc couper et vendre le bois pour maximiser les profits de manière immédiate. Deux périodes peuvent être également observées : coloniale et post-indépendance. Les activités suivantes sont examinées : la prospection et l'exploitation forestière car ces deux activités sont intimement liées, la transformation locale du bois et la commercialisation des grumes.

II-3-1 La période coloniale (1900-1960)

II-3-1-1 Prospection et exploitation forestière

Il faut bien reconnaître que les contraintes écologiques n'ont aucunement pesé sur un siècle d'exploitation forestière au Gabon. Nullement concernés par la protection ou la conservation, les exploitants forestiers ne se sont préoccupés que de prospection. Leurs véritables contraintes ont toujours été d'ordre technique et économique : comment sortir et vendre le bois.

La prospection est la première opération : elle a pour but de repérer les arbres exploitables et d'en dresser la carte. C'est l'emplacement de ces arbres qui définit les bases d'exploitation du chantier : le lieu de campement, les voies de débardage à établir, le lieu de stockage des troncs ou des billes tronçonnées pour leur classement et leur expédition vers le point d'embarquement.

En dehors des 212 400 ha inventoriés dans les blocs dispersés en première zone et dans la région du lac Alombié de 1949 à 1955 par le Service forestier du Gabon, les prospections ont longtemps été du ressort des exploitants forestiers qui en gardaient les résultats secrets pour se faire attribuer des lots riches en Okoumé.

Les premières grumes livrées au commerce le furent par de petits exploitants autochtones ou européens, sans grands moyens financiers et techniques (les coupeurs de bois), qui avaient des petites concessions le long des cours d'eau. Les profits substantiels tirés de l'exploitation forestière (une bille d'Okoumé, en 1925, payée 5 francs à l'indigène était revendue pour 150 francs à l'exportateur) attiraient de grandes sociétés aux moyens techniques et financiers notables dans l'activité forestière.

Le phénomène majeur de redéploiement de concentration et d'intégration des entreprises filiales des groupes européens constitua la base stratégique des entreprises d'exploitation forestière. En effet, les investissements indispensables à l'équipement d'un chantier ont accéléré la mutation d'une activité enracinée dans le commerce de traite en une véritable entreprise forestière. L'évolution s'est traduite, d'une part, par la concentration des sociétés européennes, d'autre part, par une perte presque complète de l'initiative africaine en dépit des intentions affichées par l'administration coloniale de réserver une place à l'exploitation indigène. Nous assisterons alors à une quasi-disparition des chantiers indigènes et à une concentration des exploitations européennes.

Les années d'euphorie précédant la crise de 1930 (les exportations d'Okoumé atteignirent un pic de 400 000 tonnes en 1930) suscitèrent bien des vocations forestières : nombre de colons qui avaient d'abord tenté leur chance dans l'agriculture se reconvertirent

dans l'exploitation du bois. Ce fut le cas de la Compagnie commerciale de l'Afrique Equatoriale (CCAEF), anciens établissements Brandon, qui abandonna la culture infructueuse du cocotier pour la coupe de l'Okoumé. La prospérité du Gabon attira aussi des industriels de la métropole désireux d'assurer l'approvisionnement de leurs usines comme la Compagnie nantaise des bois déroulés et contreplaqués océan (CNBDCO) connue par la suite sous son sigle BDO (Bois déroulés océan).

La crise de 1930 frappa de plein fouet l'économie forestière et se solda par une concentration accrue des exploitations et l'apparition d'une véritable situation de monopole. Suite à la mévente du bois (les exportations chutèrent à 225 000 tonnes en 1931), l'administration avait pris des mesures de contingentement et cessé de délivrer des permis. Mais comme les permis en vigueur pouvaient être renouvelés, cela favorisa quelques privilégiés qui jouissaient ainsi d'une sorte de monopole. Les petits exploitants qui n'avaient pas une surface suffisante pour supporter la crise furent souvent contraints de vendre leurs droits à quelques groupes qu'appuyaient les banques de la métropole. C'est ainsi qu'en peu d'années, la profession se referma sur elle-même. En 1939, il ne restait que vingt-sept sociétés regroupées au sein de sept principaux groupes : la Compagnie commerciale de l'AEF (CCAEF), la Compagnie d'exploitations forestières africaines (CEFA), l'Union coloniale agricole et forestière (UCAF), la Compagnie forestière des bois du Gabon (CFBG), la KONG, la Société du Haut-Ogooué (SHO) et la Reyssi qui détenaient quatre-vingt-dix permis pour une superficie de 661 000 hectares sur les 1 050 000 hectares alors concédés.

Pour maximiser leurs profits, la plupart de ces groupes élargirent leurs activités à l'exploitation forestière, ce fut le cas de la SHO, société concessionnaire surtout commerciale, devenue exploitant forestier et négociant en exportations (en 1953, elle exporta 23 300 m³ d'Okoumés vers la métropole). L'histoire de ce groupe remonte à l'époque du décret du 28 mars 1899 relatif au régime de la propriété foncière au Congo français, par lequel l'Etat français affirmait sa souveraineté sur le sol, et en usait pour attirer le capital privé en aliénant la terre ou en concédant son usufruit en vertu de ses « *droits* ». L'Etat échangeait l'espace qu'il s'était politiquement approprié contre les moyens économiques de le mettre en valeur. Détenteur d'un immense domaine il crut pouvoir le faire fructifier en se dessaisissant d'une partie de ses droits au profit de l'entreprise capitaliste : c'est bien là le sens de la création de la SHO première véritable compagnie concessionnaire.

Compagnie à charte, la SHO obtenait, sur une étendue équivalente aux 2/5 du futur Gabon, le monopole trentenaire des activités économiques, surtout commerciales. Elle s'était donc cantonnée à une activité commerciale qui s'effrita pour des raisons de conjoncture et de structure. La collecte de certains produits cessa d'être rentable à l'exemple du caoutchouc

dont la SHO arrêta la commercialisation en 1921. L'environnement humain et les contraintes géographiques étaient d'autre part défavorables à l'économie de traite, surtout à la mise en valeur du palmier à huile. Comme aucune production ne vint relayer le caoutchouc, l'huile de palme ou l'ivoire de plus en plus rare, la SHO ferma ses établissements l'un après l'autre autour de 1930, ne conservant pour un temps que quelques factoreries dans des centres urbains qui vivaient de la présence administrative. Conscients des limites de la cueillette, les dirigeants de la SHO reconvertirent leurs activités et les élargirent vers d'autres horizons géographiques, du Cameroun à l'Afrique occidentale française (AOF). La société n'abandonna pas pour autant le Gabon. Elle resta présente dans le secteur commercial après avoir regroupé ses établissements dans les villes côtières ; elle sut aussi négocier ses droits à la propriété inscrits dans les conventions : les lots fonciers qui lui revinrent à ce titre sont à l'origine de ses activités dans le secteur forestier (Pourtier, 1989).

La tendance à la concentration s'est renforcée au cours des ans car le coût du matériel d'exploitation (bulldozers, niveleuses, débardeurs, chargeurs, grumiers, camions, voitures et tronçonneuses etc...) se chiffrait à plusieurs centaines de millions de francs CFA par chantier. La sélection a donc été sévère : peu de sociétés avaient des marges d'autofinancement suffisantes ou présentaient assez de garanties pour obtenir des prêts bancaires. Le passage en deuxième zone a par conséquent été réduit à un petit nombre d'entreprises dont certaines d'ailleurs ne purent échapper à la faillite. L'importance des capitaux mis en jeu fit apparaître de nouveaux acteurs et modifia les structures de l'exploitation. Quelques négociants métropolitains investirent dans le bois tel fut le cas de Roland Bru, connu par ailleurs pour son négoce de Cognac, représenté dans l'exploitation forestière par la Nouvelle Société du Gabon (NSG). Mais l'évolution la plus importante résida dans la constitution d'entreprises intégrées.

Les industriels français, Rougier, Leroy, Luterma, qui usinaient l'Okoumé du Gabon en métropole (pour Rougier avant la seconde guerre mondiale et Leroy depuis 1923), se firent forestiers à l'instar de BDO, contrôlant ainsi toute la chaîne du bois depuis l'abattage des arbres jusqu'à la production de contreplaqués. De la même façon, la société espagnole Alena a racheté des permis Louvet-Jardin en 1962, et surtout la Société d'Okoumé de la Ngounié (SONG) au groupe Madre en 1966 pour approvisionner directement son usine de contreplaqué de Tarragone (R. Pourtier, 1989).

Un processus identique d'intégration avait déjà accompagné la création, au lendemain de la seconde guerre mondiale, de l'usine de contreplaqué de Port-Gentil (CFG). Durant les années 1950, confrontée au problème d'approvisionnement en grumes, la direction de la société éprouva la nécessité de se rendre maître d'au moins l'un de ses approvisionnements.

C'est ainsi qu'en 1957, la CFG prit le contrôle de deux sociétés d'exploitation forestière installées depuis longtemps au Gabon : la Compagnie générale des plantations et palmeraies de l'Ogooué (CGPPO) et la Compagnie d'exploitation forestière africaine (CEFA).

Quant à Rougier, bien avant la seconde guerre mondiale, cette entreprise déroulait déjà de l'Okoumé gabonais dans son usine de Niort (proche du port de la Rochelle). Les besoins en bois de déroulage grandissaient et les approvisionnements devenaient de plus en plus difficiles. Les dirigeants des établissements Rougier et Fils décidèrent finalement d'investir sur place au Gabon, afin de prendre en main eux-mêmes leurs propres approvisionnements.

En 1952, Rougier achète la Société Louis Cinquin, petite exploitation qui opérait dans le Remboué sous la responsabilité d'André Ronez. A partir de la petite exploitation forestière qui sortait 2 à 3 000 m³ d'Okoumé, Rougier Gabon est devenu, par son travail et des investissements sans relâche, le premier producteur forestier du Gabon avec plus de 250 000 m³ de bois par an. Cette croissance s'est faite au fil des ans, tant par des achats de permis forestiers et des constructions de chantiers propres à Rougier que par des reprises de sociétés qui, selon les aléas de leurs propres histoires (certaines prospères, d'autres à l'agonie), étaient à vendre à l'exemple de LFL, Michel Brouillet, CAP, SF, Booué BDG, Rayer, etc.

Il en va de même pour Leroy, filiale des établissements Leroy et du groupe Isoroy, qui usinait de l'Okoumé du Gabon en métropole depuis 1923 et qui décida de s'installer au Gabon en 1947 pour approvisionner directement ses usines de contreplaqués de la métropole.

Il faut noter qu'un des moyens fréquemment utilisés par des particuliers, surtout européens, pour obtenir un droit de coupe « indigène » consistait à se mettre en concubinage avec la « femme de ménage » et à déposer la demande de permis au nom de celle-ci ou à celui de ses parents. Nombre d'Européens trop peu fortunés pour acquérir une coupe, sont ainsi devenus forestiers par le truchement des femmes : un petit capital suffisait pour « acheter une ménagère ». La politique des cadeaux aux chefs de famille a toujours été bien perçue, une forme de rente au petit pied.

II-3-1-2 Les tentatives de transformation locale du bois

Il faut rappeler que durant l'époque coloniale, les activités des entreprises étaient concentrées sur l'exploitation forestière et l'exportation des bois bruts. Cependant, une seule entreprise tranchait par sa finalité industrielle : le Consortium des Grands Réseaux ferroviaires français qui fut jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la seule entreprise qui ne se contentât pas d'exporter du bois brut.

Son origine remonte à la mission Salesses, dépêchée en 1917 par les Compagnies de chemin de fer qui envisageaient de se faire attribuer des forêts en bordure du futur « *chemin de fer du Nord* » dont le principe avait été retenu en 1914 : « *On joindrait la question « chemin de fer » à la question « bois » pour faire réussir l'une par l'autre* »¹ La mission n'eut pas de résultat immédiat par suite de l'abandon du projet ferroviaire gabonais. Toutefois, la mise en chantier du Congo-Océan et la reconstruction du réseau métropolitain créaient de gros besoins en traverses qui pouvaient justifier l'implantation d'une usine. L'abondance de bois durs sur la rive sud de l'Estuaire du Gabon et les conditions favorables à son exportation décidèrent de sa localisation : le Consortium se fit attribuer en 1920 deux concessions de 75 000 ha chacune et installa sa scierie à Nfoulzenem. Avec 1 500 travailleurs africains et une quarantaine d'européens, le Consortium a été la plus grosse entreprise industrielle du Gabon d'avant-guerre. Comparées au Consortium et à son organisation industrielle, les exploitations forestières conservèrent longtemps un caractère artisanal. Elles évoluèrent toutefois vers une concentration croissante que la réglementation et la conjoncture commerciale devaient accélérer (Pourtier, 1989).

Par ailleurs, après la seconde guerre mondiale plus précisément en 1947, à l'initiative des pouvoirs publics et de l'américaine Plywood et Compagnie qui furent à l'origine de la Compagnie Française du Gabon (CFG) celle-ci construisit à Port-Gentil une usine de fabrication de contreplaqués qui fut alors la plus grosse entreprise mondiale de ce type. Vers le début des années 1950, on assista à la création de quelques unités de transformation locale du bois, à l'exemple de la Librevilloise de Construction (Libeco) première scierie installée à Libreville en 1952, une entreprise familiale appartenant à Madame Grémo. Elle fut suivie par la BTI (Bois tropicaux industriels) en 1960 créée par le Consortium forestier et maritime (CFM) de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). Cette usine spécialisée dans les traverses avait, en annexe, une menuiserie qui produisait les maisons préfabriquées.

II-3-1-3 La commercialisation du bois

Rappelons que jusqu'à la seconde guerre mondiale, le commerce des bois était libre mais dominé par quelques importateurs européens. Ce n'est qu'en 1944 que le gouvernement de la France libre créa l'Office des bois de l'Afrique équatoriale française (OBAEF) pour relancer l'économie forestière et garantir le meilleur prix à tous les producteurs. L'Office jouissait du monopole de vente de tous les bois, monopole limité par la suite à l'Okoumé et à l'Ozigo. Ce monopole n'était toutefois que partiel : les entreprises transformant l'Okoumé

¹ MISSION SALESES, *Rapport d'ensemble de la colonie du Gabon*, 1917.

dans leurs propres usines, que celles-ci soient installées au Gabon ou en Europe, bénéficièrent d'un régime de dérogation.

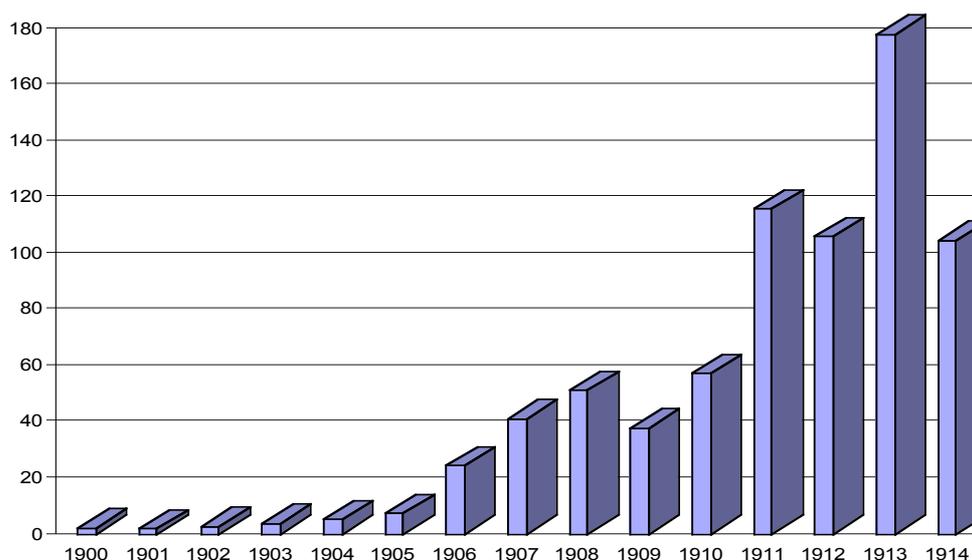
En tenant compte de la capacité des entreprises à exporter, l'ensemble des exploitants forestiers au Gabon se répartissent en trois groupes. Le premier est constitué des sociétés dont la plupart sont des succursales ou filiales de grands établissements européens implantés depuis de nombreuses années sur le continent africain (Rougier-Gabon, Leroy-Gabon...). Le deuxième comprend les entreprises à capitaux privés constituées d'expatriés seuls ou associés aux nationaux (CFG, CEB, SHM, SBL...). Enfin, le dernier groupe est composé d'exploitants individuels nationaux encore appelés « *petits exploitants* » dont les lots d'abattage dépassent rarement les 5 000 ha, qui bénéficient en majorité de PTE et pratiquent le fermage.

Les deux premières catégories d'opérateurs sont bien organisées et équipées. Leurs objectifs sont cependant différents. Pour le premier groupe, il s'agit de maintenir des courants commerciaux, basés sur la sécurité d'approvisionnement de leurs usines à des coûts supportables. Pour le deuxième, les entreprises essaient de tirer un maximum de profit sur les marchés local et extérieur. Elles doivent assurer par une gestion rigoureuse, leur pérennité et la rentabilité des capitaux investis. Les derniers opérateurs ont pour ambition de satisfaire les besoins des populations locales en bois tout en maintenant la pérennité d'une rente de situation sous forme de fermage.

Cependant, durant toute la période coloniale, les deux premiers groupes ont dominé l'activité du commerce du bois car leur stratégie était basée sur l'approvisionnement de leurs usines métropolitaines et la maximisation du profit. Par contre, le dernier groupe était constitué des coupeurs libres de bois. Jusqu'à la première guerre mondiale, l'exploitation des bois était presque entièrement laissée aux indigènes.

Le Gabon qui n'exportait jusque-là que l'ébène, l'ozigo..., n'a vu son exploitation dépasser le stade d'une cueillette rudimentaire qu'avec la découverte commerciale de l'okoumé. C'est en effet au gouverneur Charles de Chavannes que l'on doit son lancement en 1889 lorsqu'il contacta un "*vieux chef pahouin*" du fond de l'Estuaire pour la livraison d'une bille de bois d'okoumé. Prise en charge par le consul allemand à Libreville, cette bille aboutit à Hambourg et, de proche en proche, déclencha, en Allemagne d'abord, puis en Angleterre, enfin en France, une demande qui n'allait pas cesser de croître. L'okoumé, pour ses excellentes qualités de déroulage, acquies une valeur commerciale : des débouchés lui furent rapidement trouvés dans la fabrication des boîtes de cigares, les contre-plaqués, dans l'industrie du meuble et dans l'aéronautique. Les exportations d'Okoumé débutèrent alors vers l'Allemagne et l'Angleterre.

Graphique 7 : Exportation d'Okoumé vers Hambourg (1900-1914)



Source : Schirmer I., 1986.

Au cours des années 1900-1905, les exportations d'Okoumé étaient encore modestes : 22.943 m³ à destination de Hambourg, en Allemagne. Elles se bornaient à de petits lots envoyés en consignment venant en grande partie de la Guinée espagnole et, pour une petite fraction, de Libreville, et cette répartition perdura. Elles étaient de qualité médiocre, constituées en général de "tout-venant". Aussi, les arrivages de cette nouvelle essence, considérée à l'époque comme de l'acajou clair de qualité inférieure (on ne savait d'ailleurs à quel emploi le destiner), se vendirent difficilement et à des prix très bas.

En 1906, le nouveau bois est apprécié, et ceci de manière croissante, d'une part, dans l'industrie des boîtes à cigares et, d'autre part, pour la fabrication des intérieurs de meubles. Les fabricants de boîtes à cigares qui jouaient encore un grand rôle dans l'industrie du bois, s'étaient jusqu'alors servis, comme matière première, du cèdre de Cuba¹ dont l'importation cessa et ne fut pas reprise à la fin de la guerre hispano-américaine.

Les exportations d'Okoumé vers Hambourg passèrent de 2 090 m³ à 104 432 m³ entre 1900 et 1914. Jusqu'en 1913, hormis quelques coupeurs européens, les bois étaient achetés aux indigènes qui descendaient eux-mêmes leurs radeaux jusqu'aux factoreries de la côte.

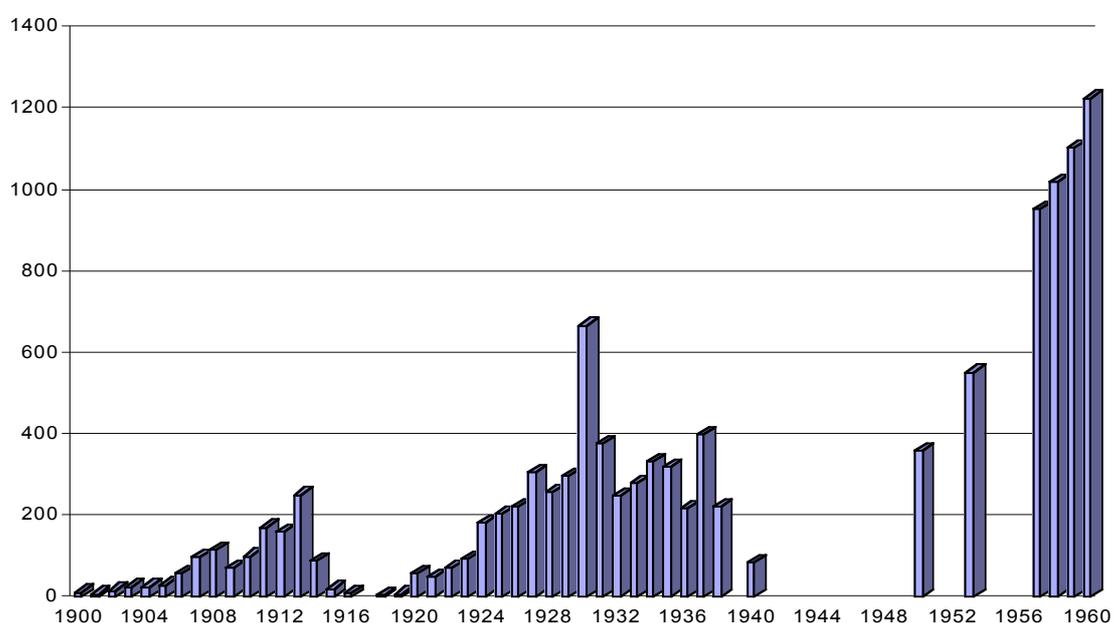
L'exploitation s'accéléra et dès avant la première guerre mondiale, les arbres commencèrent à se raréfier dans les endroits les plus accessibles, puis elle fut ralentie par la guerre. En 1920, lorsqu'elle reprit, ce fut avec des moyens nouveaux qu'imposait la

¹ Nom donné à l'acajou à l'époque.

raréfaction des Okoumés le long des rivières. Ainsi apparurent les acteurs des deux premiers groupes avec des moyens techniques et financiers assez considérables.

Jusqu'en 1944, la commercialisation des bois est restée libre, mais dominée en fait par ces grands groupes forestiers qui assuraient eux-mêmes l'exportation de leur production par leurs services de distribution. A partir de 1944, l'Office des bois de l'AEF a bénéficié du monopole de vente des bois surtout de l'Okoumé et de l'Ozigo. Toutefois, les groupes forestiers assurant l'approvisionnement de leurs usines métropolitaines bénéficièrent d'un régime de dérogation ; ces sociétés bien structurées continuèrent ainsi d'exporter leur production en évitant de payer les prestations de l'Office, dont elles n'avaient pas besoin puisqu'elles étaient leur propre client.

Graphique 8 : Exportations globales de grumes (1900-1960)



Source: DGE.

Le développement en Europe de l'industrie du bâtiment et des travaux publics au XX^e siècle nécessitait de grandes quantités de bois de toutes sortes. Il a fallu procéder à des importations de sciages résineux d'Europe Centrale et du Nord, et de grumes de bois tropicaux. La seconde guerre mondiale eut pour conséquence la fermeture des exploitations privées d'Europe centrale et des difficultés d'approvisionnement en bois de cette région. Les importateurs et sociétés forestières d'exploitation, se sont tournés vers l'Afrique et ont développé à côté du traditionnel courant d'importation de bois du Nord, celui des grumes exotiques en grandes quantité.

De ces mutations d'après guerre a résulté l'augmentation du volume des bois tropicaux importés, la multiplication des essences et leur transformation. Ainsi, aux bois

d'ébénisterie se sont ajoutés des bois servant à la fabrication de contreplaqués, de placages comme l'Okoumé. Le succès de l'Okoumé a ainsi attiré des industriels de la métropole désireux d'assurer l'approvisionnement direct de leurs usines. C'est alors que s'installèrent au Gabon des sociétés comme la Compagnie nantaise de bois déroulés Océan, Leroy, Rougier, Luterma, devenant à la fin forestiers, industriels et négociants en exportations.

Ainsi, de 1900 à l'indépendance en 1960, près de 17 000 000 m³ d'Okoumé ont été exportés vers la métropole.

II-3-2 La période post-indépendance (1960 à nos jours)

II-3-2-1 Prospection et exploitation forestière

L'exploitation forestière est restée longtemps marquée par la colonisation. Les fondements stratégiques des entreprises n'ont pas beaucoup changé. Toutefois, la structure a subi quelques modifications.

Durant toute la période coloniale, les exploitants forestiers étaient les seuls à avoir une certaine connaissance du potentiel forestier surtout en première zone car les prospections étaient de leur ressort, potentiel qu'ils gardaient secret pour se faire attribuer des lots riches en Okoumé.

L'indépendance change la donne. Des inventaires systématiques, conduits sur une grande échelle, ont été réalisés de 1963 à 1979 par le CTFT à l'Ouest du Gabon dans le cadre du projet de création d'une usine de pâte à papier dans la région de Kango. Mais aussi au Centre-Ouest et au Sud-Est dans le cadre du projet FAO de développement forestier du Gabon. Ces inventaires ont enrichi la connaissance de la forêt gabonaise, et permis, entre autres, de préciser la limite de l'aire de répartition de l'Okoumé. Celui-ci disparaît à l'est d'une ligne passant par Oyem et Okondja : son absence est un des traits caractéristiques de la « forêt du nord-est ». Le bassin de l'Okoumé se referme sur l'Atlantique en englobant le Sud de la Guinée équatoriale et une partie du Congo sud occidental, dont le versant congolais du massif du Chaillu. Peu s'en faut qu'il se confonde avec le territoire du Gabon qu'il pénètre sur une profondeur d'environ 400 km.

A l'intérieur de l'aire ainsi définie, le potentiel commercialisable varie selon les lieux de 4 à 16 m³/ha. Les inventaires ont mis en évidence des différences sensibles entre les régions, par exemple, les régions de Mitzic (7 m³/ha), de Lastoursville (8,5 m³/ha), ou du haut Offoué dans le massif du Chaillu (12,5 m³/ha). La densité en Okoumés et en bois divers est bien sûr un paramètre important de la stratégie des entreprises, mais ce n'est pas le seul :

les conditions d'accessibilité comptent bien davantage. Ce sont elles qui rendent compte de la progression du front forestier.

Les résultats acquis lors des derniers inventaires ont permis à l'administration de connaître à peu près le potentiel forestier et d'en tenir compte lors de l'attribution des permis. La différenciation des taxes selon les régions est sans doute la résultante de ces connaissances écologiques et géographiques des milieux.

Après l'obtention du permis de coupe, l'exploitant procède à la prospection de sa concession pour repérer les arbres exploitables et en dresser la carte tout en tenant compte du lieu de campement, les voies de débardage à établir, des parcs de stockage des grumes pour leur classement et leur embarquement. La démarche devient alors inverse. Le temps n'est plus où l'exploitant allait prospector les lieux et venait demander à l'administration un permis de coupe là où il était censé connaître seul le potentiel existant.

S'agissant de l'exploitation forestière proprement dite, il faut noter que le phénomène de concentration et d'intégration d'entreprises s'est poursuivi tout en changeant parfois d'échelle. Les exemples sont donc nombreux dont en voici quelques-uns : le Consortium forestier et maritime (CFM) ; la Société nationale des chemins de fer français après avoir intégré la SHO-Bois créa la SHO-BTI, en 1972, spécialisée dans la fabrication des traverses et qui ferma ses portes définitivement en avril 1982 suite à une conjoncture économique sans cesse dégradée.

Pour résoudre le problème d'approvisionnement de son usine de contreplaqué de Port-Gentil en grumes d'Okoumé, la CFG prit le contrôle de la CGPPO et de la CEFA en 1957. Jusqu'en 1973, la CFG contrôlait 88 % du capital de la CGPPO. En 1975, à la demande de l'Etat, la CGPPO cessa toute activité, apportant fonds de commerce, stock, personnel et matériel à la CFG, au terme d'un contrat de location. C'est ainsi que la CFG devint exploitant forestier doublé d'un rôle industriel.

La Compagnie nantaise des bois déroulés Océan fut absorbée en 1983 par le groupe Rougier présent aussi au Cameroun sous le nom la Société forestière et industrielle de la Doumé. L'union BDO-Rougier donna naissance à une nouvelle société appelée Rougier-Océan Gabon (ROG) devenue par la suite Rougier-Gabon tout court. Cette dernière fusion augmenta la capacité de production de l'entreprise tout en confirmant sa vocation industrielle en installant finalement au Gabon une usine de contreplaqué : en 1983, Rougier produisit au Gabon son premier panneau de contreplaqué fini.

Leroy-Gabon, société de droit gabonais créée en 1947, était une filiale des établissements Leroy et du groupe Iso-Roy, destinée à assurer l'approvisionnement en bois de déroulage de ses usines métropolitaines de contreplaqués. Cependant, en avril 1997, une

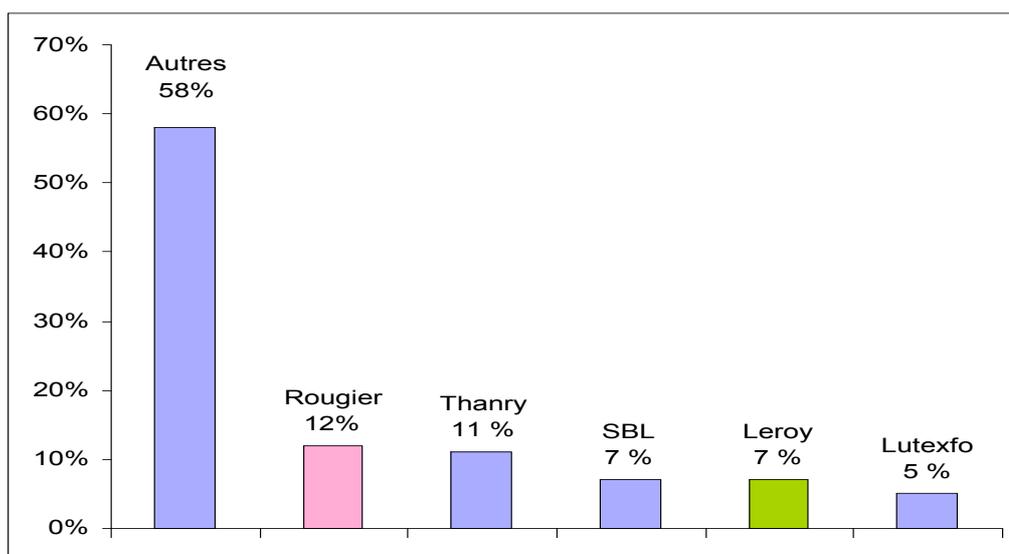
nouvelle équipe dirigeante est arrivée au sein du groupe Iso-Roy et de sa filiale Leroy-Gabon. Cette dernière fait désormais partie du groupe portugais Tafisa-Sonae qui a succédé à la tête de la société au groupe allemand Glunz. Le nouveau groupe désire à présent inscrire Leroy-Gabon dans une logique de durabilité, c'est-à-dire l'aménagement durable de ses concessions et la certification, tout en affirmant sa vocation industrielle avec l'actuelle installation d'une usine de déroulage de l'Okoumé au Gabon.

Tout comme Leroy-Gabon, la Compagnie équatoriale du bois (CEB) est une société d'exploitation forestière créée en 1946 à Doussala dans le sud du Gabon. Après avoir appartenu à un moment donné au groupe Madre, elle a été intégrée au groupe Thanry qui comprend de nombreuses entreprises dans la filière bois en Afrique et détient aujourd'hui 90 % du capital de la société. Longtemps cantonnée dans les activités d'exploitation forestière et du commerce du bois, la CEB a désormais élargi ses activités. Elle a été la première société forestière au Gabon à lancer et à autofinancer, à partir de 1995, l'aménagement de ses concessions forestières et actuellement, elle a installé à Owendo à Libreville une usine de déroulage de l'Okoumé et une autre de même type est en projet sur sa base principale à Bambidie à Lastrousville. Elle a aussi une scierie à Bambidie dont les produits sont destinés principalement à l'exportation.

La Société de la Haute Mondah (SHM), présente au Gabon depuis plusieurs décennies était d'abord une filiale des établissements Leroy. Elle fait partie désormais du pôle de regroupement Interwood, représenté aussi au Cameroun par la société Coron et en Côte-d'Ivoire par la société Sivoboïs. Tout comme Rougier-Gabon, la SHM a double statut : exploitation forestière et industrie. L'installation de son usine de déroulage et de fabrication de contreplaqués située à vingt-sept kilomètres de Libreville à Essassa sur la route de Kango a plus de vingt ans. La SHM fait partie des trois seules entreprises avec Rougier et CFG qui produisent du contreplaqué au Gabon.

Hormis les exploitants individuels nationaux et les petits exploitants affermés, l'exploitation forestière est donc partagée entre trois types d'opérateurs : une société gabonaise (la compagnie forestière du Gabon : CFG), six sociétés industrielles européennes qui assurent 45 % de la production, et une trentaine de plus petites exploitations qui couvrent 50 % de la production.

Graphique 9 : Répartition de la production des exploitants en fonction de leurs ventes à la SNBG



Source : SNBG, 1997.

Le premier forestier du Gabon (12 % de la production) est Rougier-Gabon du groupe français Rougier, présent au Gabon depuis 1952. Société au capital de 1,2 milliard de F CFA, employant 850 personnes, elle a produit 150 000 m³ de grumes en 1997. 20 % de sa production est traitée dans une usine de contre-plaqué située à Owendo, qui produit 25 000 m³ de contre-plaqué par an.

L'autre grand groupe français présent est le groupe Thanry, sous le nom de Compagnie Equatoriale des Bois (CEB). Société au capital de 1,5 milliard de F CFA elle emploie 500 salariés et a produit 132.000 m³ de grumes d'okoumé et 5.000 m³ de bois divers en 1997, soit 11 % de la production gabonaise. Elle dispose d'une usine de sciage depuis 1996.

Le groupe portugais Tafisa-Sonae et sa société Isoroy sont présents par leur filiale Leroy-Gabon, au capital de 2,08 milliards de F CFA, employant 380 salariés. Leroy-Gabon représente 7 % de la production de bois gabonais.

Les trois autres sociétés européennes d'importance sont la SBL, Société des bois de Lastourville (7 % de la production), Lutexfo (trois entités : Lutexfo-Soforga, Société équatoriale de bois, Industrie des bois du Gabon) au capital de 375 millions de F. CFA pour 272 salariés (5 % de la production) et la SHM, Société de la Haute Mondah, qui a produit 70 000 m³ de grumes en 1997 soit 3 % de la production, et fait du déroulage, placage, contre-plaqué et sciage industriel à Libreville et Mboumi.

Parmi les quelque 35 autres sociétés présentes figurent des sociétés italiennes (dont BITG, Basso Timber Industries Gabon qui emploie une centaine de salariés), libanaise, et française.

Mais la bonne tenue de l'exploitation forestière depuis 1991 et surtout la dévaluation du Franc CFA de 1994, qui a donné un coup de fouet aux exportations de bois, ont attiré au Gabon de nombreux investisseurs de taille diverse, soucieux de réaliser des gains rapides et importants. Cette ruée sur l'or vert, a fait émerger à partir de 1994 un nouveau type d'acteurs au sein de la classe des exploitants forestiers notamment des Asiatiques d'origine malaisienne, qui ont racheté au moins six sociétés françaises de bonne taille. Il s'agit de Bordamur (rachetée par Rimbunan Hijau qui possède une concession près de Lambaréné ainsi qu'à Mayumba), la Société forestière de Makokou (SFM, rachetée par Aki), la Société forestière de Tchibanga (SFT, rachetée par Idriss et Macbi Group) dans le Sud du pays, Bois et scierie du Gabon (BSG, ex-Rochette, rachetée par Timbermaster et le Hong-kongais Ta Fu), la Société forestière de production (SFP-Regourd, rachetée par Pan Pacific) et la Forestière des bois d'Otoumbi (FOBO, rachetée par Yayasan Sabah et KMM).

Malgré la dernière crise asiatique, la Malaisie est toujours le plus grand exportateur mondial de grumes tropicales. Ses opérateurs investissent désormais bien au-delà de la région Asie-Pacifique, notamment au Brésil, au Cameroun, en Guinée-Equatoriale, en Guyane et au Gabon. Des estimations révèlent que ces fonds malais (qui concernent seulement une demi-douzaine d'entreprises) constituent plus de 80 % des investissements Sud-Sud dans le secteur. A l'instar de leurs concurrents européens, les opérateurs malaisiens comptent surtout sur les grumes africaines pour approvisionner l'industrie nationale de transformation qui souffre de surcapacité.

Certaines estimations (antérieures à la crise asiatique) chiffraient à trois millions d'hectares les surfaces contrôlées par les Asiatiques (fin 1997) au Gabon. Trois facteurs semblent être à la base de leur stratégie d'investissement au Gabon qui se fonde sur la perspective de gains importants du fait de la relative liberté d'exportation des grumes gabonaises, la politique forestière restrictive des pays asiatiques appliquée à leurs exportations de bois brut (dans un souci de revaloriser leur potentiel ligneux) et, surtout, une forte pression écologiste occidentale contre les coupes sauvages pratiquées en Indonésie et en Malaisie, qui a encouragé certains exploitants à rechercher de nouvelles terres de prélèvement. Le souci majeur est d'assurer l'approvisionnement régulier en grumes des usines de transformation en Asie en s'octroyant des concessions forestières au Gabon considéré comme terre nouvelle de prélèvement tout en rentabilisant leurs investissements. La

présence des Asiatiques, quoique minoritaires, mérite d'être prise en considération malgré les manques d'informations sur leurs pratiques d'exploitation.

II-3-2-2 La transformation locale de bois

Les activités forestières au Gabon ont toujours été orientées vers l'exploitation forestière et l'exportation du bois sous forme de grumes. Toutefois, dans le souci surtout de rentabiliser les grumes de basses qualités non exportables, les exploitants forestiers ont installé quelques unités de transformation. On retrouve trois types d'industries, avec une prédominance de l'industrie de première transformation : les unités de déroulage-placage et contreplaqué, de sciage et de menuiserie-ébénisterie.

L'implantation des industries de déroulage-placage et contreplaqué remonte en 1947 avec la construction à Port-Gentil d'une usine de fabrication de contreplaqués (CFG). L'indépendance accéléra alors le processus avec la création, en 1968, du Permis Industriel et surtout de la mise en place en 1982 de la loi 1/82 qui exigeait la transformation locale de 75 % du volume annuel de production issu du permis industriel.

En 1966, la société Rougier-Gabon implante pour la première fois en pleine forêt à Edenia une dérouleuse dont le placage non séché était expédié vers les usines françaises pour une ultime transformation. Une expérience analogue a d'ailleurs été tentée en 1978 à Solongoué sur le lac Onangué. En 1969, Rougier absorbe la Sader et ranime une usine de déroulage à Port-Gentil qui transforma aussi bien de l'Okoumé que de l'Ozigo, l'Ilomba et l'Agba. En 1977, la reprise de la société Rayer vient compléter son développement dans le métier du déroulage de l'Okoumé.

A partir de 1980, Rougier-Gabon regroupe ses deux usines de déroulage près du terminal du chemin de fer, à Owendo au quartier Akournam. Commence alors un important travail de rationalisation, de modernisation et de développement. En 1983, la nouvelle usine d'Owendo produit son premier panneau de contreplaqué fini. En 1994, Rougier a réalisé un investissement de trois milliards de F CFA avec la mise en place d'une deuxième chaîne de fabrication de contreplaqués ultramoderne portant ainsi sa capacité de production à 25.000 m³ de contreplaqués par an. Actuellement, l'usine est en plein développement industriel avec l'acquisition de nouvelles machines plus performantes. L'objectif de l'entreprise est d'augmenter le taux de transformation à 23 % (65.000 m³ de grumes entrés usine) contrairement au taux actuel de 15 % (42 000 m³ de grumes entrés usine) pour ainsi être en phase avec la nouvelle donne de l'Etat.

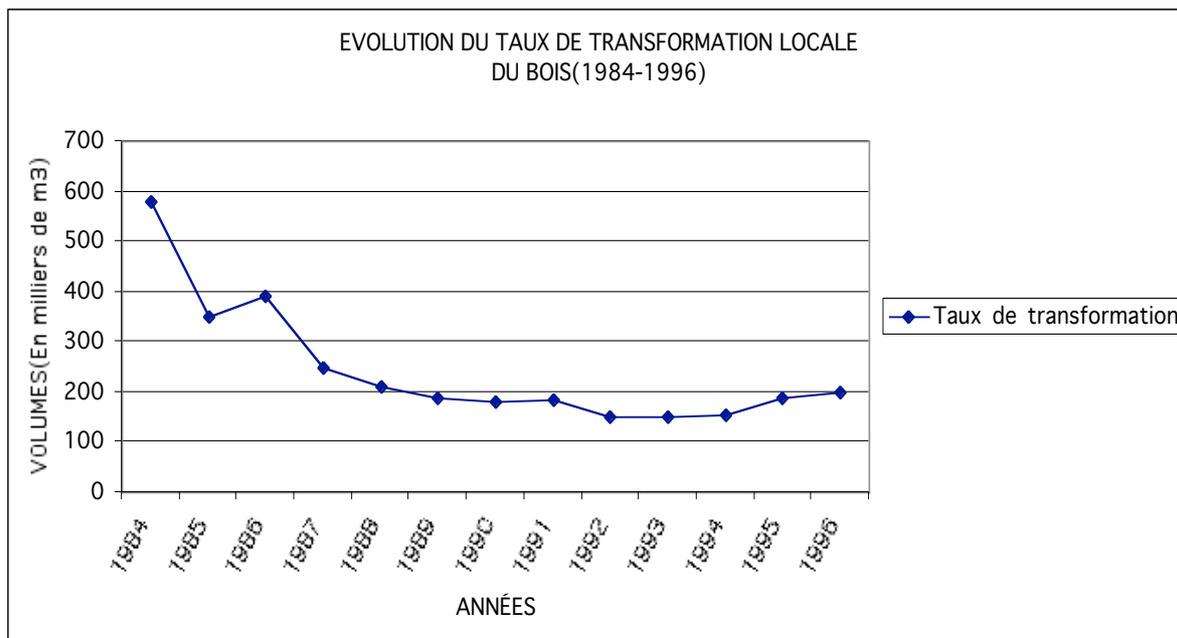
Dans le même temps, la société SHM installa son usine de déroulage-placage et contreplaqué à vingt-sept kilomètres de Libreville sur la route de Kango.

Actuellement, seules quatre entreprises (Rougier, SHM, Lutexfo et CFG) produisent des placages et fabriquent du contreplaqué. Cependant, quatre autres unités font du déroulage (Lutexfo, Thebault, SEEF/SED et BTIG).

S'agissant des unités de sciage, leur implantation remonte depuis le début des années 1950 avec la création à Libreville en 1952 de la première unité de sciage (Libeco ; la Librevilloise de construction) suivie de la BTI (Bois tropicaux industriels) en 1960 et de la SHO-BTI en 1972. L'installation successive des unités de sciage aussi bien à l'intérieur du pays que dans la capitale Libreville se fit à un rythme accéléré lié à l'éveil économique du pays dans les années 1970 lors du « boom » pétrolier qui fut à l'origine de la politique des grands travaux dans le secteur du bâtiment et travaux publics. Plusieurs scieries de taille importante ont vu le jour pour répondre à la demande accrue du secteur du bâtiment.

Pour ce qui est de Libreville, il faut noter que jusqu'en 1970, Libreville était une petite ville coloniale aux aspects vétustes. Elle a profité de la tenue des assises de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1977 au Gabon pour connaître un développement rapide, une modernisation certaine et bénéficier de nombre d'équipements. C'est ainsi que pendant ces années 1970, trois scieries de taille assez grande ont été installées : la Scierie Industrielle d'Owendo (SIO) créée en 1974, la Scierie Industrielle de la Lowé (SIL) en 1975, Bois œuvrés du Gabon (BOG) en 1977. De ces trois scieries, aucune n'est encore en activité. En outre, durant les années 1980 avec le lancement par le gouvernement du programme de construction scolaire pour pallier la faiblesse du patrimoine scolaire une nouvelle vague de scieries verra le jour, c'est le cas de la Scierie du Pont Nomba (SPN) créée en 1982, de la Menuiserie et Travaux Bâtiments (MTB) en 1988 qui existait bien avant et était spécialisée dans les travaux bâtiments avant de se reconvertir dans le sciage en 1988 et la scierie Africa Pak dont l'existence remonte à 1985. Cette scierie s'appelait la SIK (Scierie Industrielle du Komo) et appartenait aux européens d'origine italienne. Suite aux difficultés économiques des années 1988-1989, elle est rachetée par le docteur Chambrier en 1989-1990 et porte le nom de Scierie Industrielle Africa Pak qui a fermé ses portes en 1996.

Graphique 10



Source : Rapport des statistiques forestières du Gabon, DIARF, 1996.

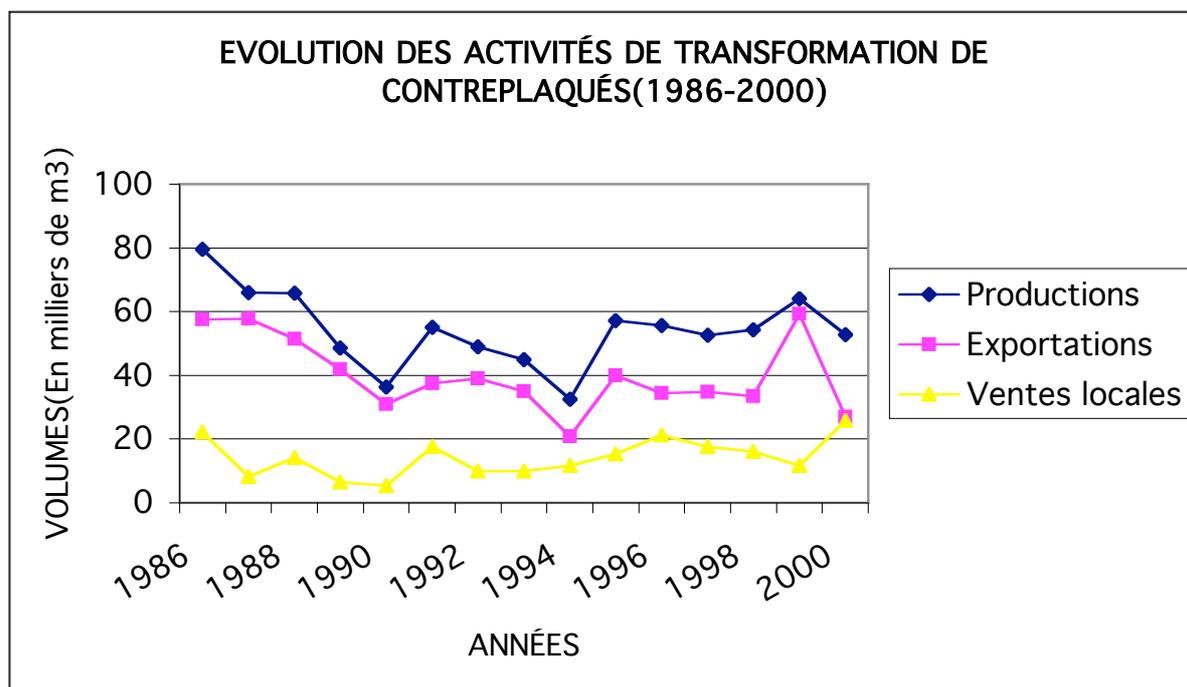
La transformation a connu une évolution inverse de celle de la production et des exportations de bois. Le taux de transformation locale des grumes a sensiblement augmenté (d'environ 23 % en 1979 à 28 % en 1981), en raison d'un effort de commercialisation des bois divers, notamment sous forme de sciages pour le marché local. Cet accroissement s'est poursuivi jusqu'en 1984 atteignant 35,66 %. Depuis cette année et jusqu'en 1996, ce taux n'a fait que décroître pour se stabiliser autour de 7 %. Cependant depuis 1994, le taux de transformation augmente à nouveau. Les orientations nouvelles de l'Etat expliquent en partie cet état de fait.

L'industrialisation de la filière bois est l'un des axes du nouveau code forestier en attente de promulgation. Ce nouvel état d'esprit, lié à la réflexion sur une nouvelle politique en matière de fiscalité et de droit des affaires, a permis l'installation de nouvelles unités de transformation et la gestation de projets d'implantation de l'ensemble des partenaires. Le nouveau code forestier qui prend en compte l'industrialisation est un dispositif supplémentaire de la volonté nationale en matière de transformation locale des produits de la filière bois.

L'industrialisation est donc le deuxième objectif après l'aménagement durable des concessions forestières de la nouvelle politique forestière gabonaise. Ainsi, ce nouveau contexte a favorisé l'évolution de la situation des industries de transformation du bois au Gabon. Depuis 1996, sept usines de déroulage de l'Okoumé ont été construites et plus de 33,5 milliards de F CFA ont été investis. Parallèlement, une dizaine de scieries a été construite pour un investissement initial évalué à 12 milliards de F CFA. Du coup, le taux de

transformation est passé de 7 % en 1996 à 15 % en 2000 soit 450 000 m³ de grumes transformés localement.

Graphique 11



Source : DGE.

Ainsi en l'espace de six ans et après une longue stagnation, la capacité nationale annuelle de transformation aura plus que doublé. A terme, selon le Synfoga (Chéneau, 2001), un bon équilibre sera atteint avec un taux de transformation compris entre 50 et 60 %. A l'horizon 2004-2005, ce sont quelque 40 à 50 unités de transformation qui opèreront sur le sol gabonais, réalisant ainsi un taux de transformation de 30 % soit le double du taux actuel. Il est certain que les exploitants forestiers et les transformateurs étrangers ont pris au sérieux les perspectives annoncées par l'Etat.

On dénombre à l'heure actuelle dix unités de déroulage-placage et contreplaqué : trois font du placage et fabriquent du contreplaqué fini, une fait du déroulage-placage et six font uniquement du déroulage. Cependant, trois unités de déroulage n'étaient pas encore en activité en 2000. En revanche, plus d'une trentaine de scieries (33) et deux autres unités de lamellé collé et de tranchage sont disséminées sur le territoire national.

Pour ce qui est des unités de menuiserie et d'ébénisterie, c'est-à-dire la deuxième transformation, il faut noter que ces unités de petites dimensions et généralement de faible capacité de production sont spécialisées dans les travaux d'ameublement et de décoration. Leur mode de fonctionnement ne permet pas d'appréhender avec précision le niveau de leur

activité. Toutefois, un fait marquant est l'inégale répartition des unités de transformation sur le territoire national.

II-3-2-3 La répartition des unités de transformation sur le territoire national

L'Estuaire (Libreville) et l'Ogooué-Maritime (Port-Gentil) détiennent 58 % de l'ensemble des unités de transformation du bois et fournissent plus de 75 % du total des emplois créés jusqu'en 2000. 80 % des usines du segment déroulage sont implantées près des zones portuaires, principalement à Owendo, à Libreville. Sur les dix unités de déroulage-placage et contreplaqué six sont implantées à Libreville ; il en va de même avec les unités de sciages (sur trente-trois unités, dix sont installées à Libreville). Deux facteurs pourraient expliquer cette situation : géographiques et économiques.

a) Les facteurs géographiques

Les facteurs géographiques jouent un rôle déterminant dans l'implantation des usines du bois. C'est ainsi qu'à Libreville, le voisinage des cours d'eau reste les sites idéaux pour les industries du bois.

Toutes les usines de bois localisées en bordure de l'eau bénéficient d'une facilité d'accès et de débouché. D'une part, les voies d'eau à large embouchure (Lowé et Engoumé) favorisent l'acheminement par flottage des grumes, d'autre part, la voie routière modernisée, avec ses axes de raccordement, favorise l'acheminement des grumes par grumiers. Toutes ces voies de communication (fluviale et routière) aboutissent à un même point : le port à bois d'Owendo. Depuis ce port, la SNBG qui a le monopole de vente, ravitaille les différentes scieries de Libreville en grumes, tandis que les petites entreprises individuelles les approvisionnent en bois divers. Les entreprises dont les chantiers sont situés dans la zone desservie par le Transgabonais utilisent le chemin de fer pour acheminer leurs grumes. Autrefois, seules les voies fluviales et terrestres facilitaient les opérations et des pertes étaient quand même déplorées.

Leur situation en zone périphérique du tissu urbain, suivie de près par l'installation d'industries annexes du bois (bâtiment, emballage...) facilite la rencontre avec ces diverses sociétés qui forment une grande part de leur clientèle.

La situation de diverses usines par rapport aux voies de communication permet une réception facile des billes et une distribution plus rapide de leur production. Les sites des différentes usines de bois à Libreville offrent, autant que leur situation, les mêmes avantages dans l'approvisionnement en grumes. Les rivières Lowé et Engoumé s'ouvrent largement sur

la mer. Ceci permet le passage des remorqueurs tirant les radeaux flottants. De plus, le bon tirant d'eau facilite la navigation. La faiblesse des courants de ces fleuves, liée aux mouvements des marées dans l'Estuaire du Gabon, permet un séjour des billes de bois dans l'eau sans crainte de perte. En outre, l'eau a un effet bienfaisant pour le bois, car elle accroît l'humidité sans laquelle il se rétracterait.

Somme toute, la situation géographique de Libreville sur la frange côtière du continent et son ouverture à la façade atlantique font d'elle une ville maritime.

Illustration 5 : La façade maritime de Libreville et ses résidus de grumes



Cliché ACDAC, 2003.

La ville s'étend en bordure de mer occupant une position stratégique à l'embouchure du fleuve Como. Une telle position fait ressortir certains avantages : les grumes transportées depuis la première et la deuxième zone sont acheminées par flottage et par grumier (pour la première zone) et surtout par le Transgabonais (pour la seconde zone). En plus, Libreville constitue un débouché dans la mesure où elle offre d'énormes possibilités d'échanges avec la présence du grand port d'Owendo et favorise une concentration humaine (près de la moitié de la population du Gabon s'y trouve ce qui en fait une clientèle potentielle) indispensable au développement d'une ville-carrefour et industrielle.

b) Les facteurs économiques

Les facteurs économiques sont quant à eux en rapport avec les moyens de transports. Les industries du bois à Libreville recherchent le voisinage des cours d'eau parce que ces lieux d'implantation permettent de minorer les coûts de transports.

Il apparaît alors préférable d'implanter une industrie près du lieu d'approvisionnement des matières premières (la plupart des bois utilisés surtout en sciage proviennent de la première zone ; ces bois sont généralement de basse qualité car ils sont extraits d'une zone en surexploitation et Libreville est bien située dans cette zone) et celui du marché de vente. Ainsi on se rend compte que les facteurs essentiels de localisation des industries sont d'une part la facilité de transport pour le ravitaillement et la distribution des produits, et d'autre part, le voisinage des lieux de consommation, de marchés.

Par ailleurs, il est important de souligner que la stratégie de certains scieurs étrangers répond encore à la logique de l'économie coloniale ; ceux-ci refusent d'installer des unités de transformation de grande capacité. Ce refus relèverait de facteurs socio-économiques divers et complexes. Pour réduire le coût de la matière première vendue en Europe, les sociétés européennes mères exploitent les forêts gabonaises par succursales interposées. La production de grumes est presque en totalité exportée et transformée en Europe selon les normes, les goûts et préférences des consommateurs européens. Ces bois font alors concurrence aux bois industriels ou d'œuvre produits sur place. Une telle stratégie permet aussi de préserver l'emploi dans le secteur du bois en Europe et de garder par-devers les scieurs l'essentiel de la valeur ajoutée. Cependant, elle entraîne une diminution substantielle de la « *valeur résiduelle* » c'est-à-dire la contrepartie en devises des taxes prélevées par l'Etat et les salaires dépensés sur place. La situation semble être caractéristique de l'état de pillage dont parlait P. Jalée¹.

Les rapports entre le Gabon et les scieurs d'origine étrangère paraissent donc inégaux. Ces derniers ne réinvestissent pas toujours leurs bénéfices dans les scieries du Gabon ; par contre, les autorités locales consacrent tant bien que mal une partie des bénéfices issue de la mise en valeur des forêts à la construction des infrastructures nécessaires au transport des grumes et ses produits.

L'activité du sciage apparaît surtout comme une opération résiduelle pour certaines sociétés étrangères ; elle ne concerne que les bois de qualité médiocre puisque les grumes de bonne qualité sont triées et exportées à l'état brut. A cause des fortes exportations à l'état brut, les

¹ JALEE (P.), « *Le pillage du Tiers-Monde* », Ed. Maspéro.

bois transformés localement sont souvent de mauvaise qualité en général. C'est ce qui expliquerait leur taux de rendement matière très bas. Au Gabon ce taux atteindrait les 42 %.

II-3-2-4 La commercialisation du bois

Il existe au Gabon deux circuits de commercialisation distincts selon les essences considérées (le couple Okoumé/Ozigo et les bois dits divers).

La commercialisation des grumes d'Okoumé et d'Ozigo fait l'objet d'un monopole de l'Etat, géré par la SNBG créée en 1975. La SNBG est l'émanation de l'Office des bois d'Afrique Equatoriale (OBAE) créé en 1963 suite à une convention signée entre le Gabon et le Congo. Cette convention avait été dénoncée par le Congo en 1971 et chacun des Etats organise son propre office. Au Gabon, l'OBAE devient ainsi l'Office National des Bois du Gabon (ONBG) avant de passer sous le statut de Société nationale des bois du Gabon (SNBG) en 1975.

Le monopole de commercialisation de l'Okoumé et de l'Ozigo par l'Etat date de 1944 avec la création par le gouvernement de la France libre de l'Office des bois de l'AEF. Mais ce monopole n'était que partiel car quelques exploitants forestiers bénéficiant du régime de dérogation étaient autorisés à exporter des bois pour alimenter leurs propres industries en métropole. De 1960 à 1975, près de 20 millions de mètres cube (19 497 249 m³) d'Okoumé ont été exportés. La part des dérogataires a fini par représenter plus du tiers de la production d'Okoumé : en 1972 ils ont exporté 586 667 m³ contre 1 030 333 m³ pour l'Office à destination des usines de France (Rougier, Leroy, Luterma, Mescle) ou d'Espagne (SONG).

Ce système a fonctionné jusqu'à la création de la SNBG en 1975 date à laquelle les dérogations ont été supprimées. Toutefois, jusqu'à un passé récent, certaines entreprises bénéficiaient encore de ce statut particulier et pouvaient exporter elles-mêmes leur production à l'exemple de Leroy-Gabon ou de la SHM.

En 1998 la répercussion de la crise asiatique sur l'économie forestière gabonaise a conduit à une mévente du bois gabonais. Cette situation de crise s'est traduite de la manière suivante : une augmentation des stocks d'Okoumé et d'Ozigo dans les parcs à bois, de graves difficultés de trésorerie de la SNBG qui ne pouvait plus honorer les créances des forestiers et la mise en chômage technique des travailleurs de plusieurs chantiers forestiers.

Contrainte d'écouler ses stocks, la SNBG a dû mener une politique de contingentement extrêmement rude, qui a abouti à un déstockage complet en septembre 1998. Comme, elle s'était lourdement endettée notamment auprès de ses fournisseurs, les exploitants forestiers, ceux-ci se sont montrés extrêmement prudents pour approvisionner un

client confronté à de telles difficultés. Le blocage de la situation, interdisant un assainissement de la société par un redémarrage de l'activité, a conduit à restreindre le monopole de l'exportation de l'Okoumé et de l'Ozigo aux seuls marchés dits « *traditionnels* » (Europe et pourtour méditerranéen) par décret ministériel du 10 septembre 1998 qui délègue à titre transitoire, aux exploitants forestiers, la commercialisation des grumes d'Okoumé et d'Ozigo.

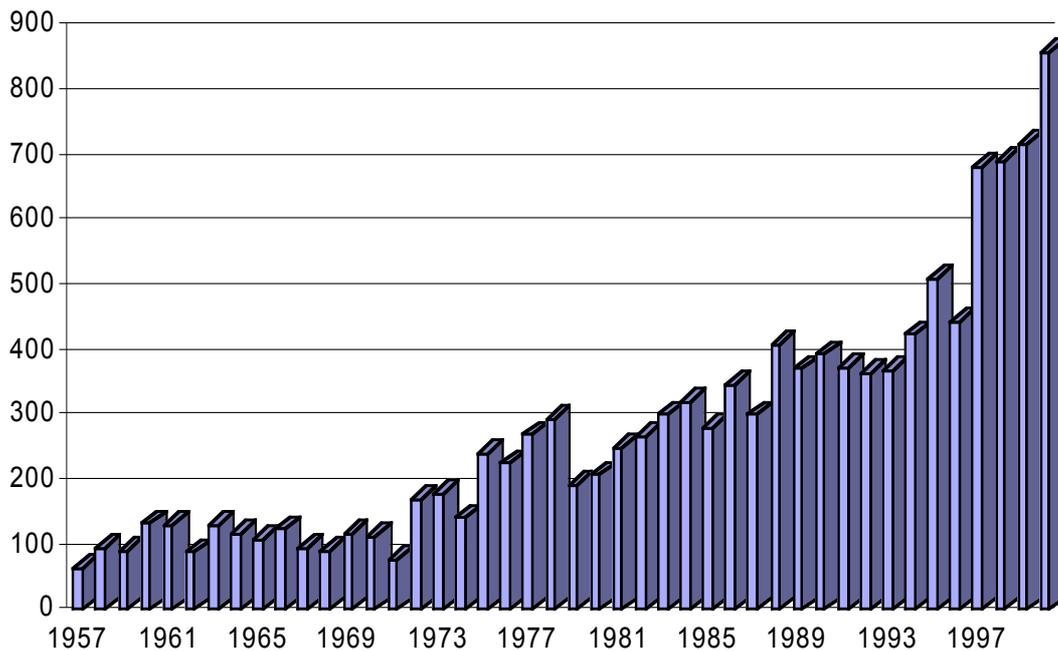
Les entreprises forestières agréées pouvaient exporter dans le cadre de quotas de référence attribués par l'administration des Eaux et Forêts, sur la base de commandes fermes, les grumes d'Okoumé et d'Ozigo dans tous les pays où ce marché n'existait pas de manière traditionnelle. Les transactions en direction de l'Asie étaient désormais libres sous réserve de l'accord préalable de l'administration et du versement d'un droit de délégation de monopole fixé à 2 500 F CFA par mètre cube au bénéfice de la SNBG.

De 1998 à 1999, les exploitants forestiers agréés ont exporté un volume de 574 675 m³ d'Okoumé et d'Ozigo (contre 2 109 544 m³ pour la SNBG) en direction des marchés dits non traditionnels surtout l'Asie. Cependant, l'année 1999 a été marquée par la semi-libéralisation des ventes directes de l'Okoumé et de l'Ozigo au profit des forestiers et le retour du monopole de la commercialisation de ces deux essences à la SNBG qui ont eu une très forte incidence sur le niveau d'activité de l'entreprise, en termes d'achats et de ventes de bois ainsi que de résultats.

En revanche, les bois divers gabonais sont commercialisés librement sur le marché mondial, en général en position *FOB*. Il se développe cependant une activité marginale de négoce de grumes de bois divers achetées en position *plage* auprès des forestiers en difficulté et ayant des besoins pressants en trésorerie. Cette commercialisation est assurée soit directement par les exploitants forestiers les plus importants, soit, dans le cas des petites et moyennes entreprises de production, par une dizaine d'entreprises commerciales (courtiers). Les grandes sociétés forestières jouent aussi parfois ce rôle d'intermédiaire en se chargeant de l'exportation des bois divers pour le compte des petites entreprises. Elles apportent quelquefois du financement à ces petits exploitants.

Les bois divers ont fait l'objet d'une totale libéralisation commerciale en juillet 1994 et leurs exportations ne sont plus contrôlées. Mises en place après la seconde guerre mondiale, les exportations de bois divers n'ont longtemps constitué qu'une part infime des exportations de grumes gabonaises. Cependant, depuis la mise en exploitation du premier tronçon du Transgabonais Owendo-Booué, au début des années 1980, et l'aménagement du port à bois d'Owendo, les exportations des bois divers sont en nette progression passant de 208 000 m³ en 1980 à 858.648 m³ en 2000.

Graphique 12 : Exportations des bois divers (1957-2000)



Ainsi, les bois divers qui représentaient 19,4 % du volume de grumes exporté en 1996, représentaient 25,1 % en 1997 (année record des exportations). Cette tendance reflète à la fois une meilleure connaissance par les forestiers de ces bois (en particulier sous l'influence d'exploitants venus de pays où la gamme d'essences utilisées était beaucoup plus large qu'au Gabon notamment les Asiatiques) et une volonté de dépendre le moins possible du monopole de la SNBG. Tout comme la production, la part des exportations de bois divers tend à progresser et constitue actuellement 20 % à 25 % des exportations de grumes gabonaises alors qu'elle n'était que de 6 % en 1957 et que de 16 % en 1980.

Le droit forestier gabonais, hérité de la colonisation, a longtemps fonctionné comme un droit minier, c'est-à-dire qu'il ne régissait que l'extraction des produits destinés exclusivement à l'exportation. Par conséquent, la législation avait pour base la propriété privée des concessions et ne s'appliquait pas aux exportations de bois brut. En outre, elle ne cherchait pas la préservation du patrimoine forestier même si quelques actions allant dans le sens de l'aménagement, du reboisement et de la protection des forêts ont été lancées à partir des années 1930. Force est de reconnaître que le niveau de ces activités ne pouvait compenser le rythme des prélèvements observés. Ainsi, la législation coloniale a-t-elle, encouragé du moins implicitement, l'écroulement des forêts et le gaspillage des ressources ligneuses.

Après l'accession du pays à l'indépendance, la nouvelle administration a exprimé la volonté de se doter d'un texte juridique avec l'ambition qu'il soit un instrument de gestion rationnelle et de conservation du patrimoine forestier national. C'est l'objectif de la loi 1/82 du 22 juillet 1982, loi dite « *loi d'orientation en matière des eaux et forêts* » a ainsi remplacé l'ancien code forestier hérité de la colonisation.

Toutefois, pour atteindre l'objectif de la loi 1/82, plusieurs politiques devraient être mises en œuvre : de la politique d'inventaire permanent à la politique d'industrialisation en passant par la protection, le reboisement et l'aménagement des forêts, de l'exploitation rationnelle jusqu'à la « *gabonisation* » de la profession et la commercialisation du bois et ses produits.

L'apparition d'un contexte favorable à l'aménagement des forêts et à la transformation locale du bois oblige les exploitants forestiers à améliorer leur comportement. Depuis quelques années, un certain nombre d'entre eux se sont lancés, timidement, dans une politique d'aménagement et de transformation locale du bois. Le niveau d'engagement, extrêmement variable selon les exploitants, montre bien que le poids de l'aménagement et de la transformation, en termes de revenus financiers et de condition à l'exploitation, est encore mal estimé. Mais ces nouvelles initiatives prises par les exploitants ne sont-elles pas simplement de nature stratégique afin d'améliorer l'image de leur société et obtenir plus facilement des concessions ?

III LES NOUVEAUX ENJEUX DE L'EXPLOITATION FORESTIERE ET DE LA DYNAMIQUE DE L'ESPACE FORESTIER

III-1 Les nouveaux enjeux forestiers

Le marché européen accroît sa demande de bois tropicaux à un rythme de 50 % tous les dix ans, alors que les principales productions africaines, ivoiriennes et ghanéennes, diminuent par extinction de leur potentiel forestier. La mise en exploitation au Gabon de la forêt des reliefs et plateaux de l'intérieur du pays, à des coûts de transport jusqu'à la mer de plus en plus élevés, rend les principales essences exploitables de bois gabonais peu compétitives et entraîne un « *écrémage* » systématique des essences flottables.

Le besoin d'un moyen de transport sûr, rapide et économique se faisant sentir de manière pressante, les perspectives réelles, les potentialités considérables du pays et les contraintes immédiates pour assurer la pérennité des ressources de base sont autant de facteurs qui justifient la décision de l'Etat gabonais, en 1969, de réaliser un Transgabonais, avec un double objectif : susciter une exploitation exhaustive de la forêt permettant

d'augmenter la surface commercialement exploitable, étendue au secteur des reliefs et plateaux de l'arrière-pays jusqu'alors inaccessibles et créer un facteur d'incitation à la poursuite de la construction de la voie ferrée divisée en un second tronçon de 323 km, dirigé vers les mines de manganèse et d'uranium du Sud-Est à Franceville et un troisième tronçon de 230 km dirigé vers les minerais de fer de Bélinga dans le Nord-Est.

Bien que la construction du Transgabonais ait été motivée au départ par la stratégie minière du Gabon, la question forestière n'a cessé de représenter l'un des enjeux économiques. La première étude approfondie des perspectives ferroviaires¹ en soulignait l'intérêt pour le développement forestier, estimant que la production augmenterait de trois millions de m³. Les bois lourds cessant d'être pénalisés par rapport aux essences flottables, rien n'empêcherait plus leur exploitation rationnelle, systématique, rompant avec la cueillette dispendieuse d'un ou deux pieds par hectare mais à condition bien sûr que les *bois divers* trouvent des débouchés. Dans la conjoncture de croissance des années 1960, l'avenir de la forêt gabonaise paraissait prometteur. Un rapport de la SEDES en 1969 était favorable à la mise en chantier d'un tronçon ferroviaire Owendo-Booué en posant comme hypothèse que le transport d'un volume croissant de bois garantirait la rentabilité de l'ouvrage dans l'attente d'un éventuel prolongement vers le gisement de fer de Bélinga.

La Banque mondiale, pressentie pour le financement de ce tronçon (Owendo-Booué), a posé comme condition préalable à sa participation le lotissement de toute la zone forestière qui serait ainsi rendue accessible. Un inventaire systématique apparaissait alors nécessaire à l'établissement des taxes relatives aux différents lots. C'est dans ce contexte que le ministère des Eaux et Forêts a été appelé à définir une *zone d'attraction du chemin de fer (ZACF)* et à établir un plan de lotissement comprenant trente-sept lots pour une superficie de 2 967 000 hectares. L'optimisme était alors de mise, la plupart des lots ont été attribués au cours de l'année 1971. Il est vrai que l'engagement des forestiers représentait un argument non négligeable dans les négociations que la République gabonaise avait engagées auprès des bailleurs de fonds pressentis pour le financement de la voie ferrée.

Les vicissitudes du Transgabonais, finalement achevé en 1987, et la dépression prolongée du marché des bois depuis 1974, ont retardé la mise en exploitation de la ZACF. Toutefois, l'aménagement d'un port à bois à Owendo et la mise en service du tronçon Owendo-Booué à la fin de 1982 ont finalement lancé l'exploitation dans la ZACF. La proximité de la ZACF de la forêt réservoir du Nord-Est a favorisé en même temps la percée du front forestier dans cette direction. La gare ferroviaire de Booué servant de point principal

¹ Etude économique du chemin de fer Owendo-Bélinga « consultant SEDES », 14 vol. Rép. Gabonaise, 1965.

de débarquement des grumes. Le transport ferroviaire assure aujourd'hui 75 % du transport du bois au Gabon.

L'évolution des méthodes d'exploitation a engendré une mutation géographique de l'exploitation forestière. La dynamique de l'espace forestier reste liée aux progrès techniques des moyens d'exploitation.

III-2 Dynamique de l'espace forestier et évolution des superficies et des prélèvements

III-2-1 La dynamique de l'espace forestier

Le début véritable de l'exploitation forestière au Gabon peut être daté de 1900-1902 selon Gilles Sautter (1966) qui fait coïncider le début de l'exploitation de l'okoumé et l'installation du peuple Fang au bord de l'eau, notamment sur l'Ogooué. C'est dans la zone côtière que le premier pied d'Okoumé fut abattu et les « *lacs du sud* », site actuel de Lambaréné et de ses environs, seraient l'un des premiers endroits où se soit allumée la fièvre de l'Okoumé.

Cette zone avait un double avantage : l'abondance en okoumé et la présence de nombreux cours d'eau qui facilitaient l'évacuation du bois par flottage. Jusqu'en 1960, les lieux d'exploitation forestière ont été limités à la frange côtière. Cette zone a été dominée de bout en bout, pendant plus de cinquante ans, par l'exploitation forestière.

C'est la voie Decauville qui rendit possible l'extension de l'espace forestier. Peyreberre l'avait introduite sur son chantier d'Oguémoué en 1913. Elle fut l'outil de la reprise et de la croissance de la production après la guerre : elle permettait de repousser le front de coupe à quelques dizaines de kilomètres des points de mise à l'eau, à condition que le terrain fût plat. Elle confirma la localisation de l'exploitation dans la plaine côtière d'où elle ne devait pas sortir avant les années de l'indépendance. Elle ouvrit, en arrière d'une frange étroite, appropriée et dans une large mesure vidée d'Okoumés, de vastes étendues de forêt intacte. L'entre-deux-guerres vit, à cet effet, dans la région des lacs comme ailleurs, une floraison de lignes à voie étroite. Jusqu'à cette date, aucune route digne de ce nom ne dessert la région du Bas-Ogooué. Elle a vu sa forêt se vider de son Okoumé pendant un demi-siècle. G. Sautter n'a-t-il pas écrit : « *au temps de l'AEF toute entière, les coupes de bois ont bien rempli le rôle d'un instrument de développement. Pourvoyeurs du budget de l'Etat, apportant au pays les indispensables devises, c'est grâce à elles, pour une bonne part, que celui-ci a pu s'équiper, construire son économie. Mais les régions productrices ont moins reçu qu'elles n'ont donné. En dehors de la ville de Port-Gentil (...), il y a eu peu d'investissements dans le Bas-Ogooué,*

et son infrastructure reste rudimentaire. Faute de plus de moyens financiers et techniques pour la population locale, la forêt s'est trouvée pour ainsi dire exploitée du dehors, par des hommes et au bénéfice de capitaux dépourvus d'attaches locales, et qui n'ont pas cherché à s'y implanter durablement »¹. Aussi, les hommes, en petit nombre, vivaient-ils une véritable situation de résignation : faibles échanges régionaux, vie refermée, quasi-absence de relations humaines, etc.

L'exploitation forestière, depuis les origines, s'était de fait confinée dans la partie du Gabon d'où les grumes pouvaient être évacuées par flottage. L'ouverture de routes semblait inutile. Du jour où il apparut que les Okoumés commençaient à se clairsemer dans la région littorale, une prospection systématique fut entreprise dans l'intérieur plus accidenté, jusque-là tenu en réserve de bois de la colonie. L'arrêté du 22 juin 1932 (pendant la crise forestière) délimitait une première et une deuxième zone forestière. En 1956, un autre arrêté délimitait avec précision la zone côtière, dite « *première zone* » et tout l'arrière-pays, « *la seconde zone* ». Les petits permis étaient réservés à la première (500 à 2 500 ha) et les grands à la seconde (10 000 à 25 000 ha). La petite exploitation de la première zone était donc réservée aux autochtones.

En revanche, seules techniquement et financièrement capables d'aller chercher les Okoumés loin des rivières flottantes ou à travers un relief accidenté, les grandes entreprises forestières européennes fortunées ont accaparé l'autre partie de la forêt. C'était, là aussi, le moyen le plus efficace, et le plus simple, pour libérer la plaine côtière, déjà épuisée et essoufflée, de ces grandes entreprises forestières. Des mesures complémentaires, édictées en 1961² devraient faciliter le transfert. A ce sujet, G. Sautter ajoute : « *Ainsi faisait-on d'une pierre deux coups : en assurant, d'une part, les années à venir, la continuité de la production ; en faisant place, d'autre part, dans les lieux propices à leur activité, à des exploitants gabonais, petitement outillés* »³.

Durant la décennie précédant l'indépendance, on assiste à une intensification de l'exploitation dans la plaine côtière et à une amorce de pénétration à l'intérieur. L'entassement des permis en première zone a été maximal : les forestiers européens, avisés qu'ils allaient prochainement être contraints de s'installer en deuxième zone, prenaient des gages pour mieux négocier le transfert. Celui-ci s'accompagna en effet d'échanges et de ventes de droits aux termes desquels maints petits exploitants disparurent ou s'arrangèrent pour continuer leurs activités sous le couvert de nationaux, tandis que les sociétés les mieux armées

¹ Sautter (G), 1966 : « *De l'Atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement* », Paris, Mouton , p.768.

² Décret du 13 mars 1961, J.O. Gabon.

³ Sautter (G), op. cit., p. 771.

financièrement franchissaient le pas décisif qui clôt l'ère du Decauville et inaugure la phase contemporaine du cycle forestier.

Encore fallait-il que des voies d'accès fussent ouvertes au peuplement de l'arrière-pays. Un programme fut lancé à cet effet qui prévoyait notamment, la construction de deux routes : l'une à travers les monts de Cristal en direction de Médouneu et Oyem, l'autre en direction des réserves du bassin supérieur de l'Ogooué. C'est le début de l'ère du grumier et de la pénétration en deuxième zone forestière.

La mutation géographique de l'espace forestier a été possible grâce à une révolution technique qui a profondément bouleversé l'exploitation forestière la libérant des contraintes qui l'avaient enfermée dans la plaine côtière. Cette révolution, c'est celle du tracteur et du grumier. Les engins de terrassement ouvrent les routes sur lesquelles vont circuler les grumiers.

Illustration 6 : Le transport de bois par grumier



Cliché Michel MBADINGA, Juillet 2002.

A l'image de la route qui a rendu possible la pénétration du front forestier vers l'intérieur, de même la voie ferrée a permis l'intensification de l'exploitation forestière en seconde zone avec l'ouverture de la ZACF et élargi celle-ci à la forêt réservoir du Nord-Est.

La forêt réservoir du Nord-Est

La forêt-réservoir du Nord-Est est à cheval entre les provinces du Woleu-Ntem et de l'Ogooué-Ivindo. Avec une superficie de 5 500 000 ha, cette zone figure parmi les forêts équatoriales les plus épargnées sur la planète. Elle est restée longtemps ignorée des sociétés forestières à cause de l'absence de l'okoumé et des difficultés d'accès et d'évacuation des grumes. C'est une région d'un grand intérêt écologique avec l'aire protégée de Minkébé. Cependant, depuis ces dernières années cette forêt fait l'objet d'une exploitation forestière croissante avec l'arrivée de nouveaux types d'exploitants comme les Asiatiques, de l'ouverture de nouveaux marchés et surtout l'importante croissance des bois divers dans l'exploitation forestière gabonaise. Cette nouvelle dynamique constitue une menace pour l'intégrité écologique de la région et surtout de son aire protégée de Minkébé.

Le massif forestier de Minkébé

Le vaste bloc forestier de Minkébé (3 200 000 ha) qui est d'une richesse spécifique remarquable en raison de l'existence d'une mosaïque de milieux forestiers variés. La forêt de Minkébé a un haut degré de vigueur et d'intégrité, et fait partie d'un massif forestier couvrant le Nord-Est du Gabon, le Sud-Est du Cameroun et le Nord du Congo. Le Minkébé serait la forêt la moins perturbée par les activités humaines en Afrique centrale. Le cœur de cette forêt de Minkébé n'est pas habité de façon permanente et on estime que 1 400 000 ha ne subissent aucune influence humaine. Cette forêt fait partie de l'écorégion Forêt congolaise du Nord-Ouest qui figure parmi les deux cents écorégions prioritaires du WWF (Fonds mondial pour la Nature) pour la conservation de la richesse biologique sur la planète.

Depuis le 30 décembre 1999, 600 000 ha ont été classés en aire protégée ce qui est insignifiant par rapport à la superficie du massif forestier. D'où le débat actuel sur son éventuelle extension aux zones intactes de sa périphérie ouest et sud-est. Cela devrait permettre de conserver une grande superficie de forêts intactes dans le massif.

Toutefois, l'exploitation forestière qui s'y développe couvre actuellement environ 600 000 ha à la limite sud-ouest du bloc forestier de Minkébé : la menace est plus qu'évidente. Pourtant, jusqu'à un passé très récent, la partie nord (le Woleu-Ntem) était en marge d'une grande exploitation forestière faute d'okoumé. Aucune société ne s'intéressait à cette zone hors de la région de Mitzic qui fait partie de l'aire de répartition naturelle de l'okoumé. C'est ainsi que cette partie nord est demeurée vierge, compte tenu aussi de l'éloignement et des coûts des opérations d'exploitation très élevés. Actuellement l'exploitation est en forte croissance. Par contre, dans l'autre partie de la zone (l'Ogooué-Ivindo), en raison de la richesse en okoumé de sa partie nord-ouest, plusieurs demandes de

permis forestiers ont été déposés. La zone du nord-ouest était très convoitée en raison des voies de communication qui la desservait. Actuellement, c'est le Nord et le Nord-Est qui sont très sollicités.

L'ouverture de nouveaux marchés, le dynamisme du marché des bois divers, l'arrivée de nouveaux types d'exploitants forestiers et l'orientation politique donnée par l'Etat allant dans le sens de la diversification de la production et de la transformation locale plus poussée de la matière première ont accéléré, depuis ces dernières années, la percée du front forestier vers la forêt-réservoir du Nord-Est rendue possible par la proximité de la ZACF.

La dynamique de l'espace forestier s'est aussi accompagnée de l'évolution des superficies concédées et du volume des prélèvements.

III-2-2 Evolution des superficies et des prélèvements

III-2-2-1 Evolution des superficies

Jusqu'avant la première guerre mondiale (1914), l'exploitation forestière était le fait des coupeurs libres. Mais, avec le développement de la coupe directe une réglementation plus précise devenait nécessaire, ne serait-ce que pour garantir les droits d'exploitants qui s'apprêtaient à investir dans les chantiers. L'arrêté du 30 juillet 1914 précisa alors les conditions juridiques de l'exploitation forestière, mais le déclenchement de la guerre en fit remettre l'application après la fin des hostilités. Les principes théoriquement arrêtés en 1914 furent mis en application après la guerre. L'arrêté du 19 septembre 1924 année où on assista à une véritable ruée sur la forêt mit en place le système d'exploitation forestière par concession et définit trois types de permis : le chantier, de 100 à 500 ha réservé aux autochtones ; la coupe, constituée d'un lot de 2 500 ha accordée à tout européen ou aux indigènes pouvant apporter un cautionnement de 2 500 F, délivrée pour un an et renouvelable dix fois et la concession temporaire de coupe, de 5 000 à 10 000 ha, réservée aux Français.

En 1924, 467 permis furent attribués pour une superficie de 618 917 ha. La plus grande concession était celle de Gillet et couvrait 10 000 ha. Mais aux permis relevant du régime général s'ajoutaient les concessions à statut particulier. Deux d'entre elles étaient un héritage des compagnies concessionnaires transformées : Quillard (150 000 ha) et la Compagnie d'exploitations forestières africaines, CEFA, (160 000 ha). Une troisième, celle du Consortium des grands réseaux ferroviaires français se fit attribuer en 1920 deux concessions de 75.000 ha chacune. La redéfinition des permis en 1927 rendit l'accès à la forêt plus sélectif. Les permis dits de chantier étaient désormais constitués de lots de 1 000 ha attribuables aux indigènes offrant des garanties de capacité telles que le nombre de candidats possibles devenait infime et les possibilités de promotion d'une élite gabonaise bien étroites.

L'obtention d'une coupe de 2 500 ha exigeait un cautionnement de 5 000 F. Quant aux concessions temporaires, elles étaient remplacées par des « *permis industriels* » de 5 000 à 40 000 ha attribués pour une durée de 25 ans. Les résultats ne se firent pas attendre. Les années 1928 et 1929 virent la constitution de nombreuses sociétés et une progression spectaculaire des surfaces attribuées en permis industriels : 108 000 ha attribués en 1928, 340 000 ha en 1929 et 640 000 ha en 1930.

Au 30 Août 1930, les superficies forestières concédées, tous types des permis confondus, dépassaient un million et demi d'hectares (1 532 542 hectares pour 209 permis attribués) répartis comme suit : permis de coupe industrielle (55 pour 699 042 hectares) ; permis de 2 500 ha (130 pour 325 000 ha) ; chantiers indigènes (21 pour 10 500 ha) ; CEFA (160 000 ha) ; Consortium (188 000 ha) ; Quillard (150 000 ha). Ces chiffres témoignent d'une quasi-disparition des chantiers indigènes et d'une concentration des exploitations européennes.

En 1939, suite à la crise de 1930 qui frappa de plein fouet l'économie forestière, il ne restait que 90 détenteurs de permis, tandis que sept groupes contrôlaient 661 000 ha sur les 1 050 000 ha alors concédés.

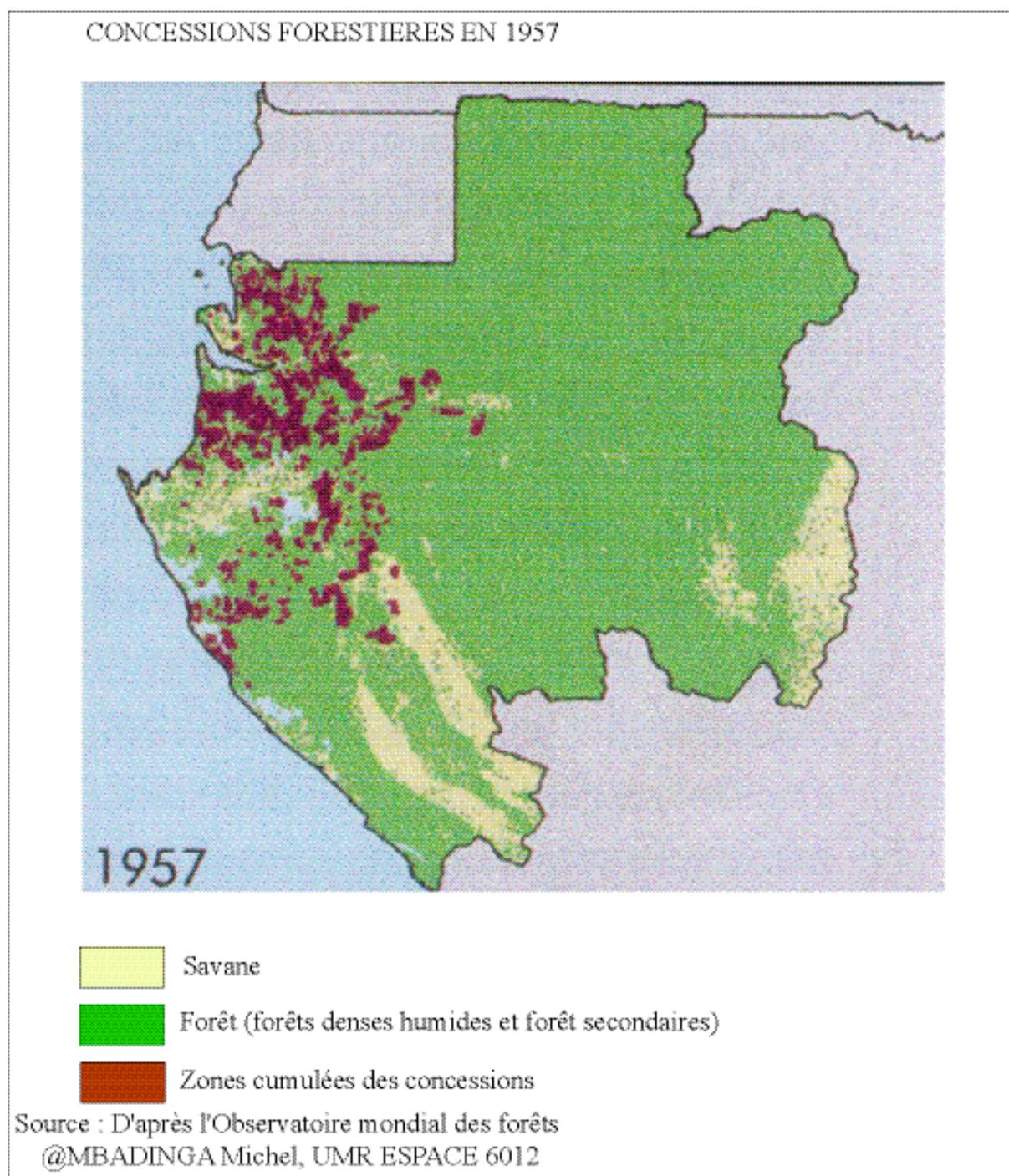
Tableau 21 : Les principaux groupes forestiers en 1939

Nom du groupe	Nombre de sociétés	Superficie (ha)
Compagnie commerciale de l'AEF (CCAEF)	5	131 350
Compagnie d'exploitation forestière africaine (CEFA)	3	138 994
Union coloniale agricole et forestière (UCAF)	8	116 684
Compagnie forestière des bois du Gabon (CFBG)	3	87 902
KONG	4	88 831
Société du Haut-Ogooué (SHO)	2	67 088
Reyssi	2	30150
TOTAL	27	660 999

Source : Rapport Devouton tiré de POURTIER , 1989.

Après la seconde guerre mondiale, la superficie concédée, qui s'était stabilisée autour de un million d'hectares, enregistra une nouvelle et forte croissance pour atteindre deux millions d'hectares en 1958 et trois millions en 1960. On assista ainsi à une intensification de l'exploitation forestière dans la plaine côtière, et à une amorce de pénétration vers l'intérieur.

Carte 8



Cependant, en 1963, après le transfert de l'exploitation forestière en seconde zone par décret de 1961, les permis ne couvraient plus que 517 000 ha en première zone contre 1 882 000 ha en seconde zone. En 1968, la superficie concédée en première zone est descendue à 119 000 ha contre 2 756 000 ha en seconde : le processus de transfert était alors bien amorcé.

Au 1^{er} janvier 1975, les permis forestiers couvraient une superficie de 5 566 000 ha auxquels on ajoutera environ 500 000 ha correspondant aux lots superficiels.

A partir de cette date, les superficies attribuées en permis se sont encore accrues surtout avec l'attribution des lots superficiels dans la ZACF. La mise en service du tronçon Owendo-Booué, l'aménagement d'un port à bois à Owendo à la fin de 1982 et l'achèvement du Transgabonais en 1987 ont favorisé la délocalisation des chantiers forestiers vers la ZACF.

A l'heure actuelle, les six premières sociétés forestières du Gabon ont chacune plus de 300 000 hectares de permis. Elles contrôlent 2 855 475 hectares en deuxième zone dont 1 602 164 hectares constituent des lots superficiels dans la ZACF. La première société forestière du Gabon, Rougier, a concentré la quasi-totalité de ses chantiers forestiers en deuxième zone et totalise 655 565 hectares dont 367 565 hectares sont situés dans la ZACF.

En 1987, la deuxième entreprise forestière du Gabon, la CEB, s'est déplacée de Doussala dans le sud du Gabon (la Nyanga) où elle était implantée depuis 1946 pour Bambidie à Lastoursville dans la ZACF. Elle totalise 600 000 hectares de permis répartis entre les provinces de l'Ogooué-Lolo et le Haut-Ogooué toutes deux traversées par le chemin de fer.

Enfin, la troisième société forestière, Leroy-Gabon, s'est également déplacée de Massika en 1990 dans le sud du Gabon (la Ngounié) où elle était implantée depuis 1947 pour la Gongué dans la région de la réserve de la Lopé. Ses permis forestiers couvrent 578 910 hectares situés dans la ZACF dont 372 164 hectares sont des lots superficiels.

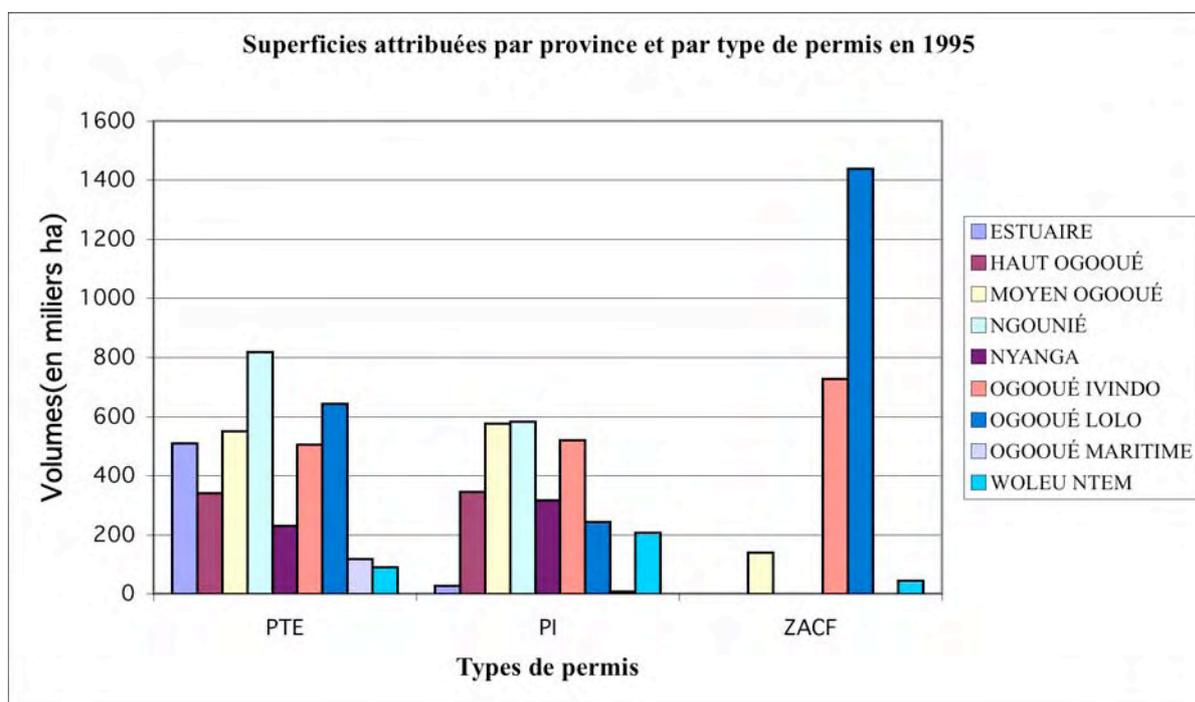
En 1995, les permis totalisaient 8 967 570 ha soit : 1 782 245 ha en première zone contre 7 185 325 ha en seconde zone (dont 2 347 070 ha dans la ZACF). En 1997, les superficies concédées atteignaient 10 490 000 ha soit : 1 260 000 ha en première zone contre 9 230 000 ha en seconde. La même tendance se confirme en 2000, 12 118 000 ha dont 1 610 140 ha en première zone et 10 507 860 ha en seconde (dont 2 080 000 ha dans la ZACF).

Les provinces de l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo sont incluses dans la ZACF et détiennent le record de superficies forestières attribuées : 4 689 490 hectares ont été attribués en 2000 dans ces deux provinces uniquement, soit près de la moitié de la superficie totale attribuée cette année-là (12 118 000 hectares) et près de 50 % de la superficie de la zone (10 507 860 hectares en 2000). Ces deux provinces détiennent 32 % (1 071 250 ha) de la superficie totale attribuée en PTE, 29 % (1 700 020 ha) pour celle des Permis Industriels et plus de 90 % (1 998 200 ha) de la superficie des permis de la ZACF.

En ce qui concerne la forêt du Nord-Est, il faut noter que les quelques définitions des permis forestiers attribués que nous avons eu au niveau de la Direction générale des Eaux et Forêts ne permettent pas d'avoir une vision générale de l'état de l'exploitation forestière dans le Nord-est et plus précisément dans la périphérie de l'aire protégée de Minkébé. Toutefois, le

graphique suivant nous donne une idée des superficies attribuées par provinces et par type de permis en 1995.

Graphique 13



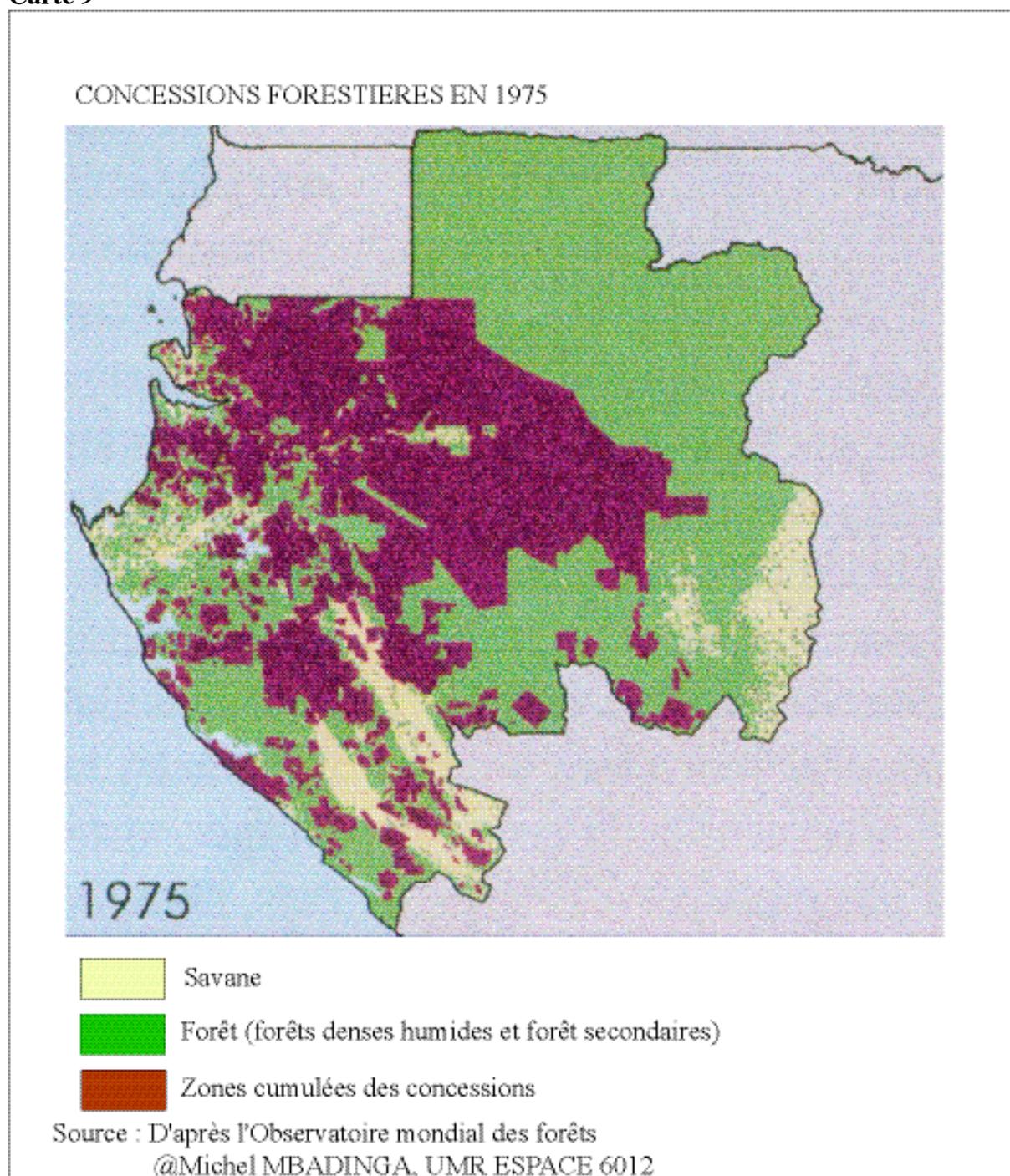
Source : Annuaire des statistiques forestières du Gabon, DIARF, 1996.

Pour l'année 1995, la superficie attribuée en PTE était de 3 800 490 ha dont 1 366 586 ha pour les deux seules provinces de la Ngounié et du Moyen-Ogooué. et 1 149 417 ha pour l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo.

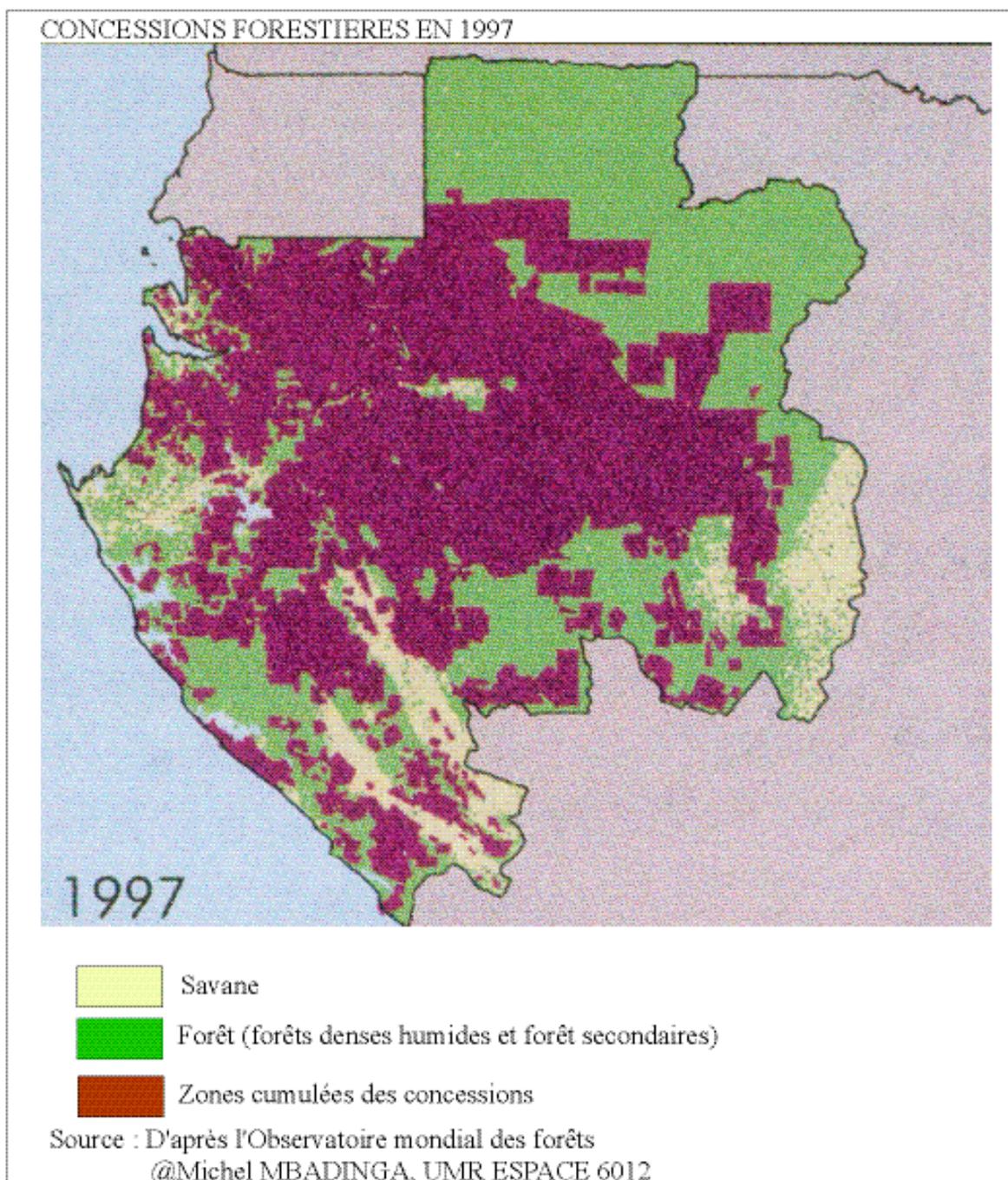
Quant à celle des PI, elle était de 1 159 713 ha pour la Ngounié et le Moyen-Ogooué et 762.238 ha pour les deux provinces de l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo sur 2 820 010 ha attribués. La superficie des lots de la ZACF était de plus de 90 % (2 164 970 ha sur 2 347 070 ha de PI attribués) pour les deux seules provinces de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo. Tous ces chiffres donnent la mesure de la mutation structurelle de l'exploitation forestière.

Les cartes de 1975 et 1997 donnent une image d'ensemble de l'emprise spatiale de l'économie forestière. La comparaison avec les cartes de 1957 est à cet égard particulièrement parlante et met en évidence l'ampleur de l'avancée du front forestier vers l'Est.

Carte 9



Carte 10



III-2-2-2 Evolution des prélèvements

La production forestière a suivi une évolution presque identique à celle des superficies attribuées. Orientée au départ autour de quelques essences très particulières (Padouk, Ebène), l'exploitation qui n'était qu'une cueillette a pris son essor après la découverte par les allemands des propriétés technologiques de l'Okoumé à la fin du XIX^e siècle.

Depuis lors et jusqu'à aujourd'hui, l'Okoumé constitue l'essentiel du volume exploité. Une combinaison de facteurs est à l'origine de cette sélectivité des prélèvements : une grande facilité d'exploitation (bois tendre) et de transport (bois léger et flottable), par opposition à la plupart des essences précieuses ; la fréquence élevée de cette essence dans une grande partie de la forêt gabonaise permet d'assurer un approvisionnement régulier du marché, cas exceptionnel dans des forêts équatoriales où la diversité des espèces se traduit généralement par une grande dispersion des individus ; une situation de quasi-monopole du Gabon sur cette essence et enfin une grande facilité d'usinage et une très bonne qualité des produits finis. L'Okoumé représentait 94 % du volume de grumes exploitées en 1953.

Il faut rappeler que durant toute la période coloniale, la quasi-totalité de la production constituée essentiellement de l'Okoumé était destinée à l'exportation. Les exportations d'Okoumé vers l'Europe restèrent insignifiantes jusqu'en 1906 avec prépondérance de la destination anglaise. Elles étaient en 1900 de l'ordre de 8 300 m³, en 1906, d'environ 41 667 m³ et le marché se déplaça de Liverpool à Hambourg. De 1900 à 1914, 737 857 m³ d'Okoumé ont été exportés vers Hambourg. Entre 1900 et 1913, les exportations passèrent de 8300 m³ à 225 000 m³ d'Okoumé.

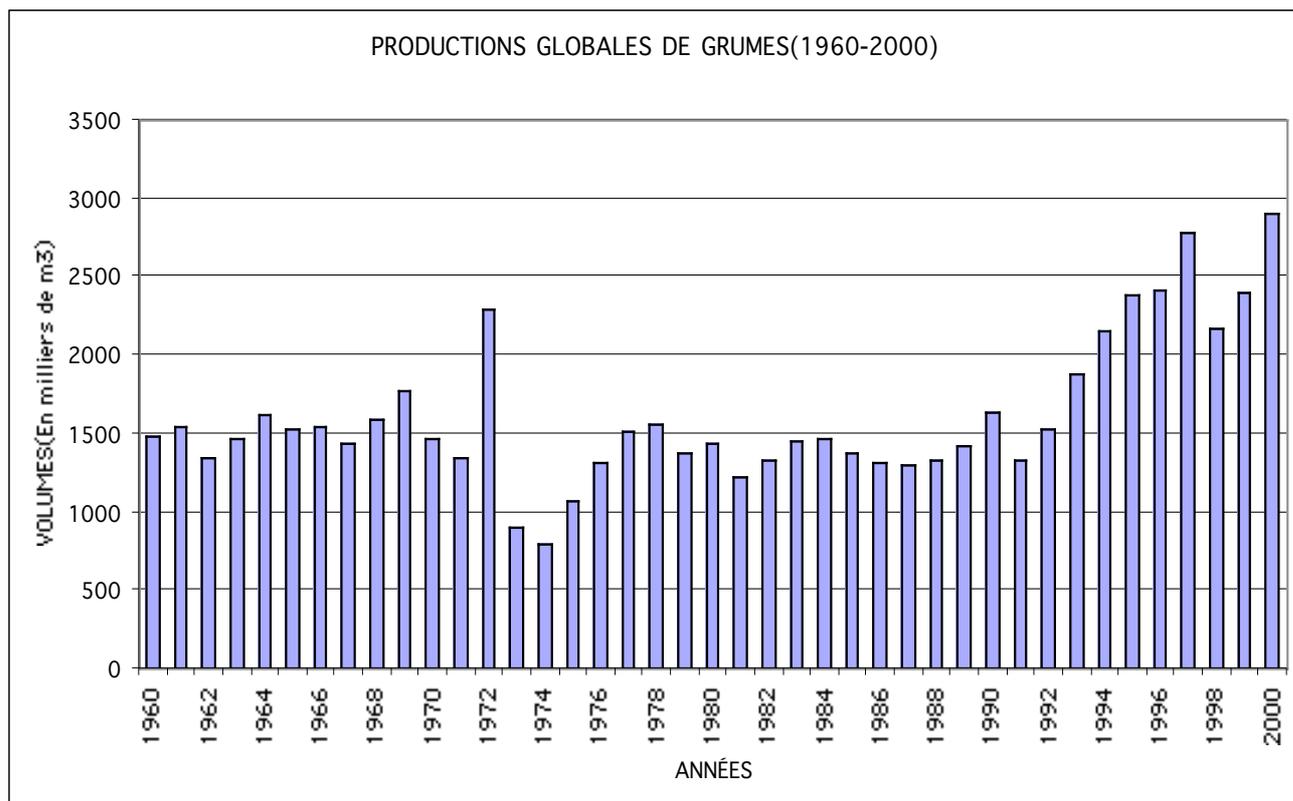
Les années 1920 à 1930 furent des années d'euphorie : 667 000 m³ exportés en 1930. La crise de 1930 fit chuter la production de plus de 50 % : 375 000 m³ exportés en 1931. Après la seconde guerre mondiale, les exportations ont de nouveau atteint plus de 800 000 m³ en 1953, puis le million de m³ sur 1 001 000 de m³ produits en 1957. En 1958, sur 1 076 000 de m³ extraits, 1 020 000 de m³ ont été exportés. De même pour 1959, 1 105 000 de m³ ont été exportés sur 1 159 000 de m³ produits.

Depuis lors, le déplacement de l'exploitation forestière vers l'Est a favorisé une augmentation de la production. Les mutations de l'appareil productif se sont traduites par des progrès considérables dans la productivité du travail : le rapport production/main-d'œuvre qui se situait autour de 50 m³/homme par an dans les années 1950, atteint maintenant 250 à 300 m³/homme. Quelques exemples : en 1953, 450 Africains et 8 Français travaillaient sur le chantier SHO d'Agouma dont la capacité de production était de l'ordre de 22 000 m³.

En 1972, la société Rougier a produit 250 000 m³ avec à peine 850 Africains et une cinquantaine d'expatriés (en 2000 : 281 484 m³ avec 974 salariés) tandis que la CEB employait 230 africains et 11 expatriés pour une production de 65 000 m³ (en 2000 : 202 514 m³ avec 389 salariés). A l'échelle du Gabon, pour cette même année (1972), moins de 9 000 salariés ont assuré la production de 2,3 millions de m³ de bois, en revanche, en 1997 et 2000 qui restent des années records plus de 10 000 salariés ont produit 2,7 millions et 2,9 millions

de m³. La motorisation a changé les conditions d'une exploitation devenue économe en main-d'œuvre.

Graphique 14



Source : DGE

La production des grumes gabonaises de 1960 à 2000 est passée de 1,5 à 2,9 millions de m³. Les exercices les plus remarquables se situent entre 1969 et 1972, 1994 et 1997 et 1999 et 2000 avec certaines reprises en 1979 et 1999. Cette production est en majorité assurée par des entreprises étrangères installées en seconde zone.

Mais tandis que la coupe dans la plaine côtière connaît de graves difficultés, la deuxième zone, qui a connu simultanément la modernisation des chantiers, la concentration des sociétés, la réalisation d'infrastructures dont l'utilité déborde les stricts besoins de l'exploitation forestière, voit sa production augmenter considérablement. À titre d'exemple pour les deux premières années de pointe 1972 et 1997, la seconde zone a fourni respectivement 1 610 000 m³ sur 2 300 000 m³ produits et 2 469 750 m³ sur 2 775 000 m³.

Les régions les plus productives comme dans le cas des superficies attribuées sont l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo qui fournissent plus de 50 % de la production nationale et plus de la moitié de celle de la zone. Les lots superficiels de la ZACF contribuent à hauteur de 33 % de la production nationale.

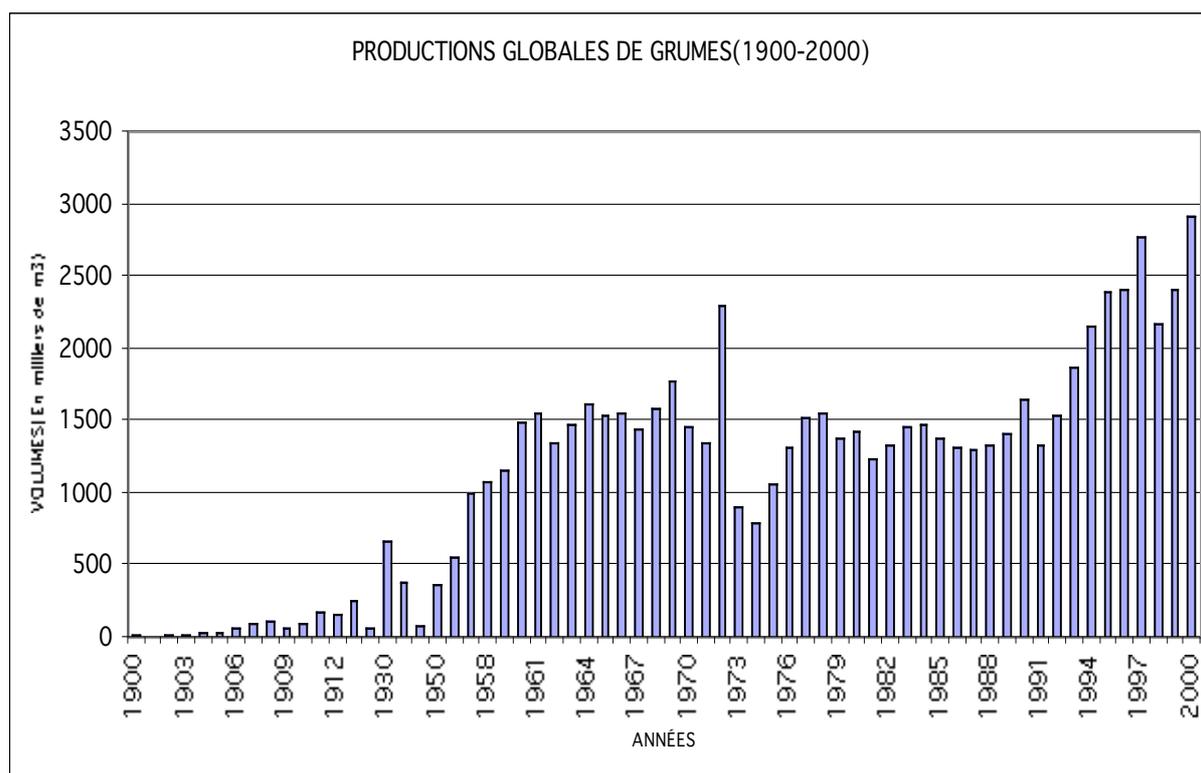
Si le rythme d'attribution des concessions forestières dans la région Nord-Est est en nette croissance, celui des prélèvements ne suit pas. La majorité des permis forestiers

attribués ne sont pas encore en exploitation. Seuls quelques permis industriels de grandes sociétés comme Rougier-Gabon, SHM, Bordamur et des permis temporaires d'exploitation affermés sont exploités en périphérie du massif forestier de Minkébé. A titre d'exemple, le permis industriel et le lot 6 de la SHM situés en périphérie sud-ouest de Minkébé et un PTE exploité en fermage par ladite société ont produit en 2000, 58 496 m³ de bois. Si la plupart des permis attribués ne sont pas encore exploités, ils devraient l'être dans un futur proche grâce au dynamisme du marché des bois divers et à l'orientation politique donnée par l'Etat.

L'Okoumé reste l'essence la plus exploitée surtout dans les provinces de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo et représente plus de 80 % de la production. Cependant, avec l'ouverture de l'exploitation forestière dans la région nord-est, certaines essences faisant partie des bois divers comme le movingui, le moabi, l'agba, le bahia et l'izombé sont très demandées dans l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem.

Les figures qui suivent illustrent bien la tendance générale en termes de prélèvements dans les deux zones depuis l'époque coloniale.

Graphique 15



Sources : ANSOM, Pourtier (1989) et DGE.

La production des grumes a connu une croissance plus ou moins régulière jusqu'en 1972 avec une pointe de 2 300 000 de m³. Ces premières années sont intéressantes pour le bois gabonais qui demeure la première ressource d'exportation. Les exploitants forestiers perçoivent des gains très appréciables du fait d'une part de la conjoncture économique

favorable (marché porteur) et d'autre part du dynamisme des organismes de commercialisation qui jouent pleinement leur rôle.

La période 1972-1976 par contre se caractérise par la hausse du prix du pétrole provoquant une véritable crise dans les pays européens acheteurs de bois gabonais. Il s'ensuit une baisse des commandes de ces pays. Le Gabon subit le contre-coup de cette crise qui se traduit par la baisse de la production et la fermeture de certaines exploitations forestières.

La production a fortement chuté en 1974 à cause de la crise mondiale du bois. Puis, cette production a été soutenue au cours des années 1976 à 1978 par une forte demande intérieure. D'une manière générale, on note une certaine reprise de la production en 1979-1980. De 1977 à 1980, la production de bois dépasse à nouveau le million de m³. Mais en 1980, l'activité forestière doit faire face à d'énormes difficultés dues à la crise économique internationale et en particulier à la flambée du dollar, monnaie de paiement du matériel d'exploitation. Des allègements fiscaux sont consentis à la corporation pour redynamiser leur activité.

Avec l'aménagement d'un port à bois à Owendo et la mise en service du premier tronçon Owendo-Booué du Transgabonais à la fin de 1982 et son achèvement en 1987, la production des grumes connaît à nouveau une hausse régulière avec bien entendu des baisses temporaires dues aux effets conjoncturels internes ou externes.

En 1983, le secteur forestier a été l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. C'est ainsi qu'en dehors des mesures globales tendant à stimuler l'investissement privé, des mesures spécifiques, telles que la détaxation du matériel d'importation et les subventions accordées à la SNBG, ont été prises dans les lois de finances 1983 et 1984 et ont été reconduites en 1985 afin de relancer les activités forestières.

La bonne tenue du secteur observée en 1983 s'est confirmée en 1984 malgré une saison sèche pluvieuse qui a entravé en partie les activités forestières. Ce regain d'activité a été rendu possible grâce à l'amélioration de la demande internationale due à une légère reprise des activités du bâtiment et de l'ameublement dans les pays industrialisés, traditionnels clients des bois gabonais (pays de l'Union européenne); grâce aussi à l'accroissement des commandes des nouveaux clients, notamment les pays du continent asiatique (Taiwan, Chine, Corée et Iran) et l'amélioration de la productivité des entreprises du secteur qui ont bénéficié d'un prix de vente rémunérateur.

La demande internationale de grumes, s'est de nouveau affaiblie à la fin de 1985 sous l'effet des facteurs suivants : les importateurs européens devenaient de plus en plus sélectifs et préféraient les bois de qualité supérieure ; la baisse du dollar créa des disparités

entre producteurs et favorisa la pénétration en Europe des grumes asiatiques et la préférence des consommateurs pour les produits semi-finis par rapport aux grumes.

L'exploitation forestière qui aurait dû se développer considérablement grâce aux moyens matériels et humains mis en place par les opérateurs s'est heurtée à la faiblesse de la demande internationale et à des problèmes internes de l'organisme de commercialisation (SNBG). En 1986, l'activité forestière s'est caractérisée par une stabilité de la production ; un contingentement des achats SNBG et un niveau anormalement élevé des stocks (185 000 m³ à la fin du mois d'octobre qui ont pu être résorbés en fin d'année).

Après une période de stabilité, on constate depuis 1987 une reprise de la demande internationale du bois pour la consommation des grumes et du contreplaqué due surtout à un regain des activités du bâtiment. Mais des goulots d'étranglement au niveau de la production et de la commercialisation gabonaise n'ont pas permis de profiter pleinement de cette situation. L'année 1988 a été dans l'ensemble une bonne année en ce qui concerne le marché du bois. Mais dès octobre 1988, le niveau des stocks d'Okoumé a augmenté rapidement jusqu'à atteindre 190 800 m³ au 31 mars 1989, suite à un essoufflement des ventes. La production a dû alors être contingentée. La promotion des ventes, le regain de la demande internationale au second semestre 1989 et le contingentement ont permis de ramener les stocks à un niveau satisfaisant à la fin de l'année 1989.

L'année 1990 se caractérisa par un fort accroissement de la production mais aussi une faible croissance des exportations (3,5 %). Il en a résulté dès juillet 1990, un gonflement des stocks qui atteignaient en fin d'année 152 783 m³. Le faible niveau des exportations était imputable d'une part à la baisse de la demande mondiale consécutive à la guerre du Golfe et d'autre part à la baisse du dollar qui a accentué la concurrence asiatique. La production d'Okoumé et d'Ozigo a dû être contingentée à partir de janvier 1991 ; soit 10 % en janvier et 25 % à partir de février. Le contingentement ne s'est pas appliqué aux exploitants nationaux.

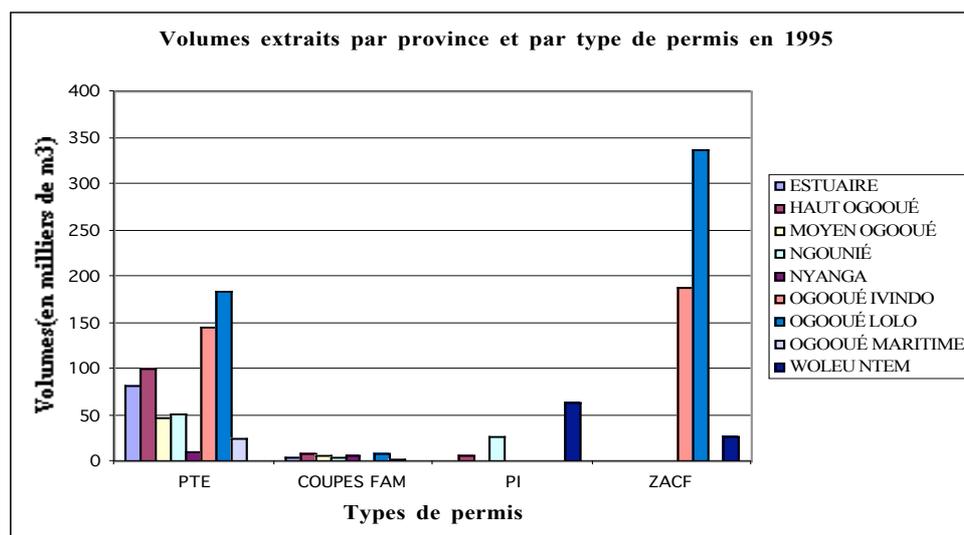
Le ralentissement de la croissance dans les pays industrialisés n'a pas favorisé le commerce des bois tropicaux en 1992. En outre, en juin 1992 s'est tenue à Rio la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement. Celle-ci a fait prendre conscience de la nécessité de préserver l'environnement et forgé le concept de développement durable.

En 1998, la production de grumes, plafonnée en début d'année à 3 millions de m³, toutes essences confondues, est ramenée à 2,1 millions de m³ ; elle diminue de 22 % par rapport à 1997. Ceci est la conséquence de la crise asiatique qui a entraîné la chute de la demande. Face à cette situation, la SNBG a contingenté de 30 % les quotas de livraison et suspendu l'achat de l'Okoumé et de l'Ozigo aux mois de juillet et août. Les forestiers se sont tournés vers la production des bois divers malgré le niveau très moyen des prix sur le marché

international. L'augmentation de la production de grumes en 1999, toutes essences confondues, de 11 % par rapport à 1998 (2,16 millions de m³ en 1998 à 2,40 millions de m³ en 1999) confirme la reprise de l'activité dans le secteur bois après les contre-performances enregistrées en 1998 suite à la crise asiatique.

En 2000, la croissance de l'activité forestière est confortée, tirée par la forte demande asiatique et les niveaux élevés des cours mondiaux des grumes enregistrés depuis le début de la reprise en 1999. La production de grumes, toutes essences confondues, enregistre une hausse de 21,1 % en 2000, soit 2 908 215 m³ (année record dépassant les années de pointe de 1972 et 1997) contre 2 401 594 m³ en 1999. La production d'Okoumé croît de 14,3 % et celle d'Ozigo de 5,6 %. Celle des bois divers passe de 752 410 m³ en 1999 à 1 029 713 m³ en 2000, soit une hausse de 36,9 %. Cette embellie confirme davantage la reprise du secteur bois et contribue au retour progressif du monopole d'Etat, sur la commercialisation des essences principales que sont l'Okoumé et l'Ozigo, par le biais de la SNBG.

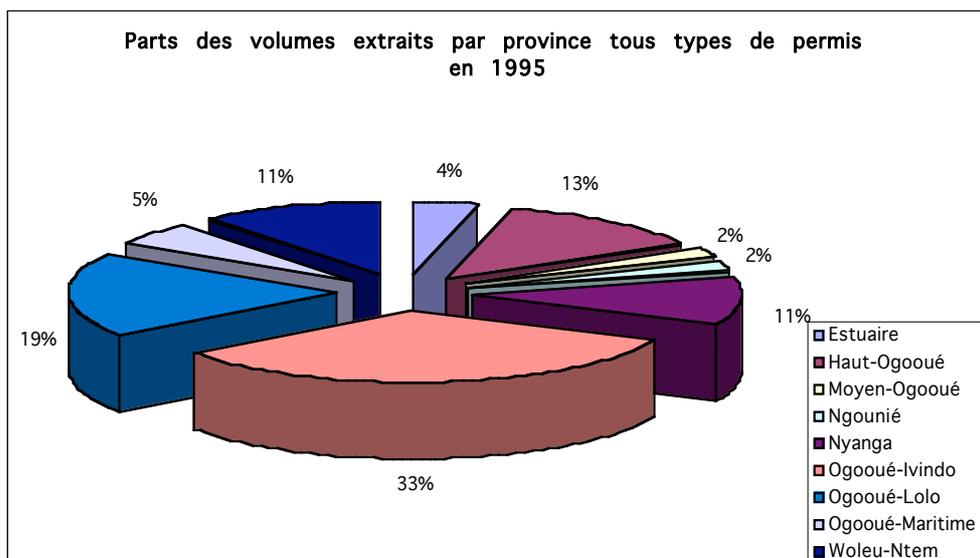
Graphique 16



Source : Annuaire des statistiques forestières du Gabon, DIARF, 1996.

Dans l'Ogooué-Lolo, les permis PTE ont fourni en 1995 près de 37 % de la production régionale contre 33 % dans l'Ogooué-Ivindo et les permis ZACF 18 %. Les coupes familiales ont été en légère hausse et représentaient environ 7,25 % de la production globale. Par rapport à la production nationale de 1995 (2 388 000 m³), les permis PI ont contribué à hauteur de 7,75 %, les PTE 52 % et les lots de la ZACF 33 %.

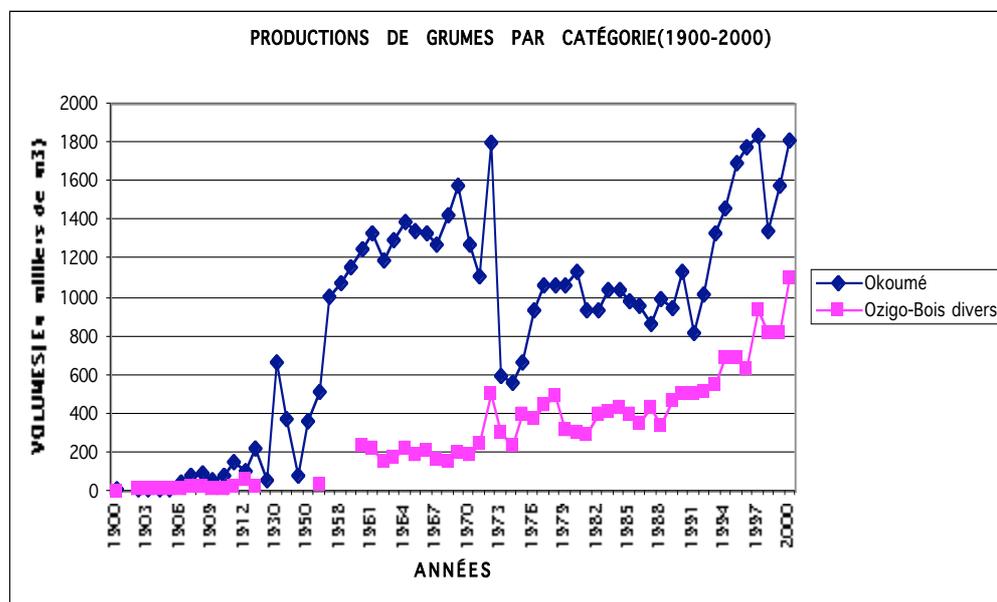
Diagramme 1



Source : Annuaire des statistiques forestières du Gabon, DIARF, 1996.

Les provinces de l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo ont fourni à elles seules en 1995, 52 % (respectivement 33 % et 19 %) de la production nationale. Ensuite venaient les provinces du Haut-Ogooué (13 %), de la Nyanga et du Woleu-Ntem (11 % à chacune). Le reste de la production était réparti entre les quatre autres provinces.

Graphique 17



Sources : ANSOM, Pourtier (1989) et DGE.

Depuis la découverte à la fin du 19^{ème} siècle par les allemands des propriétés technologiques de l'Okoumé et jusqu'à aujourd'hui, cette essence constitue l'essentiel du volume exploité. Jusque dans les années 1970, l'Okoumé représentait 90 % sinon plus du volume de grumes exploitées (94 % en 1953). La production d'Okoumé a atteint son premier maximum en 1972 avec un bond de 1 867 000 m³ sur 2,3 millions de m³ de bois produits.

Si cette tendance était autrefois très marquée, elle devient toutefois moins nette aujourd'hui. Les raisons sont diverses : volonté politique de ne pas tout miser sur un seul produit, difficultés de la SNBG, crise asiatique... En outre, l'achèvement du Transgabonais en 1987 a lancé l'exploitation des autres essences dites bois divers. Les bois lourds cessant alors d'être pénalisés par rapport aux essences flottables dont l'okoumé.

De nos jours, la production d'Okoumé est en moyenne de 1 100 000 m³ de grumes par année. Les volumes d'Okoumé exploités par hectare depuis une trentaine d'années sont de l'ordre de 10 à 12 m³, dans les zones parcourues pour la première fois par l'exploitation ; ceci correspond au prélèvement de deux arbres par hectare, un record en forêt dense tropicale. La production annuelle de bois au Gabon oscille autour de 2,5 millions de m³, l'Okoumé représente aujourd'hui 75 à 80 % de ladite production de bois d'œuvre.

La production en volume de l'Okoumé, après la baisse continue amorcée en 1985, s'accroît de 14 % en 1988 rejoignant le niveau atteint en 1985. L'année suivante (1989), cette production diminue de 4,3 % du fait du contingentement décidé par la SNBG. La production d'Okoumé est liée à la demande exprimée par la SNBG. Cette demande après avoir connu une hausse en 1990, diminue de 25 % en 1991 traduisant ainsi les difficultés de la SNBG à placer son bois sur le marché international. Cette situation a conduit les autorités à décréter un nouveau contingentement. Cependant, le déficit de l'offre asiatique amorcé à partir de 1992 a permis au Gabon d'augmenter sa production surtout d'Okoumé. Cet état de grâce s'est poursuivi jusqu'en 1994 avec la dévaluation du franc CFA.

En 1997, l'Okoumé a atteint son deuxième maximum avec un bond cette fois-ci de 1.836.000 m³ sur 2,775 millions de m³ produits soit 75 % de la production totale. La production d'Okoumé a baissé de 27 % en 1998 suite à la crise asiatique qui a entraîné la chute de la demande et contraint la SNBG à contingenter de 30 % les quotas de livraison et suspendre l'achat de l'Okoumé et de l'Ozigo aux mois de juillet et août de la même année.

Profitant de la dérogation accordée par l'Etat sur la libre commercialisation de l'Okoumé et de l'Ozigo, les exploitants forestiers ont accru de 18 % la production de l'Okoumé en 1999. La croissance de la production de cette essence s'est poursuivie en 2000 en atteignant son troisième maximum après 1972 et 1997 (1 808 176 m³ soit une hausse de 14,3 % par rapport à 1999).

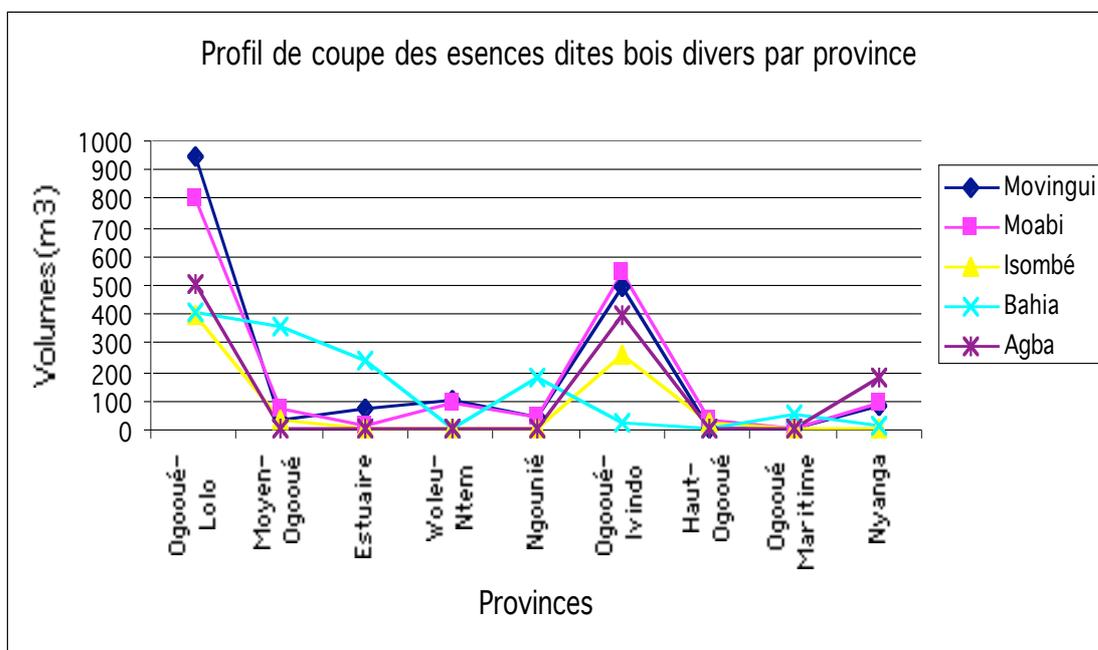
La production de l'Okoumé a évolué de manière irrégulière au cours des dernières années autant en raison de la conjoncture internationale que pour des raisons de gestion interne de la SNBG. L'Okoumé demeure toutefois l'essence la plus produite, mais l'exploitation et la production de l'ensemble des bois divers sont devenues intenses à partir de

1980. Depuis lors, la production des bois divers (Ozigo et autres essences) n'a cessé de progresser et formant actuellement 20 à 30 % de la production totale des grumes.

La production des grumes toutes essences confondues est restée quasiment stable de 1980 à 1985 (sauf en 1981 où elle a accusé une baisse de plus de 16 %). La production des bois divers dans le même temps a stagné autour de 300 000 m³ de grumes. De 1986 à 1990, la tendance de la production des bois divers a été à la hausse. Cette production s'est tassée à partir de 1991 mais a continué à représenter près du tiers de la production totale de bois. Les bois divers ne sont pas restés en dehors de cet accroissement généralisé de la production observée en 1994 lié à la dévaluation du franc CFA. Cette hausse a été encore plus favorable pour les bois divers car il n'y a pas d'intermédiaire obligatoire pour la commercialisation de ces essences.

Après avoir connu une baisse en 1996, la production des bois divers renoue avec la croissance en 1997 et enregistre une augmentation de 54,5 % soit 30 % de la production totale des grumes. Cette forte progression s'explique par un marché très porteur (782 000 m³ produits contre 590 000 m³ prévus), l'exploitation dans la première zone, plutôt riche en bois divers et d'autres zones où l'évacuation des grumes par voie fluviale et terrestre échappe aux aléas du fonctionnement ferroviaire. Cette croissance s'est plus ou moins maintenue en 1998. En dépit des effets de la crise asiatique de cette année, les forestiers se sont plus tournés vers la production des bois divers malgré le niveau très moyen des prix sur le marché international.

Graphique 18



Source : Annuaire des statistiques forestières du Gabon, DIARF, 1996.

Pendant que la production d'Okoumé augmente avec la semi-libéralisation de la commercialisation de cette essence en 1999 et se confirme en 2000 (1 808 176 m³ soit une hausse de 14,3 %), les bois divers chutent de 2,4 % cette année avant de renouer avec la croissance en 2000 de 36,9 % (de 752 410 m³ en 1999 à 1 029 713 m³ en 2000). Les cinq profils de coupe des essences forestières par provenance, du graphique 18, illustrent la tendance générale de sollicitation de la ressource en ce qui concerne les bois divers. Ainsi on s'aperçoit que le Movingui, le Moabi, l'Agba, le Bahia et l'Izombé sont sollicités suivant la décroissance dans l'Ogooué-Lolo, ce qui n'est pas le cas dans le Moyen-Ogooué. Ces essences sont aussi très exploitées dans l'Ogooué-Ivindo et cela peut s'expliquer par l'ouverture de l'exploitation forestière vers le Nord-Est.

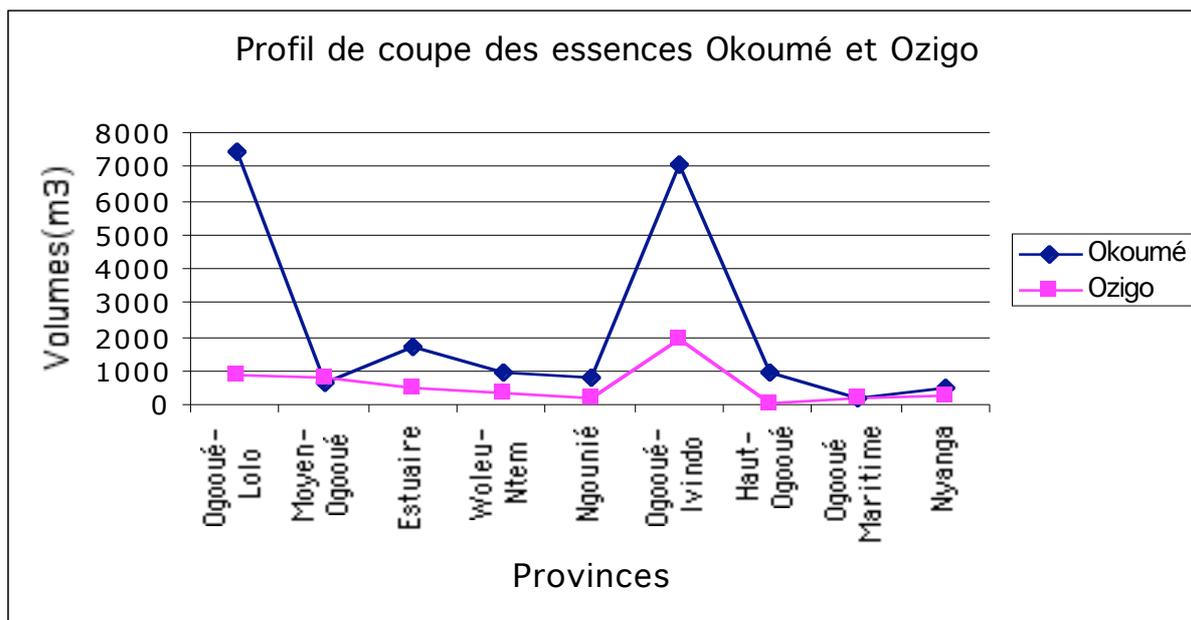
Quatre de ces cinq essences sont exploitées par le premier forestier du Gabon Rougier. En 2000, la société Rougier-Gabon a produit 16 543 m³ de l'Agba, 4 009 m³ de Moabi, 2 816 m³ de Movingui et 1 770 m³ de l'Izombé.

Le marché actuel de certaines de ces essences est surtout orienté vers l'exportation, notamment vers le Portugal pour l'Agba. En raison de la très bonne conformation générale des billes et des qualités physiques et mécaniques du bois, l'Agba est une essence qui convient bien à la fabrication de placages déroulés et de panneaux contreplaqués. Il est aussi très bon pour le sciage. Les prix à l'exportation de ce bois sont actuellement très élevés puisqu'ils peuvent atteindre 170 000 F CFA par m³.

L'Europe est actuellement le principal demandeur de bois de Movingui, 90 % des exportations sont exclusivement destinées à la France. Son bois est surtout utilisé pour la fabrication de menuiseries intérieures et extérieures (portes et fenêtres) ainsi que pour les travaux de charpente. Les prix à l'exportation sont de l'ordre de 140 000 F CFA par m³ et ont tendance à augmenter. Certaines billes prisées peuvent se vendre jusqu'à 500 000 F CFA par m³.

L'Okoumé et l'Ozigo constituent des pics dans l'Ogooué-Ivindo, l'Estuaire mais aussi dans l'Ogooué-Lolo pour l'Okoumé uniquement. L'Okoumé est donc très prélevé dans l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué-Ivindo et dans une moindre mesure dans l'Estuaire, comme en témoigne le graphique 19.

Graphique 19



Source : Annuaire des statistiques forestières du Gabon, DIARF, 1996.

L'Okoumé et l'Ozigo constituent des pics dans l'Ogooué-Ivindo, l'Estuaire mais aussi dans l'Ogooué-Lolo pour l'Okoumé uniquement. L'Okoumé est donc très prélevé dans l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué-Ivindo et dans une moindre mesure dans l'Estuaire.

A partir d'une forêt abondante et diversifiée, s'est développée une structure de production de bois sans précédent. Les méthodes d'exploitation ont évolué depuis l'abattage à la hache, le débardage avec des lianes et des "*miroumbou*" et l'évacuation en radeaux descendant au fil de l'eau jusqu'aux pratiques modernes et mécanisées de l'abattage à la scie à chaîne, du débardage par tracteur et de l'évacuation par radeaux-remorques, par grumiers, et par le Transgabonais (chemin de fer).

En guise de conclusion à ce chapitre, il ressort que l'exploitation des forêts au Gabon est menée de façon inégale, cette situation résulte de la diversité des forêts mises en valeur, de leur degré d'enclavement et de l'importance relative des unités qui s'y déploient depuis la colonisation. Les superficies concédées en exploitation varient d'une zone à l'autre, l'intensité d'exploitation étant liée à la richesse en essences nobles des forêts et surtout aux conditions d'accessibilité et aux moyens d'évacuation de produits.

L'organisation de l'espace forestier a toujours été conditionnée par la question du transport. C'est ainsi, de l'ère de flottabilité de l'Okoumé on est passé à l'ère du grumier (routes) et à celle du Transgabonais (chemin de fer). Ces mutations technico-économiques ont

engendré une mutation géographique de l'exploitation forestière. La situation géographique privilégiée du littoral explique en grande partie la polarisation de l'activité d'exploitation forestière dans cette zone durant toute la période coloniale. Cependant depuis l'indépendance, l'activité progresse vers l'intérieur avec la mise en place de certaines infrastructures notamment le chemin de fer et la dégradation progressive des forêts de la façade maritime.

La migration de l'exploitation forestière vers l'Est s'accompagne d'une forte progression des superficies concédées et du niveau de prélèvements. L'augmentation des coûts de production et de transport du bois occasionne une exploitation sélective des forêts ; ainsi, seules les essences nobles et rémunératrices sont exploitées. Toutefois, cette sélectivité devient de moins en moins nette depuis ces dernières années avec le développement de la production des bois divers.

A côté de la spécialisation dans la production des essences, on assiste à une spécialisation régionale. Les régions de la façade maritime, à cause de la rareté du bois de qualité dans leurs forêts, vont délaisser la production de grumes pour s'occuper de la conversion du bois. Seuls les exploitants nationaux vont donc continuer à exploiter les forêts dégradées du littoral. La régression de la coupe de bois industriel dans les régions côtières se confirme.

La substitution des activités de conversion aux activités d'exploitation perpétue le schéma classique de l'économie coloniale ou de drainage ; la façade maritime qui est le centre de tous les réseaux d'infrastructures attire ou reçoit les productions de l'intérieur. Une infime partie de celles-ci y est transformée et la grande majorité sinon la quasi-totalité est exportée à l'état brut via les ports à bois de Libreville et Port-Gentil.

L'évolution de cette configuration, c'est-à-dire le rapprochement du centre vers l'intérieur ou la périphérie, va se confirmer et se préciser avec force au cours du temps. L'effet qualité et quantité explique la ruée vers l'Est dont les réserves ligneuses sont importantes. Cette dynamique a incontestablement des effets néfastes sur l'espace ou l'environnement.

CHAPITRE IV : LE DEVELOPPEMENT A TRAVERS LE SECTEUR MINIER ET SES INCIDENCES ECONOMIQUES ET SPATIALES

Le pétrole est de loin le produit le plus échangé dans le monde. Chaque année, plus de 40% de la production mondiale participe au commerce international. Longtemps dominé par les pays industrialisés consommateurs, le marché du pétrole s'est progressivement grignoté au profit d'autres puissances, à tel point qu'il est devenu, de nos jours, un véritable enjeu et instrument de développement économique et social¹, même pour les pays en voie de développement. C'est donc sur la base de cette hypothèse que le Gabon a, dès la fin des années 1960, placé cette ressource au coeur de son développement. Est-ce que les recettes tirées des activités du pétrole² ont permis à ce pays de mettre en valeur son territoire et les bases d'une véritable économie diversifiée et productrice d'emplois ?

I LES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le domaine de la recherche pétrolière au Gabon couvre 125 557 km²³ (dont 46 073 km² à terre (*On shore*), et 84 835 km² en mer (*Off shore*). Le domaine attribué aux sociétés était de 98 871 km², dont 29 138 km² à terre et 69 733 km² en mer. Si de nos jours, les activités de recherche pétrolière concernent en partie le domaine maritime, elles furent au début concentrées essentiellement sur la terre ferme, où les coûts étaient bien moindres.

I-1 Les recherches sur terre et sur le plateau continental

Les premiers signes d'existence du pétrole au Gabon datent de 1890. Du bitume flottait sur le lac Akongo, au nord-est de Lambaréné. Bien avant, vers les années 1810, des commerçants allemands envoyaient déjà des échantillons de à des universitaires qui les analysaient. Mais c'est la découverte sur la côte du Congo de signes considérables "d'or noir"

¹ Questions internationales, Le pétrole : ordre ou désordre mondial ? *Le pétrole et le développement de l'économie de rente*, p42.

² Le pétrole s'organise autour de deux grandes activités :
- la recherche et le développement, qui sont du ressort des sociétés de services pétroliers, souvent de sous-traitance;
- et l'exploitation.

³ Marchés Tropicaux et Méditerranéens, *Entreprendre au Gabon*, p 56.

qui attire l'attention des autorités de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) et l'envoi de missions de prospection systématiques au Gabon dès le début du XX^e siècle.

Une première structure administrative, la mission de prospection de pétrole en AEF, dite aussi "Mission pétrolière" est créée le 26 mars 1931, sous l'égide du Gouverneur général et de l'Office national des combustibles liquides (ONCL), s'appuyant techniquement sur l'Ecole nationale des pétroles de Strasbourg.

En 1934, afin de rendre plus efficace cette organisation, un syndicat tripartite associant l'ONCL d'une part, la colonie et le CFP de l'autre, prend la relève de la Mission pétrolière sous le nom de Syndicat d'études et de recherches pétrolières en AEF. Un permis de recherche de 100 000km², débordant largement le bassin côtier du Gabon lui est attribué, puis un autre de 60 000 km² couvrant cette fois-ci le bassin côtier congolais. Les activités sont portées dans un premier temps sur la région de Madiéla, dans le Fernand-Vaz. Quatre ans plus tard, plusieurs forages sont effectués le long du fleuve Rembo-Nkomi, mais sans résultats, et sont arrêtés en 1940 en pleine guerre mondiale. Après la guerre, les prospections s'intensifient, mais cette fois dans la région d'Azingo et de Mabora où plusieurs forages sont effectués, mais sans aucun succès.

Le premier juillet 1949, le SERP cède la place à la Société des pétroles de l'Afrique équatoriale française (SPAEF). Dans le même temps, un permis de recherche de 115 000 km² lui est attribué, réparti de la manière suivante : 87 700 km² au Gabon, et 28 300 km² au Congo. Vers la fin des années 1950, un forage à une cinquantaine de kilomètres de Port-Gentil (plus précisément au lieu dit Ozouri, sur les bords de la rivière Aniba, fait parti du delta de l'Ogooué) révèle enfin quelques signes positifs. Le 14 février 1956, le puits d'Ozouri donne à la société ses premiers barils d'huile commercialement exportable. En juillet de la même année, on découvre le gisement de Pointe-Clairrette¹, aux abords de Port-Gentil. Mais, si l'année 1956 apparaît comme décisive en ce qui concerne l'exploitation pétrolière, c'est aussi l'affaire du canal de Suez. Ce qui entraîne l'intensification des recherches pétrolières à un moment où la France craignait d'être coupée de ses sources de ravitaillement.

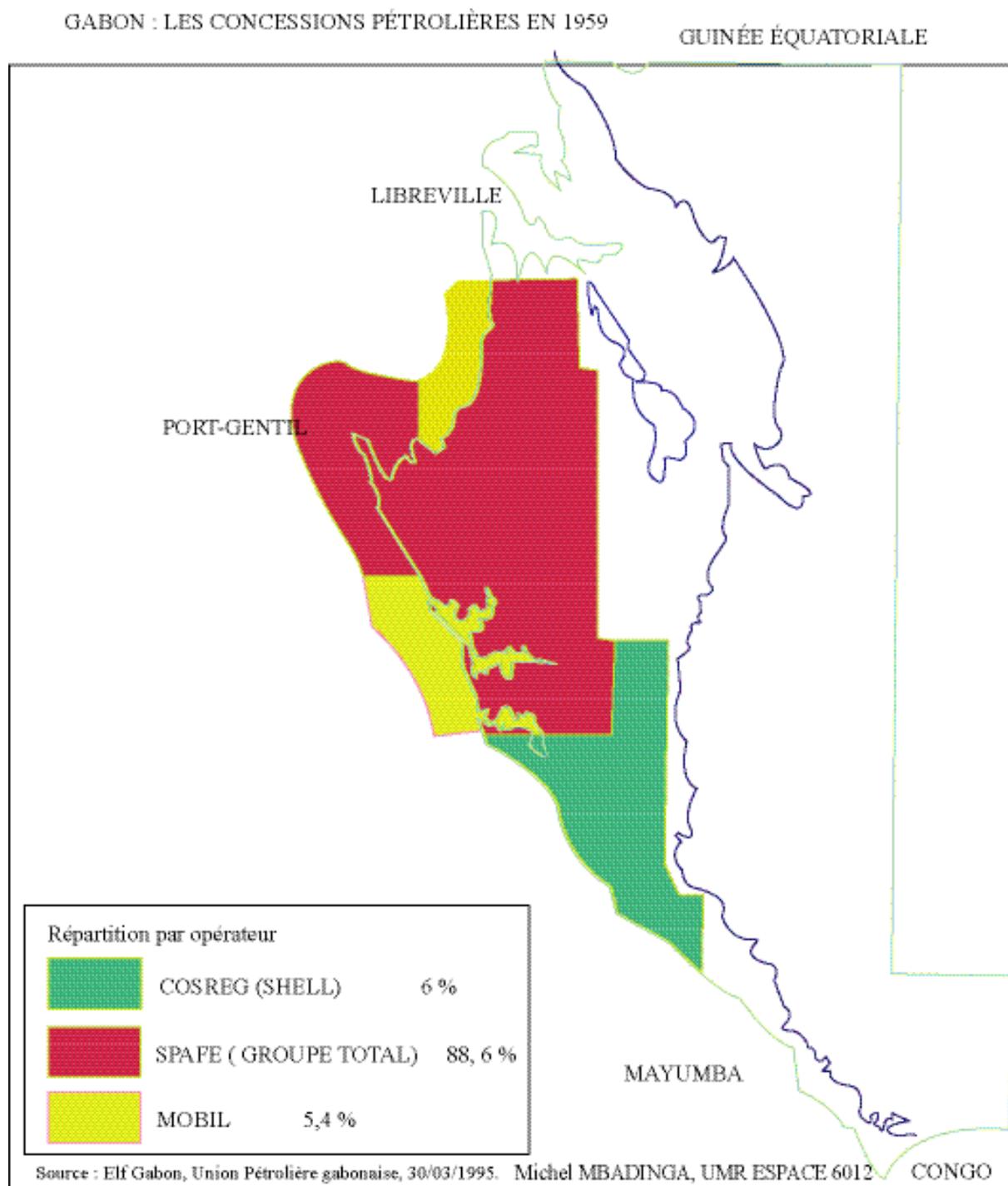
Puis, de 1957 à 1959, de nouveaux champs pétroliers sont découverts : Mbega, à 25 km au Sud de Port-Gentil; Anima, au voisinage d'Ozouri; Alewana, sur une île du delta, tout juste en face de Port-Gentil et Ntchengué, à 10 km de Port-Gentil, en direction du champ d'Ozouri.

Le permis de recherche de 1949 ne concernant que le domaine terrestre, deux autres permis *Off-shore* pour une durée de 5 ans lui sont attribués : l'un couvrant le domaine

¹ Sur le plan géologique, le site d'Ozouri correspond à une couche imprégnée d'huile voisinant avec le sommet d'un dôme de sel; tandis que Pointe Clairrette se situe dans les sables à plus de 1 000 mètres de profondeur.

marin avoisinant Port-Gentil, de l'équateur au 2° degré de latitude Sud ; l'autre de Mayumba à la frontière du Congo.

Carte 11



La direction de la SPAEF comprend vite que les moyens techniques et financiers manqueront pour poursuivre à la fois l'exploration du delta de l'Ogooué, zone la plus prometteuse du moment, et la reconnaissance pétrolière du reste du bassin atlantique. Le Bureau de recherche pétrolière (BRP) cherche à s'allier alors avec des "majors" pour l'exploration de ces zones intéressantes mais encore mal connues. Deux associations sont alors constituées en septembre 1958, d'une part avec Mobil et de l'autre avec Shell. Cette

association a deux conséquences immédiates : d'une part la SPAEF tire profit des techniques de recherche de Mobil (grâce à son expérience américaine), et de la contribution de Shell, dans les domaines de la géologie et de la production ; mais aussi une nouvelle répartition de l'espace d'exploitation, comme c'est le cas sur la carte ci-dessus. Sont découverts aussi les gisements de Ntchengu Océan, à la sortie de Port-Gentil et le champ de Lopez, voisin du Cap dont il porte le nom; puis le gisement de Gamba, situé à 270 km de Port-Gentil, une possession de la COSREG (future Shell) ouvrant du même coup les prospections sur l'espace maritime.

I-2 Les recherches sur le domaine maritime

En 1960, date de l'accession du Gabon à l'indépendance : trois événements sont à signaler : la SPAEF devient **Société des pétroles d'Afrique équatoriale (SPAFE)** ; l'exploration de la zone maritime ; enfin une loi portant création d'un code minier est votée le 2 juin 1962, qui rend l'Etat propriétaire du sous-sol¹.

En effet, la recherche pétrolière dans l'espace maritime est amorcée dès 1961. En guise de transition avec l'espace terrestre, tout a commencé sur des marges atlantiques, permettant ainsi la mise au jour des gisements de Tchengué Océan et Port-Gentil Océan. La prospection sismique marine se révèle plus rapide qu'à terre, quand bien même les conditions de travail y sont pénibles. Dès 1962, les recherches débouchent sur la découverte d'Anguille, en face du secteur de Tchengué. L'exploitation d'Anguille relance le cycle de recherches en domaine maritime, et contribue par la même occasion à étendre l'espace pétrolier.

Plusieurs événements vont marquer le début des années 1970 : Elf SPAFE créée en 1968 devient Elf Gabon² en 1973, et le Gabon adhère pour la première fois à l'Organisation des pays producteurs et exportateurs de pétrole (OPEP)¹. Puis, une loi sur l'exploitation pétrolière est votée en 1974, loi qui réaffirme la propriété de l'Etat sur toutes les ressources naturelles et détermine les redevances ainsi que les taxes fixes applicables à toute société

¹ Avant l'accession des Etats d'Afrique noire à la souveraineté internationale, une structure institutionnelle avait été mise par la puissance coloniale afin de garantir aux entreprises de bonnes dispositions d'implantation et de fonctionnement. L'influence française s'exerçant que sur deux comptoirs du Sénégal, Saint Louis et Gorée, la nouvelle politique africaine de la Métropole se caractérisa, sous la monarchie de Juillet, par la recherche de nouveaux points d'appui sur les côtes occidentales d'Afrique. C'est à cet effet qu'une série de traités sont passée avec les chefs indigènes. Traités qui permettront notamment la prise de possession de Grand Bassam, d'Assinie et de l'Estuaire du Gabon.

² Trois ans après sa fusion dans le groupe Total Fina Elf en 2000, celui-ci a décidé de ne garder que le nom de Total. En conséquence, Elf Gabon est devenu Total Gabon en septembre 2003.

Total Gabon, filiale du Groupe Total est le premier opérateur pétrolier du pays avec une trentaine de puits sur un domaine minier d'une vingtaine de km². La société couvre plus de 50% de la production totale du Gabon. Le capital de Total Gabon est de 76,5 millions de dollars US. Il est détenu à 58,28% par le groupe Total, 25% par l'Etat gabonais et 16,72% par des opérateurs privés.

opérant sur le domaine minier national. Au terme de cette loi, un minimum de 25% du capital de toute société opérant au Gabon doit être attribué à l'Etat qui par achat d'actions peut porter sa participation jusqu'à un maximum de 60%. De plus, cette loi modifie l'attribution des permis de recherche. Désormais les attributions ne se font plus sous le régime de la concession, mais sous la forme de partage de la production, où la part qui revient à l'Etat est directement commercialisée par les sociétés qui agissent pour le compte de ce dernier.

De nouveaux gisements sont découverts, dont les plus importants sont : Torpille, et Grondin en 1971.

Illustration 7 : Champ pétrolier de Grondin



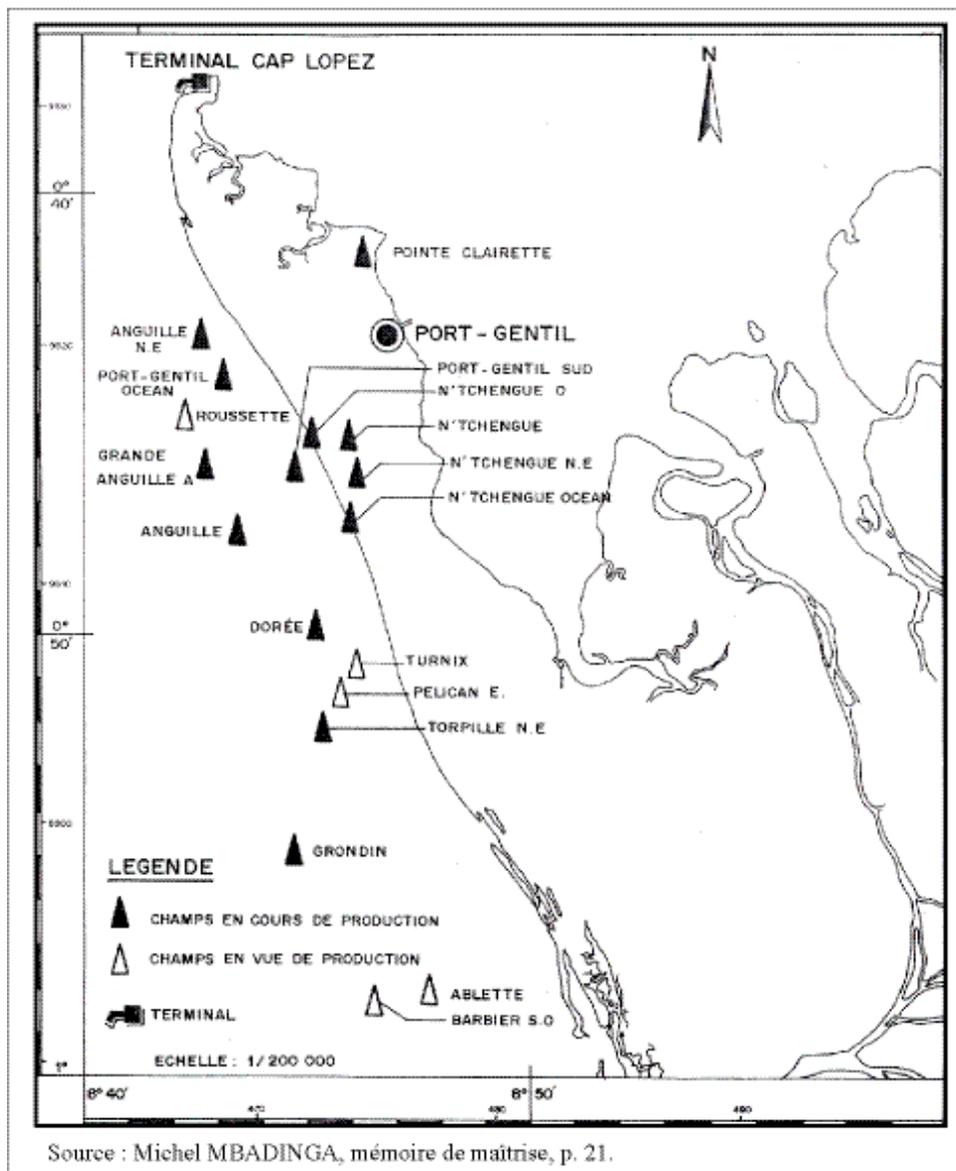
Source : Géographie et cartographie du Gabon, p73, 1983.

Suivent ensuite Barbier, Mandaros, Girelle, Pageau, Gonelle et Brème, en 1972, puis Olende en 1978. La carte ci-dessous montre la localisation des principaux champs pétroliers pour les années 1980, et la carte 13 présentera l'état de la production en 2004.

¹ A noter que le Gabon s'est retiré de l'OPEP en juin 1996. Ce départ est principalement lié aux problèmes financiers engendrés par la dévaluation du franc CFA, qui a doublé le montant de la cotisation versée, et fixés uniformément entre les

Carte 12

LOCALISATION DES PRINCIPAUX CHAMPS PETROLIERS EN 1980



Au cours des années 1980, sont découverts les gisements d'Eschira, puis de Rabi-Kounga dans la région de Gamba (découvert par la Shell Gabon) dont les réserves seront estimées à près de 65 millions de tonnes de barils. Cette période est aussi celle où les recherches se font simultanément à terre comme sur mer.

Après la découverte du gisement Rabi-Kounga, l'activité d'exploration s'est ralentie jusqu'au début des années 1990. Mais, depuis quelques années, elle connaît un regain d'intérêt, en particulier depuis 1996. Plusieurs contrats ont été signés avec des sociétés déjà installées mais aussi avec de nouveaux partenaires, parmi lesquels les sociétés américaines

membres à 1,8 million de dollars, soit pour le Gabon un montant de 900 millions de F CFA.

sont de plus en plus présentes. Toutefois une douzaine d'opérateurs, d'origines diverse (française, sud-africaine, nord-américaine, canadienne, anglo-hollandaise...) contrôlent le domaine de l'exploration : **Agip, Amerada Hess, Amoco, Arco (Atlantic Richfield Company), Chauvco Resources Ltd, Elf Gabon, Kelt, Occidental Gabon, Marathon, Santa Fe Energy Resources, Shell Gabon et Vaalco.**

D'autres compagnies interviennent en tant qu'associés, comme **Enging du groupe sud-africain Energy Africa Ltd ou Mitsubishi Petroleum Development Corporation, British Gas et Total.**

Si dès le départ les champs exploités en mer se situaient sur le plateau continental, à des profondeurs parfois inférieures à 100 mètres, aujourd'hui les prospections vont bien au-delà, en mer profonde jusqu'à 2 000 mètres, voire plus. Les enjeux de la prospection pour l'avenir du Gabon sont considérables. Ils nécessitent de gros investissements que seules les grandes compagnies internationales peuvent consentir.

II L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE

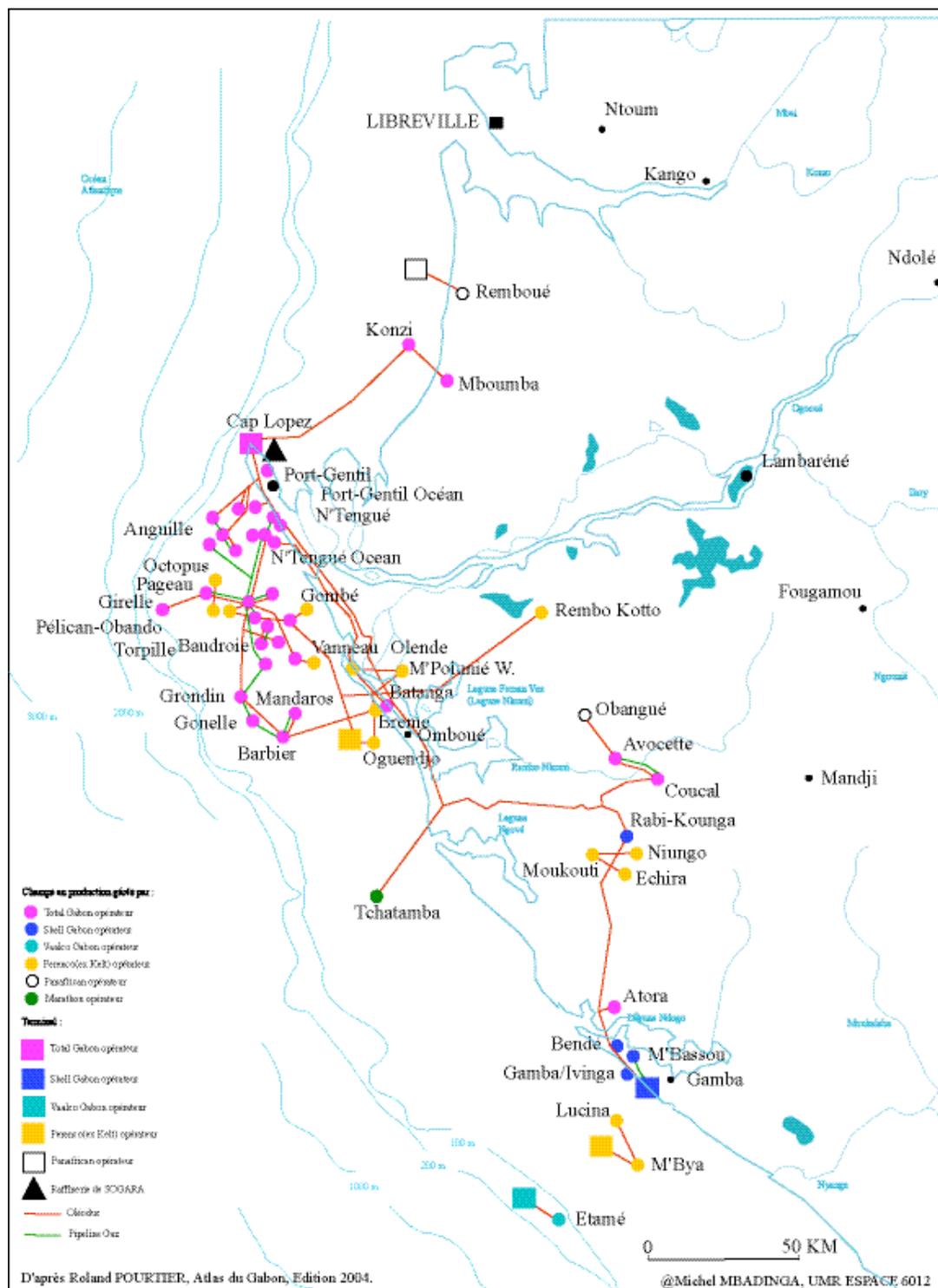
II-1 Les entreprises liées au secteur

L'exploitation qui repose sur deux activités principales, l'exploration et la production, est assurée par une vingtaine de sociétés. D'une façon générale, il est possible de les regrouper en deux catégories: d'une part les sociétés les plus anciennement implantées au Gabon, communément appelées les "majors", et de l'autre celles installées plus récemment eu égard à l'ouverture du domaine minier, on les appelle les "indépendants". Trois grands opérateurs dominant ce marché : Total Gabon, Shell, et dans une moindre mesure la société Perenco (ex Kelt Gabon).

II-1-1 Total Gabon

Avec une production de 105 000 barils/jour en 2002 (un baril = 159 litres), **Total Gabon** l'entreprise phare du Gabon garde son rang de premier producteur, mais n'est désormais que deuxième opérateur, après Shell. Le pétrole est produit pour l'essentiel à partir d'une quarantaine de plates-formes en mer et transporté par un réseau d'oléoducs (ou pipelines) jusqu'au terminal de Cap Lopez, à l'extrémité nord de l'île Mandji. Celui-ci reçoit une cinquantaine de navires pétroliers par an qui exportent environ 45 % de la production gabonaise.

Carte 13 : L'exploitation pétrolière en 2004



Depuis juillet 1996, Total Gabon a cédé ses participations dans différents permis d'exploitation (Ablette, Marine, Asséwé, Echira, Ganga, Harelde, Ohangué, Mokaholi, Moukouti, Niungo, Poinarin et Rembo Kotto) ainsi que dans les autorisations exclusives de production d'Aigle et de Turnix.

Les champs actuellement occupés par Total Gabon sont, à terre, Coucal (Total Gabon : 43,69 %, Total Fina Elf : 13,80 % et Shell Gabon : 42,5 %) et Avocette (Total Gabon : 43,605 %, Total Fina Elf : 13,89 % et Shell Gabon : 42,5 %) et en mer.

La société s'efforce de donner un second souffle à la production offshore et d'enrayer le déclin de ses champs, un tournant dans la stratégie du groupe, après une dizaine d'années pendant laquelle les investissements étaient principalement tournés vers le développement du champ de Rabi-Kounga. La compagnie a investi ces dernières années dans des projets permettant d'augmenter et de fiabiliser la récupération par gas-lift, un procédé qui améliore la production par injection de gaz dans le puits.

Parmi les puits offshore de Total Gabon, près de la moitié sont activés par gas-lift. Total Gabon porte ses efforts sur la réduction des coûts, avec la réorganisation et le regroupement des services, notamment d'entretien et de production, avec la réorganisation de la sous-traitance et de la logistique. Cela a permis de réduire les frais de production de 4,5 à 2,6 dollars /baril.

II-1-2 Shell Gabon

Elle talonne Total gabon, son capital est détenu à hauteur de 75 % par le groupe Royal Dutch Shell et de 25 % par l'Etat gabonais, et qui est le premier opérateur du pays avec trois champs, Rabi-Kounga, Gamba-Ivinga et Echira. Le permis de Rabi-Kounga est détenu conjointement par Shell Gabon (42,5 %), Total Gabon (32,92%), Total Fina Elf (14,57%) et Amerada Hess (10%). D'une superficie de 129 km² c'est le champ le plus important découvert à ce jour. Il est entré en production en 1989. Ses réserves ont été évaluées à 439 millions de barils. Le permis d'Echira (76,35 km²) est partagé entre Shell Gabon (42,5 %) et l'Etat gabonais. Shell Gabon a acquis la totalité des intérêts du champ Gamha-Ivinga le 1er juillet 1995 en rachetant les parts de Total Gabon.

La société a également des intérêts dans les champs Coucal et Avocette, dont Total Gabon est opérateur. Shell Gabon a réduit ses charges d'exploitation de 9,4 % (48 milliards de F CFA en 1995 contre 53 milliards en 1994). La société porte ses efforts sur le contrôle des coûts et des charges, la réorganisation de la sous-traitance, le développement de l'assurance-qualité et de la communication interne, la gabonisation des postes d'encadrement et le regroupement des services. C'est ainsi qu'elle a décidé de transférer son siège social à Gamba, principal cite de ses activités, où le brut transite par le terminal de Gamba/Ivinga, autrefois aménagé pour évacuer la production du champ de Gamba.

Ces deux sociétés ont longtemps monopolisé le secteur pétrolier gabonais, mais, depuis les années 1990, de nouveaux opérateurs ont fait leur apparition, dont le plus important est Ket Gabon.

II-1-3 Perenco (ex Kelt Gabon)

Avec un capital de 10 000 de dollars, c'est une filiale de Kelt Energy (groupe Perenco). La société, qui intervient sur des petits gisements, a repris les champs d'Amoco en 1992, ceux de British Gas en 1994 et le champ Lucina de Shell en 1995, situés en *off-shore*, qu'elle exploite en association avec Amoco et Lasmo. Kelt va exploiter prochainement un nouveau champ à terre, Echira. Sa production est de 25 000 barils/jour. La production des champs dont Kelt est opérateur s'élève à 1,2 millions de tonnes de pétrole. A côté de ces trois principaux opérateurs se trouve le groupe des indépendants.

II-1-4 Les "indépendants"

Chasse gardée de Total et de Shell il y a encore peu, le paysage pétrolier du Gabon voit débarquer des petites compagnies jusque là inconnues des non-spécialistes, comme la japonaise Mitsubishi Petroleum Development Corporation, qui a récupéré les permis " Sika et Akori ", jugés non rentables par Total ; et la canadienne Chauvco Ressources Ltd, sur le champ *on-shore* d'Omboué. Plus connues, les américaines Marathon et Santa Fe, associées dans le bloc " Kowé " qu'elles exploitent depuis 1992, viennent de signer chacune un contrat de partage de production avec l'Etat gabonais. La première pour l'exploitation du bloc marin "Akoumba ", la seconde pour le champ " Mondah Bay ", au nord de Libreville.

Malgré cette afflux, Shell et Total demeurent les principaux opérateurs pétroliers au Gabon. En 1995, ces deux sociétés exportent les trois quart de la production pétrolière du Gabon.

II-2 Le poids du pétrole dans l'économie du Gabon

Depuis 1956, année de démarrage de la production pétrolière, l'économie du Gabon est dominée par l'activité pétrolière. Mais la production n'est pas inépuisable; si le Gabon a pu être comparé à un "émirat équatorial" au cours des années 1970, ce n'est plus le cas de nos jours : la production stagne autour de 13 millions de tonnes de barils par an depuis 2000, alors qu'elle avait atteint 18 millions de tonnes de barils en 1995.

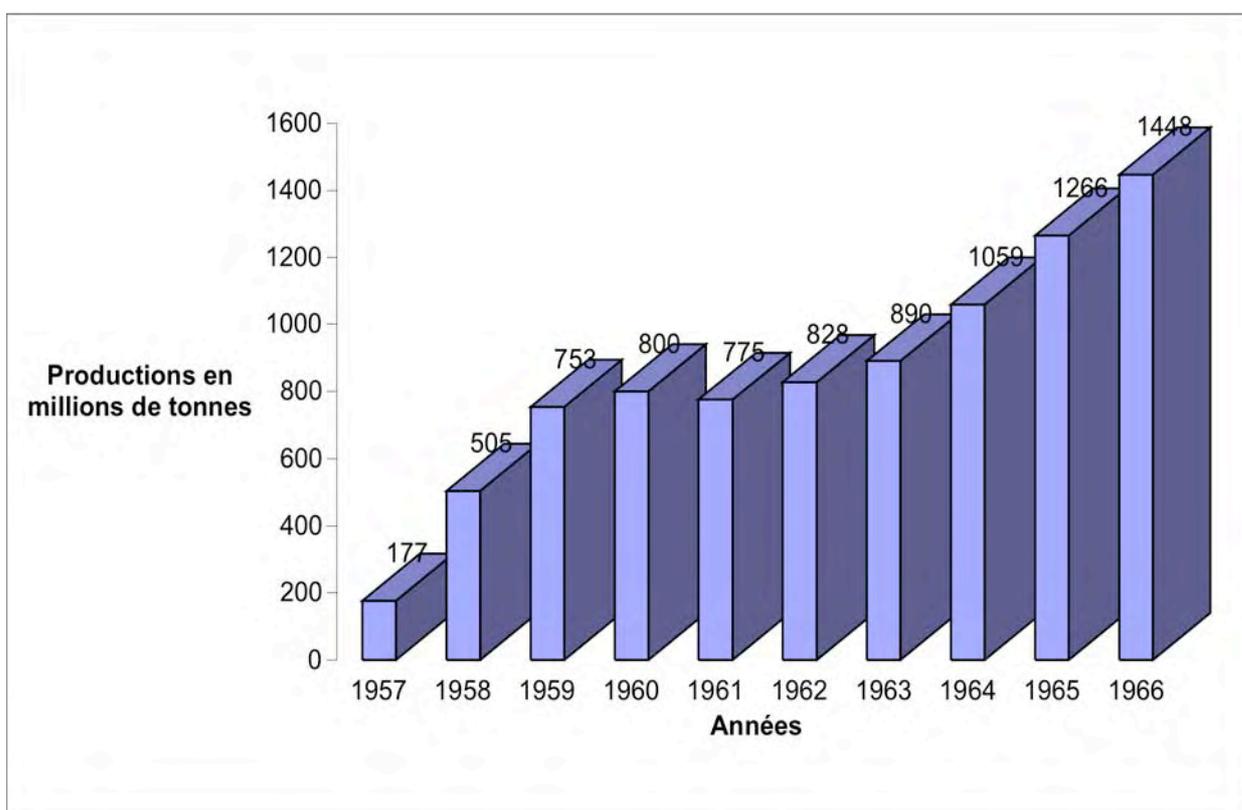
Les sociétés pétrolières produisent quatre types de pétrole : le Mandji (produit par Total), le Gamba (provenant des champs de Shell), le Lucina (produit par Kelt) et le Rabi. La production a connu quatre principales phases¹ : de 1957 à 1966 où l'on constate une certaine évolution de celle-ci; de 1967 à 1977; de 1978 à 1988; puis de 1989 à nos jours, où l'on constate une nouvelle augmentation de la production due essentiellement à la mise en production du champ de Rabi et de l'arrivée de nouveaux opérateurs.

II-2-1 Les différentes phases de production

De 1957 à 1966

A partir de 1957, la production de pétrole ne cesse de croître grâce aux nombreux forages réalisés sur les champs existants, soit sur des gisements nouveaux. Le graphique suivant retrace l'évolution de la production durant cette période.

Graphique 20 : Production de pétrole de 1957 à 1966



Source : DGE.

En 1957, l'ensemble des réserves connues ne permettait de prévoir qu'une production pendant six ans. Dès 1962, les données changent avec l'accroissement des investissements et surtout la découverte des gisements d'Anguille et de Gamba qui modifient fortement les

¹ Ministère de l'Economie des Finances et des Privatisations, 25 ans d'économie gabonaise, p 54.

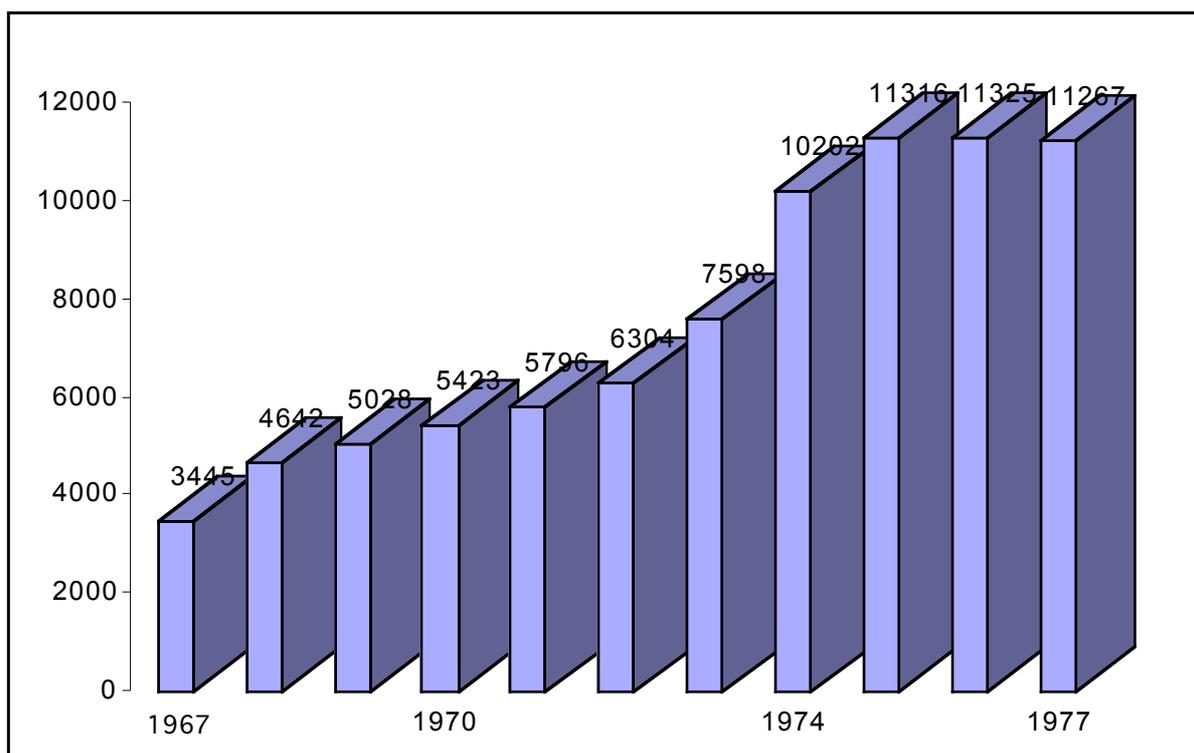
perspectives de production. Ainsi, le million de tonnes de barils par an est atteint et dépassé en 1964.

De 1967 à 1977

La production croît rapidement grâce à la mise en exploitation des gisements d'Anguille et de Gamba. Elle double et atteint 3,44 millions de tonnes en 1967, contre 1,44 million en 1966. Plus tard, ce sont les gisements marins qui favorisent le maintien pendant cinq ans d'un débit supérieur à 10 millions.

En 1973, le premier choc pétrolier modifie toutes les prévisions économiques. On assiste à une augmentation exceptionnelle du prix du pétrole. En 1974 il est trois fois supérieur à celui de 1973, et quatre fois supérieur à celui de 1971, et pousse les producteurs à accroître la production. Cette situation donne au Gabon l'occasion de définir sa politique en matière d'exploitation. Il adopte la loi sur le pétrole qui affirme la propriété de l'Etat sur les ressources nationales et remplace ainsi le code minier de 1962, qui régissait encore ce secteur.

Graphique 21 : Production pétrolière de 1967 à 1977



Source : DGE.

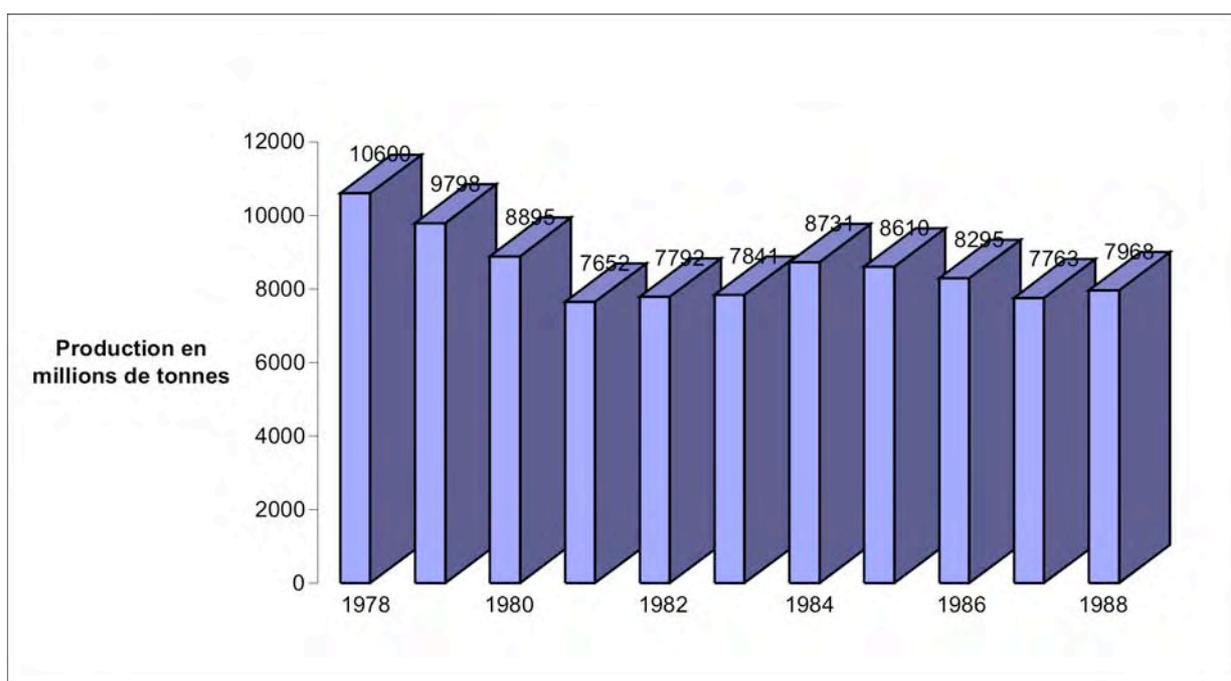
De 1978 à 1988

On constate, au cours de cette période, que la production de dix millions de tonnes ne peut être maintenue ; elle baisse de 32,5% entre 1976 et 1981. Cette diminution résulte de

l'épuisement de nombreux gisements qui n'est pas compensé par de nouvelles découvertes malgré l'intensification des recherches.

A partir de 1982, la production enregistre une légère croissance. C'est ainsi qu'en 1984 elle atteint 8,73 millions de tonnes, soit une augmentation de 14,1% par rapport à 1981. Cette hausse est due, d'une part à la mise en exploitation de gisements nouveaux et, d'autre part, à la réalisation de travaux sur certains puits anciens.

Graphique 22 : Production pétrolière de 1978 à 1998

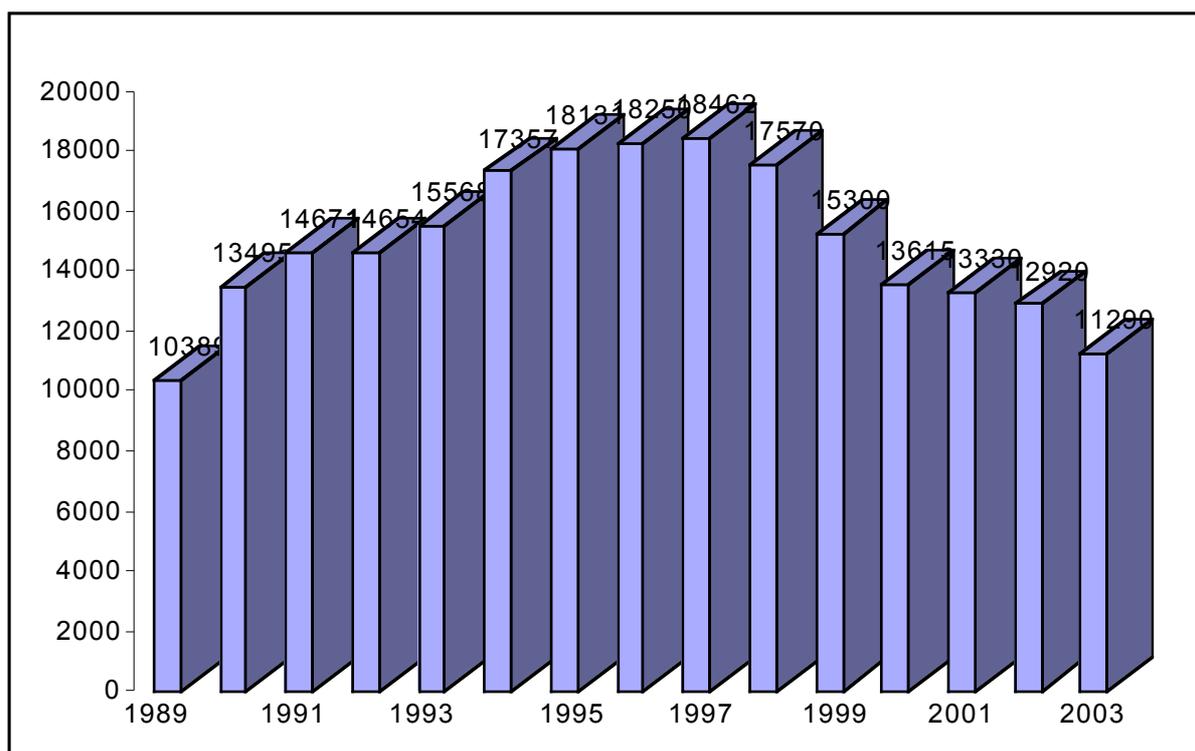


Source : DGE.

De 1989 à nos jours

La production pétrolière, dont la majorité provient des puits situés à terre, est en baisse constante depuis 1998, après une hausse due à la mise en service du champ de Rabi Kounga en 1989. De 14,655 millions de tonnes en 1992, elle est passée à 15,59 millions de tonnes en 1993, 17,21 Mt en 1994 et 18,24 Mt en 1995. Les performances de la production en 1995 viennent de l'amélioration des rendements de Rabi (202 300 barils/jour) et de la mise en exploitation de nouveaux puits. La production de Rabi a atteint son niveau le plus élevé avec 10 008 millions de tonnes, soit 54,85 % de la production totale. En 1996, la production est estimée entre 18 et 19 millions de tonnes.

Graphique 23 : Production pétrolière de 1989 à 2003



Source : DGE.

Comme on peut le constater, la production pétrolière subit une baisse constante, due à la fois au vieillissement des champs, au déclin du champ de Rabi Kounga et de ses satellites, mais surtout à l'absence de nouvelles découvertes susceptibles de compenser le ralentissement de la production. Mais qu'en est-il des exportations ? Quel est le poids véritable de ce secteur dans l'économie de ce pays.

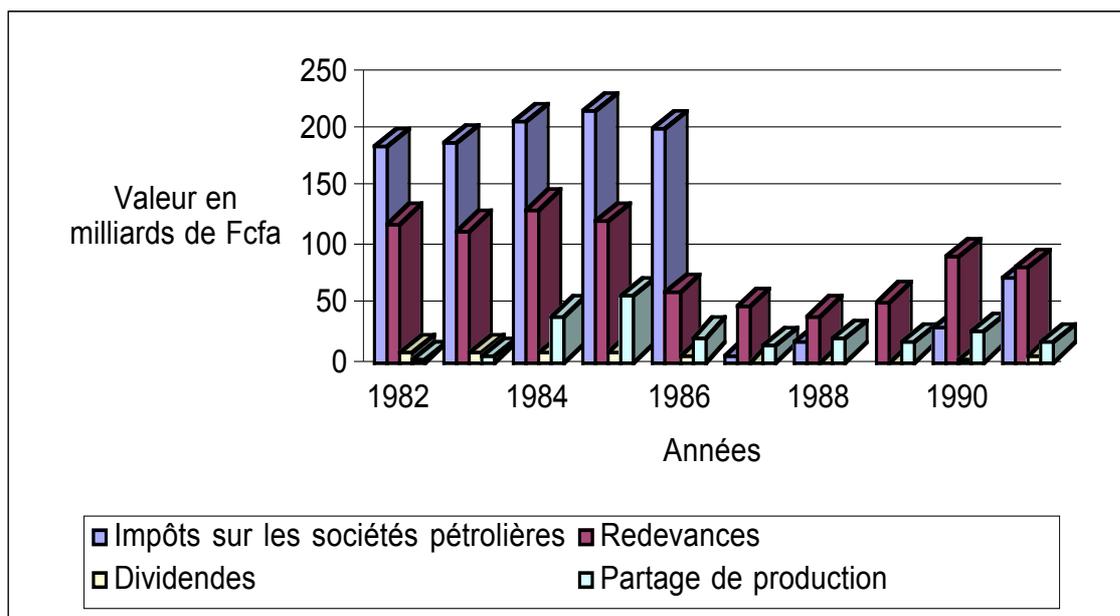
II-2-2 Le pétrole : un véritable poids dans l'économie

Le pétrole pèse lourd dans l'économie nationale. Il compte pour environ 40% du produit intérieur brut, 80% de la valeur des exportations, et 60% des recettes budgétaires de l'Etat¹. Les recettes provenant des impôts sur les sociétés, les redevances diverses et des contrats de partage de production représentent entre 40 et 50% du PIB pétrolier. Elles garantissent la couverture des dépenses de fonctionnement de l'Etat (salaires et charges sociales de la fonction publique notamment). Pour le Gabon, une production soutenue est nécessaire pour maintenir le niveau de vie des populations citadines qui dépendent d'une manière ou d'une autre de la manne pétrolière.

¹ POURTIER (R), *Le pétrole, Atlas de l'Afrique*, Gabon, p40.

Graphique 24 : Les origines des recettes pétrolières de 1982 à 1991

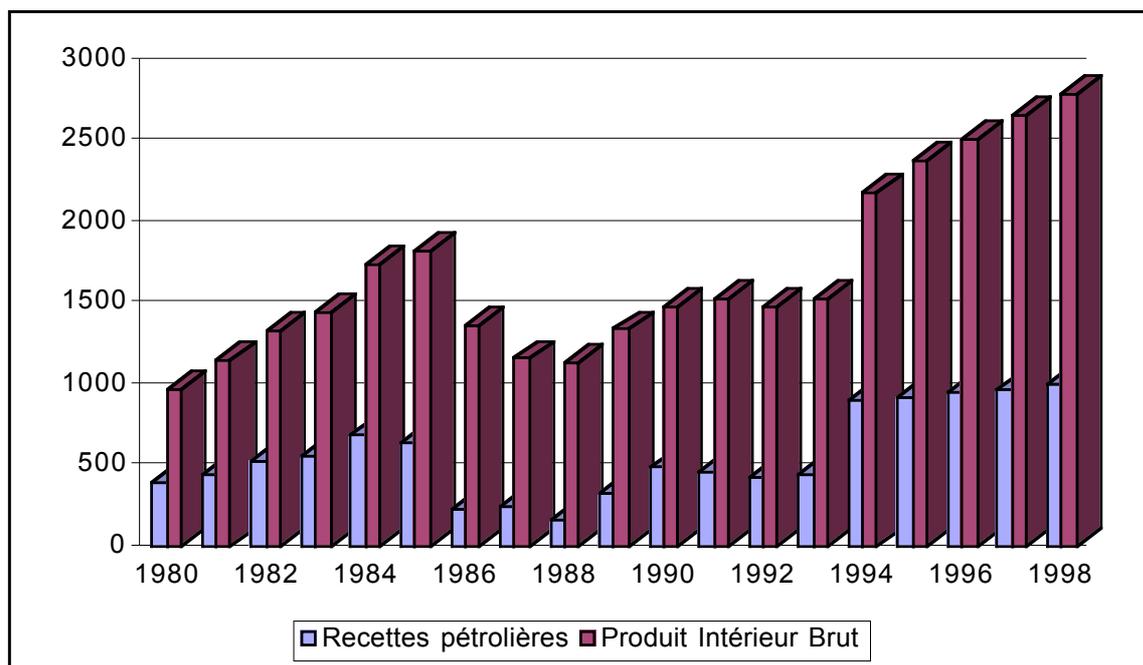
(en milliards de Fcfa)



Source : DGE.

Il en est de même de la part du pétrole dans le produit intérieur brut

Graphique 25 : Part du pétrole dans le PIB de 1980 à 1998 (en milliards de Fcfa)



Source : DGE.

La hausse de 1994 est étroitement liée à la valeur des exportations. Les exportations de brut ont suivi une tendance à la hausse. Elles sont passées de 13,943 millions de tonnes en 1992 à 14,807 millions de tonnes en 1993; 16,526 millions de tonnes en 1994 et à 17,504 millions de tonnes en 1995. Les recettes d'exportation ont presque doublé en 1994, à la suite

de la dévaluation du franc CFA, malgré une baisse du prix du pétrole brut¹. Elles ont atteint, en 1994, 1090 milliards de F CFA contre 503,4 milliards en 1993, et 1 046 milliards en 1995.

Si le pétrole est essentiel pour les équilibres financiers de l'Etat, il ne crée en revanche que peu d'emplois directs. Le haut niveau de technologie limite à un millier d'emplois les besoins en main-d'œuvre du secteur pétrolier. En revanche, celui-ci engendre des emplois dans la sous-traitance industrielle, les services, etc ; ceux-ci restent même un des fondements de l'économie de la ville de Port-Gentil, ville pétrolière de ce pays.

Le pétrole, comme nous venons de le constater est une ressource essentielle pour l'économie nationale, mais quelles ont été ses incidences sur l'espace du Gabon ? Pour répondre à cette question, nous nous intéresserons particulièrement à la ville de Port-Gentil, où les activités de ce secteur, et surtout de Total Gabon (ancienne Elf Gabon), existent depuis près d'un siècle.

III LES INCIDENCES SPATIALES DE L'ACTIVITE PETROLIERE

Située sur l'île Mandji, au sud du cap Lopez¹, Port-Gentil occupe une position remarquable au débouché du delta de l'Ogooué. Souvent présentée comme la "capitale économique", la deuxième ville du Gabon compte près de 10 000 habitants (83 000 lors du dernier recensement en 1993). Sa raison d'être tient à sa fonction portuaire: depuis sa création en 1915, elle sert d'exutoire aux produits de la forêt qui descendent par l'Ogooué. Depuis 1956, date de la découverte d'Ozouri, la ville est devenue la "plate forme du pétrole". Mais de quelle manière les entreprises de ce secteur ont-elles transformé les structures de cette ville ?

III-1 Les fondements anciens de la ville

III-1-1 Le commerce de la traite

Le XV^e siècle marque le début de la présence européenne dans l'île Mandji. C'est au navigateur portugais Lopo Gonsalves que revient, en 1443, la découverte de l'île. Mercenaire à la solde d'un riche marchand de Lisbonne dénommé Fernando Gomes, il était chargé pour le compte de ce dernier de découvrir chaque année cent lieues de côtes nouvelles, suivant un

¹ Le prix du brut de référence, le Brent de la mer du Nord, est passé de 19,32 dollars/baril en 1992 à 15 dollars /baril en 1995). Les résultats des principaux opérateurs se sont nettement améliorés en 1994 au lendemain de la dévaluation et se sont consolidés en 1995 sous l'effet conjugué de la hausse de la production et de la baisse des charges non liées directement à l'activité pétrolière.

axe nord-sud, tout en installant des comptoirs. Sur l'île Mandji, Agueza, l'actuel Cap Lopez, était le principal foyer de commerce des esclaves².

Les découvertes des navires portugais furent exploitées par les Hollandais, les Anglais et les Français. Très rapidement la factorerie à esclaves devint florissante. La culture de canne à sucre, originaire de l'Inde et plantée dans les Amériques, nécessitait une main-d'œuvre abondante que fournissaient les négriers de toute origine : Cap Lopez et ses environs se prêtaient admirablement à ce négoce auquel les populations côtières apportaient du reste leur concours.

La découverte de l'Afrique se poursuivant, les populations qui la fréquentaient devenaient de plus en plus nombreuses. Mais, ce n'est vraiment qu'au XIX^e siècle, après la traite, que les explorations méthodiques commencent et que leurs résultats acquièrent un sens. L'Ogooué et son vaste estuaire étaient une voie d'accès que bon nombre de voyageurs étaient tentés d'emprunter, la création d'une base à terre, dans une rade abritée apparut nécessaire : c'est l'embryon de la cité actuelle de Port-Gentil.

III-1-2 Le Port

Longtemps, les villes portuaires ont été les fers de lance du développement urbain car elles offraient une forme d'exacerbation de l'urbain sur de nombreux plans. La ville et le port participent assurément du même projet prométhéen de l'homme moderne et constituent de remarquables traductions spatiales de l'association du capital et de la technique³. A l'origine, le port est un débarcadère, simple plage où l'on tire des pirogues et où flottent au large, à un mât, un ou deux pavillons français. Les avantages d'un port aisément accessible aux navires attirent très vite l'attention des autorités coloniales. Des conditions particulièrement favorables se prêtent à la création d'une ville portuaire. Le choix du site est guidé par plusieurs raisons, dont : la présence d'une baie abritée, qui permet d'excellentes installations portuaires. De plus, le littoral oriental est un vaste plateau à ventilation satisfaisante, peu marécageux ; le fait que la ville soit située dans le delta du fleuve Ogooué (baie du Cap Lopez) en fait un centre d'échange, un débouché important pour l'arrière-pays.

L'année 1910 voit donc l'escale de Port-Gentil s'équiper d'un wharf en béton de 200 mètres de long sur 20 mètres de large, reposant sur des piliers en fer. L'équipement se limite à trois hangars à marchandises, un atelier, un caboteur pour le transbordement. Dans le même temps, l'administrateur français de l'époque, Robert Gamon, fait assainir le littoral. Port-

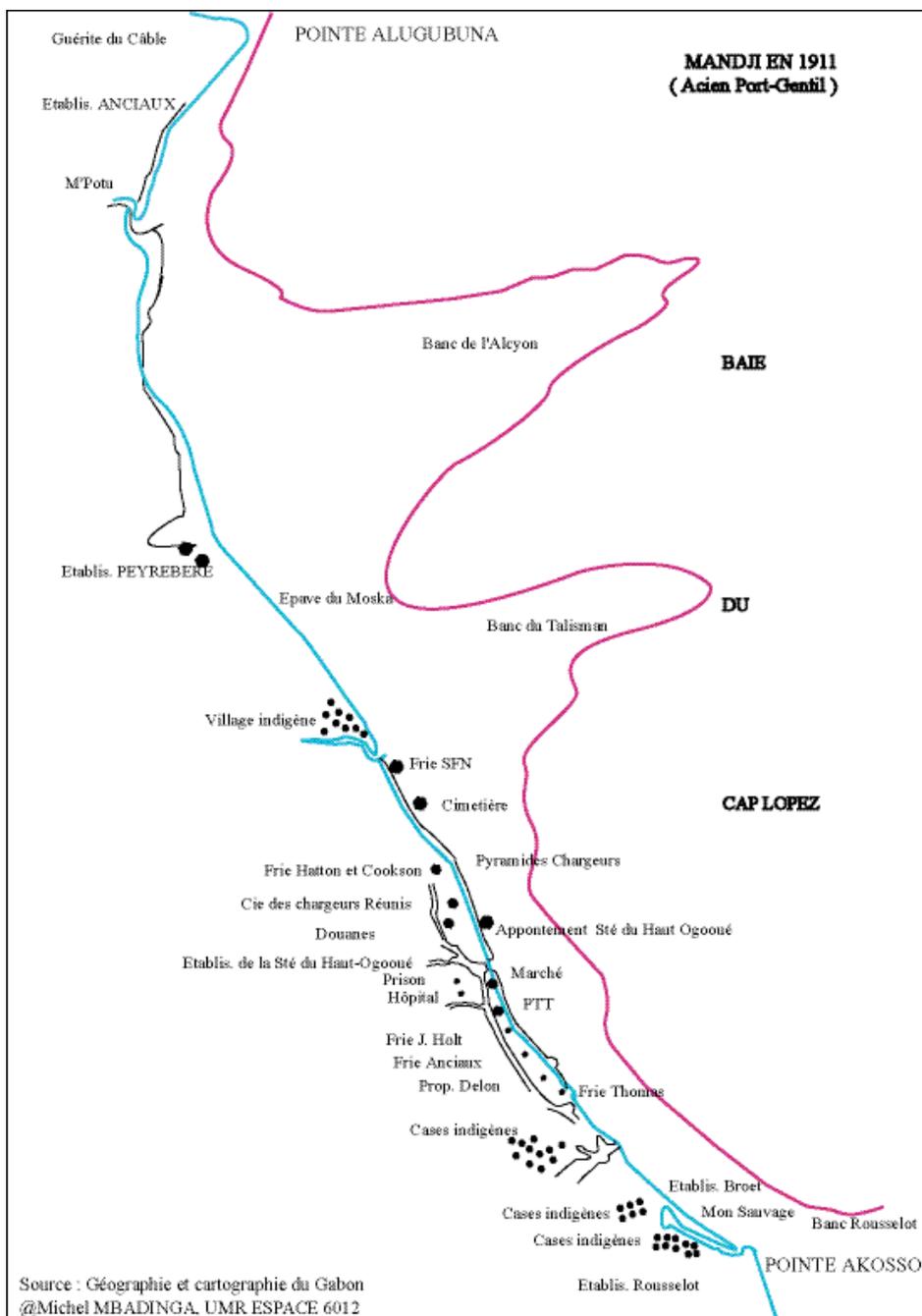
¹ Nom du navigateur portugais qui accosta en 1476.

² DJEKI (J.), *L'évolution récente de Port-Gentil*.

³ LAVAUD LETILLEUL (V), *Mutations récentes et aménagement dans les villes-ports de la Mer du Nord*, p11.

Gentil couvre alors une dizaine d'hectares ; la population autochtone (2000 habitants au maximum) s'entasse dans la plaine, sous des abris d'écorce de bois. Autour du wharf, vivent les populations européennes ; deux magasins font leur apparition dans le nouveau quartier du littoral, et deux rues sont tracées, amorçant un plan en damier.

Carte 14



Dès 1912, le révérend père Klain est attiré par les vertus d'une essence forestière abondante : l'Okoumé, dont les qualités techniques sont étudiées en Europe. C'est une révélation : la prospérité de l'Okoumé s'étend sur tout le pays. L'immense bassin de l'Ogooué en renferme des quantités considérables ; de plus, le fleuve dans sa partie navigable sert de tapis roulant pour acheminer, par milliers de tonnes, des grumes d'Okoumé vers Port-Gentil.

Un port à bois est aménagé en 1940 et une société française de bois s'installe. La ville s'agrandit. Parallèlement, l'agglomération atteint près de 3 000 habitants dont plus de la moitié sont attachés aux activités liées au bois.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la prospérité du commerce nécessite à Port-Gentil, comme dans la plupart des escales des fleuves, un ouvrage permettant l'accostage direct des navires ; mais la guerre rend impossible la bonne marche des travaux. Il faudra attendre seize ans, précisément en 1958, pour que cette ville devienne un port-môle¹.

La découverte du pétrole donne un nouvel essor aux activités portuaires de la ville et partant à un meilleur déploiement des infrastructures sur l'île.

III-2 L'impact des activités pétrolières sur l'organisation spatiale de la ville de Port-Gentil

En 1926, Port-Gentil compte 2 000 habitants¹; si en 1952 elle atteint 11 100 habitants, plus de la moitié de la population active est employée dans l'usine de bois de la Compagnie forestière du Gabon (CFG). Dès l'époque des premières prospections, confrontée à un manque de main-d'œuvre locale, la mission de prospection de pétrole en AEF entreprend de vastes campagnes de recrutement d'ouvriers dans les villes avoisinantes. Il faut trouver des logements pour ces nouveaux venus. Afin de satisfaire cette demande l'entreprise se lance dans un vaste programme de construction de logements dans différentes zones, et d'infrastructures de toutes catégories.

III-2-1 La construction des logements des agents

La Cité Roger Buttin, est la plus ancienne zone de logements de Total Gabon. Les travaux ont débuté en 1957 et sont achevés en 1958. Au total 116 bâtiments alignés les uns derrière les autres, et séparés en blocs de trois pièces chacun. La cité est divisée en trois secteurs constitués par un nombre inégal d'appartements. Les 229 appartements de cette cité ont été gratuitement mis à la disposition des anciens employés et ouvriers de la société.

¹ Long de 216 mètres, il permit l'accostage des chalands d'un tonnage maximum de 200 tonnes, ainsi que de remorqueurs dont le tirant d'eau ne dépassait pas 3 mètres. Le quai disposait de 6250 m² de terre-plein de stockage et de 4473 m² de hangars.

¹ DJEKI (J), *L'évolution récente de Port-Gentil*, Thèse de doctorat, p 110.

Illustration 7 : Vue partielle des logements de Roger Buttin



Cliché Michel MBADINGA, avril 1996.

La Cité Mosquée, située à proximité de la grande mosquée de Port-Gentil, d'où son nom, elle fut construite en 1958. Elle compte 18 villas de trois à quatre pièces, sur un site mis à la disposition de l'entreprise par les autorités publiques. Les logements étaient attribués aux agents de catégories EO (employés ouvriers) et ATHQ, (agents techniques hautement qualifiés) en location vente¹, payables en dix ans.

Suivent les logements de Namina² réservée aux agents de catégories EO, ATHQ ; de Otando en 1958 ; de Satom en 1969 ; puis de la Savonnerie de 1969 à 1972, de Akosso en 1973, et de Matanda entre 1974 et 1975.

¹ Le coût moyen d'une villa s'élevait à 540.000 F cfa pour les villas de trois pièces et à 600.000 F cfa pour celles ayant quatre pièces.

² Dénommée, tour à tour, Camp Dahoméen (La S.P.A.E.F avait recruté des expatriés africains à cause de l'insuffisance des travailleurs nationaux , et la plupart de ces travailleurs provenaient du DAHOMEY actuelle République du Bénin) , puis Camp Namina par la suite. Elle ne sera revendue à ses occupants que dans les années 1969 - 1970.

Illustration 8 : Vue des logements d'Akosso



Cliché Michel MBADINGA, avril 1996.

Depuis le milieu des années 1990, face aux difficultés rencontrées par la société dans ses activités pétrolières, les dirigeants incitent plutôt les agents à une accession à la propriété.

III-2-2 Contribution à la mise en place d'infrastructures sociales

La contribution de Total Gabon à la création d'infrastructures sociales touche aussi bien le domaine de la santé que celui de l'éducation, ainsi que celui de la culture. La société construit une école primaire de six salles de classes. C'est d'ailleurs la seule école proche des habitations des agents situés dans l'enceinte du village Roger BUTTIN. Cette école qui a été refaite, a été cédée à la municipalité de Port-Gentil.

Illustration 9 : Ecole Roger Buttin



Cliché Michel MBADINGA, avril 1996.

La ville a été dotée de deux crèches et d'une école maternelle. Les deux crèches, qui peuvent recevoir près de 120 enfants (mais en reçoivent beaucoup plus, la ville de Port-Gentil souffre d'un manque crucial de structures de ce genre) ont été créées pour les familles des cadres de l'entreprise, mais elles accueillent aussi les enfants de quelques grandes personnalités de la ville. L'école maternelle peut accueillir 250 enfants de trois à cinq ans, avec quatre grandes salles de classes, trois salles de repos, des salles de jeux, un préau couvert et des locaux techniques entièrement climatisés comprenant des réfectoires, une cuisine, des blocs sanitaires et une buanderie. Le coût de ces installations a été estimé à près de 300 000 000 de francs cfa.

Dans le domaine de la santé, ont été créés une clinique et un centre médical, équipés d'un laboratoire moderne, d'une pharmacie et d'une salle de soins dentaires. C'est dans la clinique que sont effectués tous les examens du personnel de l'entreprise et de leurs familles. L'exiguïté du local ne permet l'hospitalisation des employés que pour une courte durée ; la clinique ne dispose que 14 lits. Le centre médical, par contre, situé dans l'enceinte de Roger BUTTIN, reçoit un peu plus de monde. Il est équipé d'une maternité et de chambres d'hospitalisation de longue durée.

A côté de ces deux unités hospitalières, Total Gabon, par le canal de la “Fondation Elf Gabon”¹ a doté les populations de Port-Gentil d’un hôpital pour les grandes endémies. Inauguré le 14 octobre 1994, cet établissement est un centre de soins à la fois préventifs et curatifs, équipé d’un dispensaire de 44 lits, dont 4 lits d’isolement destinés aux malades contagieux.

Sur le plan culturel et sportif, la ville de Port-Gentil a bénéficié d’un complexe qui occupe une superficie de 200 m² et accueille en moyenne 200 personnes par jour. Il comprend, pour la partie culturelle : une bibliothèque ; une salle d’art plastique et un laboratoire photographique ; une discothèque ; une vidéothèque.

Les ateliers d’artisanat offrent un riche éventail d’activités comme la sculpture sur bois, la poterie, la vannerie, la peinture sur soie, la couture, ... Pour les activités sportives, le complexe culturel et sportif dispose d’un hall polyvalent (tennis, basket, volley, hand-ball), des salles de squash, de karaté et de judo, de danse, de gymnastique et de ping-pong. Le coût des travaux de ce complexe a été estimé à 640 millions de francs CFA.

Illustration 10 : Centre culturel Roger Buttin



Cliché Michel MBADINGA, avril 1996.

¹ La Fondation Elf existe depuis 1982. Reconnue d'utilité publique, sa création répond à une volonté de regroupement de toutes les activités de mécénat du groupe au sein d'une structure juridiquement autonome et distincte de ses activités économiques. Les actions du mécénat portent principalement sur l'éducation, la santé, la culture, ... C'est dans ce cadre que l'hôpital des Grandes endémies de Port-Gentil a vu le jour.

Illustration 11 : Installations sportives



Cliché Michel MBADINGA, avril 1996.

La participation des entreprises du secteur pétrolier ne s'est pas limitée aux équipements sportifs et culturels, elles ont montré également leur souci de doter la ville d'infrastructures susceptibles de répondre à une demande grandissante de tous les secteurs économiques, par les investissements de sa fondation, ou encore par l'intermédiaire de la provision pour investissements diversifiés (PID)¹.

III-2-3 Les infrastructures économiques

III-2-3-1 Les structures liées à l'activité pétrolière

L'industrie pétrolière demande un haut niveau de technologie. Un certain nombre de structures, ont ainsi été mises en place par Total Gabon afin d'optimiser le rendement de l'entreprise.

¹ Depuis 1974, des avenants aux Conventions d'établissement régissant les rapports d'Elf -Gabon et de la S.N.E.A avec la République Gabonaise prévoient que les sociétés pétrolières et minières constitueront chaque année une provision pour investissements diversifiés (P.I.D) égale au maximum du dixième de leur chiffre d'affaire réel. Les sommes dégagées chaque année au titre de la P.I.D permettront aux sociétés Elf -Gabon et S.N.E.A d'effectuer des investissements ou de s'engager financièrement soit, dans des domaines où elles possèdent une compétence particulière, soit dans d'autres activités industrielles faisant appel aux hydrocarbures comme source d'énergie, ou comme matière première ; soit enfin dans des projets sans liens directs avec le pétrole, mais qui contribuent au développement économique et social du Gabon.

III-2-3-1-1 Les entreprises de raffinage et de commercialisation

La **Coger** fut créée en 1976 à la Pointe Clairette, sur la façade de la baie du cap Lopez. Elle avait une capacité de production d'un million de tonnes, portée quelques années plus tard, à un million et demi de tonnes. La Coger était spécialisée dans quatre types de productions, à savoir le kérosène, le naphtha, le gas-oil et le fuel-oil, tous destinés à l'exportation. Aujourd'hui la société n'existe plus. Ses installations sont revenues à la SOGARA qui reste la seule usine spécialisée dans le raffinage.

La Société gabonaise de raffinage (**Sogara**) a été créée en 1967 pour approvisionner le Gabon et les pays voisins en produits finis. Son capital est détenu par l'Etat gabonais à concurrence de 25%, Total Gabon 18,7%, et le reste est partagé entre les différentes compagnies pétrolières, Shell-Gabon, Total, Mobil, etc. La Sogara dispose d'une distillation primaire de 1,2 million de tonnes par an, et a une capacité annuelle de production de 800 000 tonnes de produits raffinés. En 2000, le volume de brut traité était de 515 779 tonnes pour le compte propre et de 104 102 tonnes pour le compte de tiers soit un total de 619 881 tonnes, en baisse de 24,3% par rapport à 1999. La baisse observée serait semble t-il, due à une panne d'électricité.

Tableau 22 : Evolution de la production de Sogara de 1997 à 2000

(En tonnes)	1997	1998	1999	2000
Total brut traité	711 219	783 000	819 000	619 881
Compte propre	579 755	645 000	694 000	515 779
Compte tiers	131 464	138 000	125 000	104 102

Source : DGE.

Les prix des produits pétroliers fournis par la Sogara sont jugés élevés par les entreprises de distribution, malgré le décret n° 001217/PR/MFEBPP du 25 septembre 1998, instituant un mécanisme d'indexation des prix des hydrocarbures raffinés de la Sogara sur les prix à l'importation, ils se présente de la manière suivante :

Tableau 23 : Evolution des prix des produits raffinés

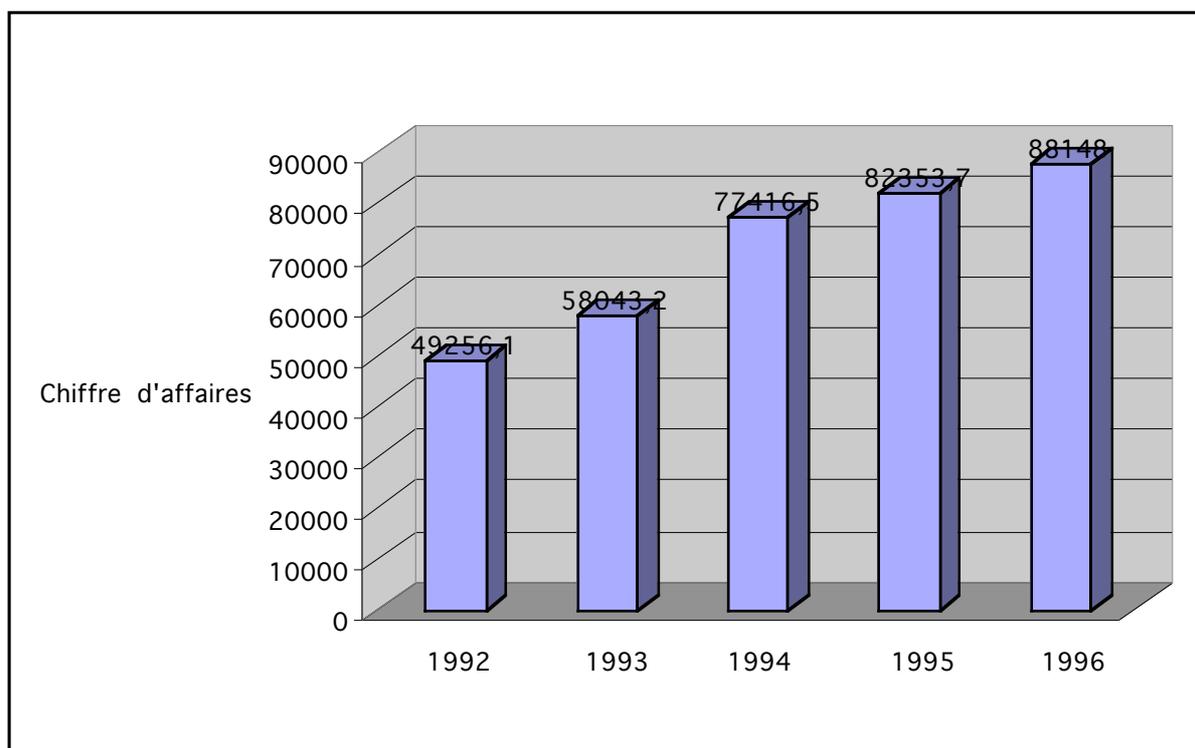
Francs CFA/litre	Prix au 1 ^{er} mai 1995	Prix au 1 ^{er} février 1999	Prix au 1 ^{er} août 1999	Prix au 1 ^{er} septembre 1999*
Super	350	320	365	380
Gaz-oil	215	200	240	250
Pétrole lampant	140	120	165	160
Gaz de bitume	4 500	4 800	5 400	5 800

Source : DGE.

* prix en vigueur en 2002.

La vente des produits pétroliers a longtemps été assurée par Pizolub, entreprise créée à partir des fonds de la provision pour investissements diversifiés (la participation de la société Total Gabon au capital de Pizolub, à travers la PID, s'élevait à 500 millions de francs cfa en 1996). Depuis une date récente, elle devient la chasse gardée de quatre sociétés Total Gabon, Shell, Fina, et Mobil, organisées au sein du groupement des professionnels du pétrole (GPP). Les activités de cette branche d'activité évoluent favorablement ; au cours de l'activité de 1996, elles ont généré un chiffre d'affaires de 88 148,1 millions de francs CFA contre 82 353,7 en 1995, soit un accroissement de 7,04 %.

Graphique 26 : Evolution des ventes des produits pétroliers



Source : DGE.

Mais, l'évolution de cette activité reste directement liée à l'intensification des activités forestières et pétrolières, au développement des activités du bâtiment et des travaux publics.

III-2-3-1-2 L'activité pétrolière et l'effet d'osmose

L'industrie pétrolière, comme la plupart des activités minières, se caractérise par sa propension à concentrer autour d'elle un nombre important de sociétés aux activités diverses parfois complémentaires. La société Total Gabon, ne pouvant à elle seule assurer l'activité liée au pétrole, a fait appel à des entreprises sous traitantes pour des actions de la recherche, du développement des gisements ou de l'entretien d'infrastructures. Leur nombre est relativement grand, compte tenu des spécificités relatives à leur domaine d'intervention.

Tableau 24 : Sous-traitance autour de l'activité de Total Gabon

Domaine d'intervention	Entreprises concernées (1)
Ferronnerie - soudure	S.E.M.T.S ; S.T.S
Forage	Anadrill , Dowel , Sedco
Sismique	SCHULMBERGER
Gardiennage	S.G.S
Transport Fluvial et maritime	Damen
Transport terrestre	Buzzicheli
Electricité	Diet-man , SOGEC, ...
Electronique	SNEF

Source : Total Gabon, DIC.

(1) Liste non exhaustive

La complexité de cette activité a eu un double effet sur son environnement : effet d'entraînement d'une part, et effet de stoppage de l'autre. Les effets d'entraînements ont joué au profit des activités aval. Constituant un pôle de croissance, l'industrie pétrolière a entraîné la naissance d'autres industries liées à son fonctionnement, au développement des activités portuaires (Effets centripètes). Les effets de stoppage ont été observés par le fait que l'activité pétrolière a aussi constitué un facteur d'attraction et de concentration démographique (effets centrifuges), comme nous l'avons mentionné plus haut.

III-2-3-2 Les autres structures économiques

Elles concernent plusieurs domaines d'activité allant de l'agriculture à l'industrie en passant par les services touristiques. C'est d'ailleurs sur ce dernier cas de figure et surtout du secteur agricole que nous avons souhaité orienter nos propos.

III-2-3-2-1 La société agricole de Port-Gentil

Avant 1976, l'approvisionnement de la ville de Port-Gentil en produits maraîchers dépendait presque en totalité de l'extérieur. Ce mouvement a été accentué par l'exode rural et la modification des habitudes alimentaires des citoyens. Port-Gentil connaissait de ce fait de gros problèmes de ravitaillement en légumes frais, faute de disposer d'un sol propice à l'agriculture. Pour en finir avec cette dépendance alimentaire, une étude moderne des cultures maraîchères est menée conjointement entre la société Total-Gabon et le gouvernement

gabonais en 1972, et, aboutit en 1976, à la création d'une unité de cultures maraîchères en hydroponie à Port-Gentil : Agripog.

Cette société a mis en œuvre des cultures de plein champ sur une superficie de sept hectares, en utilisant un engrais organique, «la drêche», provenant des déchets de la Société des brasseries de l'Ogooué maritime (SBOM) qui fournit un fumier de très bonne qualité. Mais, le niveau actuel de production d'Agripog est insuffisant pour l'exportation. Créée d'abord pour satisfaire les besoins alimentaires des occidentaux vivants à Port-Gentil, Agripog alimente presque toutes les populations installées tant dans l'Ogooué Maritime que dans l'Estuaire.

III-2-3-2-2 Le soutien aux équipements touristiques

De par sa position sur la façade atlantique, Port-Gentil est à la confluence de deux grandes voies de circulation : l'Atlantique, d'une part, et l'Ogooué de l'autre. Cette situation donne à la ville de belles prédispositions de développement touristiques. C'est pour renforcer sa capacité touristique que Total Gabon, à travers la PID, a doté la ville, en 1980, d'un hôtel d'une capacité d'accueil de 200 places. Situé au cœur même de la ville, et en bordure de mer, l'hôtel Méridien Mandji est une Société anonyme dans laquelle Total-Gabon participe au titre de la PID, à hauteur de 630 millions de francs cfa, soit 27,6% du capital.

III-2-3-3 Le développement des activités de commerce

Toute hausse démographique en milieu urbain a, entre autres conséquences, la croissance des activités commerciales. La croissance démographique de la ville de Port-Gentil (2000 habitants en 1926 ; 11 100 en 1952 ; 20 000 en 1960 ; 47 000 en 1972 et autour de 83 000 habitants au dernier recensement de 1993), a été parallèle au développement économique de la ville. La population a été multipliée par dix de 1926 à 1952 ; et par quatre de 1952 à 1972. La croissance de la population a entraîné *de facto* celle du secteur commercial, avec un développement tous azimuts de l'activité commerciale (grossistes et détaillants), la naissance d'une kyrielle de petits métiers liés à l'artisanat et par voie de conséquence une extension de la ville et de sa zone commerciale.

III-2-3-3-1 Les effets sur la diffusion des activités commerciales

Jadis réservée à la zone du littoral, cette fonction s'est vite propagée à travers les quartiers de la ville. Port-Gentil est de nos jours doté de trois grands marchés : le marché de la ville (le plus ancien de tous), le marché de la Balise et le marché du Grand Village, dans lequel une activité commerciale intense s'est développée. Cela se remarque par le nombre grandissant d'étaux temporaires et permanents. Les étaux permanents sont en partie ceux des ressortissants étrangers (principalement Béninois et Togolais), qui vendent au détail divers produits importés. Les Gabonais opèrent en grande partie sur des étaux temporaires, pour la vente du poisson, de bananes, de taros et autres produits de consommation courante; leurs activités se développent d'une manière exponentielle depuis la dévaluation du F cfa.

Dans les boutiques qui se sont créées le long des routes, les ressortissants sénégalais, et maliens contrôlent l'essentiel du bazar. Evidemment, les Européens et les Syro-Libanais restent propriétaires des magasins de grandes surfaces, spécialisées dans la distribution des biens d'équipement.

Les bazars : Ce sont les établissements commerciaux les mieux garnis; on y trouve de la layette, des alcools, du matériel électro-ménager, des vêtements, des appareils Hifi-son, bref, on y trouve de tout. Ils sont en partie aux mains des populations d'origine libanaise, et pratiquent des prix défiant toute concurrence, ce qui leur permet d'accueillir les populations les plus défavorisées.

Les commerçants libanais se distinguent également par leurs facilités à consentir des crédits à la clientèle, qu'ils établissent le plus souvent sans se soucier de leur solvabilité. Depuis une dizaine d'années, ils ont diversifié leurs activités en vendant aussi des matériaux de construction, et ont mis en place un système de vente à crédit. Plutôt qu'un effet de confiance, les commerçants libanais comptent beaucoup sur leurs relations avec les autorités compétentes pour faire pression sur les mauvais clients. Ils contrôlent une partie du commerce avec l'aval des banquiers. Ils s'approvisionnent en Europe et maîtrisent tous les circuits de distributions. Bien qu'il n'y ait pas de preuve, on qu'ils ont tendance à contourner les barrières douanières, soit en trichant sur la nomenclature des articles commandés, soit par la corruption. C'est ce qui expliquerait leur prospérité.

A côté de ces grandes boutiques localisées dans tous les points de la ville, surtout aux abords des voies de communications et des marchés, on retrouve les petites activités à caractère sédentaire, mais parfois assimilables au commerce informel.

III-2-3-3-2 Le développement des petites activités sédentaires

L'artisanat est un métier vieux comme le monde. L'industrie forestière dans un premier temps, puis l'industrie pétrolière ont contribué à le vivifier et à l'adapter aux circonstances actuelles. Avec l'augmentation de la population, on a vu à travers la ville de Port-Gentil se créer des activités tailleurs et couturiers, tapissiers et menuisiers, briqueteries, ferrailleurs, soudeurs, charpentiers, ... Nous allons tenter de parler de certains d'entre eux.

Les briqueteries, Jusqu'aux années 1960, les habitations des populations africaines étaient majoritairement en bois, grâce à une activité forestière dynamique. A partir des années 1970, le développement des cités, le niveau de vie élevé des habitants de la ville et aussi l'évolution des mentalités des populations à propos du choix des matériaux de construction sont à l'origine de la construction en brique. En dépit de la baisse des activités pétrolières, l'habitat en brique a continué à se développer sans toutefois surpasser l'habitat en bois.

Les activités de menuiserie : Le bois est la matière première la plus utilisée par les populations de Port-Gentil dans l'habitat, du fait de la présence dans la ville de la première industrie du Gabon. L'industrie forestière a contribué à donner à la ville une tradition, une identité reflétant le dynamisme de l'Okoumé. Les activités de menuiserie sont liées à celles du bois (planches, lattes, chevrons, ...), mais aussi des retombées financières du pétrole dont l'une des conséquences est le souci des populations autochtones de vouloir changer de mode de vie. Des ateliers sortent "living", armoires de toute sorte, canapés, bref tous ce qui concourt à rendre la vie plus agréable. Comme pour les briqueteries, ces activités se retrouvent disséminées à travers la ville, jusque dans les endroits reculés.

Les garages automobiles : Ce sont des établissements aux activités très variées. Ils peuvent se limiter uniquement à la vulcanisation, comme c'est le cas de la plupart des petits ateliers, mais aussi concentrer tous les petits travaux concernant l'entretien et la mise en état de vieilles épaves de véhicules. Les ateliers réparent les voitures accidentées (la tôlerie, peinture, etc...).

III-2-3-4 Les effets du pétrole sur l'aménagement urbain

Bâtie sur des cordons littoraux, le site de la ville de Port-Gentil offre beaucoup de contraintes : l'absence de relief en fait une ville basse, dont l'altitude ne dépasse guère trois

mètres. On note une légère ondulation au fur et à mesure que l'on s'éloigne du littoral. Le sol, essentiellement sableux, est souvent imbibé d'eau à cause des fortes précipitations et surtout de la proximité de la nappe phréatique, qui se situe entre 90 centimètres en saison sèche et 50 centimètres en saison des pluies. Capitale économique du Gabon, Port-Gentil est une ville dont le dynamisme vient des activités portuaires¹. Or malgré toutes ces prédispositions, la ville manquait encore de structures lui permettant d'assurer efficacement cette mission. C'est pour combler ces manques que des investissements ont été réalisés respectivement en 1976 et en 1982.

III-2-3-4-1 La construction des voies de communications

Indépendamment de la voirie reliant les sites d'habitations de ces agents, Total-Gabon a investi dans la construction de quelques voies de communication menant vers ses installations pétrolières. Il s'agit entre autres de l'axe Port-Gentil-Cap-Lopez, long de 16 km, ou de l'axe Port-Gentil à Tchengué. Mais aussi de certaines voies à l'exemple du Boulevard Léon. Comme le canal, ce boulevard constitue une véritable épine dorsale de l'agglomération de Port-Gentil, qu'il traverse du nord au sud sur une distance de 4 686 m. La mise en service de ce boulevard, inauguré en Avril 1982, a nécessité des investissements estimés à 1,5 milliard de Fcfa.

Illustration 12 : Le Boulevard Léon



Cliché Michel MBADINGA, avril 1996.

¹ La fonction portuaire s'illustre par le caractère pondéreux des deux ressources principales et surtout à la présence de fonds marins permettant l'accostage de navires à quai.

III-2-3-4-2 L'aménagement de la zone industrialo-portuaire de la Pointe Clairette

C'est un exemple d'aménagement, car il peut être considéré comme une victoire de l'homme sur la nature. En effet, cette zone a été conquise sur les marécages et la forêt de palétuviers, et a nécessité la mise en place de plus de 2 500 000 m³ de sable. Elle comprend de grands terrains susceptibles d'être loués par les industries. L'infrastructure portuaire y occupe une superficie de 110 hectares et comprend les installations suivantes : un quai de commerce de 375 m de long fondé à 11 m, offrant 2 portes à quai-cargos ; un quai de pêche de 277 m ; un quai de batellerie de 75 m ; 6 000 m² d'entrepôts ; 3 500 m² de terre-plein de stockage ; 120 lecteurs de zone d'activités industrielles.

La réalisation de tous ces ouvrages, mis en service en 1976, n'a été rendue possible que grâce aux concours de grosses sociétés industrielles de la ville, notamment Total-Gabon.

III-2-3-5 Le mal "néerlandais"

Le poids du pétrole dans la vie économique de Port-Gentil et la rareté des produits alimentaires de base, due principalement à la situation insulaire de la ville, ont des conséquences très connues que l'on qualifie de "mal néerlandais". En effet, le niveau très élevé des salaires du secteur pétrolier, par rapport aux autres secteurs d'activités, a engendré une situation d'inflation telle que Port-Gentil est désignée aujourd'hui comme la ville la plus chère du Gabon. Ce phénomène s'est accentué depuis 1994, après la dévaluation du franc Cfa. Pour mieux illustrer nos propos, nous avons mené une étude comparative sur quelques denrées de consommation courante entre Libreville et Port-Gentil :

Tableau 25 : Comparaison des prix de vente de quelques denrées alimentaires de première nécessité entre les villes de Port-Gentil et Libreville (1996 et 2002)

Denrées alimentaires	Libreville		Port-Gentil	
	1994	2002	1994	2002
1kg de viande	1 500	1 700	2 000	3 500
1kg de poisson	1 200	1 350	2 100	2 300
1 poulet	1 500	1600	2 000	2 300
1paquet de 6 œufs	700	850	800	900
1 plaque de beurre de 250g	650	700	850	900

1 Régime de bananes	3.000	4 000	7.000	9 000
1 Sac de taros	12 000	15 000	30.000	35 000
1 paquet de manioc (10 bâtons)	1 500	2 000	4 000	5 000

Source : Source : Enquêtes personnelles réalisées en avril 1996 et 2002 .

Il ressort de ce tableau que les prix des denrées alimentaires, et même de tout autre article, sont plus élevés à Port-Gentil qu'à Libreville. Pour certaines d'entre elles, le rapport entre les deux villes va du simple au double. Pour ironiser à propos de cette situation, on a l'habitude de dire que "les prix de certaines denrées à Port-Gentil ont tendance à suivre l'évolution des prix européens, ils sont bas en saison sèche et très élevés en saison des pluies". En réalité les circuits d'approvisionnement et de commercialisation sont plus denses en saison sèche qu'en saison des pluies.

Depuis la fin des années 1950, le Gabon est entré dans un cycle économique dominé par l'extraction et l'exportation de produits pétroliers et miniers. Ce cycle contemporain de l'indépendance, a succédé à celui de l'Okoumé qui avait marqué la période coloniale. Ces deux séquences présentent un point commun : l'exportation de produits primaires bruts ou faiblement transformés. La mise en route de la production de pétrole en 1956, de l'uranium en 1961, et du manganèse en 1962 ont transformé littéralement les villes de Port-Gentil, de Moanda et Mounana.

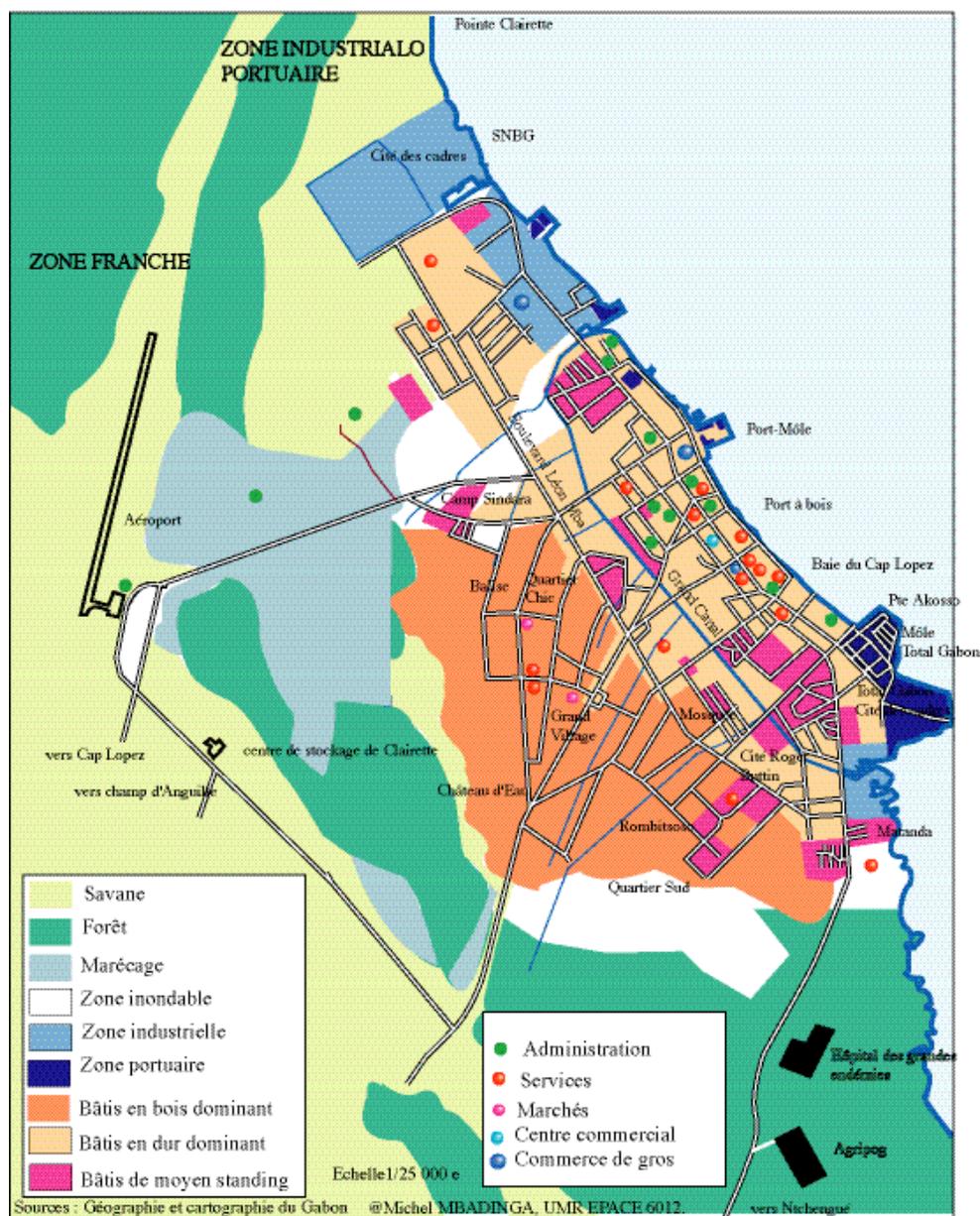
A Moanda et à Mounana, la mine a précédé la ville. Parallèlement à l'extraction des minerais, les entreprises minières ont créé de toutes pièces cités ouvrières, écoles, hôpitaux, bref, elles ont transformé les villages de Moanda et de Mounana en véritables centres urbains peuplés respectivement de 22 000 et de 7 000 habitants. Mounana est restée une cité minière, étroitement et exclusivement dépendante de la mine, tandis que Moanda a diversifié son économie dans le secteur du commerce et des services et s'est longtemps posée en rivale de Franceville.

Quant à Port-Gentil l'histoire de la ville reste liée à l'industrie pétrolière et les recettes issues de cette dernière ont financé un certain nombre d'infrastructures qui ont permis à la ville de s'agrandir. Dans l'ensemble, la structure urbaine se caractérise par une opposition entre des espaces industrialo-portuaires et des espaces résidentiels : les premiers sont localisés à la Pointe Clairette et à la Pointe Akosso tandis que les seconds se fondent dans le tissu urbain fragmenté. C'est ainsi qu'on peut observer près du littoral des résidences aérées et occupées par des cadres du secteur public et privé. La participation de l'entreprise privée à l'amélioration de l'habitat s'est manifestée par la construction de cités: cités CFG, Shell,

Sogara et Total Gabon. Parallèlement, d'autres cités planifiées, à l'image des cités Divoungui, Houagni, ... réalisées par la municipalité et les pouvoirs publics, font partie du paysage urbain. Les quartiers populaires, Balise, Grand Village, Mosquée et Chic, dominés par un habitat très dense, présentent un tout autre visage : l'auto-construction occupe une grande place dans le processus de construction d'un habitat souvent précaire.

Carte 15

PORT-GENTIL : L'OCCUPATION HUMAINE ET DES DIFFERENTES ACTIVITES



Mais, si les années 1970 ont été considérées comme celles du boom pétrolier, celles qui ont suivi marquent les limites d'une économie largement dépendante de l'exportation des matières premières. A cela s'ajoute l'absence d'un véritable hinterland susceptible de soutenir une fonction portuaire diversifiée ; le chemin de fer transgabonais a contribué à détourner partiellement le transport du bois vers le port de Libreville (Owendo). L'avenir de Port-Gentil

paraît donc incertain. Toutefois, le projet de la zone franche de l'île Mandji laisse entrevoir de nouvelles perspectives de développement, à condition que ce projet devienne réalité.

Les incidences de l'activité pétrolière ne se sont pas limitées à la ville de Port-Gentil, elles ont également eu des conséquences sur certains objectifs de développement du Gabon, notamment à travers la provision pour investissements diversifiés (P I D).

III-2 Mais de faibles effets structurants sur l'ensemble du territoire

L'année 1974 constitue une véritable charnière dans la croissance de l'économie du Gabon : la production pétrolière augmente de 34% par rapport à 1973, le prix de vente du pétrole passe de 3,14 dollars/baril en 1973 à 9,72 dollars/baril en 1974, le produit intérieur brut augmente, et les dirigeants politiques du Gabon et ceux des sociétés pétrolières mettent en place une provision servant à financer les infrastructures économiques de ce pays.

En effet, depuis 1974, les avenants aux conventions d'établissement régissant les rapports d'Elf-Gabon (Total Gabon) et de la SNEA avec la République Gabonaise prévoient que les sociétés pétrolières et minières constitueront chaque année une provision pour investissements diversifiés (PID) égale au plus au dixième de leur chiffre d'affaires réel. Les sommes dégagées chaque année au titre de la PID permettront aux sociétés Elf -Gabon et SNEA d'investir ou de s'engager financièrement soit dans des domaines où elles possèdent une compétence particulière, soit dans d'autres activités industrielles faisant appel aux hydrocarbures comme source d'énergie, ou comme matière première, soit dans des projets sans liens directs avec le pétrole, mais qui contribueraient au développement économique et social du Gabon. Ces investissements ont concerné tous les secteurs d'activité, de l'agro-industrie à la recherche en passant par le bâtiment, l'hôtellerie et la fabrication.

III-3-1 Les effets de la rente pétrolière sur l'agro-industrie

L'agro-industrie a démarré dans la plus grande improvisation en 1975 avec la création d'une plantation de canne à sucre dans la province du Haut-Ogooué¹: elle a précédé la préparation d'un plan d'ensemble justifiant les options retenues en matière de développement agricole, et définissant les projets prioritaires. Les objectifs du Plan directeur agricole² sont

¹ POURTIE (R), Op. cit. p. 282.

² Plan directeur agricole. Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural. Libreville, février, 1977. Etude effectuée par la SATEC, avec la collaboration du BDPA et des instituts de recherche. Tirant les leçons d'échecs successifs dans le domaine du développement rural, le Plan se veut résolument novateur. L'exposé des motifs est particulièrement éloquent : répondre à " la double nécessité d'homogénéiser les niveaux de revenus entre les habitants et les régions, et d'approvisionner en vivres de première nécessité les centres urbains ", le plan préconise " une agriculture fixe, intensive,

simples : répondre à une double nécessité d'homogénéiser les niveaux de revenus entre les habitants et les régions d'une part, et d'approvisionner en vivres de base les centres urbains, de l'autre.

III-3-1-1 L'industrie sucrière

La culture de la canne à sucre et la production de sucre sont assurées par la Société sucrière du Haut-Ogooué (Sosuho). Cette société, créée en 1975, avait un capital de 500 millions de F CFA détenu par l'Etat gabonais (53,8 %), Elf-Gabon (19,24%) et la Société d'organisation de management et de développement des industries agro-alimentaires (Somdiaa du groupe Vilgrain) qui intervient comme opérateur technique (26,98%). Le passif et l'actif de la société ont été repris en 1980 par l'Etat, par l'intermédiaire d'une société de portefeuille créée à cet effet, la SISUGA (Société d'investissements sucriers du Gabon). La SISUGA est donc propriétaire du fonds (usine et plantation) et la Sosuho en assure l'exploitation et la gestion.

La surface de récolte était de 2 886 ha en 1995 et la production de canne à sucre s'est élevée à 200 075 t. L'usine de fabrication de sucre cristal dispose d'une capacité de production installée de 30 000 t par an dont 49 % sont utilisées. Le complexe destiné à la transformation du sucre cristal en morceaux peut produire 15 000 t de sucre. Après une baisse en 1994 où elle est passée à 13 687 t contre 15 385 t en 1993, la production de sucre est remontée à 14 500 t en 1995, pour un chiffre d'affaires de 8,5 milliards de F CFA. La Sosuho couvre largement les besoins du marché gabonais qui étaient de 12 903 t en 1993 et de 12 495 t en 1994. Les surplus sont exportés vers certains pays de la sous-région (Tchad et Congo). Mais le prix de revient de Sosuho est élevé, ce qui limite les possibilités d'exportation. En outre, Sosuho a bénéficié d'une protection jusqu'en 1997, date à partir de laquelle les importations ont été soumises à des restrictions. Sosuho produit aussi des légumes (tomate, concombre, aubergine, piment, gombo et salade) et des fruits (ananas). Elle dispose de 300 ha de pépinières, 16 ha d'ananas et 24 ha de culture de cayeux.

III-3-1-2 Agrogabon et la filière corps gras

Le marché national en corps gras est en partie couvert par la Société de développement de l'agriculture au Gabon, Agrogabon, créée en 1976, dont les activités agro-

mécanisée et salariale”, autrement dit, il prend l'exact contre-pied de l'agriculture traditionnelle, itinérante, familiale et dépourvue de tout outillage. Ce choix, qui découle d'une logique technocratique, vise à faire table rase des systèmes, il est vrai chancelants, d'organisation du monde rural, plutôt qu'à chercher les moyens de les vivifier.

industrielles ont été séparées de celles de l'élevage en 1990. Agrogabon a pour mission de satisfaire les besoins nationaux en produits oléagineux et leurs dérivés par l'exploitation du palmier à huile. Son capital social, de 2,788 milliards de F CFA, est réparti entre l'Etat gabonais (92,75%), Socfinco (3,14%), Shell Gabon (2,39 %), Ceca-Gadis (0,77%), Libremag (0,38 %), Cie Van Lancker (0,11 %), Omnium Technique Gabonais (0,11 %), Sonadig (0,06%) et divers privés nationaux (0,29 %).

Agrogabon a deux complexes, tous deux situés dans la province du Moyen-Ogooué. Le complexe agro-industriel de Makouké dispose d'une palmeraie de 7 500 ha répartis en cinq plantations (Bindo, N'Gounié, Foula, Ogooué et Zilé) et d'une huilerie d'une capacité de 30 t de régimes/heure, mise en service en 1983 et produisant de l'huile rouge. Le complexe industriel de Lambaréné possède une usine de fractionnement d'une capacité annuelle de 14 000 t d'huile brute, soit 9 000 t d'oléine, et une savonnerie d'une capacité de 4 500 t de savons de ménage et de 200 t de savon de toilette par an, mises en service en 1986. Enfin, dans la région de la Nyanga, Agrogabon gère 414 ha de palmiers à Moabi dans le cadre d'une opération zonale intégrée.

La superficie exploitée est de 6 004 ha en 1994, en hausse par rapport à 1993 (4 953 ha) et de 6 631 ha en 1995. La production de régimes atteint 73 290 t en 1994, 85 316 t en 1995 et est estimée à 90 000 t en 1996. Elle a permis de produire, en 1994, 14 725 t d'huile rouge (soit un taux d'extraction de 20,13%), 17 957 t en 1995 et à 90 000 t en 1996. La production d'oléine était de 7 526 t en 1994, de 7 406 t en 1995 et en 1996 de 8 500 t. Celle de savons de ménages atteint 3 377 t en 1994, 3 442 t en 1995 et 4 000 t en 1996. Mais la production de palme brute d'Agrogabon couvre environ 82 % du marché national, celle d'huile de table (oléine) 73 %, celle de savons de ménage 42 % et celle de savon de toilette 3,5 %. La part de marché de la société est limitée par l'insuffisance des stocks et des capacités de production. En fonction des excédents de production, Agrogabon exporte vers les pays voisins des acides gras, de la stéarine et de l'huile brute dont les ventes fluctuent d'une année à l'autre.

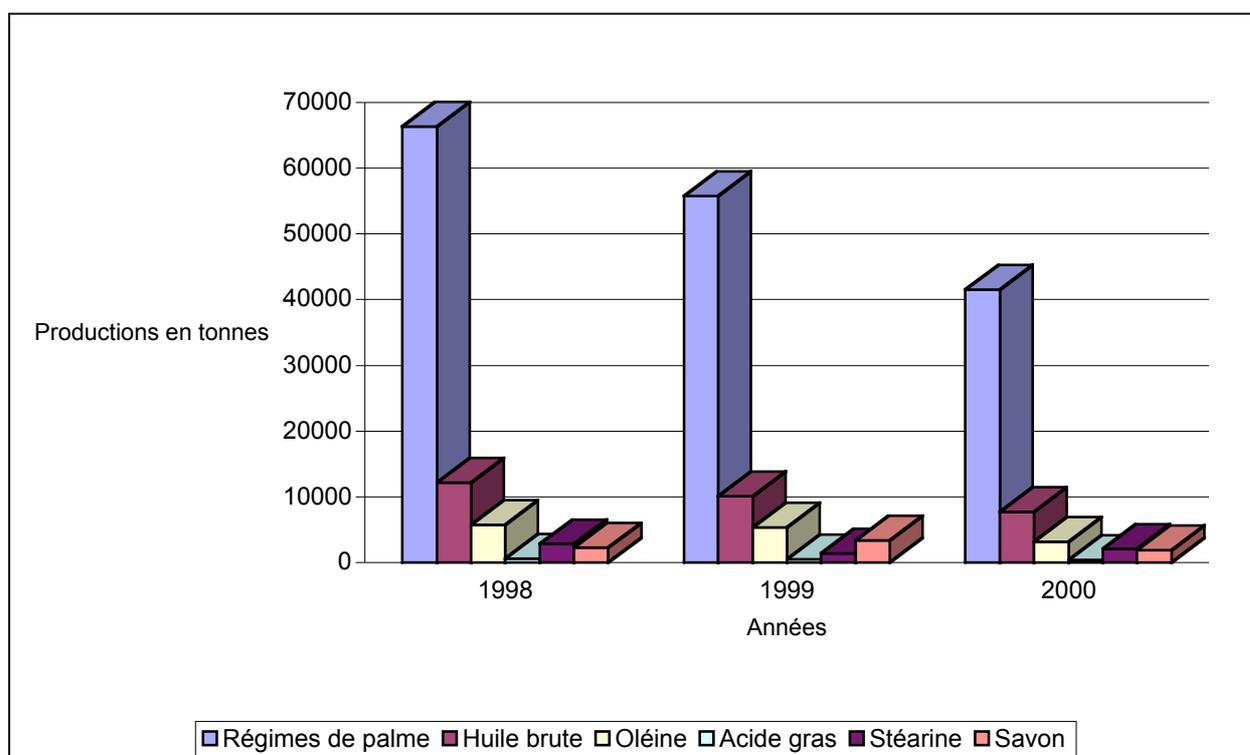
Le chiffre d'affaires d'Agrogabon est passé de 8,717 milliards de F CFA en 1993 à 11,408 milliards en 1994, et n'est que de 10,985 milliards en 1995, un montant inférieur aux prévisions (14,012 milliards), en raison de nombreux arrêts dus aux matériels vieillissants et de prix de vente inférieurs au prix budgétisé. Malgré la faiblesse du chiffre d'affaires, le résultat net comptable est bénéficiaire pour 325 millions de F CFA en 1995, mais en deçà des prévisions. Toutefois ces résultats ne permettent pas de dégager une trésorerie permettant le renouvellement des équipements. Or l'entreprise a des difficultés à trouver des financements extérieurs. Agrogabon, dont les subventions ont été supprimées à partir de 1991, n'a plus le

monopole de l'importation, suite à la décision gouvernementale de libéraliser les importations des huiles de table, et le régime de convention d'établissement dont elle bénéficiait a été supprimé en 1996. Ces mesures se sont traduites par une perte de parts de marché et Agrogabon subit de plus en plus la concurrence des importations en provenance des pays voisins, notamment pour le savon de ménage.

La réalisation d'investissements (10 milliards de F CFA), qui permettraient de doter la société d'un outil de production performant et d'étendre les capacités de production, constitue la réponse à la faiblesse de sa productivité et de sa compétitivité - les contraintes structurelles, coûts de production élevés, manque de trésorerie, autofinancement insuffisant, sont fortes - et surtout à l'insuffisance de la production. Agrogabon fait partie des entreprises à privatiser. La privatisation pourrait être l'occasion d'une restructuration technique de la partie agricole en regroupant les unités de production et en allégeant les coûts de transport afin de redynamiser cette branche de l'agro-industrie dont les activités sont en déclin.

La production de régimes de palme est passée de 55 721 tonnes en 1999 à 41 525 tonnes en l'an 2000, soit un recul de 25,5% qui s'explique par la baisse des rendements et le manque d'entretien des plantations, comme nous l'avons mentionné plus haut ; mais aussi par le mécontentement des agents qui ne perçoivent plus régulièrement leurs salaires.

Graphique 27 : Evolution de l'activité d'Agrogabon de 1998 à 2000



Source : DGE, Agrogabon.

En dehors de la stéarine, dont la production augmente de 54,2%, les autres productions enregistrent une baisse, du fait des difficultés financières que rencontre l'entreprise.

Au-delà des décisions qui seront prises (fusion/scission, l'Etat restant propriétaire des plantations industrielles et la société concessionnaire étant chargée de l'exploitation, de la production et de la commercialisation), le développement de la filière doit passer par une extension du volet villageois.

Pour satisfaire la demande en corps gras, le Gabon a recours à des importations de graisses et huiles animales et végétales. Celles-ci ont baissé entre 1993 et 1994 et se sont établies à 1,56 milliard de F CFA. Parmi les fournisseurs, les Pays-Bas viennent en tête (65,5 % des parts de marché), suivis de la France (14,6 %). La part de la Côte d'Ivoire se maintient et représente environ 14,5 % du marché.

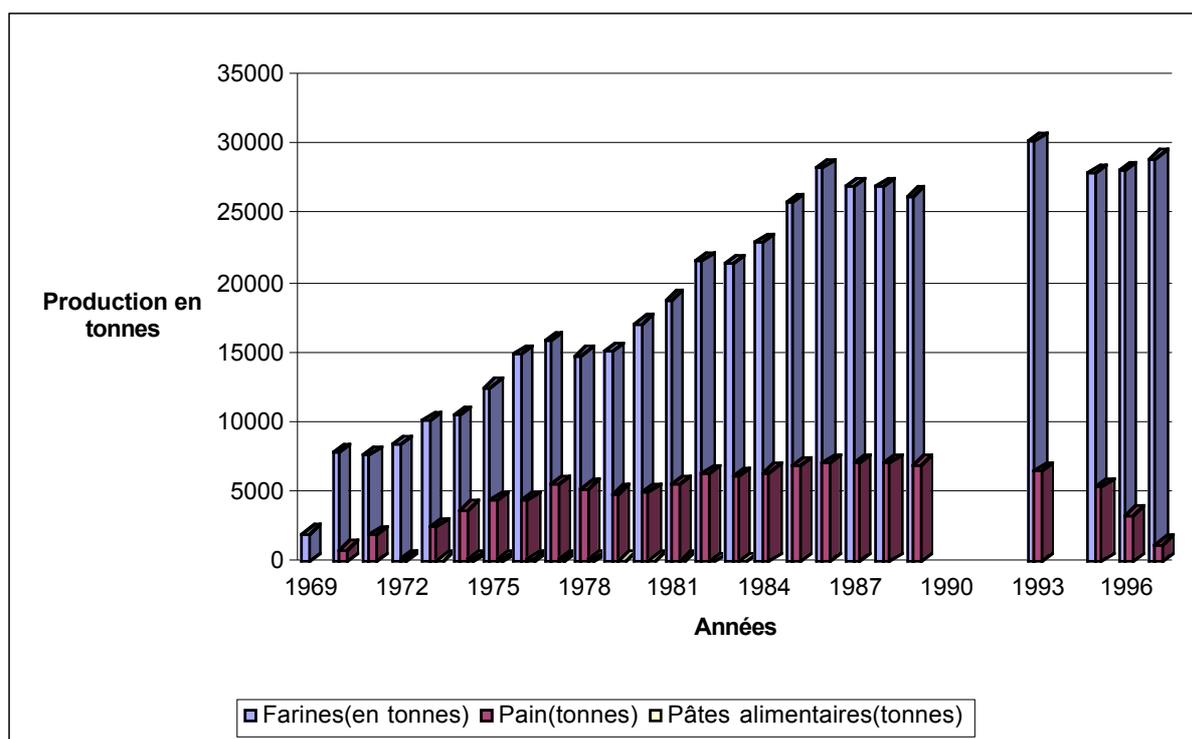
III-3-1-3 La Société meunière et avicole du Gabon (SMAG)

Société à participation financière, créée en 1968, est l'unique producteur de farine de blé au Gabon. Son capital, de 1,155 milliard de F cfa, est détenu majoritairement par Somdiaa (49,75 % des parts sociales), à hauteur de 33,5 % par l'Etat gabonais, de 5 % par la Sonadig; le reste étant partagé entre des investisseurs privés français et gabonais (dont Shell Gabon).

Les activités de la SMAG sont diverses. La société produit des oeufs (1,5 million par mois) et de l'aliment pour bétail (entre 200 t et 225 t/an pour alimenter les poulets de sa ferme d'élevage située à Ncoltang). Elle produit également de la farine et du pain. Pour assurer sa production annuelle d'environ 28 000 t de farine, soit 90 % de la consommation nationale, elle importe 40 000 t de blé, dont 75 % provenant d'Europe, le reste venant des Etats-Unis. La meunerie tourne à 75 % environ de ses capacités. Avec ses 24 millions de baguettes de pain par an fabriquées et distribuées à travers le Gabon par ses boulangeries situées à Libreville, Franceville, Port-Gentil et Moanda) mais également par un réseau de petits revendeurs indépendants, la SMAG satisfait environ 20 % du marché de la boulangerie. La production de farine et de pain est en baisse depuis 1993 (27 921 t de farine en 1995 contre 30 217 t en 1993 et 5 335 t de pain contre 6 437 t en 1993).

Le chiffre d'affaires aurait été de 14,43 milliards de F CFA en 1995 (avec une perte nette estimée à 1 milliard) contre 13,812 milliards en 1994. La dévaluation a eu des répercussions négatives sur l'activité de la société, car elle a renchéri le prix des intrants. En 1994, le prix de la farine a augmenté de 37,8 % et celui du pain de 38,9 %. Le graphique suivant donne quelques caractéristiques de l'évolution de cette société de 1969 à 1997.

Graphique 28 : Evolution des productions de la SMAG (1969-1997)



Source : DGE.

Cette situation a rendu encore plus rude la concurrence des boulangeries semi-industrielles et artisanales, en particulier celles tenues par des Libanais, en extension, qui importent de la farine bon marché mais de qualité moindre, ce qui leur permet de vendre des pains à petits prix et moins chers que ceux de la SMAG. En outre, la société est confrontée à un problème de trésorerie en raison du prix de la farine, non indexé sur les hausses du prix du blé et au mauvais fonctionnement de la péréquation transport. Le gouvernement, qui a demandé à la SMAG d'instaurer les mêmes prix sur tout le territoire en contrepartie du remboursement du coût du transport, ne respecte pas ses engagements. La SMAG opère actuellement une profonde restructuration pour diminuer ses coûts. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que les importations de farine de blé ont été à la fin de 1997 soumises au régime normal.

Si la dévaluation a eu peu d'impact sur la consommation de pain qui restée stable, l'ouverture des routes vers le Cameroun pourrait, en revanche, la faire baisser au profit de celle du manioc. Appartenant au groupe Somdiaa, la société Panigel qui avait pour activités la boulangerie industrielle et la viennoiserie congelée, a dû cesser ses activités. Elle réalisait un chiffre d'affaires d'environ 2,3 milliards de F CFA et panifiait environ 150 t par mois. Cette fermeture s'est traduite par le licenciement de 200 employés. Pour adoucir le choc social des licenciements, la SMAG a aidé une partie d'entre eux à mettre en place des petites unités artisanales. Des formations ont été également créées avec l'appui de l'ONE. Une école de

perfectionnement aux métiers de la boulangerie a été installée dans les anciens locaux de Panigel et a bénéficié de 73 millions de Fcfa du Fonds National de Réinsertion, destinés à former des boulangers et des mitrons.

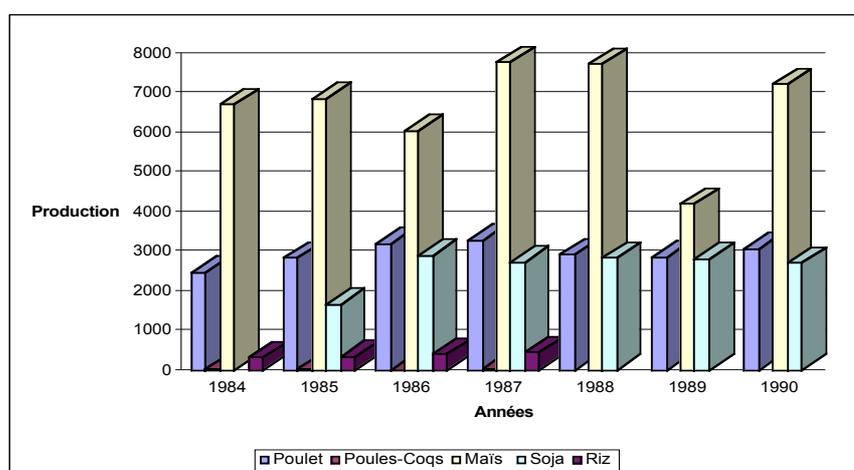
III-3-1-4 La Société industrielle d'agriculture et d'élevage de Boumango (SIAEB)

La SIAEB a été créée en 1977 avec pour objectif une production annuelle de 2 millions de poulets. L'Etat gabonais (51 % des actions) s'est associé à la SOMDIAA (49 % des actions), promoteur technique de l'opération. Retardé par des difficultés de financement, le projet n'a réellement démarré qu'en 1981 grâce à des apports en capital d'Elf-Gabon, à travers la provision pour investissements diversifiés (PID), de la COMILOG et à des prêts de la Caisse centrale de coopération et du Fond européen de développement (FED).

L'investissement (estimé à 4 milliards de F CFA) est en effet élevé. Il comprend les frais de création du complexe dans la région de savanes désertes situées à l'ouest de la nouvelle préfecture de Boumango, le défrichage de 2 500 ha de terre et leur amendement, un gros matériel de culture, les silos, les poulaillers et les installations pour le conditionnement et la conservation. La société produit les aliments pour ses volailles: maïs principalement, auquel elle a ajouté, après plusieurs essais culturaux, riz et soja. Entrée en production fin 1982, elle a livré 2 870 tonnes de poulets en 1985.

L'exploitation est fortement mécanisée, pour répondre à la rareté et au coût de la main-d'œuvre (en 1981 elle employait environ 200 personnes dont 10 Européens). Sa production, destinée presque entièrement au seul marché intérieur, est en constante augmentation (d'environ 20% par an) depuis la création de la société.

Graphique 29 : Les activités de la SIAEB entre 1984 et 1990



Source: DGE.

La production de la SIAEB atteint 2 200 000 poulets par an, ce qui correspond à une production de 3 200 tonnes de viande de volailles. La SIAEB dispose d'un couvoir qui permet d'obtenir des poussins d'un jour. La ponte des poules débute à 24 semaines et donne 2 800 000 œufs dont 12% sont commercialisables en frais. Environ 41 000 volailles sont abattues chaque semaine. Cette activité permet d'améliorer la part de marché dans la volaille de réforme, les abats et découpes dont les importations ont atteint une valeur de 1 736 millions de F cfa en 1992. Malgré les efforts entrepris pour accroître la production avicole, la concurrence des produits importés, de la Communauté économique européenne essentiellement, demeure très forte.

La SIAEB, comme nombre d'autres industries agro-alimentaires, n'en reste pas moins une enclave de technologie industrielle sans effets d'entraînement sur un environnement très désertifié. La production de poulets contribue à réduire les importations alimentaires, mais au prix d'une salarisation accrue de la population régionale et d'un affaiblissement du secteur vivrier: il n'est pas sûr que les gains, dans l'hypothèse où les sociétés peuvent parvenir à un équilibre financier, compensent à terme les conséquences de la destruction socio-économique des villages.

Les difficultés structurelles et conjoncturelles, observées depuis plusieurs années dans ce secteur, sont aggravées en 2000, par la dégradation de l'outil de production et l'absence de trésorerie. Les cas les plus préoccupants sont ceux de la Société africaine de production alimentaire (SAPA) et de la SIAEB, entraînant par voie de fait leur disparition du marché.

III-3-2 Les incidences de la rente pétrolière sur les industries de transformation

Les autres industries de transformation recouvrent la chimie, les matériaux de construction et la seconde transformation des métaux. Leurs activités ne cessent de s'améliorer, mais restent néanmoins confrontées au développement d'un secteur frauduleux.

III-3-2-1 Le marché des produits chimiques

L'industrie chimique, hors raffinage, est limitée à la fabrication de peintures, de lubrifiants et de gaz industriels. La fabrication des peintures, représente à elle seule 31,4 % du chiffre d'affaires de la branche. Le premier producteur du secteur est la **Gabonaise de peintures et laques (GPL)**, créée en 1975, dont le capital, de 30 millions de F CFA, est détenu par l'Etat gabonais (30%), la CFAO (18%), Elf Gabon (15%), et SNEA France (13%). Elle représente les marques Seigneurerie Bâtiments, Valentine et Ducos et fabrique des

peintures, des vernis et des laques. L'autre fabricant de peintures est **Chimie Gabon**, une entreprise créée en 1966, au capital de 150 millions de F CFA réparti entre des investisseurs privés gabonais et étrangers. La production de ces deux entreprises a diminué depuis 1993, passant de 2 224 t en 1993 à 1 945 t en 1994 et 1 904 t en 1995 et leur situation s'est détériorée en 1995 à cause du coût des intrants taxés au même titre que les produits finis. Si leurs chiffres d'affaires ont augmenté entre 1993 et 1995 (2,715 milliards de F CFA en 1993, 4,051 milliards en 1994 et 4,810 milliards en 1995), la valeur ajoutée a chuté, s'établissant à 1,253 milliards en 1995 contre 2,195 milliards en 1994.

Les gaz industriels, composés de l'azote liquide, de l'oxygène et de l'acétylène sont produits par les deux usines (situées à Port-Gentil et Libreville) de la Gabonaise d'oxygène et d'acétylène (Gaboia), dont le capital de 396 millions de F CFA est réparti entre Air Liquide (80 %) et l'Etat gabonais par le biais de la Sonadig (20 %). Gaboia a également une activité de négoce (commercialisation de matériels de soudage et médicaux). Sa production annuelle est de 350 000 m³ d'oxygène (soit 60 % de la capacité de production), de 300 000 m³ d'azote liquide (60 % de la capacité de production) et de 70 000 m³ d'acétylène (30 à 35 % de la capacité de production). Les quantités produites d'oxygène et d'acétylène, nécessaires à tous les corps de métiers, ont augmenté respectivement de 13 % et 9 % par rapport à 1994 et leur marché est en bonne progression au cours de ces deux années. En revanche, la production d'azote, utilisée par les pétroliers pour réactiver les puits anciens, est en baisse. Elle devrait toutefois connaître une hausse avec le programme d'Elf Gabon de réactivation des puits offshore. Le chiffre d'affaires de Gaboia était d'environ 3 milliards de F CFA en 1995.

Pizolub (Société Pizo de formulation de lubrifiants), créée en 1978, est le seul fabricant de lubrifiants au Gabon. Son capital de 500 millions de F CFA est réparti entre l'Etat gabonais (48,75 %), Shell Gabon (15,75%), Fit" Gabon (10.6%), Mobil Gabon (15%) et Pizo-Shell (10%). Sa capacité de production est de 15 000 t par an, pouvant aller jusqu'à 20 000 t d'huiles moteur et d'huiles industrielles. Après trois années difficiles, Pizolub renoue avec des résultats positifs, un regain d'activité lié au programme d'aménagement routier. La production s'est établie à 6 900 t en 1995 contre 6 500 t en 1994. Mais la capacité de production n'était utilisée qu'à 54 %. Le chiffre d'affaires de la société est passé de 5,2 milliards de F CFA en 1994 à 6,15 milliards en 1995 sous l'effet d'une augmentation des tonnages vendus et de l'effet prix de la dévaluation. L'entreprise est sur la liste de entreprises à privatiser.

La production de mousse polyuréthane souple et de mousse rigide (environ 230 t par an) est assurée par la **Société gabonaise de plastique et chimie (GPC) et polychimie. Colgate Palmolive** fabrique et distribue des détergents et de l'eau de javel. Son chiffre d'affaires de 1,87 milliards de F CFA est en baisse (diminution des marges et perte de parts de

marché). Ces deux sociétés subissent les effets de la libéralisation des importations et de la tarification douanière qui ne distingue pas les produits finis et les matières premières ou semi-ouvrées. Les détergents, environ 935 t, sont produits par **la Société industrielle de détergents et applications chimiques (Sidac)**.

La fabrication de bidons et fûts de **Sogafuts** (dont le capital de 600 millions de F CFA est détenu à hauteur de 39 % par l'Etat gabonais, 21 % par Shell Gabon, 33,3 % par Pizolub et 6,7 % par Frame SA) a connu un recul en 1995. Son chiffre d'affaires se situait à 1,2 milliard de F CFA, en baisse de 35 % par rapport à 1993 (1,880 milliard). L'entreprise fait partie du programme de privatisation mis en place en 1996.

Le marché des engrais et des produits phytosanitaires est assez limité car l'agriculture est peu développée. En outre, les entreprises agro-industrielles, qui ont connu des difficultés, ont réduit leur consommation. Toutefois, l'agriculture, notamment maraîchère, étant appelée à se développer, ce marché peut prendre un peu d'ampleur. Reste à organiser les circuits de distribution, tâche difficile car les producteurs sont dispersés et à adapter le conditionnement aux besoins des petits consommateurs dont le pouvoir d'achat est limité. La consommation d'engrais est estimée entre 5 000 et 6 000 t par an et celle de produits phytosanitaires à environ 200 000 litres en 1995.

Les importations sont assurées par deux sociétés. La **Société pour l'agriculture et la chimie dans l'Ouest africain (Sacoa)**, créée en 1982 et totalement privée, importe et distribue des produits phytosanitaires, des engrais et divers autres produits pour le traitement des eaux, pour le bois et pour le froid. Ses principaux clients sont les entreprises agro-industrielles (Hévégab, Smag, Agripog, Agrogabon, Socagab...) et les petits maraîchers. Sacoa importe ses engrais de Belgique et des Pyas-Bas et les produits phytosanitaires de France. Elle envisage de créer, une unité de remplissage à Port-Gentil, en privilégiant les petits conditionnements.

La Gabonaise de chimie (GCIAE), créée en 1990, fait partie du groupe ALM International, spécialisé dans la distribution de produits chimiques en Afrique. Son capital est détenu à 90 % par des investisseurs privés. Elle importe et distribue tous produits chimiques pour l'industrie, l'agriculture, la forêt et l'élevage. Ses clients sont les entreprises agro-industrielles, les forestiers, les industriels du bois et les petits agriculteurs. Ses efforts se portent sur la constitution d'une gamme de produits simples, dans de petits conditionnements, accessibles aux producteurs à faible pouvoir d'achat et vers le développement d'un service conseil aux maraîchers.

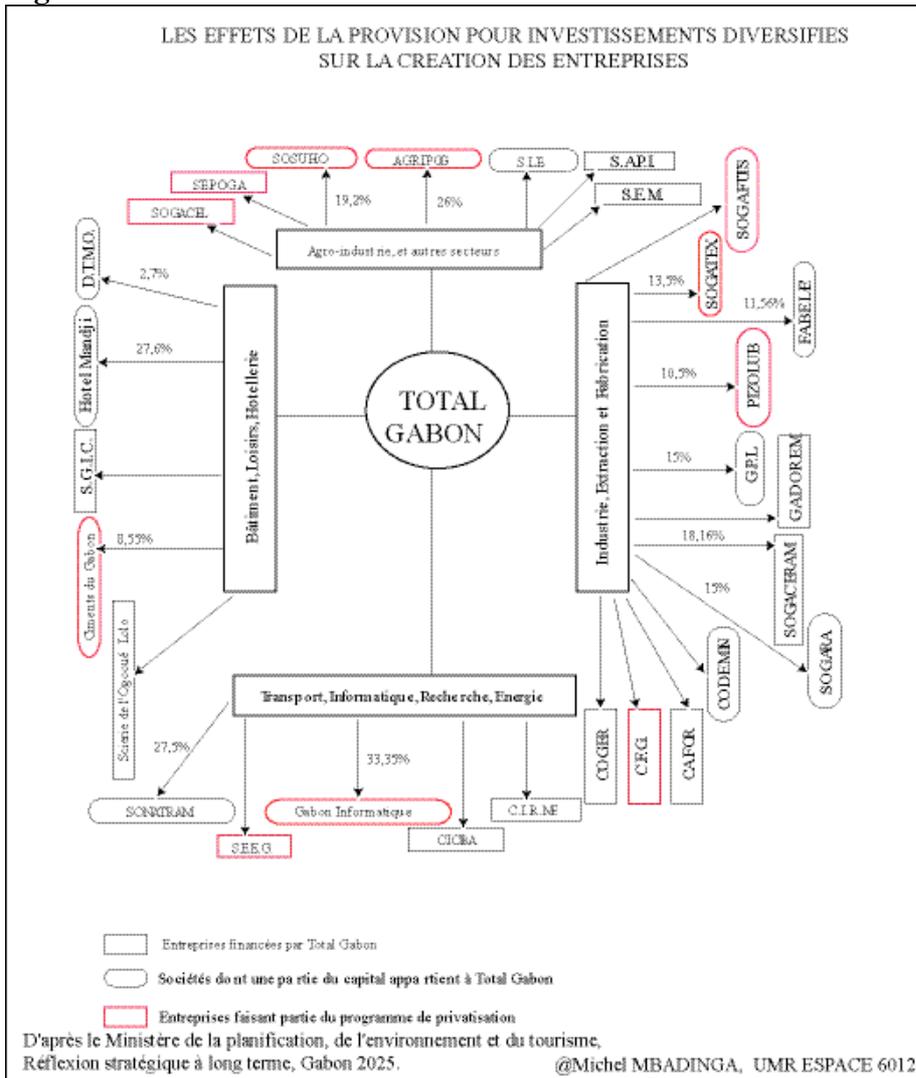
III-3-3 Les effets de la rente pétrolière sur l'industrie textile

La branche des industries textiles s'articule autour des entreprises industrielles de confection (Soveman et Sogatex) et d'impression (Sotega), des ateliers semi-industriels de confection et de haute couture et des unités artisanales. L'année 1994 a été difficile et a conduit certains opérateurs à recentrer leurs activités. En 1995, la tendance s'est retournée et la production a connu une légère hausse. La reprise est liée au recentrage des activités sur la confection des vêtements professionnels (combinaison, uniformes scolaires...) et à l'impact de la réforme fiscal-douanière. Mais le secteur rencontre des difficultés liées au développement du secteur informel (importations de vêtements de type européen d'Asie et du Nigeria), à l'application partielle de la TVA qui se traduit par la non récupération de cette taxe sur les vendeurs locaux non assujettis et sur le coût onéreux des intrants à l'importation.

La Société gabonaise des textiles (Sogatex), a été créée en 1986 sous l'impulsion de Total Gabon, dans le cadre de la PID. Son capital social, de 300 millions de F CFA, est réparti entre l'Etat gabonais (26,77 %), des intérêts privés gabonais (53,22 %) et étrangers (20 %). Son activité est diversifiée (confection de blouses de travail, linge de maison, vêtements de sport, uniformes scolaires et divers). En outre, Sogatex imprime de la publicité sur tout support, ce qui représente une bonne part de son chiffre d'affaires (30 %) et de sa production (25%). Plus de 100 000 articles sont produits chaque année, soit un chiffre d'affaire d'un milliard de F CFA en 1995. Son marché est essentiellement gabonais. La société importe ses matières premières d'Asie du Sud-Est (tissus), d'Europe (boutons, fermetures). L'Afrique du Sud devient un fournisseur de plus en plus important, dont les délais de réponse sont très rapides.

Les activités pétrolières ont eu des conséquences sur l'économie du Gabon. Le groupe Total Gabon innerve les secteurs industriels, de l'informatique, du transport, du tourisme, de l'agriculture, ... Cette tendance à s'étendre à l'infini semble ne pas s'arrêter, comme nous pouvons le constater à travers la figure suivante :

Figure 1



Ce diagramme décrivant les différentes activités de Total Gabon peut aussi s'appliquer aux autres grands acteurs comme la CFAO, OPTORG et même de la CFD. Les investissements issus de la rente auraient dû avoir des effets d'entraînement sur les structures de la production et de la consommation du secteur privé national. Malheureusement, la réalité est tout autre. Ces effets d'entraînement ont été limités au Gabon, que cela soit en amont ou en aval du processus de production. Seuls les effets de revenus sont relativement importants.

En amont, l'Etat espérait que la création des grandes unités agro-industrielles décourageraient l'exode rural vers les grands centres urbains comme Libreville et contribuerait au développement des autres secteurs dans leur zone d'implantation. L'agriculture et le commerce devaient par exemple fournir à la production ouvrière les produits nécessaires à leur alimentation. Quant au secteur industriel, il devait se développer par la transformation et la fabrication des produits dont ces industries auraient besoin. Force

est de constater aujourd'hui qu'il n'en a rien été. Au contraire, l'exode rural a vidé les campagnes au profit des villes comme Port-Gentil, Moanda, Mounana, ...

En aval du processus de production, ces industries étant des industries extractives, les effets d'entraînement demeurent aussi limités. En dehors de la Société gabonaise de raffinerie et des unités de scierie, leurs principaux partenaires se trouvent à l'extérieur, d'où cette faible intensité des relations que nous avons constatée entre le secteur pétrolier et le reste des secteurs d'activité.

En conclusion à ce chapitre, le pétrole a été considéré par certains promoteurs comme un instrument privilégié de développement économique et social. La réussite des pétromonarchies du golfe Arabo-Persique a créé l'illusion tenace que ce dernier était une source de prospérité pour les pays qui le possédaient. Pourtant, plus de trente ans après le premier choc pétrolier, rares sont les cas où *l'or noir* a rempli les espoirs qu'on y avait mis d'une amélioration des conditions de vie, d'une réduction de la pauvreté ou des inégalités parmi les populations des pays producteurs¹. Dans le cas du Gabon, l'arrivée soudaine et massive des pétrodollars a été le plus souvent utilisée pour financer des dépenses courantes ou entretenir une clientèle politique souvent indispensable pour assurer la stabilité du régime politique en place. Dans tous les cas, la dépendance de l'Etat vis-à-vis de la rente pétrolière (définie comme la différence entre le prix de production et le prix de vente international), s'est accentuée après les chocs pétroliers. Toutefois, malgré le fait qu'une part infime de ces recettes a tout de même été distribuées (notamment à travers certaines actions liées à l'éducation, la santé, ou encore les emplois dans la fonction publique), la chute des prix du pétrole à la fin des années 1980 et l'effondrement induit des recettes ont aboutit à une paupérisation de l'ensemble de la population (en dehors de l'élite au pouvoir), alimentant ainsi les frustrations des plus défavorisées.

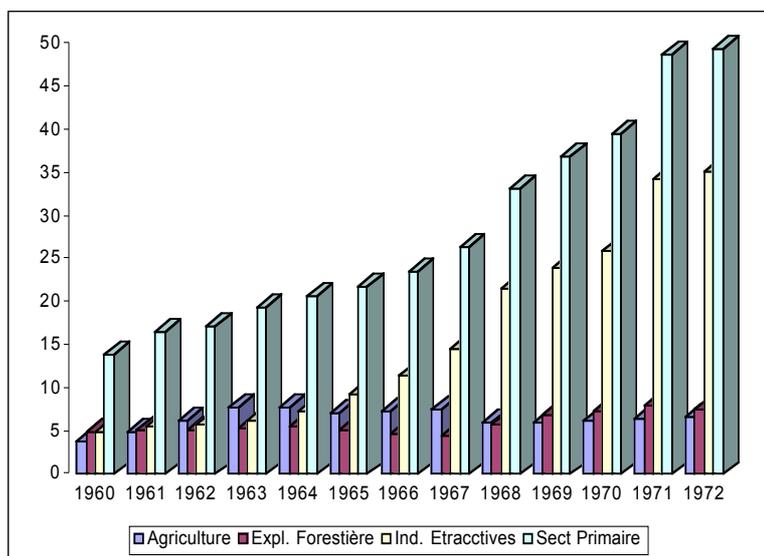
¹ Questions internationales, *Le pétrole et l'illusion du développement*, p 41.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Le Gabon, dès ses premières années d'indépendance, avait opté pour une voie de développement basée sur le secteur primaire. L'objectif était de faire de ce secteur le "*fer de lance*" de son économie. Mais, cette ferme volonté affichée par les responsables politiques de ce pays, ne s'est pas traduite dans les faits. Entre 1960 et 1972 la valeur ajoutée du secteur primaire progresse au taux moyen de 11,1% et représente 44,2% du PIB total (42,5% de 1960 à 1965 et 45,1% de 1965 à 1972). Cependant, les activités de ce secteur suivent des évolutions contrastées. En effet, si au cours de la période 1960-1965, l'agriculture représente 14,8% du PIB, c'est-à-dire pratiquement le même taux que les industries extractives (15,5%), cette participation tombe à 8% au cours de la période 1965-1972. La valeur ajoutée de l'exploitation forestière qui représente 12,3% du PIB entre 1960 et 1965 n'est plus que de 7,8% entre 1965 et 1972; plusieurs facteurs expliquent le comportement de ces activités.

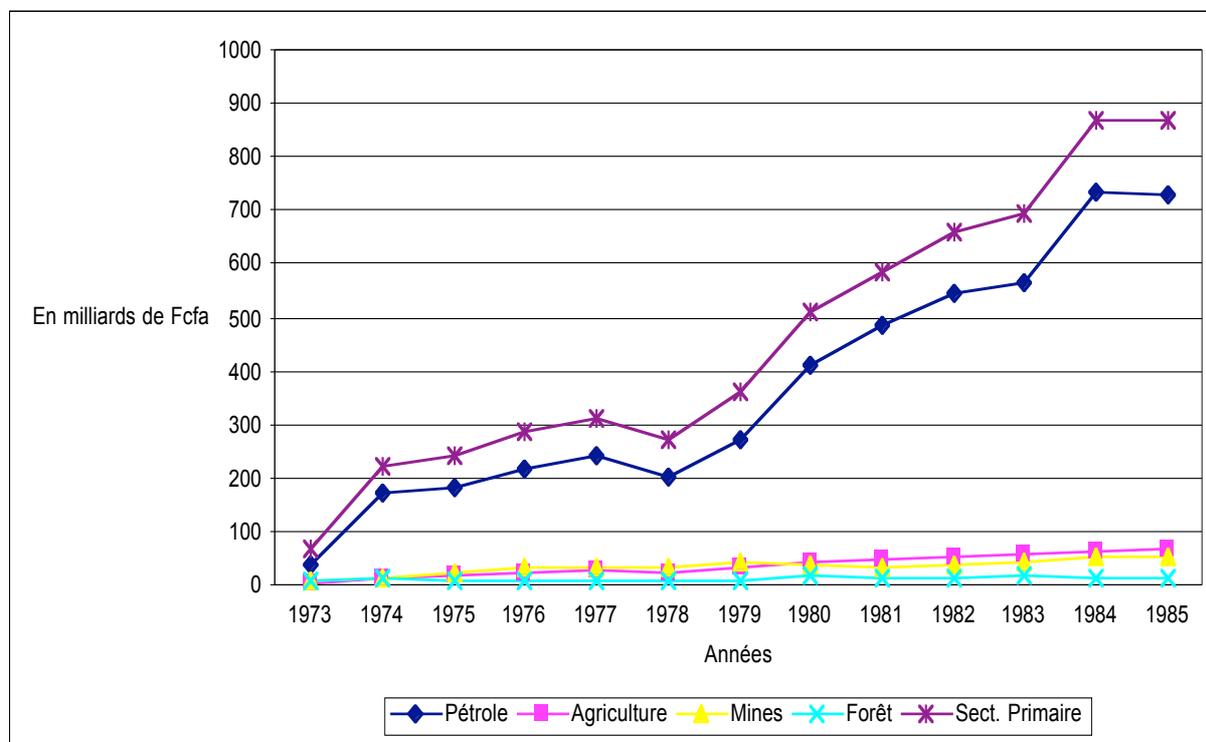
Pour les industries extractives, la valeur ajoutée progresse de 13,5% entre 1960 et 1965 et de 20,8% entre 1965 et 1972, soit un taux moyen de croissance de 17,7% par an. Cette évolution résulte de l'augmentation moyenne de la production pétrolière de 20,6% par an. La contribution des industries extractives au PIB progresse de 15,4% entre 1960 et 1965 et de 29,2% entre 1965 et 1972.

Graphique 30 : Evolution du secteur primaire de 1960 à 1972



Dès 1973, l'évolution des activités du secteur primaire (agriculture, forêt et mines) est assez régulière (15%), mais à un taux inférieur à celui du pétrole (25%). Leur contribution au PIB diminue de moitié environ et tombe de 18% en 1973 à 7,9% en 1984 et à 8,4% en 1985.

Graphique 31 : Evolution du secteur primaire de 1973 à 1985



Source : DGE.

En définitive, malgré les efforts déployés aussi bien par l'Etat que par les acteurs privés, l'économie du Gabon reste dominée par un secteur primaire nonchalant dont les principales activités, mis à part le secteur forestier, restent concentrées sur trois pôles principaux : Libreville, Port-Gentil et Franceville.

Aussi, face aux multiples problèmes que connaît ce pays depuis les années 1980, le Gabon, comme d'ailleurs plusieurs pays en voie de développement s'est lancé dans une nouvelle voie de développement, celle de la privatisation des secteurs productifs. Le secteur privé, grâce à l'émergence de nouveaux acteurs, serait-il le chaînon manquant pour le développement des pays du sud, le Gabon particulièrement ? A travers deux chapitres consacrés l'un aux activités de l'eau et de l'électricité, et le second au développement des technologies de l'information et de la communications (TIC), nous essaierons de donner une réponse à cette problématique, mais au paravant il nous semble nécessaire de faire un bilan des stratégies de développement mises en place depuis son accession à la souveraineté internationale.

DEUXIEME PARTIE :

LE GABON FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

*"...Il est évident, en effet que notre pays
ne peut reposer que sur l'entreprise (...)*

*Le désengagement de l'Etat
par la privatisation des entreprises publiques (...)
et le renforcement du secteur privé (...)
sont les axes prioritaires de la réforme
de notre économie (...)"*

*Omar BONGO, Président de la République gabonaise,
in Etat d'avancement du programme de privatisation.*

CHAPITRE V : LE GABON, BILAN DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET DES STRUCTURES ECONOMIQUES

Le Gabon est un jeune Etat d'Afrique subsaharienne, qui a obtenu son indépendance en 1960. Pour la plupart des pays de l'espace francophone d'Afrique, l'accession à l'Indépendance marque aussi les débuts de l'essor des entreprises publiques. Il fallait à cet effet, se substituer à l'ancienne métropole et développer les services publics. Nombre de ces pays préfèrent fonder leur développement - et donc leur régime d'accumulation - sur l'exportation de matières premières, on parle alors d'«économies rentières», ainsi que de la stratégie dite d'«import-substitution», où la production locale de produits manufacturés, jusque-là importés, devient une nécessité afin de satisfaire essentiellement le marché domestique. Quel bilan peut-on dresser sur le cas du Gabon, qui a orienté son développement autour de l'exploitation de trois ressources : la forêt, les produits miniers (manganèse, uranium et le pétrole), et l'agriculture ?

I UNE ECONOMIE DE RENTE

Avec une production pétrolière d'environ de 13 millions de tonnes, avec ses 2 millions de tonnes de manganèse et ses 2,3 millions de m³ de grumes, produits annuellement et en majorité exportés, l'économie gabonaise est dominée par le drainage des ressources de son sol et de son sous-sol à destination des puissances industrielles occidentales. Le pétrole y tient, depuis plus de deux décennies, une place prépondérante qui a valu au Gabon le qualificatif « *d'émirat noir* », cette ressource contribue, en effet, pour plus de 40 % à la formation du PIB.

Qu'elle soit basée sur la rente pétrolière, minière et/ou forestière, l'économie gabonaise, profondément extravertie, apparaît très exposée aux soubresauts de la conjoncture internationale en matière de prix et de marché, des facteurs exogènes qui échappent au Gabon. Ce système économique basé sur le «prélèvement», autrement dit sur la « cueillette », n'est pas nouveau ; il s'est construit il y a plusieurs décennies, et a marqué le paysage et structuré l'espace en fonction d'une logique particulière. Enfin, il s'est appuyé sur différents acteurs économiques, étrangers et nationaux, selon un partage des rôles bien définis.

I-1 Le poids écrasant du secteur pétrolier¹

Les cycles minier et pétrolier ont débuté après l'indépendance, mais n'ont pris une réelle ampleur qu'à partir de 1965 pour les mines et de 1975 pour le pétrole. Ce dernier a été le principal moteur d'une croissance exceptionnelle entre 1974 et 1985, durant lesquelles les «chocs pétroliers » et la montée du dollar ont procuré à ce pays, exportateur d'hydrocarbures, de confortables profits. Après 1985, malgré un effondrement des recettes tirées du pétrole, le système est resté basé sur l'exportation des hydrocarbures, dont le poids dans l'économie n'a cessé de s'accroître - il a triplé -, et, dans une moindre mesure, sur celle du bois et des ressources minières.

Actuellement, le pétrole est à l'origine de 60 % des recettes budgétaires et fournit plus de 75 % des recettes à l'exportation, tandis que l'uranium et le manganèse ne contribuent qu'à hauteur de 2 % à la création de la valeur ajoutée du pays et à environ 7 % à la valeur des exportations. Le secteur pétrolier pèse donc lourdement dans la structure de l'économie gabonaise.

I-2 Faible contribution des secteurs hors pétrole au PIB

A côté du pétrole, les autres secteurs d'activité apparaissent comme de pâles figurants. La contribution de l'exploitation forestière et des industries du bois à la formation du PIB varie entre 1,5 % (1991) et 5,4% (1994), tandis que celle du secteur tertiaire est passé de 39 % en 1988 à environ 30 % en 1994 dont près de 10 % pour la branche commerce et 5,7 % pour les transports.

I-2-1 Un secteur industriel embryonnaire

La part du secteur secondaire dans la formation du PIB n'a fait que décroître en dix ans, passant de 16 % en 1985 à 21 % en 1986 puis à 11 % en 1994 (264 milliards de F CFA). Actuellement, il est dominé par la branche Bâtiment et travaux publics (BTP), qui contribue à hauteur de 3,5 % à la formation du PIB. Les industries agroalimentaires représentent à peine 2% du PIB et les autres industries (textiles, chimiques, métallurgiques, électroniques...) et les matériaux de construction dépassent de peu les 2 %. La plupart des productions du secteur secondaire (industrie, boissons, tabac, textile, transformation du bois, imprimerie, chimie, raffinage, ciment, ...) sont orientées vers le marché intérieur.

¹ Le poids du pétrole dans l'économie nationale est largement développé dans le chapitre quatre.

I-2-1-1 Le secteur du bâtiment et des travaux publics

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) tient une grande place dans l'économie gabonaise. Son évolution dépend en grande partie des investissements publics. Mais certains facteurs perturbent son activité parmi lesquels la pénurie en matériaux de construction (sable, ciment, gravier et ferraille) et la difficulté à trouver sur place des ouvriers qualifiés surtout en génie civil. On distingue trois catégories d'opérateurs intervenant dans le secteur des BTP : les filiales des grandes firmes, les entreprises moyennes appartenant à des privés nationaux ou expatriés, et les petites entreprises individuelles.

L'activité des entreprises du secteur concerne essentiellement la réhabilitation et la construction des bâtiments ou des infrastructures, la mise en place des circuits de distribution d'eau, d'électricité ou de téléphone, et le génie civil.

L'activité dans le secteur des BTP est bonne en 1997, le chiffre d'affaires est de 82,132 milliards de francs Cfa contre 70,847 milliards en 1996, soit une hausse de 15,9% qui s'explique notamment par les travaux réalisés dans le cadre de la préparation du sommet ACP (Afrique Caraïbe Pacifique) et Union Européenne (réfection des bâtiments, construction des villas, ...), et la poursuite du programme d'aménagement routier¹. Le redressement amorcé en 1997 s'est poursuivi en 1998, le chiffre d'affaires du secteur est passé de 82 milliards de francs Cfa en 1997 à 116,429 milliards en 1998, soit une augmentation de 41,7%. La poursuite du programme d'aménagement du réseau routier, la construction des bâtiments administratifs, mais aussi la diversification opérée en matière de téléphonie, radio et projets d'électrification rurale expliquerait cette situation. Le tableau suivant récapitule quelques activités du secteur depuis 1995.

Tableau 26 : Evolution de l'activité du secteur des BTP

	1995	1996	1997	1998
Production vendue(en millions de Fcfa)	55 826	70 847	82 132	116 425
Lignes d'eau, d'élec et de téléphone	14 105	16 000	10 925	12 313
Travaux publics et génie civil	28 962	42 867	52 553	86 009
Bâtiments et aménagement	12 759	11 980	18 654	18 103
Investissements (en millions de Fcfa)	6 405	4 586	4 489	5 118
Bâtiments	81	44	127	162
Equipements	3 131	2 604	2 696	2 088
Véhicules	2 985	1 624	1 189	1 845
Autres	308	314	477	1 067
Effectifs (en nombre)				
Permanents	2 642	2 679	2 912	809

¹ Ce programme qui couvre l'ensemble du réseau national s'attache en priorité, dans sa phase de réalisation à court terme, au bitumage progressif et continu des routes privilégiant les principaux axes. Cette phase représente environ 2 000 km de route. Le gouvernement gabonais réalise ce programme sur fonds propres et grâce aux prêts qui lui sont consentis par les bailleurs de fonds suivants : BAD, BID, CFD, BADEA, l'Espagne, ...

Temporaires	277	257	1 000	17 096
-------------	-----	-----	-------	--------

Source : DGE.

Depuis 1999, l'activité connaît une régression : de 42% par rapport à 1998 qui s'expliquerait par l'absence de nouveaux marchés, mais aussi par la dette intérieure du Gabon. En 2000, le programme d'aménagement du réseau routier n'avait pas été totalement réalisé, compte tenu des restrictions sur le budget de l'Etat gabonais. Cependant quelques travaux sont poursuivis dans les provinces du Woleu-Ntem (achèvement du tronçon Lalara-Mitzic, ouverture du chantier sur l'axe Meyo-kié-Billy ; et le Haut-Ogooué avec la fin des chantiers Kélé-Akiéni et Koula-Moutou-Lastourville).

I-2-1-2 L'industrie des boissons

La société des brasseries du Gabon (SOBRAGA) domine le marché des boissons gazeuses et de la bière. En 1996 par exemple, son capital était de 1,558 milliards de francs CFA, détenu à hauteur de 92% par la BGI (Groupe Castel) et de 8% par l'Etat gabonais et la Sonadig. La SOBRAGA fabrique et distribue de la bière (sous licence Castel et Guinness), ainsi que des boissons gazeuses, telles sodas djino, Indian Tonic (sous licence Castel), Sprite et Fanta (sous licence Orangina). Elle dispose de 5 unités, réparties à travers le Gabon.

Les unités de Libreville (qui assurent 65% de la production et des ventes de cette société), et d'Oyem, située au nord de ce pays (5% du marché), ont une capacité de production de 500 000 hl de bière et de 100 000 hl de boissons gazeuses par an. L'unité de Port Gentil (Centre Ouest) assure 15 % de la production et des ventes et a une capacité de 150 000 hl de bière et de 80 000 hl de boissons gazeuse. L'unité de Franceville (Sud Est) est à même de produire 60 000 hl de bière et 15 000 hl de boissons gazeuse, et couvre 10% des besoins. Enfin, la Société des brasseries de la N'gounié (SBN), au sud, disposant d'une capacité de 50 000 hl de bière et de 50 000 hl de boissons gazeuses, couvre 5 % des production et ventes de cette activité.

Au lendemain de la dévaluation du franc CFA, qui a renchéri le prix des intrants (la SOBRAGA importe d'Europe des ingrédients pour fabriquer la bière et environ 8 millions de bouteilles du Cameroun), des biens et services facteurs, la société a été contrainte de revoir ses tarifs. Elle subit, depuis quelques années, de plus en plus la concurrence des produits locaux (vin de palme et de canne à sucre) et de ceux importés en fraude des pays voisins. Mais, cette concurrence reste moindre pour la bière. La production de cette branche d'activité est en constante progression. Cette évolution demeure cependant contrastée, comme en

témoigne le tableau ci-après : en 1997, par exemple, la production du vin et de la bière baisse respectivement de 4,33% et 4,63%, tandis que celle des boissons gazeuses augmente de 14%.

Tableau 27 : Évolution de la production de boissons

En hectolitres	1995	1996	1997	1998
Vin	72 022	85 343	81 651	80 165
Bières	816 924	82 5169	786 973	846 65
Boissons gazeuses	416518	430 043	490 911	565 886

Source: DGE.

I-2-2 Un secteur tertiaire en pleine augmentation, mais paralysé par la présence des activités informelles

Ce secteur regroupe les services aussi bien privés que para-administratifs ou administratifs (postes et communications, hôtellerie, restauration, prestations touristiques, transports, ...). La part relative de ce secteur ne cesse d'augmenter au sein de la production intérieure ; elle repose pour l'essentiel sur le commerce, les télécommunications, les assurances et le transport. Le secteur du commerce regroupe quatre principales activités : le commerce général ; le commerce des véhicules ; le commerce des produits pétroliers ; le commerce des produits pharmaceutiques. On distingue trois catégories d'opérateurs : **les grandes sociétés commerciales**, filiales de groupes internationaux, bien structurées et organisées au sein d'un syndicat, le Simpex, Syndicat des importateurs et exportateurs, comptabilisant plus de 50% du chiffre d'affaires du secteur. **Les sociétés moyennes**, exploitées sous forme de SARL. **Et les exploitations individuelles**, souvent gérées de manière artisanale et appartenant dans leur majorité aux ressortissants Ouest-Africains, en nombre croissant et difficiles à évaluer. Dans l'ensemble, les produits livrés aux consommateurs sont d'origines diverses, mais viennent traditionnellement d'Europe : le premier fournisseur est la France, suivie de l'Espagne, de l'Allemagne et du Japon. La production française occupe dans de nombreux domaines une place privilégiée et jouit dans certains cas d'une situation de quasi monopole, situation souvent liée aux habitudes de consommation. Néanmoins, on observe de plus en plus une forte pénétration des produits asiatiques et d'autres pays européens surtout dans les domaines comme la quincaillerie lourde, l'outillage et l'équipement électroménager.

I-2-2-1 Le commerce général

Plusieurs grandes sociétés commerciales, spécialisées dans la distribution de marchandises générales, d'articles de quincaillerie, de confection, d'outillage, de matériel électronique et industriel, d'appareil radio et hifi et de télécommunication, et dans la vente de véhicules, ...opèrent sur ce marché.

Les activités des entreprises du groupe **Sogafric** qui intervient dans les secteurs industriels et des services, concernent des domaines très variés. Dans l'ensemble, le groupe commercialise plus de 60 000 références, réparties entre ses six sociétés : **Sodim TP, Sogafric friod, Electra, Regabon, Sogi et Toyota Gabon**, implantées à Libreville, Port-Gentil et Franceville. Le chiffre d'affaire groupe s'élevait à 47,2 milliards de francs CFA, en 1995.

CFAO Gabon (capital de 775,7 millions de F CFA détenu à 98 % par le groupe CFAO) importe et distribue des véhicules de transport du matériel industriel, de l'électroménager, du matériel bureautique, des ascenseurs et des appareils de téléphone. Elle assure également des services après-vente (réparation, garage, pièces détachées). Après avoir chuté en 1994, son chiffre d'affaires a enregistré une hausse et s'est établi à 26,2 milliards de F CFA en 1995. CFAO s'est retirée de la distribution des biens de grande consommation, en raison de la concurrence de l'informel qui est en extension.

Pharma-Gabon, intervient également dans la distribution des produits pharmaceutiques qu'elle revend au réseau des petites pharmacies. Elle privilégie actuellement les activités peu soumises à la concurrence de l'informel et qui nécessitent des services après vente (automobile et télécommunications).

Bernabé Gabon, au capital de un milliard de F CFA détenu par le groupe français Descours et Cabaud (86,15%), l'Etat gabonais (10%) et des privés gabonais, distribue du matériel forestier, de la quincaillerie, des matériaux de construction, des machines outils et divers autres fournitures industrielles. Son chiffre d'affaires est de l'ordre de 6,6 milliards de F CFA.

SHO Gabon Tractafric (groupe Optorg) distribue du matériel forestier et des engins de travaux publics. Son chiffre d'affaires a fortement augmenté après la dévaluation passant de 9,1 milliard pour s'établir à 22,2 milliards de F CFA.

Les activités de **CECA-GADIS** s'exercent dans la distribution alimentaire et celle d'équipements de ménage, de quincaillerie, d'articles de bricolage et de matériaux de construction. La société pratique différents métiers (gros, demi-gros et détail, sous plusieurs enseignes. Jusqu'en 1995, le groupe Optorg était l'actionnaire majoritaire (46 % du capital).

Depuis quelques années le capital, de 438 millions de F CFA, est détenu à hauteur de 34 % par la compagnie CAGEPAR, de 29 % par l'Etat gabonais, de 13 % par Optorg, de 12 % par Sogafric, de 8 % par Sobraga et de 5 % par des privés étrangers.

Dans le domaine de la distribution alimentaire, les activités de gros et de demi-gros de CECA-GADIS s'exercent sous Renseigne **Supergros**, à Libreville et Port-Gentil, et sous celle d'Intergros et de CKDO à l'intérieur du territoire.

L'activité de détail est assurée par trois enseignes, **Gaboprix** (réseau succursaliste avec 150 magasins de proximité répartis dans toutes les provinces du pays et fréquentés par un clientèle populaire), **Cecado** (une vingtaine de magasins, de type supérettes, qui tendent à remplacer Gaboprix) et **Maxi Cecado** (supermarchés implantés à Port-Gentil et à Libreville). Ceca-Gadis gère le supermarché Gabo-center, à Mounana, pour le compte de la Comuf.

La distribution des produits de ménage, sport, jardinage, électro-ménager, quincaillerie, radio, TV... est assurée par les enseignes **CK 2**, dont le chiffre d'affaires est de 6,5 milliards de F CFA (dont 50 % sont réalisés par les articles de ménage et l'électro-ménager), et **Sogame Equip** qui commercialise des produits de second oeuvre pour le bâtiment et des articles de quincaillerie (chiffre d'affaires de 2,3 milliards de F CFA).

Les principaux concurrents de Ceca-Gadis sont **M'Bolo, Score, Bernabé Gabon, Brossette et les Matériaux du Gabon**. Mais Ceca-Gadis subit également la concurrence du petit commerce informel de proximité (tenu par les commerçants maliens et libanais) dont la dévaluation et l'instauration de la TVA ont favorisé l'extension, et dont le développement pourrait, à terme, condamner les Gaboprix.

Nestlé Gabon (ex-Sogapral) a un capital de 343 millions de F CFA détenu à 90 % par Nestlé Suisse et 10 % par l'Etat gabonais. La société importe et distribue les produits Nestlé et Maggi. Jusqu'en 1995, elle s'approvisionnait à 80 % à partir de l'Europe, les 20 % restants venant de Côte d'Ivoire. Son objectif est d'inverser cette tendance et de se fournir à partir des usines Nestlé installées au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Sénégal et en Afrique du Sud.

I-2-2-2 Le commerce de véhicules, Un marché en pleine évolution et dominé par des véhicules tout terrain

La vente des véhicules est assurée par des concessionnaires agréés, regroupés pour la plupart au sein de l'Union des Représentants des Automobiles Industrielles (URAI) et des revendeurs spécialisés dans la vente des véhicules d'occasion.

Les ventes des véhicules par l'URAI sont en augmentation quasi permanente ces

dernières années, due en partie par l'organisation au plan national d'un certain nombre de manifestations à caractère économique et politique (élections locales, législatives, et sénatoriales, fêtes tournantes commémorant l'indépendance du Gabon,...).

L'activité du secteur automobile se résume essentiellement à l'importation de véhicules. L'industrie locale liée à ce secteur est limitée à un carrossier-équipementier. Douze concessionnaires se partagent la représentation des grandes marques (24 au total). Le Japon, la France et l'Allemagne continuent à se partager le marché. En revanche, la Corée accuse une baisse sensible de ses ventes, la Grande-Bretagne disparaît du paysage et les Etats-Unis après une percée en 1997 et 1998, se marginalisent, probablement handicapés par le cours du dollar. Les véhicules tout terrain représentent plus de la moitié des ventes réalisées ; et le marché du diesel environ 78%.

Faute notamment de déclarations régulières des retraits de la circulation des véhicules hors d'usage, le nombre de véhicules du parc est difficile à estimer. Il aurait été de l'ordre de 65 000¹ en 2002.

I-2-2-2-1 Les véhicules neufs

Suite à la dévaluation du franc CFA en 1994, le marché automobile a connu cette même année une baisse de 40%, puis une stabilisation en 1995. Il a ensuite enregistré une progression de 29% en 1996 ; 16% en 1997 ; 19% en 1998. Après une forte baisse des ventes en 1999 (- 47%), due à une crise financière engendrée par le niveau trop élevé des dépenses publiques de 1998 et la baisse du cours du pétrole, le marché global des véhicules neufs a enregistré une augmentation de 11 % en 2000 (soit 2 563 véhicules vendus). En 2001, plus de 3000 véhicules neufs ont été livrés, représentant 19,7% d'augmentation par rapport à l'année précédente. A la fin 2002, les ventes étaient stables à comparer à la même période en 2001. Mais les professionnels du secteur s'attendaient toutefois à une légère baisse des résultats à la fin de l'année 2002, étant donné que la fin 2001 avait été plutôt marquée par la livraison massive de véhicules pour l'organisation des élections législatives.

D'une manière générale, les fluctuations du marché sont largement dues à la forte proportion des ventes à l'Etat, dont les recettes dépendent étroitement du pétrole. La chute des ventes de 1999 est ainsi due à une crise financière engendrée par le niveau trop élevé des dépenses publiques en 1998, et la baisse du cours du pétrole.

¹ Ambassade de France, Mission Economique de Libreville, *Evolution du marché automobiles*, Fiches de synthèse, p1. (Estimations faites dans le cadre du renouvellement obligatoire des plaques d'immatriculations avant le 32/12/2002).

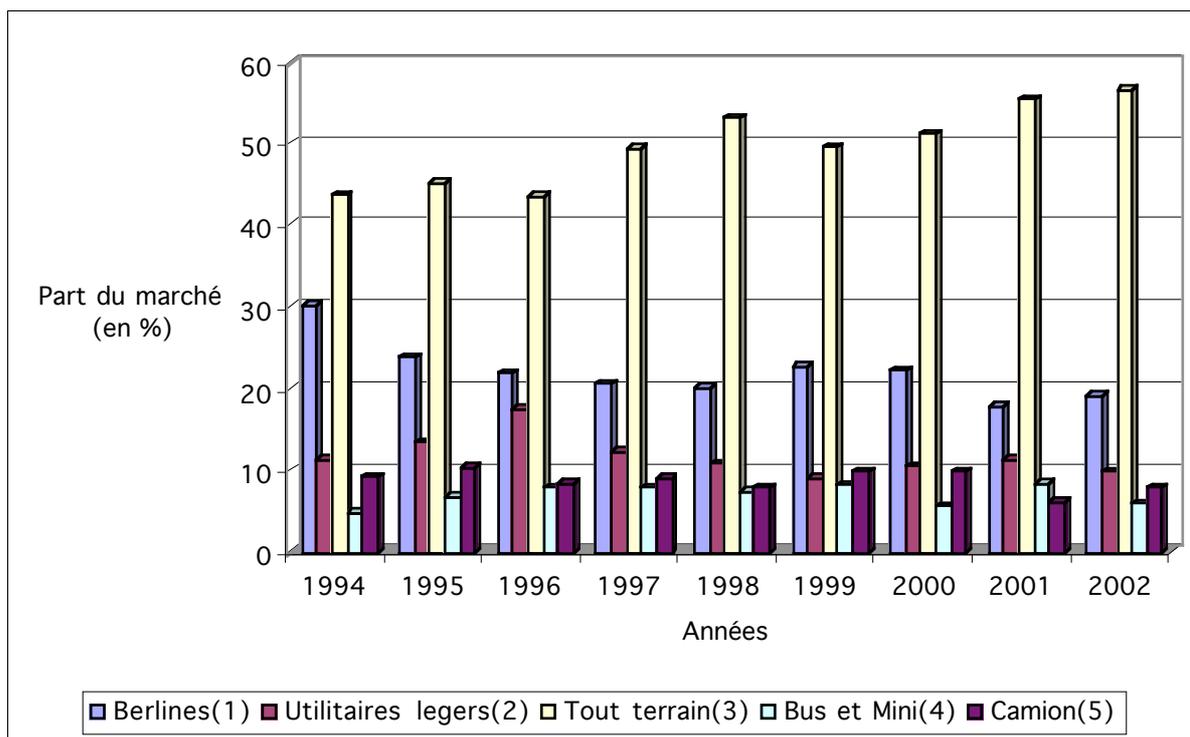
Tableau 28 : Evolution des ventes automobiles de 1992 à 2001

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Vente	4452	4003	2376	2431	3144	3659	4363	2317	2563	3068

Source : Ambassade de France, Mission Economique de Libreville. Evolution du marché automobile au Gabon, p1.

Et la répartition des ventes par type de véhicules s'établissait comme suit (nombre d'unités vendues/part de marché):

Graphique 32 : La répartition par type de véhicules (part du marché en %)



Source : Ambassade de France, Mission Economique de Libreville. Evolution du marché automobile au Gabon, p1.

(1) = petites urbaines, bas-moyen-haut de gamme ; berline de prestige, coupés cabriolets.

(2) = véhicules utilitaires (VUL, jusqu' à 3,5 tonnes ; pick up 4x4) ;

(3) = pick up 4x4 et tout terrain ;

(4) = minibus et bus de 12 à plus de 30 places

(5) = PL de 3,5 à plus de 22 tonnes ;tracteurs 4x2, 4x6, 6x4, 6x6 ;

La part prépondérante des véhicules 4x4 s'explique par le petit nombre de routes goudronnées (environ 10%) sur l'ensemble du réseau routier, et le mauvais état de voirie urbaines.

Quant à la commercialisation des grandes marques de voitures, c'est le Japon qui occupe la première place.

Tableau 29 : Commercialisation des grandes marque de voitures au Gabon en 2001

Provenance/Marque	Unités vendues	Part de marché par pays
Japon Honda Isuzu Mazda Mitsubishi Nissan Suzuki Toyota	2161 9 250 28 391 242 85 1156	76,8%
France Peugeot Renault Citroën Renault RVI	363 179 132 0 52	12,8%
Allemagne Volkswagen Mercedes VL Opel Mercedes PL Ford	219 62 32 30 30 65	7,8%
Corée Kia Daewoo Hyundai Ssangyong	58 27 1 19 11	2,1%
Etat-Unis Cherokke GM	13 6 7	0,5%
Grande Bretagne Land-Rover	0	
Total des ventes	2814	100%

Source : Ambassade de France, Mission Economique de Libreville.
Evolution du marché automobile au Gabon.

Bien que recueillies pour une seule année, ces chiffres décrivent assez bien la physionomie des ventes de ce secteur. La France est au deuxième rang des fournisseurs (12,8% en 2001 ; mais 14,2% en 2000), assez loin derrière le Japon, qui reste le premier fournisseur de véhicules automobile du Gabon, avec 76,8% des ventes réalisées en 2001 (contre 69% en 2000).

En 2002, les tendances sont restées les mêmes ; bien que les parts du marché des marques japonaises aient baissé de 4,3%, essentiellement au profit des marques européennes, le Japon garde sa première place, loin en tête de fournisseurs du Gabon. Les marques européennes (France et Allemagne) totalisaient à elles seules 20,6%, contre 26,6 en 2000. A

l'inverse de leur pénétration sur d'autres marchés mondiaux, les ventes de marques coréennes et nord américaines demeurent marginales (2,6% en 2001, contre 3,6 en 2000).

I-2-2-2-2 La vente de véhicules d'occasion : une véritable aubaine pour le consommateur moyen

Profitant de la libéralisation du marché et surtout des difficultés financières des populations gabonaises, plusieurs opérateurs se sont lancés dans l'importation massive des véhicules d'occasion, communément dénommés « les venants d'Europe »¹, pour satisfaire la demande intérieure, les revenus d'une bonne partie de la population ne lui permettant pas d'acquérir des véhicules neufs, même à crédit.

En 1999 et 2000, les importations de véhicules d'occasion au Gabon s'élevaient respectivement à 41 et 57 milliards de francs CFA. Alors que les concessionnaires agréés vendaient 2 563 véhicules neufs en 2000, les importateurs de véhicules d'occasion en écoulaient entre 4 000 et 5 000 dont une part importante étaient utilisés comme taxis urbains.

Marché prospère pour les vendeurs, il semblerait nuire aux concessionnaires agréés et nuire à la sécurité routière. Les autorités locales et l'URAI (Union des Représentants de l'Automobile et de l'Industrie) ont depuis décidé conjointement de définir des règles strictes en matière d'importation de véhicules d'occasion. Bien que sa mise en pratique ne soit pas encore effective, un décret de juillet 2001 interdit l'importation de véhicules âgés de plus de 4 ans, de façon à assainir le parc automobile en limitant l'arrivée de voitures une large part du rebut des contrôles techniques européens, et échappant parfois à toute taxation. Cette réglementation devrait à moyen terme réduire l'importance de ce marché.

Sur le plan national l'industrie automobile se limite à l'heure actuelle au montage par la SOGI (Société gabonaise industrielle, groupe SOGAFRIC) d'équipements spécifiquement conçus pour le Gabon, sur la base d'éléments hydrauliques et mécaniques importés d'Europe (Marell, BPW notamment), avec des fabrications de : bennes basculantes, remorques, semi-remorques, grumiers ; châssis tracteurs, châssis porte-containers, plateaux ridelles ; citernes ; camion grues.

SOGI équipe notamment des camions Mercedes, Renault ou Isuzu. En réponse à un appel d'offres pour la fourniture d'autobus pour une société publique gabonaise (sur financement BID), SOGI avait développé, en septembre 2000, un prototype réalisé sur la base

¹ des plates-formes importantes de véhicules d'occasion, essentiellement en provenance de Belgique, ont été créées en 1996 au Togo et surtout au Bénin pour une réexportation vers l'Afrique de l'Ouest et Centrale.

de châssis produit par SODIM TP, autre filiale du groupe SOGAFRIC. Le projet a par la suite été abandonné, le marché ayant été attribué à une société algérienne.

I-2-2-3 Un secteur tertiaire soutenu par le marché des assurances

Le marché gabonais des assurances, avec un chiffre d'affaire, toutes branches confondues, de 32 milliards de francs CFA en 1996 (30,5 milliards en 1995) est le troisième d'Afrique noire après la Côte d'Ivoire (60 milliards de francs CFA) et le Cameroun (45 milliards de francs CFA). L'essentiel de la clientèle est composé d'entreprises, notamment parapubliques, qui représentent environ 80% des clients. Depuis quelques années on voit de nouveaux investissements dans le secteur forestier et agricole.

Le marché des PME/PMI, encore faible (15% du marché) est également appelé à s'étendre. Celui des particuliers est faiblement développé (5% du marché), faute d'une culture de l'assurance chez les Gabonais et en raison des coûts très élevés des primes d'assurance. Toutefois, il tend à se développer surtout dans le domaine de l'assurance automobile, avec l'introduction du « code Cima » au Gabon, qui rend obligatoire cette assurance, et dans celui de l'assurance vie (retraite par capitalisation) qui gagne du terrain et vient se substituer au système de retraite nationale dans lequel de nombreux Gabonais n'ont plus confiance. Ainsi, par exemple, nombre d'entreprises ont contracté des assurances-vie pour leurs salariés, à la place d'augmentation de salaires, ce qui est nouveau dans le quotidien des nationaux.

Le marché de l'assurance au Gabon se décompose en deux principales branches d'activité qui sont : la branche TIARD (transport, incendie, auto et risques divers), qui fait de l'assurance – dommage, et la branche Vie qui comme son nom l'indique, fait de l'assurance-vie, couvrant la vieillesse et les retraites.

I-2-2-3-1 Situation du marché au cours des années 1990

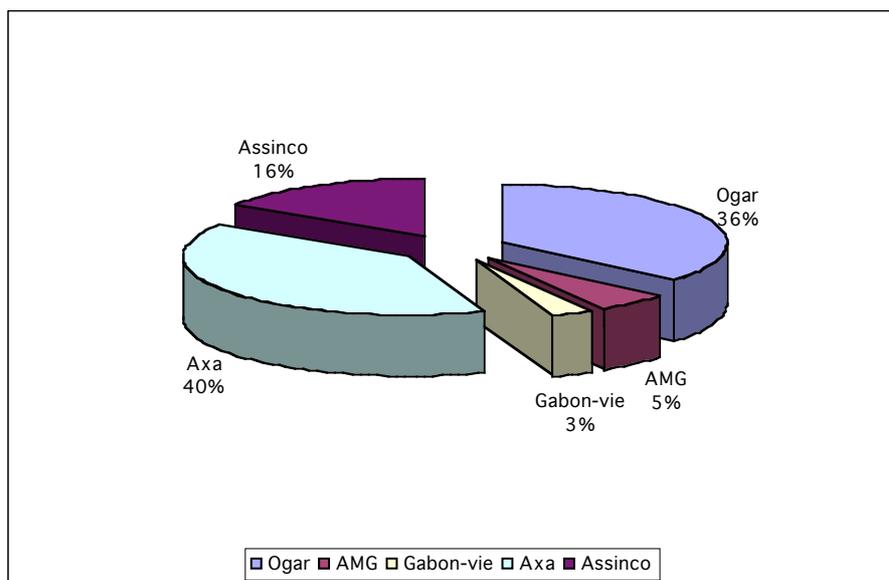
Il existe 7 compagnies au cours des années 1990, dont les plus importantes sont : l'**Union des Assurances pour le Gabon** (UAP Gabon), dont le groupe UAP International est actionnaire à hauteur de 96%(soit 10,5 milliards de francs CFA en 1996) ; l'**Omnium gabonais d'assurances et de réassurances, Ogar** et **Ogar-vie** (groupe Athena 72%), avec 9,5 milliards de francs CFA de primes en 1996 ; l'**Union des assurances du Gabon**(UAG), du groupe UAP(65% du capital), dont le chiffre d'affaire s'élevait à 5,6 milliards de francs CFA en 1996. Les autres compagnies d'assurance sont **Cama**, les **Assurances mutuelles du**

Gabon (AMG), du groupe Monceaux, **Gabon-vie**, et le **groupement gabonais d'assurances** (CGAR).

L'ensemble du marché des assurances enregistre en 1997 une croissance de 10,7% par rapport à 1996. En effet, son chiffre d'affaires consolidé s'établit à 36 milliards de F.CFA en 1997, contre 32,5 milliards l'année précédente. Mais les deux branches qui composent ce marché sont de taille très inégale. Le chiffre d'affaires de la branche TIARD qui représente 87,3% du marché des assurances au Gabon, s'élevaient à 31,4 milliards en 1997 contre 28,3 milliards en 1996, soit une augmentation de 10,9%. La branche Vie qui représente 12,7% de l'ensemble du secteur assurances, enregistre une croissance de 9,7% avec un chiffre d'affaires qui passe de 4,1 milliards de francs en 1996 à 4,5 milliards en 1997. Cette croissance rompt avec la tendance à la stagnation constatée les deux années précédentes qui faisait croire à un essoufflement du marché.

Depuis quelques années cependant compte tenu des difficultés conjoncturelles, on assiste à une accélération des rachats de contrats dans ce secteur, certaines compagnies ont dû fermer, ce qui a entraîné une recomposition du marché des assurances. Dès la fin de l'année 1998, le marché des assurances se présente comme suit :

Diagramme 2: Répartition du marché des assurances en 1998



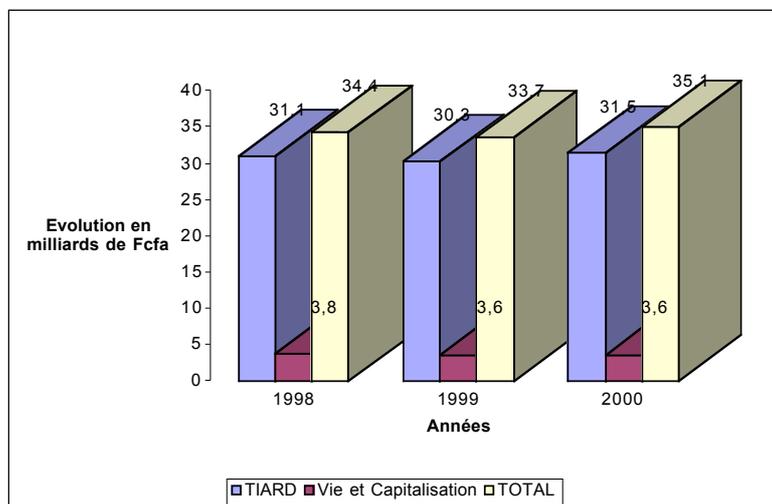
Source: DGE.

I-2-2-3-2 Un marché en pleine mutation

Après le retrait de l'agrément de Gabon-vie par la Conférence Internationale des marchés d'assurances (CIMA) pour non respect de la réglementation, quatre compagnies d'assurances se partagent désormais ce marché depuis 1998 (Axa, Ogar, Assinco et AMG).

Les branches TIARD génèrent en 2000 un chiffre d'affaires de 31,5 milliards de Fcfa, contre 30,3 en 1999, soit une progression de 4%. Cet accroissement s'expliquerait par l'augmentation du nombre de souscriptions aux polices d'assurance automobiles et pour les risques divers.

**Graphique 33 : Evolution du marché des assurances entre 1998 et 2000
(en milliards de Fcfa)**



La branche assurance-vie enregistre, pour sa part une hausse de 5,9% du chiffre d'affaires (non compris les résultats de Gabon-vie), passant de 3,4 milliards de Fcfa en 1999 à 3,6 milliards en 2000. Le chiffre d'affaires global des compagnies d'assurance augmente de 4,2%, s'établissant à 35,1 milliards de F cfa en 2000, contre 33,7 milliards en 1999. Les compagnies d'assurance tireraient profit du renforcement des contrôles routiers d'une part, et du dynamisme des courtiers en assurance de l'autre.

I-2-2-4 Des activités de transport paralysées par un réseau routier défectueux

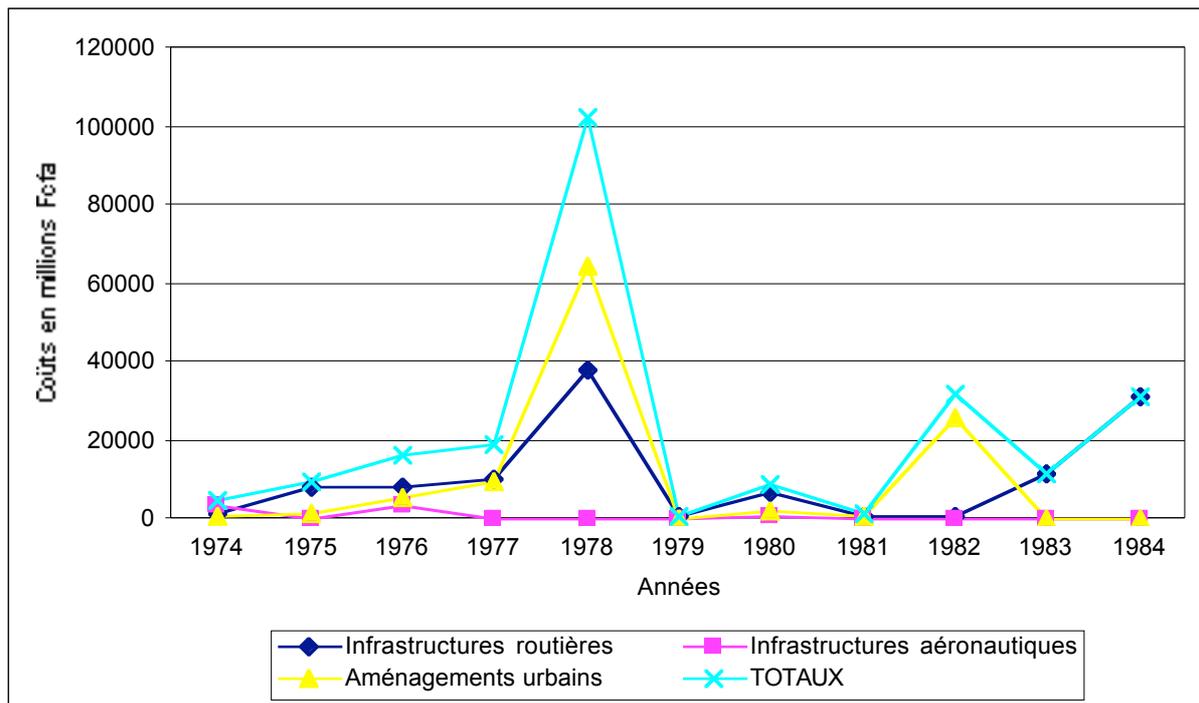
En 1960, le Gabon ne dispose que d'une infrastructure routière assez sommaire et mal entretenue : 4 300 km environ de voies terrestres. Quelques années après l'indépendance, l'Etat entreprend une action de grande envergure, en vue de créer des routes nouvelles et d'améliorer le réseau existant. Un certain nombre de subdivisions de travaux publics sont créées à travers le territoire, réparties de la manière suivante : Estuaire, Ngounié et Woleu-Ntem (3) ; Haut-Ogooué et Ogooué-Ivindo (2) ; Moyen-Ogooué, Nyanga, Ogooué-Lolo et Ogooué-Martime (1).

Ces unités ont pour mission d'entretenir les routes nationales et les pistes cacaoyères. En 1976 le Gabon compte officiellement 6 848 km de routes réparties de la manière suivante :

routes nationales	3 015 km
routes régionales	1 528 km
routes locales	834 km
routes non classées	571 km
pistes saisonnières	900 km

La création d'un réseau routier plus large et plus sûr exige de l'Etat de gros investissements, le graphique suivant tente de retracer l'évolution des coûts budgétaires des différentes infrastructures sur la période allant de 1974 à 1984. En 1985, le réseau reste toujours faible par rapport à l'étendue du territoire (0,03km²), et les efforts des autorités publiques ces dernières années sont plutôt consacrés au renforcement du réseau existant. Le graphique suivant, nous donne une idée de l'évolution du coût pour l'Etat gabonais de l'infrastructure de transport entre 1974 et 1984.

Graphique 34 : Evolution du coût des infrastructures (1974-1984)



Source : DGE.

Pour couvrir une grande partie du territoire et désenclaver les provinces, l'Etat a consacré près de 1 000 milliards de francs CFA entre 1980 et 1990 au secteur des transports et des travaux publics, dont près des 3/4 pour le chemin de fer. Depuis 1994, la route absorbe les 4/5 du budget dans les infrastructures. En 1997, les investissements dans les routes, ponts et voiries se sont élevés à 59 milliards de francs CFA. Le pays a 1 300 km de routes bitumées et

7 000 km de pistes en latérite ou en terre. Le Gabon dispose pourtant d'une ligne de chemin de fer de 658 km de Libreville à Franceville, qui traverse cinq provinces sur les neuf que compte le pays. Faute d'une organisation intermodale des transports, le chemin de fer Transgabonais n'a pas pu jouer le rôle d'épine dorsale de l'économie gabonaise.

La problématique du transport au Gabon tient à certains facteurs critiques qui sont : l'étendue du territoire, la dispersion géographique de la demande, les coûts, les caractéristiques géographiques et climatiques ; ces facteurs réduisent la rentabilité globale du secteur. En vue de permettre à celui-ci de remplir ses principales missions, à savoir répondre à la demande aux meilleures conditions, servir de support à l'activité économique et générer de la valeur ajoutée, le Projet d'ajustement et de planification des secteurs urbains et transports (PAPSUT) vise à : rationaliser les investissements à partir d'une meilleure sélection des projets ; optimiser les ressources affectées au secteur du transport ; rechercher l'efficacité et le rendement en confiant aux acteurs les plus qualifiés les différentes fonctions nécessaires à l'organisation du secteur. Il s'agit en particulier du secteur privé.

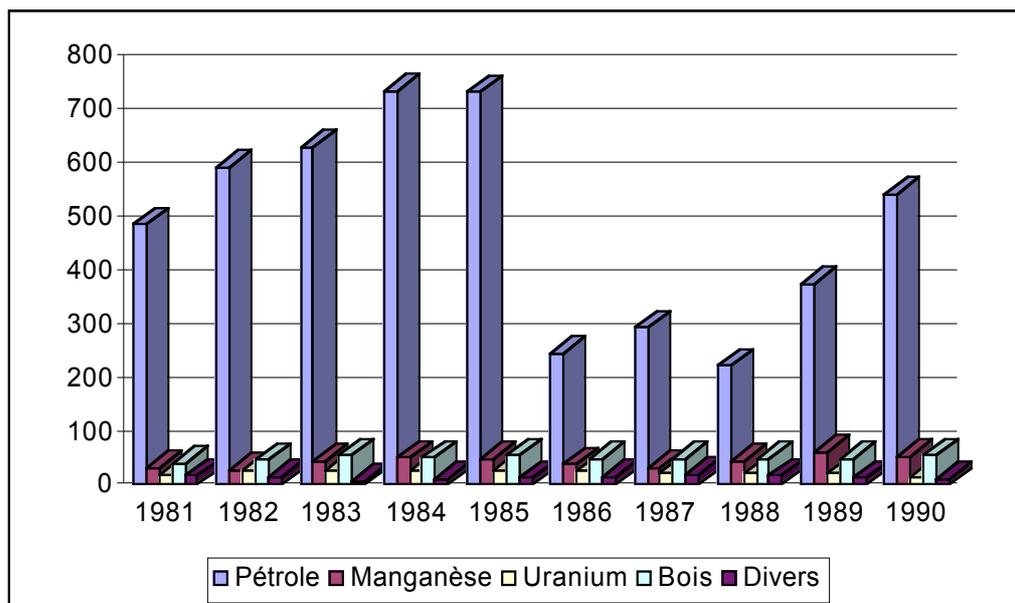
II UNE ECONOMIE STRUCTURELLEMENT VULNERABLE

II-1 Une base d'exportation très étroite

Le solde de la balance commerciale du Gabon est globalement excédentaire, les exportations étant toujours supérieures aux importations. De façon générale, ces exportations portent sur les produits bruts, à savoir le bois, la manganèse, et le pétrole qui, à lui seul, représente plus de 80 % des ventes.

La quasi-totalité des ressources exploitées est destinée à l'exportation. Ainsi, sur les 2310 100 m³ de grumes produites en 1994, près de 2 millions ont été exportés. De même, la totalité de la production de manganèse est destinée au marché extérieur (1 852 044 tonnes exportées sur 1 934 425 t produites en 1995). Sur 18,246 Mt de pétrole produit en 1995, environ 16,77 Mt a été exporté. La prédominance de l'exportation qui limite la transformation locale, ajoutée à l'étroitesse du marché national, ne permet pas d'amortir les effets des variations du marché mondial et réduit les marges de manoeuvre du pays en cas de récession. En outre, ces produits de base représentent près de 95 % des exportations du pays, soit une base d'exportation peu diversifiée, ne reposant que sur ces trois produits. Les principaux clients du Gabon sont : l'Union européenne, avec une dominance de la France, les Etats-Unis et l'Asie et le poids de la Chine.

Graphique 35 : Structure des exportations (en milliards de Fcfa) de 1981 à 1990



Quant aux importations, elles portent principalement sur les biens d'équipement et le matériel de transport, les produits manufacturés, les produits alimentaires, les produits de consommation non alimentaires et d'autres produits divers. Les principaux fournisseurs sont par ordre d'importance : l'Union Européenne, l'Amérique et l'Asie. En revanche l'Afrique joue un rôle marginal, aussi bien pour les exportations que pour les importations.

Compte-tenu de l'importance, tant en volume qu'en valeur, des exportations de pétrole, la balance commerciale gabonaise (+867 milliards de F CFA en 1994) est structurellement excédentaire. La valeur des exportations FOB (1287 milliards en 1994) dépasse largement celle des importations (420 milliards), assurant un taux de couverture des importations par les exportations de l'ordre de 300 %.

II-2 Une économie très exposée aux fluctuations de facteurs exogènes

Les produits exportés par le Gabon sont destinés principalement aux marchés internationaux, parmi lesquels ceux des pays industrialisés occupent une place importante. Les pays européens absorbent un quart des exportations de grumes gabonaises, les pays d'Asie plus de la moitié, tandis que les pays africains n'importent qu'une infime part de bois gabonais. La quasi-totalité des exportations d'uranium, de manganèse et de pétrole sont également destinées aux pays industrialisés. Le Gabon exporte son uranium-métal et son manganèse principalement vers la France. En matière de pétrole, les Etats-Unis confortent depuis trois ans leur rang de première destination. Parmi les fournisseurs, la France vient en tête, même si elle a perdu des parts de marché depuis une dizaine d'années. Au manque de

diversification des produits de base exportés s'ajoute donc une trop faible diversification des partenaires commerciaux.

L'exportation de plus de 90 % de la production de ces trois principales ressources destinées aux pays industrialisés rend le Gabon très dépendant de la révolution du marché mondial des produits de base sur lequel son offre n'a pas beaucoup d'incidence, ainsi que de celle des cours des matières premières et des taux de change, deux autres paramètres que le pays ne maîtrise pas.

II-3 Le pétrole, peu d'effet d'entraînement sur l'ensemble des activités

La production pétrolière a connu une nouvelle phase de hausse avec la mise en exploitation du gisement de Rabi-Kounga, qui a permis, à partir de 1987, un doublement des tonnages produits (8,29 Mt en 1987 à 17,44 Mt en 1994) et une remontée des recettes (145,7 milliards de F CFA en 1990 et 323,5 milliards en 1994). Toutefois, si l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur pétrolier a eu pour conséquence d'augmenter la richesse du Gabon, en revanche, il n'a quasiment eu aucun effet d'entraînement, à l'exception du tertiaire, sur les autres secteurs d'activités dont la détérioration est restée continue. Cette dégradation a été particulièrement sensible dans le secteur secondaire, et en particulier dans le BTP (83,5 milliards d'investissement en 1994 contre 152,7 milliards en 1985), un secteur très dépendant de l'investissement public qui a sensiblement baissé.

II-4 Une économie au sein de laquelle l'Etat reste le principal employeur

L'emploi salarié global distingue l'emploi du secteur public de l'emploi du secteur privé. L'emploi public comprend les effectifs de l'administration centrale, la main d'oeuvre non permanente et le personnel des collectivités locales. L'emploi privé est constitué des effectifs de l'ensemble du secteur productif moderne y compris le secteur parapublic.

Les effectifs du secteur public n'ont cessé d'augmenter en dépit de quelques baisses constatées par endroits. De 47 232 en 1995, ils sont passés à 47 007 en 1996, avant de remonter à 48 669 en 1997. En 2003, ce chiffre étaient de 53 996. Cette hausse serait, semble-t-il liée aux collectivités locales et à l'administration centrale dont les effectifs permanents sont restés en constante augmentation, alors que ceux de la main-d'oeuvre non permanente enregistrent une relative baisse. Le tableau 30 fait ressortir l'évolution de l'emploi salarié entre 1998 et 2003.

Tableau 30 : Evolution de l'emploi du secteur moderne de 1998 à 2003

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Entreprises	54958	55979	56882	58061	57266	56125
Parapubliques	15896	15530	15375	15129	14978	14978
Privées	39062	40449	41507	42932	42288	41147
Secteur public	53620	50650	50452	50346	52062	53996
Fonction publique	39216	40004	39944	39874	41693	43639
Main d'œuvre non permanente	10646	6756	6618	6582	6479	6467
Libreville	4171	3912	3774	3738	3635	3623
Villes de intérieures	6475	2844	2844	2844	2844	2844
Collectivités locales	3758	3890	3890	3890	3890	3890
Total des salariés	108578	106629	107334	108407	109328	110121

Source : Tableaux de bord de l'économie, situations de 1995 à 2003.

Dans les secteurs productifs, le taux d'embauche reste relativement faible. Cette situation serait due à l'inadéquation entre les demandes constituées en grande partie d'une main d'oeuvre banale et les besoins des entreprises qui concernent en majorité les techniciens et les ouvriers qualifiés. Les effectifs globaux du secteur privé s'inscrivent toutefois en hausse, de 49 877 salariés en 1995, ils sont passés à 56 125 en 2003, comme nous pouvons le constater sur le tableau suivant.

Tableau 31 : Evolution sectorielle des effectifs privés

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Poids du sect en 2003
Agriculture	2162	2168	2190	2258	2131	2131	3,8
Pétrole	1797	1581	1511	1454	1281	1533	2,7
Mines	1531	1419	1464	1453	1395	1395	2,5
Bois	8002	9232	10404	10871	9240	9083	16,2
Ind Agro-alimentaires	3219	3163	2919	2432	2133	2133	3,8
Autres industries	2250	2281	2053	1927	189	1779	3,2
Eau, Elect. Et Raffinage	1921	1921	1892	1890	2013	2013	3,6
BTP	5636	5636	5252	5595	6511	5274	9,4
Transport et Télécoms	9763	9494	9589	9765	11522	11752	21
Services	10557	11498	11670	12360	11433	11307	20,1
Commerce	5979	5867	5926	6056	5693	5620	10
Banques et Assurances	2141	1990	2010	2030	2085	2105	3,7
TOTAL	54958	55979	56881	58061	57266	56125	100%

Source : Tableaux de bord de l'économie, situations de 1995 à 2003.

Mais, cette embellie générale masque parfois des disparités entre les secteurs. Les BTP, la filière bois et d'une manière générale les activités du tertiaires (transport et

télécommunications), tirent profit de la conjoncture économique que traverse le Gabon, tandis que les autres secteurs, industrie, raffinage, ...subissent les contrecoups de la restructuration.

II-5 La montée du secteur informel

Selon le Larousse, est considéré comme informel, « tout ce qui n'obéit pas à des règles déterminées ou qui n'a pas un caractère officiel». Nous considérerons comme informelle par conséquent toute structure ainsi que toute opération financière ayant recours à des financements qui ne passent pas par les circuits institutionnels. C'est un terme souvent employé par des analystes qui s'intéressent aux problèmes touchant surtout l'Afrique, et les pays en voie de développement d'une manière générale, sur le plan économique et social. C'est en effet depuis le début des années 1970 que les réflexions sur l'informel se sont développées. La forte croissance démographique, l'exode rural et les compressions budgétaires marquées par les débuts de la crise des années 1980 ont entraîné une augmentation de la demande d'emploi en Afrique subsaharienne. Cette demande ne pouvant être satisfaite par les entreprises du secteur structuré, une part considérable des chercheurs d'emploi s'est alors répandue dans le secteur informel. C'est pourquoi dans les pays en voie de développements, voire dans des pays développés, le nombre des travailleurs protégés par de véritables contrats de travail diminue alors que dans le même temps celui des travailleurs occasionnels augmente à un rythme inquiétant, et le Gabon n'est pas exclu de cette règle : de la vendeuse de rue, au travailleur à domicile, en passant par les mareyeurs et les ouvriers d'ateliers clandestins, le secteur informel est présent dans toutes les formes d'activité. Mais comment se présente-t-il ? La réponse à cette question nous pousse à cerner ce secteur selon une analyse liée à son poids économique, et à son poids dans l'emploi.

II-5-1 Le secteur informel, une fonction économique dominante

Depuis le début des années 1980, on assiste au Gabon à une montée du secteur informel. Malgré les difficultés liées à la maîtrise de ce secteur, plusieurs études élaborées par les autorités politiques gabonaises, avec la collaboration des organismes internationaux, ont tenté d'évaluer la part de ce secteur dans le PIB, en termes aussi bien absolus que relatifs.

Selon les statistiques de la Direction de la comptabilité nationale, en 1983 le secteur informel fournissait près de 14% du PIB ; en 1992, sa contribution était estimée à 22,78%. Il s'agit d'un secteur en pleine expansion, car dans le même temps, la part du pétrole dans la valeur ajoutée totale avait chuté de 52,35% en 1983 à 41,61% en 1992. L'importance et le

poinds du secteur informel apparaît mieux lorsqu'on isole certaines branches d'activité. Le tableau ci-après nous montre qu'à lui seul, ce secteur fournissait en moyenne plus de 85% de la valeur ajoutée de la branche agriculture, élevage et pêche. Sa contribution dans la valeur ajoutée de la branche commerce est passée de 16,6% en 1983 à 45,08% en 1992.

Tableau 32 : Produit intérieur brut par branches d'activité marchandes (1983-1992)

	1983	1984	1986	1988	1989	1990	1991	1992
Agricult, élevage et pêche	661,9	669,5	886,6	887,6	990,2	993,6	1102,6	1105,1
Dont sect informel	559,0	666,1	779,8	881,2	883,1	886,2	886,2	886,2
Exploitation forestières	222,2	225,5	222,2	119,7	226,3	229,6	333,5	335,8
Dont sect informel	22,4	22,6	22,5	22,4	22,5	22,9	33,3	33,5
Autres ind extractives	43,3	550,0	550,9	447,7	669,6	666,4	662,6	662,6
Industries manufacturières	553,1	775,5	772,0	660,8	556,1	554,5	662,4	667,4
Dont sect informel	77,6	88,5	111,4	111,1	111,4	110,9	112,0	112,8
Energie	119,4	119,8	226,4	224,1	223,3	223,4	224,5	225,5
Bâtiment et travaux publics	882,8	1101,1	1132,6	557,8	669,7	667,8	775,5	778,4
Dont sect informel	114,7	16,4	228,0	224,9	226,7	226,3	228,0	228,6
Commerce	882,6	991,0	1117,2	1129,8	1130,4	1131,1	1139,0	1143,3
Dont sect informel	113,9	330,3	447,0	552,7	559,4	559,7	662,9	664,6
Transports et	63,5	777,2	883,6	889,3	994,4	888,1	997,0	1101,0
Télécoms	99,7	110,8	111,8	223,1	228,1	226,3	228,4	229,5
Dont sect informel	994,6	993,8	1109,0	885,2	882,1	778,2	885,9	990,0
Services	446,4	554,0	663,2	557,7	447,5	447,2	550,5	551,6
Valeur ajoutée hors pétrolière	523,3	615,9	701,0	602,1	642,1	632,6	681,3	709,1
Dont sect informel	153,3	188,8	243,7	253,1	258,7	259,4	271,2	276,7
Pétrole	575,0	724,4	256,3	201,5	327,4	452,0	549,8	505,4
Valeur ajoutée totale	1098,3	1340,3	957,3	803,6	969,6	1084,6	2131,1	1214,5

Source : Gabon 2025, p94.

En définitive, c'est le secteur tertiaire qui semble le plus touché par l'informel. Cette situation est vérifiée, tant en nombre d'unités installées qu'en effectifs, par un certain nombre d'études¹.

II-5-2 L'emploi informel

Il est important de garder à l'esprit le fait que les chiffres disponibles sur le secteur informel au Gabon, qu'ils proviennent des organismes de l'Etat, ou des institutions internationales comme l'OIT, sous-estiment la réalité du phénomène. En effet, les études de référence reposent principalement sur les entreprises urbaines localisées, excluant du champ d'observation une partie des activités agricoles, d'élevage, de transport et de commerce occasionnel, or, sur les marchés de Libreville, par exemple, plus de la moitié des commerçants sont des détaillants. Dans tous les cas, le secteur informel serait l'employeur majoritaire du Gabon avec 58,9 % des effectifs. De plus, en occupant 66,2 % des unités, le commerce confirme sa domination écrasante, le commerce alimentaire venant en tête. Suivent les transports (15 % des unités) et l'artisanat de production et de service. Pour ces dernières,

¹ O IT, *secteur informel : Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : Le cas du Gabon.*

on constate l'importance de la pêche (7,5 % des entreprises), de la couture (5,4 %), de la mécanique auto (5 %), du BTP (3 %) et enfin de l'hôtellerie et de la restauration.

a) L'emploi selon la nationalité

Au Gabon, la population immigrée est relativement importante. A Libreville, par exemple, 35,5% des ménages sont étrangers. Dans le secteur informel cette dominante de non-Gabonais se retrouve plus accentuée. L'ampleur de leur implication nous permet d'affirmer que ce secteur leur doit en grande partie son expansion, les autres facteurs déterminants étant l'exode rural et, par la suite, la crise du secteur moderne, comme nous pouvons le constater sur le tableau suivant :

Tableau 33 : Taux de "gabonisation" selon le secteur et la situation dans la profession (valeurs absolues et relatives) en 1989

Nombre de Gabonais :	Informel	Formel	Total
Propriétaires	2.397	934	3.331
<i>% de l'ensemble des propriétaires</i>	28,0	50,0	32,0
Propriétaires travaillant	1.754	314	2.068
<i>% de l'ensemble des propriétaires travaillant</i>	23,0	32,0	24,0
Salariés	1.600	8.700	10.300
<i>% de l'ensemble des salariés</i>	38,0	71,0	63,0
Apprentis et aides familiaux	825	1.235	2.060
<i>% de l'ensemble des apprentis et aides familiaux</i>	19,0	66,0	33,0

Source: Etude PROMOGABON. Elaboration : BIT.

On remarque aussi que les populations étrangères sont beaucoup plus présentes dans le secteur informel que formel. Dans le secteur moderne, seuls les propriétaires travaillant sont majoritairement non-gabonais, par contre, 71 % des salariés y sont gabonais et il en est de même des apprentis.

Dans le secteur informel, en revanche, parmi les propriétaires, 72 % sont étrangers (14% de Centrafricains, 47 % d'Ouest-africains et le reste est constitué par un ensemble composite de Libanais, Asiatiques et Européens). On retrouve environ la même proportion dans le groupe des gestionnaires non propriétaires. Cette dominante pourrait s'expliquer par la logique de survie dans laquelle sont plongés les populations étrangères au Gabon, mais aussi, en ce qui concerne les gestionnaires, par le fait que les propriétaires, gabonais ou non, sont souvent soucieux de choisir des responsables qu'ils peuvent contrôler aisément.

On constate parmi les propriétaires travaillant effectivement dans leur entreprise que les Gabonais sont encore moins représentés (77 % d'étrangers). Ceci dénote une différence de

comportement des acteurs à l'égard du secteur informel¹. Enfin, les salariés du secteur informel sont à 62 % non-gabonais et les aides familiaux, apparentés au patron, sont la catégorie professionnelle la plus dominée par les étrangers.

Une analyse par nationalités des type d'activité permet de mieux en appréhender certaines implications. En effet, on observe une majorité absolue de non-Gabonais (71 % des effectifs dans les activités commerciales et de transport, et 59 % dans les activités artisanales), les seules exceptions notables étant les bars, le commerce alimentaire, le transport en pirogue, la construction de pirogues, la pêche en rivière, la vannerie et les services « à haute technologie ». Les Gabonais sont majoritaires dans le commerce alimentaire et la vente de nourriture cuite aux abords des voies publiques et sur les marchés (manioc, piment, légumes, poisson fumé, ...). Mais la concurrence camerounaise et ouest-africaine est ici très vive, notamment pour la vente de féculents. On trouve aussi des Equatoguinéens, employés ou non par des Libanais, qui poussent leur charrette de denrées, quelque peu avariées, pour les revendre bas prix.

Le commerce non alimentaire de rue, de marché et de boutique est une spécialité ouest-africaine, les femmes nigérianes, béninoises et togolaises écoulant pacotilles et cosmétiques, les Sénégalais vendant bijoux et prêt-à-porter.

Illustration 13 : Marché de rue à Libreville



Cliché ACDAC, 2003.

¹ Les populations étrangères, sont dans une logique de création d'emplois et de revenus pour eux et leur famille, tandis que les Gabonais considère davantage l'activité informelle comme une source d'emploi et de revenu complémentaire. Ils ont tendance à moins s'impliquer, du moins jusqu'à la fin des années 1980.

L'artisanat de production reste aux mains d'étrangers mais avec une forte proportion de Gabonais dans la couture, la menuiserie (associée à l'ébénisterie et à la tapisserie), la construction (fabrication de parpaings exclue) et la ferronnerie, activités dont l'essor se poursuit avec la crise, en réponse aux besoins des citadins. La menuiserie est dominée par les Camerounais, la briqueterie par les Ouest-africains.

L'artisanat de service est, exercé pour l'essentiel par des Ouest-africains, Nigériens notamment, pour des studios-photos, la réparation des appareils électroménagers et des véhicules, Ghanéens dans la cordonnerie. Ces dernières années, la coiffure et la menuiserie ont connu une extension en nombre d'unités et taux de "gabonisation".

En définitive, on peut dire qu'au total, environ 50 % de la main-d'oeuvre est gabonaise dont moins d'un tiers appartient aux micro-entreprises informelles et plus des deux tiers aux PME. Il est intéressant de constater que depuis quelques années, avec la crise qui s'instaure, apparaissent quelques tensions avec des travailleurs étrangers. Ce phénomène est plus avancé au sein des activités où la concurrence se fait ressentir et pourrait déboucher sur des conflits si la pression devait de s'accroître. Par exemple, les activités commerciales enregistrent un taux de saturation et de concurrence qui atteint les limites du supportable. Les non-Gabonais y sont, de fait, montrés du doigt. Pour l'instant, cette tension ne touche que certaines activités, ce qui permet aux Gabonais nouvellement installés dans le secteur informel de se s'intéresser à d'autres activités.

b) L'emploi selon la profession

Au sein des PME, le secteur informel serait nettement majoritaire en nombre d'entreprises (82 % de l'ensemble). Dans celles-ci, les deux secteurs ont des formes d'emploi très différentes. Tandis que le secteur formel s'appuie sur un emploi presque exclusivement salarié, le secteur informel se caractérise par la diversité de sa force de travail.

Pour cerner le phénomène, le tableau qui suit illustre bien la structure de l'emploi à la fois au sein des micro-entreprises du secteur informel et dans les PME, représentantes du secteur moderne. Dans les PME structurées, 81 % des travailleurs sont salariés, viennent ensuite les apprentis et aides familiaux (12,5 %) et enfin les propriétaires travaillant à hauteur de 6,5 %.

Tableau 34 : Répartition du nombre d'entreprises et des effectifs selon la situation dans la profession (valeurs absolues et relatives)

	Informel	% du secteur	Formel	% du secteur	Total
Nombre d'entreprises	8 677		1 868		
Propriétaires travaillant	7 634	47,3	981	6,5	8 615
Salariés	4 162	25,8	12 168	81,0	16 330
Apprentis et aides familiaux	4 341	26,9	1 873	12,5	6 214
Total	16 137	100,0	15 022	100,0	31 159

Source: Etude PROMOGABON. Elaboration : BIT.

Dans le secteur informel, par contre, la situation est presque inverse. La majorité de la force de travail est constituée par les propriétaires travaillant. Ils représentent 82 % des propriétaires et interviennent pour 47,5 % dans le procès de travail. Notons que dans ce secteur, le recours à l'emploi d'un gérant rémunéré est bien moins fréquent que dans les PME formelles (8 % pour le premier contre 36 % pour les secondes). L'autre moitié des effectifs se répartit équitablement entre les salariés et les apprentis et aides familiaux. Les ouvriers et employés, qualifiés ou non, représentent environ 40 % de la force de travail totale du secteur informel localisé. Ils sont, contrairement aux patrons, en majorité gabonais et rémunérés comme tels, en général au mois, à un niveau de salaire relativement bon, reflétant la structure générale des rémunérations au Gabon.

Le phénomène le plus curieux au Gabon concerne les apprentis. Contrairement à la plupart des pays africains, sahéliens surtout, où ils constituent un élément central du mode de fonctionnement et de développement du secteur informel, au point où on pourrait déceler dans l'apprentissage le rapport social de production fondamental de l'économie informelle urbaine, au Gabon, il n'en est rien. Les apprentis constituent environ 7 % seulement de la force de travail du secteur informel. Ils sont en majorité gabonais et sont rémunérés à un niveau voisin ou supérieur au Smig. Quant aux aides familiaux, ils représentent environ près de 12 % de la force de travail informelle.

c) L'emploi selon le profil, l'expérience et le niveau de qualification

Le secteur informel gabonais se caractérise aussi par le nombre relativement grand d'entreprises dont le propriétaire n'assure pas ou peu la gestion quotidienne, la gestion effective étant confiée le plus souvent à un gérant rémunéré. Parmi les entreprises à propriétaire "absentéiste", on trouvera davantage de PME, à caractère commercial,

appartenant à des Gabonais, car pour nombre de Gabonais ayant un emploi salarié peuvent investir dans des entreprises à rentabilité plus rapide et mieux garantie. C'est en référence à ce phénomène, généré par la macro-structure économique de ce pays, que l'on peut évoquer l'hypothèse de l'émergence d'un pseudo micro-capitalisme national.

La proportion de propriétaires travaillant et gérant effectivement leur micro-entreprise est bien plus élevé chez les étrangers que chez les nationaux, qui, en général occupés ailleurs, ne considèrent pas leur PME comme une source essentielle de revenu et comme centre d'intérêt primordial. Cette situation a souvent des conséquences néfastes sur le fonctionnement des entreprises : non renouvellement des équipements, et aussi manque de suivi.

Le secteur informel n'est pas un phénomène marginal, voué à disparaître un jour. Son ampleur et sa complexité grandissante dans la vie économique, sociale et politique des pays en voie de développement en général, africains particulièrement, sont une réalité incontestée et de plus en plus reconnue. Le secteur informel est souvent assimilé à une épargne à travers notamment les tontines qui génèrent de grandes masses financières. Face aux déficits chroniques enregistrés par la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara, et à un secteur privé qui a du mal à décoller, la restructuration du secteur informel reste une solution alternative pour une contribution optimale au développement économique et social harmonieux des Etats africains.

III L'ORGANISATION SPATIALE ACTUELLE : UNE CONSEQUENCE DES CHOIX POLITIQUES ET ECONOMIQUES DU GABON ?

Les choix économiques du Gabon ont conduit à une concentration de la population dans les grands centres urbains où sont localisées l'essentiel des activités extractives, de services et de transformation. Au cours des trente dernières années, les villes ont connu un développement particulièrement fort. Selon le recensement de la population de 1993, 73 % de la population gabonaise (soit 742 296 habitants) vit dans les villes. La population rurale (272 680 habitants) est aussi trois fois moins nombreuse que celle des zones urbaines. Le dépeuplement des campagnes a débuté avec l'exploitation forestière qui a été, jusque vers 1960, à l'origine d'un courant de migration vers la côte. L'exode rural s'est poursuivi avec le développement de l'activité minière et pétrolière, les trois grandes zones d'attraction étant Libreville, Port-Gentil et les villes de la province du Haut-Ogooué. Les conséquences de cet exode rural sont multiples : vieillissement des campagnes, marginalisation de l'activité

agricole et proportion élevée de la population masculine dans les centres urbains, qui a été renforcée par les flux migratoires étrangers, essentiellement masculins.

Dans un pays peu peuplé, où les densités de population sont déjà très faibles, la concentration de près des trois quarts de la population dans les villes laisse de vastes zones avec un peuplement discontinu à l'intérieur du pays. Il faudra donc compter avec cette population en grande partie urbanisée, dont les caractéristiques socio-économiques et socio-professionnelles se prêtent mal au développement d'activités en zones rurales et dont l'inégale répartition sur un espace couvert en grande partie par la forêt et comprenant de grands vides humains et économiques rend difficile et coûteuse la mise en valeur du territoire et limite le nombre de centres relais indispensables aux échanges interrégionaux.

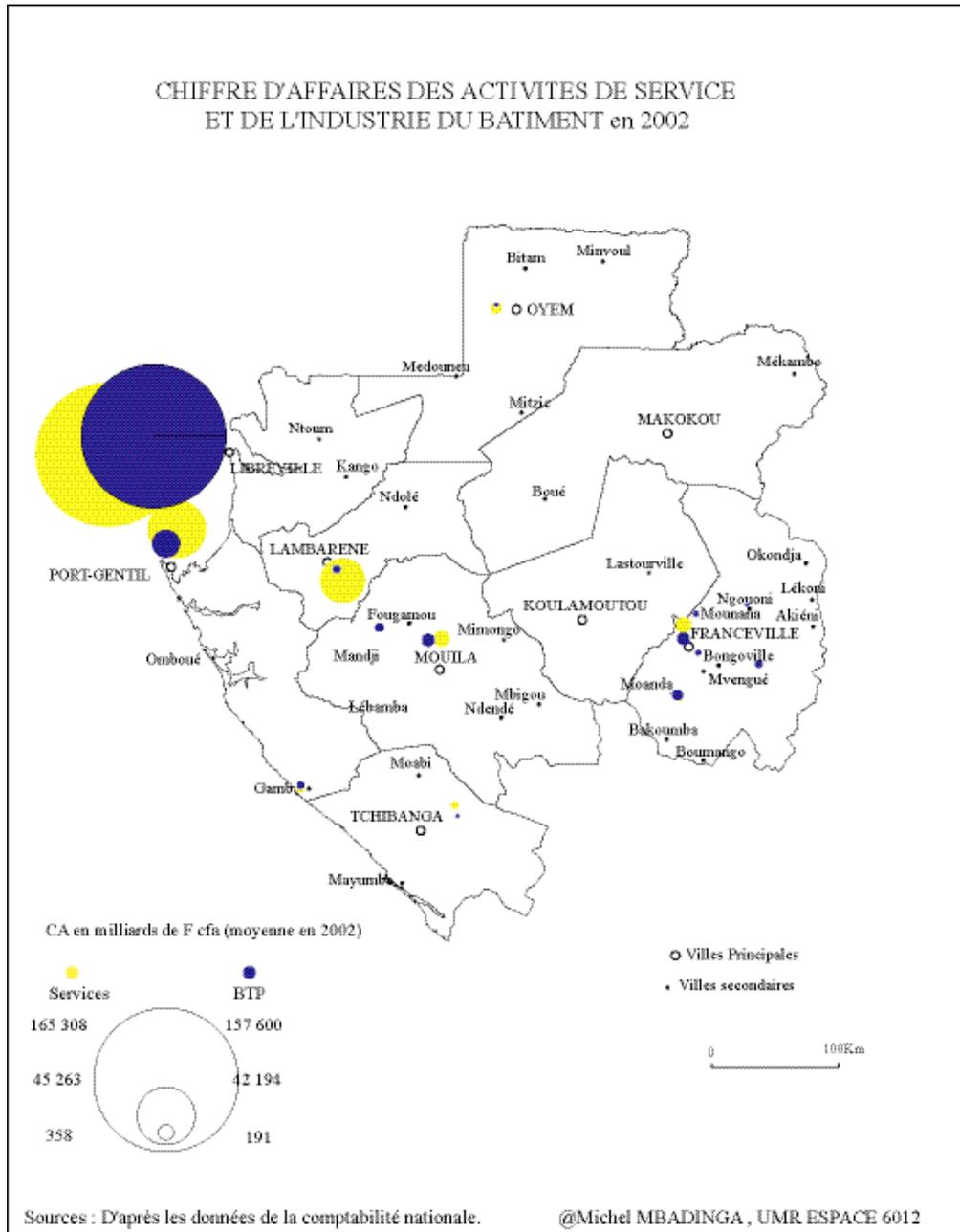
Le Gabon apparaît comme un espace difficile à gérer où la diffusion des biens, des idées, des techniques, voire des innovations, n'est pas toujours aisée à réaliser et d'un coût élevé.

III-1 Trois grands pôles regroupent près de 80% de la population urbaine

L'espace gabonais est organisé autour de trois grands pôles, où se concentrent les activités et où convergent les flux de relations : Libreville, Port-Gentil et le triangle Franeeville-Mounana-Moanda.

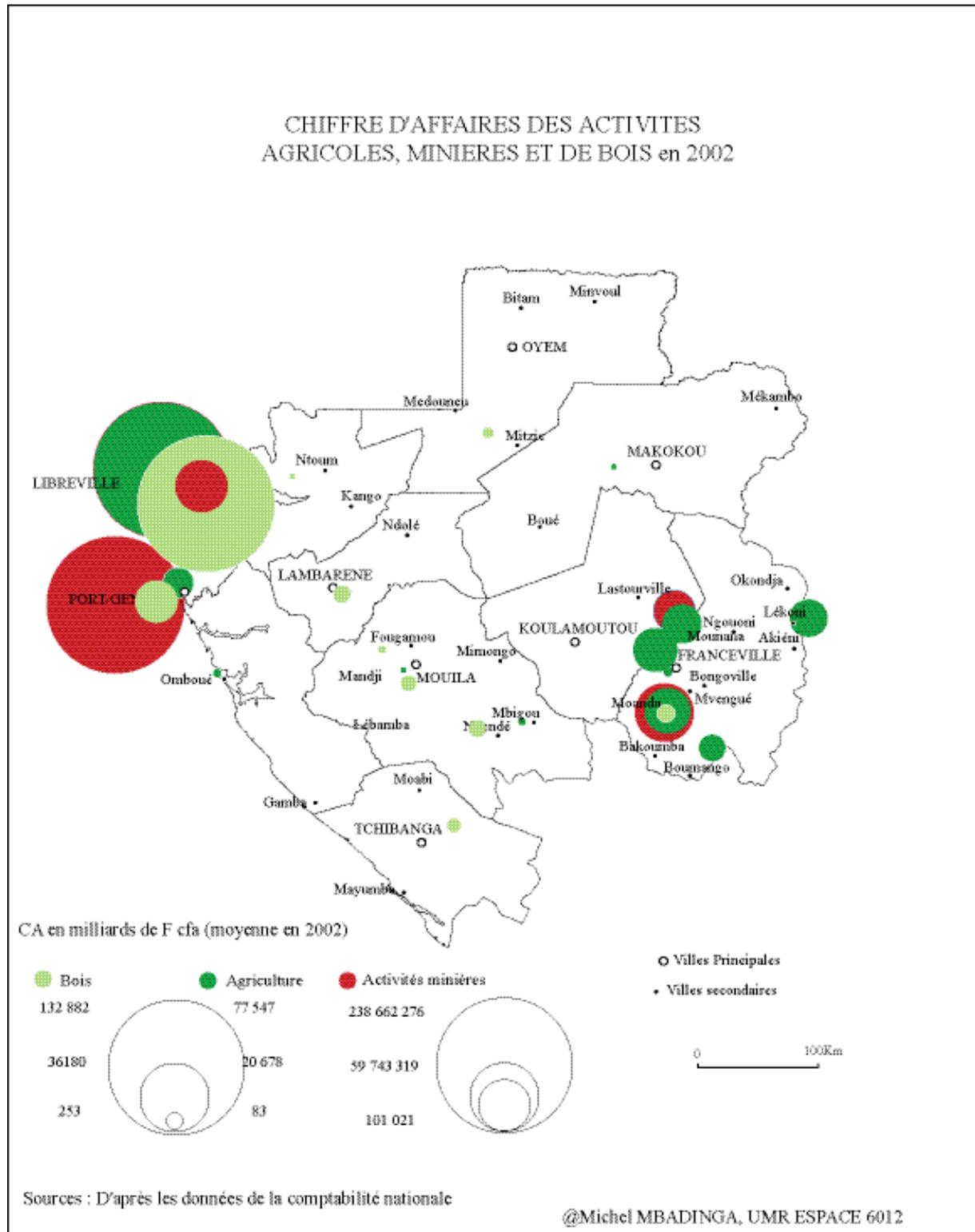
Libreville, la capitale, regroupe les fonctions administratives, politiques et économiques, fait figure de relais international, de port d'importation et joue un grand rôle dans les échanges grâce à ses multiples infrastructures de transport. L'agglomération concentre plus de 70% des entreprises commerciales et industrielles du Gabon.

Carte 16



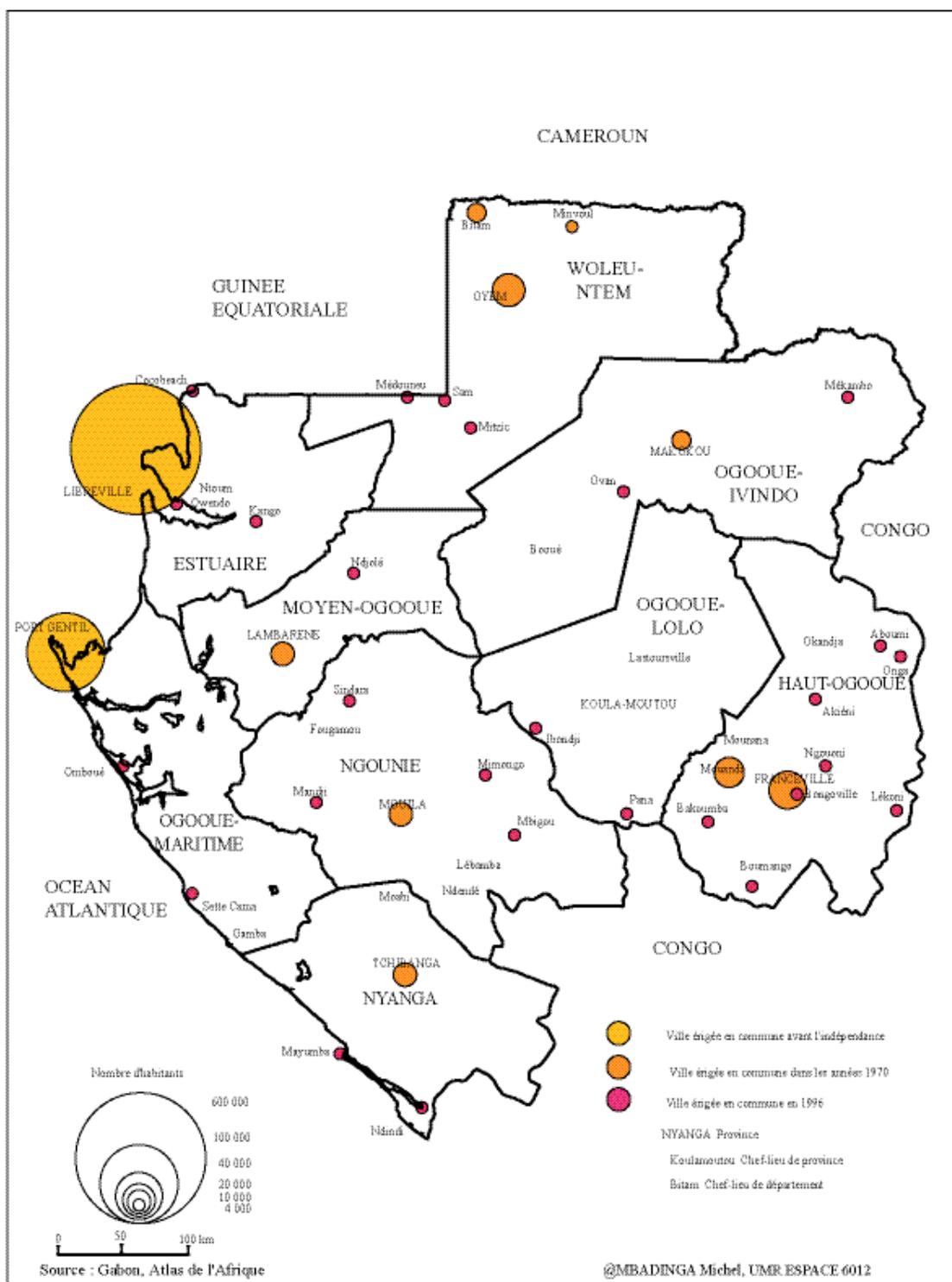
Port-Gentil, focalise l'activité pétrolière, et, comme principal point d'embarquement du pétrole et dans une moindre mesure du bois, est le pôle d'exportation, tandis que le triangle Franceville-Moanda-Mounana, contre-poids aux activités industrielles de la zone littorale, est spécialisé dans l'exploitation minière avec un début de développement agricole qui s'affirme.

Carte 17



Les autres régions sont en général beaucoup moins peuplées ; la part population urbaine/population rurale y est plus équilibrée et le taux d'urbanisation est généralement compris entre 36 % et 48 %, à l'exception de la province de la Nyanga, région la moins peuplée du Gabon (39 430 habitants), où la population urbaine représente plus de 55 % de la population totale.

Carte 18 : Répartition de la population



Loin derrière les trois grands pôles urbains, la province de la Ngounié arrive en quatrième position pour la population urbaine (37 520), mais la population rurale est plus élevée (40 261). Quant à la province du Woleum-Ntem, située dans le Nord du pays (dont la capitale est Oyem), elle se distingue par une proportion élevée de population rurale qui représente 63 % du total (62 177 ruraux contre 35 094 urbains), faisant de cette province la zone la plus agricole du pays. D'une manière générale, la plupart des villes de l'intérieur,

s'illustrent par leur faible poids démographique et une économie atone (hormis quelques productions agricoles) concentrée autour des activités de services destinées à la gestion de l'administration et à au bien-être des populations de l'arrière-pays : santé enseignement, commerce, ...

III-2 Un réseau urbain mal hiérarchisé

Au regard de ces chiffres¹, l'armature urbaine gabonaise apparaît dominée par un dispositif tri-polaire. Mais ce réseau urbain est très déséquilibré et mal hiérarchisé, car près de 70 % de la population urbaine est concentrée sur la côte, entre Libreville et Port-Gentil. En effet, la province de l'Estuaire regroupait 463 187 habitants (plus de 600 000 de nos jours) dont 427 950 urbains (soit près de 58 % du total de la population urbaine) et celle de l'Ogooué maritime 97 913 habitants dont 87 659 urbains.

Les villes du Haut-Ogooué arrivent en troisième position avec une population urbaine de 76 378 habitants sur un total de 104 301 personnes. En revanche, les 21 autres villes (au Gabon, est appelé ville tout centre urbain de plus de 3 000 habitants) sont très peu peuplées. A l'exception d'Oyem qui compte environ 22 500 habitants, la taille des autres villes oscille entre 16 000 et 3 000 habitants. Mouila a 16 307 habitants, Lambaréné environ 15 000, Tchibanga 14 000 et Koulamatou 12 000. Douze d'entre elles ont moins de 7 000 habitants. Certaines provinces comme l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo sont dépourvues de toute véritable armature urbaine.

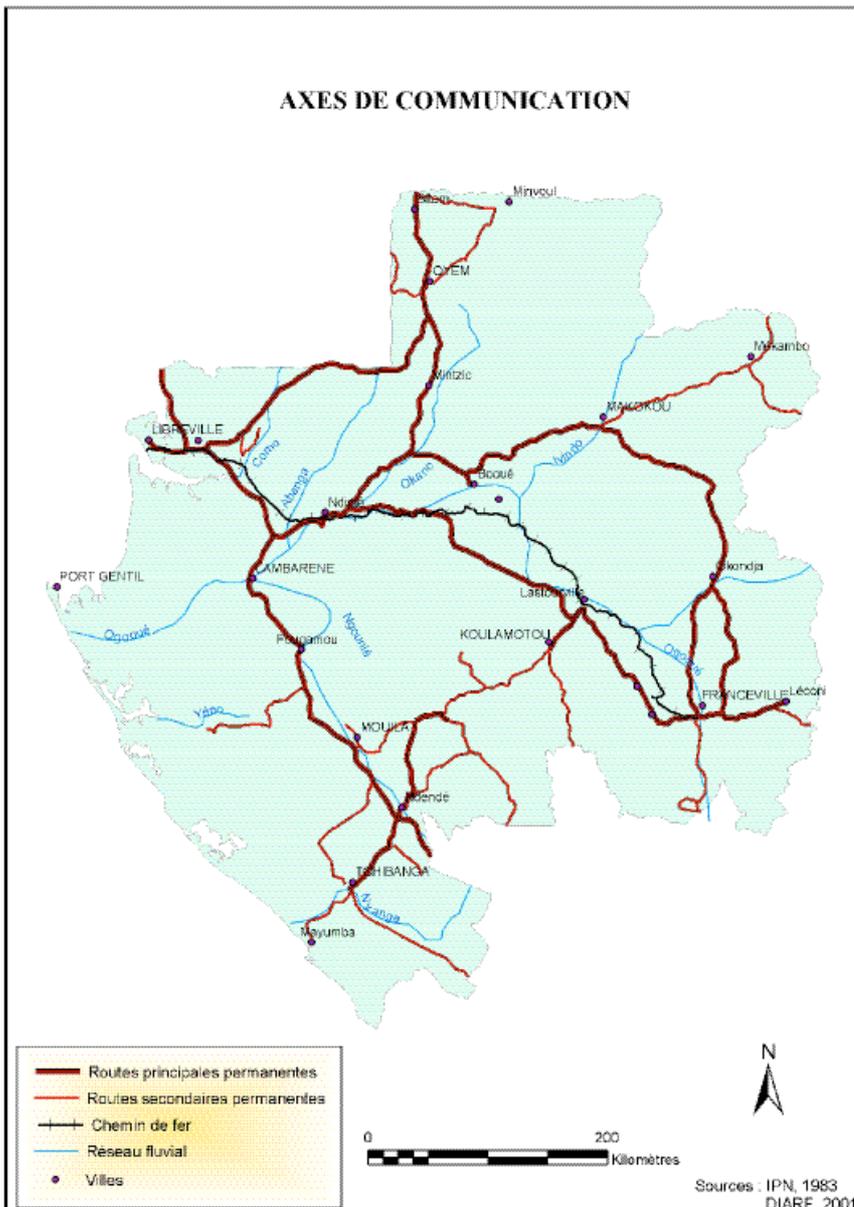
Dans l'ensemble, ces villes sont des centres urbains très secondaires dont la fonction de pôle est à peine ébauchée. Elles n'entretiennent quasiment aucune relation de taille et de pouvoir entre elles.

III-3 Et mal relié par voie terrestre

Le Gabon est traversé par deux grands types de communication, un axe de pénétration est-ouest, représenté par la voie ferrée, et un réseau routier orienté selon deux directions, nord-sud et est-ouest. Le réseau routier est faiblement bitumé et son maillage est très lâche. Il est plus dense dans le Sud du pays, dans les provinces de la Nyanga et de la Ngounié.

¹ Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, 1993, *Recensement général de la population et de l'habitat*.

Carte 19



Entre ces axes, les liaisons terrestres sont mal organisées, rendant les communications entre régions très difficiles et accentuant les disparités entre les villes et les campagnes. Il s'agit plus d'une juxtaposition d'axes de transports, sans lignes transversales, que d'un véritable réseau de communication.

Les conséquences sur le développement agricole et le milieu rural sont évidentes. Faute de routes permettant l'écoulement des productions, l'agriculture est cantonnée à produire pour l'autoconsommation locale et les bourgs et les petites villes n'ont eu qu'une vocation commerciale limitée. Faute de liaisons transversales suffisantes, tout converge vers les grands centres urbains tandis que la plupart des petites villes sont mal reliées entre elles et

isolées. L'isolement est à son comble dans le cas de Port-Gentil. En situation insulaire, la ville n'est accessible que par voie aérienne, fluviale ou maritime. Les coûts d'accès y sont donc élevés, renchérissant les prix des biens fabriqués et consommés dans la ville.

Enfin, faute de liaisons routières avec les pays voisins, les échanges sous-régionaux ont été réduits, ce qui explique, en grande partie, la difficulté à bâtir un véritable marché sous-régional.

III-4 Un pays côtier sans vocation de transit

L'obstacle de la forêt, la présence de nombreux cours d'eau et le climat équatorial avec ses fortes pluies ont, certes, joué un grand rôle dans cette situation. Cependant, l'absence d'un véritable réseau de communication terrestre, conjuguée à un système économique reposant sur l'extraction et l'exportation de quelques matières premières, a contribué à l'enclavement des régions et à faire du Gabon un pays sans vocation de transit, un paradoxe pour un pays côtier. Port-Gentil est un port d'exportation. Le port de marchandises de Libreville, plus tourné vers l'importation, n'a aucune fonction de réexportation. Les ports gabonais ont un hinterland limité au territoire national. Non soumis à la concurrence des ports des pays voisins, ils sont en situation de monopole tant pour l'exportation des produits de base vers les marchés internationaux que pour les importations, une situation qui peut expliquer le coût relativement élevé des prestations portuaires, l'absence d'une politique de promotion et d'outils de gestion fiables et modernes, ainsi que le manque d'entretien des installations.

En revanche, en raison de l'insuffisance des routes, l'infrastructure aérienne est très développée et l'une des plus denses d'Afrique. Le pays dispose d'une soixantaine d'aérodromes dont une trentaine à vocation commerciale et trois (Libreville, Port-Gentil et Franceville) de classe internationale. Le transport aérien a donc joué un rôle très important dans le désenclavement du pays. Mais ce mode de transport, dont le coût est élevé, ne concerne que les passagers et certaines catégories de marchandises.

Reste la voie fluviale comme moyen de déplacement et de transport à l'intérieur du pays. Près de 3 300 km de voies sont potentiellement utilisables, la navigation d'envergure est toutefois peu développée. De plus, seuls les cours d'eau inférieurs des plus grands fleuves sont utilisables toute l'année : le Komo de Kango à Libreville ; l'Ogooué de Ndjolé à Port-Gentil en passant par Lambaréné. Aussi la voie fluviale perd-elle de son importance avec le développement du transport aérien et la construction du Transgabonais.

En définitive, le Gabon est un pays dont l'économie est caractérisée par le poids de l'Etat et l'abondance des ressources naturelles qui lui procurent l'essentiel de ses revenus. Les fabuleuses recettes pétrolières engrangées durant les "Douze Glorieuses"(1974-1985) n'ont pas servi à rationaliser la politique économique de ce pays¹. Il y a eu certes quelques réussites dans le domaine du transport : le chemin de fer Transgabonais, le port d'Owendo et l'aéroport de Mwengué à Franceville. En revanche la première tentative de diversification de l'économie n'a pas été couronnée de succès, comme en témoigne l'abandon des projets de l'usine de cellulose à Kango et celle d'urée et d'ammoniaque à Port-Gentil. La politique des grands blocs agro-industriels, lancée dans le sillage de cette même tentative de diversification, ainsi que les premiers efforts de nationalisation dans les assurances (Sonatram), n'ont pas donné les résultats escomptés.

L'espace territorial reste organisé à partir de trois structures spatiales fortes, communes à la plupart des pays côtiers d'Afrique occidentale et équatoriale². La production de l'espace et la territorialisation s'appuient, d'une part, sur une dynamique endogène d'appropriation³, de l'autre sur une dynamique exogène basée sur l'extraversion⁴. Les politiques d'ajustement mises en place par le FMI et la Banque Mondiale à partir de 1988 n'ont pu inverser cette tendance, ni diminuer la dette du Gabon. La baisse de la rente pétrolière a accentué les maux dont souffre actuellement un pays pourtant très riche en matières premières. Et l'organisation de l'espace du Gabon peut se présenter selon la figure de suivante.

¹ ROPIVIA (ML), *Les perspectives de développement*, in GABON, Atlas de l'Afrique, p 56.

² LEROY (S), *Structures et dynamiques de l'espace gabonais* : Comme la plupart de ses voisins, le Gabon est très marqué par le poids des villes comptoirs, héritages de la période coloniale durant laquelle elles furent les têtes de pont de la conquête militaire et économique du territoire : Libreville, Port-Gentil et Franceville. Points de sortie et d'entrée du territoire, lieux d'échanges commerciaux privilégiés, mais aussi emporiums désuets, au passé qui se veut glorieux mais à l'avenir incertain.

³ Le sentiment national très fort, est entretenu par l'affirmation permanente de la souveraineté de l'Etat, la recherche constante de cohésion autour de lui et la démonstration de sa puissance et de sa réussite, symbolisées par une vitrine, Libreville.

⁴ Complètement tournée vers le monde extérieur, l'économie gabonaise, qui s'appuie sur une armature déséquilibrée et dysfonctionnelle, a la fragilité des économies extraverties du tiers-monde.

Figure 2: Les logiques gabonaises

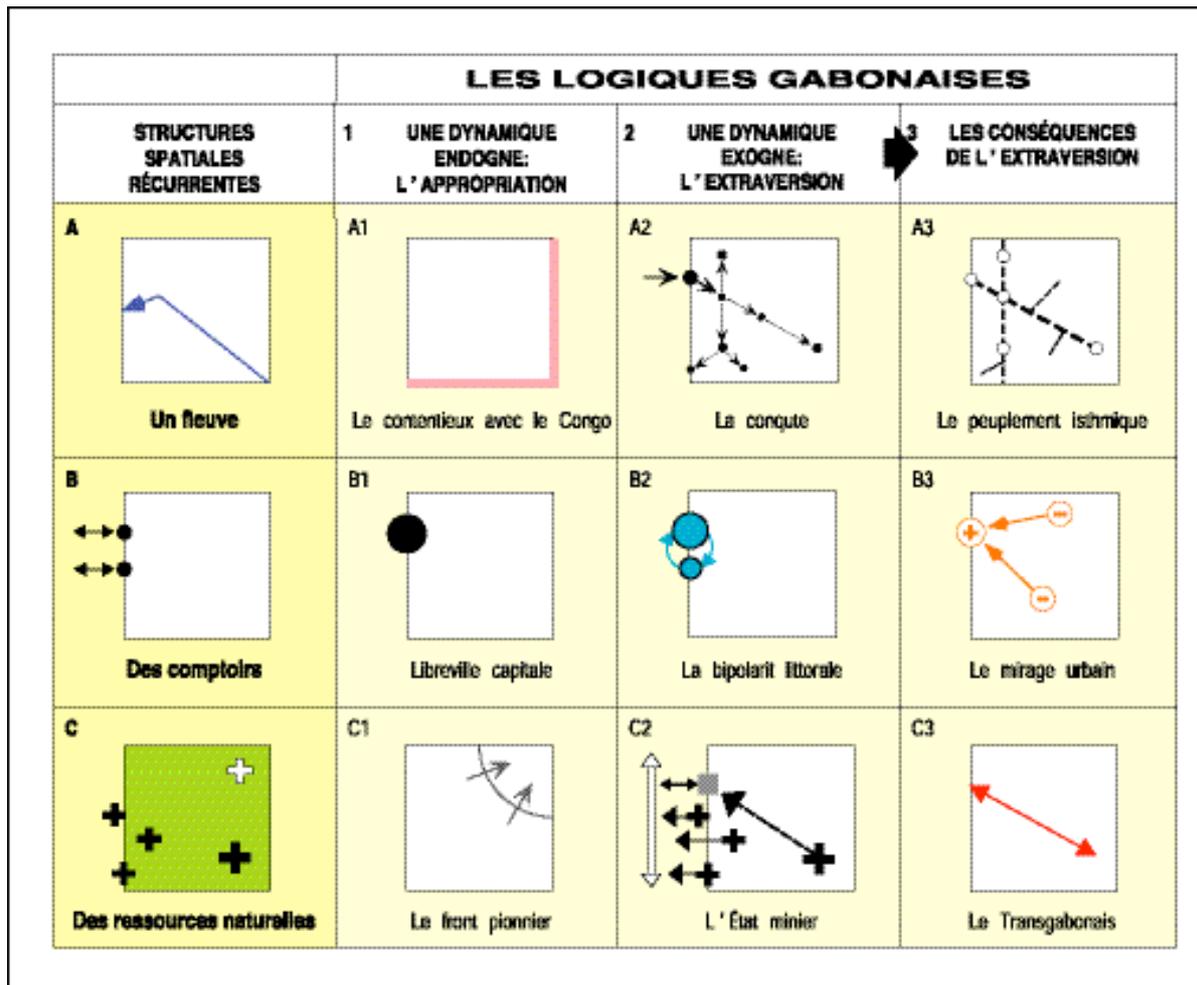
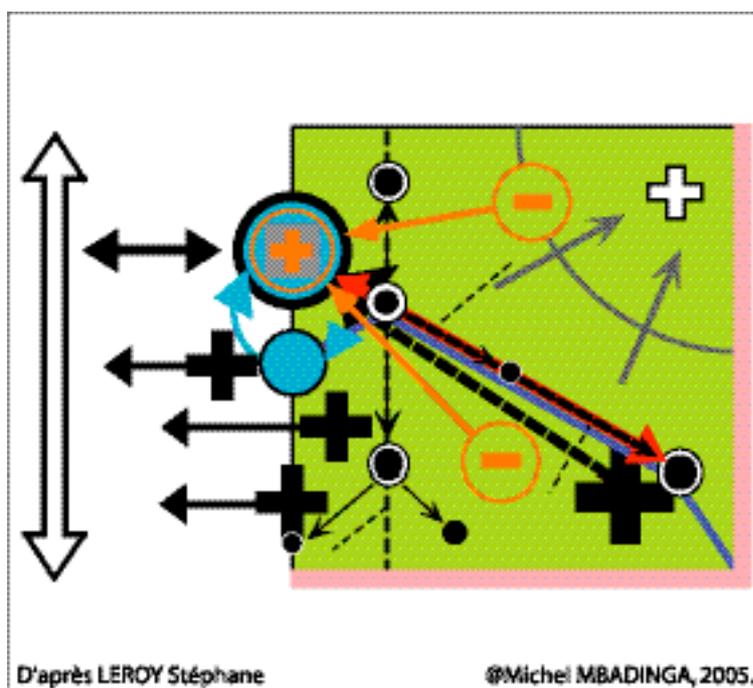


Figure 3: Le modèle gabonais d'organisation de l'espace



Le bilan, dressé par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), dans son rapport de 2003, montre l'ampleur du défi à relever : une dette extérieure de près de 4 milliards de dollars, représentant 37% du PIB, 67% des recettes fiscales étant absorbées par le service de la dette ; un chômage de 20% de la population active, qui nécessiterait la création de 12 000 emplois par an contre 2 000 seulement, et 60% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. **Comment le Gabon peut-il relancer son développement ? Le secteur privé serait-il le remède à cette situation ?**

Nous essaierons de donner une réponse à cette question à travers deux cas d'exemple l'eau et l'électricité, et le secteur des nouvelles technologies de l'information et de communication, à cause d'une part de leur avancée à propos du programme national de privatisation, mais aussi des multiples enjeux qui entourent ces deux secteurs concernant les nouvelles options de développement préconisées pour les pays en voie de développement.

CHAPITRE VI : LA PRIVATISATION DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE ET LES NOUVEAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

En ce début du troisième millénaire, l'eau et l'électricité sont une préoccupation majeure des enjeux de développement mondial. Toutes les régions du globe terrestre confondues, aussi bien arides (1,7 milliards d'hommes vivent dans des zones où l'eau est rare) que pluvieuses (1,2 milliards de personnes n'a pas toujours l'accès à l'eau potable, et 2,4 milliards sont privées de services d'assainissement), le Gabon ne fait pas exception. De la même manière, la situation énergétique de l'Afrique, qui reflète rigoureusement son faible niveau de développement, est caractérisée de « pauvreté énergétique »¹. Les objectifs du millénaire de la Communauté internationale est de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à ces deux ressources d'ici 2015¹.

Avant l'indépendance du Gabon, il n'existait pas de politique énergétique globale : deux sociétés très différentes, la Compagnie coloniale de distribution d'énergie et d'eau (CCDEE), installée à Libreville, et la Société d'Énergie de Port-Gentil (SEPG) se partageaient l'exploitation de l'eau et de l'électricité. En raison de sa vocation industrielle, la ville de Port-Gentil était favorisée : 74,3% de l'électricité produite au Gabon en 1960, contre 25,7% pour la capitale. Dès l'indépendance, l'Etat a eu un double problème à résoudre : d'une part, doter les deux villes principales d'installations neuves capables de répondre aux besoins croissants de l'activité économique et des populations, ce qui représentait des investissements lourds ; et de l'autre, électrifier et doter les centres de l'intérieur d'un réseau d'adduction d'eau, préalable nécessaire au développement économique et à l'amélioration des conditions de vie. La SEPG, chargée de l'étude des centres de l'intérieur, a eu le monopole de la production, du transport et de la distribution de l'eau et de l'électricité de ce pays. Un doublement du capital, une transformation de ces structures et un transfert de son siège à

¹ FALL ALIOUNE, *Les enjeux énergétiques de l'Afrique et le NEPAD* : Pour une population estimée en 1998 à 760 millions d'habitants, représentant 13% de la population mondiale, la consommation d'énergie primaire de l'Afrique s'établissait à 480 Mtep, soit 4,6% de la consommation mondiale, de sorte que l'Afrique partageait avec l'Inde le plus bas niveau de consommation d'énergie primaire per capita : 0,3 tep contre 1,76 au niveau mondial (4,31 tep pour l'Europe de l'Ouest, 8,6 pour l'Amérique du Nord). Une autre illustration de cette pauvreté énergétique du continent est fournie par cette forme moderne d'énergie qu'est l'électricité comme le montre les indicateurs suivants : le taux d'électrification est inférieur à 30% pour la majorité des pays contre un taux moyen à l'échelle mondiale de 60% ; le taux d'accès à l'électricité en milieu rural se situe à seulement 8% pour l'Afrique subsaharienne contre une moyenne mondiale de 44% (25% pour l'Inde, 40% pour l'Amérique Latine, 45% pour l'Asie du Sud-Est, 80% pour la Chine, ...), p 36.

Libreville en ont fait la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG). Depuis la fin des années 1990, les nombreuses difficultés rencontrées par ce secteur d'activité, ont poussé l'Etat à le mettre aux mains des investisseurs privés. Les nouveaux acteurs de ce secteur arriveront-ils à surmonter les objectifs attendus de cette action, à savoir permettre l'accès de ces deux ressources à une plus grande partie des populations, assurer leur qualité dans les agglomérations humaines, et veiller sur leur durabilité en évitant le gaspillage ? Mais, au préalable quelles idées retenir du déploiement des infrastructures de distribution d'eau et d'électricité au Gabon ?

I LE CONTROLE DE LA SOCIETE SOUS LA TUTELLE DE L'ETAT

I-1 De 1960 à 1970 : les années de consolidation des infrastructures

Avant l'indépendance du Gabon et dans les années 1950, c'est à Port-Gentil et à Libreville qu'un début d'activité industrielle et économique s'exerce. A Port-Gentil, l'activité liée au bois prend corps. Dans la même période, l'exploitation pétrolière s'intensifie. Dans cette ville est créée en 1950, la SEPG (la Société d'énergie de Port-Gentil). Cette entreprise privée répond aux besoins en électricité de la Compagnie française du Gabon (qui fabrique du contre plaqué).

Peu à peu, la SEPG étend son champ et dessert les compagnies pétrolières (Elf et Shell), ainsi qu'un réseau public embryonnaire. Le 13 août 1963, à la demande du gouvernement gabonais, une assemblée générale extraordinaire modifie la dénomination et l'objet de la SEPG qui devient SEEG (Société d'énergie et d'eau du Gabon). En même temps qu'elles lancent la production de l'électricité, la SEPG et la CCDEE (qui subvient depuis 1935 aux besoins en électricité de Libreville) développent l'activité eau potable : à partir de puit à Port-Gentil, grâce au captage de sources à Libreville, à Batavéa, Guégué Arembo, etc.

De 1964 à 1972, la SEEG prend une envergure nationale. Grâce au financement de l'Etat dont l'objectif est de la faire bénéficier du statut d'entreprise publique avec compétence sur tout le territoire national pour la production, le transport et la distribution de l'électricité et de l'eau potable. C'est à ce titre qu'à partir de 1964, plusieurs nouveaux centres sont créés à l'intérieur du pays. La SEEG s'implante ainsi à Lambaréné (1961), Moanda (1962) et Oyem (1963). Mais comment cette société s'est-elle développée et pourquoi la privatisation ?

¹ MOMBO (J.B.), Op. Cit. ,p 23.

I-2 De 1972 à 1985 : les années de développement

La décennie 1972-1982 est pour la SEEG, celle d'un développement soutenu. L'Etat la dote d'un fort potentiel de production qui permet de faire face à la forte demande suscitée par une intense activité industrielle. Libreville et sa région, Port-Gentil avec l'activité pétrolière et celle du bois, le Haut-Ogooué avec l'exploitation de l'uranium et du manganèse ont besoin d'équipements plus importants. Ce sont des grands chantiers qui mobilisent une forte main d'œuvre et de gros moyens financiers.

En 1972, le barrage de Kinguélé est mis en service dans la vallée M'béi. Il alimente Libreville et sa région. C'est la première centrale hydroélectrique au fil de l'eau d'une capacité de 72 MW. Dans cette même zone, est réalisé en amont de Kinguélé, dès 1980 l'aménagement du site de Tchimbélé, avec une capacité de 68 MW ; sa configuration est originale car l'usine est logée à l'intérieur de la roche à une profondeur de 105 mètres. Ces deux usines sont en grande partie financées par l'Etat. En 1975, Poubara I, d'une capacité de 19 MW est mise en service dans le Haut-Ogooué. Cette centrale hydroélectrique est entièrement financée par les pouvoirs publics. En 1978, à Port-Gentil, une nouvelle centrale thermique fonctionnant au gaz et d'une puissance de 42 MW, financée par la SEEG est inaugurée.

Tableau 35 : Evolution de la production et des infrastructures électriques entre 1960 et 1985

	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985
Production totale (en millions de kwh)	6,75	8,894	19,583	41,924	100,156	253,060	569,494	861,364
Dont : Hydraulique	0	0	0	0	0	143,300	357,811	667,722
Et Thermique	6,75	8,894	19,583	41,924	100,156	109,760	211,683	193,642
Puissance installée (kva)	-	-	11820	18528	33990	126364	266226	
Lignes basses tensions (en km)	-	-	51	115	195,6	281,7	432,2	
Lignes hautes tensions (en km)	-	-	65	139	204,8	467,7	846,1	

Sources : Géographie et cartographie du Gabon , p 96 ; Ministère de l'Economie, des Finances et des Participations, 25 ans d'économie gabonaise, p 63.

Entre 1960 et le début des années 1980: le nombre des centres électrifiés est passé de 2 à 25 ; le nombre de kilomètres des lignes haute et basse tension, de 115 à 1278 ; la puissance installée à été multipliée par 22, et la production, par 30, tandis que le nombre d'abonnés faisait plus que décupler. En somme, la première décennie avait été consacrée à la mise en place des petites centrales thermiques aisément modulables par l'adjonction ou le retrait des groupes et à l'augmentation des puissances des centrales de Libreville et de Port-Gentil.

La production hydraulique, quant à elle, commence à partir de 1975. Elle fournit dès 1985 plus de 70% de la production. Le niveau élevé de cette production, qui n'a cessé de croître, souligne le choix opéré par le pays en faveur de cette source d'énergie.

Le domaine de l'eau n'est pas en reste notamment pour l'alimentation des deux grandes villes. Dès 1979, le site de Mandorové est mis en service et répond aux besoins de Port-Gentil. L'eau est captée depuis l'Ogooué, à 32 km. A Libreville, les différentes tranches des sites de Ntoun (Ntoun 1 à 4), permettent de faire face à la demande en eau potable. Toutes ces réalisations bénéficient d'un apport financier substantiel de l'Etat.

Tableau 36 : Evolution de la production d'eau et du nombre d'abonnés

	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985
Production en milliers de m³	300	838	2106	3956	6657	11345	20950	33437
Centres alimentés	1	2	2	5	8	13	18	26
Nombre total d'abonnés	561	878	1900	3149	5389	9916	16815	29030
Dont Libreville			1387	2324	3853	6640	9938	
Port-Gentil			513	680	980	1940	2192	
Autres centres								

Sources : Géographie et cartographie du Gabon, p96 ; Ministère de l'Economie, des Finances et des Participations, 25 ans d'économie gabonaise, p63.

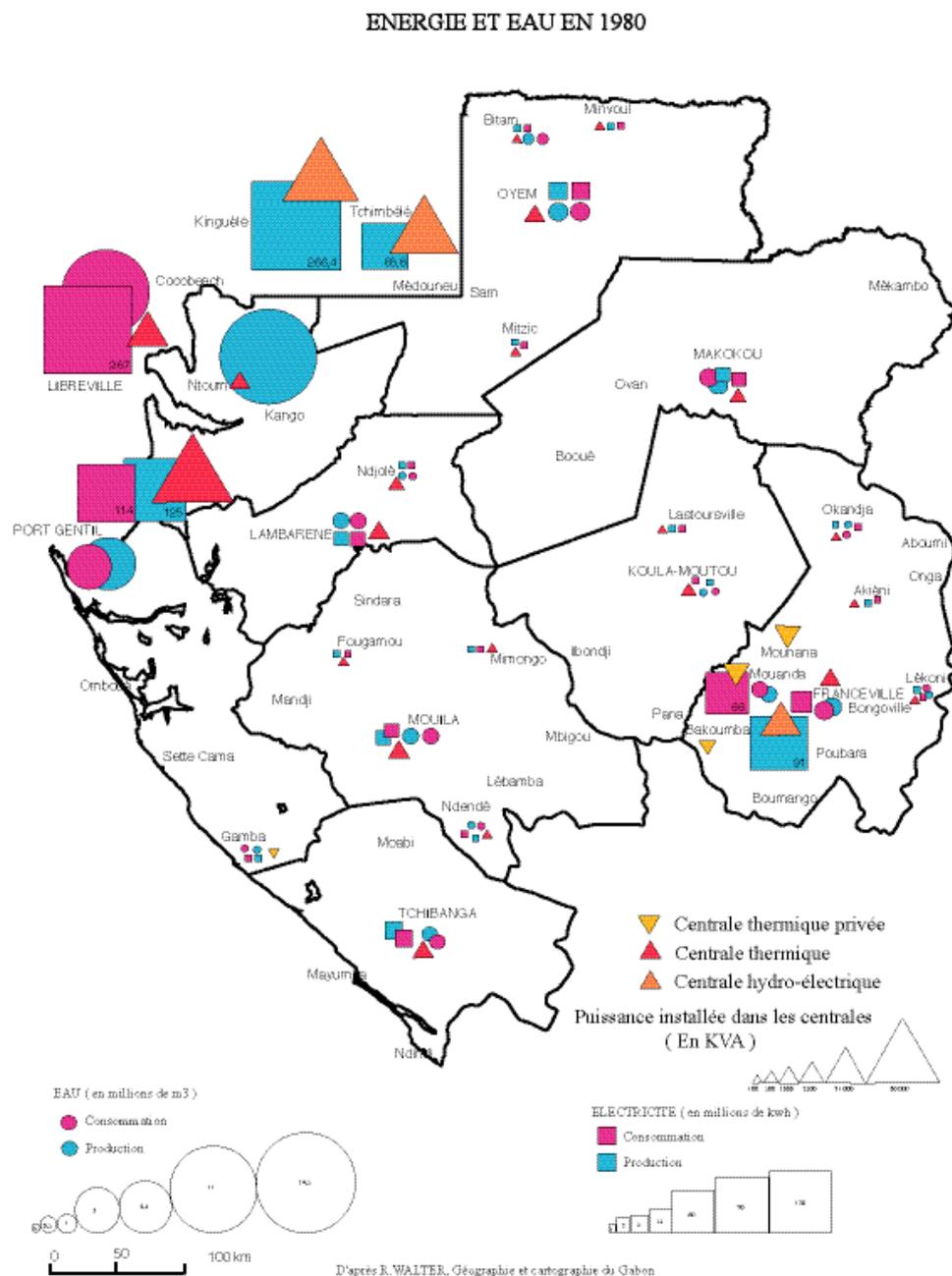
Ainsi, depuis 1960 la production d'eau n'a cessé d'augmenter. De 2,1 millions de m³, elle est passée à 6,6 millions en 1970, soit un triplement de la production, avant d'atteindre 20,9 millions de m³ en 1980. Cette tendance est également observée pour le nombre de centres alimentés (18 villes étaient alimentées), mais elle est inférieure à celle de l'électricité, trop souvent considérée comme prioritaire.

La deuxième caractéristique de cette période se situe sur le plan qualitatif. On assiste progressivement au remplacement des équipements de première génération (moteurs diesel de faible puissance en électricité, puits et forages en eau) par des équipements beaucoup plus

puissants (centrales thermiques rénovées, centrales hydroélectriques, stations de pompage sur cours d'eau).

Ce développement industriel va de pair avec une forte augmentation des effectifs. De 1968 à 1977, la SEEG passe de 450 à 1300 agents. Cette décennie est également celle de la gabonisation des cadres. En interne, le Centre des métiers Jean Violas voit le jour. Il va contribuer à l'amélioration du niveau technique du personnel. La société se singularise sur le plan national par son poids et son implantation, comme nous pouvons le constater sur la carte suivante.

Carte 20



I-3 De 1986 à 1996, la double problématique : la satisfaction du client et la recherche d'une impulsion nouvelle

L'année 1986 marque le début du ralentissement de l'activité de la SEEG, à l'image une fois de plus du pays tout entier. La récession s'installe. Après la réalisation de nombreuses infrastructures dans les domaines de la production, du transport, de la distribution, les préoccupations majeures de la SEEG sont de deux ordres : l'entretien ou le renouvellement de l'outil de production et dans une moindre mesure, des implantations dans de petites localités, et la satisfaction de la clientèle.

Cette seconde préoccupation va connaître peu ou prou, une légère évolution grâce à la gestion informatisée de la clientèle. Mais dans ce domaine un engrenage s'instaure. La crise économique que connaît le pays réduit les ressources des ménages et surtout les moyens du principal client de la SEEG qu'est l'Etat. Celui-ci ne paye plus ses factures. Il en va de même du secteur parapublic qu'il subventionne. Les impayés s'accroissent.

La SEEG manque d'argent pour assurer son développement. En même temps, l'outil de production s'essouffle. Il vieillit. Son entretien et son renouvellement nécessitent de gros moyens financiers. La SEEG n'a plus accès aux crédits bancaires. En interne, les dépenses d'exploitation augmentent, alors que le sureffectif constaté engendre un lourd coût financier.

En partenariat avec les pouvoirs publics, la direction de la SEEG explore plusieurs voies, à commencer par un contrat programme signé entre l'Etat et la SEEG en 1991. Mais après trois ans d'exécution, les engagements ne sont pas respectés, sauf le vote de la Loi 8/93 qui fixe le régime juridique de la production du transport et de la distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique. Elle institue un service public dont l'Etat détient le monopole. Celui-ci est confié à la SEEG.

Dans ce même laps de temps, il y a eu le mandat de gestion. Il amène quelques améliorations grâce à la restructuration de l'entreprise et une maîtrise des dépenses. Un plan de réduction des effectifs est lancé afin de les adapter au niveau requis par l'exploitation. Mais toutes ces mesures restent des palliatifs. Il apparaît évident aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les responsables de l'entreprise qu'il faut aller plus loin. De fait, l'Etat, qui se désengage du secteur productif, entreprend la cession de la SEEG. Le 13 juin 1997, la SEEG est privatisée avec pour actionnaire principal, la Générale des Eaux, aujourd'hui groupe Vivendi.

II LA PRIVATISATION DE LA SOCIETE

Il existe au Gabon, un paradoxe entre le niveau élevé du PIB réel par habitant et le niveau moyen de l'indice de développement humain (IDH). Cela signifie que malgré son potentiel économique, le Gabon a du mal à améliorer de façon substantielle les conditions de vie de ses populations. La détérioration du bien-être des populations a engendré l'apparition des poches de pauvreté¹. D'après cet organisme, les causes immédiates de pauvreté seraient l'accès difficile aux services sociaux de base. Pour 95% de la population rurale et 57% des habitants des centres urbains en 1993, la santé constitue un problème prioritaire, et l'accès à l'eau potable n'est assurée que pour 66% de la population, avec des inégalités profondes selon le milieu de résidence, les provinces et les niveaux de revenus². Les changements intervenus au sein de ce secteur d'activité pourraient-ils modifier cette donne ? Cinquante ans plus tard la SEEG est-elle redevenue ce qu'elle était, à savoir une entreprise privée ? Quel bilan dresser après ces quelques années de privatisations ?

II-1 L'histoire de la privatisation de la société d'énergie et d'eau du Gabon

La privatisation de la SEEG est l'aboutissement d'un long processus impulsé aussi bien par des facteurs externes qu'internes. Il y a d'abord une profonde remise en cause de l'existant. Dès son accession à l'indépendance, le Gabon crée de grandes entreprises publiques, celles-ci doivent être la locomotive du développement. Elles seront subventionnées pendant une trentaine d'années. Mais les résultats ne suivent pas. Elles connaissent toutes, à des degrés divers, des difficultés.

Aux déficits chroniques de ces entreprises s'ajoutent d'autres difficultés. L'État n'a plus les moyens de les soutenir et les bailleurs de fonds conditionnent leurs aides à une meilleure gestion. Une double contrainte s'impose ainsi à l'Etat. Il doit réduire ses dépenses et trouver des solutions adéquates pour rentabiliser un secteur public très lourd. L'option est prise de restructurer ces entreprises une par une. La Société d'énergie et d'eau du Gabon est l'une d'elles. Les pouvoirs publics s'en préoccupent en priorité compte tenu de son caractère stratégique aussi bien sur le plan social qu'économique.

¹ Coordination du système de Nations Unies, *Le Gabon, bilan commun de pays*, p.42.

² Coordination du système de Nations Unies, *Le Gabon, bilan commun de pays*, p.43

II-1-1 Un processus semé d'embûches

Le 9 janvier 1991 un contrat-programme est signé entre l'Etat et la SEEG. C'est le premier pas vers la restructuration. Mais à l'heure du bilan, ses résultats ne satisfont pas. Les engagements n'ont pas été tenus de part et d'autre. Pour la SEEG, les difficultés empirent. Les institutions financières ne lui accordent aucun prêt tant qu'un cadre juridique cohérent ne régleme nte pas le secteur. La Loi 8/93 va répondre à cette exigence. Elle fixe le régime juridique de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique. Elle institue également un monopole détenu par l'Etat qui confie la gestion du service public à la SEEG dans le cadre d'une convention d'une durée de 30 ans.

Une étape capitale est ainsi franchie. La SEEG a un peu plus les coudées franches. Fort de cet acquis, son conseil d'administration confie un mandat de gestion à la SOCAGI, la Société africaine de gestion et d'investissement. Elle doit mettre en place et appliquer les mesures d'assainissement dans tous les secteurs de l'entreprise.

Au bout d'une année, le mandat de gestion prend fin et les résultats sont encourageants. La situation de la SEEG s'est nettement améliorée. Sur un plan plus général, l'exécution du mandat de gestion a conduit à une réflexion sur la privatisation de la SEEG. Un débat s'instaure au sein de l'entreprise entre la direction générale et le personnel. Au fil des rencontres, l'adhésion d'une partie du personnel se dessine. Ce sont les pouvoirs publics qui vont en accélérer le processus.

L'Etat a acquis la conviction que pour réduire son endettement et rendre plus performantes les entreprises du secteur parapublic, il faut qu'il se désengage. Dans le cadre de son programme économique 1995/1997, il définit les actions prioritaires de privatisation. La mise en concession de la SEEG y figure. Dès le début de l'année 1996, la loi qui autorise l'Etat à privatiser est votée à l'Assemblée nationale. La mise en concession privée de la SEEG entre dans sa phase de réalisation.

II-1-2 De la méfiance à la concertation

La privatisation de la SEEG, effective aujourd'hui, a connu un processus laborieux dans sa mise en œuvre. Au cours des cinq années précédant la privatisation, l'entreprise a enregistré plus de grèves que pendant toute son existence. La SEEG est devenue redoutable pour ses usagers qui ont subi ses arrêts de travail, et craint leurs conséquences à chaque fois qu'elle a menacé. Quelques dates ont marqué cette période. Au mois de février 1994, le SYNTEE, Syndicat national des travailleurs du secteur de l'eau et de l'électricité, déclenche

une grève d'une semaine durant laquelle les agents procèdent à des coupures sectorielles sur le réseau électrique. Les usagers en pâtissent.

En février 1997, le SYPEG, le deuxième syndicat de l'entreprise, appelle ses adhérents à un arrêt de travail. Huit jours durant, le service public est perturbé. Tous ces mouvements renforcent un climat plutôt délétère dans l'entreprise. La méfiance et la suspicion règnent entre la hiérarchie et le personnel. A chaque fois il a fallu de longues négociations entre la direction générale et la représentation du personnel pour que le travail reprenne.

Le contexte d'ouverture politique de la fin des années 1980 explique en partie toute cette effervescence. Grâce à cette liberté retrouvée, les agents ont créé deux syndicats qui axent leurs revendications sur les conditions de travail et la préservation des emplois. Mais il est certain que la perspective de la privatisation a influencé de façon déterminante les comportements. La chronologie des événements en donne l'illustration. Les premières grèves d'envergure apparaissent à la SEEG au moment où l'on évoque les nouveaux modes de gestion susceptibles de garantir la performance de l'entreprise. La privatisation est rejetée aussi bien à l'intérieur de l'entreprise qu'à l'extérieur. Sur le plan national et pour certains milieux, la SEEG est un symbole. "La privatiser revient à aliéner une partie de la souveraineté du pays". Pour les agents, l'entreprise est viable. La privatisation perçue comme une sanction pour des entreprises en difficulté, ne saurait être l'aboutissement du processus de restructuration en cours. On craint en outre des licenciements massifs. Les blocages psychologiques sont nombreux, ils créeront les barrières les plus solides au moment du changement.

C'est donc dans un climat social relativement hostile que le processus de privatisation est lancé. Pour les autorités nationales, la privatisation du secteur parapublic s'impose. L'Etat n'a plus les moyens de subventionner les entreprises déficitaires. Dans les médias, le gouvernement essaie tant bien que mal de justifier son choix.

Au sein de l'entreprise, la direction explique les raisons de l'option prise. Elle rassure le personnel, lui donne des garanties. Une communication directe s'instaure au cours de différentes rencontres. Les agents s'expriment quelquefois avec agressivité. Mais, un consensus est trouvé : la privatisation n'est plus un sujet tabou, les plans sociaux, les préretraites, les départs volontaires éloignent le spectre des licenciements massifs qui auraient dû accompagner le projet de privatisation de l'entreprise.

Le 13 juin 1997 la SEEG passe en concession privée. Le personnel s'est, semble-t-il, accommodé de ce changement. Il reste tout de même circonspect. Il attend de voir son intégration au sein de la Compagnie générale des eaux (Vivendi).

II-1-3 Le choix du nouvel opérateur et les nouveaux objectifs de l'entreprise

Jusqu'en 1997, l'Etat gabonais était l'actionnaire majoritaire de la société d'énergie et d'eau du Gabon, aux côtés d'un certain nombre d'industriels et d'établissements financiers. Au cours des années 1990, le gouvernement gabonais lance un programme économique prévoyant, entre autres, des privatisations ; il souhaite se désengager de la gestion du secteur de l'eau et de l'énergie électrique. En septembre 1996, avec le concours de la Société financière internationale (groupe de la Banque mondiale), l'Etat lance un appel d'offres international pour donner un actionnaire de référence à la SEEG.

Le 24 mars 1997, Générale des eaux l'emporte en proposant notamment une réduction tarifaire de 17,25%, aux côtés de trois autres entreprises : ELYO, du groupe Lyonnaise des eaux, SAUR International et la Compagnie générale des eaux associée à ESBI. L'appel d'offres du gouvernement exigeaient du repreneur de s'engager entre autres sur le plan : des investissements pour l'amélioration de la desserte des populations en eau et en électricité ; de la couverture du territoire national ; du maintien des effectifs de l'entreprise ; et sur la baisse des tarifs de ces deux ressources ...

La cession concerne toutes les actions de la SEEG, à l'exception d'une seule que conserve l'Etat gabonais et qui lui donne des droits particuliers. La CGE, nouvel actionnaire majoritaire, doit augmenter le capital de la SEEG à hauteur de 15 milliards de F cfa. Elle s'est engagée à en conserver 51 % (fixé à 22,9 millions d'euros)¹. Sur les 49 % restants, 5 % sont proposés aux salariés de l'entreprise et 44 % à la population et aux investisseurs institutionnels gabonais. Mais quel bilan peut-on dresser de ces quelques années de privatisation ?

II-2 Pour quel bilan de la privatisation

Depuis sa privatisation, l'entreprise améliore sans cesse ses résultats d'exploitation. Le résultat net, après impôts, enregistre une progression notable, passant de 2 303 millions de F CFA en 1999 à plus de 5 000 millions F CFA en 2 000². Ces résultats en hausse constante, sont le fruit des actions menées depuis le 13 juin 1997, dont les conséquences s'observent aussi bien au niveau des investissements, d'une recherche permanente de qualité des services, que des constantes sociales de l'entreprise.

¹ SOURCE, *VIVENDI WATER en Afrique subsaharienne*, p18.

² Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du Jeudi 29 mars 2001.

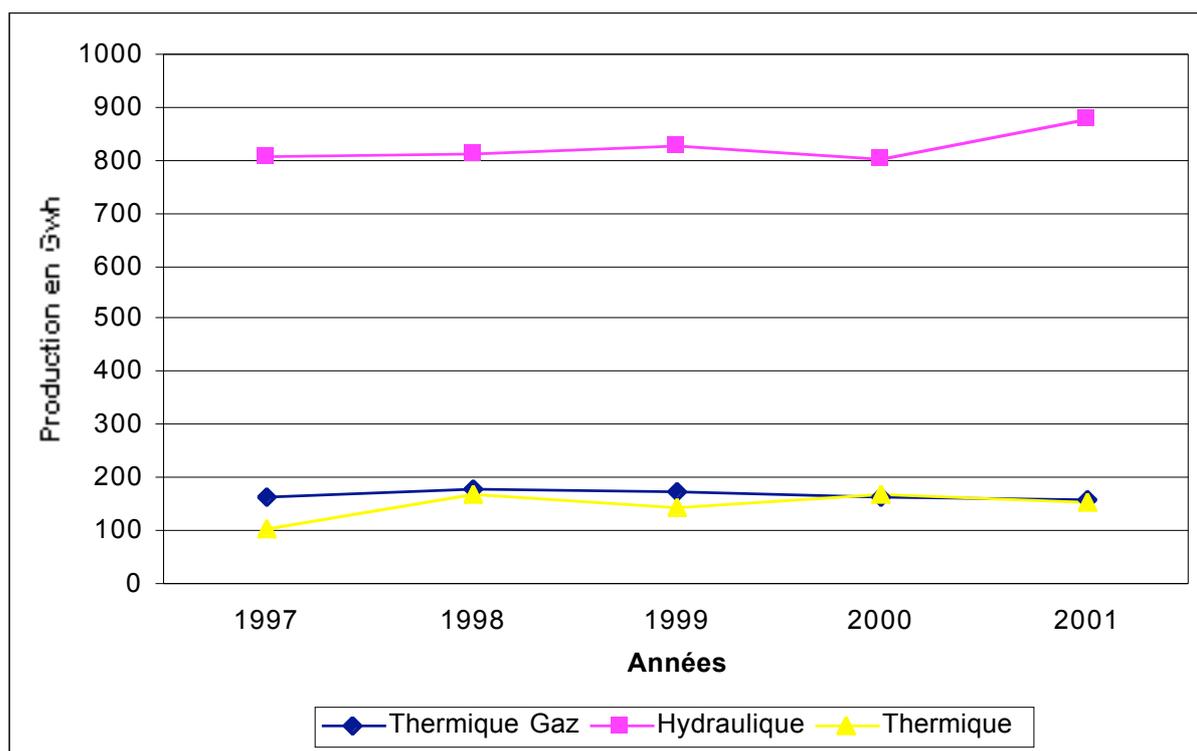
II-2-1 Des investissements conséquents

La remise à niveau de l'outil de production constituait en 1997 le plus grand défi. Il fallait réhabiliter ici, renforcer les capacités aussi bien en eau qu'en électricité là, augmenter la desserte en étendant les réseaux de distribution dans plusieurs exploitations. Les résultats trois ans après le lancement de ces investissements se lisent en chiffres en nette augmentation. La nette évolution dans les différents secteurs d'activité traduit les progrès enregistrés et le bien-fondé de l'action entreprise.

II-2-1-1 Au niveau du réseau électricité

Entre 1997 et 2000 la production en électricité est passée de 1075 GWh à 1136 GWh soit +5,6%.

Graphique 36 : Production électrique (1997-2001)



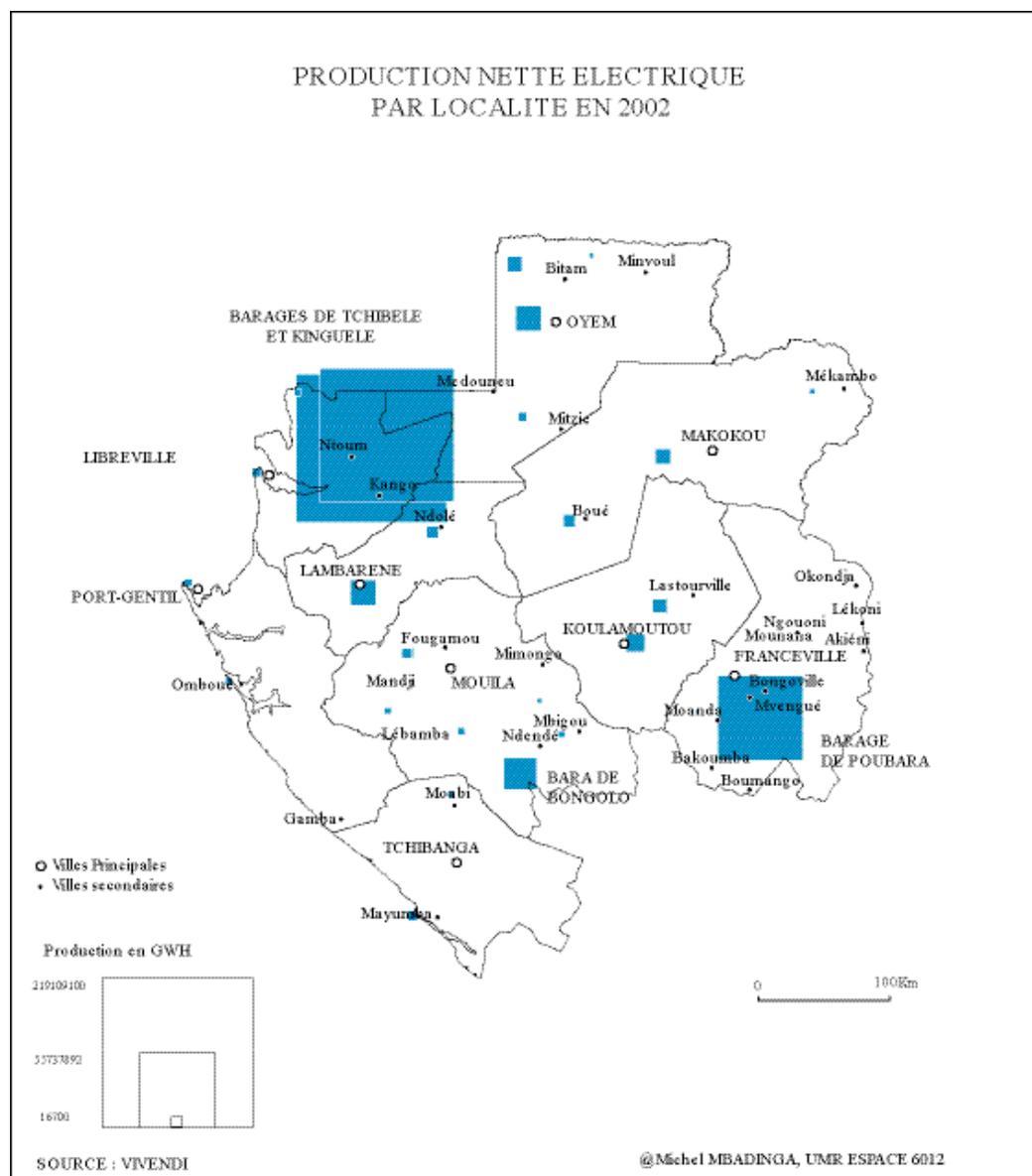
Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

La demande consécutive à l'entrée en exploitation du Complexe Industriel de Moanda et la forte demande observée dans le secteur des travaux publics à Libreville, font monter le niveau de la production de 5,5% entre 2000 et 2001.

En mars 2000, une nouvelle centrale fonctionnant au fuel lourd est mise en service. Elle a coûté près de 18 milliards de F. CFA. Elle permet à la SEEG de faire face à la demande croissante en électricité de la région de Libreville en complément des usines de Kinguélé et Tchimbélé.

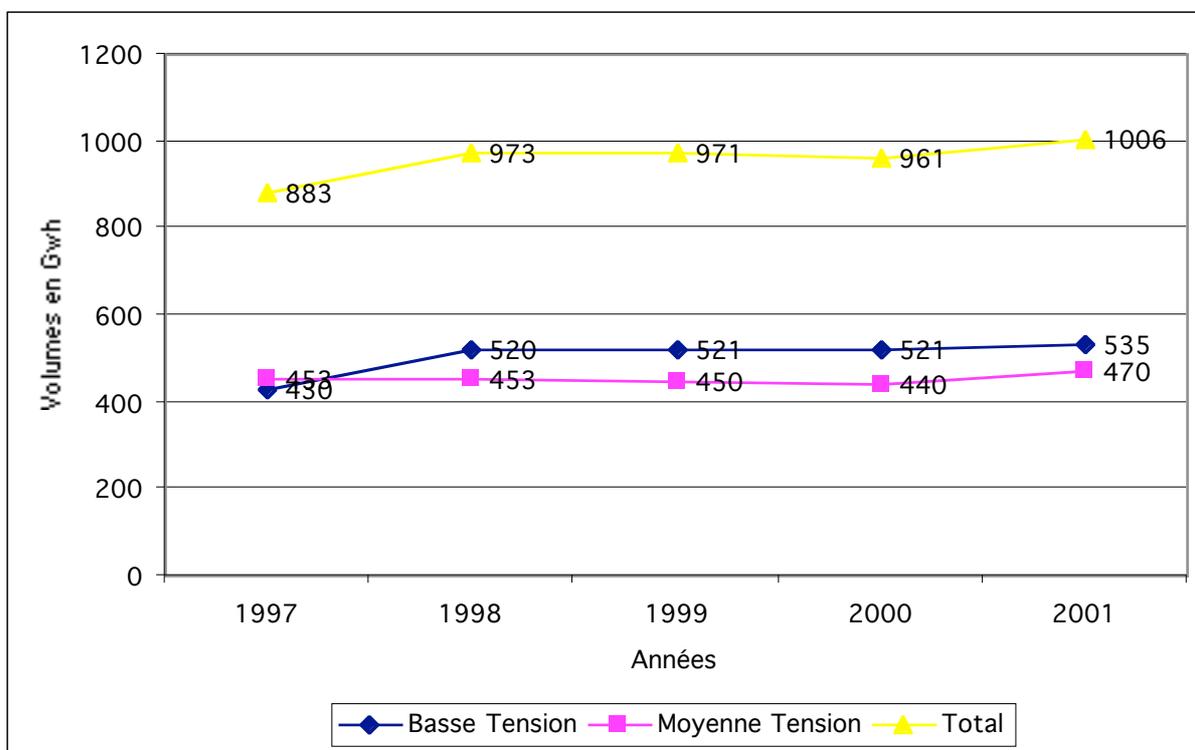
En effet, Libreville et sa région consomment environ 700 Gwh, c'est bien plus que ne peuvent fournir les ouvrages de Kinguélé et Tchimbéné (environ 660 lorsque la pluviométrie est suffisante). Le complément de production était assuré par les turbines fonctionnant au gazole installées à Owendo (banlieue de Libreville) depuis 1986. Mais le développement de Libreville et sa région crée une demande de plus en plus forte en électricité (la centrale thermique d'Owendo en raison du coût d'exploitation élevé dû essentiellement au prix élevé du combustible ne permet pas d'y résoudre).

Carte 21



Les volumes vendus sont en hausse de 4,7% de 2000 à 2001. En dépit de la baisse d'activité dans le secteur pétrolier, la demande dans les autres secteurs d'activité, notamment les bâtiments et travaux publics, expliquerait cette hausse.

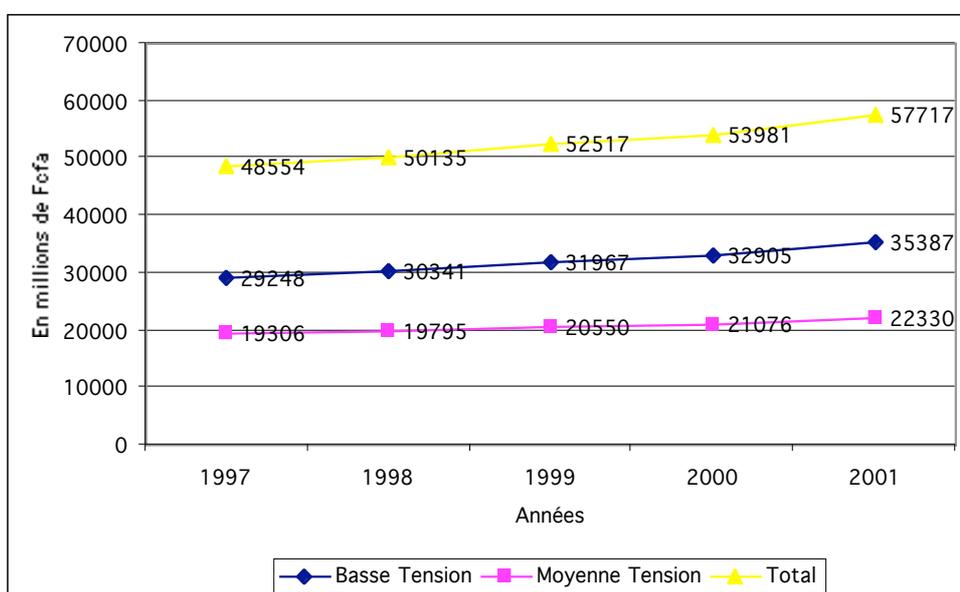
Graphique 37 : Volumes électriques vendus (1997-2001)



Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

Le chiffre d'affaires suit cette même tendance. En effet, le chiffre d'affaires hors taxes était en hausse de 60,9% entre 2000 et 2001. Cette évolution est, semble-t-il, liée à la hausse simultanée des volumes vendus et du prix moyen d'électricité.

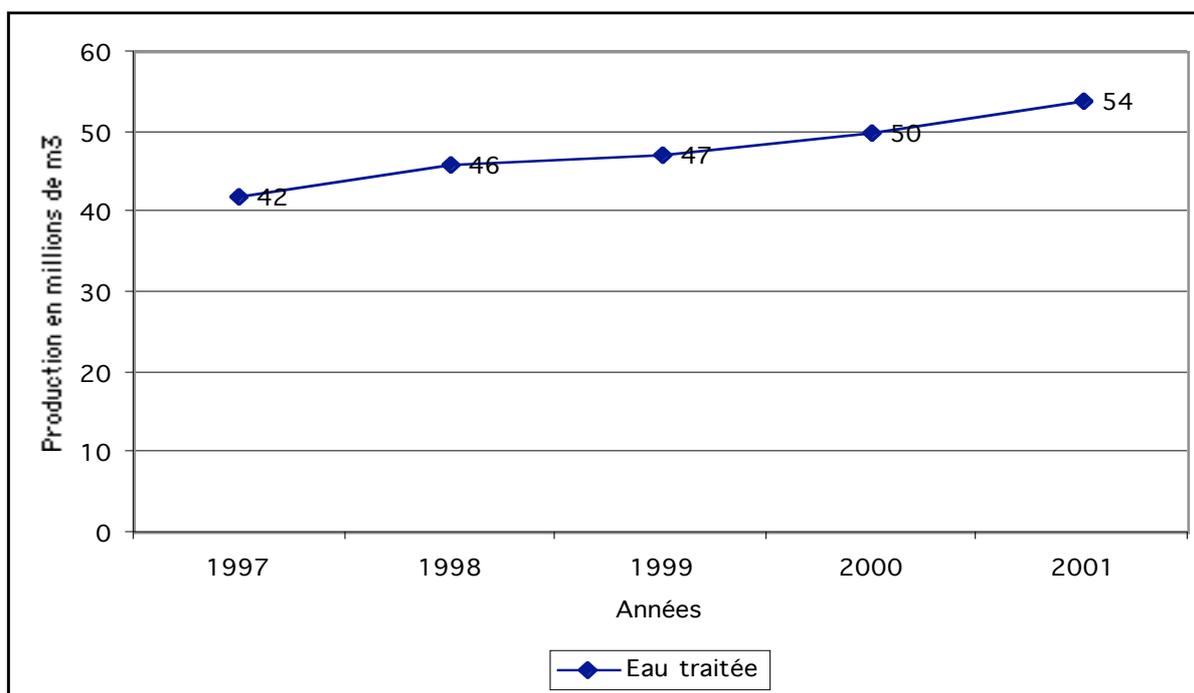
Graphique 38 : Chiffre d'affaires des réseaux électriques (1997-2001)



II-2-1-2 Les investissements liés au réseau d'eau

La production d'eau potable est passée de 1997 à 2001 de 42 milliards de m³ à 50 milliards soit une hausse de +19%.

Graphique 39 : Production de l'eau traitée (1997-2001)

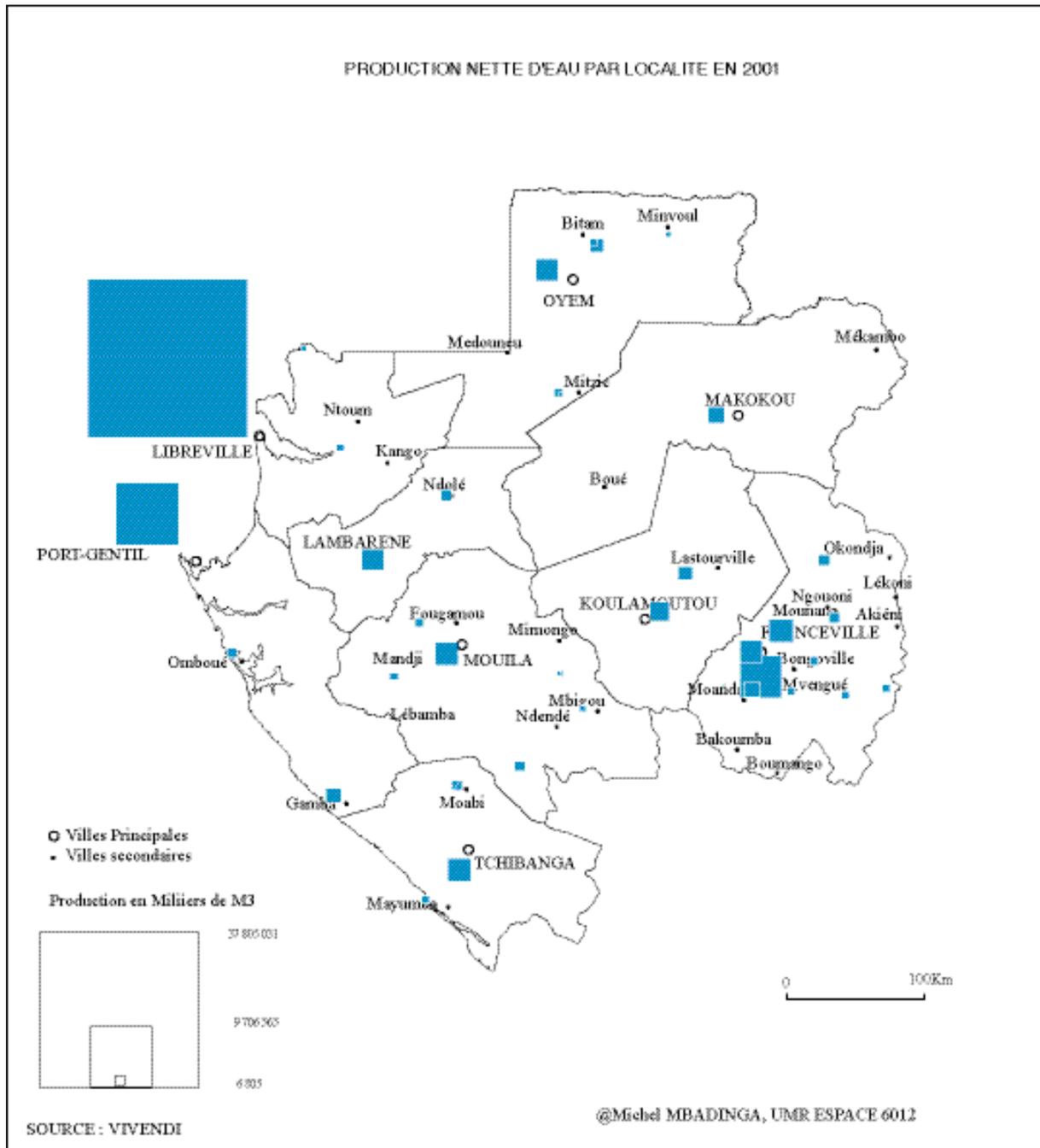


Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

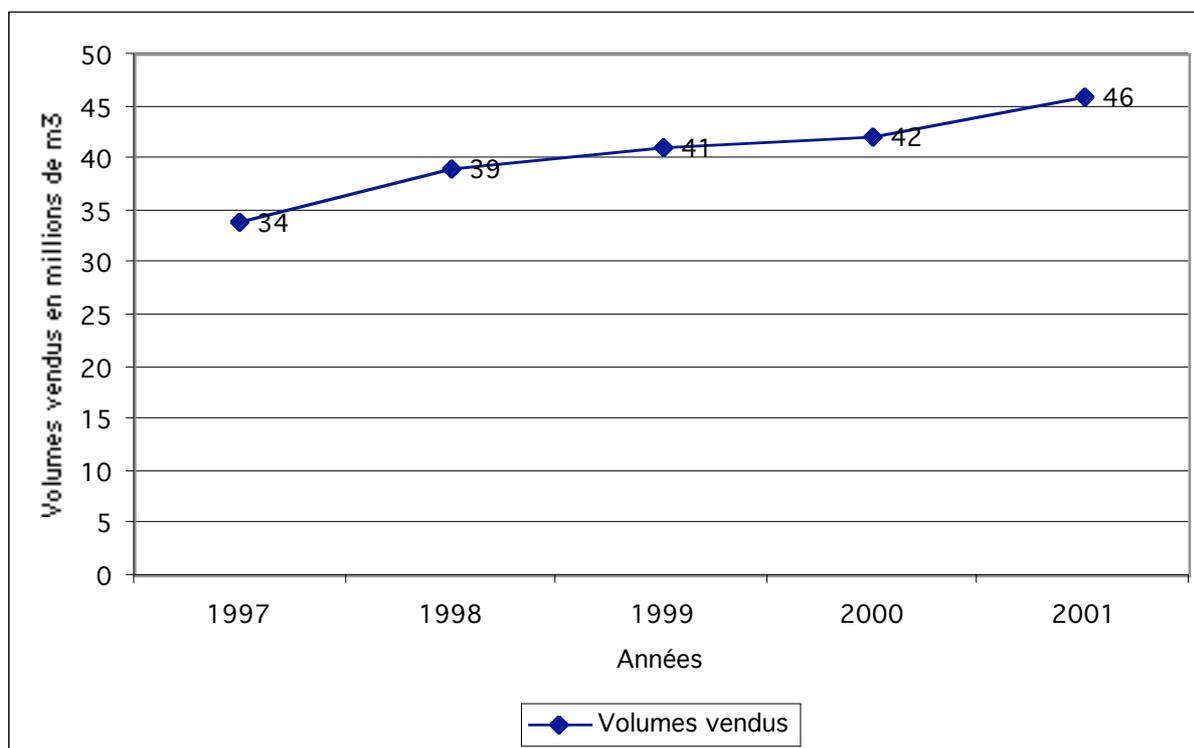
Le niveau de la production croît de 8% entre 2000 et 2001, à cause de l'amélioration de la desserte, principalement des grands centres, comme Libreville, Port-Gentil et Franceville, mais aussi des petits centres.

A Port-Gentil, un réservoir de 1 600 m³ a été construit pour renforcer les capacités de stockage. C'est une des solutions aux pics de salinité que connaît cette exploitation. De nombreuses exploitations ont vu leur capacité de production augmentée (Bongoville, Bitam, Lambaréné, Léconi). Cette augmentation se remarque aussi au niveau des volumes vendus, en hausse de 10% entre 2000 et 2001. L'augmentation de la desserte essentiellement à Libreville (68% des ventes) et à Port-Gentil (11% des ventes) d'une part, et la rigueur sur la facturation, de l'autre, restent les principales causes de cette hausse. La carte 22 et le graphique 40 illustrent bien cette situation.

Carte 22



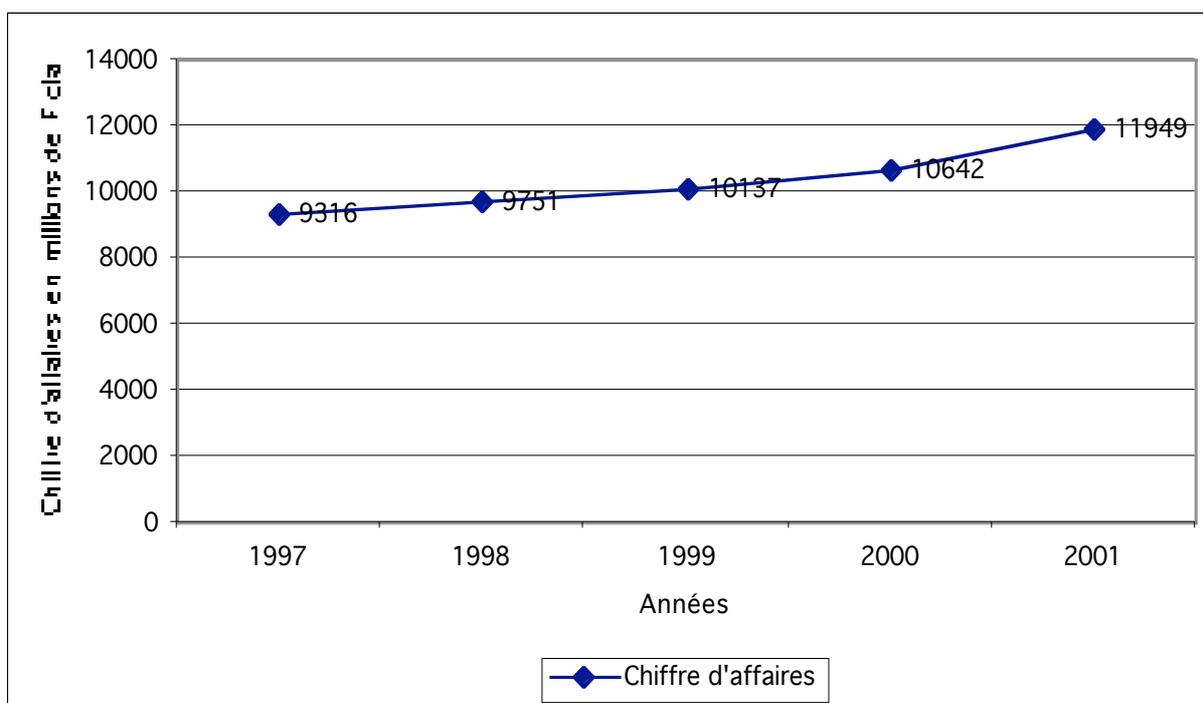
Graphique 40 : Volumes vendus d'eau (1997-2001)



Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

Le chiffre d'affaires est aussi en augmentation constante (de 12,3% entre 2000 et 2001), grâce à l'effet conjugué des volumes vendus et des prix moyens.

Graphique 41 : Chiffre d'affaires de l'activité eau (1997-2001)

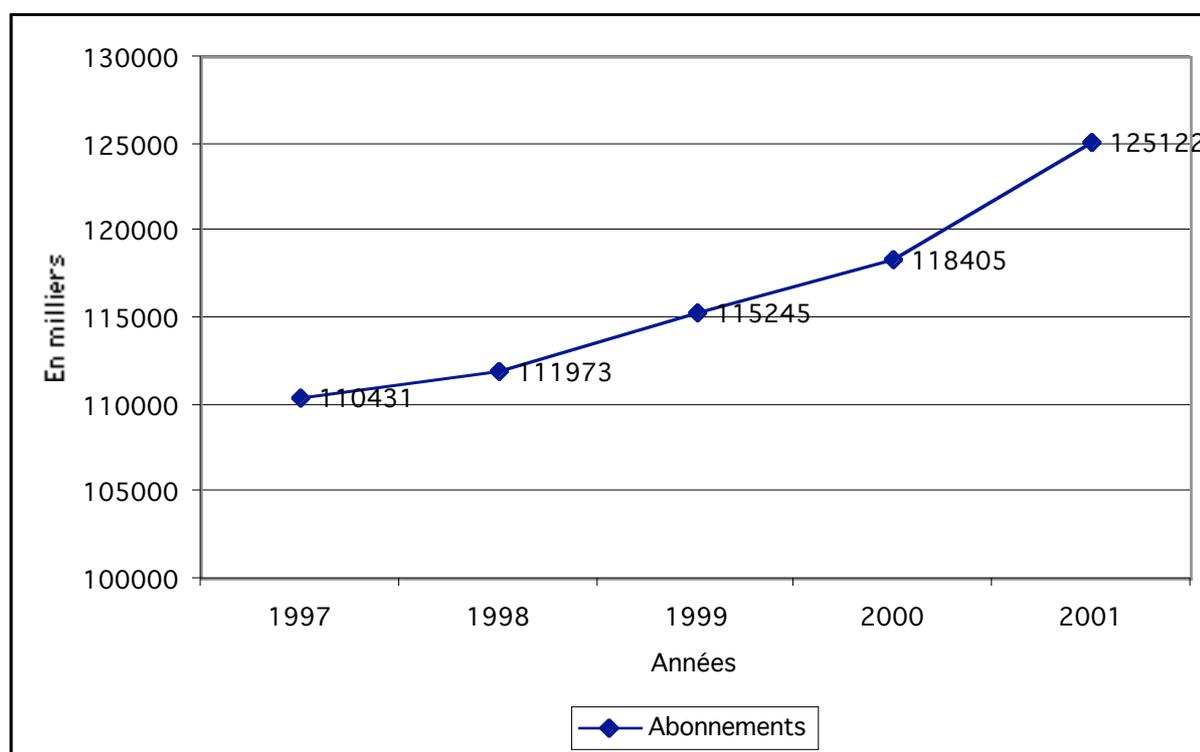


Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

II-2-1-3 Les investissements liés au développement de la desserte

L'importance de l'investissement opéré dans le domaine de la distribution se mesure au nombre de nouveaux abonnés. En trois ans d'activité, à Libreville, 8 500 nouveaux clients ont été raccordés en électricité et 7 000 en eau ; à Port-Gentil, 2 700 en électricité et 1800 en eau. Dans les autres exploitations, les extensions des réseaux ont permis 5 300 raccordements en électricité et 3 000 en eau. La croissance des abonnements en eau et en électricité est représentée sur les deux graphiques suivants :

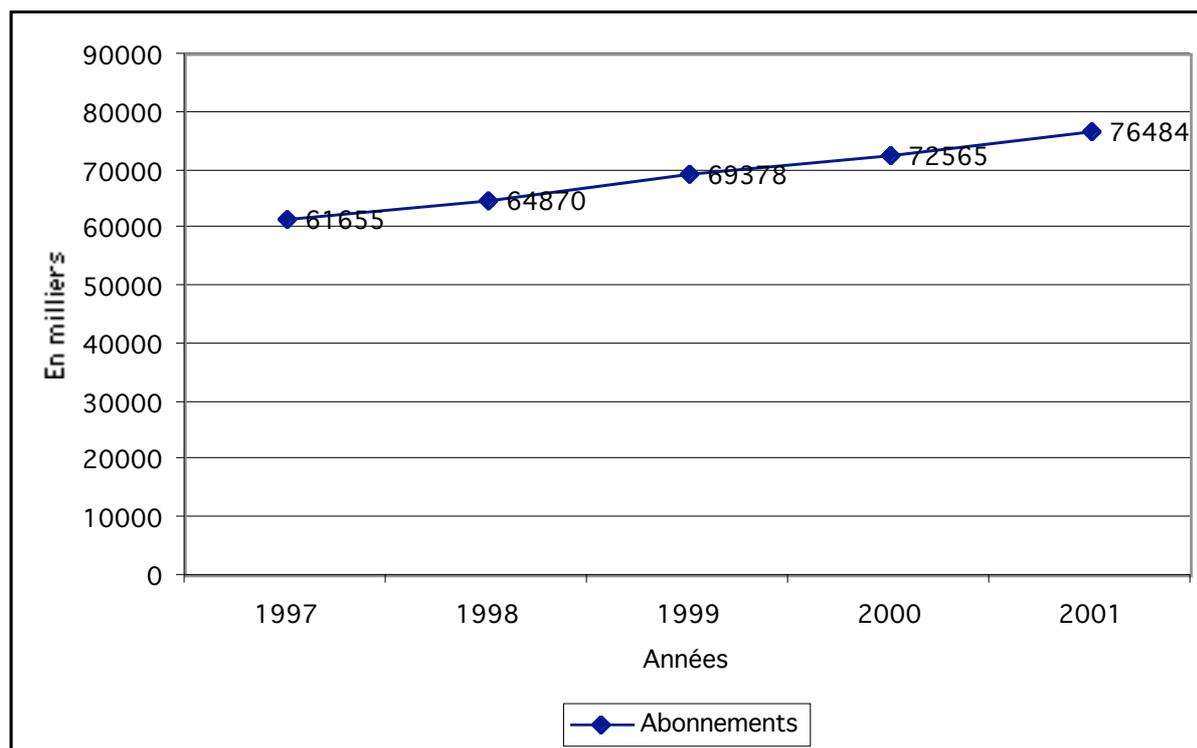
Graphique 42 : Abonnements électriques (1997-2001)



Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

Les abonnements à l'électricité sont en forte augmentation; la progression de la desserte dans les grands centres et la création de nouveaux centres de l'intérieur seraient à l'origine de cette augmentation. Les abonnements en eau ont une progression moins forte :

Graphique 43 : Abonnements d'eau (1997-2001)



Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

II-2-2 La recherche d'une qualité des services à travers l'amélioration du service au client

En même temps qu'elle investissait dans l'outil de production, la SEEG a recherché les moyens de mieux servir sa clientèle. Trois axes majeurs ont été suivis : l'amélioration des structures d'accueil (réhabilitation et construction de nouvelles agences et points d'accueil ; aménagement d'horaires de réception des clients) ; redéploiement de produits innovants à l'intérieur du pays (Port-Gentil, Franceville, Moanda, Oyem, Mouila,..) notamment du **compteur EDAN** qui avait déjà franchi le cap des 35 000 abonnés en 2001, et le lancement du compteur **Libergy** pour la clientèle des zones isolées ; une intensification de l'information à la clientèle aussi bien dans les agences que dans les médias.

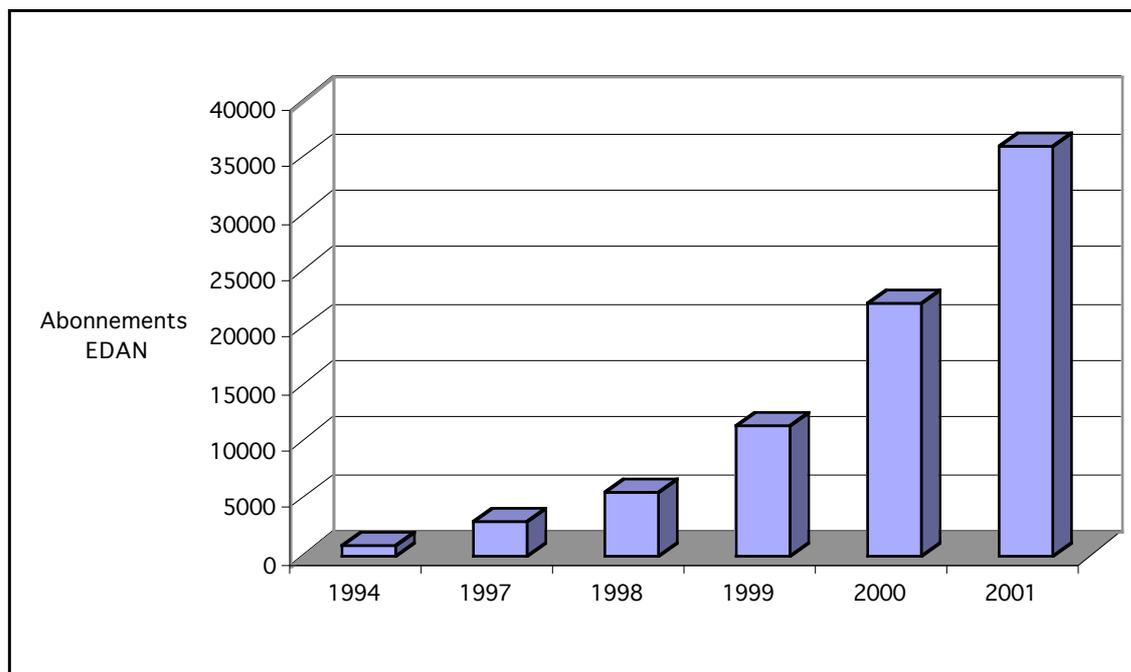
II-2-2-1 La mise en place des nouveaux produits et services

Pour mieux répondre aux attentes des différentes catégories de clientèle et anticiper leurs besoins futurs, l'entreprise a lancé et développé de nouveaux produits et services.

a) Le compteur EDAN (Electricité Des Années Nouvelles). Acheter l'électricité comme on achète l'essence de son véhicule, c'est à peu près ce que propose le compteur EDAN. A son rythme selon ses besoins et ses moyens, chacun peut gérer son budget pour éviter les

désagréments de la coupure. Depuis sa première expérience en 1994, le nombre de compteurs EDAN posés est passé de 1 000 en 1994 à plus de 35 000 en 2001.

Graphique 44 : Abonnements EDAN (1994-2001)



Source : VIVENDI, SEEG.

Cette évolution est, semble-t-il, liée au déploiement de ce système dans les autres villes de l'intérieur du Gabon, notamment Moanda, Mouila, Oyem, Koulamoutou, Bitam, ...

Depuis 2001, la société a lancé un nouveau type de compteurs EDAN. Il se caractérise par une séparation entre le clavier qui permet d'introduire les crédits de kwh et l'unité de comptage, les deux éléments étant reliés par un câble de télécommande. Cette configuration permet d'installer le clavier à l'intérieur de l'habitation ou du local de commerce et offre un meilleur confort au client. En effet, ce dernier n'a plus besoin de sortir de son habitation pour introduire ses crédits de kwh. Cette offre est particulièrement adaptée aux commerces situés dans des galeries marchandes, aux immeubles d'habitation et aux cités. Il faut rappeler que plus de 80% de ses abonnements se situent à Libreville, et que le compteur classique reste toujours dominant sur le marché.

b) Le compteur LIBERGY. C'est un compteur à pré-paiement qui fonctionne avec des cartes dont la vente est assurée par un réseau de revendeurs. L'offre LIBERGY s'adresse à une clientèle dans les zones rurales et isolées. La phase d'expérimentation menée depuis 2000 s'est poursuivie en 2001 et a permis d'aboutir à une offre plus adaptée aux besoins et aux attentes de la clientèle concernées.

Ainsi, pour favoriser l'accès à l'électricité des zones rurales et isolées, cette offre comporte un forfait branchement de 10 000 Fcfa. Par ailleurs, la tarification a évolué. Le tarif

unique a été remplacé par un tarif général. La carte prépayée est donc passée de 3 500 Fcfa à 2 000 Fcfa pour les clients au tarif social, et à 4 000 Fcfa pour ceux du tarif général. A la fin de l'année 2001, près de 1 700 compteurs ont été installés dans les localités suivantes : Kango, Donguila, Bakoumba, Lébamba, Pana et villages associés, Dienga, Booué, Ovan.

L'objectif de la VIVENDI reste de d'équiper d'ici 2010 la majorité des villages du Gabon d'un réseau électrique répondant à leurs attentes.

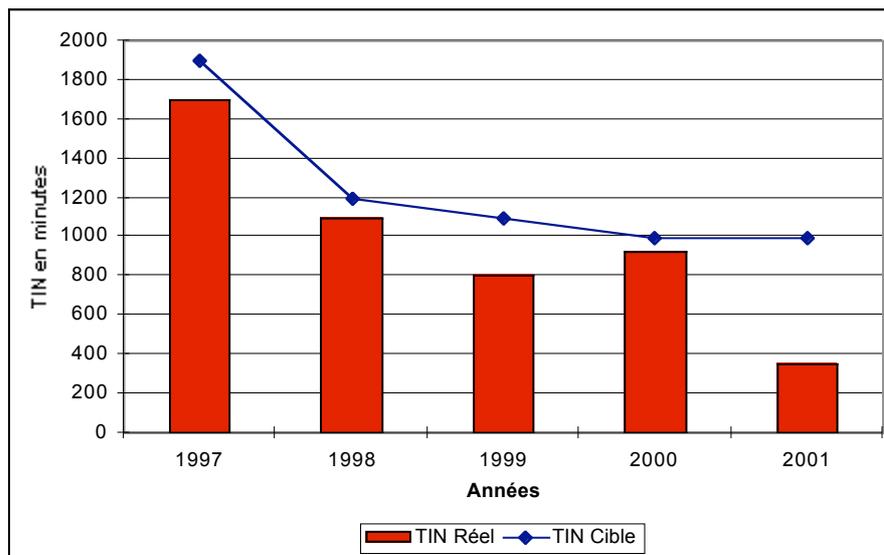
c) Le rétablissement des fournitures par le client, Ce nouveau service vise à mieux satisfaire la clientèle en matière de délai de rétablissement après suspension de la fourniture d'eau ou d'électricité pour des raisons d'impayés. En effet, avec ce nouveau procédé, l'entreprise offre la possibilité au client, **après avoir réglé sa dette**, de rétablir lui-même les fournitures, sans intervention de l'opérateur. Il suffit au client pour cela de couper le scellé en plastique vert qui a permis la suspension du réseau. Ce service est un véritable contrat de confiance entre l'entreprise et sa clientèle. Il est depuis 2002 généralisé sur l'ensemble du territoire.

II-2-2-2 La recherche d'une continuité de l'offre des services

Différentes mesures internes ont été prises pour améliorer la qualité de service en électricité. A Libreville, la mise en place d'un meilleur dispositif opérationnel tant au niveau des installations de production qu'au niveau du réseau de distribution, a permis une baisse record du temps d'interruption normé¹ (TIN) qui est passé de 12 heures 49 en 2000 à 5 heures en 2001. A Franceville, le TIN est passé de 13 heures 19 en 2000 à 6 heures 35 en 2001, soit une baisse de 51%. Cette diminution remarquable est due à la surveillance des organes de protection sur le réseau production-transport. Le ré-étalonnage à Port-Gentil des systèmes de protection a occasionné une baisse du TIN passant de 5 heures 35 en 2000 à 4 heures 27 en 2001, soit une baisse de 24%.

¹ Le Temps d'Interruption Normé (TIN) est le temps moyen de coupure du réseau au cours d'une année.

Graphique 45 : Le temps d'Interruption Normé à Libreville



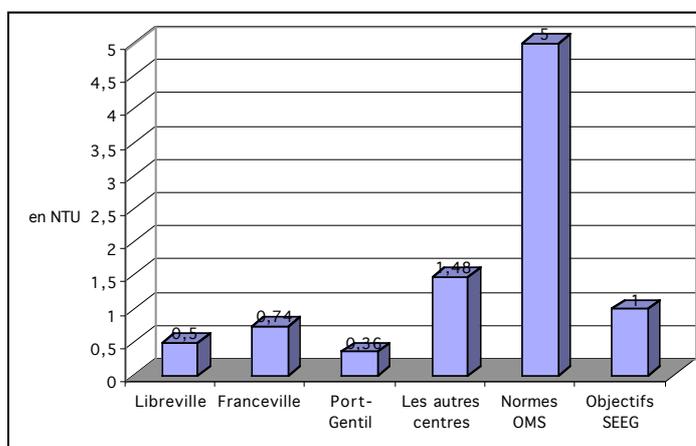
Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

Avec le démarrage des travaux sous tension, qui évitent de couper des secteurs entiers lors des travaux d'entretien ou de la pose de nouveaux équipements, l'entreprise espère améliorer davantage la continuité du service électrique sur l'ensemble du territoire.

II-2-2-3 La fourniture d'une eau de qualité : une exigence primordiale pour la société

Pour qu'elle soit propre à la consommation, l'eau distribuée par la SEEG subit un traitement physico-chimique. Ce traitement permet de répondre aux normes fixées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La SEEG s'emploie quotidiennement à respecter ces exigences de qualité. En interne, elle s'est fixé des objectifs de qualité, telle la turbidité ; elle est inférieure à 1 NTU, alors que l'Organisation mondiale de la santé fixe la norme à 5 NTU.

Graphique 46 : la qualité de l'eau en 2001



C'est grâce à un programme d'auto-surveillance que la SEEG répond à ces exigences. Elle s'appuie sur un laboratoire central basé à Libreville, des laboratoires régionaux à Port-Gentil, Franceville, Oyem et Mouila, et des laboratoires de plus petite taille dans chaque centre de production. Mais, cette exigence est parfois limitée par les difficultés d'accès dans certains quartiers, à Libreville et Port-Gentil, particulièrement où l'on retrouve des compteurs de clients aglutinés, faute de passage.

Illustration 14: Compteurs d'eau dans les quartiers isolés



Cliché Michel MBADINGA, 2002.

II-2-3 La recherche d'une baisse des prix

Depuis 1997, les prix moyens sont en baisse de 14,7% pour l'eau et de 8,5% pour l'électricité par rapport à l'année 1996 (323,68 Fcfa/m3 en 1996, contre 276,16 Fcfa/m3 en 1997 pour l'eau et 58,88 Fcfa/kwh en 1996, contre 53,86 Fcfa/kwh en 1997 en ce qui concerne l'électricité), comme on peut le constater sur le tableau suivant :

Tableau 37 : Evolution des tarifs électricité

	Au 1^{er} Mai 1997	Au 1^{er} juillet 1997	écart
BT Social 1KW	33,95	28,11	17,2%
BT Social 2KW	54,8	45,38	17,2%
BT 3KW	71,97	59,6	17,2%
BT 6KW	75,96	62,9	17,2%
BT 9KW	79,23	65,61	17,2%
BT 12KW	81,96	67,87	17,2%

Source : Tableau de bord de l'économie, situation 1997, perspectives 1999, p 71.

Cette diminution est due à l'engagement pris par les responsables de la société de baisser de 17,25% des tarifs en vigueur lors de l'appel d'offres.

II-2-4 Des implications sociales plus soutenues

Après les craintes de licenciements massifs à la suite de la privatisation en 1997, il s'est instauré un climat de sérénité dans l'entreprise qui permet à l'agent de travailler sans appréhension. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les décisions prises par la direction générale ont permis de « sécuriser » les esprits.

a) Sur le plan professionnel : instauration et la poursuite d'un dialogue entre les partenaires sociaux ; amélioration des conditions de travail (un parc auto moto renouvelé de même que les équipements des hommes de terrain) ; mobilité effective du personnel ; lancement d'actions permettant le suivi des carrières ; poursuites des efforts de formation et de perfectionnement des différentes catégories des agents.

b) Sur le plan social, le dialogue avec la représentation du personnel est renoué. Le personnel a acquis certains avantages tels que : l'intéressement aux résultats de l'entreprise (chaque année, tout agent se voit gratifier une prime liée au résultat de l'exercice précédant, le 13^{me} mois); l'assurance maladie pour l'ensemble du personnel et leur famille; l'indexation des salaires sur le coût de la vie; la mise en place du CASI (le Comité d'Action Sociale et d'Innovation). Cette structure prend désormais en charge l'ensemble des problèmes que l'agent rencontre dans sa vie privée.

Le Gabon a un climat équatorial, chaud et humide. Le fait marquant du climat est sa pluviométrie jusqu'à 4 000 mm par an, qui en fait l'une des régions les plus arrosées de la Terre¹. La moyenne pluviométrique se situe entre 1 400 mm par an (Booué, 1 400 mm et Tchibanga, 1453 mm ; déficit pluviométrique lié aux conditions orographiques) et environ 4 000 mm d'eau par an, précipitations les plus abondantes enregistrées dans l'extrême Nord-ouest du pays (Cocobeach). La moitié orientale du Gabon reçoit entre 1 600 et 1 800 mm par an. Les précipitations diminuent du nord au sud, le long de la côte, bref, le pays est situé dans une zone géographique à très forte pluviosité. Les ressources annuelles en eau du Gabon sont estimées à 164 km³, soit l'«un des plus hauts niveaux de ressources annuelles en eau par habitant»². Son potentiel en eau est donc considérable. Sa valorisation constituera un atout futur dans le développement socio-économique. En effet, les ressources gabonaises en eau sont très peu valorisées, au regard des différents usages connus. Les chiffres sont franchement

¹ MOMBO(J.B.), *L'eau au Gabon : entre abondance de la ressource et la sécurisation de la consommation*, p18.

² Gabon-PNAE, 1999, *Plan national d'action pour l'environnement, l'Etat du Gabon au seuil des années 2 000*, tome 1, p16.

dérisoires : 50% sont prélevés de l'eau disponible à l'année (164 km³), 2 % du potentiel réel sont utilisés pour la production hydroélectrique¹. Malgré tous ces chiffres, les populations de ce pays manquent d'eau potable. A Libreville, il existe encore des quartiers enclavés, ou sous-intégrés, où des familles entières se lavent et boivent l'eau de marigots, ou d'un puits de fortune en contrebas des latrines du voisinage. Cette situation traduit une pauvreté criarde, qui touche non plus seulement les campagnes mais aussi, les citadins. Ainsi, dans ces quartiers sous-intégrés « 36 % des ménages économiquement faibles achètent l'eau auprès d'un revendeur »², qui n'est autre qu'un voisin mieux nanti ou plus astucieux disposant d'un compteur d'eau de la SEEG. Cette pratique illégale est souvent source de conflits dans les quartiers, du fait de la facturation contestée des consommations «à la tête du client». La solution informelle d'une hydraulique urbaine dote quelques quartiers, souvent périphériques, de bornes-fontaines³. Au problème d'approvisionnement en eau et en électricité des centres urbains s'ajoute celui des villages⁴.

L'eau et l'électricité restent deux éléments incontournables de développement du 21^{ème} siècle. Face aux multiples problèmes que rencontre le Gabon aussi bien sur la gestion de ces deux ressources que sur celui du développement des infrastructures du secteur, la privatisation reste une panacée pour les populations de ce pays. Toutefois, compte tenu des enjeux de développement liés à ces deux ressources, et aussi de leur caractère sensible et stratégique, l'Etat devrait veiller sur leur gestion afin que le rôle social que doit jouer l'entreprise, au delà de l'optimisation des profits, puisse être profitable pour le développement des populations locales.

¹ Gabon-PNAE, 1999, Op. cit.

² Gabon-PNAE, 1999, Op. cit.

³ En 1998, à Libreville, Kinguélé était l'un des rares quartiers à disposer encore de deux bornes-fontaines. De temps en temps, même à l'aube du 3^{ème} millénaire, dans le cadre du développement communautaire, ou à des fins clientélistes inavouées, des associations livrent des bornes-fontaines à la périphérie des villes.

⁴ FLEURY (C), BASTIN (J), *Gabon. De l'eau plus qu'il n'en faut*, Jeune Afrique Intélligent, n° 2195, 2 au 8 février 2003, p22 : L'approvisionnement en eau de ces centres est assuré par le Ministère des mines, de l'Energie et des ressources hydrauliques. Dans le cadre de l'hydraulique villageoise initiée en 1982 dans trois provinces (Estuaire, Woleu-Ntem et Ogooué-Ivindo), les conseils départementaux avaient favorisé les villages pour obtenir une borne-fontaine, mais en 1993, 50% des pompes installées dans ces trois provinces étaient hors d'usage. Toutefois, lorsque se concrétise la privatisation de la société en 1997, un nouveau programme d'hydraulique villageoise est en cours d'exécution avec l'appui de l'Union européenne et de la Banque mondiale, des points d'eau devraient être forés et réhabilités dans 350 villages (500 nouvelles pompes devraient être installées). De nos jours, 194 villages sont l'objet d'un approvisionnement.

CHAPITRE VII : LES TELECOMMUNICATIONS MODERNES : UN NOUVEAU FACTEUR DE DEVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE DE SOCIETE DE L'INFORMATION

Naguère considérées comme facteur non déterminant de développement, les télécommunications ont acquis ces dernières années une importance capitale. Elles sont devenues aussi indispensables que l'eau et l'électricité. Sans doute le XXe siècle a-t-il constitué l'ère de l'électricité, tout porte à croire que le XXI e siècle consacrera celle des télécommunications, au cours de laquelle l'homme sera très dépendant de ces outils comme l'est, aujourd'hui, l'électricité¹. En effet, le secteur tertiaire, plus précisément celui des technologies de l'information et de la communication², est un acteur économique et social essentiel de développement. Si l'Afrique est encore relativement sous-équipée en moyens d'information et de communication, les progrès accomplis depuis une dizaine d'années sont cependant considérables. Le développement des nouvelles technologies de communications fera-t-il franchir le pas décisif permettant au continent africain d'entrer dans l'ère industrielle moderne, et de résoudre les problèmes tant de sous-développement que de stagnation que connaît ce continent ?

En Afrique subsaharienne, si le Sénégal fait figure de pionnier dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, certains pays comme le Gabon tente de combler le retard accumulé en la matière. Longtemps resté sous la tutelle de l'état, ce secteur fait place, depuis quelques années, aux investissements privés. En quoi le programme de privatisation du secteur des télécommunications en vigueur dans ce pays, pourrait-il être porteur d'enjeux de développement pour le Gabon ?

¹ LOUKOU (A. F.), *Télécommunications et développement en Côte-d'Ivoire à l'ère de la société de l'information et de la mondialisation*, p 17.

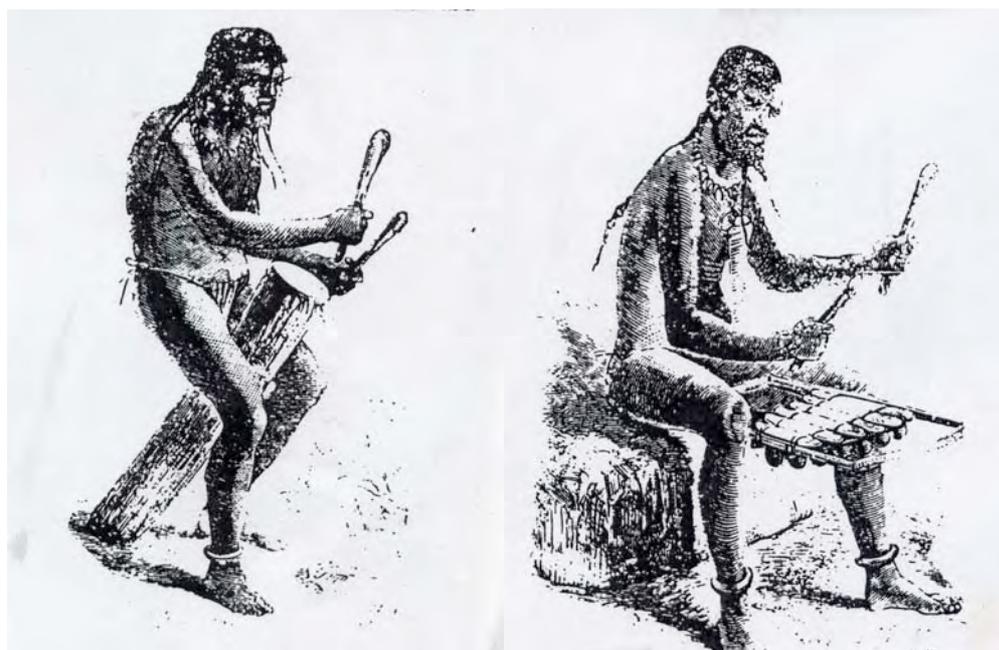
² Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont généralement définies comme l'ensemble des dispositifs et des systèmes informatiques de stockage, de communication, de traitement et de gestion de données. Elles constituent un ensemble convergent des technologies de la micro électronique, de l'informatique (machines et logiciels), des télécommunications/diffusion et de l'opto-électronique. Cette convergence et cette interaction de l'électronique et de l'informatique expliquent que les applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication puissent répondre à des besoins aussi bien des entreprises et de l'État que des ménages et des individus.

I TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT AU SUD, UNE HISTOIRE DEJA ANCIENNE

C'est le 9 février 1837 que fut signé le traité d'amitié liant le Gabon à la France, par le roi Denis Antchouwe Kowe Rapotchombo et le lieutenant de Vaisseau Bouet Willaumez, commandant du bateau français de l'époque. C'est en application de ces accords que la frégate "Pénélope" arraisonne le navire négrier brésilien "l'Elizia" en 1846 et fait débarquer les esclaves sur la rive droite de l'Estuaire¹. Ces rescapés reçoivent des terres et fondent ce que l'on appellera, en leur honneur d'hommes libres : Libreville. Mais bien avant, le Gabon disposait déjà de systèmes de liaison qui, pour être rudimentaires, n'en étaient pas moins efficaces : les messagers, au service des chefs de tribus et de villages parcouraient sans cesse le littoral, les pistes et les rivières, reliant entre elles les différentes contrées de ce pays, diffusant des nouvelles.

On pouvait même noter une ébauche de la télégraphie avec le "Nkoul" des Fangs, sorte de tam-tam servant à la transmission des messages.

Illustration 15 : Deux outils traditionnels de communication des populations du Gabon



Source : Office des Postes et Télécommunication du Gabon, *les origines lointaines de l'Office des postes et télécommunications*, in vingtième anniversaire de l'OPT, p 5.

- 1) A gauche : le Nkoul - tam-tam des Fang - fait de peau de bête...Le bois complètement évidé et mince, et la peau très tendue par-dessus.
- 2) A droite : le Handja, qui se compose d'un léger encadrement, fait de roseau dans lequel est ajustée et attachée une série de calebasses creuses, recouvertes de tablettes d'un bois dur et rouge. Les cylindres sont de grandeurs différentes, de façon à former une suite de notes régulières, sept en général ; deux baguettes

¹ Office des Postes et Télécommunication du Gabon (Service des Relations Publiques et du Marketing) : *Les origines lointaines de l'Office des postes et télécommunications*, in Vingtième anniversaire de l'OPT (1965-1985), p 4.

(une dure et une douce). Ce mini-xylophone avait une capacité telle qu'il pouvait alerter les guerriers d'un village situé à 3 ou 5 km.

Au début de la colonisation¹, les Français durent même recourir à ces systèmes traditionnels, pour leur pénétration à l'intérieur des terres africaines. Peu à peu, ils y introduisirent des méthodes et des techniques de communication plus élaborées.

I-1 La création des bureaux de poste d'Assinié (Côte-d'Ivoire) et du Gabon

Les bureaux de postes d'Assinie et celui du Gabon sont issus de l'arrêté du 7 août 1862, écrit par le baron Didelot, commandant supérieur des Etablissements de la Côte d'Or et du Gabon de l'époque. Le bureau du Gabon était considéré comme plus important que celui d'Assinie. Ce dernier se trouvait sur la Côte d'Or jusqu'au décret de 1893, lui donnant son nom actuel. Un seul agent suffisait pour chaque bureau. Celui d'Assinie, surtout, ne devait pas être surchargé de travail. Le courrier au départ du Gabon était acheminé vers les bureaux du Havre et de Calais, par l'intermédiaire de la poste anglaise de Fernando Po. Ces deux postes avaient pour mission principale d'assurer l'expédition, la réception et la distribution des lettres.

Depuis cette époque jusqu'en 1957, date de la naissance de l'Office des postes et des télécommunications de l'Afrique Equatoriale Française, par décret n°57-622, du 15 mai 1957, pris en application des dispositions du décret n°56-1229 du 3 décembre 1956 portant réorganisation et décentralisation des Postes et télécommunication d'Outre-Mer, en dépit des efforts consentis par la puissance coloniale, l'offre des télécommunication dans cette sous-région d'Afrique est restée limitée à la mise en place de quelques services postaux, téléphoniques ou radioélectriques.

I-2 Organisation générale du réseau radio à la veille des indépendances

Le réseau radiotéléphonique et radiotélégraphique de l'Office comptait, au 31 décembre 1958, 131 stations radioélectriques ouvertes à la correspondance publique. Leur répartition est donnée dans le tableau ci-après :

¹ RATANGA ATOZ (A.), *Histoire du Gabon*, Atlas de l'Afrique, Gabon, p 16. D'après cet auteur, la colonisation fut d'abord l'oeuvre de la marine française. Les données sur le Gabon furent collectées par des officiers et des médecins tels que Darricau, Pigeard, le marquis de Compiègne, l'amiral Bouët de Willaumez, etc. De riches informations sur ce pays furent par ailleurs fournies par l'explorateur Paul Belloni du Chaillu (1837-1893), ainsi que d'autres voyageurs de diverses nationalités. Mais c'est Savorgnan de Brazza (1832-1905) qui fut le principal acteur de l'expansion de la colonie du Gabon. Après avoir remonté l'Ogooué jusqu'à sa source, il créa en 1880 de nombreux postes, à l'origine de plusieurs villes actuelles (Njolé, Boué, ...) et jeta l'architecture d'un vaste ensemble territorial, le Congo français.

Tableau 38 : Répartition des principaux matériels en 1958

Type de station	GABON	CONGO	CENTRAFRIQUE	TCHAD	TOTAL
Stations Postel	26	22	35	27	110
Stations RAC	2	3	3	10	18
Stations Militaires				3	3
TOTAL	28	25	38	40	131

Source : Office des Postes et Télécommunications, dixième anniversaire de l'Office des Postes et Télécommunications de la République gabonaise, p15.

De plus, 30 stations privées étaient rattachées directement aux stations du réseau de l'Office.

Elle étaient réparties de la façon suivante :

République du Congo	10	République Centrafricaine	3
République du Gabon	11	République du Tchad	6

Les stations de l'Office étaient groupées en secteurs d'entretien répartis de la façon suivante :

CONGO	Dolisie	GABON	Libreville	
	Fort-Rousset		Franceville	
CENTRAFRIQUE	Bangui		TCHAD	Mouila
	Bouar			Oyem
	Bangassou	Fort-Lamy		
			Abéché	
			Moundou	

Colonie la plus riche de l'Afrique Equatoriale Française, le Gabon présentait, à la veille de son accession à la souveraineté internationale, un sous-équipement préjudiciable. Une des tâches prioritaires de la jeune république fut donc de mettre en place une politique visant à développer les voies et les réseaux de communication.

II LES INDEPENDANCES ET LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

Les politiques de développement définies depuis l'indépendance ont toujours intégré la maîtrise des techniques les plus modernes de communication et d'information. Cette politique a pris forme avec la création, dès 1964, de l'Office des postes et

télécommunications¹. Les infrastructures de télécommunication héritées de la colonisation et les efforts d'investissement consentis après l'indépendance ont placé le Gabon parmi les pays africains les mieux équipés en matière d'infrastructures de communication. Mais comment en est-il arrivé à ce niveau ?

II-1 Des investissements publics planifiés

C'est dès l'indépendance que l'État est perçu comme un acteur de premier plan de la vie économique nationale. Optant pour la doctrine de la « voie africaine du socialisme », les premiers dirigeants de l'État indépendant mettent alors en place des structures politiques, administratives et économiques capables de prendre le relais de l'appareil productif de l'État colonial. Affirmée dès le premier plan de développement (1961-1964), cette orientation entendait ainsi faire jouer à l'État un rôle « moteur » non seulement dans la modernisation de l'agriculture mais aussi dans l'industrialisation du Gabon.

S'agissant des télécommunications, la nécessité de relayer l'État colonial dans l'entretien des infrastructures de base, ainsi que la complexité et l'ampleur des investissements indispensables à leur développement, a rendu plus cruciale l'intervention de l'État dans le secteur. Le cinquième plan (1984-1988), résume les efforts de l'Etat en la matière :

A - Situation dans les années 1980

a) Le réseau de transmissions comprenait :

- des axes de faisceaux hertziens de grande capacité, avec canal de télévision :

- l'axe Sud-Est : Libreville, Kango, N'Djolé, Booué, Lastourville, Koulamoutou, Mounana, Moanda, Franceville, Léconi, Akiéni, Okondja;

- l'axe Libreville-Lamharéné-Port-Gentil;

- des liaisons troposphériques, sans télévision entre Libreville-Oyem ; Libreville-Port-Gentil ; Lambaréné-Mouila-Moanda.

b) Quant à la communication téléphonique, elle était constituée des réseaux :

- des réseaux téléphoniques automatiques et des réseaux urbains à Libreville avec un centre de transit international automatique, dont l'extension a été achevée en 1984 ; Port-Gentil, avec une extension récente de son réseau ; les centres desservis par l'axe Sud-Est : N'Djolé, Lastourville, Koulamoutou, Moanda, Franceville, dont les réseaux sont encore

¹ Créé par la loi n°14/64 du 29 octobre 1964, l'Office des Postes et Télécommunications du Gabon, fut un établissement public à caractère industriel et commercial dont les missions premières étaient d'une part l'exploitation du service public des Postes et des Télécommunications, et de l'autre la préparation et l'exécution des plans d'équipement de l'Office.

Longtemps resté le monopole de l'acteur national, le gouvernement du Gabon face aux difficultés économiques et financières rencontrées, souhaite se désengager de certaines entreprises publiques, parmi lesquelles l'Office des Postes et Télécommunications afin d'impliquer le secteur privé dans la gestion et le financement de ces dernières.

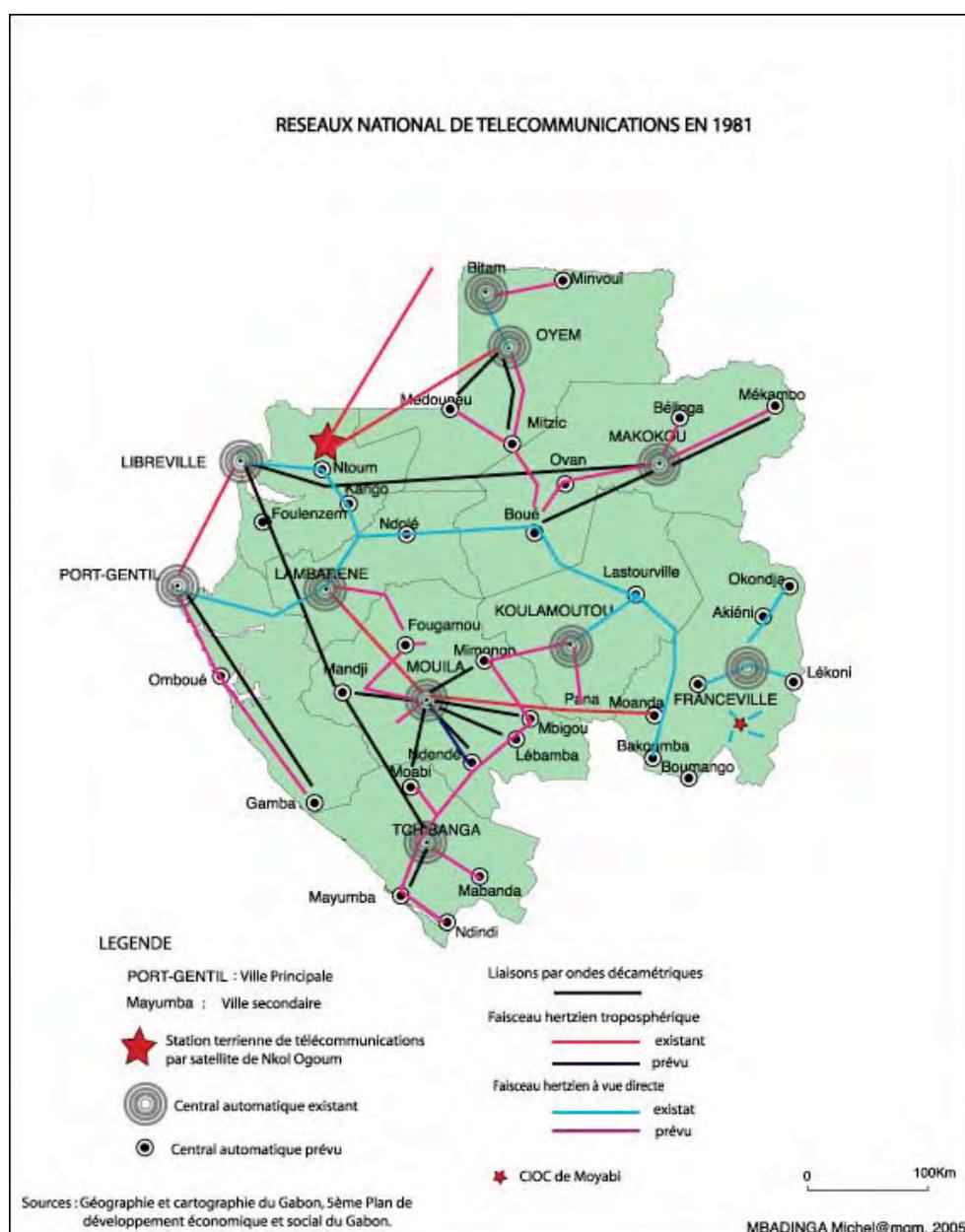
insuffisants à l'exception de ceux de Franceville et N'Djolé ; Lambaréné Mouila, Oyem et Bitam ;

- des centraux téléphoniques de 50 à 200 abonnés dans plusieurs autres centres.

c) Des centres de réémission de télévision à Port-Gentil et Lambaréné, ainsi que dans les localités desservies par l'axe Sud-Est : N'Djolé, Booué, Koulamoutou, Lastourville, Moanda, Franceville, Léconie, Akiéni et Okondja.

d) Une station terrienne de télécommunications et de télévision par satellites. Le réseau national de télécommunications et de télévision, dans les années 1980, se présentait de la manière suivante :

Carte 23



B - Les objectifs visés par l'Etat :

- doter toutes les régions et les centres ruraux de l'intérieur des moyens modernes de télécommunications ;
- assurer la couverture en télévision de l'ensemble des localités du territoire, y compris en milieu rural

Ces objectifs visent à rompre l'isolement de la plupart des centres de l'intérieur, à favoriser ainsi l'implantation d'activités industrielles et commerciales et d'exploitations agricoles modernes pour freiner l'exode rural. Pour rehausser ces investissements qui présentent un caractère social marqué et une rentabilité assez faible, l'Etat se lance dans un programme de réalisation.

C - Le programme de réalisations qui comprend : un programme d'équipements pour les Télécommunications et l'Information ; un programme d'investissements pour les services postaux et financiers ; et des investissements généraux (bâtiments administratifs, logements, etc.).

a) Le programme d'équipements en télécommunications et information

La couverture totale du territoire en téléphone et en télévision implique la réalisation des faisceaux hertziens qui constituent le schéma directeur, à savoir : l'axe côtier, dont le financement est assuré par la PID et les pétroliers ; l'axe Nord et Est (Oyem-Bitam-Makokou); l'axe Sud (Mouila-Ndendé-Tchibanga) ; et l'axe transversal (Ndendé-Mbigou-Moanda).

Pour chacun de ces axes seront réalisés : le faisceau hertzien avec les bretelles afférentes ; des centraux téléphoniques et des réseaux dans les localités desservies ; des émetteurs de télévision pour la couverture des localités de la zone d'influence du faisceau avec le choix entre des émetteurs de grande puissance ou un plus grand nombre d'émetteurs de faible puissance.

La réalisation complète des 3 axes restants (non compris l'axe côtier dont le financement est déjà assuré avec la participation des compagnies pétrolières), avec les installations téléphoniques et télévision, représente un investissement total de l'ordre de 32 milliards de francs courants, ainsi répartis :

- axe Nord et Est : 12,5 milliards de francs Cfa
- axe Sud : 10 milliards de francs Cfa
- axe transversal : 7 milliards de francs Cfa
- compléments à l'axe Sud-Est : 3,2 milliards de francs Cfa

A ces équipements de couverture du territoire, s'ajoute :

- l'extension de Libreville pour la desserte des zones suburbaines (coût : 5 850 millions) ;

- la station côtière (coût : 1 200 millions);
- le doublement du tronc commun Libreville-Fourplace (2 800 millions), pour la sécurisation des liaisons. Au total, le programme de télécommunications et télévision était estimé à 42 milliards de francs courants sur la période du Plan.

b) Les investissements des services postaux et financiers

Le programme d'investissements des services postaux et financiers comprend : la construction d'un centre de tri et de distribution (2 100 millions) ; la poste automobile rurale et la collecte de l'épargne rurale pour un coût estimé à 2 milliards de francs Cfa.

c) Les investissements généraux des services centraux

L'ensemble de ces investissements (bureaux administratifs et sociaux, logements du personnel, directions provinciales) devrait pouvoir être limité dans une enveloppe d'environ 12 milliards de francs Cfa. L'ensemble des investissements pour les Postes et Télécommunications et la couverture de la Télévision est estimée à environs 60 milliards de francs Cfa, dont 42,5 au titre de la couverture du Gabon en infrastructures liées au téléphone et à la télévision.

D- Le financement du programme des Postes et Télécommunications

L'Etat pourrait prendre à sa charge une partie des dépenses d'investissements dont la rentabilité n'est pas assurée, mais dont la réalisation est justifiée par des motifs sociaux ou stratégiques, par exemple : 20 % des axes Nord-Est, Sud et transversal, pour tenir compte de leur faible et de la desserte des localités isolées, et les dépenses des émetteurs de la Radio et télévision gabonaise (RTG), soit un coût total de l'ordre de 8 milliards de francs Cfa courants ; 50% de la station côtière destinée à la sécurité, soit 600 millions de francs Cfa;

- 20% de bureaux de poste et de la poste automobile rurale qui présentent un caractère social marqué ; soit au total, environ 9,2 milliards de francs Cfa.

L'ensemble des investissements des Postes et télécommunications (48,4 milliards de francs Cfa) devrait être financé de la façon suivante : OPT : 12 ; Etat : 9,2 ; emprunts par OPT : 27,2 représentant un service de 13,6 milliards sur la période du plan.

Les dépenses à la charge de l'OPT sur la période du Plan seraient alors de 25,6 milliards auxquels pourraient s'ajouter 12 milliards pour les services centraux, soit au total environ 37 milliards de francs Cfa. En définitive, les dépenses de développement à la charge de l'État sont détaillées de la façon suivante :

**Tableau 39: Dépenses publiques de développement des Postes et Communication
(1984-1988)**

	1984	1985	1986	1987	1988	Total
Etudes d'avant-projets des axes de communication	700					700
Contribution à la réalisation du programme P et T	-	1500	1500	2000	2000	7000
Equipements RTG	-	-	-	500	500	1000
Formation d'agents de communication	-	-	-		-	-
TOTAL	700	1500	1500	2500	2500	8700

Source : Cinquième plan de développement économique et social du Gabon, p 245.

Jusqu'au début des années 1980, le Gabon avait en effet vécu sur la base des infrastructures et les équipements de télécommunications mis en place pour couvrir les besoins de l'ex-AOF. Conformément aux orientations du IIIe Plan (1976-1980), il s'agissait d'entretenir le patrimoine des infrastructures de communication existantes, de moderniser et de développer les services rendus et d'améliorer la productivité de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT). Le IVe Plan (1980-1984) conserve les mêmes orientations en y ajoutant l'ouverture de nouvelles liaisons. Avec le Ve Plan (1984-1988) s'ouvre une seconde phase dans les politiques et stratégies de développement des télécommunications, qui va durer jusqu'en 1990, marquée par un vigoureux coup d'accélérateur des investissements publics en faveur du sous-secteur. En un an (de 1980 à 1988), ceux-ci passent d'un peu plus d'un demi milliard de francs CFA à plus d'un milliards.

La part des télécommunications dans les investissements publics totaux s'accroît de 2,5% à 5,7% alors que leur part dans les investissements du secteur tertiaire passe de 10,1% à 18,9%. A ce changement d'orientation de la politique de développement des télécommunications et à cette perception de leur poids socio-économique correspond une nouvelle approche de la gestion du sous-secteur visant à rentabiliser l'offre des services de télécommunication par une approche plus commerciale et un comportement des agents plus proche de celui des travailleurs du secteur privé.

Malgré leur importance, les investissements réalisés n'ont cependant pas suffi à répondre aux besoins de renouvellement et de modernisation des équipements, ni à satisfaire les demandes croissantes d'abonnement. Ces besoins ont conduit les autorités à donner à l'Office des télécommunications l'objectif de développer une infrastructure nationale de télécommunications hautement productive et capable de stimuler l'activité économique nationale, d'améliorer l'accès au système de télécommunications, de favoriser le développement des banques de données nationales et de susciter l'implantation d'une industrie locale ou régionale de télécommunications. Il fut en outre prévu d'encourager le financement des télécommunications par l'épargne intérieure. La stratégie a consisté à mettre en œuvre un

plan de rattrapage des télécommunications, un programme de développement des télécommunications rurales et un système de contrat-plan de trois ans entre l'Etat et l'Office.

II-2 Le développement des infrastructures de télécommunications

Les efforts d'investissement consentis dans les années 1980 par l'État ont permis de doter le Gabon des infrastructures et des équipements de télécommunications nécessaires au développement des technologies les plus avancées existant à travers le monde. Ces efforts ont même fait que les télécommunications sont devenues l'un des principaux secteurs sur lesquels reposent les investissements lourds réalisés dans l'économie. Ces investissements se sont dirigés essentiellement vers les liaisons satellitaires, vers la mise en place de la fibre optique et vers le réseau internet.

II-2-1 Les liaisons satellites

Elles ont été mises en service dès 1971, puis renforcées dans les années 1980 par un réseau de onze stations terrestres (ST) formant le réseau Equasat, qui n'a malheureusement pas réalisé l'objectif de couverture globale du Gabon en télécommunications, radiodiffusion et télévision. Pour remédier en partie à cette situation, Gabtel a introduit dans les années 1990 la technologie VSAT (Very small aperture terminal), afin de développer un réseau orienté vers la téléphonie et le traitement des données dans les zones reculées. Les sites constituant le réseau VSAT ont connu une augmentation régulière.

II-2-2 La fibre optique

Pour faire face aux rapides changements technologiques, un réseau de liaisons numériques par fibre optique a été esquissé, mais demeure très diffus. En mai 2002, à partir de Libreville comme point d'atterrissage, le Gabon s'est officiellement connecté au câble sous-marin dénommé SAT 3/WASC qui transporte actuellement 60 % des communications internationales, ce qui devrait faire baisser le coût des communications et augmenter la bande passante de tous les flux, notamment ceux de l'internet. Ces bouleversements affectent les anciens services de transmission de données comme le télex dont le nombre de lignes principales est en chute libre (267 en 2001, 243 en 2002). Outre l'amélioration du réseau filaire (fixe), la réalisation en cours par Gabon Télécom de trois boucles de fibres optiques à Libreville a pour objectif d'accroître l'offre de solutions Internet haut débit à partir des technologies ADSL, BLR et ATM.

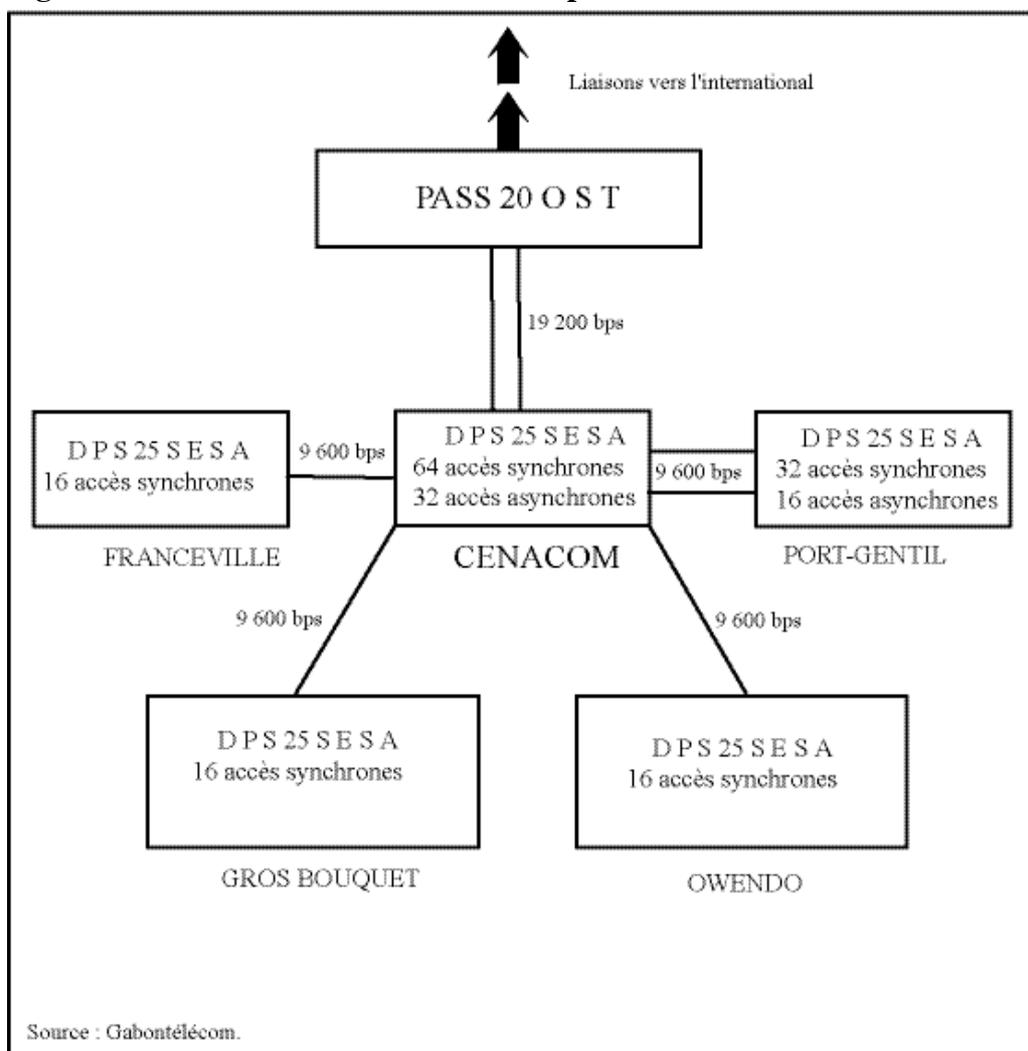
II-2-3 Les réseaux de transmission de données

Le réseau commuté de transmission de données par paquets du Gabon (Gabonpac) qui utilise X 25 comme protocole de transmission, a été mis en place au début des années 1980 par l'OPT pour couvrir les besoins des entreprises gabonaises en matière de transmission de données. Deux opérateurs contrôlent ce marché : Gabontel et Télécom Gabon ; comment ces derniers interviennent-ils ?

II-2-3-1 Le réseau Gabelt

Le réseau Gabonpac comprend aujourd'hui cinq points d'accès et dessert trois villes: Libreville, Franceville et Port Gentil. Libreville compte trois points d'accès : le premier au CENACOM, le deuxième à Gros Bouquet et le troisième à Owendo. Ci-dessous l'architecture réseau de Gabonpac en étoile dont le centre est le nœud du CENACOM.

Figure 4 : Architecture du réseau Gabonpac



Chaque nœud est équipé d'un commutateur DPS 25. Les commutateurs du CENACOM et de Port Gentil sont dupliqués afin d'assurer une disponibilité maximum du réseau. Chaque nœud

satellite est relié au nœud du CENACOM par une liaison à 9 600 bps. Dans le cas de Port Gentil cette liaison est doublée.

Le réseau Gabonpac est relié à l'international par une liaison à 64 kbps.

a) Configuration des nœuds du réseau

Le débit maximum offert aux abonnés est de 19 200 b/s. La liaison vers l'international est réalisée au moyen d'un commutateur OST (Pass 20) connecté par deux liaisons synchrones à 19,2 Kbps au DP S 25 du CENACOM.

b) Profil des clients et des applications utilisant le réseau

Les principaux clients du réseau Gabonpac sont les banques, les sociétés de négoce, les transitaires et les douanes. Les douanes sont devenues aujourd'hui le principal prescripteur du réseau Gabonpac. Elles incitent fortement les transitaires à s'y connecter pour avoir accès à l'information concernant les procédures de dédouanement. Les applications utilisant ce réseau sont des applications anciennes et peu gourmandes en bande passante comme : les applications transactionnelles utilisant des terminaux passifs ; la connexion de distributeurs automatiques de billets ; et la consultation de comptes bancaires.

Les limites présentées par Gabonpac dans le transfert de gros fichiers ou avec des applications de type client/serveur, les applications les plus couramment utilisées aujourd'hui, ont conduit l'OPT/Gabon Télécom à développer de nouvelles connexions comme la connexion au réseau Internet ou la constitution d'un réseau privé par satellite ou encore l'utilisation de liaisons hertziennes en ville. Mais comment se présente le réseau de Télécom Gabon ?

II-2-3-2 Le réseau Gabon Télécom

a) Le réseau Internet

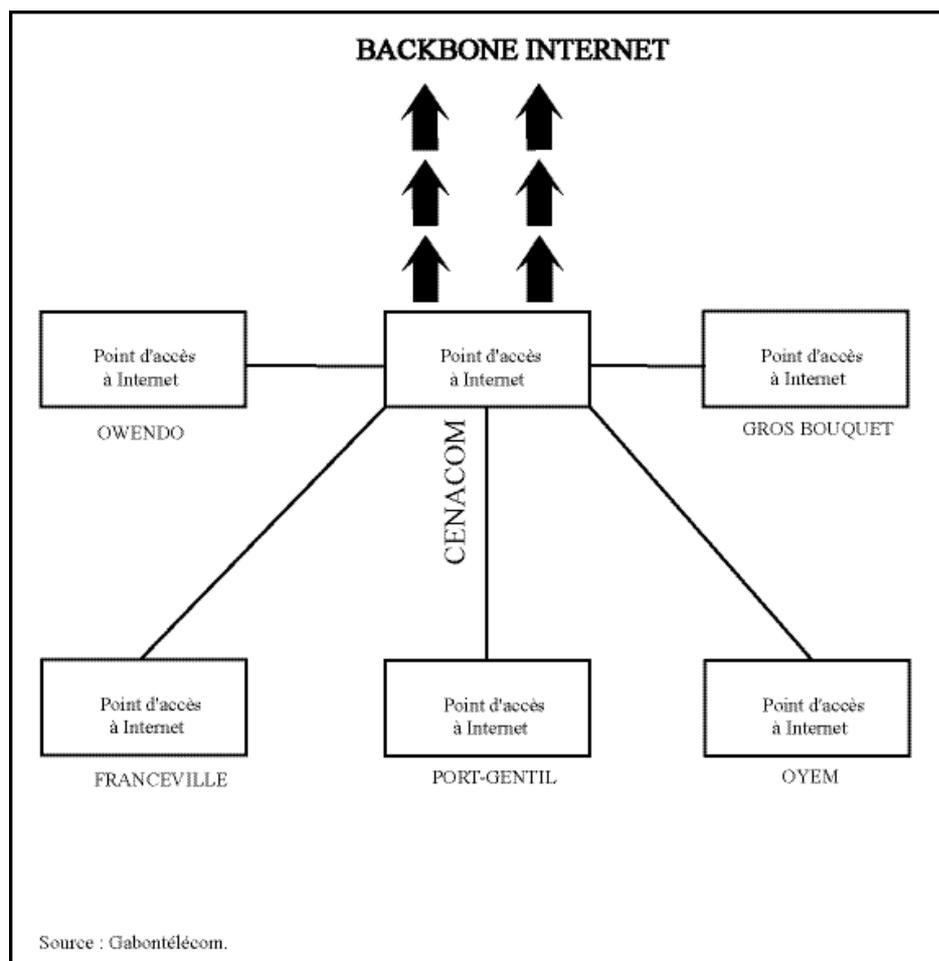
Ce réseau permet de raccorder le Gabon au réseau Internet mondial. Il a été mis en service en mai 1998. Il comporte aujourd'hui douze points d'accès dont trois sont situés à Libreville (CENACOM, Gros Bouquet et Owendo) et neuf en province (Franceville, Port-Gentil, Oyem, etc.). Deux types de raccordements sont disponibles pour ces clients : connexion temporaire par liaison téléphonique classique ou raccordement permanent par liaison spécialisée à 64 kbit/s.

La commercialisation des accès à Internet par ligne téléphonique est faite conjointement par **Gabon Télécom et par la société Internet Gabon**. Trois services, en sus de l'accès au réseau, sont proposés aux clients de Gabon Télécom : messagerie, serveur de nouvelles et hébergement de sites Internet.

b) Architecture du réseau Internet

C'est une architecture en étoile dont le centre est le CENACOM. Chaque nœud du réseau est constitué d'un ensemble de routeurs Cisco qui permettent de raccorder les clients du réseau soit par le réseau commuté soit par liaison spécialisée et de router les connexions vers le réseau Internet. La figureci-dessous est une illustration de cette architecture.

Figure 5 : Architecture du réseau Gabon Télécom



Chaque nœud distant est raccordé au nœud du CENACOM par une liaison de 128 ou 64 Kb/s. Les raccordements par liaison spécialisée sont réalisés au moyen de routeurs Cisco de la série 2600. Les raccordements par le réseau téléphonique sont principalement réalisés par des serveurs. L'accès au Backbone du réseau Internet se fait par un routeur.

Tous les accès au réseau Internet sont contrôlés et filtrés par un garde barrière situé au CENACOM. Ce garde barrière est constitué d'une station Sun et d'un logiciel CheckPoint. L'ensemble des services Internet offerts par Gabon Télécom sont : Internet, Mail, Informations, garde barrière. Quatre stations Sun hébergent l'ensemble des services, et une

plate-forme de supervision HP Openview permet de surmonter tous les incidents affectant les matériels de télécommunication, et fournit en permanence des statistiques élaborées sur leurs performances.

III LES NOUVELLES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET L'ETAT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DU SECTEUR

III-1 Les nouvelles réformes institutionnelles

Les politiques et les stratégies de développement des technologies de l'information et de la communication sont ponctuées par plusieurs grandes réformes dans le secteur des télécommunications, entre autres : **le lancement du Projet SDNP/RDD (Réseau de Développement Durable)**. Les services publics disposent d'une masse d'informations susceptibles d'intéresser les chercheurs, les étudiants, les citoyens, les collectivités locales et les entreprises tant sur le plan national qu'au niveau mondial. L'objectif prioritaire d'un accès facile à cette information est de soutenir le développement durable et continu des jeunes Etats et leur évolution progressive vers un Etat de droit et vers la bonne gouvernance. L'avènement de l'Internet, et sa mise en pratique par l'Etat, offre ainsi aux pays en voie de développement, soucieux de leur développement ainsi que du bien-être de leurs populations, l'occasion de conquérir une place de choix dans le concert des Nations. Pour s'inscrire dans cette logique, le Gabon exécute un projet gouvernemental dénommé Réseau de développement durable Internet (RDD-INTERNET). Opérationnel depuis octobre 1996, ce projet vise une plus grande accessibilité et visibilité de l'information publique par les citoyens, pour soutenir la prise de décision et le développement.

Le concept fondamental qui sous-tend le projet est l'établissement au niveau national d'une capacité à produire, à exploiter et à échanger l'information adaptée entre divers partenaires nationaux en vue d'une meilleure prise de décision et pour promouvoir un développement durable. Ce projet a pour but aussi de favoriser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment INTERNET dans l'optique d'accroître la collaboration entre les différents acteurs et opérateurs du développement durable. Il permettra à la fois l'accès à l'information disponible à l'extérieur via les connexions internationales et la disponibilité à l'échelle nationale d'un réseau de partenaires, pour favoriser la production, l'organisation, l'accès et l'échange permanent de données et d'informations entre les différentes institutions nationales, internationales et régionales, partenaires du développement durable au Gabon. Ce projet devrait constituer un cadre de coordination de l'action gouvernementale pour l'organisation de son système d'information et

pour l'accès généralisé à celle-ci. Il vise à accroître la capacité de prise de décision des gouvernants et encourager l'implication des communautés locales dans le processus de développement durable.

Ce réseau est découpé en plusieurs systèmes d'informations à caractère public et privé. Le système national d'information est ainsi organisé autour de neuf sous-réseaux thématiques appelés "pôles sectoriels". Ces pôles regroupent les institutions, les individus, les Ong, les projets nationaux et sous régionaux et les entreprises travaillant dans un domaine donné. On trouve donc les secteurs suivants : environnement, éducation, enseignement supérieur et recherche, santé et population, médias culture et arts, collectivités locales, administration, commerce, tourisme et industrie, les organismes internationaux, les ONG.

L'un des objectifs est d'amener les partenaires d'un même pôle à coopérer, échanger et partager à la fois l'information, les expériences, les synergies, entre eux et avec le public mondial pour le développement du pays. Le projet est supervisé par un Comité national de pilotage comprenant les représentants des secteurs et des bailleurs de fonds, et il est exécuté par une unité nationale de coordination de quatre personnes, et des unités sectorielles de coordination. L'acquisition des équipements nécessaires au serveur principal et aux points focaux sectoriels, et un programme de formation afin d'encourager les acteurs à utiliser les services du réseau, sont prévus.

Puis, sous la pression de la Banque mondiale et dans la foulée des réformes structurelles et institutionnelles consécutives à la dévaluation du franc CFA, **la seconde réforme majeure a consisté à libéraliser le secteur des télécommunications entre 1999 et 2000, l'ouvrant ainsi aux opérateurs privés.**

En effet depuis cette date, trois opérateurs de téléphonie mobile sont désormais installés au Gabon : Libertis, (filiale de Gabon TELECOM), Telecel Gabon (filiale de Atlantique Télécom), et Celtel Gabon (filiale du groupe sud africain MSI Cellular).

Comme autre réforme, il y a aussi **la scission de l'Office des Télécommunications en deux entités** : Gabon Poste d'une part et Gabon Télécom de l'autre.

Par ailleurs, le Code des télécommunications a prévu la mise en place d'un organe de régulation indépendant chargé de formuler les règles et les procédures régissant la production et la fourniture de services de télécommunications. L'unanimité s'est faite en effet depuis longtemps sur la nécessité d'un tel organe dans un régime libéralisé et ouvert à la concurrence si les pays en développement notamment veulent s'approprier les technologies de l'information et de la communication et se positionner sur le marché mondial, **l'Agence de Régulation des Télécommunications (ARTEL) dans le cas du Gabon.**

Autorité administrative placée sous la double tutelle du ministère de la Communication, des postes et des technologies de l'information, puis du ministère de l'Economie, des finances, du budget et de la privatisation, régie par la loi n° 005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise l'Agence de régulation des télécommunications but principal la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur des télécommunications, ses missions sont les suivantes : veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de télécommunications ; s'assurer que l'accès aux réseaux ouverts au public s'effectue dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ; garantir une concurrence saine et loyale dans le domaine des télécommunications ; définir les principes devant régir la tarification des services fournis ; instruire les demandes d'autorisations et de déclaration, et préparer les décisions y afférentes ; préparer les dossiers et lancer les appels d'offre pour concessions, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; définir les conditions et les obligations d'interconnexion et de partage des infrastructures ; assurer la gestion du spectre des fréquences attribuées au secteur des télécommunications, notamment l'assignation et le contrôle des fréquences dudit secteur ; établir et gérer le plan de numérotation ; soumettre au gouvernement toutes propositions et recommandations tendant à développer et moderniser le secteur des télécommunications ; instruire les dossiers d'homologation des équipements terminaux et préparer les décisions y afférentes ; exercer toute mission d'intérêt général que pourrait lui confier le gouvernement dans le secteur des télécommunications ; et émettre un avis sur les projets de textes à caractère législatif et réglementaire en matière de Télécommunications.

III-2 L'état de l'offre et de la demande des services

Les réformes institutionnelles entreprises au Gabon, la relative qualité et l'étendue du réseau de télécommunications, la disponibilité des ressources humaines et l'esprit d'entreprise qui anime un nombre grandissant de jeunes Gabonais ont créé les bases de la diffusion et du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Mais, en dépit des actions de promotion et des nombreuses mesures d'incitation lancées par le Gouvernement et des organisations internationales, les technologies de l'information et de la communication restent inaccessibles pour de nombreuses entreprises et la grande majorité de la population.

III-2-1 Sous-développement des industries d'équipements et vive concurrence sur le marché de l'offre de matériels

En tant que secteur de production manufacturière, l'industrie des technologies de l'information et de la communication inclut plusieurs composantes que l'on peut regrouper en quatre catégories de produits : les équipements de télécommunications, les équipements de traitement de données et les logiciels, les semi-conducteurs et l'électronique grand public. Au Gabon en dehors de quelques timides expériences de montage de téléviseurs, il n'existe guère d'industries de haute technologie fondées sur la micro-électronique ou l'informatique. Cette absence d'unités de production d'équipements ne fait du reste que refléter le blocage du processus d'industrialisation de l'économie en général. Or, en l'absence de telles activités, il est illusoire d'espérer surmonter rapidement et facilement les difficultés liées à l'appropriation et aux délais d'apprentissage des nouvelles technologies.

Constituée quasi-exclusivement de matériels importés, l'offre d'équipements informatiques, de télécommunications et audiovisuels est ainsi assurée par une multitude de vendeurs de taille très variable. La gamme des produits offerts est largement dominée par ceux des grands constructeurs comme IBM, Bull, Compaq, HP, Dell, etc. pour les ordinateurs, ou comme Alcatel, Philips, Bell, Motorola,... pour les équipements de télécommunications.

On retrouve la même domination du marché de l'audiovisuel par des marques mondialement connues. Ces matériels coexistent cependant avec une multitude d'autres matériels dont le nombre s'accroît au fur et à mesure que se multiplient les petits revendeurs. Si la vive concurrence, qu'une telle situation crée, a permis de diversifier les possibilités de choix de la clientèle, elle n'a pas en revanche provoqué une baisse sensible des prix du marché. Le caractère oligopolistique du marché de l'industrie des technologies de l'information et de la communication fait que les prix dans chaque pays, dans les pays en développement particulièrement, sont en réalité déterminés par les stratégies commerciales d'une dizaine à une quinzaine de firmes multinationales.

III-2-2 La téléphonie

A défaut de l'implantation d'industries de haute technologie, le niveau de développement des applications et des services liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est généralement considéré comme une solide rampe de

lancement pour l'entrée d'un pays dans l'économie de l'information. Cette hypothèse peut se vérifier dans le cas du Gabon à travers différents réseaux.

Le téléphone fixe

Le réseau téléphonique classique filaire au Gabon souffre des mêmes maux que les autres réseaux matériels ; il est mal réparti, discontinu avec un service de qualité médiocre avec des coûts élevés. Pourtant le Gabon semble jouir d'une situation relativement bonne en Afrique : si l'on se réfère aux statistiques officielles des télécommunications il serait un des mieux pourvus d'Afrique avec un nombre de lignes relativement élevé par rapport à sa population¹, 32 lignes pour 1000 habitants mais avec une forte distorsion entre villes et campagnes puisque toutes les lignes sont en ville et que Libreville avec plus de la moitié de la population, regroupe à elle seule 72% des lignes, soit 85 lignes pour 1000 habitants tandis que le reste du pays n'en compte que 12.

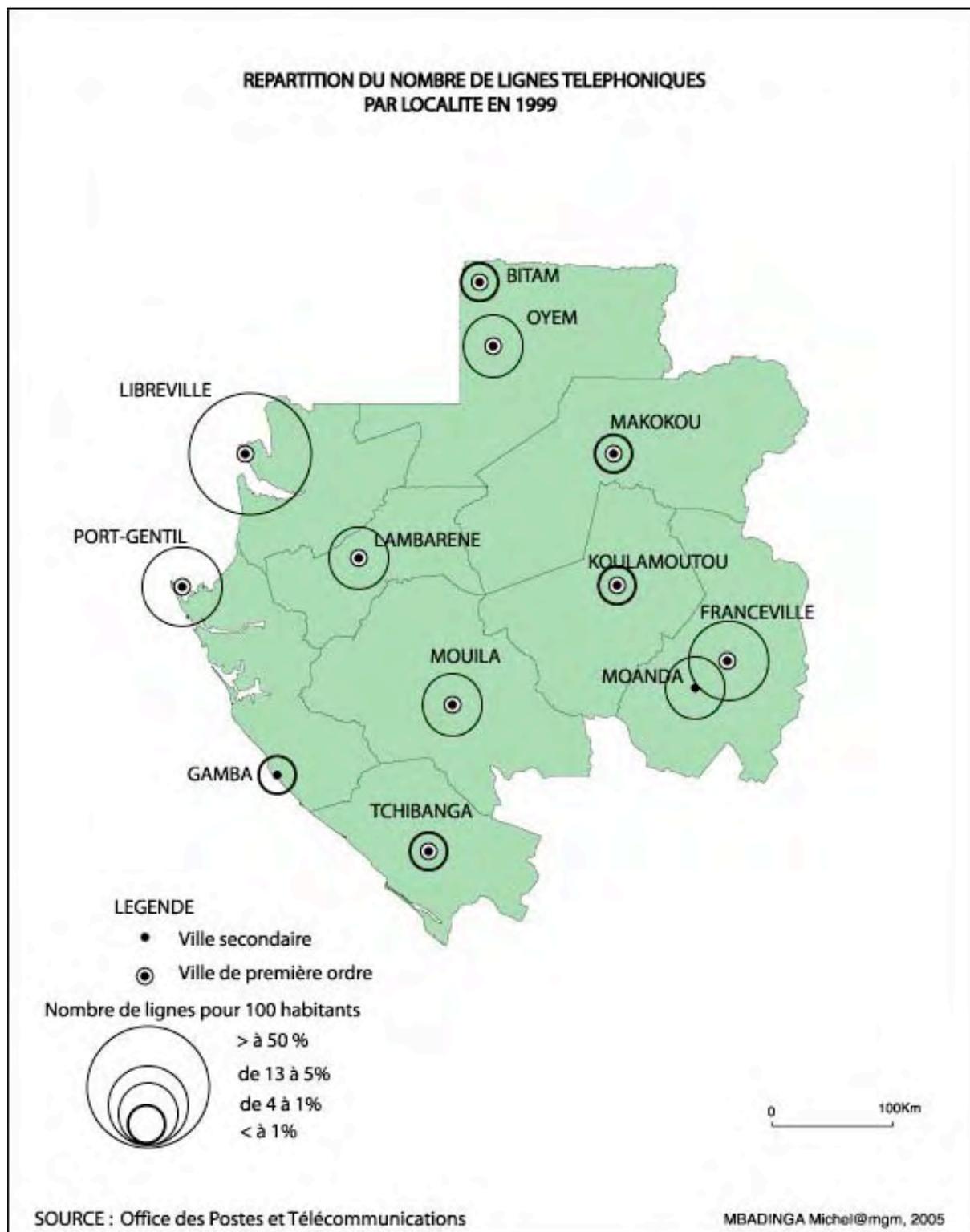
Tableau 40 : Situation des télécommunications au Gabon (1993-1997)

	1993	1995	1994	1996	1997
DEMOGRAPHIE, ECONOMIE					
Population	1020	1080	1050	1106	1138
PNB par tête US\$	5299	4730	3991	5120	
RESEAU TELEPHONIQUE					
Lignes téléphoniques principales	29834	32000	31398	35000	37253
Lignes principales pour 100 habitants	2.92	2.96	2.99	3.16	3.27
% en Zones urbaines				100%	
population de la ville principale				26,70%	
% des lignes de la ville principale				71,80%	
Lignes ville principale) pour 100 habitants				8,5	
Lignes(reste du pays) pour 100 habitants				1,22	
Lignes digitales %	97.80	96.00	87.00	96.00	97.60
Liste d'attente		3500		91000	10 000
Téléphones publics				518	830

Source : Chéneau-Loquay Annie, Rapport sur les NTIC au Gabon.

La situation apparaît moins favorable si l'on se réfère aux statistiques de l'opérateur national qui ne comptabilise que 27 065 lignes fixes en 1999, mais une forte croissance du nombre de téléphones cellulaires, 26 000 contre 9 500 selon l'UIT deux ans plus tôt. La répartition spatiale du parc confirme bien les déséquilibres régionaux et l'extrême polarisation des activités modernes sur Libreville, comme on peut le constater sur la carte 24.

Carte 24



De nos jours, Gabon Télécom compte environ 40 000 abonnés au réseau fixe, pour une population estimée à 1,3 million d'habitants, et donc une télédensité de 2,5 %. Le réseau de télécommunications filaires de Gabon Télécom dispose d'une technologie répondant aux normes européennes, par exemple la numérotation à 8 chiffres. Par ailleurs les réseaux AMPS

¹ CHENEAU-LOQUAY (A.), *Rapport sur les NTIC au Gabon*.

ont amélioré la couverture téléphonique en milieu rural ainsi que les besoins de transmission de données à bas débit. Un réseau VSAT couvre les services de téléphonie rurale. L'ensemble dispose de 24 autocommutateurs pour une capacité de plus de 55 000 abonnés. Le réseau AMPS est constitué de 2 autocommutateurs et de 10 cellules implantées à Libreville et dans 7 des 9 capitales provinciales, soit un taux de couverture de 85% et une capacité de plusieurs dizaines de milliers d'abonnés supplémentaires.

Les télécommunications internationales sont assurées par deux centres de télécommunications spatiales opérant sur deux satellites INTELSAT. Cette base est complétée par un autocommutateur de transit international, un nœud Internet, un réseau spécialisé de transmission de données, GABONPAC, une passerelle télématique - COMTEL, une messagerie et une passerelle d'échange de données informatisées. Ce dispositif offre aux usagers gabonais l'accès à tous les services télématiques locaux et étrangers, ainsi qu'à tous les services vidéotexte du Gabon depuis la France sur 3619 Gabon. Depuis quelques années Gabon Télécom pousse un important projet de téléphonie rurale renforçant l'offre de service de la carte prépayée Ogooué. D'ici 2025, l'objectif est d'installer des postes téléphoniques publics dans tout le Gabon.

Les communications par téléphone mobile

Comme dans les pays développés, le téléphone mobile connaît en Afrique un succès qui dépasse les prévisions les plus optimistes, succès plus immédiat que celui d'internet¹. A l'échelle du Gabon, le réseau cellulaire à la fois épouse la structure des anciens réseaux installés, mais aussi, étant donné sa configuration spécifique, permet à des zones périphériques, dépourvues de toutes autres infrastructures modernes, d'accéder aux lieux centraux. En effet, introduite en 1986 avec le réseau AMPS (standard américain) qui avait atteint au moins 8 860 abonnés en 1999, ce système a connu son évolution la plus spectaculaire avec la norme européenne dite GSM, opérationnelle la même année¹. En octobre 2003, trois opérateurs se partagent un bassin téléphonique intra-urbain (reposant sur le système de prépaiement).

Le marché a explosé à la fin de l'année 2000, dépassant en six mois les prévisions faites sur 3 ans (50 000 lignes). En janvier 2003, selon une enquête auprès des professionnels, les trois opérateurs (Libertis, Telecel et Celtel) se partageraient un marché de 176 000 abonnés actifs.

¹ CHENEAU LOQUAY, *Les territoires de la téléphonie mobile en Afrique*, Netcom, p121.

Tableau 41 : Nombre d'abonnés actifs (Estimations en janvier 2003)

	Abonnés actifs	Part de marché
Libertis	86 000	49,00
Celtel	55 000	31,00
Telecel	35 000	20,00
Total	176 000	100%

Source : CNUCED/OMS, Evaluation de l'état des connaissances et de l'utilisation des NTIC liées au commerce au Gabon, p19.

Le marché potentiel est évalué à 400 000 abonnés voir 600 000 (près d'un habitant sur deux). La concurrence se durcit progressivement, avec des baisses de prix et le développement des services offerts par chaque réseau.

Libertis, qui est la filiale de Gabon Télécom, a le réseau le plus étendu, la majorité de la clientèle et une offre de services plus variée ; suivent Celtel Gabon et Télécel Gabon, filiales de groupes internationaux dont l'offre différenciée des services renforce la concurrence dans ce secteur où la pénétration socio-territoriale inégale et les travaux d'extension respectifs devraient parvenir à moyen terme à une couverture du pays de 85 %.

La connexion internet

Avec un parc informatique évalué à 25 000 ordinateurs (soit 1 pour 50 habitants) et 55 000 internautes en 2001 contre 3 000 en 2000, le réseau Internet du Gabon, dont la connexion officielle date de 1997, reste limité par une enveloppe discontinue et disparate (juxtaposition d'équipements obsolètes et modernes) de l'infrastructure des télécoms dont il épouse les contours. Ce réseau se compose en 2003 d'un nœud principal situé à Libreville avec deux entrées (une de Câble & Wireless aux États-Unis et l'autre de France Télécom en France). Le débit initial de 512 Kb/s (2001) a été porté récemment à 45 Mb/s avec la mise en service du câble SAT3. Huit nœuds secondaires de 128 Kb/s sont raccordés à ce nœud principal.

La connexion par satellite de 64 Kb/s, qui alimente l'Université des sciences et techniques de Masuku (Franceville) à partir des États-Unis depuis février 2000, complète cette infrastructure.

Le niveau de pénétration d'Internet est en croissance rapide, particulièrement dans les grandes villes où la qualité des liaisons téléphoniques le permet (Libreville, Port-Gentil,

¹ MAKANGA BALA Pépin, *Les télécommunications*, Atlas de l'Afrique (Gabon), p 45.

Franceville). Les principales utilisations semblent être le courrier électronique, le "chat" et la visite de sites, très largement orientée vers des sites étrangers. Le commerce électronique reste très marginal, en partie à cause des coûts très élevés. En 2003 les coûts de connexion, en francs Cfa, des différents opérateurs se présentait de la manière suivante :

	Coût/Minute Intra opérateur	Coût/Minute Inter opérateur	Coût/Minute Vers internaut	Coût du SMS
Gabon Télécom	50	250	700	
Libertis	100	250	700	50
Celeteel	100	250	700	75
Telecel	90	250	700	NC

Source : CNUCED/OMS, Evaluation de l'état des connaissances et de l'utilisation des NTIC liées au commerce au Gabon, p 21.

III-2-3 L'audiovisuel

Un réseau de radiodiffusion télévisuelle et sonore vétuste

La radio demeure de loin le principal média en Afrique, le nombre de postes radiophoniques dépassant de beaucoup celui de tout autre appareil électronique. Il est courant de voir des groupes s'agglutiner autour d'un poste de télévision. Le partage des sources d'information constitue en fait une des caractéristiques du paysage audiovisuel africain : un journal est souvent lu par plus de dix personnes; on estime qu'il y a, en règle générale, trois utilisateurs pour chaque connexion Internet et il n'est pas rare de trouver la plupart des habitants d'un village groupés autour du seul poste de télévision disponible, souvent relié à une batterie automobile ou à un générateur d'électricité.

Aussi est-il aisé d'affirmer que toute politique de développement du secteur de l'information et de la communication qui ne tiendrait pas compte de la nécessité d'élargir l'accès aux médias traditionnels serait tout à fait incomplète.

Le réseau de radiodiffusion télévisuelle et sonore au Gabon a été en grande partie mis en service entre 1985 et 1987. De nombreux émetteurs sont en panne ou fonctionnent à puissance réduite. Ce réseau désormais obsolète devrait être remplacé par un réseau moderne afin d'assurer une meilleure couverture du territoire et une meilleure qualité du service des chaînes de télévision et de radio publiques. Ces remarques pour l'année 1997 (rapport telecom cité) semblent être encore valables de nos jours.

Des radios pour tous les goûts

On estime qu'il est aujourd'hui possible d'atteindre plus de 60% de la population africaine grâce aux réseaux terrestre de radiodiffusion. Dans les zones rurales on reçoit l'une ou les deux chaînes diffusées par l'opérateur public national. Plusieurs provinces ont créé des radios locales conçues sur place : à Port Gentil, Oyem, Makoko, Tchibanga Franceville,

Les autorisations d'émettre ne sont pas octroyées par un organe de régulation mais par le ministère de l'Information.

Aujourd'hui en l'absence d'un réel soutien de l'Etat, les diffuseurs publics sont tentés de mettre l'accent sur une programmation économiquement rentable et donc de recourir à l'importation de programmes au détriment de contenus plus en rapport avec la réalité locale. Une émission très écoutée sur les femmes ne dispose d'aucun moyen, les journalistes se déplacent par leurs propres moyens et ne peuvent pas sortir de Libreville.

La radio internationale Africa n°1 fut créée en 1981. C'est une station semi-commerciale qui peut être reçue dans toute l'Afrique et compterait quelque 14 millions d'auditeurs. Africa n°1 a désormais un site sur Internet mais elle a des problèmes d'argent, son principal concurrent est RFI (Radio France internationale).

Des stations commerciales en FM ont vu le jour à la suite des mesures de libéralisation prises à partir de l'ouverture du régime politique après la conférence nationale de 1990 : Radio Soleil proche du parti des bûcherons ; Radio Unité, proche du PDG ; Radio Mandarine qui diffuse de la musique ; Génération nouvelle ; Radio Nostalgie, une représentation de la radio française,

Il existe aussi des radios religieuses. Notre Dame du perpétuel Secours, Sainte Marie, proche du Vatican. Ces radios émettent sur Libreville et ses environs

La majorité des stations commerciales gabonaises diffuse des programmes de divertissement et des informations. La production est limitée et on se contente souvent de reprendre les informations données par le diffuseur national. Les informations et l'activité locale, en particulier celles concernant les régions situées hors de la capitale, sont rarement couvertes. Si les autorisations d'émettre précisent bien l'obligation de diffuser des informations à caractère local, cette règle est souvent ignorée et il n'est pas possible de la faire respecter en raison de la faiblesse des ressources accordées aux organes de régulation.

Le secteur privé n'a pas montré d'empressement pour créer des stations de radio rurales. Les promoteurs de stations radio, soucieux avant tout de dégager des profits, s'intéressent très peu (ou pas du tout) à la diffusion de programmes pour les communautés

marginalisées. La population rurale n'a, en conséquence, pas d'autre choix que celui d'écouter les rares stations locales disponibles sur le réseau.

Le pouvoir politique n'a pas toujours accepté la nouvelle liberté de parole de certaines radios au Gabon. Deux stations ont été supprimées : Radio Liberté (qui selon plusieurs sources, aurait été bombardée par la garde présidentielle) et Fréquence Libre (qui fut démantelée). Radio Soleil est en butte à un certain ostracisme dont les causes semblent être politico-commerciales et son existence est problématique.

Les nouvelles radios ont par contre été bien accueillies par la population. Elles ont ouvert leurs antennes aux associations et aux syndicats. On déplore cependant l'absence d'une radio "culturelle" ciblée sur les questions de développement. On cite l'exemple d'une association de lutte contre le sida qui manque de structures d'accueil pour diffuser ses informations.

La BBC voudrait pouvoir émettre en FM à Libreville, mais la condition posée par le gouvernement est que Africa n°1 puisse aussi être reçue en FM à Londres ; RFI est en FM à Franceville.

L'Afrique est également depuis peu couverte par un satellite de diffusion numérique de la compagnie World Space établie aux Etats-Unis. Des diffuseurs d'Europe, des Etats-Unis, d'Afrique du Sud, d'Egypte, du Burkina Faso, du Kenya et du Mali ont déjà donné leur accord pour fournir des programmes. Près de 80 canaux audio seront accessibles partout en Afrique à toute personne qui pourra déboursier près de 150 dollars pour l'acquisition d'un poste radio numérique spécial. Des services de données seront également disponibles. De plus, World Space a créé une fondation à but non lucratif (la WorldSpace Foundation) qui consacra 5% des canaux à des programmes d'intérêt public et à des objectifs de développement¹

Des chaînes nationales de télévision en difficulté

Le système de diffusion des télévisions nationales s'apparente à celui de la radio même s'il est encore plus restreint puisqu'il ne dessert, que les grandes villes. RTG 1 avec 22 émetteurs couvre en principe l'ensemble du territoire mais elle aurait des problèmes d'équipement, et couvre en fait les chefs lieux de neuf provinces seulement...Elle dispose d'une trentaine de journalistes, de caméras Betacam, d'un seul véhicule de reportage, d'un matériel extrêmement vétuste de machines à écrire mécaniques, il n'y a pas d'ordinateurs. Il est très compliqué de téléphoner. Dans de telles conditions " le journal est vide ".

¹ Thème 5 du colloque d' « African Development Forum (ADF) » : *Politiques et stratégies pour accélérer le développement de l'infrastructure de l'information en Afrique* (<http://www.un.org/depts/eca/adf/adf99m.htm>)

La chaîne RTG2 avec 6 émetteurs a les mêmes problèmes ; elle ne dispose que d'un seul véhicule, pour une trentaine de journalistes, une même salle pour la radio et la télévision ce qui n'est pas correct pour les conférences de rédaction.

La télévision nationale diffuse sept heures par jour. La deuxième chaîne n'est pas reçue au nord à Oyem mais il y existe une station de radio locale et une télévision grâce à des aides de l'Allemagne.

Les programmes sont essentiellement constitués de rediffusions de séries américaines et européennes entrecoupées de documentaires souvent anciens et avec un journal d'informations surtout nationales le soir, suivi de l'interview d'une personnalité liée à l'actualité. Des ressources supplémentaires devraient être accordées aux télévisions locales pour diminuer la part des programmes étrangers au profit de programmes locaux.

Des chaînes étrangères très coûteuses

L'ouverture des autorisations de diffusion a élargi la disponibilité de programmes de télévision par satellite. La tendance est la même que celle observée pour la couverture radio puisque Canal+ avec sa filiale Canal Horizons domine l'audience dans les pays francophones.

Il existe cependant des télévisions privées au niveau de Libreville : TV plus née en 1998 (appartenant à quelques investisseurs gabonais), chaîne de divertissement ; et Tele Africa, une chaîne cryptée (montée par un investisseur Français) qui propose un journal en images.

De nos jours, l'audience des programmes de télévision diffusés par satellite n'est pas constituée seulement par les élites urbaines qui peuvent s'acquitter des frais d'abonnement et acquérir les équipements de réception nécessaires, mais aussi par des habitants des quartiers modestes de Libreville. Le système de réception fait en effet l'objet de trafics divers qui permettent une baisse considérable des prix et donc un accès élargi aux catégories sociales moins privilégiées¹.

On peut capter les chaînes disponibles, numériques et analogiques il existe plusieurs manières de procéder :

- par l'intermédiaire d'une parabole et avec démodulateur, l'abonnement à la société SAT Afrique est de 294 000 F Cfa par an ; ou grâce à une petite antenne qui permet de capter

¹ Les antennes paraboliques et leur système de décodage sont très coûteux, et ont une faible pénétration. Il existe trois vendeurs de paraboles sur le marché qui assemblent et vendent un matériel en provenance en grande partie des Etats-Unis : une antenne avec démodulateur coûte environ 1,2 millions de F CFA, à cause semble-t-il de l'étroitesse du marché. Certain ne vend qu'une dizaine d'antennes par mois. Pour la coupe du monde 2002, par exemple, une promotion avait été faite, ce

les micro-ondes (MMDS qui vient d'Angleterre). Ce deuxième système est commercialisé par TVSAT, station privée de télévision, créée en 1986, qui transmet ses propres programmes avec un codage en micro-ondes et offre l'accès au bouquet Canal Plus (Canal Horizon, TV5, CNN international, BBC) pour un abonnement annuel de 694 000 F cfa.

Mais la fraude est très courante car il est facile de décrypter le signal de TVSAT, des antennes et des décodeurs se vendent sur le marché. On peut estimer que 60% à 70% des foyers qui reçoivent le signal ne paient pas d'abonnement. Selon un spécialiste, Canal Plus laisse faire alors qu'il suffirait que TVSAT change son système de décodage pour éviter la fraude.

Face à la concurrence croissante dans le secteur de la diffusion par satellite plusieurs pays africains tendent, depuis un certain nombre d'années, à s'associer¹. L'objectif que visé reste la baisse des prix des équipements, et la diffusion des programmes locaux sur des systèmes numériques.

III-2-4 Une floraison de journaux

Le premier journal gabonais, le quotidien gouvernemental, l'*Union*, a été créé en 1975. On le trouve dans les grandes villes. Il a atteint un tirage de 15 à 18 000 copies à la fin des années 1980, 20 000 en 1998. Tous les médias étaient alors étroitement subordonnés au régime politique. Puis à partir de la conférence nationale de 1990, il y a eu une explosion médiatique. L'Etat s'est quelque peu désengagé de l'*Union* devenu plus ouvert, mais qui demeure le seul quotidien. La presse reste cependant sous contrôle du pouvoir politique.

Des hebdomadaires sont nés, en relation avec la création de nouveaux partis politiques : *Misamu* (les Nouvelles) lié à un parti d'opposition (Morena de l'abbé Noel NGOA) ; *La relance*, proche du PDG, parti au pouvoir ; *Le Bûcheron*, du rassemblement national des bûcherons, du Père Paul Mba Abessolo ; *Le Progressiste*, avait disparu, il a réapparu lors de la campagne électorale de 2001 ; puis interdit de toute publication depuis 2003.

Deux journaux satiriques qui ont cessé de paraître en raison des poursuites dont ils ont souffert : *la Griffes*, journal satirique, a été l'objet des poursuites et des procès ; *la Cigale*

qui avait ramené le prix à 800 000 F Cfa. Au dire de certains spécialistes, le matériel de communication supporterait 43% de frais de douane, ce qui est plus élevé que dans les pays voisins.

¹ Les pays africains cherchent à s'associer pour développer des capacités, partager le coût des infrastructures et des programmes. L'Egypte et l'Afrique du Sud se sont déjà orientées vers la distribution internationale mais en langue anglaise. En 1995, une société privée sud-africaine a lancé le premier service numérique de réception de télévision par satellite accessible directement par abonnement, appelé DSTV. Ce service offre aux abonnés 30 chaînes de télévision et 40 programmes audio partout en Afrique. L'année dernière, 1999, la télévision d'Afrique du Sud, SABC, a lancé Channel Africa, une chaîne d'information et de divertissement diffusée par satellite qui vient en complément du service radio en ondes

enchantée, dont le Directeur de la publication et un journaliste ont été emprisonnés. D'une manière générale, les mêmes journaliste écrivent dans différents journaux sous divers pseudonymes ; il y a eu des dérives, un manque de professionnalisme des journalistes et la dimension entrepreneuriale de la presse est méconnue.

La presse est cantonnée en zone urbaine, elle est imprimée à un coût élevé par la société Multipresse, la seule à posséder des rotatives. Le marché publicitaire est étroit, on ne peut pas vivre des ventes seules. L'*Union* journal national, s'adresse essentiellement aux librevillois, les provinces sont marginalisées, une seule page concerne Port Gentil.

Les médias privés ont su relever le défi technologique et utiliser les NTIC. Les journaux ont pu se créer grâce à l'utilisation des techniques de production assistée par ordinateur qui réduisent les coûts de fabrication. Ce sont les médias publics qui sont en retard de ce point de vue. Les radios et télévisions utilisent le courrier électronique et Internet pour la recherche d'informations.

Par contre si la technique a fait des progrès, les obstacles de type social et politique demeurent. Les professionnels des médias au Gabon ont des difficultés pour accéder aux sources d'informations officielles. Souvent les responsables craignent de livrer des informations, habitude ancrée dans les mentalités¹.

Le paysage médiatique gabonais, est confronté à plusieurs problèmes. Le problème majeur pour ces médias est leur survie économique, peu d'entre eux ont les moyens de devenir des entreprises rentables. Le pluralisme médiatique est encore difficile à traduire dans les faits. La loi ne prévoit pas de soutien à la presse privée. Aucun média ne respecte les quotas en terme de promotion des langues et des cultures locales. Le conseil national de la communication qui doit veiller au bon fonctionnement de la liberté de la presse, ne bénéficie pas d'une totale liberté d'action à cause du "système politique en place" auquel il est lié directement ou indirectement.

courtes. Des contacts ont été pris au Gabon pour un projet de collaboration avec le Sénégal pour créer une chaîne de télévision d'information. Africa n°1 serait en partenariat avec Sud Radio.

¹ Pourtant, la législation en matière de communication est intégrée dans la loi fondamentale qui consacre la liberté d'expression dans son titre préliminaire et qui stipule que la communication audio visuelle et écrite est libre au Gabon sous réserve du respect de la dignité humaine.

IV L'IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION SUR L'ECONOMIE

A travers les analyses précédentes nous avons tenté de mettre en évidence le double rôle de branche d'activité et de facteur de production que jouent les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'économie du Gabon. Cette caractéristique implique qu'on distingue clairement la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication - ce qui équivaut au développement de leur utilisation dans certains secteurs économiques - d'un côté, et le poids économique des activités de production de biens et de services liées aux nouvelles technologies de l'autre. Mais ni l'évaluation de la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ni la mesure de leur poids économique ne sont chose facile. Après avoir examiné le rôle généralement attribué aux télécommunications dans les théories de la croissance et du développement, nous tenterons d'évaluer la contribution de ce secteur sur l'activité économique du Gabon.

IV-1 Les télécommunications dans les théories de la croissance et du développement

On sait, depuis Adam Smith, que la croissance économique repose sur le progrès technique tel qu'il se trouve concrétisé dans les gains de productivité du travail notamment. Mais comme Joseph Schumpeter l'a montré à la suite, même si ces gains peuvent apparaître à n'importe quel moment, l'accélération du progrès technique dépend des grandes découvertes qui révolutionnent le système productif : la machine à vapeur à la fin du XVIII^e siècle, le chemin de fer durant la seconde moitié du siècle suivant, l'automobile, l'électricité et le téléphone durant la première moitié du siècle dernier. En engendrant de nouvelles méthodes de production, de communication et de transport, en créant de nouveaux marchés et de nouveaux types d'organisation industrielle, ces innovations ont en effet été à l'origine de longs cycles d'expansion économique.

Selon de nombreux économistes, on assisterait, depuis le début des années 1990, à une nouvelle ère d'innovations majeures, celle des industries de l'information et de la communication. Cette ère que beaucoup d'observateurs ont baptisée de « troisième révolution industrielle », serait également porteuse d'un nouveau cycle de croissance économique. Basées sur la numérisation, les mutations en cours font de l'information et de sa circulation accélérée, la nouvelle base matérielle et technologique de l'activité de production, mettant ainsi les activités de services, particulièrement les télécommunications, au coeur du système

productif. Dans l'approche qu'il propose des étapes de la croissance, Rostow¹ suggère que l'importance des télécommunications va de pair avec l'intensification et la complexification des échanges provoquées par l'expansion de la production industrielle. Le développement des activités marchandes entraîne en effet un accroissement des flux d'informations pour lesquels les télécommunications constituent des supports et des canaux de transmission indispensables pour les agents économiques impliqués. L'approche de Rostow se situe ainsi dans la tradition du modèle classique du développement économique selon lequel la croissance est fondée sur la dynamique de l'accumulation du capital qu'entraîne le progrès technique. Alors que les théories classiques de la croissance postulent que celle-ci peut être gênée par la décroissance de la productivité du capital, la théorie de la croissance endogène, se fondant sur la diversité des sources de productivité, considère au contraire que le progrès économique est un processus auto-entretenu. Selon cette approche, si les gains de productivité sont fondés sur le capital non seulement physique mais aussi humain, s'ils sont basés sur la recherche et l'innovation technologiques, ils peuvent entraîner un processus d'expansion économique ininterrompu. Vu sous cet angle, le développement des infrastructures publiques de télécommunications, par exemple, tend à agir sur la croissance en offrant l'occasion d'une triple accumulation du capital : sous forme physique et matérielle par l'extension du réseau téléphonique installé ; au plan technologique par l'introduction de nouvelles technologies ; sous forme de capital humain grâce au processus d'apprentissage et d'adaptation que cela suppose. La théorie de la croissance endogène ne situe donc pas le rôle des télécommunications en aval de la phase du décollage. Elle suggère plutôt l'idée que le développement des réseaux de télécommunications, tout comme l'électrification, doit accompagner la croissance économique. C'est cette corrélation entre densité téléphonique et développement économique que mesure *la relation de Jipp*².

Cette publication a été suivie d'autres études de type économétrique visant à relier la densité téléphonique au PNB par habitant. Les résultats de celles réalisées par le Comité Consultatif Télégraphique et Téléphonique (CCIT) de l'UIT furent recommandés à certains pays en développement pour la planification de leurs réseaux de télécommunications. Analysant la corrélation de séries de données échelonnées, Hardy³ est allé encore plus loin en montrant l'existence d'une double causalité entre le nombre de lignes téléphoniques et le niveau de développement économique mesuré par le PNB par habitant. L'auteur ajoute

¹ ROSTOW, 1960, *Les étapes de la croissance économique* ; il considère en effet que le développement d'une économie est un cycle qui passe par quatre phases successives : l'économie traditionnelle, le décollage, la maturation et la consommation de masse.

² JIPP, *Richesse des nations et densité téléphonique*, in *Journal des télécommunications*.

³ HARDY, *The role of the telephon in economic development*.

toutefois que l'effet d'entraînement est d'autant plus important que le niveau d'équipement en télécommunications du pays considéré est faible. Par ailleurs, des études d'inspiration micro-économique ont tenté d'évaluer l'impact de l'extension des infrastructures de télécommunications sur les performances des entreprises. Partant de la substitution de consommation de services de télécommunications à certains facteurs de production utilisés par l'entreprise (temps de travail, prix des facteurs), Bower a ainsi mesuré l'impact que les télécommunications peuvent avoir sur le fonctionnement des entreprises en tenant compte de leurs effets sur la compétitivité de celles-ci, le prix des facteurs et le développement des activités commerciales.

VI-2 La contribution productive des technologies de la communication

Les difficultés de délimitation des frontières du secteur, ainsi que l'évolution rapide des technologies elles-mêmes, rendent particulièrement délicate toute évaluation statistique et comptable des activités liées à ces technologies. Il est plus commode, dans ces conditions, d'analyser les interactions entre les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les autres secteurs économiques à travers l'impact d'un sous-secteur comme les télécommunications, en tant que principale base de développement de ces technologies. La contribution des télécommunications à l'activité productive se mesure à la fois à l'évolution de la production du sous-secteur et à la part relative de cette production dans la valeur des biens et services produits et dans la croissance du PIB.

Le secteur des technologies de l'information et de communication au Gabon est porteur de croissance. Il semble cependant que les performances réalisées par les entreprises, du moins au début des années 1990, ne sont pas à la mesure de leurs potentialités. Deux sociétés réalisent un peu plus de 83% du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur : l'Office des postes et télécommunications, avec comme activité la poste, la caisse d'épargne postale, l'express messagerie et la gestion des services de téléphone ; et les Techniques représentations radio, spécialiste de la radio communication.

En 1996, par exemple, le chiffre d'affaire augmente de 2,6%.

En millions de Fcfa	1994	1995	1996
Chiffre d'affaires	45 700,6	50 110	51 420

Source : DGE.

Un faible taux qui s'expliquerait par la contraction des activités de l'Office. Les recettes générées par les services de la poste étaient passées de 1,5 milliards de francs Cfa en 1995 à 1,4 milliard en 1996, soit une baisse de 6,6%. Mais, on constate aussi une baisse d'activité au

niveau des services de la téléphonie, principalement à cause d'une faible augmentation du nombre d'abonnés et de la capacité des équipements. Le réseau de Libreville étant déjà saturé, surtout au niveau du cellulaire.

En effet, introduite depuis 1986, avec le réseau AMPS (standard américain) qui avait atteint au moins 8 860 abonnés en 1999, ce système a connu son évolution avec la norme européenne GSM, opérationnelle la même année. La libéralisation de la branche de la téléphonie mobile, a entraîné l'arrivée de trois opérateurs : Libertis, filiale de Télécom Gabon ; Télécél et Celtel, deux opérateurs privés. A la fin de l'année 2 000 ces deux opérateurs comptaient près de 46 000 abonnés. On note un certain dynamisme au sein de cette branche, qui s'expliquerait par : les facilités offertes par les différents opérateurs aux clients pour l'obtention des lignes ; l'amélioration de la qualité du service et les efforts réalisés pour l'extension du réseau ; et les offres commerciales attrayantes qui incitent les consommateurs aux revenus moyens à s'abonner au GSM (abonnements prépayés, messagerie vocale et écrite gratuite, pack GSM, ...).

Dès l'année 2 000, le chiffre d'affaires global du secteur augmente de 10% :

Tableau 42 : Evolution de l'activité dans la branche des Télécommunications

(En milliards de Fcfa)	1996	1997	1998	1999	2000	00/99
Chiffre d'affaires	51,420	57,125	64,388	69,583	76,893	10,5%
Valeur ajoutée	39270	38,860	53,505	48,360	50,861	5,2%
Masse salariale	14,486	14,033	18,138	19,850	21,976	10,7%
Investissements	4,123	4,530	4,812	13,137	32,136	144,6%
Effectifs	2 186	2 139	2 397	2 312	2 376	2,8%

Source : DGE.

Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs : le dynamisme lié à l'arrivée de nouveaux opérateurs dans le segment "téléphonie mobile" (Celtel qui a démarré ses activités en juin 2000, réalise 6,1% du chiffre d'affaire du secteur) ; l'accroissement de 10,3% des prestations de Gabon Télécom sur les télécommunications internationales pour une valeur estimée à 15 milliards de F cfa, contre 13,6 milliards l'année précédente¹ ; l'augmentation de l'activité de DHL.

Les effectifs étaient en hausse de 2,8% en 2000 à cause de la création de 84 emplois de la société Celtel et une augmentation de 12,5% des employés de DHL ; la hausse des effectifs qui s'est suivie par celle des investissements du sous-secteur des télécommunications.

¹ Tableau de bord de l'économie gabonaise, Op. Cit, p 66.

En guise de conclusion à ce chapitre, c'est surtout dès le V^e Plan de développement économique et social (1984-1988), que l'État gabonais affirme le choix des télécommunications comme l'un des secteurs prioritaires de l'économie. Par la suite, l'objectif de la diversifier en une économie de services fait de la diffusion des technologies de l'information et de la communication une « nécessité absolue pour le développement ». S'appuyant sur l'opérateur public, l'Etat a, à partir des années 1980, consenti des investissements massifs en infrastructures de télécommunications. Mais si cette course aux investissements a entraîné un important transfert de technologies au bénéfice du Gabon et permis de construire une base de diffusion et d'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication à divers segments d'activité, elle n'a pas encore permis de surmonter toutes les difficultés liées à leur absorption et à leur appropriation par les structures et les acteurs économiques. Au dire de certains spécialistes, la privatisation de Gabon Télécom (qui tarde à se réaliser), mais surtout celle des secteurs de la téléphonie mobile arrivera à résoudre un tel handicap.

L'une des idées fortes en matière d'aménagement du territoire est de doter les territoires d'infrastructures de télécommunication. Avec une superficie de 266 667 km², couverte en grande partie par la forêt, et impraticable en toute saison, la privatisation du secteur des télécommunication au Gabon est, sans aucun doute, l'une des voies possibles pour non seulement combler son "retard technologique"¹, mais aussi développer et désenclaver son territoire. Mais, l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication nécessite la mise en place de politiques volontaristes dans le secteur de l'éducation notamment, en faveur de l'implantation des infrastructures de télécommunications, d'eau et d'électricité dans les zones isolées. Il ne sert à rien d'investir dans les autoroutes de l'information si l'on ne dispose pas de véritables voies d'accès. De même l'impact sur les revenus agricoles d'un accès à Internet et aux marchés extérieurs sera

¹ La théorie du rattrapage technologique : Il s'agit du rôle que l'Internet joue ou est appelé à remplir pour le développement des communautés africaines. On analyse ici les enjeux sociaux de l'insertion actuelle et possible de l'Internet dans cette Afrique qu'on caractérise non seulement par l'insuffisance des conditions optimales d'accueil des NTIC, mais aussi comme un marché potentiel où la concurrence et le dérèglement du marché serviront à la connectivité populaire. L'invitation à communiquer le contenu africain sur les réseaux, l'appel aux organisations locales et internationales à améliorer les infrastructures d'accueil et de diffusion informatiques en Afrique, l'élaboration des projets d'extension des réseaux et d'amélioration de leurs services en Afrique, le souhait de voir les NTIC participer au processus de démocratisation des pays africains et à la redynamisation de l'enseignement et des recherches en Afrique, etc., n'ont de sens que placés dans la perspective de la clarification du rôle des NTIC dans le développement des sociétés africaines.

En tant que contient de l'avenir, l'Afrique ne peut devenir un marché viable en restant en marge de l'économie mondiale. Dans ce contexte de rattrapage, l'Afrique est obligée, pour atteindre ses objectifs de développement par les NTIC, non seulement de s'insérer dans le processus de mondialisation du marché et de complexification croissante des échanges commerciaux, mais surtout d'adopter des méthodes, des outils et des logistiques de l'activité socio-économique des pays industrialisés. Ce qui revient à dire que pour combler son retard technologique, l'Afrique doit recourir à l'expertise technique et aux capitaux étrangers dans un contexte de privatisation partielle de l'opérateur national.

nul si les routes, les ports, les aéroports ou les moyens permettant d'acheminer et de livrer les récoltes font défaut.

Au total, il apparaît donc que le lien entre innovation technologique et croissance économique ne peut être mécanique. L'innovation technologique est sans aucun doute une condition essentielle à la croissance. Mais, pour que celle-ci soit forte et durable, la qualité de la régulation macroéconomique, sociale et politique compte au tout autant que les potentialités technologiques¹. Pour que la privatisation se fasse sur des bases saines, elle doit s'accompagner d'un certain nombre de mesures susceptibles de rendre compétitive l'économie gabonaise. Ces mesures relèveraient aussi bien de l'environnement interne du Gabon, qu'à celui relatif à sa problématique d'insertion sur le marché mondial.

¹ EVENO (E.), *Pour une géographie de la société de l'information* : « ...une technologie n'est jamais capable de déclencher une mutation sociale ou économique. C'est plutôt l'inverse qui se produit. C'est-à-dire que c'est plutôt un contexte social, culturel, politique, économique qui rend possible la diffusion d'une innovation technique. Ce n'est qu'à ce prix qu'une technique devient innovation, c'est à partir du moment où elle devient pertinente vis-à-vis d'un contexte donné et qui lui donne tout son sens », p 438.

CHAPITRE VIII : STRATEGIES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET D'ORGANISATION DE L'ESPACE

Avec une production de pétrole de près de 13 millions de tonnes, ses 2 millions de tonnes de manganèse et ses 2,3 millions de m³ de grumes produits annuellement, l'économie gabonaise apparaît dominée par le drainage des ressources de son sol et sous-sol. Parmi les matières premières exploitées, le pétrole tient, depuis plus de trois décennies, une place prépondérante, ce qui a valu au Gabon le qualificatif «d'émirat noir». Basée sur la rente, quelle soit pétrolière, minière ou forestière, l'économie gabonaise, profondément extravertie, apparaît très exposée aux soubresauts de la conjoncture internationale en matière de prix et de marché, facteurs exogènes qui échappent au Gabon. La combinaison de tous ces facteurs, et bien d'autres encore, liés par exemple à la bonne gouvernance, font que le Gabon est un pays en mal de développement. La sortie de cette situation de dépendance passe nécessairement par une kyrielle de mesures drastiques qui toucheraient aussi bien l'agriculture, que le transport en passant par le bois, les mines et les services.

I LES STRATEGIES LIEES A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU GABON

I-1 Les stratégies liées à l'environnement économique et politique du Gabon

I-1-1 Les stratégies économiques

Elles sont nombreuses et touchent tous les secteurs d'activité et sont liées particulièrement au souci de diversification de l'économie gabonaise, au renforcement et à la création des petites et moyennes entreprises, à la recherche d'une adéquation entre formation et emploi, ...

I-1-1-1 Diversifier et rendre plus compétitive l'économie

L'impact limité de la dévaluation sur les secteurs d'activité hors exportation et l'application de la réforme fiscale et douanière ont mis en évidence le déséquilibre structurel de l'économie gabonaise et ses difficultés à s'adapter à un contexte concurrentiel. Si des critiques peuvent être faites à l'encontre de cette réforme, dont certains s'accordent à reconnaître qu'elle a été sous-tendue par une démarche plus fiscale qu'économique (il est vrai

que son élaboration n'a pas été suffisamment préparée avec le concours des ministères techniques et du secteur privé)¹, il n'en demeure pas moins évident que le tissu économique gabonais souffre encore d'un manque de compétitivité qu'il s'agit de corriger et que la structure de l'économie doit être profondément transformée au profit des secteurs non pétrolier.

Le gouvernement gabonais affiche désormais sa volonté de faire reposer son objectif de croissance essentiellement sur le secteur privé dont la participation doit être élargie à l'ensemble des activités. L'augmentation attendue du PIB réel estimée à 2,3 % pour les années à venir devrait provenir des activités du secteur non pétrolier, dont le taux de croissance devrait atteindre 3,3 % par an. Le moteur des futurs investissements, hors secteur pétrolier, devrait émaner de l'agriculture vivrière, de la filière bois, de l'activité minière, de l'agro-industrie, des services et des privatisations.

La politique économique vise à réduire les importations alimentaires en développant l'agriculture villageoise, à accroître la transformation (notamment du bois, du secteur minier et des produits halieutiques) et à diversifier les activités et les marchés, en exportant d'avantage vers les pays de la sous-région qui représentent un marché estimé à 25 millions d'habitants, dans la perspective de la CEMAC.

Toutefois, la croissance dépendra de l'application rapide des réformes structurelles destinées à créer un environnement propice aux investissements privés et de la poursuite d'un programme d'investissement public soutenu. L'élimination progressive des obstacles à la compétitivité, la clarification des relations entre l'Etat et le secteur privé, ainsi que la capacité des opérateurs économiques à s'adapter au contexte concurrentiel restent les facteurs déterminants du développement et de la diversification des exportations non traditionnelles.

I-1-1-2 Renforcer l'appui aux PME/PMI

Les PME/PMI gabonaises ne disposent pas de structures d'appui et de financement encore très efficaces. Trois organismes sont en principe chargés de les conseiller et de les financer.

Le Fonds d'aide et de garantie aux PME (Faga) a pour objectif d'octroyer une aide ou une garantie, ou les deux conjointement, aux PME, à travers un contrat programme conclu avec l'Etat. Son action reste limitée.

L'agence **Promogabon**, créée en 1964, avait pour mission de promouvoir les PME/PMI. Après une diminution de la subvention (500 millions de F CFA) dont elle

¹ BARRO CHAMBRIER, *L'économie du Gabon, analyse d'ajustement et d'adaptation*, p134.

bénéficiait, l'agence a été fermée en 1992. L'ouverte en 1994 sous la forme d'une structure plus légère, Promogabon «nouvelle formule» doit désormais encadrer les PME (notamment assurer la formation d'entrepreneurs et diffuser l'information) et jouer un rôle de cabinet d'études auprès de celles-ci. Elle a bénéficié, pour ce faire à la fin des années 1990, de 2 subventions, l'une d'investissement de 50 millions de F CFA et l'autre de fonctionnement de 30 millions de F Cfa. Mais ses actions restent encore limitées et ont du mal à répondre à ses missions.

Le **Fodex** (Fonds d'expansion et de développement des PME/FMI) est un établissement public créé en 1993; ses principales missions sont : encourager la création des PME/PMI au Gabon ; mener des actions de proximité avec les opérateurs économiques ; rechercher des ressources adaptées pour toutes les catégories d'opérateurs économiques et tous les secteurs d'activité, avec un taux d'intérêt plus faible ; faciliter l'accès des crédits aux nationaux ; permettre la création d'entreprises pérennes.

Il est chargé de financer des projets liés à la production, la transformation et aux services développées par les PME/PMI auprès desquelles il joue également un rôle de conseil et d'appui.

Ses ressources proviennent principalement des dotations de l'Etat, des prêts de la Banque Africaine de Développement (BAD), et éventuellement d'autres origines telle la coopération belge. En 2000, les fonds financés par le Fodex sur fonds de l'Etat et BAD se présentait de la manière suivante :

Tableau 43 : Répartition des prêts par types de ressources

Types de ressources	Nbre de prêts	%	Volumes des prêts en F cfa	%
Fonds Etat	331	42	7 889 797 227	37
Fonds BAD	448	58	13 412 739 647	63
TOTAL	779	100	21 302 536 874	100

Source : FODEX, Bilan et perspectives (1993-2001).

La répartition des prêts par banques pour la même année était la suivante :

Tableau 44 : Répartition des prêts par banques

Banques concernées	Nbre de prêts	%	Volumes des prêts Fcfa	%
BGD	349	45	11 015 570 945	51
BGFI	5	1	202 806 765	1
BICIG	29	4	2 469 261 580	12
BNCR	261	34	1 892 670 000	9
FAGA	16	2	225 164 810	1
INREFI	9	1	1 262 836 000	6
POPULAIRE	96	12	2 455 226 774	12
UGB	14	2	1 779 000 000	8
TOTAL	779	100	21 302 536 874	100

Source : FODEX, Bilan et perspectives (1993-2001).

Ainsi, depuis sa création cet organisme a financé 779 entreprises, ce qui a permis la création de plus de 5 000 emplois, qui se répartissaient de la manière suivante selon les différents secteurs:

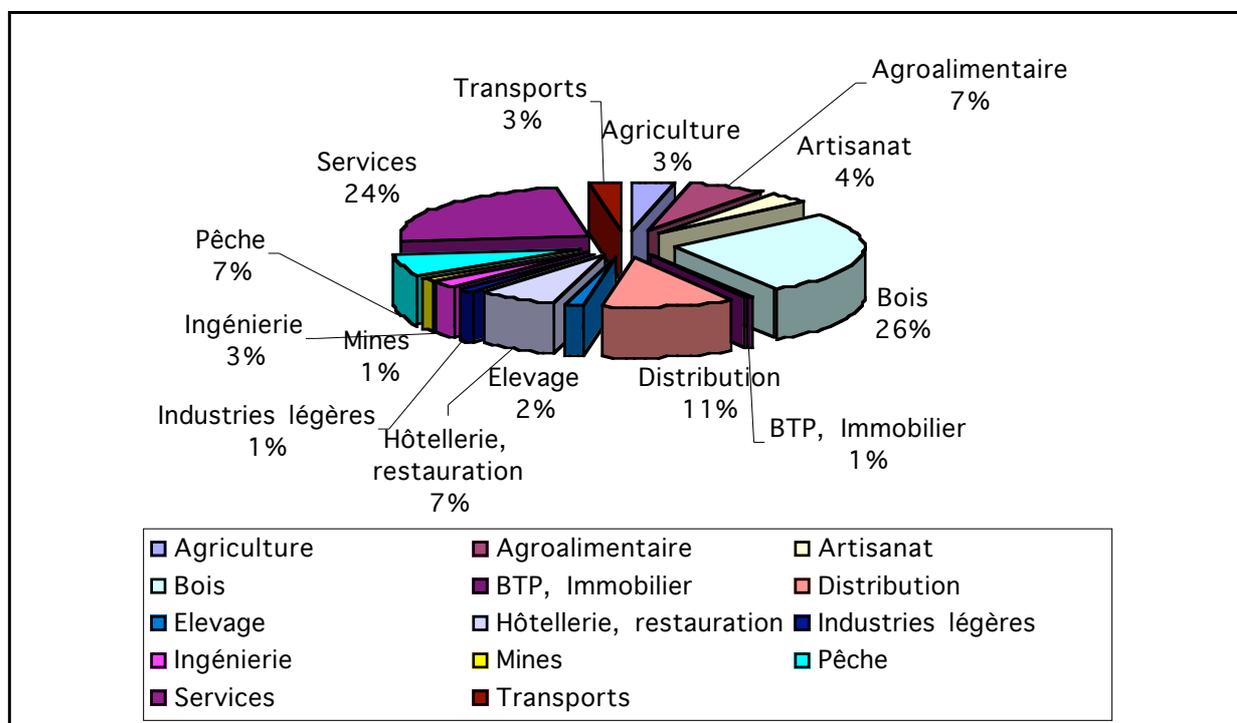
Tableau 45 : Emplois par secteur

Nombre	Secteur d'activité	Effectif Total
67	Agriculture	188
41	Agroalimentaire	367
54	Artisanat	201
49	Bois	1462
5	BTP, Immobilier	35
157	Distribution	594
29	Elevage	90
49	Hôtellerie, restauration	361
7	Industries légères	79
7	Ingénierie	153
4	Mines	71
82	Pêche	358
136	Services	1292
39	Transports	155
	TOTAL	5406

Source : FODEX, Bilan et perspectives (1993-2001).

Ce qui donne en termes de parts la figure suivant :

Diagramme 3 : Part des différents secteurs



Si le FODEX compte à son actif une grande diversité d'entreprises, la répartition géographique de celles-ci selon le volume des prêts et du nombre de prêts, montre une forte

concentration des entreprises dans la province de l'Estuaire (plus de 70%); cette inégalité se retrouve aussi dans la répartition Hommes/Femmes : plus de 70% des prêts étaient destinés aux hommes. D'autre part, environ 87% des projets sont des micro-projets, et plus de 30% sont concentrés dans les prestations de services.

I-1-1-3 Adapter les filières de formation

Le nombre élevé de chômeurs (environ 65 000) et leur faible niveau de qualification préoccupent les autorités et les chefs d'entreprises. Pour répondre aux objectifs d'une plus grande création de valeur ajoutée locale, l'économie a besoin de techniciens (50 % des offres) et de personnel d'encadrement.

Or, le Gabon manque de cadres et d'ouvriers qualifiés. Parmi les demandeurs d'emploi, 70 % n'ont pas dépassé le cycle d'études primaires et moins de 5 % ont le bac. Il y a ainsi inadéquation entre le nombre et le niveau de qualification des emplois offerts et le nombre et le profil des demandeurs d'emploi. Chaque année, sur les 12 000 nouveaux demandeurs, les deux-tiers ne trouvent pas d'emploi, en partie parce qu'ils n'ont pas la qualification requise. Outre la marginalisation d'une frange importante des chômeurs qui ne peuvent se reclasser, ce déficit en qualification et en technicité fait courir le risque d'une entrave à la croissance, faute de disposer des ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie, ou de devoir, par défaut, faire appel à nouveau à la main-d'œuvre étrangère. La dégradation du système éducatif et l'inadaptation des filières de formation aux besoins de l'économie sont largement responsables de cette situation. Pour corriger ces déséquilibres à court terme et pour inverser cette tendance à long terme, diverses mesures ont été prises et des réformes du système éducatif sont à l'étude, mobilisant le gouvernement et les partenaires sociaux. Un Office national de l'emploi (ONE), indépendant des directions centrales des ministères et géré de manière tripartite (Etat, patronat et syndicats), créé en 1993, est devenu opérationnel en octobre 1994. Un Fonds d'insertion et de réinsertion professionnelle (FIRP), alimenté par le budget de l'Etat, a également été mis en place.

L'ONE a trois missions : il fonctionne comme une agence nationale pour l'emploi, accueille et oriente les demandeurs, collecte les offres d'emplois des entreprises et renseigne sur les possibilités de formation professionnelle. En outre, il met en œuvre une politique de stages et de mises à niveau des demandeurs pour ajuster leurs profils aux exigences des postes proposés. Des formations sont dispensées, des stages d'insertion en entreprises et des apprentissages sont organisés, cofinancés par l'Office et les entreprises. Une cellule d'auto-emploi a été mise en place pour conseiller les chômeurs souhaitant créer leur activité.

En tant qu'observatoire de l'emploi, l'ONE a une mission d'études et de collecte d'informations sur les mécanismes de fonctionnement du marché de l'emploi afin de créer une base de données qui permettra de dégager les tendances de l'évolution du marché du travail à long terme et d'adapter le système éducatif aux besoins de l'économie. Il est envisagé de reformuler ce système en portant une attention particulière aux enseignements de base et technique et en réorientant le système de formation professionnelle (ouverture au privé des centres de formation créés par les administrations et les entreprises publiques, affectation de la taxe à la formation professionnelle prélevée sur la masse salariale de l'entreprise au financement de ses propres actions de formation...).

Il est également prévu de créer un Institut du travail et des ressources humaines avec l'appui d'organismes internationaux et de redynamiser l'Agence nationale de la formation et du perfectionnement professionnels. La France appuie ces actions dans le cadre de son Projet administration et développement du système éducatif gabonais (PADEG). Mais la loi cadre sur l'enseignement toujours à l'étude, prévue pour donner un nouveau souffle à toutes ces actions tarde à être mise en place par les dirigeants politiques de ce pays.

I-1-2 Les stratégies liées à l'environnement politique du Gabon¹

Toute stratégie de développement humain renvoie au problème du partage du pouvoir, de l'efficacité des institutions, des formes de participation des individus à leur développement et au développement de la société dans son ensemble. Développement humain durable et gouvernance sont ainsi étroitement liés. La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative dans la gestion des affaires publiques. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends.

Pour atteindre une telle définition, le Gabon doit donc mettre en place un système de gouvernance qui favorise le développement humain, une meilleure gestion des ressources, une meilleure redistribution des revenus et la promotion de la femme, est-ce le cas à présent ?

¹ Ministère de la planification, de l'Environnement et du Tourisme, Réflexion stratégique à long terme, *Construction d'un Etat et d'une société démocratiques*, p 99.

I-1-2-1 La gouvernance au Gabon, une véritable problématique

a) Le respect des droits de l'homme

Aux termes de l'article premier de la constitution, la République gabonaise reconnaît et garantit les droits inviolables et imprescriptibles de l'Homme. Cet article proclame en 23 points les droits fondamentaux. En dépit de réels efforts dans la prise en compte et le respect des droits de l'Homme, un certain nombre de facteurs et de pratiques demeurent, notamment le comportement de certaines forces de sécurité, l'exploitation du travail des enfants par les communautés étrangères au Gabon et la léthargie des administrations compétentes dans l'accomplissement des procédures prévues par certains instruments internationaux¹.

Certaines libertés, si elles ne sont pas bafouées, ne sont pas pour autant assurées dès lors que les conditions matérielles de leur exercice ne sont pas garanties. C'est le cas de la liberté de la presse. Ainsi, le paysage médiatique gabonais est allé en se rétrécissant de 1990 à nos jours. La situation contrastée des droits fondamentaux a plusieurs causes : les textes d'application garantissant certains droits sont difficilement promulgués ; les différentes administrations chargées du suivi des engagements internationaux de l'État manquent de célérité et de diligence dans l'exécution de leurs missions ; un tel état de fait conduit à une situation paradoxale : alors même que l'État n'a pas forcément de motifs de reproche dans certains domaines des droits fondamentaux, son attitude s'apparente à celle d'un coupable qui aurait « des choses à cacher » dès lors qu'il ne produit pas les rapports qui lui permettraient de démontrer ses bonnes pratiques ;

- les organisations de défense des droits de l'Homme sont faibles ; or, sans une société civile qui défende les droits de l'Homme, ceux-ci sont condamnés à rester à l'état de proclamations formelles ;

- l'absence d'une réelle vulgarisation des droits de l'Homme ; la plupart des citoyens n'ont qu'une connaissance relative de leurs droits ; en conséquence, l'absence de réaction à certaines violations des droits de l'homme relève simplement de la méconnaissance réciproque de ces droits autant par l'auteur que par la victime.

b) Degré d'ouverture du système politique

Dans son préambule, la constitution réaffirme l'attachement du peuple gabonais à l'idéal d'unité nationale et d'instauration d'un ordre démocratique pluraliste, ainsi que sa volonté d'assurer la justice sociale et l'égalité républicaine. S'agissant de l'organisation du pouvoir

¹ Coordination du Système des Nations Unies, *Bilan commun des pays (Le Gabon)*, p 55.

d'Etat, la Constitution prévoit la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire¹.

Les rapports entre les institutions sont caractérisés par la prédominance de l'Exécutif sur les autres institutions, qui se plaignent souvent de la pratique gouvernementale mais ne prenant pas toujours l'initiative d'assumer leur fonction constitutionnelle. Il en est ainsi du Parlement qui ne remplit pas toujours avec célérité et efficacité sa fonction de contrôle de l'action gouvernementale même si, depuis le début de l'année 2000, les deux chambres du Parlement ont manifesté la volonté de l'exercer de plus en plus.

Les élections, bien qu'organisées de façon régulière, sont souvent suivies de contestations. Leur déroulement peu satisfaisant a pour cause essentielle l'impréparation, l'inexpérience autant que l'usage de certaines pratiques impropres au système démocratique. Et si la responsabilité principale doit être assumée ici par le Gouvernement, l'ensemble de la classe politique, encore faiblement imprégnée des réflexes démocratiques, n'en est pas moins responsable, elle aussi.

Pour ce qui concerne l'égal accès des citoyens aux charges supérieures de l'Etat, la garantie en est assurée par la constitution et les lois et règlements. Et l'investissement des femmes dans la vie de la nation à tous les niveaux (dont les plus élevés) n'est pas négligeable. Des femmes font partie du gouvernement. Une femme préside la Cour constitutionnelle, l'armée nationale compte au moins deux généraux de sexe féminin. Toutefois, la parité reste encore un idéal à la lumière de l'indicateur de participation des femmes (IPF)² qui est de 0,413 en 1998. En outre, la proportion des femmes siégeant dans les assemblées parlementaires n'est que de 8,5%, celle des femmes exerçant des fonctions d'encadrement supérieures et de direction est de 27,8% et celle des femmes exerçant des fonctions techniques et d'encadrement est de 33,7 %.

Quant à l'inégalité d'accès des femmes et des hommes aux plus hautes charges de l'Etat, elle prend sa source dans la prégnance d'un certain nombre de mentalités et d'attitudes que les prescriptions légales ne peuvent suffire à éradiquer.

Les perspectives positives en ce qui concerne l'architecture institutionnelle du Gabon passent par :

- un réaménagement des pouvoirs entre les différentes institutions de l'Etat afin d'aboutir à un

¹ L'exécutif est assumé par le Président de la République élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans (rétabli à 7 ans depuis 1997). Le pouvoir législatif est exercé par un parlement composé de deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Le pouvoir judiciaire est constitué de la Cour Constitutionnelle, la Cour Judiciaire, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'Appel, les Tribunaux, la Haute Cour de Justice et les autres juridictions d'exception. L'existence de la Cour Constitutionnelle est particulièrement significative du point de vue de l'établissement et du fonctionnement d'un Etat de droit. La Cour Constitutionnelle est, aux termes des dispositions de l'article 83 de la Constitution, la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle.

² Rapport national sur le développement humain du Gabon, juillet 1999, p118.

renforcement de l'État de droit et de la démocratie par la réaffirmation du principe de séparation des pouvoirs. Cela suppose autant une réécriture des dispositions constitutionnelles (par exemple en ce qui concerne le Conseil national de la communication) qu'une pratique conforme aux textes ;

- la promotion permanente de l'égal accès de tous les citoyens aux charges publiques, en privilégiant les femmes.

c) Structure et fonctionnement du système judiciaire

La Justice au Gabon est une autorité indépendante, en dépit du qualificatif de pouvoir qui lui est souvent accordée (notamment par la constitution). Elle est rendue par des cours : administratives, comptes, cours spéciales et d'exception et une cour constitutionnelle. Jusqu'en 1991, toutes ces juridictions faisaient partie de la Cour suprême. Depuis lors, chaque ordre de juridiction est devenu autonome. D'après les instances internationales, les juridictions de l'ordre judiciaire sont celles qui souffriraient le plus du discrédit qui frappe la justice gabonaise. Les juridictions administratives, moins discrédit, ont un fonctionnement peu efficace. L'image des cours comptes est obérée par un certain nombre de facteurs qui limitent son crédit auprès de l'opinion. Les insuffisances du système judiciaire sont la conséquence d'une multitude de facteurs : la faiblesse de la formation continue qui aggrave la lenteur traditionnelle de la justice et conduit à une mauvaise administration de la justice par des magistrats n'ayant pas toujours une maîtrise certaine des matières qu'ils ont à traiter et des procédures qu'ils mettent en oeuvre ; les effectifs limités du corps de la magistrature, ce qui accroît la charge de travail des magistrats et ralentit les procédures ; les mauvaises conditions de travail qui ne permettent pas d'exécuter un travail rapide et de qualité. De fait, les conditions générales de travail dans les différentes juridictions sont déplorables et obligent les magistrats à consacrer trop de temps à des questions d'intendance qui limitent leur efficacité ; la non-spécialisation des magistrats ; l'insuffisance des moyens de toutes natures ; la mauvaise volonté des administrations de se soumettre aux procédures de la Cour des comptes, ce qui complique l'action des magistrats.

Aussi, l'amélioration du système judiciaire gabonais suppose la mise en place d'une politique fondée sur : la mise en place d'un système de formation permanente qui garantisse la technicité et la spécialisation des magistrats dans un monde en perpétuelle mutation ; des conditions de travail adéquates ; le renforcement des moyens des juridictions ; la valorisation de la situation sociale des magistrats afin d'assurer la dignité de la fonction et diminuer les tentations déviantes ; et surtout, la garantie de l'indépendance des magistrats face à tous les pouvoirs, à commencer par l'Exécutif.

d) Décentralisation et déconcentration

Héritage du système colonial, l'organisation de l'État s'est depuis longtemps révélée inadaptée et son fonctionnement lourd et inefficace. D'où la nécessité d'une réforme visant la mise en place de la décentralisation¹ et de la déconcentration, et l'adaptation aux contraintes de l'intégration sous-régionale et régionale. La Conférence nationale de 1990 relayée par les Accords de Paris de 1994 ont fait de la décentralisation l'une des revendications principales. C'est fort de cette volonté que le gouvernement a adopté la loi organique n°15/69 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation, qui permet aux citoyens de participer à la prise de décisions au niveau des communautés de base et l'administration de proximité².

Près de dix ans après son adoption, cette loi reste limitée par des dysfonctionnements et l'absence de textes d'application.

Les dysfonctionnements de l'administration s'expliquent par plusieurs facteurs : la centralisation excessive du pouvoir ; la lourdeur des procédures administratives ; la mauvaise gestion des ressources humaines et financières ; la mauvaise organisation structurelle des services de l'État ; les mauvaises conditions de travail ; l'insuffisance du personnel qualifié ; les comportements sociologiques ; l'absence de sanctions ; l'absence d'une coordination de l'action gouvernementale ; la faible implication de la société civile ; le non respect des lois et règles de bonne gestion, ...

e) Implication de la société civile

Les bases du mouvement associatif apolitique ont été jetées en 1955 avec la création de la branche gabonaise de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) et de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC). Une loi déterminant les conditions générales de constitution, de fonctionnement et de dissolution des associations civiles a même été adoptée par l'Assemblée nationale le 10 décembre 1962.

La dernière décennie a vu l'émergence au Gabon, à côté des associations d'intérêt professionnel (syndicats, patronat), d'un mouvement associatif de la société civile composé d'ONG, d'associations apolitiques, de groupements d'intérêts économiques et de coopératives. Quatre causes peuvent expliquer la timidité et le manque de dynamisme du

¹ La décentralisation est une technique du droit administratif qui consiste à permettre à une collectivité humaine (décentralisation territoriale) ou à un service public (décentralisation technique) de s'auto administrer sous le contrôle de l'État. Elle se réalise par l'acquisition de la personnalité juridique, de l'autonomie financière, la possession d'autorités propres et de ressources financières.

² L'administration territoriale du Gabon compte neuf provinces placées sous l'autorité d'un Gouverneur, 47 départements placés sous l'autorité d'un Préfet, 26 districts placés sous l'autorité d'un Sous-Préfet, 50 communes et 47 Conseils départementaux. Au sein des districts, existent des communautés rurales dont le chef représente le sous-préfet au niveau de la communauté ; ces communautés englobent les villages. L'administration territoriale est animée par le Gouverneur qui est l'autorité de décision sur le plan provincial et le représentant du pouvoir central.

mouvement associatif : la tradition associative fondée sur des bases tribales, familiales et culturelles ; le rôle central joué par l'Etat dans le processus de développement du Gabon et la position qu'il occupait dans la distribution des revenus ; le vide juridique et l'absence d'un cadre institutionnel capable de soutenir l'action communautaire et de promouvoir les ONG ; la perte de la culture du bénévolat.

L'éthique citoyenne pourrait être renforcée par : la systématisation de l'instruction civique dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire ; l'éducation civique populaire grâce aux différents moyens de communication modernes et traditionnels (radio, télévisions, presse écrite, structures d'encadrement traditionnel, etc.) ; par un soutien réel de l'Etat au mouvement associatif et l'octroi de subventions aux associations les plus sérieuses, la formation des dirigeants d'associations et la mise en place de « maisons des associations » offrant un cadre de travail correct aux diverses associations ; par une plus grande ouverture des médias publics au mouvement associatif et aux forces sociales (syndicats,...) ; par la création de cadres de concertation permanente entre l'Etat et les différentes forces vives de la nation pour un renforcement du dialogue social.

Le Gabon a ratifié les deux instruments de droit international qui, avec la Déclaration de 1948, constituent les pièces maîtresses de la Charte Internationale des Droits de l'homme¹. Les perspectives de sortie de ce pays de la crise dans laquelle elle se trouve enlissée passent nécessairement par la combinaison de plusieurs facteurs dont la construction d'un Etat de droit et d'une véritable société démocratique.

I-2 Les stratégies sectorielles

Si les stratégies relatives à l'environnement économique sont un préalable au développement économique et social du Gabon, celui-ci reste tout aussi dépendant des résultats des différentes activités de cette économie. Comme nous avons pu constater à travers les différents tableaux dressés de l'économie du Gabon, la plupart des secteurs d'activité sont confrontés à d'innombrables difficultés. Les manifestations d'un développement endogène demeurent très timides tandis que persistent les déséquilibres entre un secteur économique moderne fortement extraverti, et une économie rurale menacée de décomposition. Mais, le Gabon dispose de nombreux atouts : le pétrole, capable de fournir à ce pays pendant encore

¹ Les Pactes de 1966 relatifs aux droits civils et politiques d'une part, et aux droits économiques, sociaux et culturels d'autre part. De même, le Gabon a adhéré aux Conventions sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention de Genève et à son protocole de 1967, ainsi qu'à celle de l'OUA sur les réfugiés, aux Conventions sur les droits de l'enfant et ceux des travailleurs migrants. La République gabonaise se réfère aux déclarations françaises de 1789 et universelle de 1948 ; à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples de 1981 et à la Charte nationale des libertés signée en 1990.

plusieurs années des revenus substantiels ; la forêt, ressource inépuisable parce que renouvelable, mais aussi l'agriculture, ...C'est donc en fonction des incertitudes et des atouts qu'il est possible de voir les axes de développement.

I-2-1 Les stratégies en matière agricole

Le secteur agricole gabonais (agriculture, élevage et pêche) est très peu développé. Il ne représente que 8 % du PIB et ne couvre que 20 % des besoins alimentaires du pays. La dévaluation du franc CFA a rendu plus onéreuses les importations alimentaires et les villes connaissent un chômage croissant. Bien que l'agriculture soit l'une des priorités du gouvernement, les résultats sont loin des attentes.

Pour redynamiser cette activité, la stratégie agricole doit tourner autour de trois axes. Le premier porterait sur la modernisation des techniques d'exploitation du paysannat et l'amélioration de la qualité de la vie rurale, permettant d'intensifier la production agricole, d'accroître les revenus des paysans et de fixer les populations rurales sur place. Le deuxième axe consisterait à étendre les cultures de rente grâce à l'investissement public direct et au soutiens au monde rural. Il s'agit de dégager l'économie gabonaise de l'étai du pétrole en mettant en place une politique de diversification des exportations et de substitution de certaines productions nationales aux importations. Enfin, le dernier axe porterait sur l'adaptation au contexte de libéralisation des échanges des activités agro-industrielles tournées vers le marché intérieur.

I-2-1-1 Mettre en place une véritable agriculture vivrière pour mieux nourrir les villes

Dépourvu de relais institutionnel, le paysannat gabonais a été largement marginalisé dans le processus de changement qui a marqué le pays au cours des deux dernières décennies. Pour inverser cette tendance et augmenter les productions, la politique retenue accorderait désormais une plus grande importance à la promotion de l'agriculture vivrière et maraîchère réalisée par des petits producteurs indépendants, afin d'assurer un meilleur approvisionnement des marchés urbains et de réduire les importations.

Deux projets¹ allant dans ce sens sont en cours de réalisation. Le premier, le **projet APG** (Appui au paysannat gabonais), qui s'adresse au paysannat vivant en zone rurale, a été mis en œuvre dans 3 provinces à écologie différente, celles de l'Estuaire, le Woleum-Ntem et l'Ogooué-Ivendo. Ses objectifs visent à appuyer des structures associatives villageoises

¹ Ces deux projets font l'objet d'une étude approfondie dans les annexes.

capables de redynamiser les activités des populations rurales et de prendre en charge un processus de développement autogéré, à renforcer les institutions publiques et à les réorienter vers les besoins du paysannat. Le second, le **projet IGAD** (Institut gabonais d'appui au développement), vise à l'émergence, autour des grands centres urbains, d'exploitations agricoles spécialisés dans le maraîchage, la polyculture vivrière, l'élevage et la transformation agro-alimentaire. Ces projets mettent l'accent sur l'introduction de nouvelles variétés végétales, de techniques culturales améliorées, d'outils et de matériels plus modernes, sur l'utilisation accrue d'intrants (engrais et produits phytosanitaires), en particulier dans l'agriculture maraîchère, afin d'augmenter la productivité et la production, ainsi que sur la mise en place de systèmes de stockage, de commercialisation et de transformation des produits agricoles.

I-2-1-2 Secteur agro-industriel : renforcer les opérations villageoises

Dans le secteur agro-industriel, le gouvernement avait pris la décision d'infléchir la politique en faveur du paysannat, non seulement en ajustant les moyens consentis à ce secteur dont une grande part était destinée aux agro-industries, mais également à partir d'un redéploiement des pôles de développement que constituent principalement ces agro-industries. Ainsi, aujourd'hui, le niveau de leurs budgets s'explique par la poursuite des grands programmes (hévéa, élevage bovin...) lancés et cofinancés avec des partenaires extérieurs (BAD, CFD). Toutes les extensions prévues devraient être faites au profit des opérations villageoises et de la création de petites entreprises agricoles. Cette politique permettra au paysannat de mieux maîtriser les techniques agricoles modernes et de faire preuve de plus d'initiative.

Concernant les entreprises agro-industrielles parapubliques, qui se caractérisent par une situation financière critique, il s'agit d'en faire des entités rentables, soit en les restructurant, soit en les privatisant, dans des délais variés selon les cas, pour laisser au secteur privé le soin de procéder aux restructurations nécessaires.

I-2-1-3 Créer une véritable filière

La clef de la réussite de l'agriculture réside dans la mise en place d'une véritable filière agricole. Actuellement, son absence produit un sentiment d'isolement chez les petits exploitants pourtant avides de conseils et d'échanges mais qui ne trouvent aucune structure susceptible de les conseiller. Sur ce plan, les actions entreprises par le ministère de l'Agriculture depuis quelques années, sont insuffisantes. Celui-ci, appuyé par les médias,

devra jouer un rôle plus important en matière d'information, de conseil et de mise en contact des différents acteurs de la filière.

Actuellement, c'est la Gabonaise de Chimie, une société privée, qui exerce cette fonction d'accueil et de service-conseil auprès des petits exploitants et organise des rencontres entre des agriculteurs et des agronomes pour les informer sur les technologies et les produits existants. Sans la mise en place de cette filière, sans structuration des différents opérateurs (agriculteurs, commerçants, transporteurs, distributeurs...), sans information organisée, sans une politique fiscale appropriée (en particulier exonération des intrants) et sans routes, le monde rural ne pourra se développer.

I-2-2 La stratégie en matière de transports

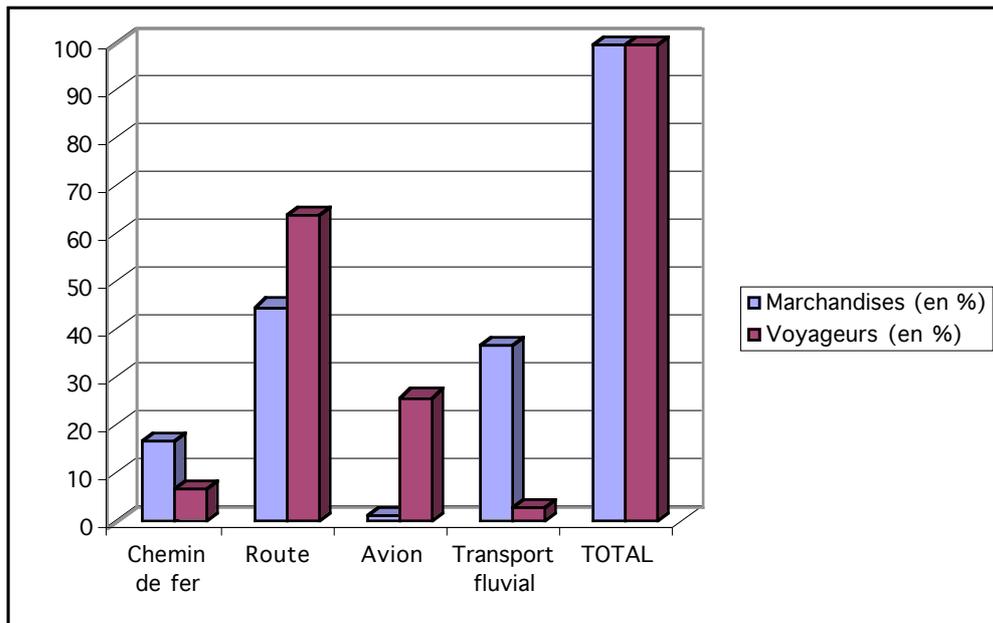
« La route du développement passe par le développement de la route »

Le secteur des transports fait l'objet d'un programme d'ajustement spécifique, le **PAPSUT** (Projet de rajustement et de planification des secteurs urbains et des transports), dont les orientations ont été recadrées à l'issue de son examen à mi-parcours, au début de 1996. En matière de transports, l'objectif est triple : rendre l'industrie des transports plus compétitive par la restructuration, la privatisation ou la mise en concession au secteur privé de la gestion des entreprises parapubliques du secteur (Air-Gabon, ...), afin d'abaisser les coûts de production, de permettre à l'Etat de développer le réseau routier et d'améliorer les transports urbains.

I-2-2-1 Priorité au développement des routes

La route tient une place primordiale au sein des activités de transport, comme en témoigne le graphique 47 ci-dessous.

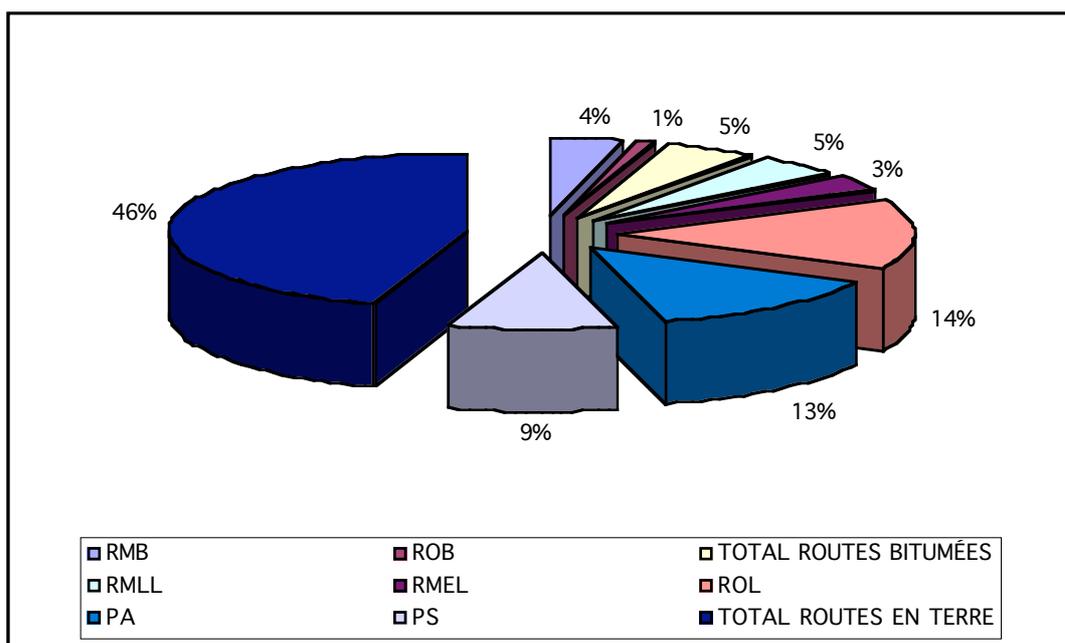
Graphique 47: Répartition entre les différents modes de transport en 1996



Source : Ministère de l'équipement et de la construction.

Mais le réseau routier national reste, à ce jour, peu étendu par rapport au territoire.

Diagramme 4 : Longueur du réseau routier en 1996



Source : Ministère de l'équipement et de la construction.

Le développement du réseau routier s'inscrit dans le cadre d'un Programme d'aménagement du réseau routier (PARR), qui a débuté à la fin de l'année 1993 faisant suite au Programme triennal d'entretien routier (PTER). La 1ère phase, déjà opérationnelle, sur cinq ans, représentait un investissement d'environ 163,893 milliards de F CFA. Le programme concernait le bitumage et le renforcement des tronçons Nsilé-Bifoun-Lambaréné, Bifoun-

Ndjolé, Eboro-Bitam-Oyein, tous achevés. Les tronçons en cours de réalisation sont ceux de Koula-Moutou-Lastourville et d'Oyem-Mitzic.

Deux accords ont été signés, au début de l'année 1996, avec la CFD pour le tronçon Ndjolé-Mitzic, et avec l'Espagne pour ceux de Lambaréné-Fougamou et Kélé-Akiéni. En outre, le gouvernement est à la recherche de financements pour ouvrir les tronçons compris entre Fougamou. Mouila, N'dendé et Lebamha et entre N'dendé et Mayumba.

Le programme de réhabilitation des routes en terre porte sur les tronçons Minvoul-Nkoliriengoua. et Assok-Ngoum-Rivière Sô. Les financements de ces projets devraient être assurés par la BAD (à hauteur de 26,1 milliards de F CFA), l'UE, la CFD (pour 27 milliards), l'Espagne (41 milliards) et l'Etat gabonais (environ 44 milliards d'investissement par an).

Ces programmes, qui mettent l'accent sur le développement d'un réseau routier selon un axe nord-sud, réaménagent très sensiblement l'espace gabonais, en favorisant l'articulation entre les bassins vivriers, notamment ceux du nord du pays, et les zones à fort peuplement urbain et en ouvrant le territoire gabonais sur les pays de la sous-région (Cameroun et Congo) et sur la mer (Mayumba). Ils posent, dans le cas où ils se réaliseraient tous, les bases d'un véritable réseau de communication.

La route permettrait de mieux valoriser l'hinterland économique, notamment le potentiel agricole, longtemps resté inexploité dans les villages, du moins dans ceux que l'exode rural n'avait pas trop ponctionné, en particulier dans le Nord. Elle stimulerait aussi les activités commerciales et de transport, faciliterait les échanges et améliorerait la compétitivité des produits locaux.

En outre, le développement du réseau routier pourrait modifier profondément la carte des circuits de stockage et de distribution, obligeant les entreprises à réviser leur politique en matière de logistique et à opter pour de nouveaux modes de transport.

I-2-2-2 Réorganiser le transport urbain

Au vu des insuffisances de transport constatées à Libreville où il n'y a plus de transport public organisé depuis la disparition de la Sotravil en 1986, il est apparu nécessaire de définir une stratégie de transport urbain, dont les grands axes seraient :

- l'organisation d'un cadre encourageant l'accès des transporteurs privés avec des autobus et des mini-bus, par la mise en concurrence pour l'exploitation de lignes d'autobus sur des parcours et avec des fréquences fixes ;
- la mise en place d'une autorité régulatrice indépendante chargée de définir le plan de circulation, le cahier des charges des opérateurs de bus et les règles d'attribution des

concessions ;

- l'instauration d'un suivi des conditions d'exploitation, de tarification et de sécurité afin d'assurer la défense des droits des usagers ;

- le soutien à la création de petites entreprises de transport (suivi, par exemple, d'une formation sur les techniques de gestion) et à l'organisation de gares routières...

I-2-3 Les stratégies industrielles

Actuellement, le Gabon ne dispose d'aucune véritable stratégie industrielle, une étude portant sur le diagnostic du secteur industriel est en cours d'achèvement. Conduite par le Commissariat général au Plan et au développement, cette étude a pour objectifs d'analyser les problèmes auxquels sont confrontées les entreprises dans le nouvel environnement macro-économique et d'appréhender leurs besoins d'adaptation et d'ajustement, leurs performances et les perspectives de rentabilité. L'objectif général serait de mettre l'accent sur la transformation et la création de valeur ajoutée locale et de développer une industrie plus compétitive et diversifiée qui doit à la fois satisfaire le marché intérieur et conquérir de nouveaux marchés. Ainsi, contrairement à l'approche des années 1970 qui a privilégié l'industrie de substitution aux importations, l'actuelle politique viserait une plus large insertion des secteurs hors pétrole et mines dans l'économie mondiale. Les efforts devraient être portés sur deux grands secteurs, considérés comme les moteurs de la croissance, dont le développement aurait un effet d'entraînement sur les autres activités. Il s'agit de la filière bois et du secteur minier, mais aussi la mise en place des zones franches.

I-2-3-1 Révolutionner la filière bois

Longtemps principale richesse du pays, la forêt ne participe plus, aujourd'hui, qu'à hauteur de 5 % à la formation du PIB. Mais, elle occupe le 2^e rang dans les recettes budgétaires et emploie plus de 28 % de la population active, hors secteur public. Tout comme celle du pétrole, l'exploitation forestière a été considérée beaucoup plus comme une rente que comme une ressource économique apte à servir de levier au développement du pays. La faiblesse du taux de transformation (moins de 7 % de la production) reflète bien cette approche et le nombre grandissant de permis octroyés à des non-exploitants traduit également une logique rentière au détriment d'une logique économique.

Comme l'indique le rapport des actes du colloque sur l'avenir du secteur forestier au Gabon¹,

¹ CHENEAU LAUQUEY (A), 2001, *Soutien au développement de la transformation industrielle nationale*, Actes du colloque « l'Avenir du secteur forêt et environnement au Gabon », de l'Association France-Gabon, 14 février 2001, Paris.

les facteurs qui ont contribué à la faiblesse de l'industrialisation de la filière sont multiples :

- l'absence d'une institution de promotion des produits œuvrés de type SNBG (Société nationale des bois du Gabon qui contrôle la commercialisation de l'okoumé) ;
- la réduction de la fiscalité à l'exportation, détournement des permis industriels (PI) qui ont servi à approvisionner les marchés des grumes et non les industries ;
- l'insuffisance de formation aux métiers du bois ;
- le manque de structures professionnelles représentant les intérêts des industriels - le Syndicat des forestiers du Gabon (Synfoga) défend davantage les intérêts des forestiers - et rareté des financements.

I-2-3-1-1 Industrialiser la filière bois¹

Aujourd'hui, le gouvernement est amené à réorienter sa politique forestière. D'une part, l'application du concept de certification et d'éco-labellisation aux bois tropicaux et produits dérivés, qui vise la gestion durable des forêts avant 2000, impose aux pays producteurs d'aménager leur patrimoine forestier. Le non-respect de cette obligation pourrait mettre le Gabon sous la menace d'un boycott. Sur ce plan, la pression des mouvements écologistes est très forte. D'autre part, en vue d'optimiser la contribution du secteur forestier au développement économique et social, le Gabon se voit dans l'obligation d'augmenter le taux de transformation sur place des bois produits.

Ces deux contraintes ont conduit le gouvernement à repenser sa politique selon deux axes. L'objectif serait de réduire les exportations de grumes afin d'atteindre 50 % de transformation d'ici 2025 et 90 % d'ici 2050. En outre, le gouvernement souhaite développer de manière plus significative la 2^e transformation. L'échéancier des quotas de transformation proposé était le suivant : 7 % en 1996, 10% en 1997, 27% en 1998, 35% en 1999, 50% en 2000 et plus de 70 % en 2025. Le niveau de production des grumes devra osciller entre 2 et 3,5 millions de m³ en fonction des besoins du marché. Plusieurs mesures devraient être préconisées, sur le plan institutionnel, de la formation ou de la normalisation, avec par exemple la création d'un Centre de promotion du bois, ce qui entraînerait par voie de conséquence la modification des missions de l'actuel Comité national de l'économie forestière pour en faire un outil chargé de sélectionner et d'orienter les industries à installer, et de résoudre leurs problèmes d'approvisionnement. L'industrialisation passe aussi par la formation et la recherche aux métiers du bois et de la forêt, par la normalisation des

productions industrielles...

Aux plans fiscal et douanier, on proposerait par exemple, d'appliquer la TVA à la totalité de la filière, de créer une provision déductible pour l'industrialisation dans la comptabilité des entreprises forestières, d'appliquer le régime de l'admission temporaire et celui de l'entrepôt aux matériels et marchandises importés et de classer les matériels d'équipement et d'investissement nécessaires à la filière bois au taux de 10%. La négociation d'un PAS filière bois avec la BM pourrait permettre de suivre

En matière de financement, on pourrait créer un fonds spécial alimenté par la fiscalité forestière, les provisions d'industrialisation non utilisées dans un délai de deux ans et diverses autres sources...) et proposer des mesures incitatives pour réduire les coûts des infrastructures économiques (énergie, transport...).

I-2-3-1-2 La préservation de la ressource

L'objectif ici, devrait être celui d'affirmer la vocation forestière à long terme par l'aménagement et la gestion durable de la forêt. Outre la préservation de la ressource, l'application de cette politique permettra au Gabon de répondre aux exigences des mouvements écologistes et de vendre ses produits sur le marché international. Ces objectifs devront révolutionner les pratiques et les mentalités et imposer des changements profonds. Toutefois, ils pourraient être à l'origine de conflits d'intérêt d'acteurs, surtout entre les investisseurs privés qui ont souvent une approche économique, l'administration et quelques nationaux qui n'ont toujours pas renoncé à la logique de la rente. Aussi, devraient être élaborées des stratégies nationales de lutte contre le braconnage.

I-2-3-1-3 Faire des exploitants forestiers de véritables acteurs d'aménagement

Même si le secteur forestier ne compte que pour environ 2% du PIB, il est le deuxième employeur national après l'administration. Malheureusement, les méthodes actuelles d'exploitation risquent de modifier rapidement le potentiel de la forêt gabonaise. En l'absence d'une planification des opérations, et avec un taux de transformation encore faible, malgré de récents investissements, ajoutés à des coûts de transport intérieur très élevés, ce sont uniquement les plus beaux arbres de quelques espèces qui sont exploités. Il en résulte une avancée très rapide des fronts d'exploitation ; les zones vierges diminuent rapidement, et de nombreuses

¹ MABIKA (J.), *Exploitation et gestion durable de la forêt gabonaise, Quelles stratégies pour l'industrialisation de la filière bois ?* p 660.

forêts sont déjà exploitées en seconde coupe, sans que le temps nécessaire à leur reconstitution n'ait été respecté, pratique qui conduirait inévitablement à un appauvrissement de la forêt. Conscient du danger qui menace à court terme ses ressources forestières, l'Etat a fermement pris la décision de s'engager dans une politique de gestion durable de ses forêts¹.

En mai 1996, le gouvernement gabonais présentait de nouvelles orientations en matière de politique forestière et affirmait ainsi sa volonté de concilier développement économique et conservation de l'environnement. Ces orientations venaient confirmer les engagements pris par ce dernier au niveau international². En décembre 2001, cette politique s'est concrétisée par la promulgation de la Loi n°016/01 portant nouveau code forestier en République gabonaise. La Loi, à ce titre fixe les modalités de gestion durable du secteur, notamment dans ses articles 2, 3, 21, 22, ou 29 qui mentionnent : *que le plan d'aménagement doit porter sur une entité géographique appelée Unité forestière d'Aménagement (UFA), et doit en intégrer une analyse socio-économique et biophysique de l'UFA, les différents objectifs d'aménagement préconisés, les caractéristiques de localisation des routes et des infrastructures, les mesures sociales et générales de protection et de conservation de l'environnement ...* L'objectif recherché à travers toutes ces mesures est de transformer une partie des exploitants forestiers en aménageurs, en industriels et en commerçants, des métiers qu'ils ne connaissent pas. L'objectif de transformation sur place risque d'aller à l'encontre des intérêts de certains groupes étrangers qui transforment dans leur pays d'origine les grumes produites par leurs filiales. Un partage équitable de la «valeur ajoutée» au plan international, prenant en compte les intérêts des producteurs de matières premières et ceux des producteurs-consommateurs de produits finis, serait donc nécessaire.

I-2-3-1-5 Mais l'industrialisation de la filière bois passe par une réduction de la pression de la chasse dans les concessions forestières

Les populations urbaines souvent d'émigration récente souvent encore fortement attachées à leurs traditions restent fort dépendantes de la forêt pour leur approvisionnement en produits forestiers non ligneux. Ces besoins sont parfois énormes et font subir sur certaines forêts, notamment les plus accessibles, des pressions incompatibles avec une gestion raisonnable et durable de la ressource. Cette observation prend toute sa force en ce qui

¹ Direction Générale de l'Economie forestière, Compagnie des bois du Gabon, *Concessions forestières sous aménagement durable de Mandji*, Plan d'aménagement 2005-2029, p 13.

² 1983 : Accord international sur le commerce du bois ; 1989 : CITES ; 1990 : Objectifs « An 2000 » de l'OIBT ; 1992 : Objectifs et recommandations de la CNUCED dont l'Agenda 21 et la conservation de la biodiversité.

concerne la viande de brousse qui approvisionne les marchés des centres urbains (parfois en toute illégalité)¹.

Illustration 16 : Vente de gibier



Cliché ACDAC, Avril 2002.

Les administrations nationales sont-elles concernées et mobilisées ; à l'exemple du Gabon qui, à l'instar de l'ensemble des pays africains, a placé sous protection intégrale les espèces les plus menacées. Il reste néanmoins à mettre en place les circuits d'information et les systèmes de contrôle efficaces sur l'ensemble du territoire. A cet égard, les compagnies forestières sont dans la plupart des pays tenues réglementairement d'effectuer des contrôles sur leurs concessions.

Ici, au contraire de la ressource ligneuse, les données nécessaires ne font pas naturellement l'objet d'inventaires par les aménagistes forestiers. Cependant, la gestion de la faune au sein des forêts de production représente de la même manière un défi sachant l'étendue de ces dernières par rapport aux espaces dévolus aux aires protégées.

De plus, les activités des sociétés forestières sont indirectement (mais de façon incontestable) à l'origine de la recrudescence de la pression exercée sur la faune. Les raisons en sont les suivantes : les ouvriers forestiers chassent pour leur alimentation personnelle, les

¹ MABIKA (J.), Op.Cit., p. 443.

villageois sont souvent corrompus et chassent pour le compte des employés de la société forestière, le transport des armes et du gibier se fait souvent sur les véhicules de la société et l'ouverture des pistes et routes forestières favorise la pénétration en forêt et le braconnage à vocation commerciale (alimentation des zones urbaines).

Les compagnies forestières sont donc responsabilisées, mais aussi le lieu privilégié des actions à mettre en œuvre pour lutter contre l'exploitation illégale (braconnage) de la faune (que les espèces soient intégralement protégées ou non).

Le défi pour une gestion durable de la faune par les exploitants forestiers suit un processus selon quatre axes : réaliser une estimation de la ressource sur la base d'inventaires cynégétiques, réaliser un état des lieux en matière de chasse (évaluation de la pression), proposer des mesures de gestion destinées à réduire les prélèvements (y compris les actions d'information et d'éducation) et assurer un contrôle du prélèvement et participer à un système de sanction en collaboration avec les autorités administratives compétentes.

Les efforts consentis de la part des exploitants devraient être financés par des bailleurs de fonds dans la mesure où ils engagent des coûts importants et réduisent de façon substantielle les bénéfices des compagnies. Enfin, les bailleurs de fonds reconnaissent que leur intervention financière est justifiée dans la mesure où les actions entreprises sur le terrain représentent des coûts marginaux importants pour les exploitants et des bénéfices nets pour la gestion de la faune.

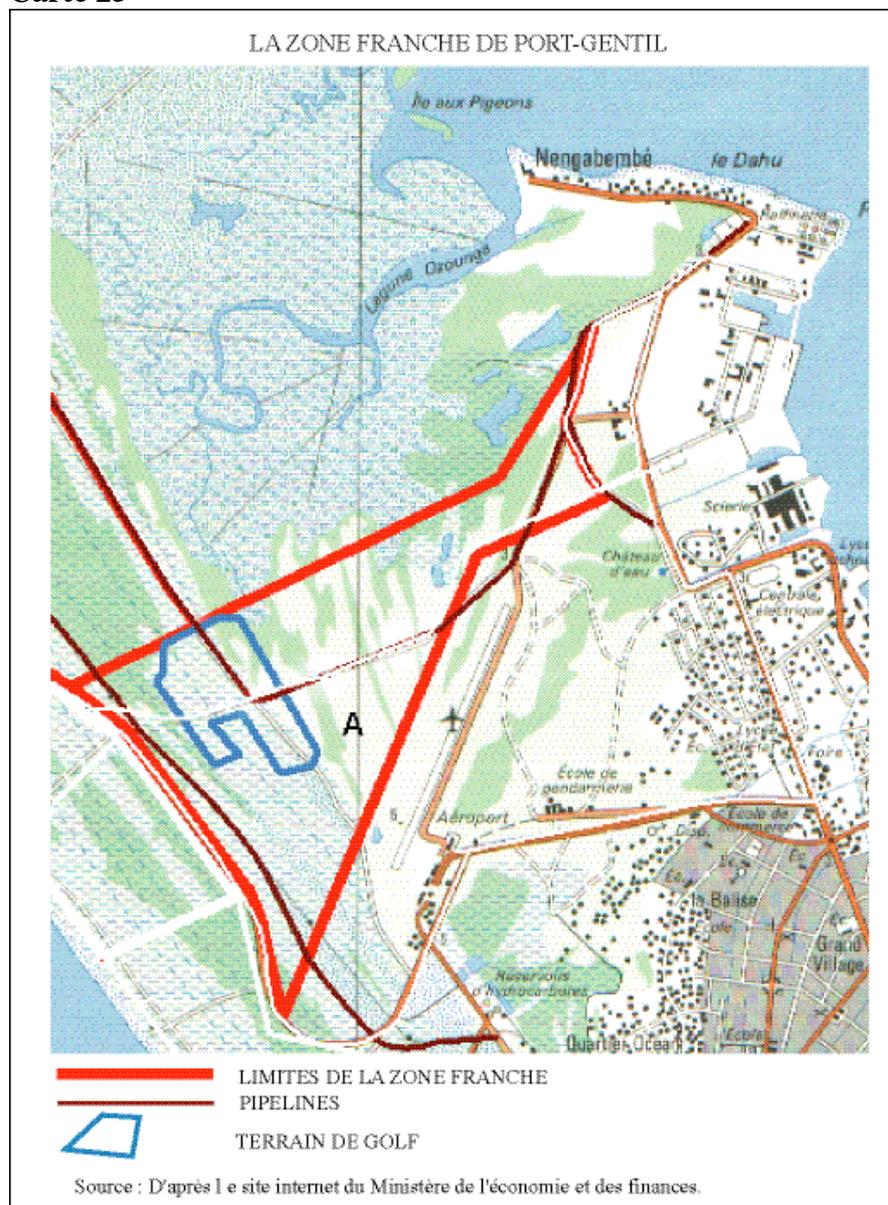
On relève de nombreuses initiatives d'horizons divers, en cours de développement au Gabon. Elles visent à offrir des alternatives à la chasse pour l'approvisionnement en protéines des zones reculées tout en stimulant le développement économique local par la mise en place de micro-projets.

Hormis son intérêt alimentaire, émotionnel, culturel et scientifique, la faune sauvage occupe une place importante dans l'économie du pays. Malheureusement, le braconnage, avec tout son cortège de malheurs, fait que cette faune se trouve aujourd'hui menacée de disparition dans certains de ses habitats. Devant l'acuité du problème et le souci constant de satisfaire les aspirations des générations tant présentes que futures, il y a lieu de conjuguer tous les efforts afin de sauvegarder cette ressource. Au-delà du contrôle, de la répression et de l'éducation, il est important de responsabiliser les populations locales afin qu'elles deviennent les gestionnaires de leurs propres ressources, qu'elles prennent conscience du caractère limité de celles-ci et qu'elles puissent élaborer des stratégies qui leur sont propres pour en assurer la pérennité.

I-2-3-2 Une zone franche¹ à Port-Gentil ?

Les possibilités de diversification du tissu industriel gabonais étant limitées - le marché intérieur est étroit - on pourrait envisager de faire appel à de nouveaux investisseurs dont l'activité de transformation tournée vers l'exportation pourrait se réaliser dans le cadre d'une zone franche, située à Port-Gentil.

Carte 25



¹ BOST (F), *Les zones franches en Afrique subsaharienne* : A la différence de l'Asie orientale et de la zone Amérique Latine-Caraïbes, où ils ont été mis en œuvre dès les années 1950 et 1960, les régimes de zones franches apparaissent tardivement en Afrique subsaharienne. A l'exception notable de Maurice (1970) et du Sénégal (1974), ceux-ci ne commencent à se multiplier qu'au tournant des années 1980 et 1990 : Togo et Madagascar (1989), Kenya (1990), Cameroun et Nigeria (1991), Mozambique (1993), Zimbabwe et Ghana (1995), enfin Namibie (1996). En mars 2000, onze pays d'Afrique subsaharienne, dont le Gabon, proposaient un régime de zone franche aux entreprises, auxquels s'ajoutaient l'Égypte (1980), le Maroc (1962) et la Tunisie (1970). Il s'agit toujours de pays disposant d'une façade maritime - et donc de ports -, à l'exception notoire du Zimbabwe (mais ce pays mise sur le rôle de ses frontières).

Les zones franches en tant qu'outil et levier du développement ne se sont donc pas imposées de prime abord dans ces pays. Il faut y voir le reflet des limites des stratégies de développement mises en œuvre au lendemain des Indépendances.

Depuis le 12 octobre 2000, l'Etat gabonais a promulgué une loi¹ (voir annexe 6) sur la création d'une zone franche à Port-Gentil, dont les objectifs sont de promouvoir de nouveaux investissements de type industriel, commercial et des services par l'implantation d'entreprises ; faciliter le développement des exportations ; et créer de nouveaux emplois. Mais, depuis cette date, ce projet tarde à prendre effet.

Les avantages de cette région sont liés à la présence d'un port en eau profonde et d'une bonne infrastructure de services. Cette zone franche permettrait de relancer l'activité économique de Port-Gentil, fortement secouée par la dévaluation, le déplacement des zones d'exploration et d'exploitation pétrolières vers le Sud et le transfert du siège social de Shell Gabon à Gamba.

Pour minimiser le coût du désenclavement de cette zone qui a un véritable problème de compétitivité, l'Etat devra consentir des avantages fiscaux, douaniers et stratégiques (abaissement des tarifs de télécommunications, de transport et facilité de transferts des capitaux).

I-2-4 La stratégie dans les services

L'objectif serait de faire des services l'un des moteurs de la croissance future. Ceux-ci devront accompagner le développement des autres secteurs d'activité et faire du Gabon un pôle de services, plus particulièrement une place financière et un centre de gestion et de conférences, dans la perspective de l'intégration régionale, mais également dans un cadre plus vaste, élargi à des pays comme la République démocratique du Congo ou de l'Angola. Dans ce domaine, le Gabon, aidé par sa relative stabilité politique, sa position géographique, un système de télécommunications et des infrastructures aéroportuaires d'assez bonne qualité, dispose d'avantages certains par rapport à ses voisins.

I-2-4-1 Les services financiers

L'un des premiers atouts du Gabon est son système financier. Il dispose de 8 banques qui ont globalement un capital d'environ 31 milliards de Fcfa et 32 guichets permanents. Dans l'ensemble bien équipées sur le plan informatique, les banques ont une assise financière solide, un portefeuille sain. Elles ont des liquidités, peuvent faire face à des crédits importants et ont une politique de provisionnement acceptable. Le système bancaire gabonais apparaît comme l'un des plus crédibles de la zone Franc et le plus accessible en Afrique centrale.

¹ Loi n° 10/2000.

La valorisation de l'atout financier passe par une consolidation de la place financière locale. Il s'agirait d'élargir la base financière avec la création de sociétés de crédit-bail et de capital risque qui permettraient aux nationaux et aux étrangers d'investir et de diversifier leurs activités. En outre, de nouveaux produits financiers devront être créés et les banques devront plus largement s'ouvrir à des activités telles que les services et l'informatique, des secteurs qu'elles négligent encore trop souvent. Il est prévu également de créer une bourse des valeurs régionale à Libreville, un projet qui, toutefois, ne semble pas avoir la faveur du Cameroun. Plusieurs grandes sociétés présentes au Gabon, dans des secteurs d'activité divers (pétrole, mines, distribution, transports, agro-alimentaire...) pourraient être cotées en bourse, rejointes par d'autres grandes sociétés de la sous-région. Enfin, en fonction de l'intérêt que présenteront les marchés de la sous-région, les banques gabonaises pourraient ouvrir de nouvelles entités dans ces pays, la préférence allant vers la création de succursales.

I-2-4-2 Créer un pôle de gestion régional

D'autres activités de services peuvent être largement développées et exportées dans la sous-région, celles de conseil et d'études dans des domaines aussi variés que la gestion, l'organisation, l'expertise-comptable, l'ingénierie financière et informatique et la communication.

En la matière, le savoir-faire gabonais est de haut niveau et, par rapport à des sociétés implantées en Europe, les sociétés gabonaises ont l'avantage de la proximité, connaissent les besoins des marchés locaux et leurs prestations sont moins onéreuses depuis la dévaluation. Le développement du marketing, de la publicité et de l'outil informatique constituent des marchés porteurs au Gabon, où beaucoup d'entreprises renouvellent ou mettent en place leur système informatique et développent des politiques de communication. La demande devrait être également forte dans les pays voisins.

Dans le domaine de l'information, le Gabon a également quelques atouts. Outre la présence de la radio Africa n°1, d'autres supports à vocation régionale, voire continentale, pourraient être développés. Un projet de création d'un Salon annuel panafricain de la presse et des médias à Libreville est en cours de mise en place. Il aura pour vocation de rassembler, entre autres, les médias africains et panafricains, d'obtenir une reconnaissance internationale du métier de journaliste et de photographe de presse en Afrique et d'échanger des expériences.

Le Gabon, disposant d'un réseau de télécommunication acceptable, peut devenir un pôle d'information. A ce titre, un projet de création d'une base de données économiques et financières, voire d'un observatoire disposant d'informations sur les potentialités des marchés

extérieurs - une idée lancée par une société gabonaise d'ingénierie informatique, Galaxie - est également à l'étude.

Dans le domaine de la santé et de l'enseignement supérieur, le Gabon peut également devenir un pôle régional. Certes, les systèmes de santé doivent être profondément remaniés et des efforts importants devront être fournis pour améliorer leur gestion. Mais l'infrastructure existe. Le Gabon dispose, en outre, de l'un des plus grands centres de recherche médicale du continent avec le Centre international de recherches médicales de Franceville (CIRMF) et l'Université des sciences et techniques de Masuku qui délivre déjà des diplômes d'études et de recherches approfondies co-signés par les grandes universités occidentales.

Enfin le tourisme fait partie des secteurs à promouvoir. La richesse de la faune et de la flore, l'existence de parcs nationaux et d'une diversité culturelle permettraient d'envisager le développement d'un tourisme de vision et d'aventures.

I-2-4-3 Le développement des services par l'usage de l'internet

En médecine, l'utilisation d'Internet a également fait ses preuves sur le continent africain. Le réseau Internet a déjà permis de dresser un diagnostic et d'adapter le traitement, de transférer des données médicales ou de mettre à dispositions des statistiques en matière de santé. Dans certains pays du Sud, les professionnels de la santé participent d'ailleurs à des réseaux virtuels, à travers lesquels ils restent informés des dernières évolutions et découvertes.

En Afrique, de nombreux hôpitaux ruraux utilisent la messagerie électronique pour obtenir rapidement un diagnostic. Au Cameroun par exemple, Internet révolutionne les méthodes de travail des médecins connectés en permettant notamment l'actualisation des connaissances, les conseils en direct et le travail en équipe à distance. Si cette pratique n'est pas encore d'actualité au Gabon, les autorités politiques de ce pays ont pris conscience de l'importance de la communication et de son impact en matière de santé. En partenariat avec le PNUD, ils viennent d'initier le projet Info-com, dont l'objectif est d'élaborer une stratégie nationale d'information et de communication. Une étude élaborée par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (Unitar)¹, montre que les établissements hospitaliers du Gabon utilisent en grande partie le téléphone, les notes de service et les réunions pour s'informer.

¹ UNITAR, *Préparer l'entrée du Gabon dans la société de l'information*, p 50.

Tableau 46 : Les divers moyens de communication existant au sein des établissements hospitaliers

Téléphone	100%
Bouche à oreille	100%
Notes de service	100%
Réunions	100%
Boîtes aux lettres	50%
Tableaux d'affichage	30%
Photocopieuse	40%
Fax	30%
Autres (téléviseurs, radio, téléx)	20%
Internet	5%

Source : Unitar, Préparer l'entrée du Gabon dans la société de l'information, p51.

Les analyses de ce rapport montrent également la place importante que détient la bouche-à-oreille dans le transfert des informations au sein des différents services. Quant à l'internet, seuls 5% sont connectés et à titre personnel ; ce sont souvent des initiatives privées de certains chefs de services plutôt qu'une décision administrative.

Le dialogue Nord-Sud au chevet des malades : Grâce au Net, les médecins africains en général, ceux du Gabon particulièrement peuvent avoir accès à certains résultats des travaux des équipes qui travaillent dans les centres de recherche à travers le monde. Outre l'acquisition de nouvelles connaissances, Internet peut aussi révolutionner la pratique des médecins grâce à un dialogue avec des collègues éloignés.

Cette utilisation de l'internet dans le domaine de la santé peut l'être aussi dans l'agriculture¹, comme dans le tourisme² en s'inspirant des expériences de certains pays en voie de développement.

¹ A Maurice, le gouvernement encourage les agriculteurs à se brancher et à venir récolter des informations sur les sites Web créés à leur intention. Maurice est l'un des pays d'Afrique les plus avancés en ce qui concerne les NTIC. Internet, lancé dans l'île en 1995, s'est frayé un chemin dans tous les domaines : on l'utilise au travail, à domicile, à l'école, à l'université et surtout dans les cybercafés. Il existe plus d'une cinquantaine de sites web mauriciens qui couvrent pratiquement tous les sujets. L'agriculture à elle seule en possède au moins une dizaine.

² Internet est un canal de distribution important qui peut permettre à l'industrie touristique des pays du Sud d'assurer la vente et la promotion de destinations. L'Union européenne, par exemple entend susciter l'utilisation d'Internet pour favoriser le tourisme dans les pays en développement et stimuler ainsi leur croissance économique.

A Madagascar, malgré le fait que les entreprises soient encore peu nombreuses à créer leurs sites, les opérateurs touristiques recrutent désormais leurs clients par Internet. **Attirer les touristes sur la Toile**, "Nous devons 90 % de nos clients à notre site", révèle le responsable de Green Madagascar Tour, un voyageur spécialisé en écotourisme. Pour les opérateurs touristiques malgaches dont la clientèle est essentiellement étrangère, être présents sur le Web est un avantage incomparable. Rien d'étonnant à ce que 65 % des sites Internet à Madagascar soient ceux d'agences de voyage. "Nous mettons en ligne un formulaire qui nous permet de définir les centres d'intérêt de nos clients, explique Fraise Travel Service, leader dans la prestation de services touristiques. Ce qui apporte des éléments pour élaborer des produits adaptés à leurs besoins et permet d'en dresser un profil exact."

I-2-4-4 Le développement par les activités touristiques

Le tourisme, d'après l'IATA reste une activité porteuse tant au plan de l'apport de devises, que de création d'emplois ou de rapprochement des peuples dans le monde. Près de 11% de la population mondiale vit du tourisme ; il faut dix à onze touristes pour un emploi durable et il voyage près de 700 millions de personnes par an dans le monde¹. Le marché international du tourisme reste donc marqué par une part de revenus de plus en plus grande.

Le Gabon peut faire valoir ses potentialités naturelles afin de promouvoir cette activité. On peut simuler trois modèles de développement du tourisme pour le Gabon : un premier tourisme à proximité de Libreville; un deuxième qui pourrait être basé sur les nombreux campements et villages dont dispose ce pays; et un troisième qui serait tourné vers les sites intégrés ou différenciés.

I-2-4-4-1 La stratégie de développement basée sur la clientèle de haut de gamme

Il consisterait à implanter des établissements de centres de loisirs, commerciaux et résidentiels de luxe et de haute sécurité de façon à offrir aux résidents et aux industriels locaux ainsi qu'aux touristes internationaux une destination confortable, équipée d'une infrastructure (golf par exemple) donnant accès aux réserves naturelles de faune et flore de ce pays. C'est ce que les autorités du Gabon essaient de mettre en œuvre avec le projet du front de mer de Libreville (Port Môle et Sablière) dont les études sont en cours de finalisation.

Le produit de base est axé sur l'hébergement de haut standing dans le centre urbain. Le niveau de vie élevé au justifie en partie le choix de ce premier modèle, qui implique des structures nobles et des prestations d'un niveau supérieur à la moyenne des pays d'Afrique à vocation touristique.

I-2-4-4-2 La stratégie de développement basée sur la mise en place de campements touristiques

Ce modèle de développement vise la mise en place de campements touristiques villageois. Il s'agira de créer, de développer ou de transformer de campements de repos dans

¹Ministère du commerce, du tourisme, du développement industriel et de l'artisanat, *La place du tourisme dans le monde, in Politique nationale du tourisme.*

les réserves et parcs nationaux¹ ; en rendant accessibles aux visiteurs ces régions de faune sauvage, avec le moins de perturbation possible. Les touristes y trouveront des occasions d'évasion et la possibilité de prolonger leur séjour. Ce deuxième modèle intègre une éthique de tourisme de nature, le tourisme dans le village. Ce tourisme permettrait également l'aménagement des catégories suivantes : Camp de pêche ; Camp de forêt ; Bivouac avec affût...

Il est à faible coût et peut se développer, apportant à la fois la satisfaction des besoins de vacances des catégories moyennes, un revenu aux populations locales, la diffusion d'une culture touristique ainsi que la relance d'activités artisanales.

On pourrait aussi développer un tourisme d'échange travail/vacances (le vacancier aidant l'hôte dans ses travaux en échange de la prise en charge de son séjour).

Il faudrait à cet effet développer une catégorie d'hébergement spécifique qui soit labellisée pour aligner le Gabon comme une destination «nature», à l'exemple du Botswana ou de la Guyane.

Ce modèle permettrait de valoriser les aires protégées par une politique de conservation et de gestion durables de la nature. En effet, l'originalité de la destination, l'extraordinaire intérêt de la faune et de la flore, l'attrait d'une culture traditionnelle encore bien vivante soit parce qu'elle est différente de celle de visiteurs soit parce qu'elle représente des racines " **bantu** ", sont là des atouts indéniables.

¹ Depuis août 2002, le gouvernement gabonais a annoncé la création d'un nouveau réseau de parcs nationaux s'étendant sur près de 3 millions d'hectares, protégeant ainsi 10% des zones forestières et côtières du Gabon, parmi lesquels : Mayumba (970 km²) : Un océan plein de vie marine, une grande lagune, et de vastes plages intouchées de sable blanc. Des petits villages de pêcheurs Vili et Lumbu se trouvent le long de la lagune qui sépare Mayumba des terres continentales. Cette petite ville « insulaire » se distingue du reste du Gabon par une atmosphère particulièrement calme et tranquille.

Tortues marines.

Les plages de Mayumba comptent aujourd'hui la seconde plus grande concentration de ponte de tortues Luth au monde.

Baleines.

Une population importante de baleines à bosse passe le long de la côte du Gabon à Mayumba durant leur migration annuelle. Ceci constitue un spectacle fascinant pour l'écotourisme. De plus, la zone abrite aussi des dauphins et des raies.

Grande faune.

La péninsule qui forme la majorité de la terre ferme du Parc est constituée de savane et de forêt habitée par des gorilles, des mandrills, des éléphants et des buffles.

Moukalaba-Doudou (4500 km²) : Un programme de gestion a été lancé par le WWF en 1996. Moukalaba est desservie par la route Tchibanga-Doussala. Les monts Doudou possèdent un réseau de pistes laissées par le départ de l'exploitation forestière. La brigade de faune de Moukalaba constitue une base importante pour la protection du Parc.

Grands mammifères.

La grande faune comprend, outre les mammifères forestiers, des espèces particulières comme le cob defassa. Des centaines d'éléphants se rassemblent dans les marécages à papyrus en saison sèche.

Grands singes.

Les monts Doudou pourraient constituer un site important d'observation des gorilles et de chimpanzés. Les densités de gorilles sont remarquables.

Paysages variés.

Mal connue et peu visitée jusqu'à maintenant, cette région offre une grande variété de paysage, de savanes et de forêt, y compris la chaîne des monts Doudou et les grandes plaines du bassin de la Nyanga. On y trouve d'immenses marécages à papyrus, près de l'embouchure de la Nyanga et de grandes raphia le long du Rembo Nodgo.

I-2-4-4-3 La stratégie de développement basée sur les sites urbains

Le troisième modèle de développement s'articulerait autour de sites urbains comme Mouila, ou Mayumba, Léconi ou Iguela où il existe déjà des structures hôtelières. Il s'agit d'une gamme moyenne d'hôtels à promouvoir autour desquels existent des produits touristiques.

Pour que toutes ces stratégies aient des effets, un certain nombre de mesures doivent être prises, notamment en ce qui concerne les infrastructures d'hébergement. En effet, on constate une disparité au niveau des capacités d'accueil avec une prédominance des hôtels de grand standing essentiellement localisés à Libreville, une forte dégradation des hôtels de l'intérieur et une quasi absence de structures de capacité moyenne (cases de passage, hôtels 1 et 2 étoiles, gîtes d'étapes, etc...). S'il est vrai que Libreville se fonde sur son activité Congrès, les formes de tourisme à développer à l'intérieur du pays devraient corriger la situation actuelle et combler les manquements constatés. En d'autres termes, les formes de tourisme conditionneront les structures d'hébergement à mettre en place. Il conviendrait par conséquent que des structures d'hébergement soient construites à proximité des sites, ce qui pose le vrai problème d'infrastructures touristiques qui font défaut au Gabon.

A ce handicap s'ajoutent celui de la formation du personnel, ou encore du coût exorbitant des titres de transport à destination du Gabon. Les autorités politiques du Gabon devraient, à travers cette batterie de mesures et d'actions, montrer leur ferme volonté de faire du tourisme une véritable industrie pour amorcer la diversification de l'économie et préparer réellement la fameuse période de l'après-pétrole.

I-3 La nécessité d'organiser le secteur informel

Le secteur informel est devenu au cours des dernières décennies, une composante structurelle indispensable des pays en développement car il fournit une contribution essentielle à l'emploi, à l'économie, à l'amélioration du savoir-faire de la main d'œuvre. Ce secteur s'est développé dans un contexte de crise et d'ajustement structurel qui avait mis à mal les économies des pays en développement. La flexibilité et la capacité d'adaptation dont il jouit lui ont permis de jouer un rôle fondamental dans la régulation des crises et des tensions sociales, fonctions pour lesquelles plusieurs Etats se sont révélés défailants, voire impuissants. L'économie informelle offre les seules opportunités économiques et sociales pour une part croissante des populations les plus démunies puisque, grâce à la large palette d'activités dont elle dispose, elle génère de nombreux emplois et revenus. Cependant, ce

secteur souffre de carences spécifiques¹ : faiblesses de sa productivité, de sa compétitivité, de sa capacité d'organisation et de négociation institutionnelle, ...auxquelles il faudrait s'intéresser afin de le rendre dynamique et compétitif, à travers entre autres :

- l'accroissement de la productivité du capital humain et du capital matériel utilisés par une mise en valeur des ressources humaines ;
- l'accès facilité aux financements, aux marchés de la consommation, et aux services des entreprises;
- l'adaptation progressive du cadre institutionnel aux conditions d'exercice des activités et l'assouplissement des modalités d'application des normes juridiques et fiscales;
- l'amélioration de la capacité de négociation des travailleurs grâce à la formation de groupements susceptibles de les représenter au niveau institutionnel;
- le relèvement du niveau du bien être des acteurs du secteur informel en mettant en place des structures sociales appropriées.

I-3-1 L'amélioration du potentiel productif

Les unités économiques informelles souffrent d'un manque de débouchés lié à leur faible productivité mais aussi à leur incapacité à proposer une offre plus diversifiée et de qualité. Pour pallier cela il conviendrait d'améliorer les conditions dans lesquelles les capitaux et les ressources humaines sont exploités².

I-3-1-1 Elargissement des marchés pour les petits producteurs

Le principal handicap des entreprises du secteur informel est dû à une demande insuffisante de la part des consommateurs réels ou potentiels. L'étroitesse du marché et l'extrême concurrence sont les plus grosses difficultés que rencontrent les producteurs. Ceci est lié à des facteurs macro-économiques (répartition du revenu, pouvoir d'achat et solvabilité de la clientèle), au manque de crédibilité (prix et délais), de fiabilité (qualité technique) et d'hygiène des produits.

Si ces problèmes étaient résolus, les entreprises pourraient accéder à des marchés agrégés, certes plus exigeants, mais plus stables et plus solvables, et demander de meilleurs prix pour leurs biens et services. Outre des améliorations techniques que les producteurs peuvent apporter à leurs produits, il est également indispensable d'accroître la demande de

¹ BIT, *Le dilemme du secteur non structuré*, Rapport du Directeur général, Conférence internationale du travail, 78 ème session.

² BIT, *Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique centrale*, p19.

biens et de services qui leur est adressée. Cette demande, proviendrait de quatre types de clientèle :

a) la population urbaine pauvre, qui ne peut désormais constituer le seul débouché ou le meilleur étant donné la faiblesse de ses revenus et la saturation croissante de l'offre ;

b) les classes moyennes : ayant un revenu provenant du secteur moderne privé ou public, qui sont des consommateurs potentiels, mais encore faudrait-il que les petits producteurs intensifient les relations et améliorent la qualité des produits pour que ces couches constituent un débouché significatif ;

c) les institutions de l'Etat, qui pourraient également être consommateurs de biens et de services, notamment dans le domaine du bâtiment. Cependant, les petites et micro-entreprises du secteur informel ne sont souvent pas aptes à remplir les contrats qui pourraient être passés, car d'une part, la qualité et la quantité de leurs produits ne répondent pas souvent aux normes fixées par les institutions publiques ; et d'autre part, elles souffrent d'un manque d'informations sur les contrats potentiels. Le manque de relations contractuelles entre les instances officielles et les entreprises informelles réside dans le système et les conditions d'octroi des marchés publics souvent défavorables aux petits entrepreneurs. De surcroît, l'Etat s'est avéré être un mauvais payeur.

d) la sous-traitance: pour les petites et moyennes entreprises du secteur moderne, qui pourrait être un quatrième débouché pour les petits producteurs. Mais étant donné les exigences et la puissance des entreprises du secteur moderne, les risques d'exploitation des sous-traitants sont importants et peuvent dresser une barrière au développement réel des micro- entreprises.

Les entrepreneurs du secteur informel n'ont donc qu'un accès restreint aux marchés de la consommation, d'où leur difficulté à écouler leurs productions. L'absence de bénéfices entraîne une incapacité à réinvestir pour assurer leur expansion. L'acquisition de moyens de production plus élaborés demeure par ailleurs bloquée en raison des difficultés d'accès aux services financiers.

I-3-1-2 Accès aux services financiers

Les petits entrepreneurs du secteur informel ne possèdent pas les garanties suffisantes exigées par les banques pour l'obtention de prêts. En effet, les biens et les locaux utilisés par les petits producteurs sont rarement à leurs noms et, s'ils le sont, les banques leur accordent peu d'intérêt ou de valeur. Ce n'est effectivement pas tant le coût du crédit que l'accès au crédit qui constitue un goulot d'étranglement pour les petites entreprises, comme il ressort de plusieurs enquêtes sur les petites entreprises en Afrique.

Les entrepreneurs ont donc recours à des mécanismes officieux organisés au sein même du secteur par divers opérateurs. Cependant, ces mécanismes, bien qu'efficaces, ne peuvent produire que de petits prêts à titre individuel et de façon sporadique. Ils ne peuvent pas fournir les crédits pour améliorer sensiblement la capacité de production et la productivité des entreprises informelles. Quelles solutions envisager ?

Il est clair que les banques du secteur moderne ne peuvent octroyer des prêts sans garantie solide à la base, d'autant plus que le coût de gestion des petits crédits leur est très lourd. Une solution envisageable est celle d'autoriser la mise en place d'un ou plusieurs intermédiaires financiers, dotés de fonds spécifiques, qui pourraient offrir des garanties aux banques et certains services d'expertise et de conseil permettant d'évaluer les risques. Ce pourrait être le rôle des mutuelles, des coopératives d'épargne et de crédit, des ONG ou de tout autre type d'institutions pouvant assurer l'interface entre le secteur financier formel et les micro-entreprises.

I-3-1-3 L'amélioration des services et des infrastructures

Faute d'infrastructures adéquates et d'accès à certains services essentiels, les micro-entreprises affrontent d'énormes difficultés de fonctionnement. Compte tenu de la faiblesse de leurs moyens et de leur taille modeste, il est nécessaire de leur faciliter l'accès à ces services par des structures spécifiques d'appui : location d'équipements, conception, test et diffusion de prototypes, diffusion de technologies appropriées et transfert de techniques plus productives.

Les micro-entrepreneurs sont en effet gênés dans la conduite de leurs activités par le manque de services et d'infrastructures adéquates : alimentation en énergie peu fiable¹, routes en mauvais état, encombrements de la circulation et télécommunications médiocres; tout ceci nuit aux activités de production qui sont fréquemment interrompues.

Au-delà des limites matérielles imposées à leurs activités, les micro-entrepreneurs connaissent également des difficultés liées au manque d'instruction, de formation aux technologies et à la gestion. Ce qui souligne la nécessité d'une meilleure valorisation des ressources humaines.

¹ D'après le BIT, en Afrique occidentale, les pannes d'électricité causent de graves problèmes aux petites entreprises. Dans les villes d'Afrique orientale, 68% des entreprises fonctionnent dans des locaux sans eau, ni électricité. Les entreprises du secteur informel travaillent souvent dans des locaux insalubres et dans des conditions sanitaires déplorable. La question de l'amélioration des services et des infrastructures pose la question du mode de propriété et du statut des sites de production sur lesquels opèrent les micro-entrepreneurs. Il s'agit d'une dimension essentielle dans l'amélioration des conditions de travail, de sécurité et d'hygiène. Les risques de déguerpissement ou d'expulsion de leur lieu de travail constituent une contrainte réelle à toute volonté d'améliorer l'outil et les conditions de travail par les petits producteurs.

I-3-1-4 Mise en valeur des ressources humaines

Dans de nombreux pays, les méthodes de transmission des connaissances et du savoir-faire dans le secteur informel relèvent de la tradition. Ces formules possèdent de nombreux atouts : elles sont flexibles, s'adaptent aux possibilités d'emplois dans le marché du travail et prennent en compte le faible niveau d'instruction des individus formés. Cependant, la qualité de la formation dépend de l'expérience du maître et de sa faculté à transmettre son savoir à ses apprentis. En outre, les techniques apprises par les apprentis sont adaptées au travail dans les entreprises du secteur informel où la productivité est faible et le niveau technologique bas, voire archaïque. Si l'on veut intégrer les activités informelles dans le courant d'une économie moderne, productive, équitable et respectueuse de l'environnement, il faut revoir les systèmes de formation classiques pour qu'ils soient à même de dispenser des techniques plus performantes auprès des acteurs du secteur informel. On peut, par exemple, combiner l'apprentissage et les cours scolaires pour favoriser à la fois la formation et l'insertion dans le monde du travail. On facilitera ainsi la valorisation des techniques traditionnelles que l'on adaptera à certaines exigences de la vie moderne.

L'amélioration et la revalorisation des techniques en pratique dans le secteur informel sont des conditions essentielles pour que cette partie de l'économie sorte de sa situation défavorisée. Le problème reste de toucher la multitude de petits producteurs qui n'ont qu'un niveau d'instruction assez rudimentaire et qui n'ont pas le temps de se consacrer entièrement à une formation approfondie.

I-3-2 L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire

La philosophie guidant la mise en place des groupements préconise la formation de groupes et la solidarité au sein du secteur informel pour que ses membres prennent des initiatives en leur nom. Cependant, ces organisations sont souvent officieuses, non enregistrées et manquent donc de protection légale et d'accès aux banques et aux services publics. Pour surmonter ce handicap, elles pourraient passer des alliances avec des organisations officielles comme les coopératives, les ONG, les syndicats ou les organisations d'employeurs¹. Mais l'organisation des producteurs du secteur informel reste, en partie, conditionnée par l'amélioration du cadre institutionnel.

¹ BIT, *Le dilemme du secteur non structuré*, Op. cit.

Toutes les entreprises du secteur informel ne sont pas hors du cadre légal puisque certaines sont enregistrées ou paient des impôts, sans être en mesure d'appliquer toutes les prescriptions légales. Pourtant, certains entrepreneurs du secteur informel manifestent le désir de légaliser leurs activités, car cela leur permettrait, en principe, de jouir de la protection de la loi ou d'accéder au crédit bancaire, par exemple. Pour que l'intégration sociale soit efficace et durable, il faut que les coûts du respect de la légalité ne soient pas prohibitifs et que les pouvoirs publics souhaitent réellement aider les entrepreneurs, leur montrant l'intérêt de régulariser leur situation¹.

Le premier obstacle à la légalisation est la lourdeur des démarches administratives. Des formalités extrêmement longues et parfois complexes accompagnent la déclaration d'une entreprise. Le coût de l'enregistrement est aussi un obstacle de taille pour des entrepreneurs qui ne réalisent que de faibles recettes. Ces unités sont incapables de faire face à des coûts économiques supplémentaires, comme les cotisations sociales et les impôts, du fait de l'insuffisance de leurs ressources financières et de l'étroitesse du marché. Enfin, le manque d'information est également une raison non négligeable du non respect de certaines réglementations par les petits producteurs.

I-3-2-1 Assouplir les contraintes administratives

Ces difficultés peuvent être surmontées si les gouvernements acceptent de limiter les formalités administratives au strict minimum et s'ils réduisent les droits d'enregistrement à un montant symbolique. Il se pose alors le délicat problème de savoir quelles sont les normes qui constituent une entrave au développement du secteur informel et celles qui lui sont essentielles et doivent perdurer, notamment dans le domaine de la santé au travail et de la sécurité publique. En ce qui concerne l'application des lois et règlements, certaines procédures qui sont justifiées pourraient être appliquées avec plus de souplesse et plus d'efficacité par les services ministériels ou municipaux concernés.

I-3-2-2 Adapter les règles fiscales

La fiscalité constitue le second obstacle à la légalisation du secteur informel. Dans la plupart des pays, ce n'est pas le système d'imposition directe qui pose problème². Les revenus et les bénéfices des personnes travaillant dans le secteur informel sont généralement faibles et

¹ MALDONADO (C.), *Entre l'illusion de la normalisation et le laissez-faire. Vers la légalisation du secteur informel ?*

² FOLLY (C.), *La fiscalité des activités économiques informelles au Bénin.*

les dispensent de ce type d'impôt. Par contre, les systèmes d'imposition indirecte se révèlent souvent incompréhensibles pour les petits entrepreneurs. En outre, la manière dont les impôts sont conçus et prélevés peut démotiver les entrepreneurs: par exemple, la création d'emplois peut être découragée si l'embauche implique une augmentation substantielle des charges fiscales de l'employeur; par exemple, les investissements seront découragés dès lors qu'on opte pour un système d'imposition basé sur le nombre de machines acquises. La solution réside donc dans la création d'un système fiscal progressif, simple à appliquer et à comprendre, et non dissuasif.

I-3-2-3 Faciliter l'application des normes de travail

Le non-respect des normes internationales du travail dans le secteur informel tient au fait que la majorité des travailleurs sont des travailleurs indépendants ou familiaux. Cependant, certaines entreprises recrutent de la main-d'œuvre mais elles n'appliquent pas la totalité des normes concernant la durée du travail, les congés payés, le repos hebdomadaire, le salaire minimum et les cotisations de sécurité sociale. Plusieurs raisons peuvent expliquer une telle situation : D'une part, la stricte observation des normes les contraindrait à des dépenses supplémentaires auxquelles elles sont incapables de faire face, et de l'autre, le mode de fonctionnement des entreprises fait qu'il n'y a pas de contrats écrits et exécutoires. Effectivement, les travailleurs n'exigent pas de sécurité de l'emploi. Les relations de travail sont partenalistes et les syndicats ne sont pas représentés dans les micro-entreprises. En conséquence, la durée du travail est souvent trop longue et le paiement des salaires est très irrégulier¹.

Il faut ajouter à cela un facteur culturel qui fait, qu'en Afrique, relations de travail et relations sociales ne sont pas nettement différenciées¹. Certes, les relations de travail sont peu standardisées, les obligations et les droits des travailleurs ne sont pas définis et l'emploi est caractérisé par l'absence de relations contractuelles. Mais il faut noter que l'individu n'existe qu'en tant que membre d'un groupe, d'une famille et l'unité de production n'est jamais nettement séparée de l'univers familial.

Les entreprises du secteur traditionnel sont des entités où il est plus important de gérer des relations sociales et des services de réciprocité que des biens. Cette attitude peut également se révéler un handicap lorsque l'entrepreneur est obligé d'employer et de rémunérer des membres de sa famille insuffisamment qualifiés et donc peu productifs. La

¹ BIT, *Conditions générales pour stimuler la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises*, Conférence internationale du travail.

confusion qui prévaut entre milieu familial et milieu du travail permet aux chefs d'entreprises d'employer enfants, parents et relations à un moindre coût, sans respecter certaines normes.

Le problème du non-respect de la législation est donc lié à la précarité dans laquelle évoluent les micro-entreprises. Ce problème ne sera résolu que lorsque ces dernières pourront fonctionner de façon rentable dans un environnement plus stable.

II-3-3 Améliorer les conditions de vie des acteurs du secteur informel

Les mesures d'aide à la production en vue d'une productivité et d'une compétitivité accrues, doivent s'accompagner et être complétées de mesures sociales destinées à améliorer les conditions de vie des populations les plus pauvres. Les domaines privilégiés d'action des politiques de l'Etat doivent être l'alimentation, l'éducation, la santé et le logement.

L'autre axe prioritaire reste l'éradication du travail des enfants. Les enfants constituent une population très vulnérable. Ils sont très souvent obligés de travailler dans des conditions d'insalubrité et de précarité extrêmes. En travaillant, les enfants s'exposent à de nombreux dangers et voient leurs chances d'obtenir un emploi stable et bien rémunéré, éventuellement dans le secteur moderne, s'éloigner puisqu'ils ne se rendent pas fréquemment à l'école.

Il conviendrait aussi de créer des structures capables d'apporter aux enfants (et à toute personne vulnérable) des soins médicaux et une instruction. Bien sûr, la mise en place de ces structures revient aux instances officielles. Cependant, vu les contraintes budgétaires auxquelles sont soumis les gouvernements, le concours que pourraient fournir d'autres organismes de développement, nationales et internationales, peut être une aide précieuse et efficace.

Le secteur informel, au-delà d'un certain nombre d'effets négatifs, reste une des voies potentielles de développement et de création de secteurs productifs. L'objectif prioritaire des gouvernements devrait être de le promouvoir afin de l'aider à pallier ses carences. Aider le secteur informel à se structurer c'est, entre autres, améliorer son cadre institutionnel et réglementaire, accroître le niveau de vie des agents de ce secteur en vue de les rendre plus compétitifs et à même de s'insérer dans le marché mondial, très concurrentiel... Mais, la recherche de la compétitivité de l'économie gabonaise ne concerne pas uniquement ses structures internes, elle serait également liée à une redéfinition de ses stratégies sur le plan international, où l'intégration régionale et le renforcement de sa coopération avec ses partenaires occidentaux restent plus qu'une nécessité.

¹ HERNADEZ (E.M.), *La gestion des ressources humaines dans l'entreprise informelle africaine*.

II LES STRATEGIES LIEES AU CONTEXTE INTERNATIONAL

Le Gabon entretient des relations diplomatiques avec de nombreux Etats et Organisations internationales. La France, pour des raisons historiques, reste un allié et un partenaire commercial de premier plan pour le Gabon. Il est par ailleurs membre des principales institutions internationales telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAI), la Banque Islamique de Développement.

Au niveau régional, il est membre de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), appelée à remplacer l'Union Douanière et Economique des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC) , qui regroupe le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine, la Guinée Equatoriale, le Tchad et le Gabon. Le Gabon fait également partie de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui, en plus des six pays de la CEMAC, inclut l'Angola, le Burundi, le Rwanda, Sao-Tomé-et-Principe et la République Démocratique du Congo. Associé par la Convention de Lomé à l'Union Européenne, il est membre de la Conférence Islamique et du Mouvement des Pays Non Alignés et fait partie depuis l'indépendance, de la zone Franc en qualité de membre de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BFAC).

Le contexte international reste donc un atout pour ce pays tant pour sa stabilité politique que pour l'amorce d'un véritable développement basé sur les échanges extérieurs.

II-1 Le développement par le renforcement de la coopération avec les partenaires et organismes occidentaux

Le Gabon, comme bon nombre de pays en voie de développement, bénéficie de l'Aide Publique au Développement (A P D). Pour les seules années allant de 1989 à 1997 cette aide se présentait de la façon suivante :

**Tableau 47 : Evolution de l'Aide Publique au Développement de 1989 à 1997
(en milliers de dollars US)**

ANNEES	Aide Publique au Développement
1989	116 884
1990	63 997
1991	108 440
1992	62 699
1993	63 654
1994	128 586
1995	115 742
1996	152 825
1997	72 280
TOTAL	885 107

Source : Programme des Nations Unies pour le Développement, Gabon, Rapport 1997, p 26.

Le Système d'analyse de la Coopération pour le développement (SACD) classe l'aide publique au développement reçue par un pays en sept catégories dont quatre sont relativement plus importantes pour le Gabon. Notre analyse reposera donc essentiellement sur ces quatre catégories, à savoir: les tendances de l'aide par type d'assistance, par sources de financement, par termes et conditions de l'assistance, et les tendances de l'aide par secteurs d'activités.

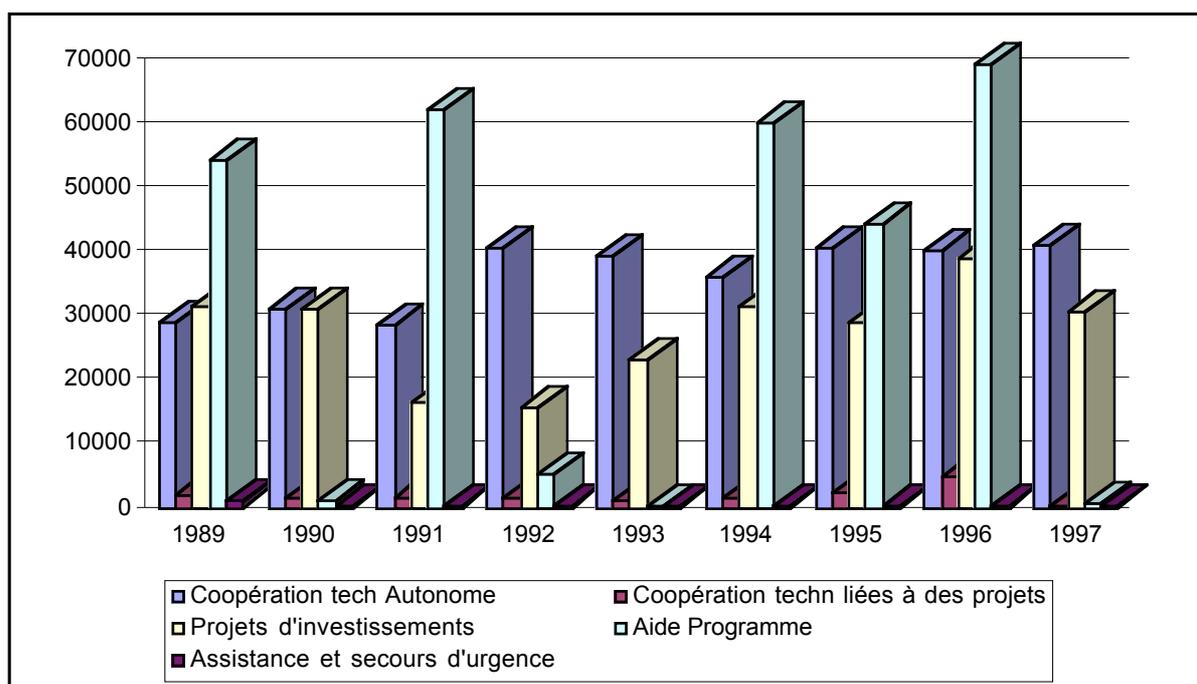
II-1-1 Les tendances de l'aide extérieure par type d'assistance

En 1997, l'aide est concentrée dans deux secteurs : la coopération technique autonome 56% ; les projets d'investissement 43%. L'aide aux programmes qui occupait la première place en 1996 avec 45% représente moins de 1% de l'APD.

II-1-1-1 La coopération technique

La coopération technique regroupe deux composantes : la coopération technique autonome et la coopération technique liée à des projets d'investissement. La coopération technique autonome concerne l'assistance fournie sous forme d'experts, de stages, d'enseignants et de bourses de formation. Ce type d'assistance enregistre un recul de 8,3% en 1997 par rapport à l'année précédente. Cet infléchissement du coût de l'assistance technique est dû essentiellement à la baisse de l'assistance technique française dont le nombre de postes a diminué de 50% depuis 1991 passant de 526 à 256.

Graphique 48 : APD par type d'assistance (1989-1997) en milliers de dollars US

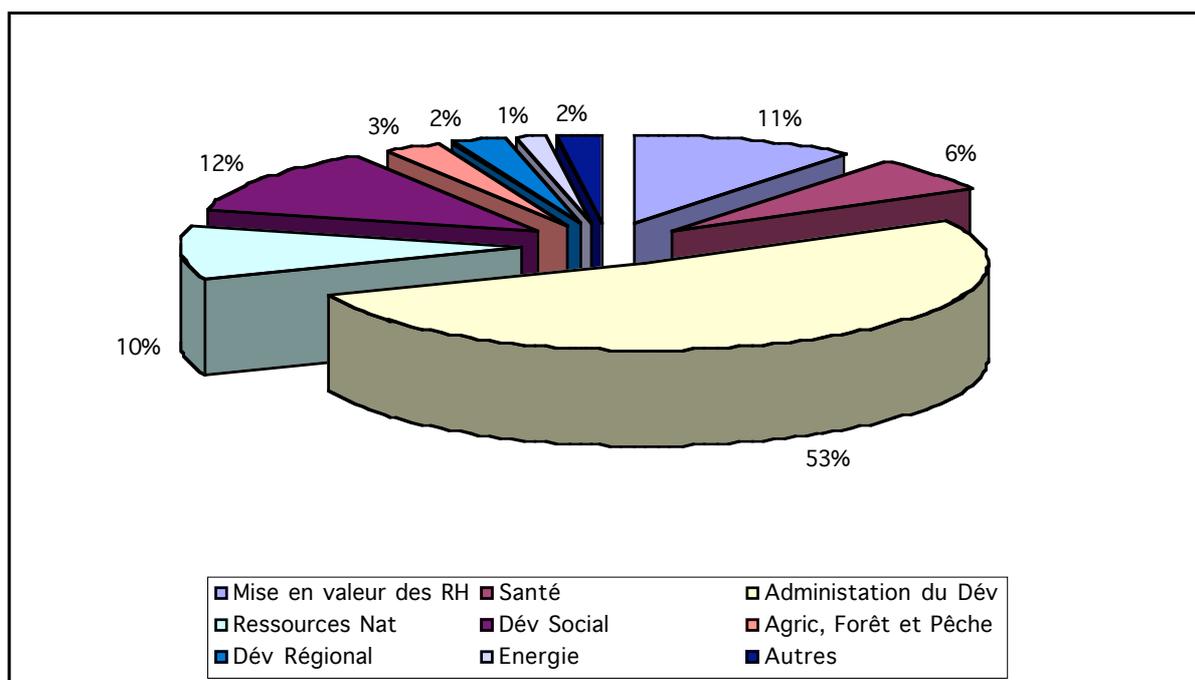


Source : Programme des Nations Unies pour le Développement, Gabon, Rapport 1997, p 26.

Cette diminution a touché tous les secteurs de l'administration et de l'économie. Les deux composantes prises séparément comportent des évolutions divergentes. Alors que la coopération technique autonome augmente en valeur absolue et en valeur relative passant de 39,9 millions de \$ US soit 26% de l'APD en 1996, à 40,7 millions de \$ US soit 56% de l'APD en 1997 la coopération technique liée à des projets d'investissement accuse une baisse spectaculaire de 94%.

En 1997, la coopération technique couvrait les secteurs suivants : l'administration du développement (53%), le développement social (12%), la mise en valeur des ressources humaines (11%) et les ressources naturelles (10%).

Diagramme 5 : Secteurs de concentration de la Coopération Technique en 1997



Source : PNUD.

La coopération technique était fournie à 80% par l'assistance bilatérale dont 64% revenaient à la France. Au niveau multilatéral, l'Union Européenne venait en tête suivie du Système des Nations unies (SNU). Il faut noter que le PNUD apportait 1,2 million de \$ US, l'OMS 1,1 million de \$ US et le FNUAP 0,5 million de \$ US.

II-1-1-2 Les projets d'investissement

Il s'agit de l'appui financier de bailleurs de fonds à titre concessionnel dans le cadre de projets de développement contenus dans la loi de Programmation des Investissements. L'aide aux projets d'investissement d'un montant de 30,5 millions de \$ US en 1997 représentait 43% du total du volume de l'aide extérieure contre 38,9 millions \$ US soit 25,5% de l'aide en 1996.

Tableau 48 : Secteurs de concentration de l'aide aux projets d'investissement en 1997 (En milliers de dollars US)

SECTEURS	MONTANT	%
Administration du développement	7675	25,2
Ressources naturelles	4557	15,0
Transport	11679	38,3
Développement social	4716	15,5
Autres	1835	6,0
TOTAL	30 462	100

SOURCE : PNUD.

Quatre secteurs se partagent l'aide aux projets d'investissement en 1997; l'administration du développement en particulier l'administration et la gestion du secteur

public (25%), les ressources naturelles (15%), les transports routiers (38%) et le développement social (16%).

Le réseau routier est faiblement bitumé et son maillage est très lâche ; il s'ensuit une réduction des échanges internes et externes ; c'est pourquoi un programme quinquennal d'aménagement du réseau routier a été mis en œuvre en 1994. Un autre programme dit Programme triennal d'entretien routier (PTER) est également en vigueur au Gabon.

Le secteur administration et gestion du secteur public concerne la formation, l'appui technique et l'équipement fournis aux administrations, à la police et aux sapeurs pompiers.

Le développement social et notamment l'eau potable et l'assainissement constituent des préoccupations à la fois du Gouvernement et des bailleurs extérieurs dans l'optique des priorités du développement humain.

La planification des ressources en eau, l'exploration et l'exploitation des ressources minérales constituent la quatrième destination de l'aide à l'investissement.

La France fournit à elle seule plus de la moitié de l'aide aux projets d'investissement (52%); elle est suivie par la Chine (23,8%) et l'Union Européenne (23,2%). L'aide de la France dans ce domaine se présente essentiellement sous forme de prêts consentis par la Caisse Française de Développement (CFD) devenue Agence Française de Développement (AFD).

**Tableau 49 : Les principaux bailleurs de l'aide aux projets d'investissement en 1997
(En milliers de dollars US)**

BAILEURS	MONTANT	%
FED	7077	23,2
CHINE	7246	23,8
France	15932	52,3
JAPON	142	0,5
AUTRES	65	0,2
TOTAL	30 462	100

Source : PNUD.

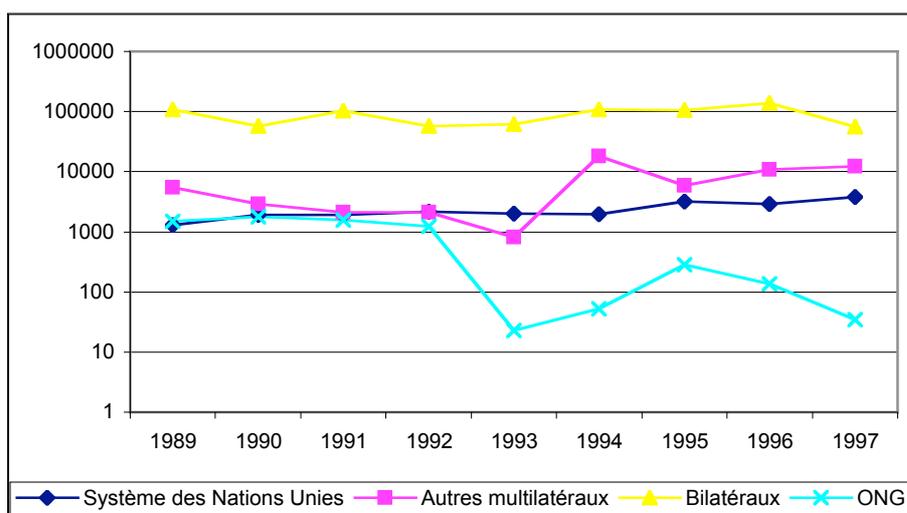
La Chine poursuit le financement de grandes constructions telles que l'immeuble de l'Assemblée Nationale, quelques établissements scolaires et hospitaliers à l'intérieur du pays.

L'aide de l'Union Européenne se présente sous forme de dons et s'accroît chaque année depuis 1994.

II-1-2 Les tendances de l'aide extérieure par sources de financement

L'aide publique au développement reçue par le Gabon provient essentiellement de trois sources de financement : bilatérale, multilatérale et ONG.

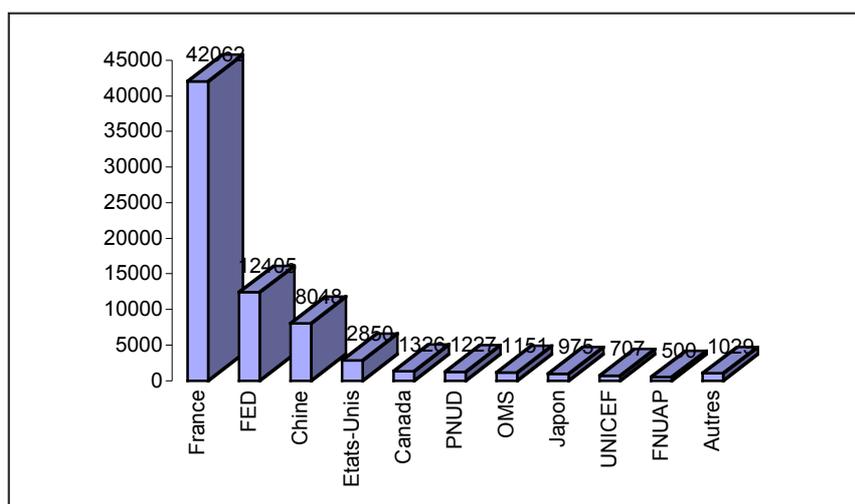
Graphique 49 : Déversements de l'Aide Publique au Développement (1989-1997 par source de financement (en milliers de dollars US)



Source : PNUD.

L'aide bilatérale a toujours constitué une partie importante de l'APD dont bénéficie le Gabon car elle représente en moyenne 90% du montant reçu depuis 1989. Les ressources provenant du Système des Nations Unies, bien que relativement faibles, connaissent une augmentation régulière et appréciable. La contribution des autres multilatéraux a connu un rebondissement en 1997 après avoir enregistré une baisse régulière depuis 1994. Toutes sources confondues, la France est le plus grand bailleur du Gabon. Elle est suivie par l'Union Européenne, la Chine et les Etats-Unis d'Amérique.

Graphique 50 : Les dix premiers donateurs en 1997 (En milliers de dollars US)



Source : PNUD.

II-1-2-1 L'assistance bilatérale

L'assistance bilatérale en 1997 a été mesurée sur huit pays. Plusieurs autres pays fournissent une assistance au Gabon mais les informations n'ont pas été disponibles pour diverses raisons. Cette assistance comporte souvent des stages et des bourses d'études offerts aux étudiants et aux fonctionnaires.

L'assistance bilatérale estimée à 56 millions de \$ US soit 78% de l'APD en 1997 a baissé de plus de 60%. Comme cela a déjà été expliqué, cette variation brutale est due aux décaissements exceptionnels de 69 millions de \$ US destinés aux programmes d'ajustement structurel et octroyés par la CFD.

La France, premier partenaire du développement du Gabon, a vu sa contribution baisser du tiers entre 1996 et 1997 passant ainsi de 85% à 59% de l'APD. Elle a orienté son aide vers les secteurs de l'administration du développement (48%), des transports (28,5%), le développement social (9,8%).

La Chine avec 8 millions de \$ US conserve la deuxième place des bailleurs bilatéraux. Sa coopération est orientée vers la construction de l'Assemblée Nationale, la construction d'écoles et la coopération sanitaire.

Les Etats-Unis d'Amérique conservent aussi la troisième place des bilatéraux avec une contribution de 2,8 millions de \$ US. Celle-ci représente le coût d'une centaine de volontaires du Corps de la Paix en activité au Gabon.

La quatrième place revient au Canada avec 1,3 million de \$ US soit 1,9% de PAPD reçue par le Gabon en 1997.

Le Japon vient en cinquième position avec 975 mille \$ US. Ce pays revient en force car il n'avait plus figuré parmi les cinq premiers depuis 1995 alors qu'il s'était positionné au troisième rang en 1994 avec 17,8 millions de \$ US soit 13,7% de l'APD reçue par le Gabon.

Le Japon, la Corée, le Maroc, l'Algérie, l'Espagne, l'Egypte et le Sénégal apportent des concours sous forme de stages, de bourses d'études pour les fonctionnaires gabonais et entretiennent également une coopération technique au niveau de l'enseignement.

II-1-2-2 L'assistance multilatérale

L'aide multilatérale reçue par le Gabon en 1997 est estimée à 16 millions de \$ US soit 22% de l'APD. Ce montant correspond à une hausse de 17%. Cette forme d'aide tire sa source de l'Union Européenne à travers le Fonds Européen de développement (FED) et le Système des Nations Unies (SNU).

L'Union Européenne contribue pour 12,4 millions de \$ US soit 3/4 de l'aide multilatérale. Elle conserve toujours sa première place en tant que bailleur multilatéral et sa deuxième place de fournisseur de l'APD. Le SNU avec 3,8 millions de \$ US représente 23% de l'assistance multilatérale.

Au niveau du Système des Nations Unies, le PNUD confirme sa première place avec 1,2 million de \$ US et il est suivi par FOMS et l'UNICEF. Le FNUAP a légèrement accru son aide au développement qui passe de 465 mille à 500 mille \$ US entre 1996 et 1997.

L'aide fournie par les Organisations non gouvernementales (ONG) Internationales reste encore très faible par rapport au volume d'APD décaissé. Cette faible représentativité est certainement due aux problèmes d'identification des projets financés par ces agents du développement et aux difficultés de collecte des données relatives à leur assistance au Gabon.

II-1-3 Les tendances de l'aide par termes et conditions de l'assistance

Les prêts consentis au Gabon proviennent essentiellement de la coopération bilatérale. Le taux d'intérêt moyen appliqué à ces prêts est de 5% pour une durée moyenne de remboursement de sept ans avec une période de grâce d'au moins cinq ans.

Le fait que le Gabon soit considéré comme le seul pays de l'Afrique sub-saharienne à revenus intermédiaires, l'exclut des financements concessionnels accordés par les Institutions de Bretton Woods, de la BAD et d'autres bailleurs de fonds. L'aide reçue par le Gabon selon les conditions de l'assistance se présente comme suit :

**Tableau 50 : Evolution des conditions de l'aide extérieur de 1994 à 1997
(en milliers de dollars US)**

Condition de l'aide	1994		1995		1996		1997		VAR 96/97
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
PRETS	67042	52,1	64404	55,6	98750	64,6	26713	37,3	-72,9
DONS	61544	47,9	51338	44,4	54075	35,4	45566	62,7	-15,7
TOTAL APD	128586	100	115742	100	152825	100	72279	100	-52,7

Source : PNUD.

La baisse subie par les prêts (-72,9%) est plus prononcée que celle enregistrée par les dons (-16,9%) de sorte que ceux-ci sont devenus supérieurs aux premiers pour la première fois depuis 1994. Il apparaît que lorsque le volume global d'aide diminue jusqu'à un certain niveau, ce sont les dons qui en constitue l'essentiel comme en 1993 ou ces derniers représentaient 70% des décaissements.

Les données du tableau indiquent que les conditions de l'aide varient selon le type d'assistance et suivant les années. Les dons ont financé en premier lieu la coopération technique puis ensuite les projets d'investissement. Quant aux prêts, ils étaient orientés en priorité vers les projets d'investissement puis selon la conjoncture économique, soit vers la coopération technique, ou soit vers l'aide programme.

II-1-4 Les tendances de l'aide par secteurs

Tableau 51 : Les tendances de l'aide par secteurs

SECTEURS	1994		1995		1996		1997		VAR 96/97
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Gestion de l'écon	61391	47,7	45511	39,3	71002	46,5	83	0,1	-99
Adm du dévelop	2794	2,2	11654	10,1	12146	7,9	28803	39,9	137,1
Ressources nat	709	0,6	1878	1,6	6756	4,4	8560	11,8	26,7
Mise en val RH	25639	19,9	22839	19,7	20463	13,4	4473	6,2	-78,1
Agri, Forêt, Pêch	6622	5,1	5398	4,7	5807	3,8	2662	3,7	-54,2
Dév régional	1590	1,2	1437	1,2	1462	1,0	998	1,4	-31,7
Industrie	228	0,2	821	0,7	353	0,2	169	0,2	-52,1
Energie	921	0,7					589	0,8	
Commerce			18				372	0,5	
Transport	19504	15,2	11861	10,2	19042	12,5	12064	16,7	-36,6
Communications	975	0,8	1250	1,1	1241	0,8	507	0,7	-59,1
Dév social	1249	1,0	5249	4,5	7123	4,7	10047	13,9	41,1
Santé	6902	5,4	7704	6,7	7293	4,8	2798	3,9	-61,6
Plan catastrophes		0,0	22	0,0			8	0,0	
Aides et secours	61	0,0	100	0,1	129	0,1	143	0,2	10,9
TOTAL	128585	100	115742	100	152817	100	72276	100	-52,7

Source : PNUD.

Le premier secteur est l'administration du développement qui a bénéficié d'une enveloppe de 28 9 millions \$ US soit 40,4% de l'aide publique au développement au Gabon et d'une croissance exceptionnelle de 138% par rapport à 1996. Le sous secteur administration et gestion du secteur public absorbe à lui seul 27,8 millions de \$ US soit 96% de l'aide reçue dans le secteur. Les principaux bailleurs sont la France (20,2 millions de \$ US) et la Chine (7,2 millions de \$ US). Ce secteur a pris le relais du secteur gestion de l'économie qui, en 1996 avait bénéficié d'un prêt d'ajustement structurel de 69 millions de \$ US.

Le deuxième secteur de concentration de l'aide en 1997 est le secteur transports et notamment le sous secteur transports routiers qui, à lui seul, a reçu 11,7 millions de \$ US soit 97 % du secteur. Ce secteur est financé à 99% par la France qui y a consacré 12 millions de \$ US .

Le développement social constitue la troisième priorité de l'aide extérieure avec 9,7 millions de \$ US soit 13,5% de décaissements en 1997. L'action dans ce secteur est

concentrée sur les sous secteurs « eau et assainissement » et « logement » qui occupent respectivement 48,5 et 36,5% des déboursements dans le secteur. Ce secteur est soutenu grâce aux financements de l'Union Européenne avec 4,6 millions de \$ US et de la France avec 4,1 millions de \$ US.

Enfin, le secteur « ressources naturelles » a bénéficié de 8,6 millions de \$ US représentant 11,9% de l'APD en 1997. Ce secteur est en nette progression depuis 1994, ce qui traduit la volonté de la communauté internationale d'exploiter rationnellement et de préserver les ressources naturelles dont regorge le Gabon. Les deux sous-secteurs ciblés sont: l'exploration et l'exploitation des ressources minérales avec 2,9 millions de \$ US, puis la préservation et la restauration de l'environnement qui a reçu 2,8 millions de \$ US. Le principal bailleur dans ce domaine est l'Union Européenne qui a fourni une participation de 69,4% équivalente à 5,9 millions de \$ US.

II-2 Les relations Sud-Sud et l'intégration régionale

La fin d'une organisation mondiale bipolaire avec l'effondrement du Pacte de Varsovie et l'impulsion de l'URSS, la mondialisation accrue des économies et des échanges, et enfin la constitution de vastes zones de libre-échanges en Amérique du Nord, en Asie et en Europe entraînent, ces dernières années, une profonde restructuration des équilibres économiques et territoriaux mondiaux¹, et l'intégration devient plus que jamais une nouvelle donne de développement.

L'intégration est la coordination des activités de plusieurs organes en vue d'un développement harmonieux. En d'autres termes, c'est la réunion de plusieurs éléments pour former un ensemble. Le mot «intégration» a été utilisé pour la première fois par les économistes dans le domaine de l'économie industrielle pour désigner des opérations de combinaison, de fusion d'entreprises. Il s'agit en fait d'une politique économique unique mise en œuvre à l'échelle d'un certain nombre de pays soucieux de mettre en place une communauté économique.

La faible dimension des économies africaines ne constitue assurément pas une base propice au développement économique, c'est ce qui explique l'intérêt porté actuellement aux politiques de regroupement économique.

En Afrique noire, les premières expériences d'intégration économique ont eu lieu à la veille du mouvement de décolonisation, et ne présentent donc aucune nouveauté². Ce qui est

¹ CARROUE (L), *Mondialisation des économies et nouveaux systèmes régionaux intégrés, le cas du nord-est asiatique*, p 53.

² ONU, *Bilan commun de pays*, Op. cit. p. 64.

nouveau, c'est l'intérêt subitement suscité par le thème «Intégration économique» et qui se manifeste par des recommandations internationales, des réunions de chefs d'Etat, des conférences et des colloques. Il s'agit dès lors de mettre en place un nouvel ordre économique international, fondé sur l'équité et la justice, dans un cadre de dialogue entre pays sous-développés (dialogue sud-sud). Mais la plupart de ces organismes d'intégration sont confrontés à de multiples obstacles. En quoi l'intégration peut-elle constituer, au-delà de ces obstacles, une stratégie de développement pour les Etats africains ?

II-2-1 Aperçu et obstacles à l'intégration en Afrique centrale

Les tentatives d'intégration en Afrique, comme nous l'avons annoncé, précèdent le mouvement de décolonisation. L'actualité du concept tient donc aux impératifs économiques et des politiques des gouvernements africains à lutter contre la crise économique ; crise aggravée par certains facteurs tels les effets négatifs de l'ajustement structurel et aussi de la dévaluation du franc CFA.

En 1959, l'Afrique centrale procède à la signature de la Convention qui institue l'Union Douanière Equatoriale (UDE) entre le Moyen Congo et, l'Oubangui Chari (RCA), le Gabon et le Tchad, constitutifs de l'Afrique Equatoriale Française (AEF).

En 1964, avec l'adhésion du Cameroun, L'UDE devient l'Union Douanière Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC).

En 1982, lors du 17^e Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UDEAC tenu à Libreville du 17 au 20 décembre de la même année, l'UDEAC accueille sept nouveaux membres : l'Angola, la Guinée Equatoriale, le Tchad, Sao-Tome et Principe, le Zaïre, le Burundi et le Rwanda.

Avec la création en 1983 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale(CEEAC), l'Afrique centrale intègre aux pays de l'UDEAC ceux de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (Burundi, Rwanda, Zaïre), et Sao-Tome et Principe. La CEEAC ramène ainsi l'Afrique centrale au centre de l'équateur.

Pour relancer le mouvement d'intégration en Afrique centrale, il est créé en mars 1994 la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) en remplacement de l'UDEAC. La CEMAC comprend l'Union Economique de l'Afrique centrale (UEAC) et l'Union Monétaire de l'Afrique centrale (UMAC). Mais, la majorité des structures d'intégration en Afrique montrent leurs limites. Quels sont les obstacles qui minent le

phénomène d'intégration des Etats africains, et particulièrement ceux de l'Afrique centrale?

II-2-2 Obstacles à l'intégration en Afrique Centrale

Après plus de trois décennies, le processus d'intégration dans la sous-région d'Afrique centrale n'a pas produit les résultats escomptés. Les raisons de cet insuccès tiennent à plusieurs facteurs, parmi lesquels :

a) Les facteurs historiques Jusqu'à la mise sur pied de l'UDEAC, le processus de l'intégration en Afrique centrale a été caractérisé par l'absence d'un cadre conceptuel accepté par tous les Etats à cause de l'existence des écarts de développement. De plus, le processus d'intégration n'avait pas fait l'objet de planification à moyen et long terme.

b) Les facteurs politiques La majorité des pays de la sous-région est dans une situation d'instabilité politique permanente. La tendance est alors tournée vers l'affermissement de l'autorité et la cohésion nationales, plutôt que vers une intégration avec les pays voisins.

c) les facteurs juridico-institutionnels La réglementation douanière et fiscale reposait sur une multitude de textes parfois contradictoires. La complexité du système et la multiplicité des taxes, des taux et des cas d'exonération ont fait que les services des douanes et des impôts, faute de moyens et des capacités, étaient dans l'impossibilité de maîtriser l'application de la législation fiscale en vigueur.

Par ailleurs, la libre circulation des biens et des personnes et la refonte des codes des investissements nationaux dans un code unique n'ont pas été effectives. Un code commun a néanmoins été adopté par l'UDEAC, mais non appliqué intégralement par les Etats membres.

d) Les facteurs économiques Sur le plan de la coopération industrielle, la politique d'harmonisation, de complémentarité et de spécialisation n'a pas été mise en place. L'échec de cette vision tient davantage à l'ignorance des contraintes techniques et économiques liées à la viabilité de tout projet d'investissement et à la négligence des avantages comparatifs de chaque pays. La faiblesse des échanges intra-régionaux reste l'un des frein du processus d'intégration sous-régionale. *D'autre part, les relations qu'entretiennent entre elles les bourgeoisie étatiques postcoloniales sont loins d'être idylliques, et l'expérience concrète montre que ces rapports semblent plutôt émaillés d'antagonismes et de compétition la plupart du temps, et que finalement l'unité régionale n'est que façade. D'ailleurs, celle-ci prend finalement la forme d'une juxtaposition, à l'intérieur de la même enveloppe régionale, d'un système d'axes orientés par chaque Etat vers la même ancienne métropole coloniale. Et l'unité régionale, c'est l'unité autour du même principal partenaire extérieur commun. En conséquence, l'intégration économique ne peut s'épanouir à cause d'une relation collusion-*

collusion pratiquée par les bourgeoisies bureaucratiques africaines : collusion verticale de chacune des bourgeoisies d'Etat avec l'ancienne métropole et collusion horizontale entre elles¹.

II-2-3 Les nouveaux enjeux de l'intégration régionale

Au moment où se prennent de nouvelles orientations dans l'ordre mondial des échanges deux forces importantes et étroitement liées œuvrent au remodelage de l'économie mondiale : la globalisation de l'économie, qui résulte de l'expansion des multinationales et qui accentue l'interdépendance d'une part, la résurgence du régionalisme², phénomène observable en Europe et dans d'autres continents, d'autre part. L'évolution récente de l'économie mondiale laisse penser que l'intégration est un "choix d'époque"³. Elle apparaît aujourd'hui comme l'une des voies susceptibles d'aider les jeunes nations à faire face aux nouvelles contraintes de l'économie mondiale. Il s'agit notamment des contraintes dimensionnelles liées à l'ouverture économique et à l'intensification de la concurrence, des contraintes techniques imputables à l'évolution rapide des technologies, de la contrainte des micro-systèmes en raison de l'étroitesse des territoires nationaux et la contrainte de rythmes des économies (les Etats sont confrontés à différents problèmes de rythmes : l'évolution de l'appareil productif, l'industrialisation, le développement du système bancaire, etc.).

L'expérience des dernières décennies montre d'ailleurs, de façon convaincante, que la participation à l'économie mondiale est le facteur qui, dans les pays développés, commande l'évolution de l'économie nationale. L'intégration sous-régionale apparaît donc comme une nécessité, bien plus, un moyen de maîtriser, dans un cadre restreint, les difficultés et les contradictions que ferait naître une ouverture des frontières pour des jeunes économies en crise.

L'intégration des Etats reste donc motivée par deux raisons principales : elle constitue une voie de sortie de crise pour lesdits pays ; elle apparaît aussi comme une étape incontournable pour leur véritable insertion dans le commerce international.

¹ ROPIVIA (M.L.), L'Etat-gaspilleur africain postcolonial comme entité antiintégrationniste, *Géopolitique de l'intégration en Afrique noire*, p 139.

² Ministère de la Planification, de l'environnement et du tourisme, *Réflexion stratégique à long terme*, p183 : Le régionalisme économique s'entend comme la volonté politique des gouvernements de favoriser le développement des liens économiques internationaux avec des pays proches géographiquement. Il s'agit donc de la création de zones de libre-échange, d'unions douanières ou de tout autre accord de commerce préférentiel en vue d'abolir des barrières qui font obstacle au commerce réciproque de biens et services et autorisent de ce fait la libre circulation des capitaux et de la main-d'œuvre.

³ SCHULDERS (G.), cité par le ministère de la planification in *Réflexion stratégique à long terme*, Op cit, p182.

II-2-3-1 L'intégration sous-régionale comme réponse à la stagnation économique des Etats

La sous-région d'Afrique Centrale à laquelle appartient le Gabon comprend six Etats : le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine (RCA), la Guinée-Équatoriale, le Tchad et le Gabon. Chacun de ces pays peut être caractérisé par trois indicateurs principaux : la population, le Produit intérieur brut (PIB) et le revenu par habitant.

Tableau 52 : Population, superficie et PIB des Etats de l'Afrique Centrale

	Population (en millions d'habitants)	Superficie (en millions de km ²)	PIB (en milliards de \$)	PNB par habitant (en \$)
Cameroun	12,2	475	11,7	860
Congo	2,4	342	2,9	1 040
RCA	3,2	623	1,2	410
Guinée Eq.	0,4	28	0,2	290
Tchad	5,9	1 280	1,2	210
Gabon	1,2	268	4,9	3 980

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain.

Cette sous-région est relativement modeste, comparée à d'autres zones de l'Afrique, au regard de sa population (25,3 millions d'habitants) qui est exactement celle d'un pays comme le Kenya. On relève des disparités significatives entre les différents Etats de la sous-région. Le Cameroun a 12,2 millions d'habitants alors que le Gabon et la Guinée-Equatoriale comptent respectivement 1,2 et 0,4 million d'habitants. Le Cameroun représente donc, à lui seul, presque la moitié de la population de la sous-région.

Quant à la superficie, le tableau ci-dessus indique qu'à l'exception du Tchad et dans une moindre mesure de la RCA, les territoires des Etats de l'Afrique Centrale ont des dimensions modestes.

En ce qui concerne la production des richesses, le système productif camerounais réalise de loin les meilleures performances avec un Produit Intérieur Brut de 11,7 milliards de dollars US en 1991, soit un peu plus du double de celui du Gabon. Les autres nations (R.C.A, Congo, Tchad et Guinée Equatoriale) se situent loin derrière et la somme de leurs PIB dépasse de très peu le PIB du Gabon.

Si sur le plan économique, le tableau révèle que le Gabon, riche de ses ressources naturelles (pétrole, uranium, manganèse et le bois) mais relativement peu peuplé, possède de loin le PNB par habitant le plus élevé d'Afrique Centrale avec 3 980 dollars U.S, la crise qui

frappe l'ensemble des pays de l'Afrique Centrale depuis plus d'une décennie se manifeste aussi bien sur le plan économique¹ que financier par de faibles chiffres.

Une analyse sectorielle plus fine des économies de la sous-région révèle que :

- 1) Sur le plan agricole, la filière cacao réalise de bonnes performances au Cameroun et au Gabon. Les productions de café sont médiocres dans l'ensemble des Etats, à l'exception de la RCA. Il en va de même des cultures du coton qui régressent partout ailleurs sauf au Cameroun. En outre, les exportations de banane, de tabac et de caoutchouc naturel progressent au Cameroun, tandis que celles d'huile de palme sont en baisse. Enfin, les cultures d'huile de palme diminuent au Gabon et en RCA, alors que celles de sucre augmentent au Tchad ;
- 2) L'activité sylvicole est marquée par un accroissement des productions au Gabon, au Cameroun et en Guinée Equatoriale. En revanche, elle enregistre une diminution au Congo et en RCA ;
- 3) Les résultats de l'exportation pétrolière sont positifs dans la plupart des pays, à l'exception du Cameroun ;
- 4) Dans le domaine des mines, la RCA enregistre une augmentation de ses exportations de diamant et d'or, alors que celles d'aluminium au Cameroun, de manganèse et d'uranium au Gabon baissent ;
- 5) Les activités industrielles et commerciales sont peu performantes dans l'ensemble des Etats.

Sur le plan financier, la situation de la sous-région reste préoccupante car tous ces pays connaissent des déficits budgétaires chroniques.

Dans cette situation de crise généralisée, l'intégration sous-régionale reste une opportunité à saisir. Elle permettra notamment de mettre en commun les atouts des pays de la sous-région et de rechercher des synergies nécessaires à la sortie de crise économique. Elle aidera ces pays à mieux s'insérer dans le marché mondial.

II-2-3-2 L'intégration sous-régionale, une étape nécessaire pour une meilleure insertion sur le marché international

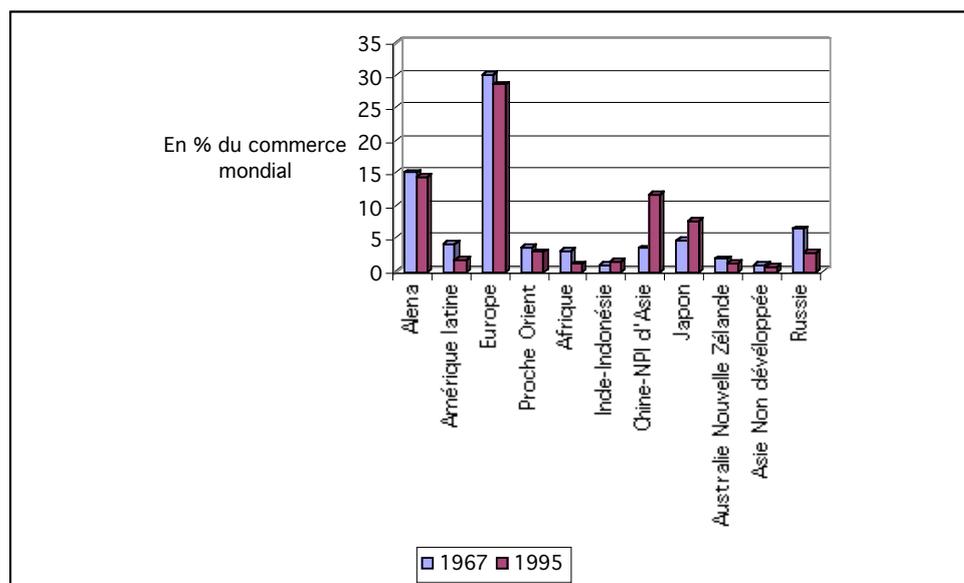
L'un des faits marquants des dernières décennies est l'accroissement des échanges entre les Nations. Cependant, il est regrettable de constater que l'Afrique subsaharienne (dont

¹ Ministère de la planification, de l'environnement et du tourisme, *Réflexion stratégique à long terme* : La situation économique des Etats de la zone d'Afrique Centrale est marquée par la récession. Les estimations récentes des taux de croissance en termes réels sont les suivantes :

-5,2% au Cameroun, +0,5 % au Gabon, -1,5 % au Congo, +0,7 % en R.C.A, -3,7 % au Tchad et +10 % en Guinée Equatoriale pour l'année 1993, contre respectivement -6,4 % en 1991/1992, -1,6 %, +2,6 %, -2,5 %, -3,2 % et +13 % en 1992.

l'Afrique Centrale est l'une des composantes) occupe une place marginale dans le commerce international (moins de 2 %).

Graphique 51 : Exportations des grandes régions du monde en 1967 et 1995



Source : Banque mondiale.

Or, à ce qu'il semble, c'est la participation à l'économie mondiale qui est la clef de la croissance économique et de la prospérité d'une nation. C'est par exemple une forte augmentation des exportations de biens industriels et de services qui a évité à l'économie américaine, en 1992, une profonde récession. Cette faible participation de l'Afrique peut se vérifier au niveau des échanges intrarégionaux et interrégionaux.

En effet, le développement du commerce international au cours de ces dernières décennies et la concurrence accrues des régions du sud-est asiatique pourrait laisser croire qu'aujourd'hui, la plupart des régions exportent et importent massivement vers les autres régions du monde. Cette conception de la mondialisation s'avère dans lrs faits quelque peu simpliste. En réalité, on observe encore une forte polarisation géographique des échanges. Le tableau qui suit est une matrice des échanges pour l'année 1999. Les principales régions exportatrices figurent en ligne ; les mêmes régions, importatrices, figurent en colonne. Les échanges sont exprimés en % des échanges mondiaux.

Tableau 53 : Echanges intrarégionaux et interrégionaux dans le commerce mondial de marchandises en 1999

Origine	Destination	Am Nord	Am Latine	Europe Oc	Europe C/O	Afrique	Moyen Orient	Asie	Monde
Amérique du Nord		6,76	2,66	3,31	0,11	0,20	0,41	3,61	17,07
Amérique Latine		3,34	0,87	0,70	0,05	0,05	0,05	0,32	5,43
Europe Occidentale		4,24	1,04	29,69	2,20	1,08	1,05	3,21	42,98

Europe C./o, Etats Baltes, CEI	0,17	0,07	2,19	1,02	0,05	0,07	0,29	3,91
Afrique	0,31	0,06	1,04	0,03	0,20	0,03	0,28	2,05
Moyen Orient	0,46	0,04	0,63	0,02	0,15	0,26	1,13	3,11
Asie	6,70	0,63	4,60	0,23	0,39	0,67	11,87	25,46
Monde	21,98	5,37	42,16	3,66	2,54	2,54	20,92	100

Source : OMC.

La majeure partie du commerce mondial s'effectue entre les pays riches. Les trois régions du monde les plus développées (Amérique du Nord, Europe et Asie), qui constituent les trois principales régions exportatrices, commercent massivement entre elles et peu avec le reste du monde moins développé (Afrique, Moyen Orient). Au contraire, les régions moins développées commercent peu entre elles et orientent leurs exportations surtout vers les régions les plus développées.

Les échanges intrarégionaux ou intrazonas (c'est-à-dire ceux réalisés au sein d'une même région ou zone mondiale) représentent environ la moitié du commerce mondiale des marchandises. Les échanges intrazonas sont d'autant plus intenses que la région concernée est développée (c'est-à-dire que le PIB/habitant est élevé). A travers le tableau précédant, on peut aisément vérifier que les échanges intrazonas représentent 34,6% des échanges de l'Amérique du Nord, 70% de ceux de l'Europe et 51% des échanges de l'Asie. Les régions moins développées quant à elles, présentent des chiffres beaucoup plus modestes : 16% pour l'Amérique latine, 9,6% pour l'Afrique et 9% pour le Moyen-Orient.

Les micro-Etats d'Afrique Centrale se trouvent ainsi devant un mouvement de mondialisation et d'une nouvelle donne internationale qui proclame l'ouverture et la libération tous azimuts de l'économie. Ainsi, leur insertion sur le marché mondial passe par la construction de grands ensembles sous-régionaux ou régionaux.

II-2-3-3 L'intégration pour réduire la pauvreté

En Afrique Centrale, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté générale dépassait 40% en 1995¹ : il s'agit des individus qui disposent d'un revenu inférieur à 370 dollars par an. Cette pauvreté tend à s'aggraver ces dernières années, au regard de la dégradation des indicateurs sociaux des pays de la sous-région. Or, La réussite du processus d'intégration dépend également de l'issue des politiques de réduction de la pauvreté. La situation de précarité et de paupérisation d'un peuple ne le met pas dans les conditions psychologiques idoines de coopération avec d'autres populations. Il faut donc que les Etats s'engagent résolument dans des programmes visant à lutter contre la pauvreté. Une intégration

¹ ONU, *Bilan commun de pays*, p66.

réussie peut contribuer à lutter efficacement contre la pauvreté grâce à une valorisation et une utilisation optimales des ressources. L'intégration sous-régionale et la lutte contre la pauvreté entretiennent des relations réciproques.

Le processus d'intégration économique et politique qui s'effectue actuellement à partir des regroupements des Etats indépendants a constitué sans nul doute le phénomène géopolitique le plus marquant de la dernière décennie du XX^{ème} siècle. Le XXI^{ème} siècle s'annonce dès lors comme le temps des grands espaces économiques et des grandes constructions communautaires. Un nouveau compartimentage du globe promouvant un régionalisme international se met en place. Et l'Afrique noire ne saurait à nouveau se mettre en marge de cette mutation économique et politique¹.

Pour ce qui est du Gabon, en raison de l'étroitesse de son marché intérieur lié à sa faible démographie, malgré le fait que l'économie de ce pays ait longtemps montré les stigmates d'une carence à l'ouverture des frontières, au libre-échange et à la compétitivité qu'elle implique², l'intégration sous-régionale se présente, de toute évidence, comme une ardente obligation.

Si, jusqu'à présent, les actions d'intégration sont restées focalisées sur une approche englobante et normative associée à l'idée d'uniformisation. Seule une approche pragmatique, reposant sur la connaissance des réalités économiques et sociales et sur l'identification des intérêts communs des membres de la sous-région, a des chances de réussir. Cette démarche doit être progressive, limitée à des actions sectorielles et à des objectifs précis. C'est en cela qu'elle pourrait susciter l'adhésion de véritables partenaires, et déboucher sur l'exécution des décisions et des stratégies globales.

¹ ROPIVIA (M.L.), Op. Cit.

² Au cours des années 1970 et pendant la première moitié des années 1980, les autorités gabonaises ont conduit une politique économique en trompe-l'oeil (affectation des ressources financières à des investissements non rentables et/ou à des dépenses somptuaires et de prestige). C'est ainsi que le contre-choc pétrolier de 1986 a montré l'incapacité du secteur non pétrolier à prendre le relais et a mis à nu les déséquilibres de l'économie gabonaise : absence de tissu industriel, faiblesse du secteur agricole, dysfonctionnements des entreprises parapubliques et surendettement de l'Etat.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Comme c'est le cas pour la majorité des Etats africains, face aux multiples difficultés rencontrées, économiques et sociales pour une grande partie, le Gabon s'est lancé sur la voie de la privatisation. Une privatisation qui touche presque tous les secteurs d'activités : du secteur de l'eau et de l'électricité à l'industrie en passant par les services (postes et télécommunication, transports), le commerce et l'agro-industrie. Si pour certains secteurs la privatisation tarde encore à prendre effet, elle est d'actualité pour d'autres. Comme une option économique majeure de développement, elle permettra d'aménager les règles de gestion des secteurs publics et para-publics de manière à rendre plus compétitives les entreprises, de remettre en cause certains monopoles, par le renforcement de l'autonomie financière, l'allègement des tutelles, et la mise en place de nouveaux systèmes d'évaluation des performances. Elle permettra sans nul doute, de favoriser l'essor du secteur privé en créant un environnement juridique et économique plus adapté à l'initiative privée.

CONCLUSION GENERALE

Au cours du XIX^e siècle, le territoire du Gabon fut laissé aux mains des compagnies concessionnaires. Partisan d'une colonisation moderne dont les grandes compagnies seraient l'instrument, le pouvoir colonial de l'époque attendait d'elles qu'elles dotent le territoire des équipements indispensables à sa mise en valeur. Bien qu'elles n'aient pas eu toutes le même destin, les actions de ces compagnies, principalement celle de la Société du Haut-Ogooué, véritable agent de pénétration de l'économie de traite dans l'intérieur du Gabon, ont permis d'élargir l'espace commercial en drainant les produits collectés sur son immense territoire¹. Les dirigeants de cette société parvinrent à mettre sur pieds une organisation efficace avec un réseau de factoreries tenues par des Européens, et des comptoirs confiés en gérance à des Africains ; des comptoirs qui essaimaient, se déplaçaient suivant les fluctuations des ressources locales. Au début des années 1920, le dispositif comptait une quarantaine d'établissements, il se rétracta par la suite. Vers 1930, il comprenait deux cercles ayant leur siège l'un à Samba, en aval des chutes de la Ngounié, l'autre sur l'île d'Ivindo, à la confluence de l'Ivindo et de l'Ogooué. Le premier drainant le versant nord-ouest du Chaillu par le bassin de l'Ikoy ; le second, dénommé "*Ivlast*" (Ivindo-Lastourville), les régions de l'Ogooué en amont de Ndjolé. Les factoreries occupaient les points stratégiques du réseau navigable : Boué, Ivindo, Lastourville sur l'Ogooué, Konandembé sur la haute Lolo, Collioura sur la Mvong, Makokou sur l'Ivindo. Chacune contrôlait un secteur parcouru par les traitants qui organisaient les circuits de collecte à partir des comptoirs. Mais, pour des raisons liées aux difficultés de transport, plusieurs maisons de commerce, à l'exemple de la SHO, se contentèrent d'aménager la circulation fluviale au détriment des travaux d'utilité publique qu'elles auraient dû réaliser. Si la SHO n'avait pas répondu aux espoirs que Savorgnan de Brazza² avait placé dans une grande société de colonisation, du moins a-t-elle contribué à l'ouverture du "*Haut Gabon*", mobilisé, le temps d'une génération, au service de la traite. Par comparaison, les autres sociétés concessionnaires avaient été plus décevantes. Parties sur une illusion, celle de la richesse en produits de cueillette de la forêt gabonaise, les sociétés s'enlisèrent dans un cycle finissant. L'illusion s'était doublée d'un malentendu ; le gouvernement français s'était imaginé que les grandes compagnies seraient à même d'assumer des frais d'équipement qu'il n'était pas prêt de son côté à supporter. Mais, dans le contexte d'une économie de prélèvement au caractère nomade et aux performances condamnés à la médiocrité, quel groupe privé se serait-il risqué à réaliser des investissements pratiquement assurés de ne pouvoir être amortis ?³ A la veille des indépendances, le Gabon, comme bon

¹ POURTIER, Op cit, p135.

² Administrateur français de l'époque.

³ COQUERY VIDROVITCH, *Le Congo au temps des compagnies concessionnaires (1898-1930)*.

nombre de pays d'Afrique, est un vaste territoire en proie à de multiples difficultés, et où l'intervention de l'Etat devient une nécessité pour stimuler le développement et favoriser la naissance de véritables activités économiques.

En effet, au lendemain de son indépendance, le Gabon est influencé par le rôle cardinal de l'Etat dans l'économie et l'importance de l'entreprise publique comme instrument de politique de développement. En l'absence d'acteurs privés, le passage d'une économie de subsistance à une économie moderne nécessitait l'implication de l'Etat¹. Optant de ce fait pour la doctrine de la « voie africaine du socialisme », qui était en réalité plus proche du capitalisme d'État que du socialisme, les premiers dirigeants politiques mettent alors en place des structures politiques, administratives et économiques destinées à prendre le relais de l'appareil productif de la puissance coloniale. Affirmée dès le premier Plan intérimaire de développement (1963-1965), puis de manière chronologique par les divers plans successifs, cette orientation met l'accent, pour assurer un véritable décollage, sur les secteurs forestiers, agricoles et minier.

En ce qui concerne le secteur agricole, l'objectif primordial est de rechercher la croissance du secteur à travers un double but : assurer au Gabon une auto-suffisance alimentaire ; développer et diversifier les cultures spéculatives dans le but de les rendre compétitives sur le marché sans subvention permanente de l'État ; mais aussi, promouvoir le monde rural.

Pour ce qui est du secteur forestier, son développement repose sur la promotion d'une gestion rationnelle du patrimoine par une meilleure connaissance du potentiel ligneux, et par un aménagement et une programmation de son exploitation ; lancer la production forestière, de façon à atteindre un rythme de production égal à celui qu'autorise la régénération naturelle de la forêt sans pour autant entamer le capital forestier; assurer la pérennité, voire la croissance, du patrimoine forestier par des actions de reboisement (éventuellement d'amélioration de la régénération naturelle, dans la mesure où ces actions s'avèreraient économiquement rentables) ; promouvoir une participation des nationaux à la mise en valeur de la forêt, ...

Quant au secteur pétrolier et minier, les objectifs de la politique de développement reposaient sur le souci du Gabon de parvenir à une maîtrise de ces ressources ; de tirer le maximum de recettes de l'exploitation des gisements ; et de maintenir, dans la mesure du possible, un rythme de production qui procure à l'Etat un montant de recettes adapté aux besoins de financement de son programme d'investissements publics, tout en conservant des

¹ HUGON (P), *L'économie de l'Afrique*.

ressources suffisantes pour les générations à venir. Les investissements de ce secteur devaient avoir des effets d'entraînement sur les structures de la production et de la consommation du secteur national.

Malheureusement, la réalité en est tout autre. En matière agricole par exemple, en dépit des multiples engagements pris par certains responsables politiques, le secteur agricole reste le "*talon d'Achille*" de l'économie gabonaise, et le Gabon continue d'importer une grande partie de ses denrées alimentaires. Pour ce qui est du secteur pétrolier, les effets d'entraînement ont été très limités aussi bien en amont qu'en aval du processus de production, mis à part les effets de revenus qui sont restés relativement importants¹. Le lien majeur entre le secteur pétrolier et le reste de l'économie réside essentiellement dans la rente pétrolière, versée à l'Etat au titre de la fiscalité directe et indirecte et du revenu de ses participations dans l'exploitation pétrolière. Le niveau élevé de cette rente, pendant les années fastes (de 1974 à 1985), a permis à l'Etat gabonais de disposer de recettes très confortables qu'il a consacrées, d'une part, à développer un important secteur public et parapublic et, d'autre part, à financer des infrastructures de base.

A partir des années soixante-dix, l'Etat a créé un certain nombre de sociétés d'Etat et d'établissements publics. Tous les secteurs d'activité ont été concernés, agro-industrie, agriculture, industrie de transformation, services, énergie, télécommunications, transports, système bancaire et financier. En 1988, on comptait environ une soixantaine de sociétés et d'établissements publics. En 1994, bien qu'en réduction, l'Etat détenait encore des participations dans 32 sociétés et 16 établissements publics. En 1994, le secteur parapublic, hors organismes de sécurité sociale et institutions financières, comptait 14 742 salariés et réalisait un chiffre d'affaires d'environ 498 milliards de F CFA (353 milliards avant la dévaluation). Il bénéficiait de 4,5 milliards de F CFA de subventions d'exploitation et de 391 milliards de subventions d'équipements².

La majorité des unités du secteur parapublic ont bénéficié, au moment de leur création, de régimes privilégiés, notamment de conventions d'établissement, qui leur ont permis d'évoluer à l'abri de la concurrence et en situation de monopole, grâce à diverses mesures administratives de protection, en particulier tarifaires et douanières. Ces avantages ne se sont pas traduits par le recours à des méthodes de gestion et de production performantes et efficaces, ni par des prix compétitifs. Ils ont plutôt créé des distorsions préjudiciables à la

¹ Ministère de la planification de l'environnement et du tourisme, Gabon 2025, *Réflexion stratégique à long terme*, p 89.

² DEVY (M), *L'usage de la rente*, in *Entreprendre au Gabon*, p 13 : Son résultat net était négatif (-43,210 milliards). Les frais de personnel (86,931 milliards) représentaient 52,4 % de la valeur ajoutée du secteur.

compétitivité de l'économie. En amont, l'Etat espérait que la création des grandes sociétés découragerait l'exode rural et contribuerait au développement des autres secteurs d'activité. L'agriculture et le commerce, par exemple, devaient fournir à la population ouvrière les produits nécessaires à leur alimentation. Quant au secteur industriel, il devait se développer par la transformation et la fabrication des produits dont ces industries auraient besoin. Force est de constater qu'il n'en a rien été. Au contraire, l'exode rural a vidé les campagnes au profit des villes comme Franceville, Port-Gentil, Moanda, Mounana, ... Et l'une des conséquences néfastes de cette situation a été l'émergence d'une catégorie de fonctionnaires rentiers et consommateurs.

En 1994, selon la Direction générale de l'Economie, on comptabilisait 35 700 fonctionnaires, ce qui est un nombre élevé au regard d'une population somme toute peu nombreuse (à titre de comparaison, le nombre de fonctionnaires maliens n'était que de 37 000 pour une population totale estimée à 9,4 millions d'habitants). En 1996, la masse salariale, qui s'établissait à 184,6 milliards de F CFA, représentait plus de 55 % des dépenses totales du budget de fonctionnement.

Bien que le nombre de fonctionnaires et de salariés du secteur parapublic ait stagné depuis 1984, en raison de la crise économique et des restrictions imposées par les bailleurs de fonds, le poids de l'emploi public et parapublic reste encore élevé. Selon les statistiques de l'Office national de l'emploi (ONE), sur 93 145 emplois recensés dans le secteur moderne en 1993, la fonction publique, les collectivités locales et les entreprises parapubliques en dispensaient 70 % et la fonction publique en représentait, à elle seule, plus d'un tiers.

Si la rente pétrolière a permis d'entretenir un nombre important de fonctionnaires¹, et par le biais du budget d'investissement, de financer la construction d'infrastructures de base : eau, électricité, télécommunications, ports, aéroport et voie ferroviaire², considérées comme

¹ La rente pétrolière a permis d'offrir des salaires élevés, sur lesquels se sont alignés ceux du secteur privé. Dans le secteur parapublic, le salaire moyen annuel est estimé à près de 6 millions de F CFA. Dans le privé, les salaires mensuels oscillent entre 85 000 et 200 000 F CFA pour le personnel d'exécution, entre 145 000 et 360 000 F CFA pour le personnel de maîtrise et entre 280 000 et un million de francs CFA pour le personnel d'encadrement, soit des montants largement supérieurs à ceux pratiqués dans la sous-région et même dans l'ensemble des pays africains. Ce qui fait du Gabon un pays où le coût de la main d'œuvre est très cher, venant gonfler fortement celui des facteurs de production. Disposant d'un pouvoir d'achat relativement élevé (le PIB par tête d'habitant est de l'ordre de 4 000 dollars US, une partie des Gabonais ont eu et ont encore les moyens de bien consommer et d'accéder facilement à une consommation de type européenne). D'où le recours aux importations qui ont fait la fortune des sociétés d'import-export, d'où également la fabrication locale de produits de bonne qualité mais chers et difficilement exportables dans la sous-région où le niveau de vie est largement inférieur.

² Le «fameux» Transgabonais en a reçu l'une des plus grosses parts. Longue de 700 km, cette voie ferrée qui suit le cours de l'Ogooué jusqu'à Ndjolé pour se diriger ensuite vers Libreville, a peu à peu détourné une partie du trafic fluvial à son profit.

D'un coût total estimé à plus de 24 milliards de francs français, elle a été financée sur budget de l'Etat et avec le concours financier de quelques bailleurs de fonds extérieurs, regroupés au sein de l'Office du chemin de fer transgabonais (Ootra), qui a assuré la réalisation et la direction des travaux et assume l'exploitation de la ligne.

Mégalomanie, ou investissement à finalité économique ? Le Transgabonais est à la fois enjeu politique et économique. Economique, car, reliant Franceville à Libreville, il permet un meilleur accès aux ressources forestières et minières, facilite leur évacuation et améliore l'approvisionnement de la région. Politique, car, comme le démontre Roland Pourtier, la liaison

indispensables pour ce pays, elle a surtout soutenu un important remboursement du service de la dette.

Le montant élevé de la rente pétrolière après les booms pétroliers de 1974 puis de 1979 a conduit le pays à s'endetter fortement pour financer les investissements. Mais la baisse des recettes pétrolières s'est traduite par une difficulté pour le gouvernement à rembourser ses dettes et par une accumulation d'arriérés tant intérieurs qu'extérieurs, en particulier à partir de 1990. En l'espace de dix ans, l'encours de la dette publique à moyen et long terme a quadruplé, passant de 470 milliards de francs CFA en 1985 à 2143,5 milliards fin 1994.

Depuis 1985, avec la chute des recettes pétrolières et le remboursement de la dette, le budget d'investissement s'est rétréci comme une peau de chagrin. Sa part dans les dépenses totales a été réduite. La compression s'est opérée au détriment des secteurs sociaux¹, des routes et de l'agriculture.

En effet, les grands «oubliés» de ces investissements ont été la route, l'agriculture vivrière et les secteurs sociaux. Ainsi, la rente pétrolière (et minière) n'a pas été très bien répartie au sein de la population et entre les différents secteurs. Un fossé s'est creusé entre la population urbaine et la population rurale et au sein de la population urbaine entre une élite, dont certains fonctionnaires, qui a bénéficié des effets de la rente et la grande masse des urbains qui s'est peu à peu appauvrie.

La population rurale, mal intégrée dans le circuit monétaire, s'est contentée le plus souvent des produits alimentaires de base. Quant aux urbains, nombre d'entre eux n'ont pu accéder aux rares services de santé et à l'éducation, notamment à l'enseignement secondaire et professionnel. L'Indicateur de développement humain (IDH) établi par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) est là pour l'attester. En effet, le Gabon se situe parmi les pays à faible développement humain, avec un indice de 0,579 qui le classe au 114^e rang. La faiblesse de cet indice, déterminé à partir de trois critères, la santé, l'éducation et le niveau de vie, est principalement due à un taux de scolarisation assez bas (47 %) et à une espérance de vie également insuffisante (53,5 ans), alors que le pays affiche un PIB par tête d'habitant relativement élevé.

La gravité de la crise que traverse le Gabon montre qu'il n'y a pas eu de véritable politique de gestion de la manne pétrolière. Compte tenu du niveau des recettes budgétaires, l'Etat s'est cru capable de réaliser tous les projets de développement et d'infrastructures, de

ferroviaire entre les deux villes «parachève avec éclat une politique de rassemblement national par rapport à l'ancienne AEF (Afrique équatoriale française)». Par sa construction, le Transgabonais permet la «récupération des courants d'échange, l'inversion des flux au bénéfice du Gabon» et recentre l'espace gabonais, longtemps soumis aux forges centrifuges exercées sur ses périphéries, sur le territoire national. Le Congo, et particulièrement le port de Pointe-Noire, en ont fait les frais.

recruter tous les candidats à un poste dans la fonction publique et de subventionner n'importe quelle activité. Bref, les facilités financières ont poussé l'Etat à réaliser des projets surdimensionnés. Et c'est ainsi qu'une économie d'endettement s'est créée autour de l'argent facile. Le jeu des acteurs a donc consisté à étrangler l'économie grâce notamment au contrôle de la plupart des secteurs d'activité et au gaspillage des ressources. Face à un univers économique dominé en partie par les grandes entreprises étrangères², et où il reste peu de place pour l'initiative locale³, l'Etat gabonais devrait désormais axer son développement sur l'émergence des initiatives privées.

En effet, la place du Gabon dans le système mondial est enviée par bien d'autres Etats africains confrontés à plus de pauvreté. Cependant, il convient de ne pas se laisser aveugler par le présent : la relative richesse, bonne fortune aujourd'hui, est volage et d'autant plus incertaine qu'elle est produite en grande partie à partir des facteurs exogènes. La manne pétrolière a achevé de déstructurer les organisations socio-spatiales internes, et considérablement artificialisé les conditions d'existence, sans véritablement stimuler, en contrepartie, l'effort créateur. Les manifestations d'un développement endogène demeurent donc très timides tandis que persistent les déséquilibres entre un secteur économique moderne mais fortement extraverti, et une économie rurale menacée de décomposition. **Si les comportements des agents de la rente restent inchangés, il risque de n'avoir, à moyen terme, qu'une économie de consommation sans production, ce qui est déjà le cas, et à long terme une économie toujours primitive.** Les tendances probables, les incertitudes majeurs et les risques de ruptures des prochaines années, nous autorisent une certaine inquiétude et aussi quelques espoirs, notamment à travers les actions privées. **Le secteur**

¹ De 55 % du total des dépenses, la part des dépenses d'investissement est passée aux alentours de 22 %.

² DEVY (M), *Le partage de rôles*, in *Entreprendre au Gabon*, p 11 : « Tout comme les débouchés, le capital et le savoir-faire de l'économie gabonaise sont en majorité étrangers. La prédominance de l'activité extractive, qui requiert d'importants capitaux et la maîtrise de technologies élaborées a conduit à un partage des rôles entre étrangers et nationaux. La sphère économique a été « confiée » aux étrangers, occidentaux mais également africains, tandis que les nationaux se « réservaient » le monde de la politique et les postes administratifs. Parmi les Occidentaux, les Européens sont les plus nombreux et bien entendu, compte-tenu de l'ancienneté de l'implantation de la colonie française, les Français occupent une place privilégiée. Outre les secteurs minier et pétrolier, les étrangers occupent une place importante dans presque tous les autres secteurs et branches d'activité où les intérêts français sont fortement présents, sinon toujours majoritaires. Les investissements français au Gabon représentent plus de 70 % des investissements étrangers et les Français sont présents dans les 100 filiales de grands groupes français ou les quelque 200 petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI) franco-gabonaises. »

³ DEVY (M), Op. Cit, p 12 : « Dans cet univers bien « balisé », il reste peu de place pour l'initiative locale. Les Gabonais ont occupé les places offertes par la politique et par l'administration. Certes, on compte un certain nombre de PME/PMI gabonaises qui attestent de la présence d'entrepreneurs nationaux, peu nombreux mais dynamiques. On trouve également des Gabonais dans les activités agricoles et certains d'entre eux détiennent quelques permis forestiers. Mais dans l'ensemble, ils sont sous-représentés dans la sphère économique et dans les postes techniques. La « gabonisation » des postes de responsabilité s'est limitée aux fonctions politiques, à certaines fonctions administratives, à des fonctions de direction générale dans les sociétés mixtes ou d'Etat et, dans le secteur privé, elle n'est réelle qu'au niveau des fonctions administratives ou commerciales. »

privé serait-il la clé de voûte de l'économie gabonaise et par la même de son développement ?

Le secteur privé reste une panacée qui permettrait au Gabon de surmonter bon nombre de ses difficultés. Si les conditions voulues sont réunies et si le soutien nécessaire lui est apporté, le secteur privé peut produire la richesse qu'il faut pour stimuler la croissance, générer les recettes fiscales pour améliorer les services et créer des emplois pour sortir les populations en majorité pauvres, de l'ornière. Et l'accroissement des recettes fiscales résultant de l'expansion des activités du secteur privé peut permettre à l'Etat d'investir davantage dans les services sociaux.

Si l'élan des privatisations, au Gabon, date des années 1990, beaucoup reste à faire, notamment en ce qui concerne le secteur des Télécommunications. En effet, depuis la déclaration d'intérêt pour la cession de 50% du capital de l'entreprise aux éventuels opérateurs, la privatisation de Gabon Télécom tarde à se concrétiser¹, ce qui n'est pas le cas pour la branche de la téléphonie mobile qui connaît une progression étonnante, et une connexion de plus en plus importante des villes de l'intérieur du Gabon. C'est le cas aussi du secteur de l'eau et de l'électricité, où la société d'Energie et d'Eau du Gabon, filiale du groupe Veolia Water, détient désormais le monopole de production, de distribution, de commercialisation. Depuis sa privatisation, l'entreprise enregistre de bonnes performances industrielles et commerciales, nonobstant un contexte économique national globalement morose. Toutefois, si l'électricité, d'origine hydraulique, tirée de l'exploitation d'environ 1% des capacités du bassin hydraulique national, satisfait environ 90% des besoins (le reste

¹ Le processus de privatisation a été lancé en août 2002 avec un appel à candidatures auquel ont répondu sept opérateurs de télécommunications (France Télécom, le norvégien TeleNor, le portugais Portugal Telecom, l'allemand DTCON, le marocain Maroc Telecom, le coréen Coreia Telecom et le chinois ZTE) et deux groupes financiers (BGFIBank représentant des intérêts privés gabonais, investisseurs libyens). Trois schémas de transactions étaient alors envisagés : vente à un consortium incluant un opérateur de télécommunication de 1er rang, d'une participation stratégique du groupe Gabon Télécom (Gabon Télécom et Libertis sa filiale 100% spécialisée dans la téléphonie portable) ; vente d'une participation majoritaire de Libertis à un partenaire bénéficiant également d'un contrat de management sur Gabon Télécom ; octroi d'un contrat de gestion sur le Groupe Gabon Télécom, sans apport de fonds, à un opérateur de 1er rang.

Juillet 2003 : avis d'appel d'offres pour la qualification technique d'opérateurs. Date limite de remise des dossiers : le 31 juillet. Le partenaire sélectionné s'engagera à réaliser des investissements (développement de l'entreprise et de sa filiale de téléphonie mobile, Libertis). Le dossier devrait être finalisé à la fin de l'année.

Mai 2003 : détermination du gouvernement pour relancer le processus de privatisation : un appel d'offres devrait être lancé avant juin (35% du capital + contrat de gestion) et ouverture du capital (2^e phase).

Mars 2004 : la privatisation est à nouveau retardée. Des opérateurs techniques ont été préqualifiés lors des consultations de 2002 et 2003 : Detecom (All), Sonatel (filiale de France Télécom, Sénégal), Maroc Télécom, Tenenor (Norvège) et ZTE (Chine). Le gabonais BGFI Bank et le libyen Lafico ont été préqualifiés en 2002 (investisseurs financiers). Les 3 schémas de transactions restent inchangés. Le processus est reporté jusqu'en juin 2004 (date limite acceptée par la BM pour le financement de la participation du cabinet HSBC à la gestion du dossier).

Août 2004 : l'Etat décide d'ouvrir le capital à 50% minimum aux actionnaires privés. De nouveaux opérateurs étrangers auraient déjà informé Gabon Telecom de leur intention de répondre au prochain appel d'offres international. La gestion du dossier est toujours confiée au cabinet HSBC, mais le financement de cette gestion est désormais à la charge de l'Etat.

provenant des centrales thermiques fonctionnant au fuel lourd), plusieurs quartiers de Libreville et de certains centres de l'intérieur restent encore déconnectés du réseau national. La population vivant en dessous du seuil de rareté absolue qui est actuellement de 500 m³ d'eau par personne et par an atteindra 1,8 milliard en 2025, ce qui correspondrait à un habitant de la planète sur quatre¹. Depuis un certain nombre d'années, les instances internationales considèrent l'eau comme « *Source de vie* »². Les multiples enjeux concernant cette ressource doivent pousser l'Etat gabonais et les acteurs privés à prendre réellement conscience quant à son utilisation, sa conservation, son développement et à sa gestion durable.

Le secteur privé, au même titre qu'une véritable politique d'intégration³, restent les principaux atouts dont dispose les pays africains, le Gabon particulièrement, pour s'intégrer à l'économie mondiale. Cela est d'autant plus important désormais que l'aide publique au développement fournie au continent a sensiblement diminué depuis le niveau record atteint au milieu des années 1990, et que le modèle économique dominé par l'intervention de l'Etat n'est plus considéré comme viable. Pour que l'Afrique puisse éviter de se marginaliser davantage, il faut un nouveau paradigme du développement. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adopté en juillet 2001 par les dirigeants africains, donne corps à cette approche en prévoyant une contribution substantielle du secteur privé. Les responsables politiques des pays développés ont depuis lors souscrit aux principes de ce nouveau partenariat⁴.

La mondialisation, définie comme le processus historique d'extension progressive du système capitaliste dans l'espace géographique mondial, en est à son troisième stade historique. Loin d'être ubiquiste, il forge un système mondialisé duel, polarisé et hiérarchisé. Au plan géographique, il n'est en rien « mondial », c'est-à-dire universel, tant sont exclus nombres d'Etats et de peuples de la définition de son architecture et de ses finalités et du

¹ L'Union, Journée mondiale de l'eau, *Eau : Source de vie*, 22 mars 2005.

² L'Union, Journée mondiale de l'eau, *Eau : Source de vie*, 22 mars 2005.

³ ONU, ARYEETAY (E) ; CURT (J) ; MACHIKO NISSANKE & WEDER (B), *Le renforcement de l'Afrique à l'économie mondiale*, p6 : En termes économiques, le marché de l'Afrique a la même taille que celui de la Belgique. Et pourtant, il englobe plus de quarante pays. Etant donné que les relations économiques internationales revêtent pour la plupart une nature régionale plutôt que mondiale, il semblerait que grande soit pour les pays africains la possibilité de promouvoir une interaction régionale et stimuler les marchés régionaux, ce qui leur permettraient de jouer un rôle plus actif sur les marchés mondiaux. Mais la première étape consiste à favoriser la libéralisation du commerce et la déréglementation des investissements étrangers entre pays voisins en vue de créer un véritable dynamisme régional.

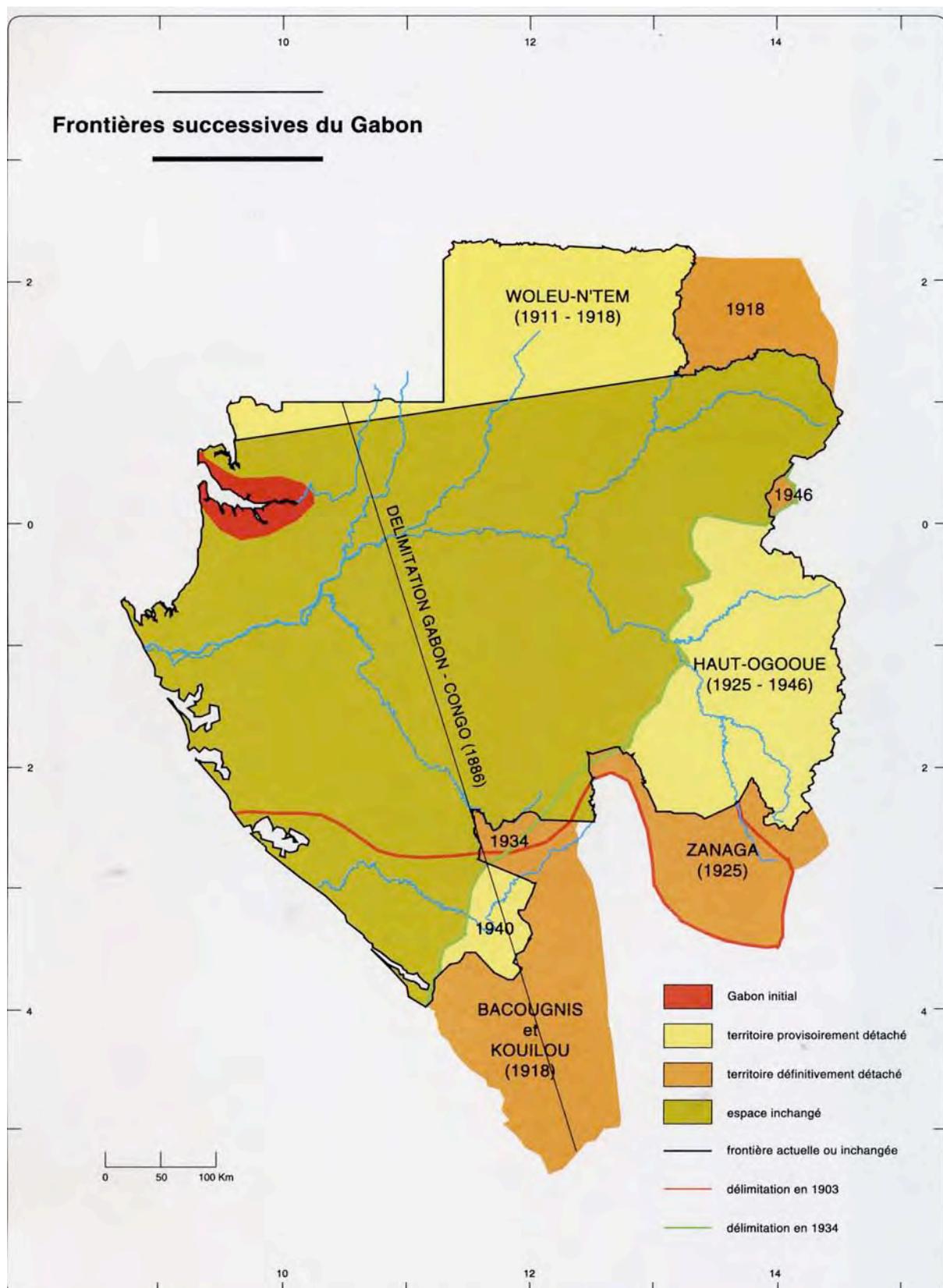
⁴ Dans beaucoup de pays africains, diverses contraintes limitent le champ des activités économiques viables et les possibilités de croissance économique soutenue. Mais un examen plus attentif montre qu'il existe non seulement des possibilités d'investissement très importantes, mais aussi un grand potentiel de diversification et d'expansion des entreprises existantes. Comme le souligne à juste titre le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, "*le secteur privé peut être le principal agent d'utilisation et de valorisation des ressources naturelles et humaines de l'Afrique*".

partages de ses richesses¹. La prospérité et le progrès de l'Afrique, mais aussi sa place dans le monde, dépendent de la mesure dans laquelle les gouvernements africains, et leurs partenaires de développement œuvreront ensemble pour soutenir la croissance du secteur privé et surmonter les obstacles qui le brident.

¹ CARROUE (L.), Op. cit. p 238.

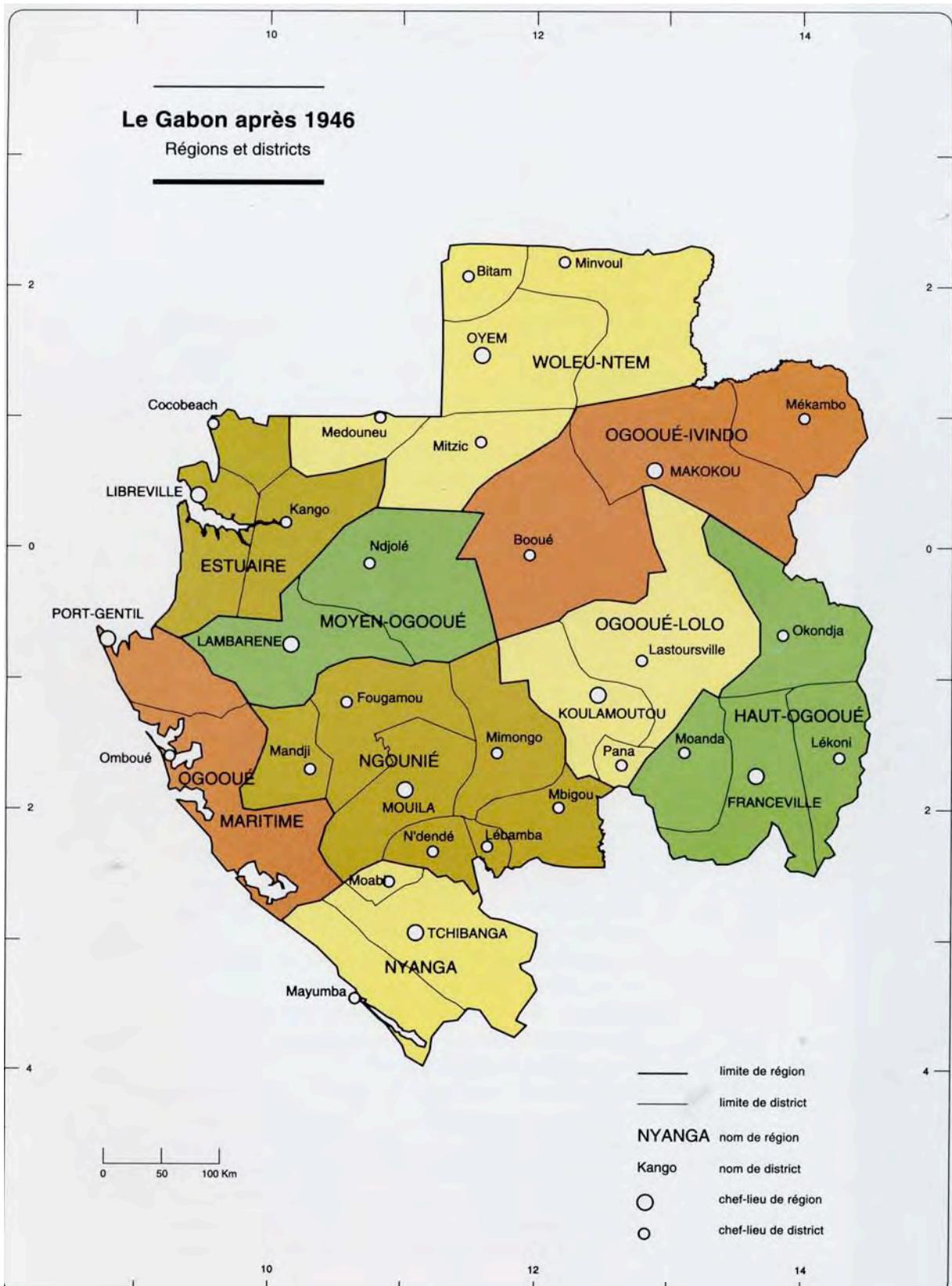
ANNEXES

ANNEXE 1 : LES FRONTIÈRES SUCCESSIVES DU GABON



Source : Atlas de la formation territoire du Gabon, p 51.

ANNEXE 2 :



Source : Atlas de la formation territoriale du Gabon, p 53.

ANNEXE 3 : LES DIFFERENTS POINTS DE LA LOI DE 1/96

LOI N° 1/96 DU 13 FÉVRIER 1996 : POINTS ESSENTIELS	
	LOI N° 1/96 DU 13 FÉVRIER 1996 FIXANT LES RÈGLES DE PRIVATISATION DES ENTREPRISES DU SECTEUR PUBLIC
1.	<p>LE PROGRAMME DE PRIVATISATION (ARTICLES 4 ET 5)</p> <p>Le programme de privatisation est adopté par décret pris en Conseil des ministres et annexé à la loi de Finances. Le Gouvernement adresse à l'Assemblée nationale un rapport annuel préparé par le Comité de Privatisation sur les opérations prévues.</p>
2.	<p>LES ORGANES CHARGÉS DE LA PRIVATISATION (ARTICLES 6 ET 7, ET DÉCRETS N° 287/PR ET 289/PR DU 19 MARS 1997)</p> <p>La Commission interministérielle de privatisation: (a) a des compétences sur toutes les questions relatives à l'exécution du Programme de Privatisation; (b) délibère notamment sur les recommandations du Comité de Privatisation; (c) soumet ses résolutions au Conseil des ministres pour approbation et décision.</p> <p>Le Comité de Privatisation: (a) est dirigé par le secrétaire du Comité de Privatisation; (b) est chargé d'assister la Commission interministérielle de privatisation dans l'exécution technique de l'ensemble des mesures relatives à la réalisation du Programme de Privatisation; (c) soumet ses recommandations à la Commission interministérielle de privatisation.</p> <p>Composition de la Commission: président - le ministre chargé des Finances; membres - le ministre chargé de la Tutelle technique de l'entreprise, les ministres chargés de la Planification, de la Justice, du Travail, des Affaires sociales; observateurs - le directeur adjoint de cabinet du président de la République en charge des dossiers Économiques et Financiers, le conseiller Économique et Financier du Premier ministre.</p> <p>Composition du Comité: membres permanents - représentants de la présidence, de la primature, des ministères de la Justice, de la Planification, du Travail, des Affaires sociales; membres sectoriels - représentants des ministères chargés de l'Agriculture, des Postes et Télécommunications, du Commerce et de l'Industrie, des Mines, de l'Énergie, du Pétrole et des Ressources hydrauliques, des Transports et de la Marine marchande.</p>
3.	<p>LES OPÉRATIONS DE PRIVATISATION (ARTICLES 8 ET 9)</p> <p>Les opérations de privatisation consistant dans le transfert de propriété des entreprises du secteur public au secteur privé s'effectuent par: (a) cession d'actions ou autres titres, (b) échanges d'actions ou autres titres, (c) fusion-scission, (d) tout système de titrisation de créances.</p> <p>Les opérations de privatisation prennent également la forme de: (a) mandat de gestion ou location-gérance, (b) concession ou affermage, (c) dissolution ou liquidation.</p>
4.	<p>MODALITÉS DE PRIVATISATION (ARTICLES 10, 11, 12, 13 ET 14)</p> <p>Les transferts de propriété des entreprises du secteur public au secteur privé font obligatoirement l'objet d'appel d'offres, d'offre publique de vente ou de placement par syndication bancaire. Un décret régleme ces procédures.</p> <p>L'État conserve de plein droit une action ordinaire qui peut être transformée en action spécifique pour protéger les intérêts nationaux.</p> <p>Dans le cas de privatisation consistant dans le transfert de propriété, des titres doivent être réservés aux porteurs gabonais, et en priorité aux salariés des entreprises privatisées.</p> <p>La Commission peut agréer des prises de participation excédant 20% du capital par une ou plusieurs personnes d'un même groupe.</p>
5.	<p>DISPOSITIONS PÉNALES (ARTICLES 15, 16, 17 ET 18)</p> <p>Les membres du Comité de Privatisation sont soumis à des peines ou amendes dans des cas prévus par la loi.</p>

Source : Ministère de l'Économie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, État d'avancement du programme de privatisation.

ANNEXE 4 : LES ENTREPRISES A PRIVATISER

LISTE DES ENTREPRISES FAISANT PARTIE DU PROGRAMME																																					
1.	<p><i>SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ÉLECTRICITÉ</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (Seeg) 																																				
2.	<p><i>SECTEUR DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Office des Postes et Télécommunications (Opt) 																																				
3.	<p><i>SECTEUR DES TRANSPORTS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Office du Chemin de fer Transgabonais (Octra) ● Compagnie Nationale d'Air Gabon ● Société Nationale d'Acconage et de Transit (Snat) ● Office des Ports et Rades du Gabon (Oprag) ● Compagnie Nationale de Navigation Intérieure (Cni) 																																				
4.	<p><i>SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Société Agricole de Port-Gentil (Agripog) ● Société de Développement d'Agriculture au Gabon (Agrogabon) ● Société de Développement d'Hévéaculture au Gabon (Hevegab) ● Société Industrielle d'Agriculture et d'Élevage de Boumango (Siaeb) ● Société Meunière et Avicole du Gabon (Smag) ● Société Gabonaise de Développement de l'Élevage (Sogadel) ● Société Sucrière du Haut-Ogooué (Sосуho) 																																				
5.	<p><i>SECTEUR DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES SERVICES</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Compagnie Forestière du Gabon (Cfg) ● Sté d'Exploitation Commerciale Africaine - Sté Gabonaise de Distribution (Ceca-Gadis) ● Société des Ciments du Gabon ● Société des Eaux Minérales de Lekoni (Eauleco) ● Société Gabon Informatique ● Société Pizo de Formulation de Lubrifiants (Pizolub) ● Société Gabonaise d'Entrepôt des Produits Pétroliers (Sgepp) ● Société Gabonaise de Fûts (Sogafuts) ● Société Nationale Immobilière (Sni) 																																				
<p>Conformément à l'article 4 de la loi sur la privatisation, les entreprises faisant partie du programme de privatisation figurent aux annexes des lois de finances.</p>																																					
<p>COMITÉ DE PRIVATISATION PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PRIVATISATION</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Loi de finance 1996:</th> <th>Loi de finance 1997:</th> <th>Loi de finance 1998:</th> <th>Loi de finance 1999:</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Seeg</td> <td>Snat</td> <td>(inscription nouvelle)</td> <td>(inscription nouvelle)</td> </tr> <tr> <td>Octra</td> <td>Ceca-Gadis</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Opt-Tig</td> <td>Gabon Informatique</td> <td>Air Gabon</td> <td>Oprag</td> </tr> <tr> <td>Agrogabon</td> <td>Pizolub</td> <td>Sosuho</td> <td>Cni</td> </tr> <tr> <td>Agripog</td> <td>Sogafuts</td> <td>Siaeb</td> <td>Sogadel</td> </tr> <tr> <td>Cfg</td> <td>Paribas Gabon</td> <td>Smag</td> <td>Sni</td> </tr> <tr> <td>Hevegab</td> <td>Participations</td> <td></td> <td>Sgepp</td> </tr> <tr> <td>Ciments du Gabon</td> <td>minoritaires (10 %)</td> <td></td> <td>Eauleco</td> </tr> </tbody> </table>		Loi de finance 1996:	Loi de finance 1997:	Loi de finance 1998:	Loi de finance 1999:	Seeg	Snat	(inscription nouvelle)	(inscription nouvelle)	Octra	Ceca-Gadis			Opt-Tig	Gabon Informatique	Air Gabon	Oprag	Agrogabon	Pizolub	Sosuho	Cni	Agripog	Sogafuts	Siaeb	Sogadel	Cfg	Paribas Gabon	Smag	Sni	Hevegab	Participations		Sgepp	Ciments du Gabon	minoritaires (10 %)		Eauleco
Loi de finance 1996:	Loi de finance 1997:	Loi de finance 1998:	Loi de finance 1999:																																		
Seeg	Snat	(inscription nouvelle)	(inscription nouvelle)																																		
Octra	Ceca-Gadis																																				
Opt-Tig	Gabon Informatique	Air Gabon	Oprag																																		
Agrogabon	Pizolub	Sosuho	Cni																																		
Agripog	Sogafuts	Siaeb	Sogadel																																		
Cfg	Paribas Gabon	Smag	Sni																																		
Hevegab	Participations		Sgepp																																		
Ciments du Gabon	minoritaires (10 %)		Eauleco																																		

Source : Ministère de l'Economie, des finances, du budget et de la privatisation : Etat d'avancement du programme de privatisation, p 43.

ANNEXE 5 : Loi portant création et organisation de la zone franche de l'île Mandji

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

Visa du Président de la Cour Administrative Loi n°010/2000

Portant création et organisation de la zone franche de l'île Mandji à Port-Gentil

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté ;

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : La présente loi, prise en application des dispositions de l'article 47 de la Constitution, porte création et organisation de la zone franche de l'île Mandji.

DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 2 : Il est créé à PORT-GENTIL une zone franche dénommée «ZONE FRANCHE DE L'ILE MANDJI» destiné à :

- promouvoir de nouveaux investissements de type industriel, commercial et de services par l'implantation de nouvelles entreprises;
- faciliter le développement des exportations;
- créer de nouveaux emplois.

Article 3 : La zone franche de l'île Mandji est une aire géographique terrestre et maritime délimitée selon les textes en vigueur et bénéficiant d'un régime particulier applicable aussi bien sur la zone entité que sur les entreprises nouvelles ayant obtenu l'agrément prévu à l'article 5 de la présente loi.

Article 4 : Au sens de la présente loi, on entend par entreprise nouvelle, une entreprise qui, en droit, n'a aucune existence antérieure à son implantation en zone franche dans le pays.

CHAPITRE I : DE L'ADMISSION ET DE L'EXCLUSION DES ENTREPRISES EN ZONE FRANCHE DE L'ÎLE MANDJI

Section 1 : De l'Admission

Article 5 : L'admission d'une entreprise dans la zone franche de l'île Mandji est subordonnée à l'obtention d'un agrément conformément aux dispositions des articles 13 et 15 de la présente loi.

L'entreprise qui obtient ainsi l'agrément visé au paragraphe précédent est tenue d'adresser une demande d'implantation à l'Autorité de Gestion prévue à l'article 10 ci-dessous.

Section 2 : De l'Exclusion

Article 6 : L'agrément prévu à l'article 5 ci-dessus peut être retiré en cas de violation des dispositions de la présente loi.

Dans ce cas, le retrait de l'agrément est prononcé par l'Autorité Administrative de la zone franche, sur proposition de l'Autorité de Gestion, après épuisement de toutes les voies de recours prévues par le cahier de charges.

CHAPITRE II : DES ACTIVITES DES ENTREPRISES ADMISES EN ZONE FRANCHE DE L'ÎLE MANDJI

Article 7 : Les entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji peuvent exercer que les activités liées :

- au développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche;
- à la transformation des ressources naturelles ;
- aux prestations de services ;
- à la promotion des technologies nouvelles et de pointe;
- au stockage, à la fabrication, à l'assemblage, à la distribution de produits finis, de composants et d'autres biens ;
- aux travaux d'urbanisation, d'aménagement et de construction à l'intérieur de la zone franche.

Article 8 : Sont notamment interdites, conformément aux lois nationales et traités internationaux les activités liées au trafic des drogues et stupéfiants, des armes; à l'importation et au transit des déchets nucléaires.

Article 9 : Les entreprises et les personnes physiques admises dans la zone franche de l'île Mandji peuvent se constituer en associations ou en groupements d'intérêt économique pour exercer des activités de services que leurs membres choisissent et acceptent de financer, notamment dans les domaines de l'éducation, de la gestion des ordures ménagères, de la protection contre le feu, des transports, des services de sécurité, des infrastructures, de la santé, des jardins et des parcs de loisir, de la gestion de l'eau et de l'électricité, et des services de voirie.

CHAPITRE III : DE L'AMENAGEMENT, DE LA PROMOTION ET DE LA GESTION DE LA ZONE FRANCHE.

Section 1 : De l'Autorité de Gestion

Article 10 : L'aménagement, la promotion et la gestion de la zone franche de l'île Mandji sont assurés par un organisme de droit privé dénommé Autorité de Gestion ayant la forme d'une société anonyme à participation financière de l'Etat sans minorité de blocage.

Article 11 : L'Autorité de Gestion a son siège social à Port-Gentil.

Son capital est réparti comme suit :

- 20% pour l'Etat Gabonais ;
- 5% pour les nationaux ;
- 20% pour le Partenaire Technique ;
- 55% pour les entreprises au sens de l'article 4 ci-dessus.

Article 12: Par dérogation au droit commun applicable en la matière, la composition du conseil d'administration de l'Autorité de Gestion est fixée à douze (12) membres au plus dont deux (2) représentant l'Etat Gabonais, deux (2) représentant le Partenaire Technique et huit (8) représentant les entreprises.

Article 13 : Dans le cadre de sa mission d'aménagement, de promotion et de gestion de la zone franche de l'île Mandji, l'Autorité de Gestion a pouvoir notamment :

- d'accomplir au guichet unique de l'Autorité Administrative prévue à l'article 15 de la présente loi, les formalités d'obtention de l'agrément ;
- de louer les terres, les immeubles, les services publics, le spectre électromagnétique aux entreprises, aux travailleurs et aux résidents installés dans la zone franche ;
- de négocier avec des organismes internationaux en matière de télécommunications ;
- de recevoir et d'examiner pour avis les dossiers de demande d'agrément présentés par les entreprises aux fins d'installation en zone franche ;
- de délivrer à l'entreprise demanderesse une attestation de dépôt de dossier ;
- de soumettre pour agrément à l'Autorité Administrative le dossier complet par télétransmission, dans un délai n'excédant pas quatre (4) heures à compter de l'heure de délivrance de l'attestation de dépôt du dossier ;
- de notifier la décision de l'Autorité Administrative dans un délai de dix (10) jours
- au plus après accomplissement des formalités prévues à l'alinéa précédent.

En cas d'informations erronées, ce délai peut être prorogé par l'Autorité Administrative.

Section 2 : De L'Autorité Administrative

Article 14 : L'Autorité Administrative est composée de représentants des administrations chargées de veiller au respect des réglementations fiscale, douanière, de police, de travail, prévues par la présente loi.

Article 15 : L'Autorité Administrative est chargée :

- de délivrer l'agrément visé à l'article 5 ci-dessus ;
- de constater à son guichet unique l'accomplissement par l'Autorité de Gestion de l'ensemble des formalités relatives à l'implantation de l'entreprise dans la zone franche ;
- de veiller à la protection de l'environnement ;
- de négocier les contrats de concession de terrains.

Toutefois, elle peut déléguer son pouvoir de concession à l'Autorité de Gestion.

Section 3 : Du Partenaire Technique

Article 16 : Au sens de la présente loi, le Partenaire Technique est une entreprise à l'expérience avérée dans l'aménagement, la promotion, la gestion administrative et financière d'une zone franche.

Le choix du Partenaire Technique se fait par voie d'appel d'offres international.

Article 17 : Le Partenaire Technique, par voie de convention, assiste l'Autorité de Gestion en matière:

- de conception et d'aménagement de la zone industrielle et des procédures
- d'attribution d'agréments ;
- de commercialisation par voie d'appel d'offres international en tenant compte des clauses de développement, d'exploitation et de transfert de propriété en faveur de l'Autorité de Gestion ;
- d'éligibilité des personnes physiques pour l'obtention du statut de «résident économique», personne physique ou morale exerçant une activité économique en zone franche;
- de confidentialité des opérations économiques et financières ;
- d'authentification des signatures digitalisées ;
- de digitalisation des actes notariés ;
- d'exécution des contrats ;
- d'arbitrage des litiges ;
- de certification des documents nécessaires aux procédures légales au sein de la zone franche ;
- de promotion du commerce et de l'investissement entre zones franches.

Les termes des conventions prévues au paragraphe premier ci-dessus seront intégrés dans les contrats d'aménagement de concession et d'exploitation des utilisateurs de la zone franche.

CHAPITRE IV : DU REGIME APPLICABLE DANS LA ZONE FRANCHE DE L'île MANDJI

Section 1 : Des Principes Généraux

Article 18 : Au sens de la présente loi, le régime applicable à la zone franche de l'île Mandji est constitué d'un régime commercial, fiscal, douanier et social particulier.

Article 19 : Aucun monopole d'Etat ou consenti par l'Etat n'est admis dans la zone franche de l'île Mandji notamment, en matière de services publics de fourniture d'eau, d'électricité ou de télécommunications.

Article 20 : Les mouvements de capitaux entre la zone franche de l'île Mandji et le Gabon sont soumis à la législation en vigueur.

Article 21 : La circulation des capitaux dans la zone franche de l'île Mandji est libre. Tout contrôle et toute réglementation de change sont interdits.

Article 22 : Aucune licence professionnelle n'est exigée aux personnes physiques et morales qui sont admises dans la zone franche de l'île Mandji.

Article 23 : Les personnes physiques et morales admises au régime de la zone franche de l'île Mandji peuvent librement :

- rapatrier les profits générés par leurs activités dans la zone franche ;
- ouvrir et détenir des comptes bancaires et de dépôts en devises ;
- effectuer des opérations de changes ;
- investir, emprunter, prêter et distribuer les bénéfices.

Section 2 : Du Régime Commercial

Article 24 : Les importations et les exportations réalisées par les entreprises admises en zone franche de l'île Mandji ne sont assujetties à aucune licence, ni autorisation ou limitation de quotas.

Toutefois, elles sont subordonnées à la formalité de déclaration préalable, aux fins d'établissement des statistiques, d'inspection et de contrôle par les services douaniers.

Article 25 : Les produits et services des entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji ne sont pas soumis au contrôle des prix ou de marge bénéficiaire.

Article 26 : Les entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji peuvent, à titre exceptionnel, sous le contrôle de l'Autorité de Gestion et suivant les conditions fixées par le cahier de charges, exporter une partie de leurs productions vers le territoire douanier national, sous réserve qu'elles ne concurrencent pas le marché local.

Article 27 : Les ventes réalisées de la zone franche de l'île Mandji vers le territoire douanier national sont considérées comme des importations au sens de la législation en vigueur au

Gabon. A ce titre, elles sont soumises au paiement de tous les droits et taxes de douane par l'importateur situé sur le territoire douanier national.

Article 28 : Les ventes des produits provenant du territoire douanier national aux entreprises de la zone franche de l'île Mandji sont traitées au plan douanier et fiscal comme des exportations.

Section 3 : Du Régime Fiscal

Article 29 : Les entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji bénéficient :

- de l'exonération des impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour lequel ces entreprises sont tenues d'opérer des retenues sur salaires et de les reverser conformément aux dispositions fiscales en vigueur au Gabon;
- de l'exonération totale des droits d'enregistrement et de timbre ayant un lien direct avec leurs activités.

Toutefois, à partir de la onzième année d'exploitation, les entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji sont assujetties à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux assortis des conditions préférentielles suivantes :

- le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 10% du bénéfice fiscal ;
- la base imposable en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux est déterminée après une déduction forfaitaire de 40% du bénéfice brut ;

Il est également accordé aux entreprises de la zone franche de l'île Mandji :

- un crédit d'impôt correspondant à 5% des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice sans que le montant du crédit considéré ne dépasse 10% de l'impôt dû de l'exercice ;
- un crédit d'impôt égal à 25% de la masse salariale des nationaux gabonais recrutés au cours de l'exercice lorsque l'entreprise a recruté pendant la même période au moins un nombre de salariés gabonais égal à 1/8 de l'effectif de l'entreprise.

Article 30 : L'expatrié travaillant dans la zone franche de l'île Mandji bénéficie pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques d'une base imposable plafonnée à 50% de ses revenus.

Article 31 : Les amortissements réputés différés pendant la période d'exonération sont reportables indéfiniment.

Article 32 : Toute cession de bien ou de droit immobilier entre entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji est exonérée de tout droit de mutation.

Article 33 : L'achat et la vente de devises par une entreprise admise dans la zone franche de l'île Mandji sont exonérés de toute taxe sur le transfert de ces devises.

Section 4 : Du Régime Douanier

Sous-Section 1 Des Importations et des Exportations

Article 34 : Les entreprises admises au régime de la zone franche de l'île Mandji sont exonérées de tous droits et taxes de douane ainsi que de tous autres impôts, droits et taxes directes ou indirectes collectés par les services des douanes notamment, en matière d'importation et d'exportation, y compris les biens d'équipement, le mobilier de bureau, le matériel de bureau, les matériaux de construction, les outils, les pièces détachées, les matières premières, les produits intermédiaires, les fournitures, les biens de consommation.

Toutefois, les véhicules et le carburant autres que ceux utilisés à des fins d'exploitation des entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji ne bénéficient pas de cette exemption.

Article 35 : Les redevances pour services rendus en matière d'importation et d'exportation sont dues et payées par les entreprises bénéficiaires à la société prestataire qui établit un coefficient importation/exportation pour chaque produit.

Article 36 : Les exportations des matières premières, des produits intermédiaires ou semi-finis en provenance du territoire douanier national vers la zone franche de l'île Mandji sont exonérées de tous droits et taxes à l'exportation.

Sous-Section 2 : De la Procédure de Dédouanement

Article 37 : Les modalités d'inspection et d'acheminement des importations et des exportations opérées par les entreprises admises au régime de la zone franche de l'île Mandji sont fixées par décret, pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre chargé des Finances et du Budget.

Section 5 : Du Régime Social

Article 38 : Le recrutement des salariés dans la zone franche de l'île Mandji se fait par contrat de travail librement négocié et conforme à la législation nationale et internationale du travail.

Toutefois, le pourcentage des salariés non gabonais dans une entreprise admise dans la zone franche de l'île Mandji ne peut dépasser 5% après cinq ans d'activité.

Article 39 : Le salarié expatrié travaillant dans la zone franche de l'île Mandji est assujéti à l'obligation d'obtenir préalablement une carte de résident économique délivrée par l'Autorité Administrative.

La carte de résident économique est délivrée pour une durée de deux ans renouvelable.

Les salariés expatriés résidant hors de la zone franche doivent en outre obtenir une carte de séjour.

Article 40 : En cas de faute grave, les cartes visées à l'article 39 ci-dessus peuvent être retirées par les services compétents sur proposition de l'Autorité de Gestion.

Article 41 : Le retrait de la carte de résident économique ou de la carte de séjour entraîne de facto la résiliation du contrat de travail et l'interdiction pour le salarié expatrié d'occuper un emploi sur le territoire national.

Article 42 : Tout différend entre entreprises admises dans la zone franche de l'île Mandji doit être préalablement soumis à la procédure d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.

Il en est de même pour les litiges nés :

- entre une entreprise admise dans la zone franche de l'île Mandji et l'Autorité de Gestion;
- entre une entreprise admise dans la zone franche de l'île Mandji et une entreprise située sur le territoire douanier national.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 43 : Les missions de police et de maintien de l'ordre dans la zone franche de l'île Mandji sont assurées par les forces de sécurité nationale.

Article 44 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les mesures de toute nature nécessaires à l'application de la présente loi.

Article 45 : La présente loi, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Libreville, le 12 OCTOBRE 2000

par le Président de la République,
Chef de l'Etat

EL HADJ OMAR BONGO

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Jean François NTOUTOUME EMANE

Pour Le Ministre de l'Economie, des Finances,
du Budget et de la Privatisation

P.O. Le Ministre Délégué

Yolande ASSELE EBINDA

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A-OUVRAGES GENERAUX ET SPECIALISES

ADU BOAHEN (A.), Histoire générale de l'Afrique, l'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935, Paris, Unesco, 937 p.

ALVERGNE (C.), 1997, Vingt-cinq ans d'évolution de l'industrie et des territoires français, Paris, L'Harmattan, 208p.

AMMI (C.), 1997, La concurrence dans les télécoms, stratégies et perspectives, Hermès, 247p.

ANASTASSOPOULOS (J.P.), 1985, Les multinationales publiques. Paris, PUF, 256 p.

ARTHUIS (J.), 1993, Incidence économique et fiscale des délocalisations hors du territoire national des activités industrielles et de service : Rapport au Sénat, Paris, Journal Officiel, 231p.

ASSOUMOU (J.), 1982, Agriculture d'exportation et bataille du développement en Afrique tropicale : l'économie du cacao. Paris, J. P. Delarge (éd.), 345 p.

AUBERT (G.) ; BLANDIN (P.) ; LAMOTTE (M.) ; LONG (G.) ; PINCHEMEL (PH.) ; PROD'HOMME (JP.) ; TRICART (J.), 1985, Fondements rationnels de l'aménagement du territoire, Masson, Paris, 175 p.

AURAY(J.P.) ; BAILLY (A.) ; DERYCKE (P.H.) ; HURIOT (J.M.), Encyclopédie d'Economie spatiale, 427 p.

AURIAC (F.) & BRUNET (R.), 1986, Espaces, jeux et enjeux, Fayard, Paris, 343 p.

AVARO (J.), Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation, le Bas Ogooué au XIX siècle.

BAILLY (A.), FERRAS (R.) & PUMAIN (D.), 1993, Encyclopédie de la géographie, Economica, 223 p.

BAKIS (H.), 1990, Communication et territoire, Paris, la documentation française.

BAKIS (H.), 1994, Les réseaux et leurs enjeux sociaux, Paris, Puf.

BAKIS (H.), 1978, La photographie aérienne et spatiale et la télédétection, Paris, Puf.

BAKIS (H.), 1988, Entreprise, espace, télécommunication, Paradigme, Caen.

BAKIS (H.), 1977, IBM, une multinationale régionale. Presse Universitaire de Grenoble, 207 p.

BAKIS (H.), 1984, Géographie des télécommunications, PUF, QSJ, Paris.

BAKIS (H.), 1985, Information et organisation spatiale, Collection Transport et communication, Paradigme, Caen.

- BAKIS (H.), 1995, « Télécommunications et territoires : un déplacement de problématique », in Musso P. et RALLET A. (Eds), *Stratégies de communication et territoires*, Paris, l'Harmattan, pp. 213-253.
- BALANDIER (G.), PAUVERT (J.C.), *Les villages gabonais, Aspects démographiques, sociologiques, économiques, Projet de modernisation.*
- BANIAFOUNA (C.), 1996, *Quelle Afrique dans la mondialisation économique ?* Paris, Harmattan, 376 p.
- BARRO CHAMBRIER (H.A), 1990, *L'économie du Gabon : Analyse d'ajustement et d'adaptation*, Paris, Economica, 355 p.
- BENKO (G.), 1990, *La dynamique spatiale de l'économie contemporaine, Espace Européen*, 396p.
- BENKO (G.), 1992, *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, 424p.
- BERTIN (J.), 1967, *La sémiologie graphique*, Gauthier villars, Paris, Mouton.
- BIARNES (P.), 1987, *Les français en Afrique Noire (de Richelieu à Mitterrand)*, Paris, Armand Colin, 447 p.
- BINET (J.), 1970, *Psychologie économique africaine*. Paris, Payot, 319 p.
- BIT , 1984, *Les entreprises multinationales et l'emploi dans les zones franches d'exportation des pays d'Asie*, Genève, 240p.
- BONNASSIEU (P.), 1892, *Les grandes compagnies de commerce*. Paris, Librairie Plon, 248 p.
- BOST (F.), 2000, *Les zones franches en Afrique subsaharienne*, Paris, Librairie du commerce international.
- BOST (F.), *Entreprises et intégrations régionales en Afrique de l'Ouest : quelles perspectives ? Pour une meilleure approche régionale du développement en Afrique de l'Ouest*. Paris, OCDE, 2003, Actes de la réunion spéciale du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (Accra 20-21 mai 2002), pp. 109-113.
- BOYER (C.), 1996, *Cybercities*. New York : Princeton University Press.
- BROSSET (A.), *La vie dans la forêt équatoriale*. Paris, PUF.
- BROT (J.), 1996, *Entreprise, régions et développement*, Metz, Ed Serpenoise, 463 p.
- BRUNET (R.) & DOLLFUS, 1990, *Géographie universelle, Mondes nouveaux*, Reclus, Paris/Montpellier, 551 p.
- BRUNET (R.), 1967, *Les phénomènes de discontinuité en géographie*. CNRS.
- BRUNET (R.), 1986, *Atlas mondial des zones franches et paradis fiscaux*. Fayard-Reclus.
- BRUNET (R.), 1986, *France, dynamiques du territoire*. Datar-Reclus, (dir., avec J. Sallois).

- BRUNET (R.), 1986, Le redéploiement industriel. Reclus-Ministère de l'Industrie.
- BRUNET (R.), 1987, La carte, mode d'emploi. Fayard-Reclus.
- BRUNET (R.), 1988, La France dans l'espace européen. Reclus-GEM Régions.
- BRUNET (R.), 1988, Montpellier Europole. Reclus.
- BRUNET (R.), 1990, Le déchiffrement du Monde, Géographie Universelle tome 1, Mondes nouveaux.
- BRUNET (R.), 1990, Le territoire dans les turbulences. Reclus.
- BRUNET (R.), 1991, Vers des réseaux transeuropéens. Reclus-GEM Réseaux et territoires.
- BRUNET (R.), 1997, L'Aménagement du Territoire. La Documentation française (La Doc. Photographique).
- BRUNET (R.), 1997, Territoires de France et d'Europe. Raisons de géographe, Paris, Belin.
- BRUNET (R.), 2001, Le Déchiffrement du Monde. Théorie et pratique de la géographie. Paris: Belin, coll. Mappemonde, 400 p.
- BRUNET (R.), FERRAS (R.), THERRY (H.), 1993, Les mots de la Géographie, Reclus, Montpellier, 470 p.
- BRUNET (R.), 1990, Le territoire dans les trubulences, Reclus, Montpellier, 124p.
- BRUNET (R.), 1994, La France, un territoire à ménager, Paris, Édition°1.
- BRUNSCHWIG (H.), 1957, L'expansion allemande outremer. Paris, PUF, 325 p.
- BRUNSCHWIG (H.), La troque et la traite, in L'expansion allemande outremer. Paris, PUF, 325 p.
- CABALLE (G.), 1983, Végétation, Géographie et cartographie du Gabon, Ministère de l'Éducation Nationale du Gabon, EDICEF, Paris.
- CADENE (P.) & DENIS (V.), 1997, Webs of trade. Entrepreneurship and merchant networks in Western India. New-Delhi, Sage.
- CADENE (P.), Districts industriels et intégration du territoire indien, Colloque International de l'Union Géographique Internationale, Milan, mars-avril 1999, 24 p.
- CADENE (P.), 1989, L'Inde : Libéralisation et enjeux sociaux, PUF.
- CARROUE (L.), 2002, Géographie de la mondialisation, Paris, Armand Colin, 254 p.
- CARTER (H.), 1995, The study of urban geography. Arnold : London.
- CASTELLS (M), 1996, The rise of the Network Society. Blackwell Publishers, Oxford.
- CATIN (M.), DJONDANG (P.), 1992, Commerce international et économies régionales, Paris, Economica, 342p.
- CAVES (R.E.) AND GOSLING (G.D.), 1997, Strategic Airport Planning. Elsevier : Amsterdam.

CHENEAU LOQUAY (A.) ; DESBOIS (D.) , 2000, Enjeux des technologies de la communication en Afrique, Paris, Karthala.

COHEN (D.) & DEBONNEUIL (M.), 1992, Nouvelle économie, Paris la documentation française, 123p.

COQUERY (C.), 1967, La découverte de l'Afrique, Paris, Julliard, 319 p.

CUVILLIER (A.), 1821, Histoire complète des voyages et découvertes en Afrique, depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours, Paris.

DATAR, 1997, Grandes entreprises et appui au développement économique local, Paris, Documentation Française, 140 p.

DECREME (P.), 1993, L'Afrique centrale. Paris, 191 p.

DELAPIERRE (M.) et MICELI (C.), 1995, Les firmes multinationales. Paris, Vuibert, 191 p.

DEMAZIERE (C.), 1996, Du local ou global: les initiatives locales pour le développement en Europe et en Amérique, Paris, L'Harmattan, 383 p.

DERYCKE (P.H.), 1992, Espace et dynamiques territoriales, Paris, Economica, 336p.

DOMINIQUE (R.), 1985, La multinationalisation des entreprises. Paris, Hatier, 80 p.

DUNNING (J.H.), 1971, The multinational entreprise. Londres, 187 p.

FAUCHEUX (S.), NOËL (J.-F), 1995, Economie des ressources naturelles et de l'environnement, Paris, A. Colin, 370p.

FAVROD (C.H.), 1975, Les sociétés multinationales, Paris, Livre de poche, 230p.

FERRAS (R.), 1993, Les modèles graphiques en géographie, Paris, Economica .

FOLLY (C.), 1993, La fiscalité des activités économiques informelles au Bénin, BIT, Genève.

FRANCOIS (J.P.), 1982, Traits fondamentaux du système industriel français, Paris, Documentation Française, 123p.

FRANK (A.G), 1970, Le développement du sous-développement, Paris, Maspéro.

GAULME (F.), 1988, Le Gabon et son ombre, Paris, Karthala, 210 p.

GAULME (F.), Le pays de Cama. Un ancien Etat côtier du Gabon et ses origines.

GAY (J.C.), 2004, Les discontinuités spatiales, Paris, Economica, 110p.

GEMDEV, 1986, Economies nationales et multinationales. Paris, 187 p.

GEOFFREY (H.), 1986, Les multinationales européennes en Afrique du Sud. Paris, PUF, 109 p.

GESLIN (J. D.), 2002, Le Gabon, Pour quelle analyse du degré d'ouverture ? Paris, Karthala, 254 p.

GHEBALI (V.Y.), 1988, Télécommunication et Développement, Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, Genève, 62 p.

GILLES (Y.), BERTIN, 1975, Les sociétés multinationales, Paris, PUF.

GILLES (Y.), BERTIN, 1972, Investissement international. Paris, PUF, 123 p.

GIRAUD (P.N.), 1983, Géopolitique des ressources minières, Paris, Economica.

GODDARD (J.), 1992, New technology and geography of the UK information economy.

GOTTMAN (J.), 1990, Since Megalopolis : The urban Writting of Jean Gottmann. Baltimore. Md : John Hopkins University Press.

GRAHAM (S.) AND MARVIN (S.), 1996, Telecommunications and the city : Electronic Spaces, Urban Places. London : Routledge.

GRAHAM (S.) AND MARVIN (S.), 1999, Splintering Networks/Fragmenting Cities : Urban Land-scapes of global Capitalism. London : Routledge.

GRAVIER (J.C), 1969, La question régionale, Flammarion, Paris, 238 p.

GRELLET (G.), 1982, Les structures économiques de l'Afrique Noire, Paris, PUF, 156 p.

GROU (P.), 1983, La structure financière du capitalisme multinational, Paris, 141p.

GROU (P), 1990, L'espace des multinationales. Montpellier, Reclus, 168 p.

HAMILTON (F.E.I.); LINGE (G.J.R.), 1981, Spatial analysis, industry and the industrial environment, vol.2, 652p.

HARDY (T.), 1998, The role of the telephon in economic development.

HERNADEZ (E.M.), La gestion des ressources humaines dans l'entreprise informelle africaine, Paris, 212p.

HLADIK (A.), 1986, Données comparatives sur la richesse spécifique et les structures des peuplements des forêts tropicales d'Afrique et d'Amérique. In : Vertébrés et forêts tropicales humides d'Afrique et d'Amérique, P.P. Gasc. Ed. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris.

HUET (A.); ZEITOUN (J.), 1995, Les téléports : nouvelles place des marchés sur les inforoutes, Harmattan, 332p.

HUGON (P.), 1993, L'économie de l'Afrique. Paris, La Découverte, 123 p.

HUMBERT (M.), 1990, Investissement international et dynamique de l'économie mondiale. Paris, Economica, 645 p.

HURIOT (J.-M.), 1994, Von Thünen, Économie et espace, Paris, Economica, 352p.

INSEE, 1989, Les entreprises à l'épreuve des années 1980, Paris, 334p.

IRELAND (J), 1995, The importance of communications to London as an International Financial Centre. City Research Project. Corporation of London and London Business School.

ISIAIAH (F.), 1981, Multinationales et développement. Paris, Masson et Cie, 209 p.

JACQUEMOT (P.) ;RAFFINOT (M.), 1993, La nouvelle politique économique en Afrique, Vanves, Hachette, 323 p.

JALLEE (P.), 1970, Le pillage du Tiers-Monde, Paris, Maspéro.

JEAN SURET (C.), 1972, Afrique Noire Occidentale et Centrale. De la colonisation aux indépendances. Paris, Ed. sociales, 598 p.

JEAN SURET (C.), 1987, Afrique et capitaux. Paris, L'Arbre Verdoyant, tome 1 et 2, 862 p.

JOLLIVET (M.) ; MENDRAS (H.) : Les collectivités rurales françaises, Paris, Armand Colin, 270p.

KARSENTY (A.),1993, Décentralisation et gestion des ressources naturelles renouvelables CIRAD-GERDAT, Paris.

KELLERMAN (A.), 1993, Telecommunication in Geography. Belhaven Press, London and New York.

KELLERMAN (A.), 1996, Telecommunication and Geography. London : Belhaven.

KNOX (P.) AND TAYLOR (P.) Eds, 1995. World cities in a world System. Cambridge : Cambridge University Press.

LACOUR (C.), 1983, Aménagement du territoire et développement régional, Paris, Dalloz, 212 p.

LAJUGIE (J.), Delfan (P.) et Lacour (C.), 1979, Espace régional et aménagement du territoire, Paris, Dalloz.

LALL (S.), 1984, Les multinationales originaires du Tier monde, Paris, PUF

LARBI BOUGUERRA (M.), 1993, La recherche contre le Tiers Monde. Paris, PUF., 285 p.

LASH (S.) AND URRY (J.), 1994, Economies of Sings and Space, London.

LASSER (G.), Libreville, la ville et sa région, Paris, A. Colin, 345 p.

LE BRIS (E.), Le Roy (E.) et Mathieu (P.), 1991, L'appropriation de la terre en Afrique noire, Paris, Karthala, 359 p.

LE ROY (A.), 1997, Les activités de service : Une chance pour les économies rurales ? Vers de nouvelles logiques de développement rural, Paris, L'Harmattan, 288p.

LE ROY (E.), 1992, L'adieu au droit coutumier : l'immigration face aux lois de la République, Paris, Karthala.

LEFEBVRE (H.), 1974, La production de l'espace, Paris, Anthropos, 485 p.

LEYSHON (A.) AND THRIFT (N.), 1997, Money Space : London : Routledge.

FENG (L.) ; GILLESPIE (A.), 1995, The Geography of Business Information : John Wiley and Son, Chichester.

LIPNACK (J.) AND STAMPS (J.), 1997, Virtuals Teams : Researching across Space, Time and Organisation with Technology, John Wiley and Son, New York.

MALDONADO (C.), Entre l'illusion de la normalisation et le laissez-faire. Vers la légalisation du secteur informel ? BIT, 91p.

MASINI (J.), 1986, Multinationales et pays en voie de développement : le profit et la croissance. Genève I.R.M., 104 p.

M'BOKOLO (E.), Noirs et Blancs en Afrique Equatoriale, Paris, l'Harmattan, 231p.

MENDRAS (H.), 1976 : Sociétés paysannes, Paris, Armand Colin, 236 p.

MERENNE SCHOUMAKER (B.), 1991. Les multinationales et les services, Paris, PUF, 152p.

MERLET (A.), 1990, Le pays des trois estuaires : Découvertes du Gabon, Sépia, 351 p.

MERLIN (P.), 1991, Géographie, économie et planification des transports, Paris, PUF, 472 p.

MERLIN (P.). & CHOAY (F.), Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Paris, PUF.

MICHALET (C.), 1976, Le capitalisme mondial, Paris, PUF, 197 p.

MICHALET (C.), 1976, Le capitalisme mondial, Paris, PUF, 197 p.

MICHALET (C.), 1983, Nationalisation et internationalisation. Stratégies des multinationales françaises dans la crise, Paris, La Découverte, 203 p.

MICHALET (C.), 1983, Pourquoi les entreprises deviennent-elles multinationales ? Le cas français, Paris, La découverte, 243 p.

MITCHELL (W.), 1995. City of Bits : Space. Place and Infobahn. Cambridge MA : MIT Press.

MONOD (J.) et DECASTELBAJAC (P.), 1978, L'aménagement du territoire, QSJ, Paris, PUF.

MUCCHIELLI (A.), 1991, Les méthodes qualitatives, PUF, 128 p.

NGANDJEU (F.), 1993, Les entreprises japonaises en Europe : motivation et stratégies. Paris, PUF, 125 p.

NGUEMA(R.M.), 2004, Organisation administrative du Gabon, in Atlas de l'Afrique(Gabon), p. 22.

NOIN (D.), 1991, Atlas de la population mondiale, Collection Dynamique du territoire, France, 160 p.

OBIANG (J.F.), 2004, France-Gabon 1960-1990, trente ans de dépendance réciproque, La Maison Gabonaise du Livre, Libreville, 381 p.

OFFNER (J.M.); PUMAIN (D.), 1996, Réseaux et territoires, Éditions de l'Aube, France, 280 p.

OFFNER (J.M.), 1994, Réseaux, territoires et organisation sociale, Direction de la Documentation Française, 61 p.

OMAN (C.), 1984, Les nouvelles formes d'investissement dans les pays en voie de développement, Paris.

PAQUET (G.), 1972, The multinational firm and the nation state. Toronto, 213 p.
Paris, Syros/Alternatives, 140p.

PECQUEUR (B.), 1989, Le développement local : mode ou modèle ?

PELISSIER (R.), 1967, Les Danois en Afrique. Genève, 293 p.

PERLMUTTER, 1969, The multinational firm. New-York, 193 p.

PERRIN (J.C.), 1975, Le développement régional, Paris, PUF, 208 p.

PINCHEMEL (P.), 1988, La face de la terre, Paris, A. Colin, 519 p.

POURTIER (R.), 1993, Intégration Régionale en Afrique Centrale Atlas de l'UDEAC, Ministère de la Coopération, Paris, 31 p.

POURTIER (R.), 1995, Atlas de la zone franc en Afrique subsaharienne, Monnaie, économie et société, la Documentation Française, Ministère de la coopération, Paris, 112 p.

POURTIER (R.), 1989, Le Gabon : Espace, Histoire et Société, Tome 1. Paris, Harmattan, 245 p.

POURTIER (R.), 1989, Le Gabon : Etat et développement, Tome 2. Paris, Harmattan, 345 p.

POURTIER (R.), 2003, l'Afrique centrale et les régions transfrontalières : Perspectives de reconstruction et d'intégration, 78p.

POURTIER (R.), 2004, Atlas de l'Afrique (Gabon), J.A. , Paris, 74 p.

RAVIX (J.L.), 1996, Coopération entre les entreprises et organisation industrielle, Paris, L'Harmattan, 312p.

REDOR (D.), 1985, La multinationalisation des entreprises, Paris, Hatier, 80 p.

REMY (M.), Le Gabon aujourd'hui, Paris, éd. Jeune Afrique, 263 p.

ROBINS (K.) Ed. Understanding Information : Business, Technology and Geography, Belhaven, London.

ROCHEFORT (M.), 1995, Dynamique de l'espace français et aménagement du territoire, Paris, L'Harmattan, 138p.

ROPIVIA (M.L), 1994, Géographie de l'intégration en Afrique Noire, Paris, l'Harmattan, 236 p.

ROPIVIA (M.L) ; DJEKI (J.), 1995, Atlas de la formation territoriale du Gabon, Institut National de Cartographie, Libreville, 63 p.

ROSTOW, 1960, Les étapes de la croissance, Ed du Seuil.

ROUSSEAU (M.), 1989, Le management des économies locales. Outils et méthodes pour le plein-emploi, 166p.

ROYON (M.), 1982, La transnationalisation de la production. Le cas des textiles chimiques. P. U. de Lyon, 222 p.

RUFFINI (P.B), 1983, Les banques multinationales, Paris, PUF ,

SAINT-JULIEN (T.), 1985, La diffusion spatiale des innovations, GIP RECLUS, Montpellier, 40 p.

SALERA (V.), 1969, Multinational Business. Houghton-Mifflin-co (Boston).

SAMIR (A.) ; COQUERY (C.), 1969, Histoire économique du Congo. 1880-1968, Paris, Ed. Anthropos, 204 p.

SAMIR (A.), 1969, Histoire économique du Congo(1880-1968), éditions anthropos, Paris, 204 p.

SANDERS (L.), 1989, L'analyse des données en géographie, Reclus, Montpellier

SASSEN (S.), 1991, The Global City : The Impact of Transnationalism and Telematics. Tokyo : United Nation, University Press.

SAUTTER (G.), 1966, De l'Atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement, Paris, Mouton , 768 p.

SAYER (S.), 1992, Method in Social Science- a realist approach. Routledge : London.

SCHEIBLING (J.), 1994, Qu'est-ce que la Géographie ?Hachette, Paris, 199 p.

SCHNAPPER (B.), 1961, La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1871. Paris, 286 p.

SCHWAMM (H.) et MERCIAI (P.), 1985, Les multinationales et les services. Paris, PUF, 125p.

SID AHMED (A.), 1990, L'industrialisation à partir des ressources naturelles : le cas des hydrocarbures au Maghreb. Paris, 48 p.

SIDES, 1966, Le niveau de vie des populations de la zone cacaoyère du Centre Cameroun, Paris , 213 p.

SUSSMAN (G.) AND LENT (J.), 1998, Global Productions : Labour in the Making of Information Society. Cresskill. NJ : Hampton Press.

SUSSMAN (G.), 1997, Communication, Technology and Politics in the Information Age, London.

TAPIA (C.), 1995, Les délocalisations internationales, optiques économiques, Paris, Hatier, 79p.

TAYLOR (M.), THRIFT (N.), 1982, The geography of multinationals, London, 338p.

TOURJANSKY-CABART, (L.), 1996, Le développement économique local, Presse Universitaire de France, 127 p.

- TRIOLE (J.), 1993, *Théorie de l'organisation industrielle*, Paris, Economica.
- VAN REISEN (F.) AND TACKEN (M.), 1995, *A future of telework ; towards a new urban planning concept ?* Knag : Utrecht/Delft.
- VENNETIER (P.), 1980, *L'Afrique Equatoriale*, Paris, PUF, 126 p.
- WELLS (L.T.), 1983, *Third world multinationals*, Cambridge, Mitt Press.
- WLADIMIR (A.), 1987, *Les multinationales*, Paris, La Découverte, 125 p.
- ZIEGLE (H), BERGER LEVRAULT, 1952, *L'Afrique équatoriale Française*. Paris, Economica.

B-ARTICLES ET REVUES

- ALIBERT (J.L.), 1992. Dossiers statistiques de l'Afrique après trente années d'indépendance, *Afrique contemporaine*, n° 164, pp 21-42.
- ALIBERT (J.L.), 1993, L'évolution du commerce extérieur de la France avec l'Afrique entre 1990 et 1993. Spécial France-Afrique. *Marchés tropicaux*, n° 2510, pp 3089-3097.
- ANON, 1995, Dossier : Gabon, perspectives économiques, *Nord Sud Export*, n°288, p. 29-38.
- BACCHETTA (M.), 1996, Impact et opportunités des investissements directs dans les pays en développement. *Histoire et développement*, n° 34/35, pp 64-66.
- BAKIS (H.), 1985, Télécommunications et organisation spatiale des entreprises, *Revue géographique de l'Est*, tome XXV, n°1, pp 33-46.
- BAKIS (H.), L'évolution du métier de géographe et les télécommunications. Défis et opprtunités pour l'Union géographique internationale, *Bulletin de l'Union géographique internationale*, n° 46, pp 58-62.
- BAKIS (H) ; COMBES (Y), 1991. Vers l'entreprise-réseaux : choc de cultures. *Annales des télécommunications*, 46, N°11-12, pp 620-631.
- BAKIS (H), 1996, « Eléments pour une recherche de qualité » *Netcom*.
- BAKIS (H.), 1990, La banalisation des territoires en réseaux, *Netcom*, vol 4, n° 1, pp 102-118.
- BAKIS (H.) & EVENO (E.), 2000, Les géographes et la société d'information. Des défis pervers d'un champs réputé a-géographique, Géocarrefour, *Revue de géographie de Lyon*, n° 1, vol 75, pp 7-9.
- BAKIS (H.), 1991, Vers l'entreprise-réseaux : choc de cultures. *Annales des télécommunications*, 46, n° 11-12, pp 620-631.

- BAKIS (H.), 1995, Télécommunications et quartiers défavorisés, *Netcom* hors série, volume 9, 609p.
- BAKIS (H.), 2004, La géographie des technologies de l'information et de communication, Perspectives, *Netcom*, vol. 18, n°1-2, pp 3-9.
- Banque Mondiale, 1994, Les infrastructures pour le développement dans le monde, Rapport sur le développement dans le monde au Sud du Sahara, *Jeune Afrique*, n°181.
- BEAULIEU (L.), 1892. Les compagnies coloniales et les droits à leur conférer. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, p 14-17.
- BEJOT (J.P.), 1987, Equipement hôtelier : la nouvelle stratégie des chaînes internationales. *Marchés tropicaux*, n° 2165, pp 140-1148.
- BEJOT (J.P.), 1988, L'Afrique des télécommunications : les enjeux économiques. *Marchés tropicaux*, n° 2193, pp3083-3091.
- BERNARD (B.), 1987, L'internationalisation des villes européennes par les réseaux des entreprises multinationales. *Revue d'économie générale et urbaine*, n° 4, pp 661-678.
- BERNARD (E.), 2000, Le développement des réseaux électroniques en Afrique: l'exemple du Réseau Intertropical d'Ordinateurs, *Netcom*, vol 14, n° 3-4, pp 303-322.
- BONNET (N.), 2001, Le développement des centres d'appel en France, *Bulletin de l'Association des Géographes de français*, vol. 78, n°1, pp 39-46.
- BOST (F.), Zone Franche : le Gabon se lance dans l'aventure. *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 2001, n° 2925, pp. 2460-2461.
- BOUET (C.), 1984, Agriculture et déforestation au Gabon : Systèmes agraires en mouvement, In : *le développement rural en questions*, Mémoires ORSTOM, France, vol. 106, p. 381-387.
- BOUQUEREL (J.), 1967, Port-Gentil, centre économique du Gabon. *Cahier d'Outre-Mer*, n°79 (juillet-septembre), pp 247-274.
- CARLOS (A.), 1996, L'impact de l'internationalisation des services sur les pays en voie de développement. *Finances et développement*, n° 6, pp 34-38.
- CARLOS (A.), 1996. L'impact de l'internationalisation des services sur les pays en voie de développement. *Finances et développement*, n° 6, pp 34-38.
- CARROUE (L), 1992, Mondialisation des économies et nouveaux systèmes régionaux intégrés, le cas du nord-est asiatique, *Information géographique*, n° 2, vol 56, pp 53-62.
- CATTA (E.), 1990, Exploration et production du pétrole en Afrique. Des majors aux indépendants : les stratégies des firmes pétrolières. *Afrique Industrie*, n° 2313, pp 711-715.
- CHAPONNIERE (J.R.), 1996. Délocalisations d'entreprise et transferts d'investissements. Quel impact sur le développement ? *Histoire et Développement*, n°34/35, pp 62-63.

- CHARMES (J.), 1996, Mondialisation et développement, des enjeux contradictoires ? *Histoire et Développement*, n° 34/35, pp1-2.
- CHENEAU-LOCQUAY (A), 1997, Dynamiques des relations entre territoire, société et communication en Afrique de l'Ouest. Position de recherche. *Netcom*, volume 11, N°1, pp 294-299.
- CHENEAU-LOCQUAY (A.), 1997, Dynamiques des relations entre territoire, société et communication en Afrique de l'Ouest. Position de recherche. *Netcom*, vol 11, n° 1, pp 294-299.
- CLAVAL (P), 1993, Perspectives sur les télécommunications, la géographie politique et le changement global. *Netcom*, Vol 7, N°2, pp 392-398.
- CUNCED, 1993, Intégration économique mondiale : la rôle majeur des sociétés transnationales. *Marchés Tropicaux*, n° 2494, pp 2161-2162.
- DEVEY (M.), 1997, Congo Brazzaville. *Marchés Tropicaux*, Hors série.
- DEVEY (M.), 1996, Entreprendre au Gabon, Gabon, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, numéro hors série, Novembre 1996.
- DJEKI (J.), 1997, Espaces, territoires et communications au Gabon : analyse des dysfonctionnements des voies de communication en zone équatoriale. *Netcom*, vol 11, N°1, pp 300-312.
- DURAND (F.), 1997, L'exportation du bois brut peut-elle aider à préserver les forêts tropicales ? Le cas de l'Indonésie et des Philippines, *Revue Tiers-Monde*, n°152.
- DURAND-DASTES(F.), GRATALOUP(C.), LEVALLOIS(A.), 1992, Le rôle des flux dans l'organisation des ensembles spatiaux, *l'Information Géographique*, vol 56, n°1, pp 35-42.
- ECHARD (I.), 1981, Promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises au Gabon, *Etudes Politiques, Economiques et Juridiques*, n°9, Août 1981, p. 22-25.
- EKENZA (S.P), et Verdeaux (F), 1992, Entreprises-entrepreneurs privés en Côte-d'Ivoire : approche socio-historique de la filière bois, *Bulletin du GIDIS-CI*, n°3, p. 29-42.
- Entreprendre au Gabon, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 1996, numéro hors série, novembre 1996.
- EVENO (E.) & PUEL (G.), 2003, Villes et nouvelles économies, *Mappemonde*, n° 70, juin 2003, pp 1-6.
- EVENO (E.), 1997, Pour une géographie de la société de l'information, *Netcom*, vol 11, n°2, pp 431-453.
- FARUKI AKHTAR (M.), 1986. Science et technologie : le dilemme du Tiers-Monde. *Impact et société*, n° 141, pp 7-20.

- FLEURY (C.), BASTIN (J.), Gabon. De l'eau plus qu'il n'en faut, *Jeune Afrique Intelligente*, n° 2195, 2 au 8 février 2003.
- GBAGBA, 1978, Réflexion sur la conférence de Brazzaville, Yaoundé, Actes du colloques, pp. 24-35.
- GILCUY (C.), 1993, Situation et perspectives des assurances dans la zone France. *Marchés Tropicaux*, n° 2490, pp 1995-2006.
- GILGUY (C.), 1995, Spécial Cameroun. *Marchés Tropicaux*, n° 2613, pp 2703-2755.
- GRASLAND (L.), 1997, Internet un réseau et des territoires, *Sciences Humaines-Hors série*, n°16, pp 73-78.
- HARDY, 1980, The role of the telephone in economic development, *Telecommunications Policy*, vol. 5, n°4.
- IGNACIO RAMONET, Un continent d'avenir (Afrique en renaissance), in *Le Monde diplomatique*, mai-juin 2000, p 7.
- ISNARD (H.), "Méthodologie et géographie", *Annales de géographie*, n° 492.
- JIPP, 1963, Richesse des nations et densité téléphoniques, *Journal des télécommunications*.
- KEMENES (E.), 1986. Financement et pénétration des marchés par les firmes multinationales. *Impact et société*, n° 141, pp 33-42.
- L'eau et l'Afrique, *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2710, octobre 1997, pp 2233-2303.
- LARAMEE (A.), 1993, Télécommunications et incidences spatiales au Canada; contexte et bilan de la recherche contemporaine, *Netcom*, vol 7, n°2, pp 464-89.
- LAURAIRE (R.), 1995, Entre le trop vide et le trop plein: aménagement du territoire des télécommunications et stratégies territoriales dans le Sud Méditerranéen, *Netcom*, vol 9, n°1, pp 286-301.
- LAVOCAT(E.), 1993, Les télécommunications dans la planification urbaine, *Netcom*, vol 7, n°2, pp 380-391.
- LE ROCHE (I.), 1993, Les télécommunications en milieu rural, *Netcom*, vol 7, n°2, pp 357-379.
- LEFEBRE (O), 1995, Utilisation des théories de Chandler, Dunning, Williamson, pour l'étude des télécommunications de l'entreprise, *Netcom*, Vol 9, n°1, pp 162-195
- LEFEBRE (O), 1995, Géopolitique pétrolière et télécommunications, *Netcom*, Vol 9, N°1, pp 235-255.
- LEFEBRE (O), 1990, Espaces, sous- espaces, télécommunications, *Netcom*, Vol 4, n°1, pp 228-233.

- MAINET (G.), 1976, Douala, le port et la ville. *Cahier d'Outre-Mer*, vol.29, n° 113, pp 49-69.
- MALDONADO (C.), Entre l'illusion de la normalisation et le laissez-faire. Vers la légalisation du secteur informel ? BIT, Genève, *Revue internationale du travail*, vol. 134, n°6, 1996.
- MAKANGA BALA Pépin, Les télécommunications, in Atlas de l'Afrique (Gabon), p 45.
- MASINI (J.), 1988, Peut-on concilier le développement du Tiers-Monde et les profits des multinationales. Multinationales et développement : quelles perspectives ? *Revue du Tiers-Monde*, n° 113, pp 11-25.
- MBADINGA (M), 2000, Elf et Port-Gentil(Gabon), *Netcom*, vol 14, n° 3-4, pp 267-282.
- MBADINGA (M.), 2000, Internet et l'Afrique, *Mappe Monde*, n° 4, p 44.
- MEUBLAT (G.), Les nouvelles politiques de l'eau : Enjeux urbains, ruraux et régionaux, *revue du tiers-monde*.
- MICHEL (M.), 1970, Les plantations allemandes du Mont Cameroun (1885-1914). In *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer* n° 202.
- MOMBO (J.B.), L'eau au Gabon : entre abondance de la ressource et la sécurisation de la consommation, *Enjeux*, n° 16, juillet-septembre 2003, pp18-26.
- NZEBELE (J.), 1988, Télécommunications et aménagement au Congo. *Netcom*, Vol 2, n°2, pp 127-143.
- OAB, 1991, L'exploitation rationnelle de la forêt comme condition nécessaire à la conservation et aux efforts de gestion des forêts tropicales africaines, *Revue Forestière Française*, n°hors série, pp 200-208.
- Offner (J.M.); ZEMBRI (P.), 1994, Les réseaux entre territoires fonctionnel et territoires institutionnels, *Netcom*, vol. 8, pp 480-485.
- OWONO (P.), 2000, Impact socio-économique et spatial de la chasse commerciale sur le territoire de Konossoville (périphérie Ouest de la réserve de Minkébé-Nord-Est du Gabon), *Canopée*, n°18, Projet Minkébé, WWF Carpo, p. 11.
- PACHE (G.), 1990, L'organisation spatiale de la firme : Modes de transaction et technologies de l'information, *Netcom*, vol 4, n°1, pp 174-187
- PEEMANS (J.P.), 1995, Modernisation, globalisation et territoires, l'évolution des regards sur l'articulation des espaces urbains et ruraux dans les processus de développement, *Revue Tiers-Monde*, n°141, p. 17-40.
- PENCIOLELLI (R.), 1985, Le Gabon : A la conquête de son territoire. *Télécommunications* 54, pp 24-32.

- PLANTON (P.), 1981, Industries du bois, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n° spécial Gabon, novembre 1981, p.3055-3057.
- PRADEAU (C.), 1992, Facteurs et dynamiques des localisations industrielles dans les pays du Tiers-Monde. *L'Information Géographique*, pp 177-187.
- Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement :Géographie des relations ville-forêt, volume I, 58 p.
- RALLET (A.), 1988, Télécommunications et organisation spatiale des entreprises : une problématique économique, *Information et organisation sociale*, pp 81-92.
- RATANGA ATOZ (A.), 2004, Histoire du Gabon, in Atlas de l'Afrique, Gabon, p 16.
- RAVEL (G.), 1989, Les médias français en Afrique. *Marchés Tropicaux*, n° 2268, pp 1139-1167.
- RAVEL (G.), 1991, Canal France International dans le paysage audiovisuel africain. *Marchés Tropicaux*, n° 2379, pp 1488-1489.
- ROZENBLAT (C.), 1993, L'internationalisation des villes européennes par les réseaux des entreprises multinationales. *Revue d'économie générale et urbaine*, n° 4, pp 661-678.
- SANDOULY(P.),1997, 1998 année charnière pour l'Afrique, *Jeune Afrique*, n°1928-1929, pp 126-131.
- SAUVY (J.), 1987, L'automobile en Afrique. *Marchés Tropicaux*, n° 2197, p.3337.
- SIGAM (C.), 1997, La place de l'Afrique subsaharienne dans l'économie pétrolière et le poids du pétrole dans les économies de la région. *Marchés Tropicaux*, n° 2678, pp 488-493.
- SIMON (J.C), 1991, L'impératif industriel et la dynamique du développement, *Chroniques du Sud n°6*, p.57.
- SOLANO (D.), 1995, Spécial Tchad. *Marchés Tropicaux*, n°2607, pp 2351-2377.
- VIVENDI WATER en Afrique, SOURCES, n° 37, mai 2002, 25 p.
- WACKERMANN (G), 1993, Le rôle des télécommunications dans la compétitivité des PME en espace transnational Sud-rhénan. *Netcom*, Vol 7, N°2, pp 332-349.
- WARWICK, KENNETH (S.), 1991, Epargne et investissement dans les pays en développement). *Finances et développement*, n° 471, pp 36-37.
- YESSOUFOU SALIOU (M.), 1997, Pétrole L'off-shore profond aiguisé les appétits, *Jeune Afrique Economie*, pp 48-49.
- ZOLTY (A.), 1996, Dossier spécial Cameroun. *Afrique agriculture*, n° 235, pp 19-42.

C-THESES ET MEMOIRE

AMARO LIMA CAMPOS (G.), 1986, L'impact des revenus pétroliers sur les économies du Golfe de Guinée. Dijon, Mémoire de DEA (Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs), 106 p.

ANGO MEYE (E.), 1980, Les routes et les transports routiers au Gabon, TER de Géographie tropicale, Institut de Géographie, Bordeaux III.

BAC Daniel, 1991, Montpellier-Nîmes : Une région urbaine ? Problématique d'un espace en mutation, Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université Paul-Valéry, 143 p.

BAKIS (H.), Télécommunications et organisation de l'espace, Thèse d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines, Paris I, 1302 p.

BINGONO MEBA (N.), 2004, Protection et valorisation de trois milieux fluvio-marins du centre du Golf de Guinée (Estuaire du Gabon, du rîo Muni et baie de la Mondah) : Biodiversité et développement durable, Thèse de doctorat, Université Montpellier III, 504 p.

BOST (F.), Contribution à l'étude des investissements des entreprises françaises en Afrique, mémoire de DEA, Université Paris I Sorbonne, UFR de Géographie, juin 1990, 185 p.

BOUSSOUGOU (G.), 1981, Organisation de l'espace dans le nord de l'île Mandji. Mémoire de DESS, Université de Bordeaux III, 146 p.

CODJO (L.), 1984, L'évolution économique de l'Ogooué-Maritime de 1932 à 1960, Mémoire de Maîtrise, UOB, Libreville.

DJEKI (J.), 1985, L'évolution récente de Port-Gentil. Thèse de doctorat 3^{ème} cycle. Université Montpellier III, 766 p.

EBANG ESSONO (P.C), 1982, L'impact économique du port à bois de Port-Gentil (Gabon), Mémoire de Maîtrise, Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon, 135 p.

ELLA ESSONE (J.M.), 1986, Les dessertes de Libreville, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle. Université Montpellier III, 522p.

FALL (I.D.), 1976, Réflexions sur les théories de l'intégration, Institut d'Etudes Politiques, Mémoire de DSERP, Bordeaux I, 216 p.

FEVRE (F.), 1988, Importation et utilisation des bois tropicaux en France : analyse des marchés des bois tropicaux et des filières d'utilisation, Thèse de doctorat de 3^è cycle, Sciences Economiques, Université de Montpellier I, 420 p.

HERNADEZ (E.M.), 1996, La gestion des ressources humaines dans l'entreprise informelle africaine, Université de Lomé.

IBOUANGA (B.), 1998, Les interfaces maritimes du Gabon : Essai d'une géographie portuaire et commerciale, Thèse de doctorat, Géographie, Université de Bordeaux III, 400 p.

LAVAUD LETILLEUL (V.), 2002, Mutations récentes et aménagement dans les villes-ports de la Mer du Nord, Thèse de doctorat de Géographie, Université de Paris I, Sorbonne, 652p.

LOUKOU (A.F.), 2005, Télécommunications et développement en Côte d'Ivoire à l'ère de la société de l'information et de la mondialisation, Thèse de doctorat, Géographie, Université Paul Valéry, Montpellier III, 307.

MABICKA (J.), 1997, La filière bois et la gestion forestière en Afrique tropicale. Mémoire de DEA, Université Paul Valéry, Montpellier III, 172 p.

MABICKA (J.), 2003, Exploitation et gestion durable de la forêt gabonaise : Analyse géographique et problèmes de gestion et d'aménagement forestier, thèse de doctorat de Géographie, Université Paul Valéry, Montpellier III, 715p.

MBADINGA (M.), 1996, L'apport d'Elf Gabon dans le développement de Port-Gentil. Mémoire de maîtrise, Université Omar Bongo, Libreville, 95p.

MBADINGA (M.), 1998, Les entreprises multinationales en Afrique Centrale. Mémoire de DEA, Université Paul Valéry, Montpellier III, 148p.

MOUKETOU (J.A.), 2005, Politiques institutionnelles et organisationnelles des territoires productifs : Cas du cacao et du café, Thèse de doctorat, Université Paris VII, 496 p.

MOUKOKO (B.), 1980, Stratégie du développement industriel en Afrique : l'exemple du Cameroun, Thèse de doctorat de 3^è cycle, Université Paris I, 325 p.

MVOME-NZE (E.), 1999, Routes et développement régional au Gabon, Thèse de doctorat, Bordeaux III, 324 p.

NAJIB (J.), 1987, Etude des relations entre le secteur pétrolier et le reste de l'économie dans une optique de prévision de court terme, application à deux pays :Indonésie et Gabon ; Institut Français du pétrole, Département de l'Economie, Paris, juillet, 76 p.

NDANGA NDINGA (B.), 1982, Approche des problèmes spécifiques de gestion dans les entreprises de transformation du bois au Cameroun, Mémoire de DEA, Université Bordeaux II, 97 p.

NGUEMA ENGO (P.), 1997, Une économie régionale transfrontalière : Gabon, Cameroun, Guinée-Equatoriale, Thèse de doctorat, Bordeaux III, 367 p.

NZIENGUI MABILA (P.), 1981, Dynamique urbaine du grand Libreville : laisser faire et volonté d'aménagement, Thèse de doctorat de 3^è cycle, Université de Bordeaux III, 444 p.

O'HEIX (B.CH.), 2001, Les critères et indicateurs de gestion durable des forêts de production dans le Bassin du Congo : Le cas du Gabon, Mémoire de Master, Foresterie Tropicale, ENGREF, Montpellier, 221 p.

ONDO OSSA (A.), 1984, Paradoxe du Gabon, un pays riche mais sous-développé, Thèse de doctorat d'Etat, Sciences Economiques, Université de Nancy II, 2 tomes, 674 p.

REDJIMI (M.), 2000, De l'Empire à l'Etat Démuirge, la recomposition du territoire Algérien(1830-1990), Thèse de Doctorat de Géographie Mutations spatiales, Université Paul-Valery, 584 p.

ROZENBLAT (C.), 1992, Le réseau des Entreprises Multinationales dans le réseau des villes Européennes, Thèse de doctorat, Université Paris I, 440 p.

SAVEY (S.), 1977, L'industrie française de l'aluminium en France et à l'étranger. thèse de géographie. Université de Montpellier III, 691 p.

TCHICOT (Y.), 1996, Etude de rentabilité du réseau Elf-Oil(Gabon) ; Ecole Nationale du Pétrole et des Moteurs, Université du Panthéon-Assas, Paris II, 49 p.

YAWO GANYO (G.), 1980, Une agriculture forestière de subsistance face aux cultures commerciales : cas du Woleu-N'Tem (Gabon), Thèse de doctorat de 3è cycle, Géographie, Université de Bordeaux III, 2 vol. 474 p.

D-AUTRES DOCUMENTS

1°) Rapports, Organismes et Institutions

Ambassade de France au Gabon, Mission Economique de Libreville, Evolution du marché automobiles, Fiches de synthèse, p1. (Estimations faites dans le cadre du renouvellement obligatoire des plaques d'immatriculations avant le 32/12/2002).

Association Internationale de la Sécurité Sociale, Conférence internationale de la recherche en sécurité sociale, La sécurité sociale et le secteur informel : le cas du Gabon, Helsinki, 25-27 septembre 2000, 98 p.

BIT, Conditions générales pour stimuler la création d'emploi dans les petites et moyennes entreprises, Conférence internationale du travail, 85 ème session, Genève, 1997.

BIT, Le dilemme du secteur non structuré, Rapport du Directeur général, Conférence internationale du travail, 78 ème session,, Genève, 1991.

BIT, Conditions générales pour stimuler la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, Conférence internationale du travail, 85^{ème} session, Genève, 1993.

BIT, Méthodes et istruments d'appui au secteur informel en Afrique Centrale, 130p.

BOST (F.), Les constructeurs automobiles français et leurs stratégies d'assemblage en Afrique subsaharienne. Géographies de l'automobile et aménagement du territoire. Actes du Colloque

du 8 mars 1997. Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité / Université Paris-X-Nanterre, juin 1997, pp. 17-32.

CHENEAU (H.), 2001, Soutien au développement de la transformation industrielle nationale, Actes du colloques « l'Avenir du secteur forêt et environnement au Gabon », de l'Association France-Gabon, 14 février 2001, Paris.

Comité National de Privatisation :Licence relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de téléphonie cellulaire mobile et à la fourniture au public d'un service téléphonique(Télécel Gabon S.A), Libreville, 1999, 17 p.

Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), 1997 : Grandes entreprises et appui au développement économique local, la Documentation française, Paris, 141 p.

Direction Générale de l'Economie :Tableaux de bord de l'économie, N°s 1 à 29 (d'avril 1984 à mai 1999), Libreville.

Fond d'Expansion et de Développement des Petites et Moyennes Entreprises /Industries :Bilan et perspectives (1993-2001) ; Libreville, 12 p.

FALL ALIOUNE, Les enjeux énergétiques de l'Afrique et le NEPAD, Rapport de la Commission de régulation du secteur de l'électricité du Sénégal, 36 p.

Gabon-PNAE, 1999, Plan national d'action pour l'environnement, l'Etat du Gabon au seuil des années 2000, tome 1, 136p.

General Business Machines (GBM) SA :Réalisation du système d'information de Gabon Télécom-Proposition technique, Libreville, 9 p.

IDATE (2001), Communications & Strategies, IDATE, France, 152 p.

Institut de la Banque Mondiale (CREMIDE):La régulation économique de la privatisation du secteur privé dans les services de l'eau, de l'énergie et des télécommunications, Abidjan, Côte-d'Ivoire, mai-juin 1999, 142 p.

MBADINGA Michel, Evolution des métiers du commercial à la Société d'Energie et d'Eau du Gabon, Rapport de stage, juillet 2002, 118 p.

METOUGUE NANG (P.), 2004, Les entrepreneurs gabonais et le problème de financement des investissements, Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation, Université du Littoral Côte d'Opale, 21 p.

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie().Industrie française et mondialisation, SESSI, Paris, 143 p.

Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de la Privatisation :Economie et Finances ;N°s 3 (janvier 1984) à 13 (novembre 1992), Nancy.

Ministère de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature :Compagnie des bois du Gabon, concession forestière sous aménagement durable de Mandji (Plan d'aménagement 2005-2029), Tome I, Libreville, avril 2004, pp 1-85.

Ministère de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature :Compagnie des bois du Gabon, concession forestière sous aménagement durable de Mandji (Plan d'aménagement 2005-2029), Tome II, Libreville, avril 2004, pp 86-125.

Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, Comité de Privatisation :Etat d'avancement de programme de privatisation, Libreville, 1999, 54 p.

Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, Comité de Privatisation :Rapport sur l'état d'avancement du programme de privatisation des entreprises du secteur public ;Centre de documentation, Libreville, mai 1999, 60 p.

Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation :Tableau de bord social ; n° 1, avril 1998, 89 p.

Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation :Stratégie pour le traitement de l'aspect social de la réforme des entreprises publiques ; Centre de documentation, Libreville, 5 p.

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, du Cadastre et de la Ville :Programme villes-santé(Plan d'Action triennal 2000-2002 Ville de Libreville) ;décembre 1998, 113 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (Estuaire), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (Haut-Ogooué), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (Moyen-Ogooué), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (N'gounié), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (Nyanga), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (Ogooué-Ivindo), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire :Livre Blanc (Ogooué-Lolo), j uillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire : Livre Blanc (Ogooué-Maritime), juillet 1983, 160 p

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire : Livre Blanc (Woleu-Ntem), juillet 1983, 160 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire : Cinquième Plan de Développement Economique et Sociale (1984-1988), Libreville, avril 1985, 316 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques : Recensement général de la population et de l'habitat, juillet 1995, 96 p.

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques : Annuaire statistique du Gabon (1993-1997), mai 2002, 162 p .

Ministère de la Planification, de l'Aménagement du Territoire : Reflexion stratégique à long terme (Gabon 2025), octobre 1994, 173 p.

Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme : Pour un développement intégré des ressources humaines, document de stratégie, février-mars 1998, 68 p.

Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme : Réflexion stratégique à long terme (Gabon 2025), Rapport de la phase II (Construction de la base de l'étude), février 1995, 236 p.

Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme : Réflexion stratégique à long terme (Gabon 2025), Rapport de la phase III (Construction des scénarios), mai 1996, 37p.

Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme : Réflexion stratégique à long terme (Gabon 2025), Rapport de la phase IV (Formulation des stratégies), juin 1996, 69 p.

Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme : Réflexion stratégique à long terme (Gabon 2025), Rapport de synthèse, juin 1996, 96 p.

Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget et des Participations, chargé de la Privatisation : Economie nationale et Finances, novembre-décembre 1998, 56 p.

Ministère du Commerce, du Développement Industriel, chargé de l'intégration régionale (Agence de Promotion des Investissements Privés) : Le partenaire privilégié de l'homme d'affaire au Gabon, 2002, 22 p.

Ministère du Commerce, du tourisme, du Développement Industriel et de l'artisanat, Politique nationale du tourisme, 23p.

MOULOUNGUI (R), La distribution des produits pétroliers au Gabon, Rapport de stage, Institut National de l'Economie et des Finances, juin 1996, 42 p.

Office des Postes et Télécommunications, République Gabonaise :Etude du programme d'investissement à moyen terme(phase I : définition des besoins), Libreville, mars 1996, 74 p.

Office des Postes et Télécommunications, République Gabonaise :Etude du programme d'investissement à moyen terme (phase II: faisabilité technico-économique), Libreville, août 1996, 62 p.

OCDE , 1980, La sous-traitance internationale: une nouvelle forme d'investissement, Paris, 273p.

OCDE , 1981, Investissement international et entreprises multinationales, tendances récentes des investissements directs internationaux, Paris, 360p.

OCDE , 1983, Investir dans le tiers monde, Paris, 220p.

OCDE , 1995, Intégration régionale et système commercial multilatéral: synergie et divergence, Paris , 96p.

OCDE, 1987, Investissement international et entreprises multinationales: structure et organisation des entreprises multinationales, 64p.

OCDE, 1994, Les effets environnementaux des échanges, Paris, 238 p.

OCDE; BAD, Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : Une vision à l'horizon 2020, 65 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie :Energie et Aménagement du Territoire, n° 54,1^{er} trimestre 2002, 51 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie :Les réformes institutionnelles du secteur électrique, n° 44, 3^{eme} semestre 1999, 58 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie :Pour une gestion durable de la biomasse-énergie, n° 47, 2^{eme} semestre 2000, 47 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie :Coopération énergétique et intégration économique régionale, n° 53, 4^{eme} semestre 2001, 41 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie :Energie et transport, n° 29, 4^{eme} trimestre 1995, 51 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie :Ville et énergie, n° 45, 4^{eme} trimestre 1999, 72 p.

Organisation Internationale du Travail (OIT), Secteur informel : Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Gabon, 140 p.

Organisation Internationale du Travail (OIT), Secteur informel : Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Niger, 133 p.

Organisation Internationale du Travail (OIT), Secteur informel : Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Rwanda, 156 p.

Organisation Internationale du Travail (OIT), Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique francophone, Genève, 2004.

ONU, ARYEETAY (E) ; CURT (J) ; MACHIKO NISSANKE & WEDER (B), 1998, Le renforcement de l'Afrique à l'économie mondiale, Rapports des réunions consultatives des experts, 36 p.

Programme e recherche Université et villes, Université, entreprises et collectivités locales face aux développement technologiques, les conditions de partenariats locaux, Rapport final, mars 1994, 117 p.

Programme des Nations Unies pour le Développement :Coopération au développement (Gabon rapport 1997) ; Libreville, décembre 1998, 151 p.

Programme des Nations Unies pour le développement :Rapport sur le développement humain(Gabon) ;103 p.

République Gabonaise :Charte des Investissements, Libreville, juillet 1998, 23 p.

Institut des Nations-unies pour la formation et la recherche (UNITAR-PNUD), Prépare l'entrée du Gabon dans la société de l'information, 2002, 227p.

UNITAR, Rapport de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche, Préparer l'entrée du Gabon dans la société de l'information, 227 p.

2°) Sources internet

NETCOM

[http://alor.univ-montp3.fr/netcom_labs/.](http://alor.univ-montp3.fr/netcom_labs/)

HABARI: Portail internet sur les études africaines

<http://www.africa.u-bordeaux.fr/links.asp>

AFRICA'NTI

<http://www.regars.cnrs.africanti.fr/>

[http://www.un.org/ecosocdev/geninfo/afrec/vol11no3/feb98/ghanagld.htm .](http://www.un.org/ecosocdev/geninfo/afrec/vol11no3/feb98/ghanagld.htm)

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

<http://www.oit.org/public/>.

Dumont Jean-Jacques. Internet sauvera-t-il l'Afrique?

<http://sawww.epfl.ch/SIC/SA/publications/>

Gonçalves José. Afrique australe, Les chemins de l'intégration.

<http://www.cybercable.tm.fr/~jarmah/public>

DESJARDINS Lucie. L'influence franco-américaine en Afrique : Des intérêts antagonistes à ceux des populations africaines.

<http://barreau.qc.ca/journal/vol29/no15/influence.html>

MANUEL CASTELLS. La société en réseaux. Quelle révolution des technologies.

<http://www.liberation.fr/chapitre/castells.html>

VAN Nicolas de Walle et Timothy A. Johnston . Repenser l'Aide à l'Afrique.

<http://www.odc.org/publications/afraidfr.html>

HUGON Philippe Les trajectoires inversées de la régionalisation en Afrique Sub-Saharienne et en Asie orientale : rôle des marchés, des institutions et des réseaux.

http://www.cybercable.tm.fr/~jarmah/public_html/hugon.htm

UIT / BDT. Communication effectuée à Genève 19-21 mars 1996 . Essai d'analyse des causes de la faiblesse de la télédensité et de la productivité du secteur africain des télécommunications.

<http://www.telecom-plus.sn/observatoire/OBanalyse.htm>.

Le Monde Diplomatique :

<http://www.monde-diplomatique.fr>

L'OMC

<http://www.wto.org>,

L'OCDE

<http://www.oecd.org/>,

Communauté Economique Européenne

<http://www.europa.eu.int/>

CEPII

<http://www.cepii.fr>,

L'INSEE,

<http://www.insee.fr/>

Assemblée Nationale (République Française):

<http://www.assemblee-nat.fr/2/dossiers/grindus/2grindus.htm>

Africa International

<http://www.focusintl.com/stern1.htm>

Banque Africaine de Développement:

<http://www.teleservices.sn/bad/badd.htm>

Base de données sur les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre:

<http://www.fao.org/WAICENT/faoinfo/economic/gIEWS/french/basedocs/afouest.htm>

Gonçalves José, Afrique Australe: Les chemins de l'intégration

http://www.rio.net/solagral/pub/cdp/n42/42_a18.htm

MANUEL Castells, La révolution des technologies d'information, Quelle révolution ?

<http://www.liberation.fr/chapitre/castells.html>

LACOSTE Yves, Les nouvelles technologies : Un outil aux mains des lobbies ?

<http://im.edfgdf.fr/im/html/fr/bib/bic29/7.htm>

LACOSTE Yves, Un autre point de vue : Les nouveaux riches de l'économie mondiale.

<http://im.edfgdf.fr/im/html/fr/bib/bic29/7.htm>

LACOSTE Yves, Internet, Pour ou Contre la Démocratie ?

<http://im.edfgdf.fr/im/html/fr/bib/bic29/7.htm>

HALARY Charles, Les exilés du savoir: Un monde de foule en mouvement

<http://www.unites.uqam.ca/soc4300/foules2.htm>

BRUNET Roger, Le développement en haut de l'échelle

http://www.mgm.fr/ARECLUS/page_auteurs/Brunet1.html

BRUNET Roger, Pour une pratique raisonnée et rationnelle de la représentation des territoires

http://www.mgm.fr/ARECLUS/page_auteurs/Brunet1.html

John Leyden (1775-1811) et Hugh Murray (1779-1846) Traduit par A. Cuvillier. Histoire complète des voyages et découvertes en Afrique, depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours, ...

<http://www.noctes-gallicanae.org/Hannon/commentaire%20Leyden%20Murray.htm>.

SIGLES ET ACRONYMES

ACBF : Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
ACDAC : Agence pour la conservation et le développement en Afrique centrale
ADIE : Association pour le Développement de l'Information Environnementale
AEF : Afrique Equatoriale Française
AFD : Agence Française de Développement
ANFPP : Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement professionnels
AOF : Afrique Occidentale Française
APD : Aide Publique au Développement
ASR : Appui à la Santé de la Reproduction
ATEG : Assistance Technique aux Exploitants Gabonais
BAD : Banque africaine de développement
BGD : Banque Gabonaise de Développement
BICIG : Banque Internationale Pour le Commerce et l'Industrie du Gabon
BIT : Bureau international du travail
BM : Banque Mondiale
BSG : Bois et Scierie du Gabon
BSUC Brigade spéciale de l'urbanisme et du cadastre
BTI : Bois Tropicaux Industriels
CCA : Common country assessment
CCAEF : Compagnie Commerciale de l'Afrique Equatoriale
CCP : Cadre de coopération de pays
CDEAO : Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDF : Comprehensive Development Framework
CEA : Communauté des Nations Unies pour l'Afrique
CEAN : Centre d'Etudes d'Afrique Noire
CEB : Compagnie Equatoriale des Bois
CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à Regard des femmes
CEFA : Compagnie d'Exploitation Forestière Africaine
CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CENAREST : Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (Gabon)
CERNA : Centre d'Economie Industrielle de l'Ecole des Mines de Paris
CF : Coupes Familiales (Gabon)
CFA : Communauté financière africaine
CFAD : Concession Forestière sous Aménagement Durable

CFBG : Compagnie Forestière des Bois du GABON

CFD : Caisse Française de Développement

CFG : Compagnie Forestière du GABON

CGPPO : Compagnie Générale des Plantations et Palmeraies de l'Ogooué

CGRA : Commissariat général à réforme administrative

CIPD : Conférence internationale sur la population et le développement

CIRA : Comité inter ministériel de la réforme administrative

CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le
développement

CIRMF Centre International de Recherche Médicale de Franceville

CNC : Conseil national de la communication

CNGS : Caisse nationale de garantie sociale

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique (France)

CNUCED : Commission des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CNUED : Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
(UNCED)

COMILOG : Compagnie Minière de L'Ogooué

COMUF : Compagnie des mines d'uranium de Franceville

DDICB : Direction du Développement, des Industries et du Commerce des Bois (Gabon)

DGE : Direction Générale de l'Economie

DGE : Direction Générale de l'Environnement

DGEF : Direction Générale des Eaux et Forêts (Gabon)

DGSEE : Direction générale de la statistique et des études économiques

DIARF : Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts
(Gabon)

DPF : Direction de la Production Forestière (Gabon)

DTS : Droits et Taxes de Sortie

DSF : Déclaration Statistiques et Fiscales

EBC : Enquête budget consommation des ménages

ECOFAC : Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique
Centrale

EDSG : Enquête démographique et de santé du Gabon

EFG : Exploitation Forestière Gabonaise

ENASS : Ecole Nationale d'Action Sanitaire et Sociale

ENEF : Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Gabon)

ENGREF : Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (France)

FAC : Fond d'Aide et de Coopération

FAO : Food and Agriculture organization

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FC : Forêt Communautaire

FCM : Forêt Classée de la Mondah

FDC : Forêt Domaniale Classée

FDPE : Forêt Domaniale Productive Enregistrée

FED : Fonds Européen de Développement

FED : Fonds Européen de Développement

FFEM : Fonds français pour l'Environnement Mondial

FFG : Fondation de la Forêt Gabonaise

FIDA : Fonds International de Développement Agricole

FIL : Fonds Régional pour les Initiatives Locales

FIR : Fonds d'Insertion et de Réinsertion professionnelles

FMI : Fonds monétaire international

FMI : Fond Monétaire International

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population

FOB : Free on board

FORAFRI : Projet pour la capitalisation et le transfert des recherches menées dans les
forêts denses humides d'Afrique Centrale (CIRAD-Forêt, France)

G77 : Groupe 77 (pays), coalition des pays du Tiers Monde au sein de l'ONU

GDF : Gestion Durable des Forêts

GTZ : Coopération Technique Allemande

Ha : hectare

HCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

HEVEGAG : Hévéa du Gabon

IDH : Indice du développement humain

IFD : Intégration de la femme au développement

IFK : Industrielle et Forestière du Komo

INC : Institut National de cartographie

IPH : Indice de la pauvreté humaine

IPN : Institut Pédagogique National (Gabon)

IRSH : Institut de Recherche en Sciences Humaines (Gabon)

ISO : Organisation Internationale de Normalisation

m³ : mètre cube
BM : Banque Mondiale
MEF : Ministère des Eaux et Forêts (Gabon)
MEFBP : Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et des participations
MFB : Massif Forestier de la Bokoué
MFM : Massif Forestier de Minkébé
MMERH : Ministère des mines, de l'énergie et des ressources hydrauliques
MPDAT : Ministère du Plan, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MPET : Ministère de la planification de l'environnement et du tourisme
MPPDAT : Ministère de la planification de la programmation du développement et de l'aménagement du territoire
MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTB : Menuiserie et Travaux Bâtiments
NSG : Nouvelle Société du GABON
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Informations et de Télécommunications
OAB : Organisation Africaine du Bois
OBAE : Office des Bois de l'Afrique Equatoriale
OBAEF : Office des Bois de l'Afrique Equatoriale Française
OCTRA : Office de Chemin de Fer Transgabonais
OMC : Organisation Mondiale pour le Commerce
OMS : Organisation mondiale de la santé
ONB : Observatoire National pour la Biodiversité (Gabon)
ONBG : Office National des Bois du GABON
ONE : Office National de l'Emploi
ONG : Organisation Non-Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OPT : Office des Postes et Télécommunications
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
OZI : Opérations zouales intégrées
PA : Plan d'aménagement
PAPSUT : Projet d'ajustement et de planification des secteurs urbains et transports
PAS : Programme d'ajustement structurel

PCDI : Projets Conservation et Développement Intégrés
PDFG : Projet de Développement Forestier du GABON
PFA : Permis Forestier Associé
PFE : Projet Forêt Environnement (Gabon)
PFN : Plan Forestier National
PI : Permis Industriel (Gabon)
PIB : Produit intérieur brut
PIB : Produit Intérieur Brut
Plan : National d'Action Environnementale
PMA : Pays les moins avancés
PME : Petite et moyenne entreprise
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMI : Petites et moyennes Industries
PNAS : Plan National d'Action Sanitaire
PNLS : Programme National de Lutte contre le Sida
PNRA : Programme national de réforme administrative
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PS : Permis Spéciaux (Gabon)
PSFE : Programme Sectoriel Forêt et Environnement (Gabon)
PTE : Permis Temporaire d'Exploitation (Gabon)
RAPAC : Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA : République Centre Africaine
RDC : République Démocratique du Congo (ex Zaïre)
RF : Réserve de Faune
RMDH Rapport mondial sur le développement humain
RNI : Réserve Naturelle Intégrale
ROG : Rougier Océan GABON
RP : Réserve Présidentielle
SBL : Société des Bois de Lastourville
SBM : Société des Bois de la Mondah
SEB : Société Equatoriale du Bois
SEPBG : Société d'Exploitation des Parcs à Bois du GABON
SFB : Société Forestière de Bois
SFM : Société Forestière de la Mondah

SFM : Société Forestière de Makokou
SFP : Société Forestière de Production
SFT : Société Forestière de Tchibanga
SGCFG : Société de Gestion de la Compagnie Française du GABON
SHM : Société de la Haute Mondah
SHO : Société du Haut-Ogooué
SIAEB : Société industrielle d'agriculture et d'élevage de Boumango
SIDA : Syndrome d'immunodéficience acquise
SIG : Système d'Information Géographique
SIK : Scierie Industrielle du Komo
SIL : Scierie Industrielle de la Lowé
SIO : Scierie Industrielle d'Owendo
SIO : Systèmes Informatiques Opérationnels
SMG : Salaire minimum garanti
SMI : Santé Maternelle et Infantile
SNBG : Société Nationale des Bois du GABON
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer Français
SNIS : Système National d'Information Sanitaire
SNU : Système des Nations Unies
SOFOMA : Société Forestière de Malinga
SOGADEL : Société gabonaise d'élevage
SONG : Société d'Okoumé de la Ngounié
SOS : Société d'Okoumé de Sindara
SPN : Scierie du Pont Nomba
STFO : Société Technique de la Forêt d'Okoumés
SUCAF : Sucrieries d'Afrique
SYNFOGA : Syndicat des Forestiers du Gabon
T : tonne
TMM : Taux de mortalité maternelle
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
TVA : Taxe su la Valeur Ajoutée
TVA : Taxe sur la valeur Ajoutée
UDE : Union douanière équatoriale
UDEAC : Union douanière des Etats de l'Afrique centrale
UE : Union Européenne

UGB : Union Gabonaise de Banque

UIB : Union des Industries du Bois

UNDAF : Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

UNDG : Groupe de Développement des Nations Unies

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'enfance

VAC : Volume Actuellement Commercialisé

VIH Virus Immunodéficiencie Humaine

ZACF : Zone d'attraction du Chemin de Fer

ZEE : Zone Economique Exclusive

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	1
REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION GENERALE	11
INTRODUCTION	13
PREMIERE PARTIE : LES PREMIERES OPTIONS DE DEVELOPPEMENT, LES DIFFERENTS ACTEURS ET LEUR IMPACT SUR L'ORGANISATION SPATIAL	51
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE.....	53
CHAPITRE I : LE SECTEUR PRIVE AU GABON, UN PROCESSUS QUI DATE DE LA PERIODE COLONIALE ?	55
1- Les premières entreprises coloniales	55
1-1 Les grandes compagnies à chartes et à privilèges.	55
1-2 Les comptoirs et les factoreries	57
1-2-1 <i>La mise en places des comptoirs</i>	57
<i>Carte 2</i>	59
1-2-2 <i>Les factoreries</i>	59
1-3 Les sociétés concessionnaires.....	61
1-3-1 <i>Les conditions d'octroi des concessions</i>	63
1-3-1-1 Les avantages accordés aux concessions.....	63
1-3-1-2 Les obligations et les charges financières.....	64
1-3-2 <i>La Société du Haut Ogooué (SHO), un exemple d'économie commerciale</i>	64
1-3-2-1 Une affaire commerciale bien organisée sur le terrain	65
1-3-2-2 L'essor commercial de la société.....	69
1-3-3 <i>Peut-on parler d'un échec des sociétés concessionnaires ?</i>	74
1-4 Les grandes compagnies coloniales	76
1-4-1 <i>Les grandes sociétés de commerce</i>	76
1-4-1-1 La Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA).....	76
1-4-1-1-1 La présence de la Société Commerciale de l'Ouest Africain au Gabon	78
1-4-1-2 Le groupe OPTORG.....	79
1-4-2 <i>Les entreprises liées aux activités financières</i>	80
1-4-3 <i>Les entreprises industrielles et minières</i>	82
CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES ACTIVITES AGRICOLES...85	
I HISTORICITE DE LA POLITIQUE AGRICOLE GABONAISE.....	85
II LES MANIFESTATIONS TERRITORIALES DES DIFFERENTES POLITIQUES AGRICOLES.....	89
II-1 L'agriculture traditionnelle	89
II-2 Les actions diffuses	90
II-3 Les Opérations zonales intégrées	91

II-4 Les cultures paysannes d'exportation ou encore "cultures de rente".....	92
II-4-1 La cacao-culture	93
II-4-2 La caféiculture	93
II-4-3 Les cultures de palmier à huile et de l'hévéa	94
II-5 Les unités agro-industrielles et les exploitations périurbaines	96
II-5-1 La Société agricole de Port-Gentil (AGRIPOG) et les autres opérateurs	96
II-5-2 Des cultures soutenues par deux principaux organismes de vulgarisation	98
II-5-3 Mais un secteur qui reste très faible économiquement	101
III LES ACTIVITES DE L'ELEVAGE	105
III-1 L'élevage villageois.....	106
III-2 L'élevage industriel	107
IV LES ACTIVITES LIEES AU SECTEUR DE LA PECHE	108
IV-1 Les infrastructures liées au secteur	108
IV-2 Les différentes formes de pêche	109
IV-2-1 La pêche artisanne.....	109
IV-2-2 La pêche industrielle	111
IV-2-3 La pêche continentale.....	111
IV-2-4 L'aquaculture	111
CHAPITRE III : LE SECTEUR FORESTIER, LES DIFFERENTS ACCTEURS ET LEURS IMPLICATIONS SPATIALES.....	113
I L'ETENDUE DE LA SUPERFICIE FORESTIERE ET LES GRANDS TYPES DE FORETS	113
I-1 Quelle est l'étendue de la superficie forestière du Gabon ?	113
I-2 Les grands types de forêts.....	114
I-2-1 La zone du littoral	116
I-2-1 La zone de l'intérieur	117
I-2-1 La zone orientale.....	119
II LES DIFFERENTS ENJEUX ET L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE.....	121
II-1 Les enjeux de l'exploitation forestière	122
II-1-1 Une place du non négligeable dans l'économie nationale	122
II-2 L'organisation de la ressource relevant de la puissance publique.....	126
II-2-1 La période coloniale	126
II-2-1-1 L'exploitation forestière.....	126
II-2-1-2 La transformation locale de bois.....	129
II-2-1-3 La commercialisation du bois	131
II-2-2 La période post-indépendance (de 1960 à nos jours)	132
II-2-2-1 Les dispositions générales de la loi 1/82	133
II-2-2-2 L'exploitation forestière: les dispositions de la loi 1/82 pour les permis forestiers.....	134
II-2-2-3 La transformation du bois	137
II-2-2-4 La commercialisation du bois	138
II-3 L'exploitation forestière par les entreprises	145

II-3-1 <i>La période coloniale (1900-1960)</i>	146
II-3-1-1 Prospection et exploitation forestière	146
II-3-1-2 Les tentatives de transformation locale du bois	149
II-3-1-3 La commercialisation du bois	150
II-3-2 <i>La période post-indépendance (1960 à nos jours)</i>	154
II-3-2-1 Prospection et exploitation forestière	154
II-3-2-2 La transformation locale de bois	159
II-3-2-3 La répartition des unités de transformation sur le territoire national	163
II-3-2-4 La commercialisation du bois	166
III LES NOUVEAUX ENJEUX DE L'EXPLOITATION FORESTIERE ET DE LA DYNAMIQUE DE L'ESPACE FORESTIER	169
III-1 Les nouveaux enjeux forestiers	169
III-2 Dynamique de l'espace forestier et évolution des superficies et des prélèvements	171
III-2-1 <i>La dynamique de l'espace forestier</i>	171
III-2-2 <i>Evolution des superficies et des prélèvements</i>	175
III-2-2-1 Evolution des superficies	175
III-2-2-2 Evolution des prélèvements	181
CHAPITRE IV : LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT BASEE SUR LE SECTEUR MINIER ET SES INCIDENCES ECONOMIQUES ET SPATIALES	195
I LES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	195
I-1 Les recherches sur terre et sur le plateau continental	195
I-2 Les recherches sur le domaine maritime	198
II L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE	201
II-1 Les entreprises liées au secteur	201
II-1-1 <i>Total Gabon</i>	201
II-1-2 <i>Shell Gabon</i>	203
II-1-3 <i>Perenco (ex Kelt Gabon)</i>	204
II-1-4 <i>Les "indépendants"</i>	204
II-2 Le poids du pétrole dans l'économie du Gabon	204
II-2-1 <i>Les différentes phases de production</i>	205
II-2-2 <i>Le pétrole : un véritable poids dans l'économie</i>	208
III LES INCIDENCES SPATIALES DE L'ACTIVITE PETROLIERE	210
III-1 Les fondements anciens de la ville	210
III-1-1 <i>Le commerce de la traite</i>	210
III-1-2 <i>Le Port</i>	211
III-2 L'impact des activités pétrolières sur l'organisation spatiale de la ville de Port-Gentil	213
III-2-1 <i>La construction des logements des agents</i>	213
III-2-2 <i>Contribution à la mise en place d'infrastructures sociales</i>	215
III-2-3 <i>Les infrastructures économiques</i>	218
III-2-3-1 Les structures liées à l'activité pétrolière	218
III-2-3-1-1 Les entreprises de raffinage et de commercialisation	219
III-2-3-1-2 L'activité pétrolière et l'effet d'osmose	220
III-2-3-2 Les autres structures économiques	221
III-2-3-2-1 La société agricole de Port-Gentil	221

III-2-3-2-2 Le soutien aux équipements touristiques	222
III-2-3-3 Le développement des activités de commerce	222
III-2-3-3-1 Les effets sur la diffusion des activités commerciales	223
III-2-3-3-2 Le développement des petites activités sédentaires	224
III-2-3-4 Les effets du pétrole sur l'aménagement urbain	224
III-2-3-4-1 La construction des voies de communications.....	225
III-2-3-4-2 L'aménagement de la zone industrialo-portuaire de la Pointe Clairette	226
III-2-3-5 Le mal "néerlandais"	226
III-2 Mais de faibles effets structurants sur l'ensemble du territoire	229
III-3-1 Les effets de la rente pétrolière sur l'agro-industrie	229
III-3-1-1 L'industrie sucrière	230
III-3-1-2 Agrogabon et la filière corps gras	230
III-3-1-3 La Société meunière et avicole du Gabon (SMAG).....	233
III-3-1-4 La Société industrielle d'agriculture et d'élevage de Boumango (SIAEB)	235
III-3-2 Les incidences de la rente pétrolière sur les industries de transformation	236
III-3-2-1 Le marché des produits chimiques	236
III-3-3 Les effets de la rente pétrolière sur l'industrie textile	239
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	242
DEUXIEME PARTIE : LE GABON FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT.....	245
CHAPITRE V : LE GABON, BILAN DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET DES STRUCTURES ECONOMIQUES.....	247
I UNE ECONOMIE DE RENTE.....	247
I-1 Le poids écrasant du secteur pétrolier	248
I-2 Faible contribution des secteurs hors pétrole au PIB	248
I-2-1 Un secteur industriel embryonnaire	248
I-2-1-1 Le secteur du bâtiment et des travaux publics.....	249
I-2-1-2 L'industrie des boissons	250
I-2-2 Un secteur tertiaire en pleine augmentation, mais paralysé par la présence des activités informelles	251
I-2-2-1 Le commerce général.....	252
I-2-2-2 Le commerce de véhicules, Un marché en pleine évolution et dominé par des véhicules tout terrain	253
I-2-2-2-1 Les véhicules neufs	254
I-2-2-2-2 La vente de véhicules d'occasion : une véritable aubaine pour le consommateur moyen.....	257
I-2-2-3 Un secteur tertiaire soutenu par le marché des assurances.....	258
I-2-2-3-1 Situation du marché au cours des années 1990	258
I-2-2-3-2 Un marché en pleine mutation	259
I-2-2-4 Des activités de transport paralysées par un réseau routier défectueux.....	260
II UNE ECONOMIE STRUCTURELLEMENT VULNERABLE.....	262
II-1 Une base d'exportation très étroite	262
II-2 Une économie très exposée aux fluctuations de facteurs exogènes	263
II-3 Le pétrole, peu d'effet d'entraînement sur l'ensemble des activités	264
II-4 Une économie au sein de laquelle l'Etat reste le principal employeur	264
II-5 La montée du secteur informel	266
II-5-1 Le secteur informel, une fonction économique dominante.....	266
II-5-2 L'emploi informel.....	267

III L'ORGANISATION SPATIALE ACTUELLE : UNE CONSEQUENCE DES CHOIX POLITIQUES ET ECONOMIQUES DU GABON ?.....	272
III-1 Trois grands pôles regroupent près de 80% de la population urbaine	273
III-2 Un réseau urbain mal hiérarchisé.....	277
III-3 Et mal relié par voie terrestre	277
III-4 Un pays côtier sans vocation de transit.....	279
CHAPITRE VI : LA PRIVATISATION DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE ET LES NOUVEAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT.....	283
I LE CONTROLE DE LA SOCIETE SOUS LA TUTELLE DE L'ETAT	284
I-1 De 1960 à 1970 : les années de consolidation des infrastructures	284
I-2 De 1972 à 1985 : les années de développement.....	285
I-3 De 1986 à 1996, la double problématique : la satisfaction du client et la recherche d'une impulsion nouvelle.....	288
II LA PRIVATISATION DE LA SOCIETE.....	289
II-1 L'histoire de la privatisation de la société d'énergie et d'eau du Gabon	289
<i>II-1-1 Un processus semé d'embûches</i>	<i>290</i>
<i>II-1-2 De la méfiance à la concertation</i>	<i>290</i>
II-1-3 Le choix du nouvel opérateur et les nouveaux objectifs de l'entreprise.....	292
II-2 Pour quel bilan de la privatisation.....	292
<i>II-2-1 Des investissements conséquents</i>	<i>293</i>
II-2-1-1 Au niveau du réseau électricité.....	293
II-2-1-2 Les investissements liés au réseau d'eau	296
II-2-1-3 Les investissements liés au développement de la desserte.....	299
<i>II-2-2 La recherche d'une qualité des services à travers l'amélioration du service au client.....</i>	<i>300</i>
II-2-2-1 La mise en place des nouveaux produits et services	300
II-2-2-2 La recherche d'une continuité de l'offre des services.....	302
II-2-2-3 La fourniture d'une eau de qualité : une exigence primordiale pour la société	303
II-2-3 La recherche d'une baisse des prix.....	304
II-2-4 Des implications sociales plus soutenues.....	305
CHAPITRE VII : LES TELECOMMUNICATIONS MODERNES : UN NOUVEAU FACTEUR DE DEVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE DE SOCIETE DE L'INFORMATION.....	307
I TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT AU SUD, UNE HISTOIRE DEJA ANCIENNE.....	308
I-1 La création des bureaux de poste d'Assinié (Côte-d'Ivoire) et du Gabon	309
I-2 Organisation générale du réseau radio à la veille des indépendances	309

II LES INDEPENDANCES ET LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR.....	310
II-1 Des investissements publics planifiés	311
II-2 Le développement des infrastructures de télécommunications	316
II-2-1 Les liaisons satellites	316
II-2-2 La fibre optique	316
II-2-3 Les réseaux de transmission de données	317
II-2-3-1 Le réseau Gabtel	317
II-2-3-2 Le réseau Gabon Télécom	318
III LES NOUVELLES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET L'ETAT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DU SECTEUR	320
III-1 Les nouvelles réformes institutionnelles	320
III-2 L'état de l'offre et de la demande des services.....	322
III-2-1 Sous-développement des industries d'équipements et vive concurrence sur le marché de l'offre de matériels	323
III-2-2 La téléphonie	323
III-2-3 L'audiovisuel	328
III-2-4 Une floraison de journaux	332
IV L'IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION SUR L'ECONOMIE	334
IV-1 Les télécommunications dans les théories de la croissance et du développement	334
VI-2 La contribution productive des technologies de la communication	336
CHAPITRE VIII : LES STRATEGIES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET D'ORGANISATION DE L'ESPACE.....	341
I LES STRATEGIES LIEES A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU GABON.....	341
I-1 Les stratégies liées à l'environnement économique et politique du Gabon.....	341
I-1-1 Les stratégies économiques	341
I-1-1-1 Diversifier et rendre plus compétitive l'économie	341
I-1-1-2 Renforcer l'appui aux PME/PMI	342
I-1-1-3 Adapter les filières de formation	345
I-1-2 Les stratégies liées à l'environnement politique du Gabon.....	346
I-1-2-1 La gouvernance au Gabon, une véritable problématique	347
I-2 Les stratégies sectorielles.....	351
I-2-1 Les stratégies en matière agricole	352
I-2-1-1 Mettre en place une véritable agriculture vivrière pour mieux nourrir les villes.....	352
I-2-1-2 Secteur agro-industriel : renforcer les opérations villageoises.....	353
I-2-1-3 Créer une véritable filière	353
I-2-2 La stratégie en matière de transports	354
I-2-2-1 Priorité au développement des routes	354
I-2-2-2 Réorganiser le transport urbain	356
I-2-3 Les stratégies industrielles	357
I-2-3-1 Révolutionner la filière bois	357
I-2-3-1-1 Industrialiser la filière bois.....	358
I-2-3-1-2 La préservation de la ressource	359
I-2-3-1-3 Faire des exploitants forestiers de véritables acteurs d'aménagement.....	359

I-2-3-1-5 Mais l'industrialisation de la filière bois passe par une réduction de la pression de la chasse dans les concessions forestières.....	360
I-2-3-2 Une zone franche à Port-Gentil ?.....	363
I-2-4 La stratégie dans les services.....	364
I-2-4-1 Les services financiers.....	364
I-2-4-2 Créer un pôle de gestion régional.....	365
I-2-4-3 Le développement des services par l'usage de l'internet.....	366
I-2-4-4 Le développement par les activités touristiques.....	368
I-2-4-4-1 La stratégie de développement basée sur la clientèle de haut de gamme.....	368
I-2-4-4-2 La stratégie de développement basée sur la mise en place de campements touristiques.....	368
I-2-4-4-3 La stratégie de développement basée sur les sites urbains.....	370
I-3 La nécessité d'organiser le secteur informel.....	370
I-3-1 L'amélioration du potentiel productif.....	371
I-3-1-1 Elargissement des marchés pour les petits producteurs.....	371
I-3-1-2 Accès aux services financiers.....	372
I-3-1-3 L'amélioration des services et des infrastructures.....	373
I-3-1-4 Mise en valeur des ressources humaines.....	374
I-3-2 L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire.....	374
I-3-2-1 Assouplir les contraintes administratives.....	375
I-3-2-2 Adapter les règles fiscales.....	375
I-3-2-3 Faciliter l'application des normes de travail.....	376
II-3-3 Améliorer les conditions de vie des acteurs du secteur informel.....	377
II LES STRATEGIES LIEES AU CONTEXTE INTERNATIONAL.....	378
II-1 Le développement par le renforcement de la coopération avec les partenaires et organismes occidentaux.....	378
II-1-1 Les tendances de l'aide extérieure par type d'assistance.....	379
II-1-1-1 La coopération technique.....	379
II-1-1-2 Les projets d'investissement.....	381
II-1-2 Les tendances de l'aide extérieure par sources de financement.....	382
II-1-2-1 L'assistance bilatérale.....	384
II-1-2-2 L'assistance multilatérale.....	384
II-1-3 Les tendances de l'aide par termes et conditions de l'assistance.....	385
II-1-4 Les tendances de l'aide par secteurs.....	386
II-2 Les relations Sud-Sud et l'intégration régionale.....	387
II-2-1 Aperçu et obstacles à l'intégration en Afrique centrale.....	388
II-2-2 Obstacles à l'intégration en Afrique Centrale.....	389
II-2-3 Les nouveaux enjeux de l'intégration régionale.....	390
II-2-3-1 L'intégration sous-régionale comme réponse à la stagnation économique des Etats.....	391
II-2-3-2 L'intégration sous-régionale, une étape nécessaire pour une meilleure insertion sur le marché international.....	392
II-2-3-3 L'intégration pour réduire la pauvreté.....	394
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	396
CONCLUSION GENERALE.....	399
ANNEXES.....	411
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	427
SIGLES ET ACRONYMES.....	455
TABLE DES MATIERES.....	465
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	475

TABLE DES ILLUSTRATIONS

GRAPHIQUES.....page

Graphique 1 : Evolution de la production vivrière de 1960 à 2002.....	89
Graphique 2 : Evolution de la filière hévéicole.....	96
Graphique 3 : La superficie forestière au Gabon (en milliers d'hectares).....	114
Graphique 4 : Effectifs privés et parapublics du secteur primaire de 1991 à 1994.....	125
Graphique 5 : Exportations de grumes par catégories (1957-2000).....	140
Graphique 6 : Exportations d'Okoumé par destination (1976-2000).....	142
Graphique 7 : Exportation d'Okoumé vers Hambourg (1900-1914).....	152
Graphique 8 : Exportation globales de grumes (1900-1960).....	153
Graphique 9 : Répartition de la production des exploitants en fonction de leurs ventes à la SNBG.....	157
Graphique 10 : Evolution du taux de transformation locale du bois (1984-1996).....	161
Graphique 11 : Evolution des activités de transformation de contreplaqués (1986-2000)....	162
Graphique 12 : Exportations des bois divers (1957-2000).....	168
Graphique 13 : Superficies attribuées par provinces et par types de permis en 1995.....	179
Graphique 14 : Production globale de grumes (1960-2000).....	183
Graphique 15 : Production globale de grumes (1900-2000).....	184
Graphique 16 : Volumes extraits par provinces et par type de permis en 1995.....	187
Graphique 17 : Production de grumes par catégories (1900-2000).....	188
Graphique 18 : Profil de coupe des essences dites de bois divers par province.....	190
Graphique 19 : Profil de coupe des essences okoumé et Ozigo.....	192
Graphique 20 : Production de pétrole de 1957 à 1966.....	205
Graphique 21 : Production pétrolière de 1967 à 1977.....	206
Graphique 22 : Production pétrolière de 1978 à 1987.....	207
Graphique 23 : Production pétrolière de 1988 à 2003.....	208
Graphique 24 : Les origines des recettes pétrolières de 1982 à 1991 (en milliards de Fcfa).....	209
Graphique 25 : Part du pétrole dans le PIB de 1980 à 1998 (en milliards de Fcfa).....	209
Graphique 26 : Evolution des ventes des produits pétroliers.....	220
Graphique 27 : Evolution de l'activité d'Agrogabon de 1998 à 2000.....	232
Graphique 28 : Evolution des productions de la SMAG (1969-1997).....	234
Graphique 29 : Les activités de la SIAEB entre 1984 et 1990.....	235
Graphique 30 : Evolution du secteur primaire de 1960 à 1972.....	242

Graphique 31 : Evolution du secteur primaire de 1973 à 1985.....	243
Graphique 32 : La répartition par type de véhicules (par marché en %).....	255
Graphique 33 : Evolution du marché des assurances entre 1998 et 2000.....	260
Graphique 34 : Evolution des coûts budgétaires des infrastructures (1974-1984).....	261
Graphique 35 : Structure des exportations (en milliards de Fcfa) de 1981 à 1990.....	263
Graphique 36 : Production électrique (1997-2001).....	293
Graphique 37 : Volumes électriques vendus (1997-2001).....	295
Graphique 38 : Chiffres d'affaires des réseaux électriques (1997-2001).....	295
Graphique 39 : Production de l'eau traitée (1997-2001).....	296
Graphique 40 : Volumes vendus d'eau (1997-2001)	298
Graphique 41 : Chiffre d'affaires de l'activité eau (1997-2001).....	298
Graphique 42 : Abonnements électriques (1997-2001).....	299
Graphique 43 : Abonnements d'eau (1997-2001).....	300
Graphique 44 : Abonnements EDAN (1994-2001).....	301
Graphique 45 : Le temps d'Interruption Normé à Libreville.....	303
Graphique 46 : la qualité de l'eau en 2001.....	303
Graphique 47 : Répartition du trafic entre les différents modes de transport en 1996.....	355
Graphique 48 : APD par type d'assistance (1989-1997) en milliers de dollars US.....	380
Graphique 49 : Déversements de l'Aide Publique au Développement (1989-1997 par source de financement (en milliers de dollars US).....	383
Graphique 50 : Les dix premiers donateurs en 1997 (En milliers de dollars US).....	383
Graphique 51 : Exportations des grandes régions du monde en 1967 et 1995.....	393

TABLEAUX

Tableau 1 : Les compagnies à privilège.....	57
Tableau 2 : Exportations de le SHO (en tonnes).....	65
Tableau 3 : Immobilisations de la SHO.....	73
Tableau 4 : Résultats économiques des concessions du Congo de 1900 à 1903.....	75
Tableau 5 : Résultats économiques des concessions du Congo de 1904 à 1906.....	75
Tableau 6 : Les opérations diffuses.....	90
Tableau 7 : Evolution de la production cacaoyère.....	93
Tableau 8 : Evolution des productions de café par provinces.....	94
Tableau 9 : Production régionale d'huile de palme.....	95

Tableau 10 : AGRIPOG : Production de légumes frais.....	97
Tableau 11 : Répartition des exploitations par activités en 2000.....	99
Tableau 12 : Résumé des activités de l'IGAD en 2000.....	100
Tableau 13 : Poids de l'agriculture dans l'économie nationale (en milliards de Fcfa).....	101
Tableau 14 : Evolution des principales caractéristiques des exploitations agricoles de 1960 à 1993.....	101
Tableau 15 : Répartition de l'élevage villageois en 1981.....	107
Tableau 16 : Evolution du cheptel de Sogadel entre 1998 et 2000.....	107
Tableau 17 : Effectifs des pêcheurs artisans dans la province de l'Estuaire en 2003.....	110
Tableau 18 : Evolution de la production de poisson, mollusques et crustacés.....	111
Tableau 19 : Permis et titres d'exploitation forestière.....	134
Tableau 20 : Les superficies régies par des permis forestiers en 2000.....	136
Tableau 21 : Les principaux groupes forestiers en 1939	176
Tableau 22 : Evolution de la production de la Sogara de 1997 à 2000.....	219
Tableau 23 : Evolution des prix des produits raffinés.....	219
Tableau 24 : Sous-traitance autour de l'activité de Total Gabon.....	221
Tableau 25 : Comparaison des prix de vente de quelques denrées alimentaires de premières nécessité entre les villes de Port-Gentil et Libreville (1996 et 2002).....	226
Tableau 26 : Evolution de l'activité du secteur des BTP.....	249
Tableau 27 : Évolution de la production de boissons.....	251
Tableau 28 : Evolution des ventes automobiles de 1992 à 2001.....	255
Tableau 29 : Commercialisation des grandes marque de voitures au Gabon en 2001.....	256
Tableau 30 : Evolution de l'emploi du secteur moderne de 1998 à 2003.....	265
Tableau 31 : Evolution sectorielle des effectifs privés.....	265
Tableau 32 : Produit intérieur brut par branches d'activité marchandes (1983-1992).....	267
Tableau 33 : Taux de "gabonisation" selon le secteur et la situation dans la profession (valeurs absolues et relatives) en 1989.....	268
Tableau 34 : Répartition du nombre d'entreprises et des effectifs selon la situation dans la profession (valeurs absolues et relatives).....	271
Tableau 35 : Evolution de la production et des infrastructures électriques entre 1960 et 1985.....	285
Tableau 36 : Evolution de la production d'eau et du nombre d'abonnés.....	286
Tableau 37 : Evolution des tarifs électricité.....	304
Tableau 38 : Répartition des principaux matériels en 1958.....	310

Tableau 39 : Dépenses publiques de développement des Postes et Télécommunications (1984-1988).....	315
Tableau 40 : Situation des télécommunications au Gabon (1993-1997).....	324
Tableau 41 : Nombre d'abonnés actifs (Estimations en janvier 2003).....	327
Tableau 42 : Evolution de l'activité dans la branche des Télécommunications.....	337
Tableau 43 : Répartition des prêts par types de ressources.....	340
Tableau 44 : Répartition des prêts par banques.....	340
Tableau 45 : Emplois par secteur.....	344
Tableau 46 : Les divers moyens de communication existant au sein des établissements hospitaliers.....	367
Tableau 47 : Evolution de l'Aide Publique au Développement de 1989 à 1997 (en milliers de dollars US).....	379
Tableau 48 : Secteurs de concentration de l'aide aux projets d'investissement en 1997 (En milliers de dollars US).....	381
Tableau 49 : Les principaux bailleurs de l'aide aux projets d'investissement en 1997 (En milliers de dollars US).....	382
Tableau 50 : Evolution des conditions de l'aide extérieur de 1994 à 1997 (en milliers de dollars US).....	385
Tableau 51 : Les tendances de l'aide par secteurs.....	386
Tableau 52 : Population, superficie et PIB des Etats de l'Afrique Centrale.....	391
Tableau 53 : Echanges intrarégionaux et interrégionaux dans le commerce mondial de marchandises en 1999.....	393

CARTES

Carte 1 : Le Gabon en Afrique et dans la région d'Afrique centrale.....	13
Carte 2 : Pénétration commerciale en 1915.....	59
Carte 3 : Les concessions en 1900.....	62
Carte 4 : Implantations commerciales de la SCOA.....	79
Carte 5 : Localisation des blocs agro-industriels et des opérations zonales intégrées.....	92
Carte 6 : Elevage, pêche, et aquaculture : localisation des principales opérations.....	106
Carte 7 : Zones d'exploitation forestière.....	115
Carte 8 : Les concessions forestières en 1957.....	117
Carte 9 : Permis forestiers en 1975.....	181

Carte 10 : Permis forestiers en 1997.....	181
Carte 11 : Les concessions pétrolières en 1959.....	197
Carte 12 : Localisation des champs pétroliers en 1980.....	200
Carte 13 : Les exploitations pétrolières en 2004.....	202
Carte 14 : Port-Gentil en 1911	212
Carte 15 : Port-Gentil : l'occupation humaine et des différentes activités.....	228
Carte 16 : Chiffre d'affaires des activités de service et de l'industrie du bâtiment en 2002(en milliards de francs Cfa).....	274
Carte 17 : Chiffre d'affaires des activités agricoles, minières et de bois en 2002(en milliards de francs Cfa).....	275
Carte 18 : Répartition de la population.....	276
Carte 19 : Les axes de communications.....	278
Carte 20 : Energie et eau en 1980.....	287
Carte 21 : Production nette électrique par localité en 2002.....	294
Carte 22 : Production nette d'eau par localité en 2001.....	297
Carte 23 : Réseau de télécommunications et de télévision en 1981.....	312
Carte 24 : Répartition du nombre de lignes téléphoniques par localité en 1999.....	325
Carte 25 : La zone franche de Port-Gentil.....	363

FIGURES

Figure 1 : Les différentes participations de Total Gabon dans les structures économiques du Gabon.....	240
Figure 2 : Les logiques gabonaises.....	281
Figure 3 : Le modèle gabonais d'organisation de l'espace.....	281
Figure 4 : Architecture du réseau Gabonpac.....	317
Figure 5 : Architecture du réseau Gabon Télécom.....	319

DIAGRAMMES

Diagramme 1 : Part des volumes extraits par province tous types de permis en 1995.....	188
Diagramme 2 : Répartition du marché des assurances en 1998.....	259
Diagramme 3 : Part des différents secteurs.....	344
Diagramme 4 : Longueur du réseau routier en 1996.....	355

Diagramme 5 : Secteurs de concentration de la coopération technique en 1997.....	381
--	-----

ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Factorerie au Gabon.....	60
Illustration 2 : L'état des routes départementales.....	102
Illustration 3 : Transport de marchandises du village Assewé au marché local.....	102
Illustration 4 : Pêche artisanale.....	110
Illustration 5 : La façade maritime de Libreville et ses résidus de grumes.....	164
Illustration 6 : Le transport de bois par grumier.....	173
Illustration 7 : Champ pétrolier de Grondin.....	199
Illustration 7 bis : Vue partielle des logements de Roger Buttin.....	214
Illustration 8 : Vue des logements d'Akosso.....	215
Illustration 9 : Ecole Roger Buttin.....	216
Illustration 10 : Centre culturel Roger Buttin.....	217
Illustration 11 : Installations sportives.....	218
Illustration 12 : Le Boulevard Léon.....	225
Illustration 13 : Marché de rue à Libreville.....	269
Illustration 14 : Compteurs d'eau dans les quartiers isolés.....	304
Illustration 15: Deux anciens modes de communication des populations du Gabon.....	308
Illustration 16 : Vente de gibier.....	361